



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

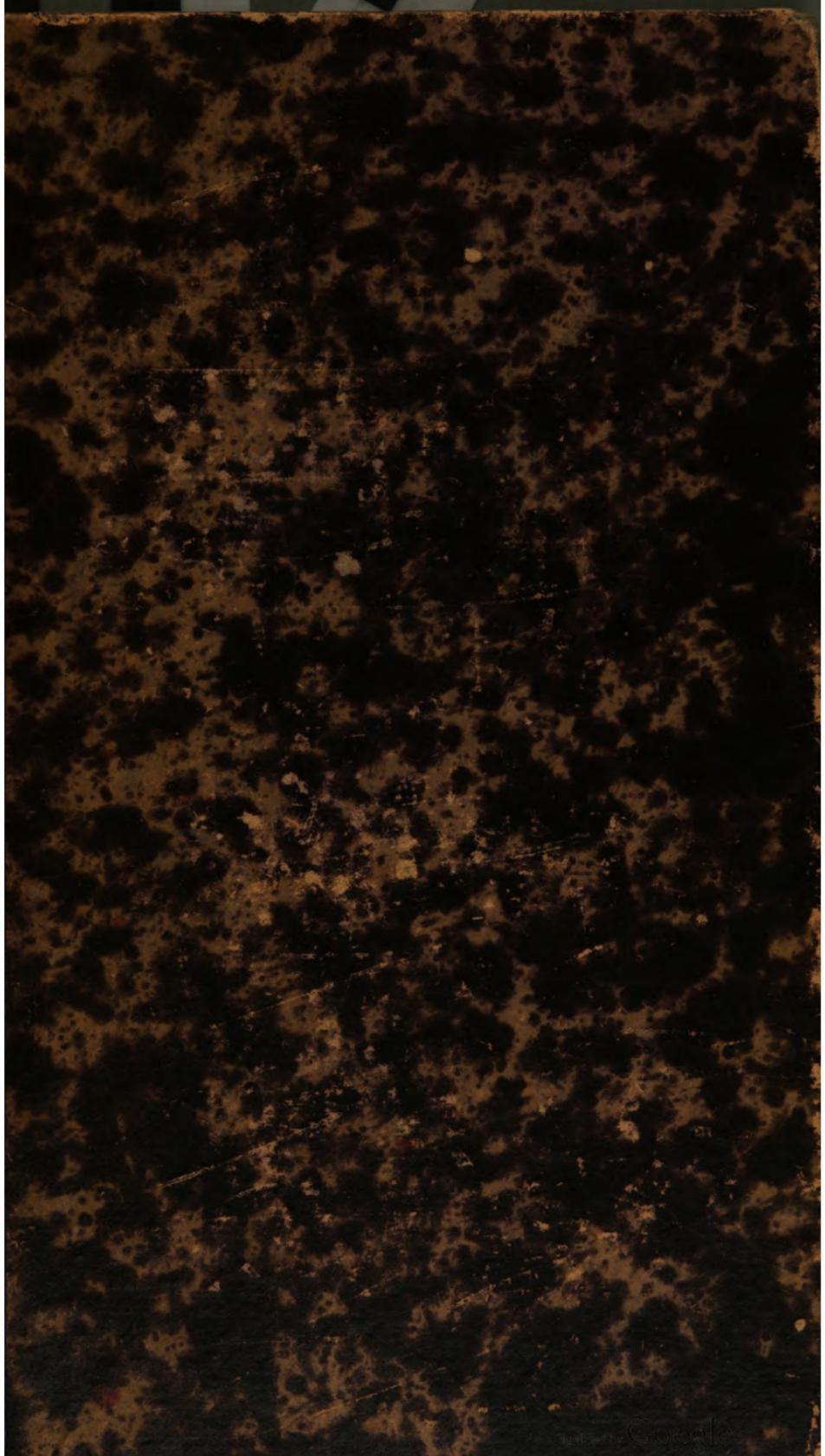
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Bibliotheca S. J.

Les Fontaines

CHANTILLY

V 526/
103



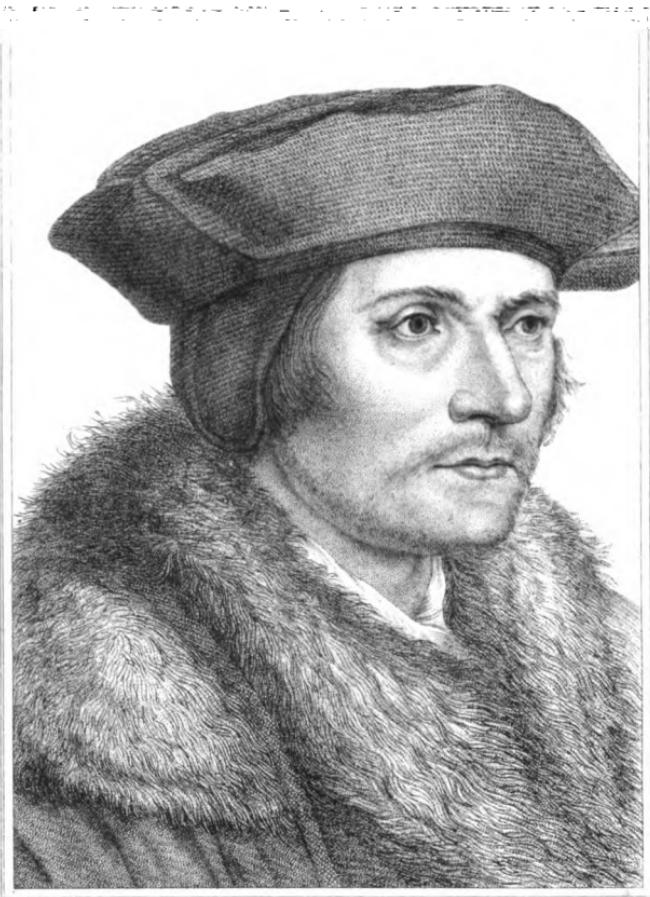
V 526/103

HISTOIRE

DE

THOMAS MORE.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET C[°],
Successeurs de FAIN ET THUNOT,
28, RUE RACINE, PRÈS DE L'ODÉON.



stone lith.

Tapiss. Holbein

Imp. Lemercier

—thomas More

1. Martin. Rijksmuseum. Amst.

MISSOURI

1968

MISSOURI 1968

MISSOURI STATE HIGH SCHOOL MASTERS' ASSOCIATION

THE COUNCIL

MISSOURI STATE HIGH SCHOOL MASTERS' ASSOCIATION

1968-1969

MISSOURI STATE HIGH SCHOOL MASTERS' ASSOCIATION

MISSOURI STATE HIGH SCHOOL MASTERS' ASSOCIATION

MISSOURI STATE HIGH SCHOOL MASTERS' ASSOCIATION

1968-1969



HISTOIRE DE THOMAS MORE

GRAND CHANCELIER D'ANGLETERRE SOUS HENRI VIII

PAR TH. STAPLETON

TRADUITE DU LATIN

PAR M. ALEXANDRE MARTIN

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE SAINT CHARLES BORROMÉE

AVEC

UNE INTRODUCTION, DES NOTES ET COMMENTAIRES

PAR M. AUDIN

AUTEUR DES HISTOIRES DE LUTHER, CALVIN, HENRI VIII, ETC.

PARIS

L. MAISON, RUE CHRISTINE, 3

1849



INTRODUCTION.

I.

« Grâces à Dieu, les lettres ne sont pas mortes en France. Ce qu'il y aurait de plus triste au monde, ce serait que l'intelligence désespérât d'elle-même ; qu'elle vint à s'engourdir ou à périr. Ne le craignons pas : elle se remettra de sa terreur. Il faut avoir traversé les confusions et la violence de certains temps pour apprécier à leur juste valeur ce que les études et la pensée désintéressée, isolée de toute application aux vues personnelles, ont de saint et de délicieux (1). »

Voilà ce qu'écrivait dans le *Journal des Débats*, il y a quelques semaines, M. Philarète Chasles.

Ces belles paroles nous rappellent d'autres souhaits qu'exprimait au début du seizième siècle un humaniste florentin, qui faisait partie de l'académie platonicienne instituée par Cosme Médicis. « Les Muses, disait Politien à ses nombreux auditeurs, ne sauraient périr, car elles sont filles du ciel. Chantez donc, et gardez-vous de prêter l'oreille aux agitations du monde extérieur. O saintes joies, fureur enivrante, volupté pure,

(1) *Journal des Débats*, 29 octobre 1848.

ambroisie divine de l'étude, qui ne vous préférerait à toutes les richesses des rois ? »

. . . O gaudia solis
Nota plis, dulcis furor, incorrupta voluptas,
Ambrosiaeque deum mensae, quis talia cernens
Regibus invideat? . . . (1)

Joignant l'exemple au précepte, Politien gagnait à pied la villa dont Laurent lui avait fait présent; et renonçant à la langue d'Homère et à la langue de Virgile, qu'il aimait si tendrement, il célébrait en vers italiens les fleurs dont son chemin était parsemé : fleurs de toutes couleurs, jaunes et azurées, blanches et vermeilles :

Eran d'intorno violette e gigli
Fra l'erba verde, e vaghi fior novelli,
Azzurri e gialli, candidi e vermigli.

Et il s'amusait à les cueillir, et il en formait une couronne pour ceindre sa tête aux blonds cheveux :

Oad' io porsi la mano a cor di quelli
Per adornare i miei biondi capelli
E cinger di ghirlanda il vago crino.

Puis il s'égarait en pleins champs, de ça, de là, et composait un bouquet de roses qu'il emportait dans sa retraite de Fiesole, et qu'il chantait dans des vers qu'on répète encore sur les bords de l'Arno :

Quando la rosa ogni sua foglia spande,
Quand' è più bella, quand' è più gradita
Allora è buona a mettere in ghirlande,
Prima che sua bellezza sia fuggita :
Sicchè, fanciulle, mentre è più florita
Cogliam la bella rosa del giardino (2).

Au milieu de ces transports poétiques, quel était le sort de l'Italie ?

Morcelée en républiques, elle était en proie aux discordes

(1) *Politian Manto.*

(2) *Opere vulgari di messer Poliziano.* Venezia, 1819, t. I, p. 130.

intestines. Chaque rue de Venise, de Florence, de Pise, de Gênes, de Milan, avait ses agitateurs et ses prophètes. Là souvent une borne était changée en tribune, où tour à tour, pour soulever le peuple, montait un prêtre, un moine, un artiste, un ouvrier. Que de flots d'injures et de menaces tombaient des lèvres de l'orateur! La harangue terminée, commençait une lutte, qui, plus d'une fois, ensanglanta le pavé. L'Italie travaillait à secouer un double joug : elle voulait s'arracher à la domination de quelques-unes de ces feuilles féodales qui essayaient encore de retarder l'heure de sa délivrance. Bentivoglio à Bologne, Vitello à Castello, les Orsini à Rome, l'opprimaient dans ses libertés. L'Italie aspirait encore à une autre conquête, mais plus difficile : elle luttait pour resouler hors des Alpes ces « barbares » qui la menaçaient incessamment dans son existence morale et matérielle. Malheureusement ce danger, comme le remarque M. Guizot, ne put jamais réussir à réconcilier, à faire agir de concert toutes ces républiques : elles ne surent jamais résister en commun à l'ennemi (1). Du reste, le peuple, quand il était parvenu à opérer sa double rédemption, n'était pas le maître le moins fantasque ni le moins cruel :

Lacerata dal volgo aspro e feroce,

a dit le poète (2).

Sans cesse dans l'appréhension d'une invasion nouvelle, toujours tremblante pour ses franchises, déyouée à la faim et à la misère, attristée par le spectacle de ses ruines, déchirée par ses enfants, l'Italie au milieu de ses deuils ne délaisse pas un moment les Muses. Elle n'a pas besoin d'un rhéteur qui, comme Politien, lui vante en vers harmonieux les charmes de l'étude : elle étudie d'instinct. Ces heures d'angoisses et de pleurs sonnent partout le réveil ou l'épanouissement de l'intelligence.

À Florence, Machiavel, le secrétaire de la république, travaille à ses *Discorsi*, et Buonarotti enfant taille le marbre d'où

(1) *Histoire de la civilisation*. Paris, 1847, in-12, p. 279-280.

(2) Giovanni Bert. Parisotto.

sortira la statue colossale de David; à Crémone, un chanoine du monastère de San-Pietro, Vida, se fait l'Homère des Échecs; à Naples, de sa demeure pendante sur les rampes du Pausilippe, Sannazar transforme l'églogue en drame maritime, et imagine, suivant l'expression de l'Arioste, d'enlever les Muses à leur montagne et de leur donner pour habitation le sable de la mer; à Pérouse, Raphaël s'échappe de l'atelier de son maître et va peindre à Città di Castello le tableau de saint Nicolas de Tolentino que la guerre civile a malheureusement détruit.

Ainsi donc on ne saurait soutenir que la forme républicaine, dans la société chrétienne, soit antipathique aux conceptions de la pensée. Seulement il faut que cette société ait été préparée par ses mœurs et ses habitudes aux institutions démocratiques; sans cette initiation préalable, il est certain que toute révolution qui viendra changer inopinément, et comme par un coup de foudre, les instincts nationaux, réagira d'abord d'une manière funeste sur la vie spirituelle du peuple. L'Écriture a dit: *Non in commotione Dominus.* L'expression est admirable de justesse. De même que l'âme qui aspire à Dieu ne saurait le trouver dans le trouble désordonné des passions, de même une nation ne saurait comprendre ou goûter les chastes joies de l'art, si autour d'elle la société est ébranlée jusque dans ses fondements. Demandez au passager balloté par une tempête qu'il vous dise les émotions que peut faire naître en son âme cette lutte des vagues qui menacent d'engloutir le vaisseau; ou bien au spectateur placé sur le rivage d'écouter un récit étranger à la scène qui se passe sous ses yeux: tout se tait dans cet instant solennel.

Or, en Italie, quand le pays assistait à l'éclosion ou au triomphe de la démocratie, personne ne tremblait pour une société menacée, comme la nôtre, de s'abîmer sous la négation de Dieu, de la famille et de la propriété. Le poète pouvait alors arranger sa fable, le philosophe préparer sa spéculation, le sculpteur polir son marbre, le peintre broyer ses couleurs, certains qu'ils étaient de trouver un jour ou l'autre des âmes sympathiques: mais nous, qui saurait nous assurer le soleil du lendemain? Fable, spéculation, marbre et toile pouvaient former en Italie,

à force d'art, un drame qui dépassait en émotion le drame même qui se jouait dans la rue. Essayez donc aujourd'hui de nous intéresser au récit de la lutte à Florence de Savonarole contre le naturalisme; à l'antagonisme, à Pise, des deux éléments chrétien et païen; au meurtre de Coligny à Paris; à la captivité de Luther à la Wartbourg; au supplice de sir Thomas More à Londres, sous Henri VIII; quand, par les yeux de l'esprit ou du corps, chacun de nous peut assister à l'assassinat du général Bréa, à Paris; à l'agonie du prince Lichnowski, écorché vivant à Francfort; à la mutilation du général Latour, à Vienne; au repas de chair humaine du facchino de Messine; au martyre de notre archevêque, à la passion de Pie IX.

« Écoute-moi, dit le fantôme de Shakspeare, je te ferai un récit dont chaque expression labourera ton âme, figera ton jeune sang, chassera tes yeux de leur orbite comme des astres de leur sphère, séparera les touffes de tes cheveux arrangées avec tant d'apprêt, et dont chacun se dressera comme les pointes du porc-épic (1).

— Spectre, nous ne voulons pas t'écouter : à quoi bon ? Tu nous raconterais une fable, c'est la réalité que nous avons sous les yeux. »

Pourquoi donc alors, nous demandera le lecteur, un récit nouveau de cette histoire si souvent narrée de la vie de sir Thomas More, grand chancelier d'Angleterre ?

Commencée au bruit de la chute d'un trône, interrompue pendant l'enfantement du régime démocratique, reprise après l'apaisement des premières tempêtes populaires, délaissée pendant une lutte fratricide, achevée aux fugitives lueurs de la résurrection de l'ordre, cette œuvre nous la publions aujourd'hui par piété envers l'Église, notre mère, par amour pour les saintes lettres, par sympathie envers More, et surtout par reconnaissance pour l'écrivain auquel nous devons quelques heures de paix et de recueillement.

(1) *An essay on the writings and genius of Shakspeare*, p. 158.

II.

La vie de Thomas More commence et finit par une légende.

La première nuit de son mariage sa mère eut un songe. Elle vit gravée sur son anneau nuptial la figure des deux enfants que le bon Dieu devait lui donner. L'une était brillante et radieuse ; l'autre terne et à peine visible. L'image aux traits indécis, c'était l'enfant condamné sans doute à mourir dans le sein maternel ; l'image lumineuse, c'était Thomas qui devait être un jour le flambeau de l'Angleterre catholique.

Le présage s'accomplit. La mère n'eut pas la joie d'embrasser son premier né, et Thomas, après une vie d'épreuves, mourut martyr sous la hache du bourreau.

Marguerite Roper, la fille bien-aimée du héros, cette perle de la république des lettres, comme la nomme Erasme : *Gemma reipublicæ christianæ*, n'a pas de quoi acheter un peu de toile pour ensevelir les restes de son père, car elle a tout donné aux pauvres. Coly, sa sœur d'adoption, une des saintes muses de Chelsea, cherche dans son tablier : plus rien. Elle aussi a donné jusqu'à son dernier shilling pour le repos de l'âme de son bienfaiteur. Et Coly console Marguerite qui pleure. Puis, tout à coup, cédant à une illumination céleste, Coly s'ensuit, court, entre chez un marchand, achète un linceul, fouille dans ses poches, et y trouve tout juste de quoi payer le suaire : « ni plus ni moins, » dit Stapleton.

Lecteur, vous connaissez maintenant l'esprit de notre biographe. Je ne vous le cacherai pas, Stapleton est légendaire. Il croit au songe prophétique, à l'accomplissement du rêve, à la trouvaille des shillings. Pour lui, comme pour ces moines du moyen âge qui vient de finir, la légende est le fil d'or qui unit la terre au ciel. Je trouve qu'il a bien fait de ne pas le couper.

Stapleton est un agiographe qui, après avoir évoqué les morts, interrogé les vivants, secoué la poussière des bibliothèques, feuilleté les vieux bouquins, déchiffré les lettres in-

times, puisé à toutes les sources, se met allègrement à l'œuvre. Sa chambre ressemble à toutes celles des religieux : une chaise dépaillée, une table écornée; au-dessus de son pupitre, un petit Christ en ivoire; des images de saints collées sur les muraillies; à la porte, un bénitier où repose une tige de buis; sur les carreaux un pêle-mêle de livres de tous formats. Avant de tremper sa plume dans l'encre, il fait le signe de la croix, puis il s'agenouille et récite à voix basse le *Veni Creator*, afin d'être délivré, par la grâce du Saint-Esprit, de toute tentation mondaine. Nul bruit dans cette demeure de prière et d'étude, que le vent qui souffle doucement à travers les fissures de la fenêtre en ogive; que le peuplier du jardin conventuel qui s'abaisse et se relève lentement; que la chute monotone de la goutte d'eau qui tombe de la clepsydre, le meuble le plus éclatant de la cellule. Quand il a écrit une page, il prie; il prie encore quand la seconde est achevée, et il écrit, écrit, écrit, jusqu'à ce que la cloche l'appelle à l'église. Que si son cerveau, fatigué par le jeûne ou l'oraison, résiste aux sollicitations de la pensée; que si l'expression indocile s'opiniâtre à se cacher, alors il ne s'impatiente pas, et se garde bien de murmurer. Il se lève, descend l'escalier, va se promener à travers les galeries du cloître, et, frôlant de sa robe les statues d'évêques et d'abbés mitrés, dont les murs sont tapissés, ou remuant sous ses pieds la poussière des dalles qui recouvrent des morts obscurs, il attend l'inspiration, qui manque rarement de venir.

C'est ainsi que componaient les moines du moyen âge, comme Ægidius de Viterbe nous l'apprend dans quelques-unes de ses lettres. Ce dut être à Douai le procédé de Stapleton, véritable cénobite d'un âge dont il cherchait à rappeler les traditions. Politien nous parlait de transports poétiques, de fureurs divines, d'ambroisie céleste : Stapleton n'a rien connu de tout cela.

De l'homme qu'il doit faire revivre, ce ne sont pas les grandeurs terrestres qui l'occupent ou le passionnent, mais ces trésors qui ne craignent ni la rouille ni les voleurs, les vertus chrétiennes. Il prise bien plus le verre d'eau donné au pauvre par More que le sceau de l'État que lui remet Henri VIII. Aussi comme il glisse sur ces hochets que nous nommons em-

phatiquement dignités, et qu'il appellerait plutôt des châtiments. Et comme il s'appesantit sur les vertus de son héros !

C'est l'écolier studieux de Saint-Antoine ; c'est l'avocat stagiaire qui prend la résolution de se séparer du monde ; c'est le pénitent de Colet ; c'est l'époux fidèle ; c'est le père de famille à table entouré de sa famille nombreuse, cénacle qu'il a comparé quelque part, pour la douce odeur de ses vertus, à un champ de froment ; c'est le magistrat dont l'œil et la bourse sont toujours ouverts aux malheureux ; c'est l'ambassadeur qui ne prend jamais congé du prince sans s'être approché de la sainte table ; c'est le paroissien de Chelsea qui chante au lutrin, sert la messe, et porte la bannière aux processions ; c'est l'humaniste qui donne à Meg des leçons de latin et de catéchisme ; c'est le ministre qui résiste aux ordres de son roi impie et préfère la disgrâce au parjure ; c'est l'accusé dont la douceur fait trembler ses juges sur leurs siéges ; c'est le condamné qui s'amuse en enfant insouciant au bruit des apprêts de son supplice ; c'est l'hôte bien plus que le prisonnier de la Tour ; c'est le patient, c'est le martyr que Stapleton s'est étudié à nous faire admirer ; et il a réussi.

Arrivé, après une foule de péripéties, au dénouement de cette vie angélique, le lecteur, quand tombe la tête de la victime, s'écrie involontairement : Saint More, priez pour moi ! Et c'est justement ce nom que, dans l'épilogue de son livre, Stapleton invoque en faveur de sa patrie ensanglantée par Élisabeth. Il a donné à son recueil le titre de *Tres Thomæ* (les trois Thomas) : Thomas l'apôtre, Thomas l'archevêque de Cantorbéry, Thomas le chancelier d'Angleterre : trois étoiles qui brillent dans le ciel des bienheureux, et dont la lumière doit guider le lecteur à travers les sentiers de cette vie d'épreuves.

Si jamais les couvents se rétablissent en France, et qui oserait nier leur future résurrection à une époque où les vivants vont si vite dans la double voie du bien et du mal, l'histoire de Thomas More par Stapleton pourra servir de sujet de lecture au réfectoire monacal.

III.

Ainsi donc le livre de Stapleton est une légende telle que l'aurait écrite un moine de Cologne avant l'avénement de Luther ; récit naïf, sans prétention littéraire, d'une rare bonne foi, rempli de douces souvenances, tout odorant de senteurs bibliques, et tracé moins pour instruire que pour édifier. Dès la première page, l'auteur entre en matière sans s'inquiéter de nous donner le tableau du catholicisme en Angleterre, quand Henri VIII tenta de secouer le joug de l'Autorité. Après qu'on a lu l'ouvrage, on ne s'explique pas comment une nation si vivement attachée à sa foi et à ses libertés a pu si facilement apostasier et courber la tête sous le joug du despotisme.

Écoutez les historiens anglicans, Burnet entre autres. Accroupis devant le fait matériel qui, pour eux, est la consécration de tout phénomène historique, ils affirment que si le catholicisme s'est laissé chasser de l'Angleterre, l'île des Saints, comme on la nommait autrefois, c'est que la nation en était lasse et repue. De la farouche persécution du roi, ils ne disent rien, ou plutôt ils essayent de pallier les crimes du tyran pour justifier sa chute et son œuvre.

Ils ont en histoire de singulières théories. A les entendre, tout fait révolutionnaire est un arrêt sans appel formulé par la société une fois qu'elle l'a accepté. Et ils inscrivent en tête de leur récit cet adage si connu : *Vox populi, vox Dei*. Comme s'il ne s'était pas produit des révoltes qui n'ont été que des surprises ou des mensonges ! comme si le peuple n'avait pas été souvent la dupe de quelques aventuriers ! comme si le pavé qui a brisé plus d'un trône n'aurait pas protesté contre le triomphe dont il avait été le complice aveugle, si le pavé avait pu crier ainsi qu'il le fait dans l'Écriture !

En Angleterre le schisme, dont aucun signe n'annonçait l'avénement, fut préparé par les fantaisies adultères du prince, soutenu par l'ambition des courtisans, sanctionné par les lâchetés des catholiques. On appela *réforme* le mutisme du peuple, comme ailleurs on nommait *paix* le silence des tombeaux.

Ici nous abordons une phase douloureuse de l'histoire du clergé sous Henri VIII.

Après la consommation de l'hérésie en Allemagne, du schisme en Angleterre, les réformés des deux nations se mirent à évoquer, pour justifier la révolte, un fantôme qu'ils nomment « papisme, » et qui pesait si tyranniquement sur les consciences et les gouvernements, que l'âme dut s'en affranchir à tout prix. Mais de nos jours un penseur, dont le témoignage n'est guère suspect, avait signalé le danger de ces généralisations précipitées qu'on appelle à son secours quand le fait réel manque à la spéculation. « Il n'est pas vrai, a dit M. Guizot, qu'au seizième siècle la cour de Rome fut très-tyrannique; il n'est pas vrai que les abus y fussent plus criants, plus nombreux qu'ils n'avaient été dans d'autres temps. Jamais peut-être au contraire le gouvernement ecclésiastique n'avait été plus facile, plus tolérant, plus disposé à laisser aller toutes choses, pourvu qu'on ne le mit pas lui-même en question, pourvu qu'on lui reconnût à peu près, sauf à les laisser inactifs, les droits dont il avait joui jusqu'alors. Il aurait laissé volontiers l'esprit humain tranquille, si l'esprit humain avait voulu en faire autant à son égard. Mais c'est précisément quand les gouvernements sont moins considérés, moins forts, quand ils font moins de mal, c'est alors qu'ils sont attaqués, parce que c'est alors qu'on le peut; auparavant on ne le pouvait pas (1). »

Ainsi tombent, devant cette grande autorité que nous aimons à reconnaître aujourd'hui surtout que sa parole ne peut plus nous arriver qu'à travers l'écho de l'exil, ces accusations de tyrannie dont on essaya si longtemps de flétrir la papauté. Pour qui connaît l'histoire de l'Angleterre au seizième siècle, il est constant que nulle part le pouvoir religieux ne s'était montré plus doux et plus tolérant. Il faut donc chercher ailleurs que dans cette formule d'historiens passionnés, l'explication de l'apostasie de tout un peuple qui n'attend pas même que le coq ait chanté deux fois pour renier son maître.

Nous l'essayerons en nous aidant surtout de quelques

(1) *Histoire de la civilisation*, p. 130.

pages écrites par une des lumières de l'épiscopat français (1).

En 1529, Henri VIII poursuivait à Rome son divorce avec Catherine d'Aragon, sa femme depuis plus de vingt ans. Clément VII refusait de céder aux caprices et aux menaces du monarque. Le clergé en général était plein de sympathies pour la fille de Ferdinand et d'Isabelle : Henri trouva le moyen de s'en venger. Le trésor royal s'était épuisé dans une lutte de plusieurs années avec la France. Henri, qui avait besoin d'or pour acheter des consciences, résolut de dépouiller les « petits monastères. » Le parlement, en courtisan docile, s'associa aux projets du prince : un bill fut voté, qu'on colorait habilement de prétextes religieux. Dans la chambre des lords, parmi tous les évêques, il ne s'en trouva qu'un seul, le vieux Fisher, qui osa protester contre la mesure spoliatrice : « Mylords, dit-il, votre zèle m'est suspect ; vous parlez du bien de l'Église, j'ai peur qu'il ne s'agisse plutôt des biens de l'Église (2). »

Les collègues de Fisher dans l'épiscopat sourirent à cette saillie du vieillard ; mais pas un ne se rappela qu'il avait été armé de la parole comme d'un glaive : *Gladium spiritus, quod est verbum Dei* (Eph., VI, 17), et ils restèrent cloués sur leurs bancs. Et plus d'un de ces prélats faisait chaque année le pèlerinage de Cantorbéry pour y baisser la châsse de saint Thomas qui était mort martyr de son dévouement au saint-siège.

On sait qu'au seizième siècle, tous les princes d'origine allemande aimaient à citer la Bible. Le duc Jean de Saxe ne se contentait pas de parsemer ses harangues de textes scripturaires, il en faisait broder jusque sur les manches de son pourpoint. Henri, thomiste renforcé, tirait vanité de sa science des livres saints. Or le monarque se rappela ces paroles de Jérémie : Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des

(1) *Du silence et de la publicité*, par Monseigneur Parisis, évêque de Langres. Paris, 1845, in-8°.

(2) “ Notwithstanding the extraordinary anxiety professed for the reformation of the vicious lives of the clergy, makes me suspect that it is not so much the good as the goods of the Church which men are now looking after.” (Tytler, p. 303.)

enfants ont été agacées (1). Les pères qui avaient mangé des raisins verts, c'étaient les évêques de son royaume qui adoptaient sans murmure le statut spoliateur ; les enfants dont les dents devaient être agacées, c'étaient les membres du clergé qui n'osaient ouvrir la bouche. Henri avait raison de compter sur l'obéissance passive du sacerdoce.

Il continuait ses intrigues à Rome, sans pouvoir obtenir du saint-siège les complaisances qu'il osait en attendre. « Un royaume pour Anne Boleyn, » était-il prêt à crier. Chaque courrier arrivant du continent ou des provinces d'Angleterre, lui apportait un vote approbatif, acheté souvent à vil prix. Toutefois, l'or qu'il avait volé aux couvents fondait dans ses mains, et il avait besoin, pour emporter le divorce, de nouveaux angelots.

Il y avait dans l'arsenal de la législation anglaise de vieux statuts, oubliés et rouillés : nous voulons parler des bills passés sous les règnes d'Édouard III et de Richard II, auxquels on avait donné le nom de *præmunire*. Par une disposition de ces statuts, quiconque avait reçu des bulles de Rome, sans que le roi eût donné à l'impétrant une *lettre de licence*, était coupable de trahison. Or l'épiscopat tout entier, en reconnaissant na-guère le pouvoir de Wolsey qui exerçait en Angleterre l'autorité de légat, tombait sous les coups des statuts.

Wolsey le premier fut mis en jugement. Il s'était fait délivrer par le grand sceau des lettres royales qui lui permettaient de se faire précéder de sa double croix d'archevêque et de légat. Il aurait pu montrer au tribunal la cédule du monarque, il aima mieux la cacher à tous les regards. On le vit, pâle et tremblant, se confesser coupable, pour sauver, à l'aide d'un mensonge, les restes d'une vie usée dans le faste et la mollesse.

L'épiscopat, au lieu de protester saintement contre les empiétements du pouvoir, croit acheter la paix en offrant au prince des subsides nouveaux prélevés sur les biens de l'Église. Mais avec la soif de l'or croissent chez Henri les exigences du despote. Le roi veut que l'Église bénisse une union adultère, il veut que

(1) « *Patres comederunt uvam acerbam et dentes filiorum obstupuerunt.* »
(Jer., xxxi, 29.)

sa concubine porte le nom de reine, il veut que Catherine soit chassée du lit nuptial, il veut que Marie soit déclarée le fruit d'un mariage illégitime.

Une cour souveraine est constituée à Lambeth. Sur le refus de Catherine de comparaître à ces assises, la vieille reine est déclarée contumace. Alors commence le procès : tristes débats où les conseillers de la couronne s'efforcent de prouver, à l'aide de quelques mots échappés autrefois à un enfant, le prince Arthur, et de quelques linges sanglants recueillis ou salis par je ne sais quelle matrone, et envoyés par je ne sais quel valet en Espagne, que le mariage entre Arthur et Catherine a été consommé. Des avocats de Sa Majesté qui ne rougissent pas de déchirer les rideaux du lit conjugal aux yeux de l'Europe chrétienne; un roi qui, par son silence, révèle les mystères d'une première nuit de noces; un époux qui tient à prouver que sa femme a menti quand elle affirme qu'elle est montée vierge sur le trône d'Angleterre; un père qui ne pourra dormir tranquille s'il ne prouve que sa fille Marie a été conçue et est née dans l'inceste : voilà le spectacle auquel la royauté avait convié l'épiscopat anglais.

Un seul des témoins, c'est encore notre vieux Fisher, ne put entendre sans rougir ces honteux détails, et il se leva en disant qu'il connaissait la vérité.

« La vérité, dit l'archevêque Warham; en savez-vous plus que nous, mylord de Rochester?

— » Oui, la vérité, répartit l'évêque : la Sagesse n'a-t-elle pas dit : Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a réuni ? »

Fisher venait de prononcer son arrêt de mort.

Catherine est condamnée, répudiée, exilée; et il se trouve un prêtre, Lee, pour bénir, dans un grenier transformé en chapelle, l'union de Henri VIII avec Anne Boleyn, qui porte à son côté le bouquet virginal. Un moment le célébrant eut des scrupules : le roi dit à son aumônier que Rome avait prononcé le divorce. Au lieu de lui demander la signature du pape, Lee s'inclina et garda le silence.

Le scandale succède au scandale. Le siège de Cantorbéry était devenu vacant par la mort de Warham, c'est un apostat qui y monte. Le clergé connaît Cranmer; il savait que le

prêtre, après avoir abjuré sa foi et renié l'autorité du pape, avait pris pour femme la nièce d'Osiander; et il obéit sans murmure aux injonctions d'un hérétique, d'un incestueux.

Rome va parler et le Vatican flétrir le mariage de Henri. Mais le prince, sans attendre même la décision du saint-siège, veut se soustraire à l'autorité. Henri, cédant aux conseils de Cromwell, se déclare théocrate. Il faut, tel est l'ordre du parlement, que le sacerdoce prête serment à la suprématie spirituelle du monarque; l'épiscopat en silence lève les mains et reconnaît pour pontife Henri Tudor. Quelques voix courageuses protestent contre l'attentat du pouvoir; des voix de pauvres moines, de chartreux surtout: mais elles sont étouffées dans les flammes à Smithfield, dans le sang à Tower-Hill, et le schisme est consommé.

Alors nous assistons, en Angleterre, à un bien triste spectacle. L'épiscopat proclame que le pape n'est plus que l'évêque de Rome, en attendant que, sous Élisabeth, il enseigne que le pape n'est autre que l'antechrist. Un protestant dont nous aimons à reconnaître l'impartialité, Jean de Muller, a dit: « Le pape évêque! mais il était aussi le pontife suprême, le grand calife (c'est ainsi que l'appelait Ibo-Abu-frède) de tous les royaumes, de toutes les principautés et de toutes les villes des pays d'Occident! N'est-ce pas le pape qui a réussi à dompter les mauvais instincts des temps de la barbarie? Voyez-le travailler à ce que l'Église ne se sépare pas de son pasteur suprême, et les enfants de leur père; essayer, au milieu du bruit des armes, de faire entendre aux rois la voix du ciel, et, puissant seulement par la mansuétude, se faire vénérer de millions d'hommes. Il est grand aux yeux des souverains qui respectent le peuple; il est maître d'une puissance devant laquelle ont passé, dans le cours de dix-sept siècles, l'aigle des Césars, l'épée des Hapsbourg, des nations entières: voilà le pape (1).»

Ainsi, comme l'établit monseigneur Parisis, c'est le silence de l'épiscopat qui encouragea les usurpations du pouvoir séculier contre les immunités de l'Église, qui enhardit Cromwell

(1) J. von Müller, allg. Geschichts, t. VIII, p. 58.

dans sa lutte avec Rome, qui sanctionna l'élévation d'un prêtre marié au siège archiépiscopal de Cantorbéry, qui produisit enfin la déclaration du schisme. « En vain le pape alarmé, dit le docte écrivain, envoie des réclamations douloureuses et de paternelles réprimandes : au lieu d'obéir à la bulle, les évêques vont au parlement faire recevoir la décision des universités en faveur du divorce. Bientôt (1533), le parlement interdit tout appel à Rome de quelque nature qu'il soit ; puis, en 1534, tout en protestant qu'il veut conserver la vraie doctrine, il abolit formellement l'autorité du pape en Angleterre ; et pendant ces écroulements successifs de l'édifice divin qu'ils étaient chargés de protéger de leur parole, tous les évêques anglais se taisent (1). »

Tous, à l'exception de Fisher qui mérita par son héroïque résistance de mourir martyr sous la hache du bourreau. En quelques lignes, Stapleton a raconté le supplice de l'évêque. Sur la claiere qui le traînait à Tyburn, le confesseur du Christ chantait le *Te Deum*, tandis que Thomas More, une croix de bois à la main, murmurerait le *Miserere* : cantiques de joie, soupirs de compunction, remarque l'écrivain, qui étaient également agréables au Seigneur, car l'Apôtre a dit : Le fruit de l'esprit, c'est la joie ; et David : Un esprit brisé de douleur est un sacrifice digne de Dieu. Fisher, avant d'être lavé par l'hyssope avait mis ses plus beaux habits : More aurait bien revêtu la belle robe dont Bonvisi lui avait fait présent, mais sur l'avis de Kingston, gouverneur de la Tour, il consentit à accepter une robe de bure pour marcher à la mort : tous deux allaient à la noce.

Stapleton est entré dans de longs détails sur l'apparition du chancelier devant le tribunal de Westminster-Hall, sur son séjour à la Tour, sur ses derniers instants. Il les avait recueillis de la bouche de Dorothée Coly qui avait assisté à l'ensevelissement des restes du martyr ; c'est cette pieuse femme qui, fouillant dans les poches vides de son tablier, y avait trouvé, par un miracle du ciel, juste de quoi payer un linceul pour son père adoptif. Quand Stapleton écrivait ces pages si pleines d'intérêt,

(1) *L. c.*, p. 87-88.

Il avait sous les yeux une parcell de la chemise sanguinolente de More.

Mais, à l'époque où l'écrivain rassemblait avec tant de piété les documents nécessaires à l'édification de son lecteur, Elisabeth n'eût jamais permis de fouiller dans les archives où se trouvaient réunis, aux titres de gloire de la victime, les titres à l'infamie du bourreau : ce bourreau, c'était son père. Elles sont ouvertes aujourd'hui aux recherches de quiconque veut en déchiffrer les pages accusatrices.

C'est à cette officine officielle que nous avons demandé de nouvelles révélations, afin de compléter le travail de notre devancier. Pour nous, le récit de Stapleton n'a été que comme une sorte de thème, destiné à mettre en relief les personnages divers qui se meuvent dans sa biographie. On ne doit pas oublier que, refugié à Douai, pour échapper à la persécution d'Elisabeth, notre auteur n'a pu déterminer aussi pertinemment qu'il nous est donné de le faire aujourd'hui, l'influence de chacun des acteurs dans ce drame religieux et politique dont l'Angleterre fut le théâtre sous Henri VIII. Grâce à la correspondance seule d'Érasme, nous pouvons assister à cette heure à toutes les causeries de Chelsea, l'habitation de sir Thomas sur les bords de la Tamise ; y faire connaissance avec tous les personnages qui s'y sont donné rendez-vous depuis Mountjoy jusqu'à Wolsey ; y juger More comme père de famille, comme ami, comme humaniste, comme homme d'État, comme chrétien. Que de nouveaux détails d'intérieur à raconter, que de doux souvenirs à rappeler, quels épanchements à recueillir, que Stapleton a dû omettre, faute d'un ami complaisant qui l'introduisit dans cette demeure de Chelsea, chaste asile des vertus et des muses : *Musarum virtutumque domicilium !*

On connaît la méthode de certains dramaturges de la renaissance : en tête de chaque acte ils ont soin de nous décrire le lieu de la scène, le fonds et les accessoires du paysage, l'ornementation de l'appartement, les vêtements du héros et jusqu'à l'armure du garde. Nous aussi nous avons cherché, non pas en tête, mais à la fin de chaque chapitre, à initier le lecteur aux mœurs, aux habitudes spirituelles et matérielles, et jusqu'à la demeure des acteurs dont s'est occupé Stapleton. Ce sont ces

millés détails qui doivent, selon nous, l'aider à raviver le passé, à ressusciter des ombres, à restaurer ce qui n'est plus rien, pas même une ruine, à reconstruire enfin le poème original. C'est une sorte de palingénésie historique que nous essayons, pendant que notre collaborateur s'étudiera, par un travail patient, à reproduire la physionomie littéraire de l'œuvre de Stapleton.

IV.

Quelques mots maintenant sur la vie et les travaux de l'écrivain, et sur la terre hospitalière où le proscrit vint se réfugier.

Douai est une ville antique. Jules César, dans ses Commentaires, parle d'un ancien peuple de la Gaule, qu'il désigne sous le nom de *Cornaci*. Duacum était la capitale de cette nation. Douai est grand et de forme ovale : la Scarpe le sépare en deux parties.

Au seizième siècle, Douai était appelée la ville des belles églises, des riches abbayes, des couvents somptueux.

On y comptait deux collégiales sous le vocable de saint Pierre et de saint Amé. Celle de Saint-Amé avait été construite par saint Maurant, prince de la première race des rois francs et patron de la cité : le chapitre de Saint-Amé ne relevait que du pape. Douai formait alors quatre paroisses : Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Saint-Albin et Notre-Dame, dont l'église remontait à une haute antiquité.

Autour de la ville s'élevaient les abbayes de Marchiennes, de Saint-Amant, d'Anchin, de Hennin, de Saint-Éloi, de Saint-Waast, de Flines, etc.

Les abbayes d'Anchin et de Hennin appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît ; l'abbaye de Flines à l'ordre de Saint-Bernard.

L'abbaye de Marchiennes, à trois lieues de Douai, sur la Scarpe, et de l'ordre de Saint-Benoît, avait eu pour fondateurs saint Adalbald et sainte Rictrude, issus de sang royal et proches parents de saint Maurant. On citait comme une merveille son église abbatiale, dont la tour passait pour un chef-d'œuvre de grâce et de légèreté.

L'abbaye d'Anchin, à demi-lieu seulement de Douai, semblait nager au milieu des eaux : aussi lui avait-on donné le nom d'*Aquisinctum*. Le voyageur aimait à visiter l'église, les cellules des religieux, le cloître et surtout la bibliothèque, riche en manuscrits du moyen âge, en vieilles chartes et en diplômes des rois de France.

A chaque pas qu'on faisait dans l'intérieur de la cité, on apercevait un cloître : on citait les couvents des dominicains, des carmes, des récollets wallons, des bénédictins anglais, des augustins, des brigitins, des brigitines, des frères de la Trinité, des clarisses, des annonciades. Ces maisons pieuses n'ont pas fait grand bruit à la renaissance. Érasme a visité plus d'une fois Douai : on sait qu'il n'avait guère de sympathies pour les capuchons. Si le capuchon à Douai eût caché quelque plaie interne qu'il aurait devinée, le philosophe se serait montré impitoyable, et nous aurions eu alors une lettre toute pleine de médisances spirituelles. Or il n'est pas arrivé une seule fois au Batave de rire du monachisme douaisien ; c'est qu'il n'avait pas de mal à en dire.

Devenu, en 1554, roi de Naples et de Sicile par l'abdication de son père, puis souverain des Pays-Bas en 1555, enfin monarque des Espagnes en 1556, Philippe II, fils de Charles-Quint et d'Élisabeth de Portugal, fonda à Douai, en 1558, une université qui jeta bientôt un vif éclat sur les saintes lettres. Guillaume Estius, connu en Hollande sous le nom de Williams Hessels van Est, d'abord professeur de théologie, puis supérieur du séminaire, fut nommé chancelier de l'université. Il s'était occupé, à Louvain, de travaux exégétiques. Il préparait alors son *Commentarium in omnes Pauli epistolas*. Ses *Annotationes in præcipua ac difficiliora scripturæ loca* parurent plus tard, et obtinrent un grand succès dans le monde théologique (1).

Il faut rendre justice à Philippe II, qui, jaloux de rehausser l'éclat de sa naissante institution, s'empessa d'offrir des chaires aux savants que lui désignait l'opinion publique. Ce prince imitait Léon X ; il était généreux : certain d'avance que l'or

(1) *Miræus de Scrip. sœcul. 17.*—*Swert. Ath. Belg.*

qu'il prodiguerait aux savants retournerait infailliblement aux pauvres.

C'est François Richardot, évêque d'Arras, qui fut chargé d'inaugurer l'académie. Ses leçons sur l'Écriture (1) attirèrent bientôt de nombreux auditeurs. On le comparait à Mélanchthon pour l'élégance de la parole (2).

En Hollande, caché dans sa solitude, vivait un théologien qui, parmi ses concitoyens, avait mérité le nom d'Étoile de la Zélande : *Inter aquas Zelandicas sidus*. L'étoile vint briller à Douai. Mathieu van Galen, dit le poète latin, avait pénétré dans les mystérieuses retraites de la linguistique, et arraché leur secret aux Hébreux comme aux Grecs (3) :

*Abdita linguarum mysteria doctus Hebræis
Consociat Græcos, parte in utrâque potens.*

Avec Richard Smith, appelé d'Angleterre, van Galen eut la gloire de poser les fondements de la science théologique (4).

Jean Rubus expliquait aussi l'Écriture à Douai : c'était un savant de mœurs simples qui ne prenait aucun souci de sa personne, mal vêtu, toujours sur ses livres, et vivant en anachorète. Il allait lui-même au marché, achetait quelques brins de viande ou de poisson qu'il apprétait de retour au logis, mangeait à la hâte, et retournait à l'étude (5). Il avait connu à Louvain le moine Florent, qui devint pape sous le nom

(1) Domum reversus academiam Duacenam suā in diœcesi à Philippo Hispaniæ rege excitatam, felicibus auspiciis habitā et more editā oratione dicavit, primusque in eā sacras litteras publicè interpretatus est. Buzelinus, Gallo-Flandria: Duaci, 1625, 2 vol. in-fol., t. I, p. 183.

(2) On a publié à Douai, en 1608, in-4°, quelques-uns des discours de cet évêque, sous le titre de : *Rever. et eloquentissimi Richardoti Orationes latinæ*.

(3) On lui doit : *Comment. de christiano et catholico sacerdote*, in-4°; *De originibus monasticis*; *De seculi nostri choreis*.

(4) Prima ferè theologici studii cum Richardo Smithæ Anglo fundamenta posuit. (*Id., ib.*, p. 184.)

(5) Esculentq; in foro publico emebat, et domum portabat, vili corpus amictu tegens. (*Id., ib.*, p. 185.)

d'Adrien VI, et il avait la passion studieuse et la simplicité du maître qu'il s'était proposé pour modèle.

Mathias Bossemius, un des astres encore de cette pléiade de professeurs qui illustrerent l'académie de Philippe II, ne se contentait pas de commenter avec un rare bonheur l'Ancien et le Nouveau Testament. L'exégète veillait de sa chaire sur l'Église de Douai, et faisait la guerre aux abus qui s'étaient glissés dans le sanctuaire. Son biographe le représente comme un rigide censeur dont la voix rappelait le sacerdoce à l'austérité évangélique des anciens temps (1).

C'est parmi les membres de ce gymnase chrétien que devait un jour briller Stapleton. Soldat de la foi, pèlerin de la science sacrée: tels étaient ses titres à la confiance du monarque et des professeurs.

Stapleton était né dans le comté de Sussex, en 1535, le mois où More obtint la palme du martyre. Son père, gentilhomme de haute lignée et catholique fervent, aimait à raconter les scènes si variées de la vie du chancelier. Sous Élisabeth, l'image de More était vénérée comme celle d'un bienheureux: on l'invoquait dans les jours d'épreuves et d'afflictions. Thomas passa ses jeunes années au collège de Winchester; institué par William Wicam, qui a mérité le titre de protecteur des bonnes lettres: *bonarum litterarum fautor*. L'enfant y fit de si rapides progrès, qu'il ne tarda pas à quitter cette école pour fréquenter l'université d'Oxford. Au sortir de l'université, il obtint de la reine Marie un canoniciat à Chichester (2).

A Marie succéda bientôt Élisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, et alors commença contre le catholicisme une sanglante persécution. Pour échapper aux embûches dressées contre les serviteurs du Christ, la famille Stapleton, père, mère, filles et garçons, prirent le parti de quitter

(1) *Severus imprimis ecclesiasticæ servator disciplinæ, et rigidus in clerum censor exitit. Miræus (Lemire) Elogia illustrum Belg. Scrip. Antwerp., 1640.*

(2) Voir la vie de Stapleton, par Holland, en tête des *Opera latina* de l'apologiste catholique. Paris, 1620, 2 vol. in-4°. Rudhart indique Johnston, *Historia rerum britannicarum*. Amstel., 1655, p. 248. Il y a six lignes sur Stapleton.

l'Angleterre. La séparation dut être cruelle. La petite colonie allait dire un éternel adieu à l'église où elle priait soir et matin. Après bien des larmes et des soupirs, elle s'embarqua, fit voile pour les côtes de la Hollande, et vint demander un refuge à Louvain. Tombe et berceau, elle avait tout perdu. Les exilés avaient raison de choisir pour demeure une ville qui s'était constamment distinguée par son dévouement à la foi catholique et par son culte pour les saintes lettres. Thomas y suivit les leçons de maîtres habiles : il employait tout son temps à l'étude de la théologie. L'hérésie triomphait alors en Angleterre et en Allemagne, et Stapleton voulait consacrer à la défense de la vérité les talents dont le ciel l'avait doué. Son père, vieil athlète éprouvé dans le combat, lui recommandait de ne pas enfouir en terre les drachmes qu'il tenait de Dieu, ni d'envelopper dans un mouchoir la mine que son maître céleste lui avait laissée (1).

Docile à ces avertissements, Thomas usait sa santé au travail. On croit que ce fut à Louvain qu'il eut la douleur de fermer les yeux à son père et à sa mère. Le pèlerin se remit en route. Nous le trouvons à Paris étudiant les langues orientales, et quelques années après à Rome, basant la terre arrosée du sang des martyrs. Au seizième siècle toutes les intelligences se donnent rendez-vous à Rome ; voir Rome et mourir, c'est le vœu que forment les humanistes catholiques : on part et on revient à pied, c'est un voyage d'une année.

A son retour dans les Pays-Bas, Stapleton vint se fixer à Douai. Il se lia bientôt avec van Galen, qui lui conféra les grades de théologie et le promut à un canoniciat de la collégiale de Saint-Amé. Une des chaires de l'académie étant devenue vacante, Stapleton en fut pourvu. C'est alors qu'il ouvrit contre l'hérésie cette lutte savante qu'il devait poursuivre à travers les vicissitudes d'une existence agitée par les maladies et les tourments de l'exil. Chassé de Douai par le triomphe momentané de l'influence anglaise, il se réfugia à Louvain, emportant avec lui le manuscrit de son *Promptuarium morale* qu'il fait

(1) « *Talentum acceptum non abscondit in terra, nec pecuniam Domini sui reposuit in sudario.* » (Saint Math., 25 ; saint Luc, 19.)

imprimer dans cette ville. Mais le calme étant rendu à sa patrie d'adoption, il retourne à Douai, et y publie successivement ses *Tres Thomæ* et sa *Defensio authoritatis ecclesiastica*.

Nous connaissons les trois Thomas dont Stapleton a écrit l'histoire.

La vie de saint Thomas est un panégyrique qu'il prononça à l'académie, en 1586, le jour de la fête de l'apôtre.

La biographie de Thomas de Cantorbéry est une œuvre plus importante. Aidé de quelques manuscrits précieux, l'écrivain y détermine d'abord les causes du meurtre de l'archevêque : travail de philologie et de critique, qui ne manque ni d'intérêt ni d'exactitude. Stapleton donne ensuite la lettre du glorieux confesseur aux évêques d'Angleterre touchant les motifs de sa résistance aux ordres du pouvoir, de ses luttes avec la royauté, de son exil et de ses pérégrinations. Puis viennent des lettres de l'archidiacre de Bath à Jean de Salisbury sur la mort de l'archevêque, des épîtres de Thomas au chancelier du roi d'Angleterre et au pape Alexandre III, le récit des miracles opérés par l'intercession du martyr (1), des épigrammes, et un petit poème en son honneur.

L'histoire de Thomas More à elle seule forme les deux tiers du volume qui parut à Douai en 1588 (2).

Stapleton avait laissé l'Angleterre en proie aux disputes religieuses. Depuis la chute du catholicisme, les sectes commençaient à pulluler. Indépendants, familistes, anabaptistes, sabbataires, anti-sabbataires, luthériens, calvinistes, puritains et presbytériens, éclos au soleil du libre examen pressuraient la parole de Dieu, pour en extraire un enseignement de salut. Chaque communion se proclamait dans son orgueil la tribu fidèle du Seigneur. Charing-Cross avait son Évangile et Fleet-

(1) Un savant ecclésiastique dont le nom est connu de tous nos lecteurs, M. l'abbé Darboy, s'occupe en ce moment d'une histoire de saint Thomas de Cantorbéry.

(2) L'ouvrage fut soumis à l'examen de Guillaume Van Est, qui l'approva en ces termes : « Opus hoc eximii Dom. M. N. Thomæ Stapletonis de Tribus Thomis, ut egregiè pium et eruditum, magno legentium fructu poterit in lucem emitti. Ita testor, Guilielmus Estius. S. theologus doctor et professor. »

Street son Saint-Esprit : deux révélations pour une. Un ruisseau séparait souvent deux dogmatiques contradictoires, mais en deçà comme au delà intolérance contre le catholicisme. La prophétie de sir Thomas More s'accomplissait. N'avait-il pas annoncé, en répondant à Tyndal, qu'un jour viendrait où les dissidents qui réclamaient la liberté de penser, enlèveraient aux catholiques leurs livres et leurs chaires ? Ce jour avait lui : le pouvoir faisait la guerre aux images, aux statues, à la conscience privée. Qui osait refuser le titre de chef de l'Église à un pape en jupons, était traîné sur une cliae et brûlé ou pendu.

William Whittaker qu'Amesius a placé parmi les puritains, bien qu'il appartint au clergé, attaqua la tradition en se servant presque toujours des arguments de l'école calviniste qu'il croyait rajeunir par un style colérique. Il prodiguait à Bellarmin de grosses injures, dans l'espérance d'émouvoir le grand controversiste ; mais Bellarmin resta dans sa majestueuse quiétude, par dédain ou lassitude du combat. Stapleton, bien qu'usé par l'âge et les maladies, releva le défi et sut, en défendant la tradition, mériter la reconnaissance du monde catholique (1) et les louanges mêmes de son adversaire (2).

Nous venons de voir que Whittaker, dans son duel avec les défenseurs de la parole traditionnelle, s'était contenté de reproduire la polémique de Calvin. Stapleton dut être amené naturellement, pour répondre à l'Anglican, à étudier l'œuvre du réformateur genevois. De cette lecture attentive, combinée avec l'étude des doctrines de Luther, de Mélancthon, c'est-à-dire, de l'école allemande dans ses hautes personnalités, Stapleton acquit la certitude, que Genève pas plus que Wittemberg, Nuremberg pas plus qu'Oxford, n'avait apporté contre l'autorité aucun argument qui ne se trouvât caché sous la poussière des anciens hérésiarques. Il lui prit alors fantaisie de secouer cette poussière, et de montrer aux regards que l'er-

(1) *Duo arte fuerunt qui palmam retulerunt ipsa hæresum fundamenta machinis validissimis evertentes : alter Stapletonus, Anglus, vir sapiens, alter Bellarminus (Possevinus).*

(2) *Stapletonus hanc causam de traditionibus omnibus acutissimè et accurassimè tractavit.*

reur était aussi vieille que la vérité; qu'après avoir laissé pendant assez longtemps la vérité en paix, l'erreur à certain moment se réveillait, et recommençait la lutte avec les mêmes armes émoussées depuis des siècles; qu'elle était condamnée fatidiquement à ne rien inventer, mais à se répéter continuellement, et il le prouva en établissant que Luther, Mélanchthon, Calvin, étaient les fils dégénérés, mais reconnaissables d'Arius, de Pélagie, de Béranger, ou d'hérétiques plus ou moins fameux.

Tant de travaux poursuivis dans l'exil avaient fini par user les forces de Stapleton, qui, vieux avant le temps, avait contracté dans ses voyages des maladies incurables. L'asthme et la podagre le clouaient tour à tour dans son fauteuil; le cerveau seul résistait, mais s'épuisait. Témoin des combats du polémiste, le saint-siège songeait à le récompenser. Clément VIII voulait, disait-on, offrir la pourpre à Stapleton, dont il se faisait lire les ouvrages pendant ses repas. De Rome, des cardinaux pressaient Stapleton de se mettre en route, en lui montrant le chapeau qui l'attendait au Vatican. Mais Stapleton, sourd à toutes ces avances, refusait de quitter sa retraite. Le solitaire montrait à ses amis ses jambes enflées, son estomac appauvri, ses cheveux blanchis, ses livres et son crucifix, et il hochait la tête. C'est à Douai qu'il voulait mourir, à quelques pas de la chaire où il se faisait porter: c'est là qu'il s'endormit dans le Seigneur, en 1598.

V.

Au moment où nous achevions ces lignes, l'épouvante régnait dans Rome. M. Rossi tombait sous le couteau d'un bandit; le palais pontifical de Monte-Cavallo était assiégé par le peuple; monseigneur Palma, un des serviteurs de Sa Sainteté, une des lumières de l'Église, était frappé d'une balle presque aux pieds de sa mère, et Pie IX, délaissé comme un vil criminel, était obligé de s'ensuivre furtivement pour échapper à la prison, et peut-être au poignard.

Nos souvenirs se sont alors reportés sur d'autres scènes funèbres qui attristèrent l'Europe au seizième siècle, et que More, de sa retraite de Chelsea, suivait avec tant d'anxiété. A

genoux sur les marches de cet autel de village qu'il avait fait construire, à ses frais; au milieu de ses filles bien-aimées, il joignait les mains, pleurait et priait pour Clément VII, captif au château Saint-Ange.

Après la bataille de Pavie, les soldats que Frundsberg avait amenés de la Forêt-Noire s'étaient répandus en Italie. Ces barbares semaient sur leur passage le meurtre et l'incendie. Ils s'éveillaient et s'endormaient en vomissant contre le vicaire du Christ des imprécations et des blasphèmes. Luther était leur prophète. Tous emportaient avec eux le manifeste sous forme d'Avertissement où le réformateur disait : Le pape de Rome est le plus mécréant des hommes; son trône n'est pas scellé à la porte du ciel, mais à la porte de l'enfer. Qui donc a pu lui donner le pouvoir de s'élever au-dessus de Dieu, de fouler aux pieds les préceptes de Dieu, les commandements de Dieu? Soyons les maîtres. La puissance terrestre qu'exerce le pape, il nous l'a volée. Nous ne sommes plus que les esclaves de tyrans sacrés : à nous les titres et les armes de l'empire; au pape la souveraineté réelle. Au pape le grain, à nous la paille (1).

Frundsberg avait promis à Luther de lui rapporter la peau du souverain pontife; il avait autour du cou une chaîne d'or dont il devait se servir, en guise de corde, pour pendre Clément VII, « car, à tout seigneur tout honneur, disait-il, et au premier de la chrétienté il fallait bien déferer plus qu'aux autres (2). »

Le chef de ces boucaniers qui se ruaien¹ ainsi sur Rome était le connétable de Bourbon, dont les soldats répétaient en chœur ce refrain, que nous a conservé Brantôme :

Sonnez, sonnez trompettes,
Sonnez tous à l'assaut;
Approchez vos engins,
Abattez ces murailles;
Tous les biens des Romains,
On les livre au pillage.

Le 5 mai 1527, l'armée du connétable campa sur le Monte-

1) *Um den christlichen Stiel deutscher Nation, von der christlichen Standesbeßierung.*

Mario. Frundsberg, resté en arrière à une certaine distance, après avoir apaisé une révolte qui s'était manifestée parmi ses soldats, montait à cheval quand, frappé par la main de Dieu, il chancelle et tombe pour ne se plus relever.

Le 6 au matin, par un temps bruimeux, Bourbon, après avoir passé sur son corselet d'acier une camisole blanche, arrive, à travers le brouillard qui s'épaississait incessamment, à la porte du Saint-Esprit, plante une échelle, gravit un pan de mur délabré, quand une balle vient l'étendre roide mort.

Ce fut le prince d'Orange qui prit le commandement de l'armée. Rome ne put résister longtemps. Prise d'assaut, elle fut livrée à une soldatesque repue de viande et de vin, qui teignit de sang les rues et les places publiques. Clément VII s'était enfermé dans le château Saint-Ange. Le 6 au soir eut lieu une mascarade aux flambeaux. Des lansquenets en robes rouges et montés sur des ânes, s'assemblèrent devant la prison du pontife et une voix cria : « Faisons un pape. — Luther, répond la soldatesque. Que ceux qui veulent Luther pour pape lèvent la main. » Tous lèvent la main en répétant : Vive le pape Luther. « Que j'aurais de plaisir, dit un des lansquenets, Grunenwald, en s'adressant à Clément VII, à t'arracher les boyaux, ennemi de Dieu, de César et du monde (1) ! »

Au bruit de ces attentats, l'Europe catholique s'émut d'indignation. Les historiens de cette époque nous parlent de populations entières qui se rendent en pèlerinage à quelque lointaine chapelle consacrée par la vénération des siècles, pour demander à Dieu la délivrance du pontife. A Paris, la duchesse d'Alençon ordonne des prières publiques. A Madrid, Charles-Quint prend le deuil et prescrit des processions dans toute l'Espagne (2). A Londres, Wolsey, au nom du roi, fait chanter dans les églises le *Miserere*, et commande un jeûne de trois jours (3) : partout on prie et on pleure. Il n'y a qu'un petit coin du globe où il y ait liesse : c'est à Wittemberg, où Luther ne cache ni ses joies ni ses espérances. Il chante la chute de la

(1) Frundsberg's *Kriegsblätter*, p. 122.

(2) Hall, p. 727.

(3) *Id.*, p. 728.

papaute. « En somme , dit-il à ses disciples , il n'y a jamais eu sur la terre de plus grand coquin que le pape Clément VII. Aussi Dieu l'a-t-il privé de toute l'autorité et de toute la puissance qu'il possédait. Les fauteurs de Jules II disaient que depuis saint Pierre il n'y avait eu aucun pape qui eût été en possession d'une pareille suprématie : voyez ce qui en reste (1). »

Les puissances catholiques , divisées par de misérables pré-tentions , se contentaient de prier , sans qu'aucune d'elles osât agir. On plaignait le pauvre captif , mais pas un monarque qui voulût lui faire l'aumône d'un régiment ou d'un vaisseau. Dieu , qui ne regarde pas aux instruments dont il se sert pour l'accomplissement de ses desseins , envoya la peste qui délivra le pape. Les miasmes qui s'exhaloient de cet amas de chair humaine que les bandits laissaient pourrir dans les rues empoussièrent l'atmosphère. Le fléau , qui , par une sorte de miracle , épargnait les habitants , faisait chaque jour de nouvelles trouées dans les rangs de l'armée du prince d'Orange.

Le 17 février 1528 , le tambour annonça le départ des Impériaux , que la peste poursuivit jusqu'en Allemagne.

Après quelques mois de captivité , Clément VII trompa la vigilance de ses gardiens. Dguisé en jardinier , il parvint , à l'entrée de la nuit , à s'échapper , et se réfugia dans la citadelle d'Orvieto.

Le lendemain il voulut monter en chaire , et il murmura d'une voix éteinte :

« Mon Dieu , pardonnez à mes ennemis , comme je leur pardonne les offenses dont ils se sont rendus coupables contre le chef de l'Église. » Et il étendit les mains , et il les bénit , parce que , dit un historien contemporain , il savait bien que cette bénédiction leur servirait dans le ciel : « Perche sapeva molto di quanto frutto siano le benedizioni sparse sopra di suoi nemici. »

Et quelques mois après , Luther apprenait que le pape était rentré triomphant à Rome.

Ainsi seront confondues les espérances de ces âmes qui , en France et en Italie , souriaient aujourd'hui à la chute d'une nou-

(1) *Propos de table* , trad. par Burnet , p. 113.

velle royauté. Nous aurions voulu que la France, adoptant le legs de Charlemagne, rétablît Pie IX dans la plénitude de sa double autorité. C'est une dette de reconnaissance qu'elle eût acquittée envers le saint-siège : le pays le voulait, sa voix n'a pas été écoutée. Mais attendons, les jours de l'iniquité ont été comptés. Nous connaîtrons bientôt l'instrument que choisira la Providence pour opérer la délivrance du pontife. Nous espérons en quelque chose, comme le grain de sable dont parle Pascal.

AUDIN.

PRÉFACE DE STAPLETON.

Ce que depuis plusieurs années des hommes doctes ont voulu faire, ce que d'autres ont tenté vainement, soit qu'ils aient été prévenus par la mort, ou empêchés par les événements de notre temps; aidé de la grâce divine, et me confiant aux prières du bienheureux More, je l'entreprends pour la gloire de Dieu, pour l'édification du lecteur, et j'ajouterai pour le plaisir intime que me promet ce travail (1). Je me propose donc de raconter la vie, les mœurs, les actions et le noble martyre de l'homme d'État, non moins distingué par sa piété et son érudition que par son amérité et sa sagesse: non pas que mon récit puisse rien ajouter aux louanges qu'il a méritées; car si la félicité dont il jouit dans le ciel est si grande que notre esprit ne peut la concevoir non plus que nos paroles l'exprimer, sa renommée sur cette terre a tant de splendeur que je ne saurais dignement louer ses vertus, ni même les exposer ou les raconter d'une façon nouvelle. Toutefois, divers motifs m'ont déterminé à traiter ce sujet: la gloire de Dieu;

mon attachement à l'église catholique, dont More s'est toujours montré le fils soumis, au point de préférer la mort la plus cruelle à l'apostasie; la juste commisération qu'excite en moi le sort de ma patrie malheureuse et avilie; et l'espérance de procurer quelque consolation aux hommes de bien et de frapper les méchants d'une juste confusion (2). Lorsque les bons et pieux Anglais apprendront quels furent les mérites de Thomas More, si grand dans les lettres, ils trouveront de justes motifs de consolation, un noble exemple à imiter, et une joie extrême à la lecture de mon récit. Les méchants, au contraire, les hérétiques, les apostats rougiront de honte au tableau du douloureux trépas qu'ils ont fait subir à ce héros chrétien. Ce qui m'a encore déterminé à entreprendre cet ouvrage, c'est le désir que m'ont témoigné un grand nombre de personnes respectables, dont un long exil m'a rapproché, d'avoir une narration naïve et authentique des péripéties diverses d'un drame si attachant et si pathétique (3).

Vingt années se sont écoulées depuis que Louis Paceus, Espagnol, de l'ordre de Saint-Dominique, homme docte et éloquent, annonça l'intention de donner au public la vie du Chancelier. La mort qui vint le surprendre inopinément l'empêcha d'accomplir ce projet. Je ne disconviendrai pas que depuis longtemps j'ai été excité, ainsi que ce savant

écrivain, à m'occuper de ce travail, poussé par une affection particulière, et parce que, après avoir écrit la *Vie de l'apôtre saint Thomas* et celle de *saint Thomas*, archevêque de Cantorbéry, l'identité de prénom m'a engagé à joindre à ces biographies celle de l'illustre martyr, mon compatriote. J'entreprends donc aujourd'hui cette tâche avec d'autant plus de confiance, que j'ai pu rassembler des documents nouveaux et nombreux sur la vie et les actions du chancelier. J'ai interrogé ses écrits latins et anglais (4); j'ai recueilli une foule de particularités intéressantes dans la conversation de personnages qui ont vécu dans l'intimité du grand homme, et qui, contraints de fuir leur patrie et de se réfugier en Belgique et dans d'autres contrées, pour conserver leur foi, parlent encore avec enthousiasme de la piété et des mérites de leur noble ami.

Ces personnages respectables sont : d'abord, John Clément, médecin, encore enfant lorsque More écrivait ces mots dans son Utopie : « Mon John Clément (5), ce jeune enfant qui, comme vous le savez, se mêlait à notre conversation, je veux qu'il assiste à tous les entretiens dont il peut tirer quelque profit; tant j'espère que cette tendre plante, qui s'est si heureusement développée jusqu'ici au souffle des lettres grecques et latines, produira un jour des fruits abondants (a); »

(a) *Nam et Joannes Clemens puer meus qui adfuit, ut scis, unā,*

Marguerite, l'épouse de Clément, élevée avec les filles de More, et que More traita toujours avec une bonté paternelle, ainsi qu'on le voit par ce passage de la lettre qu'il lui écrivit peu d'instants avant son martyre : « J'envoie à ma fille chérie sa *pierre de calcul* (lapidem arithmeticum ipsius) (6), et je lui donne ma bénédiction ainsi qu'à mon cher fils et à tous ses enfants (a) ; »

Harris et sa femme Dorothée Coly, l'un secrétaire intime de Thomas More, l'autre compagne de Marguerite Roper, fille ainée du chancelier.

John Haiwood, ami de More, et William Rastal (7), homme de mœurs sévères, et l'un des juges d'Angleterre sous la reine Marie, également lié avec Thomas dans ses dernières années, comme le prouve une lettre que More écrivit à Thomas Cromwell (b).

J'ai été aussi aidé dans mon travail par John Harris (8), écrivain versé dans la connaissance des saints Pères, et dont le savoir a été d'un immense secours à Jacques Pamelius (9) pour éclairer plusieurs passages des textes de saint Cyprien et de Tertullien.

La veuve de John Harris, qui vit encore au milieu de nous, m'a communiqué plusieurs manuscrits ut quem à nullo patior sermone abesse in quo aliquid esse fructū potest, quoniam ab hāc herbā quæ et latinis et græcis literis cepit evirescere, egregiam aliquando frugem spero. — *In Epist. liminari ad Petrum Ægidium.*

(a) In fine operum anglic. Londini, anno 1557.

(b) In operibus anglic., pag. 1422.

et des lettres écrites en entier de la main de l'illustre martyr.

Enfin, j'ai interrogé tous les écrivains contemporains qui ont fait mention de More : Érasme, et sa volumineuse correspondance, imprimée à Bâle par Episcopius, l'an 1563; le livre de Réginalde Pole, contre Henry VIII (*a*); celui de Jean Cochlée, contre Sampson ; *les Hommes illustres* de Paul Jove (*b*) ; les *Mémoires sur les affaires d'Angleterre*, par Guillaume Paradin (10); les correspondances de Guillaume Budé, de B. Rhenanus, de Jérôme Busleyden, de Pierre Aegidius, de Simon Grynée, etc., etc. J'ai compulsé également, avec l'attention la plus scrupuleuse, tout ce qu'ont écrit sur ces matières Polydore Virgile, Roverus Pontanus (11), dans son *Catalogue des choses mémorables*; Jean Fontaine, dans son *Histoire de la France moderne*; Onufrius, dans la *Vie de Paul III*, et Laurent Surius, dans ses *Commentaires* (12).

Muni de ces nombreux et intéressants matériaux, j'ai écrit, non un simple récit, mais *une histoire complète de la Vie de Thomas More*, et principalement de son glorieux martyre. J'ai cru devoir, soit pour aider la mémoire du lecteur, soit pour mettre plus d'ordre et de méthode dans ma narration, la diviser par chapitres.

(*a*) *Pro unitate Ecclesiæ, ad Henricum VIII.*

(*b*) *Elogia virorum illustrium.*

NOTES ET REMARQUES.

(1) C'est en 1587 que Stapleton entreprit d'écrire la vie de sir Thomas More, en 1588 qu'il acheva son ouvrage. Le livre parut à Douai, où l'auteur s'était réfugié, sous le titre de *Tres Thomæ, seu res gestæ S. Thomæ Apostoli, S. Thomæ archiepiscopi Cantuariensis et martyris, Thomæ Mori Angliæ quondam cancellarii*. Duaci 1588, 8°.—Niceron, Mémoires, t. XXV, p. 233.—Baumgarten, Nachrichten von merkwürdigen Büchern, 3. Band, p. 91. Tous deux assignent à l'édition originale la date de 1588, tandis que l'édition latine des œuvres de More place en 1589 l'apparition du *De Vita et obitu Mori*, de Stapleton — Rudhart, Thomas Morus, Nürnberg, 1829, 8°, p. 447.

(2) Stapleton a dit ailleurs : « Deus, pater misericordiarum, afflictissimæ genti nostræ, in horrendo schismate et sub hæreticâ tyraunide, tricesimum (uno minus) nunc laboranti annum, merito sanguinis dilecti filii sui, et tot in Angliâ martyrum, atque imprimis Thomæ Mori sanctis precibus, clementer, tandem propitiari dignatur. » C'est vers la fin de 1558 qu'Élisabeth monta sur le trône d'Angleterre. Ce passage nous donne la date de l'époque où Stapleton écrivit la biographie de More.

(3) Cresacre More donne encore un autre motif au projet conçu par Stapleton d'écrire la vie du chancelier : c'est que le docteur était venu au monde dans l'année et le mois où l'homme d'État avait souffert le martyre. Cresacre, lui aussi, a voulu écrire la vie de son glorieux ancêtre, parce que le jour où sir Thomas More entrait triomphant dans le ciel, lui Cresacre était régénéré par l'eau sainte du baptême. “ Let this suffice, that as Doctor Stapleton was moyed to take pains in setting forth the actions of Sir Thomas More, because he was born in the very same month and year wherein he suffered his glorious martyrdom, so was I born anew and regenerated by the holy sacrament of baptism, on the very same day, though many years after, on which Sir Thomas More entered heaven triumphant, on the sixth day of July.” The Life of Sir Thomas More, London 1828, 8°, préface, p. xxxiv.

(4) A l'époque où Stapleton écrivait, J. Rastal avait publié :

The works of Sir Thomas More chauncellor of England. London 1530, 2 vol. fol. goth. ; — **John Cawood, John Waley et Richard Tottell : The works of Sir Thomas More, sometyme Lord chauncellor of England wrytten by him in the English tongue,** 1550, 1 vol. in-fol. goth. ; — **Froben à Bâle : Epigrammata Thomæ Mori,** 1518. **Stapleton dût encore avoir sous les yeux : Mori Opera,** Lovanii, per Petrum Zangrium Tiletanum. Anno 1566, in-fol.

(5) Ce médecin fut longtemps l'ami et le correspondant des plus célèbres humanistes de l'époque. Il fit le voyage d'Italie, chargé de lettres de Thomas More pour Érasme, au commencement de 1522. (Vives Erasmo, Brugis 1 Aprilis, 1522.—Epist. Erasmi. t. II, p. 711. Ib., p. 707.) Il avait épousé Marguerite Gyge ou Gigys, l'amie des filles de More.

(6) Une pierre d'Algorithmus, comme on disait à cette époque : espèce de devise employée pour apprendre l'arithmétique, quelque chose comme la table de multiplication (Walter, Thomas Morus et son époque, trad. par M. Savagner. Tours, 1847, 8°, p. 317 et 318, note).

(7) William Rastal, premier lecteur d'Édouard VI, passa en Hollande lors de la révolution religieuse arrivée dans son pays, revint dans sa patrie à l'avénement de Marie, se retira à Louvain sous le règne d'Élisabeth, et y mourut en 1565. On estime son Recueil des *Statuts qui sont restés en vigueur depuis la grande Charte*, 1559, 1583 in-fol. Il était fils de John Rastal, imprimeur à Londres, et éditeur des œuvres de sir Thomas, son oncle. On a de John une comédie intitulée : *Natura naturata*.

(8) Il est question de ce savant dans une lettre de Cochlée à Érasme, datée de Dresde, le 13 mars 1529. « Vous écrivez *Cochleus*, dit le théologien au philologue, par inadvertance sans doute : c'est *Cochlaeus* qu'il faut dire, et je n'aime guère ce nom, qui m'a été donné à Cologne par le poète Romach, que vous connaissez, je pense. Harris l'Anglais m'appelait *Wendelstin*, ce qui me semble préférable : car ma patrie est Wendelstin, près de Nuremberg : Wendelstin, en latin *Cochlea*. » (Cochl. Opera.)

(9) **PAMELIUS ou de PAMELE** (Jacques), né à Bruges en 1536, était d'une noble famille d'Oudenarde, et fils d'un conseiller de Charles-Quint. Il étudia les lettres et la théologie, et eut de beaux succès aux diverses écoles qu'il fréquenta. Chanoine de Saint-Donat à Bruges, il avait rassemblé, à force de soins, une nombreuse bibliothèque qu'il fut obligé d'abandonner pen-

dant les guerres qui désolèrent les Pays-Bas : il se retira à Saint-Omer, où l'évêque le nomma archidiacre. Philippe II d'Espagne lui conféra la cure de Saint-Sauveur à Utrecht, puis l'évêché de Saint-Omer. Au moment où il se mettait en route pour prendre possession de son siège, il tomba malade et mourut près de Mons, en septembre 1587. C'était un docte théologien et un exégète de haute valeur. On lui doit : *Liturgica Latinorum* ; — *Micrologus de ecclesiasticis observationibus* ; — *Catal. Comm. veterum selectorum in universā Bibliā* ; — *Conciliorum paralipomena* ; — *Relatio ad Belgii ordines de non admittendis unā in republicā diversarum religionum exercitiis*. (Voy. And., *Bibl. Belg.*; *Miraeus*, in *Elog.*; *Swert*, *Athen. Belg.*)

« Le meilleur service, dit Baillet (*Jugement des Savants*, t. II, p. 330 et 331), qu'il ait rendu à l'Église et aux lettres, c'est d'avoir distribué dans un meilleur ordre les écrits de Tertullien et de saint Cyprien. Il a mérité les éloges de Baronius et de Scioppius, et on peut dire qu'il a jeté les fondements de cette science critique et historique où se sont distingués depuis Rigaut, Le Prieur, Lombert et Fell. »

Jean, évêque d'Oxford, a reproduit les notes et les commentaires de Pamele dans l'édition qu'il publia de saint Cyprien en 1682, et réimprimé *Vita Tertulliani* et *Opera ejus*, d'après ce savant, à Paris, en 1635, et *Liturgica Latinorum*, à Cologne, en 1609.

(10) **GULIELMI PARADINI Bellijocensis (Beaujeu) Ecclesiæ decani, afflictæ Britannicæ religionis, et rursus restitutæ, Exegema, Lugduni, apud Joann. Tornæsum, MDLV. 8°.** Aux pages 21 et 22 se trouve un récit de la mort de Fisher et de More.

(11) **ROVERUS PONTANUS** : *Rerum memorabilium jam inde ab anno MD, ad annum fere LX in Republicā christianā gestarum, libri quinque* ; ex plerisque nostrorum temporum historiographis, præcipue autem D. Fontano theologo parisiensi, et Joanne Sleidano collecti. Cum diligentia annotatione eorum quæ Sleidanus ex affectu potius quam veritatis studio conscripsisse apprehendit. Interprete F. Rovero Pontano Carmelitā, sacræ theologiæ Baccalaureo. Coloniæ, MDLIX, fol.

(12) **LAURENTIUS SURIUS** : *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum, ab anno salutis MD usque in annum MDLXVIII, ex optimis quibusque scriptoribus congestus.* Coloniæ, 1568, in-fol. (Voir à la fin de l'ouvrage : *SOURCES ET DOCUMENTS.*)

HISTOIRE DE THOMAS MORE.

CHAPITRE PREMIER.

FAMILLE. — ÉDUCATION. — ÉTUDES.

Thomas More (1) naquit à Londres (2), d'une famille appartenant à la petite noblesse (3). John More (4) était chevalier (5), ainsi que Thomas le dit lui-même dans l'épitaphe qu'il composa après avoir renoncé à la dignité de chancelier. « *Le chevalier John More, admis au nombre des juges royaux, d'un caractère doux, bienfaisant, équitable; d'une santé robuste malgré sa grande vieillesse, ayant un fils élevé à la dignité de chancelier d'Angleterre, crut avoir assez vécu et quitta la vie sans regret (a).* »

On ignore le nom de la mère de More, qui mourut alors que celui-ci était encore en bas âge. Il n'eut point de frère : ses deux sœurs furent mariées : Jeanne à Richard Staffreton, et Élisabeth à John Rastal, l'un et l'autre de noble maison.

(a) *Joannes Morus eques, et in eum judicum ordinem à principe cooptatus qui regius consessus vocatur: homo civilis, suavis, innocens, mitis, misericors, aequus et integer, annis quidem gravis, sed corpore plus quam pro aetate vivido, postquam et sibi productam vitam vidiit, ut filium videret Angliæ cancellarium, satis in terræ jam se moratum ratus, libens emigravit in cælum. — In epitaphio quod in operibus Thomæ Mori latinis extat.*

La première nuit des noces de John More, comme John Clément l'a su de Thomas, qui l'avait appris de son père, tandis que la nouvelle épouse sommeillait, elle crut voir, gravée sur son anneau nuptial, la figure de chacun des enfants que Dieu devait lui accorder un jour : l'une brillante et radieuse, et une autre dont les traits étaient à peine visibles; ce qui lui sembla extraordinaire et s'expliqua dans la suite lorsque, ayant fait une chute, elle mit au monde un enfant avant terme. On a encore recueilli un autre présage au sujet de More : sa nourrice traversait à gué un torrent impétueux et allait être entraînée par le courant; la pauvre femme, dans l'espoir de sauver son nourrisson, le lança sur une des rives, où il alla tomber au milieu d'une haie haute et touffue. Parvenue sur le bord du torrent, elle le chercha inquiète et craintive, et le retrouva sain et sauf, lui souriant et lui tendant ses petits bras (6).

Ces songes prophétiques furent dès lors regardés comme les signes certains que Thomas serait un jour un personnage éminent. De semblables présages avaient également annoncé la grandeur future de Moronte, petit-fils d'Erkenwald, majordome en France sous le règne de Sigebert. Saint Riquier, parrain de Moronte, étant allé visiter la mère de Moronte, fondatrice du monastère de Marchiennes, celle-ci le pressa de bénir son fils bien-aimé. Et comme le saint, remontant sur sa mule, venait de prendre l'enfant dans ses bras et se disposait à lui donner sa bénédiction, la mule, s'emportant et se cabrant, contre son habitude, jeta l'enfant loin de là sur le sol. Mais la nourrice étant accourue le trouva doucement assis à terre, jouant, et sans aucune apparence d'accident fâcheux. Ainsi l'ensance de Moronte et de More fut signalée par de merveilleux présages.

L'un et l'autre remplirent de hautes fonctions à la cour : l'un fut garde du sceau de Théodore ; l'autre chancelier de Henry VIII : tous deux de vie sainte et de mœurs exemplaires.

More fut placé de bonne heure au collège de Saint-Antoine, à Londres (7), où il étudia les éléments de la grammaire.

Sir John, juge du banc du roi, était de mœurs rigides. Il voulut que son fils s'accoutumât dès sa jeunesse au travail et aux privations ; aussi avait-il réglé la dépense du jeune étudiant ; de telle sorte que la plupart du temps l'élcolier n'avait pas même en sa possession la somme la plus minime, et qu'il était contraint de s'adresser à son père chaque fois qu'il y avait urgence de réparer sa chaussure ou quelque partie de ses vêtements. More avait coutume de rappeler cette sévérité paternelle et de s'en applaudir. « Ainsi, disait-il, ne prenant jamais aucun plaisir nuisible ou blâmable, étranger au luxe et à la sensualité, ignorant l'usage pernicieux qu'on peut faire de l'argent, je me livrais exclusivement, et sans aucune arrière-pensée, au charme de l'étude. »

Devenu grand chancelier d'Angleterre, More ne pensait point s'humilier en s'agenouillant à l'approche de son père dans le palais de Westminster même, où se tenait la cour de justice, pour recevoir sa bénédiction. L'amour du fils pour le père était enfin si vif, la déférence du père pour le fils était si tendre, qu'il était impossible de décider lequel des deux était le plus digne de cette mutuelle et touchante affection.

Le cardinal Morton (8), archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, ayant entendu parler de More, voulut le voir. Charmé de l'intelligence pré-

coce du jeune écolier, ce prélat, non moins illustre par les hautes dignités dont il était revêtu que par ses vertus et sa vaste érudition, l'admit dans sa maison, où il demeura quelque temps en qualité de page, charmant le cardinal et ses amis par la tournure originale de son esprit et ses réparties joyeuses et spirituelles (9). More conserva toute sa vie une vive reconnaissance pour son généreux Mécène qu'il peint ainsi dans son Utopie : « J'eus de grandes obligations au révérend père John Morton, cardinal archevêque de Cantorbéry. C'était un personnage incomparable, tant par sa prudence et ses qualités éminentes que par son autorité. Il était d'une taille moyenne, et que les années n'avaient point encore courbée ; son visage sévère commandait le respect et la vénération ; sa parole était bienveillante et persuasive. Il possédait à fond la connaissance du droit ; sa mémoire était prodigieuse, et il avait encore accru ces dons naturels par l'étude et par l'habitude des affaires. Grave et austère, il était néanmoins toujours accessible ; mais il aimait à éprouver, par des apostrophes un peu vives, ceux qui lui présentaient quelque supplique, n'agissant toutefois de la sorte qu'afin de juger mieux le savoir et la présence d'esprit du solliciteur. Aussi se réjouissait-il lorsqu'il rencontrait un homme docte et vertueux, et se hâtait-il de lui confier quelque emploi dont il le jugeait capable.

« Le roi avait une confiance sans bornes dans son illustre chancelier, et quoique dans les premiers temps du séjour de ce dernier à la cour d'Angleterre la fortune lui eût fait éprouver plus d'une déception, et qu'il eût essuyé plus d'une tempête sur cette mer orageuse, il avait acquis une telle prudence et une telle habileté dans l'administration des affaires, qu'on

était presque toujours assuré du succès des négociations confiées à ses soins (a). »

Tel est le portrait que More fait du cardinal Morton (10). Mais l'instant était venu où le jeune page allait quitter le palais hospitalier de son généreux protecteur pour aller se mêler aux nombreux étudiants rassemblés à l'université d'Oxford (11), où le cardinal l'envoya terminer ses classes. Son assiduité à l'étude le fit remarquer du savant professeur Grocyn (12), qui, le premier, avait initié l'Angleterre à la connaissance des lettres grecques. Ce fut à ses doctes leçons et à celles de Thomas Linacre (13) que More dut les rapides progrès qu'il fit en littérature et en philosophie. Il en parle dans une lettre à Dorpius : « Lorsque j'assistais aux leçons que me faisait sur le texte grec d'Aristote mon professeur Linacre..... » A Oxford, More se lia avec Lilly (14) ; aussi dès cette époque écrivit-il en langue vulgaire des vers excellents qu'on a conservés. Il composa également un poème sur les

(a) *Interea multum debui reverendissimo patri Joanni Mortono Cantuariensi archiepiscopo et cardinali, ac tum quoque Angliæ cancellario, viro, mi Petre, non autoritate magis quam prudentia et virtute incomparabili. Etenim statura ei mediocris erat, nec ætati quanquam seræ cedens; vultus quem revereri non horreas, in con- gressu non difficilis, serius tamen et gravis. Libidine erat asperius interdum compellando supplicantes experiri, sed sine noxâ quid ingenii, quam animi præsentiam quisque præ se ferret, quâ velut cognatâ sibi virtute, modo abesset impudentiâ, delectabatur, et ut idoneam ad res gerendas amplectebatur; sermo politus et effi- cax, juris magna peritia, ingenium incomparabile, memoria ad prodigium usque excellens. Hæc enim naturæ egregia, discendo atque exercendo provexit. Hujus consiliis rex plurimum fidere, multum respublica niti videbatur; quippe qui ab primâ fere ju- ventute protinus a scholâ conjectus in aulam, maximis in negotiis per omnem versatus ætatem, ac variis fortunæ æstibus assiduè jactatus, prudentiam rerum multis magnisque cum periculis didi- cerat.*

vanités du monde, et plaça en tête ces vers latins :

Has fictas quemcumque juvat spectare figuras,
Sed mira veras quas putat arte hominis;
Ille potest veris animum sic pascere rebus,
Ut pictis oculos pascit imaginibus.
Namque videbit uti fragilis bona lubrica mundi,
Tam citò non veniunt quàm citò prætereunt.

Le jeune poète chanta également *les caprices de la fortune*. Ses vers, traduits du grec en latin, ont été placés en tête de ses poésies, qu'il composa en grande partie avant l'an 1500, c'est-à-dire lorsqu'il avait atteint à peine sa dix-septième année (15). Ainsi on pouvait dire de More ce qu'on avait dit de saint Jean-Baptiste : *Quis puer iste erit!* Que sera donc un jour cet enfant !

NOTES ET REMARQUES.

(1) More, Moore, nom très-commun dans les annales anglaises. Domenico Regi, dans la préface de *Della vita di Tomaso Moro gran cancelliere d'Inghilterra, libri duo*, Milano, 1675, essaye en vain de donner une origine italienne à la famille du chancelier. Voyez Baumgarten : *Nachrichten von merkwürdigen Büchern*, 2. p. 462 et 463. — Niceron : Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres. Paris, 1734, in-12, t. XXV, p. 243.

(2) Dans sa célèbre lettre à Hutten (Epist. CCCCXLVII, Epistolæ, etc. Lugduni Bat., 1706 in-fol. t. I, p. 471-477), Erasme donne à More quarante ans au moment où il écrit, 1519. Le chancelier serait donc né en 1479. — John Jortin (The Life of Erasmus, t. I, p. 174) le fait naître en 1480. — Gilbert Burnet (The history of the Reformation of the Church of England, t. II, p. 416, Append.) s'exprime ainsi à ce sujet : “The year of Sir Th. More's birth is not certain; by Erasmus his reckoning it was in the year 1479, if not higher; others say it was 1480; and others 1484.” — Cresacre More dit qu'il vint au monde en 1480, à Londres, dans Milk-Street (p. 14), probablement d'après l'autorité d'un tableau de famille qu'on trouve à Burford. Si l'on s'en rapportait aux inscriptions que Lewis a tirées du tableau de Well Hall, il faudrait faire remonter la naissance de sir Thomas à 1476. Pitz dit que le chancelier était âgé de 52 ans quand il mourut en 1535 : il serait donc né en 1484. La date adoptée par la plupart des historiens est celle de 1480. (Rev. Joseph Hunter, note p. 14 de la vie du chancelier par Cresacre More.)

Stapleton s'est contredit sur l'âge de son héros. Il dit, c. iv, p. 14, que l'Utopie parut après le retour de More de son ambassade en Flandre, quand l'auteur avait 34 ans. Or la première édition de l'Utopie fut publiée à Louvain au mois de décembre 1516 (Panzer, Ann. Typ., vol. VII, p. 261, n° 29), ce qui porte la naissance de sir Thomas à 1482. Ailleurs il écrit : *Passus est autem anno domini 1535 et ætatis suæ anno quinquagesimo secundo*, ce qui met en 1483 la date de la naissance.

(3) *Familia non celebri, sed honesta* : Ce sont les termes

dont se sert More dans son épitaphe. Cresacre fait remarquer qu'on pourrait se tromper sur la signification de *non celebri*. Si Thomas ne descendait pas d'une famille illustre, il était noble néanmoins dans l'acception qu'on donne à ce vocable dans d'autres pays, car son père, sir John, avait des armoiries (Jos. Hunter, note, l. c., p. 11).

Richard Croke, dans la dédicace de sa traduction de la grammaire grecque de Théodore, dit en parlant de sir Thomas More : *Vir, et moribus, et natalibus generosissimus.*

(4) John More, le père de sir Thomas, qui comparait celui qui se marie à un pauvre diable condamné à mettre la main dans un sac rempli de vipères, et où ne se trouve qu'une seule anguille (Rudhart, *Thomas Morus*, Nürnberg, 1829, p. 1), d'après Cambden (More, l. c., p. 10); John More prit trois femmes. De la première, fille de Handcomb de Holywell dans le Bedfordshire, il eut un fils, Thomas, et deux filles, Jeanne et Élisabeth (Biographia Brit., vol. V, p. 3157). On ignore le nom de la seconde femme de sir John : la troisième s'appelait *Alice* et était fille de John More, de Losely, dans le Surrey, et veuve de... (Cresacre More, l. c., p. 13.)

(5) Sir John More fut nommé, en 1506, *sergeant at law*. Le 13 novembre, il y eut au palais de l'archevêque de Cantorbéry à Lambeth un repas où assistèrent le roi et ses conseillers. — “This feast was kept at the charges of ten learned men, newlie admitted to bee sergeants to the Kings law, whose name were....” Holinshed cite un John More, vraisemblablement le père de sir Thomas. Sur la carrière magistrale de sir John More, voir : The third volume of Chronicles beginning at duke William the Norman, commonlie called the *Conqueror*; and descending by degrees of yeeres to all the Kings and Queenes of England in their orderlie successions. First compiled by Raphael Holinshed, and by him extended to the yeare 1577... At London, *Cum privilegio*, in-fol. goth., p. 791, col. 2 (anno 1504).

(6) Cresacre More, p. 13, et M. Savagner, d'après Walter, p. 2 et 3, rapportent les mêmes présages.

« La légende, dit M. Ozanam dans son bel ouvrage sur les deux chanceliers d'Angleterre Bacon de Verulam et Thomas de Cantorbéry, est une narration qui fait intervenir dans les choses humaines une puissance surnaturelle. Pour nous qui présumons assez de la bonté de Dieu et de la dignité de l'homme pour ne point croire impossibles des communications fréquentes entre

le monde invisible et le monde visible..., la légende n'est point une vaine fable. »

Et l'écrivain raconte ainsi un songe qu'eut une nuit la mère de Thomas :

« Elle vit son enfant couché nu dans le berceau, et appelant la nourrice : Pourquoi, lui disait-elle, mon fils n'est-il pas couvert ? Et la nourrice répondait : Ma bonne maîtresse, votre fils est couvert d'un manteau de pourpre de grand prix plié sur sa poitrine. Et la mère se levait avec sa servante, et elles voulaient déployer le manteau, afin d'en envelopper l'enfant avec plus de soin. Mais pour le déployer dans toute sa grandeur, la chambre où elles étaient était trop étroite; trop étroites étaient encore la cour de la maison et la place qui était au devant. Alors il lui sembla qu'elles allaient toutes ensemble dans un lieu vaste et découvert et que là elles espéraient pouvoir développer le manteau miraculeux, quand tout à coup se fit entendre une voix venue d'en haut pareille au tonnerre : « Vous faites d'inutiles efforts; l'Angleterre entière n'est pas assez grande pour contenir dans toute son étendue cette pourpre que vous portez dans vos mains. » A ces mots la mère se réveilla; elle se souvint du songe et ne le comprit point. Mais cette pourpre mystérieuse était le sang du martyr qui devait le couvrir comme un voile de gloire au jour de sa passion, et s'étendre après sa mort jusque sur les royaumes étrangers et les nations les plus lointaines. » (P. 239, 240, 241.)

(7) SAINT-ANTOINE était une des quatre écoles de grammaire fondées à Londres par Henri VI, ce grand patron des lettres, et jouissait d'une juste renommée quand Thomas More, enfant, la fréquentait. (Cresacre More, l. c., p. 15 et 16, note.)

L'école était sous la direction de Nicolas Holt, humaniste distingué.—Roper : *The Life and death of Sir Thomas More Kt, Lord high-chancellor of England in the Reign of King Henry the VIIIth*. London, 1731, 8°, t. II. — Lewis, p. 26. — *Stowe's Survey of London*, p. 163, col. 2.—Colet's *Life by Knight*, trad. en all. par Arnold, p. 145.

C'est de ce gymnase que sortirent Nicolas Heath, archevêque d'York et lord chancelier, et Whitgift, archevêque de Cantorbéry. Il commença à décliner du temps de Stowe. Cresacre More dit que l'écolier y dévora avidement plutôt qu'il ne mâcha à loisir les règles de la grammaire : “ He had rather greedily devoured than leisurely chewed the grammar rules ” (l. c., p. 16).

(8) **MORTON** (John), né à S. Andrew, s'était fait connaître par ses talents sous Henri VI, Édouard IV et Richard III. Il avait épousé chaudement les intérêts de la maison de Lancastre contre la maison d'York. Quand le comte de Richmond parvint au trône sous le nom de Henri VII, Morton fut tiré de l'exil, nommé archevêque de Cantorbéry et conseiller de la couronne. En 1499, il fut revêtu de la pourpre par Alexandre VI. Morton, pendant son long ministère, favorisa les lettres : il aimait More, qu'il combla de marques de bienveillance : « *Cardinalis in cuius aula puer sum educatus.* » *Morus*, *Utopia*, 1518, p. 34 et 35. Voy. sur Morton : *Fuller's Church-History*, c. IV, p. 198, § 11. — *Matth. Parker, Antiq. Brit. Eccl.*, p. 296 et 297. — *Polyd. Virgil.*, lib. XXVI, *Hist. angl.* — *Godwin, de Episc. angl.* — *Larrey, Hist. d'Angl.*, t. I, p. 7, 43, 64.

Morton mourut en 1500, à l'âge de 90 ans. — *Gaugh's sepulchral Monuments in Great Britain applied to illustrate the history of families, manners, habits and arts at the different periods, from the Norman conquest to the seventeenth century.* London, 1786, in-fol., vol. II, 1796, p. 343.

(9) « More se signalait au service du cardinal Morton, dans les divertissements dramatiques qui avaient lieu à l'occasion des fêtes, non comme acteur, suivant l'idée qu'on attache aujourd'hui à ce mot, mais plutôt comme improvisateur. Quoique fort jeune, dit Roper, il lui arrivait quelquefois, pendant les fêtes de Noël, de se joindre aux acteurs et d'improviser un rôle sur la scène même sans avoir étudié le sujet de la pièce, et il procurait aux spectateurs plus de plaisir à lui seul que tous les acteurs ensemble. » — *Thomas Morus et son époque*, par W. Jos. Walter, traduit librement de l'anglais, par M. Aug. Savy. Tours, 1847, in-8°, p. 6.

(10) Sir Thomas juge Morton plutôt en écolier reconnaissant qu'en historien impartial. Hume, Lingard, Turner, Tytler, ne le peignent pas sous d'aussi belles couleurs. Il poussa son dévouement à Henri VII, son nouveau maître, jusqu'à la servilité. Il aida à pressurer la nation dans l'intérêt de la couronne. Pour déposséder les contribuables, il inventa un argument qu'on appela la fourche de Morton : riche ou pauvre devait payer. — Voy. *Rapin de Thoyras, Hist. d'Angleterre*, t. V, p. 146, 156, 167, 179, 212, 225, 294.

La vie de Morton a été écrite par John Rudden. Londres, 1607.

(11) A quel âge More entra-t-il au collège de Cantorbéry à Oxford, connu sous le nom de *Christchurch*? c'est ce qu'il est difficile de déterminer. L'opinion la plus probable est qu'il y était en 1497; il y resta deux ans environ. Il paraît qu'il fréquenta encore le collège de S. Mary's-Hall. (Biog. Brit., t. V, p. 3157. — Wood, Ath. Ox.

Consultez sur l'université d'Oxford : Iselin, Lexicon, t. III, p. 761 et 762. — Wood, Hist. et antiq. univers. Oxon. — Bentham, Engelfirchen und Schulenstaat.

(12) GROCYN avait étudié, en Italie, le grec sous Démétrius Chalcondyle, le latin sous Ang. Politien (Sælin, Neu vermehrtes historisch. und geographisch. allgemeines Lexicon, t. II, p. 586). — Jovius, Descriptio Britanniae, p. 91. — Erasmus, Cicero, p. 172. — Crusius, Germano-Græcia, p. 235. — Wood, Hist. Oxon. Érasme a dit de ce savant : «In omni genere disciplinarum usque ad morositatem exactè versatus» (Ep., t. II, p. 789). Grocyn, qui vécut jusqu'à un âge fort avancé, n'a rien écrit (Erasmi Ep., t. II, p. 789). Généreux, prodigue, sans souci de l'avenir, il sacrifia tout ce qu'il possédait à l'avancement des lettres et aux intérêts des humanistes : c'est le témoignage que lui rend Tytler (The Life of Henry the Eighth, p. 42). Consulter Latim. Epist. Erasmo, Oxoniæ, 30 Jan. 1518 (Erasmi Op., III, pars I, p. 294). — Georgii Lillii Elogia quorundam Angl. dans Knight, Leben Colets (Arnold), p. 39, n. 2. — Sæher, Gelehrten Lexicon, t. II, p. 1190. — Allg. Hist. Lexicon, t. II, p. 667. Il mourut en 1522. (Voir son testament dans Knight, Leben des Erasmus übers. von Arnolv. Leipzig, 1736, Miscell., p. 17, n° VI.)

(13) THOMAS LINACRE passa ses jeunes années à Florence où il étudia sous Démétrius Chalcondyle et Ange Politien. A Rome il vécut dans l'intimité de Hermolaüs Barbaro. A son retour en Angleterre, il fut nommé par Henri VII précepteur du prince héritaire Arthur. Il dédia la traduction de la Sphère de Ptolemaïs à son protecteur Henri (Voir à ce sujet notre Histoire de Henri VIII, t. I, p. 96). On lui doit un traité de philologie grammaticale estimé : *De emendatâ latini sermonis structurâ*. Après une lecture passionnée de Galien, Linacre, esprit inconstant, se mit à étudier la médecine, et avec tant de succès, qu'il devint le médecin de la cour sous Henri VII et son successeur Henri VIII. Il mourut en 1524 à 64 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Paul à Londres. Il avait pris les ordres en 1515. (Jovius, Elog., c. V. — Lilius, Elog. quorundam Angl. — Erasmi

Epist. 14, l. 26.—Pope Bleunt, Censur. Auth., p. 377.—Baillet, Jugement des Savants, t. I, p. 37. — Pitseus, Descript. Angl.—Mercklin, in Lindenio ren., p. 1020.—Bayle, Dict.—Huet, de clar. Interp., p. 177.—Mat. Koenig, Bibl. vet. et nov., p. 474.)

Voir l'épitaphe de Linacre dans Knight (Arnold), p. 27, n° XI. Miscell. On a de cet humaniste un traité : *De sanitate tuenda* (Erasm. Ep., p. 1008); une *Syntaxe latine* (Ib., p. 1008); et la traduction de divers ouvrages d'Aristote (Ib., p. 1263). Il a traduit aussi Galien (Ib., 1263, 1650).

(14) LILLY, jeune encore, entreprit de visiter la Terre-Sainte. Après son retour de Jérusalem, il séjourna quelque temps dans l'île de Rhodes pour étudier le grec. A Rome, il fréquenta les cours de grammaire et de rhétorique de Sulpitius et de Sabinus. A Londres, il ouvrit bientôt une école où il enseigna la grammaire, la poésie et la rhétorique. — Cresacre More : *The Life of Sir Thomas More*. London, 1828, in-8°, p. 33 et 34, note.

Sulpitius, dont il est ici question, est Giovanni Sulpizio da Veroli, qui donnait à Rome des leçons de déclamation théâtrale, et qui, dans une lettre au cardinal Rafaello Riario, remerciait en latin son noble protecteur de ses sympathies pour l'art théâtral : « *Tu enim primus tragœdiæ, quam nos juventutem excitandi gratiâ et agere et cantare primi hoc ævo docuimus (nam ejus actionem jam multis sæculis Roma non viderat), in medio foro pulpitum ad quinque pedum altitudinem erectum, pulcherrimè exornasti : eamdemque, postquam in Hadriani mole divo Innocentio spectante est acta, rursus intra tuos penates tanquam in mediâ Circi caveâ, toto consessu umbraculis tecto, admisso populo, et pluribus tui ordinis spectatoribus, honorificè excepisti.* » — Quadrio, t. V, p. 57.

Sabinus, Angelus Cneus Sabinus, Angiolo Sabino, est auteur d'un poème latin sous le titre de : *Angeli de curibus Sabinis, poema de excidio civitatis Leodiensis*, que le père Martène a imprimé dans sa *Coll. ampliss.*, t. IV. Sabino est l'éditeur de la première édition d'Ammien Marcellin, qui parut à Rome en 1474. (V. Audifredi, Catal. rom., edit. sæculi, XV, p. 150, 158, 159, 412 et 413.) Consult. Gundling, *Geschichte der Geläufigkeit*, p. 2740.—Allg. hist. Lxx., t. III, p. 189.—Böhmer, etc., t. II, p. 2439.—Rottermund, t. III, p. 1829.

(15) C'est dans les premiers instants de sa liaison avec Lilly

que More écrivit ses premières épigrammes. (Préface de Beatus Rhenanus sur les épig. de More, édit. de 1518, p. 170.)

More et Lilly s'exercèrent à traduire quelques épigrammes de l'Anthologie grecque. On va juger du talent des deux rivaux. Voici le thème :

Οἴνος, καὶ τὰ λοετρὰ, καὶ ἡ περὶ κυπρίν ἐρωτὴ
Οἰνοτέρην πέμπει τὴν ὄδον εἰς ἄιδιν.

T. Mori de Luxu et Libidine :

Si quis ad infernos properet descendere manes,
Huc iter accelerant, balnea, vina, Venus.

G. Lillii :

Nos caligantis rapiunt ad tecta tyranni
Præcipiti cursu, balnea, vina, Venus.

—*Progymnasmata Thomæ Mori et Guil. Lillii* : (Mori Opera, p. 19.)

Wood (Hearne), p. XXXI, cite ces quatre *Juvenilia* de More :

1) A merry jest how a sergeant would learn to play a fryer (en vers).

2) Verses on a hanging of painted cloth in his father's house, containing pagiants, and verses in each.

3) Lamentation on the death of Elizabeth wife of King Henri VII. An. 1503.

4) Verses on the Book of fortune.

On les trouve en tête de l'édition de ses œuvres : The works of Sir Thomas More, sometyme Lord Chauncellor of England, wrytten by him in the English tongue. Printed at London at the costs and charges of John Cawood, John Waley and Richard Tottell. Anno 1557, vol. in-fol. goth. ; suivant Burnet (The History of the Reformation, t. II, l. II, p. 316), la reine Marie donna l'ordre d'imprimer séparément en un vol. les poésies de sir Thomas.

Quelques-unes des épigrammes et des poésies fugitives de More enfant et adolescent obtinrent du succès en Angleterre et en Allemagne. Le conte qui a pour titre : A merry jest how a sergeant would learn to play a fryer, a, dit-on, suggéré à Cowper l'idée de son conte populaire : *John Gilpin*.

Érasme, dans sa lettre à Hutten, parle de l'humeur satirique de More : « Unde et epigrammatibus lusit juvenis. » Quelques-unes

de ses épigrammes sont imitées ou traduites du grec ; par exemple celles qui se trouvent dans le recueil de ses œuvres, 1518, in-4°, p. 191, 199, 202, 204, 206, 208, 212, 213, 216, 220.

Parmi les épigrammes de More, écrites au collège, ou quelque temps après qu'il en fut sorti, il en est plus d'une où les moines sont maltraités. On aurait tort de s'armer de ces boutades poétiques pour décrier l'ignorance des religieux à cette époque. Il ne faut pas oublier qu'à l'école de Saint-Antoine, comme au collège d'Oxford, c'étaient les moines qui initiaient l'enfance à l'étude de l'antiquité profane. Ce que Luther savait de latin quand il afficha son programme de révolte contre l'Autorité, il en était redevable à des moines dont il a oublié de nous dire le nom et les services. C'est au couvent qu'avait étudié Reuchlin, qui se distingua dans sa polémique contre les *hommes obscurs* de Cologne. Les maîtres d'Érasme avaient porté le froc.

Les journalistes de Trévoux (Mémoires pour servir à l'hist. des arts et des sciences, t. I, p. 61) remarquent que, « s'il est vrai que l'école protestante ait en quelque sorte réveillé l'étude des langues saintes, il est faux qu'on lui soit absolument redevable du rétablissement de ces langues ; que Conrad Pellican s'était appliqué à l'étude de l'hébreu lorsqu'il était encore religieux de l'ordre de Saint-François ; qu'il est le premier qui nous ait donné un psautier en hébreu avec la traduction de saint Jérôme sur ce texte, et qu'alors il portait encore le cordon de Saint-François, ce qu'Amerbach confirme en ces termes : *Porro fateur ingenuè, hoc negotii nos confecisse adjutos operā doctissimi, pariter et humanissimi Patris Conradi Pellicani ex familiā D. Francisci.* »

Les journalistes ajoutent que Sébast. Munster, religieux du même ordre, avant d'embrasser la Réforme, avait composé son dictionnaire hébreu, imprimé à Bâle en 1573.

Un savant protestant, le D. Karl Hagen, a, de nos jours, soit dans le *Deutschland's literarische und religiöse Verhältnisse im Reformationszeitalter*, (Erlangen, 1841) ; soit dans son *Der Geist der Reformation und seine Gegensätze* (Erlangen, t. I et II, 1843, 1844), reconnu les services immenses rendus par les couvents allemands aux lettres, aux sciences, à la théologie, à la philosophie avant la Réforme.

CHAPITRE II.

ADOLESCENCE. — MOEURS. — ÉTUDES DE THOMAS MORE.

Parvenu à peine à l'âge où la plupart des jeunes gens ne donnent encore que des espérances, Thomas avait acquis une raison et un savoir qu'on eût en vain cherchés parmi ses plus sages et ses plus studieux condisciples. Ses vers latins, ses traductions en langue vulgaire décelaient déjà le goût et l'érudition d'un écrivain achevé. Son style était vif et pittoresque ; ses idées étaient enjouées sans jamais offrir aucune image injurieuse ou malséante. Voici dans quels termes le savant Rhenanus (1), écrivant à son ami Balbillus (2), parlait du jeune poète : « Thomas More compose avec un goût inimaginable ; il traduit avec un grand bonheur d'expression. Plaisant sans causticité, il badine et ne blesse point. Il rit sans jamais offenser personne. » Telles sont les paroles de Rhenanus, tel est aussi le jugement du professeur Leodgardus, qui publia à cette époque un recueil de poésies contemporaines, et qui emprunta au jeune humaniste les plus brillantes fleurs de cette poétique couronne (3). Les succès littéraires de Thomas lui attirèrent des envieux. L'un d'eux, Germain Brice, écrivit même contre le poète un lourd pamphlet intitulé : *Anti-Morus* (4). Érasme était lié avec Brice ; dès qu'il eut connaissance du livre, il s'empressa d'écrire à Thomas More pour le prier de ne

point couvrir son ami de confusion en répondant à cette méchante satire. « Il n'est qu'une voix ici parmi les savants et les honnêtes gens pour condamner le pamphlet de Brice. J'entends dire tous les jours sur le compte de l'auteur des choses qui m'affligen au dernier point. Comme il est un peu de mes amis, il me serait bien plus pénible, mon cher et excellent More, d'ouïr de semblables paroles sortir de votre bouche, et j'ai l'espoir que, pour l'amour de moi, vous consentirez à garder le silence, et que vous dédaignerez d'entrer en lice avec l'auteur d'une si pitoyable rapsodie. Au reste, je ne vous donnerais point un semblable conseil, si l'*Anti-Morus* était une œuvre de quelque portée littéraire ou qu'il renfermât quelque trait de nature à donner atteinte à votre réputation d'homme d'honneur ou d'éloquent écrivain. »

Mais avant que l'épître d'Érasme fût parvenue à Thomas, celui-ci, d'après l'avis de ses amis, avait déjà publié une réponse à l'*Anti-Morus*, et un certain nombre d'exemplaires en avaient été répandus dans le public. Quoi qu'il en soit, à peine le vœu d'Érasme fut-il connu de More, qu'il fut exaucé, et le reste de l'édition supprimée.

De nouveaux succès plus flatteurs que les premiers vinrent dans le même temps récompenser les veilles et les labeurs du jeune humaniste. Appelé à expliquer dans l'église de Saint-Laurent, à Londres (5), le I^{er} livre de la Cité de Dieu (*De Civitate Dei*), de saint Augustin, dès ses premières conférences More obtint un véritable triomphe. Toutefois, ajournant à une autre époque l'examen de l'œuvre sainte sous le point de vue théologique (6), le jeune professeur se borna à en exposer les principales parties sous le rapport historique et philosophique ; mais sa parole était si

persuasive, ses images si pittoresques, sa logique si solide, que la foule, abandonnant les leçons du savant Grocyn (a), qui, jusque-là, avait été seul en possession de la faveur populaire, accourut à Saint-Laurent pour entendre le jeune Thomas, à la fois poète, orateur, philosophe et historien.

Le savoir est mal logé dans un cœur corrompu. Platon nomme la science sans la vertu finesse plutôt que sagesse. Aussi Thomas s'attacha-t-il, en même temps qu'il se livrait à l'étude des sciences humaines, à devenir homme de bien. A dix-sept ans à peine, il couvrait déjà son corps d'un dur cilice (7); il couchait sur la terre ou sur un grossier banc de bois; il ne dormait chaque nuit que quatre heures, passant le reste du temps en prière ou à l'étude des livres saints; il jeûnait enfin, et dérobait si soigneusement, aux yeux mêmes de ses amis les plus dévoués, ses austérités continues, que nul au monde ne se doutait dans quelle voie de perfection vivait déjà le futur auteur de l'*Utopie*.

Il songea même à fuir le monde et les vanités de la terre et à entrer dans l'ordre des franciscains (8); mais malgré les plus pénibles épreuves, la crainte de succomber aux tentations qui attaquent incessamment la jeunesse, le contraignit à renoncer au projet qu'il avait formé de se consacrer au service du seigneur. Dans la suite, Thomas More racontait cette particularité de sa vie avec les marques d'un extrême regret, ajoutant qu'il était bien moins difficile de vaincre les assauts de la volupté dans le célibat que dans l'état de mariage, ce qui est conforme aux paroles de l'apôtre : « Ils souffrent néanmoins les tentations de la chair (b). » Le temps était d'ailleurs mal choisi

(a) Sur GROCYN, v. p. 19.

(b) Tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi.

pour se vouer à la vie monastique. Le désordre et la licence s'étaient introduits dans un grand nombre de communautés et d'abbayes du royaume, et peut-être Dieu, dans l'intérêt de More, voulut-il conserver son serviteur pur et sans tache au milieu des écueils de la société, au milieu des honneurs et de la pompe d'une cour dont il devait être un jour l'un des plus grands ministres. Quoi qu'il en soit, dès cette époque, et pendant le cours de sa longue existence, Thomas More ne cessa point un seul jour de prier et de servir le Seigneur dans toute la pureté et la sincérité de son cœur. Il se choisit pour modèle de vie séculière un jeune homme dont toute l'Europe célébrait alors l'érudition et la piété, le comte Pic de la Mirandole (9). Il traduisit du latin en anglais la vie de cet illustre personnage, ses lettres et ses préceptes, non point seulement dans l'intention de publier cette œuvre importante, quoique ce fut son projet; mais pour se rendre plus familières les matières traitées par l'éloquent et pieux écrivain, et pour avoir toujours devant les yeux une règle de conduite exemplaire et chrétienne. Thomas More écrivit dans le même but un traité pieux et mystique, malheureusement resté imparfait, sur les quatre fins de l'homme. Toujours avide d'instructions spirituelles, il fréquentait assidûment les réunions d'ecclésiastiques doctes et vertueux; il assistait aux sermons et aux conférences de John Colet (10), doyen de Saint-Paul, dont Érasme a écrit la biographie dans une de ses lettres, et qui était connu par ses lumières et sa piété. More écoutait la parole de vérité avec un tel charme, que lorsque Colet était contraint de s'absenter de Londres, il ne cessait de correspondre avec lui, l'adjurant de presser son retour, de revenir fortifier sa faiblesse, et lui rendre la joie et le repos. La lettre inédite suivante fera

meilleur connaître que tout ce qu'on pourrait avancer, la raison et la piété du jeune Thomas.

« Thomas More à son ami Colet (a).

» Me promenant hier sur la place publique, au milieu d'une foule importune, j'ai rencontré votre domestique, et sa vue m'a causé un bien grand contentement, parce que j'ai cru que vous étiez également de retour à Londres ; mais lorsque j'ai appris que vous étiez demeuré à la campagne, et que cet éloignement

(a) Thomas Morus Joanni Coletu suo S. D.

Ambulanti mihi dudum in foro, et inter aliena negotia ocianti obtrulit se puer tuus. Quem quum primum intuerer, vehementer sum gavisus ; tum quod hic ipse mihi semper charus extitit, tum præcipue quod arbitrabar eum non sine te venisse. At ubi ab illo didici te non modo non rediisse, sed nec adhuc diu redditum, dici non potest ex quantâ lœtiâ in quantam mœstiam rejectus sim ! Quid enim mihi potest esse molestius quâm suavissimâ consuetudine tuâ privari ? cuius prudentissimo consilio frui, cuius jucundissimo convictu recreari, cuius gravissimis concionibus excitari, cuius exemplo et vitâ promoveri ; in cuius denique vultu ipso ac metu solebam conquiescere. Itaque ut his præsidiis aliquando me sensi roborari ; ita eisdem destitutus languere mihi fermè videor. Et qui tua nuper vestigia sequuntur jam penè ex ipsis orci fauibus emersus eram, nunc rursum tanquam Euridice (contraria tamen lege ; Euridice quidem quod illam respexit Orpheus, ego verò quia tu me non respicis) in obscuras retro caligines nescio quâ vi ac necessitate relabor. Nam in urbe quid est quo lquemquam ad bene vivendum moveat, ac non potius suopte ingenio nitentem in arduam virtutis callem evadere, mille machinamentis revocet, illecebris mille resorbeat ? Quocunque te conseras, quid aliud quâm hinc fictus amor, et blandè adulatorum mellita venena circumsonant ; hinc odia sœva et querulæ lites ac forenses strepit obmurmurant ? Quocunque tuleris oculos, quid aliud videas quâm cupidinarios, cetarios, lanios, coquos, pescatores, aucupes, qui materiam ventri ministrant, ac mundo et principi ejus diabolo ? Tecta quin etiam ipsa nescio quo modo bonam partem lucis eripiunt, nec cœlum liberè sinunt intueri. Aerem itaque non ille circulus, sed domorum culmen determinat. Quo æquior tibi sum si minime te adhuc ruris pœniteat ; quippe ubi simplicem turbam vides et fraudis expertem ; ubi quoquo vertis oculos, blanda telluris facies juvat, aeris grata reficit temperies, ipse te cœli delectat aspectus. Nihil ibi vides nisi benigna nature munera et sancta quadam

gnement pouvait encore durer quelque temps, je suis passé subitement de la joie la plus vive à la mélancolie la plus profonde ; car que peut-il exister de plus fâcheux pour moi que d'être privé de votre compagnie si instructive et de vos conseils si sages, si précieux ? Ne plus jouir de vos entrétiens, ne plus entendre vos discours graves et touchants, ne plus être guidé par votre exemple, ne plus deviner dans vos regards les moindres signes de votre volonté pour aller au-devant et m'y soumettre, n'est-ce point un

innocentiae vestigia. Nolo tamen ut his oblectationibus adeo capiaris, quin quum possis ad nos revoles. Nam si tibi displicant urbis incommoda, at Stephani rus (cujus etiam non minus debes esse sollicitus) haud minora tibi commoda suppeditabit, quam quod nunc incolis : unde etiam in urbem (ubi magna tibi merendi materia est) potes interdum tanquam in hospitium divertere. Nam ruri quum sint homines ipsi per se aut ferè innocui, aut certè non adeò magnis sceleribus irrititi, cujusque medici manus utilis esse potest. At in urbe, tum propter ingentem magnitudinem, tum ob inveteratam morborum consuetudinem, medicus omnis frustra nisi peritissimus accesserit. Veniunt certè in D. Pauli suggestum aliquando qui sanitatem pollicentur. Sed quum speciosè perorasse videntur, adeò vita cum verbis litigat, ut irritent potins quam mitigent : non enim persuadere possent hominibus, ut quum ipsi sunt omnium ægrotissimi, idonei credantur quibus alienarum ægritudinum cura merito committatur. Itaque morbos suos quum ab his tractari sentiunt quos exulceratos vident, indignantur illi atque recalcitrant. At si (ut naturarum indagatores affirmant) is demum medicus ad sanitatem appositus est, in quo ægrotus maximum habeat spem ; quis dubitet quin te uno ad curandam universam urbem nemo possit esse salubrior ? A quo quam æquo animo vulnera sua tractari patientur, quantum confidant, quantum pareant ; et tute antehac satis expertus es, et nunc apud omnes tui desiderium atque incredibilis quedam expectatio declarat. Venias ergo tandem, mi Colette, vel Stephani tui gratiâ qui haud secus diuturnam tut gemit absentiam quam infantulus matris ; vel patriæ tuæ causâ cujus haud minor tibi cura esse debet quam parentum. Postremò (quanquam hoc minimum sit reducendi tut monumentum) mi te respectus commoveat, qui me tibi totum dedidi, et in adventum tuum sollicitus pendeo. Interea cum Grocino, Linacro et Lilio nostro tempus transigam, altero (ut tu scis) solo (dum tu abes) vitæ meæ magistro ; altero studiorum præceptore ; tertio charissimo rerum mearum socio. Vale, et nos, ut facis, ama. Londini 10 Calend. novemb.

supplice affreux ? J'étais soutenu par votre présence ; maintenant que j'en suis privé, ma faiblesse est extrême, le découragement s'est emparé de tout mon être. En écoutant vos sages préceptes, en essayant de marcher sur vos traces, j'avais su m'arracher au gouffre des enfers. Semblable à Euridice, mais par un sort contraire, puisque Euridice était sous le regard protecteur d'Orphée, tandis que je ne vous vois plus, votre éloignement me replonge, hélas ! dans les plus sombres et les plus effrayantes ténèbres. Que trouvons-nous dans Londres qui nous enseigne la vertu, ou plutôt ne sommes-nous pas entourés dans cette dangereuse cité de pièges et de séductions innombrables ? De quelque côté qu'on tourne ses pas, que voit-on, qu'entend-on autour de soi ? De fausses protestations d'amitié, des paroles trompeuses ou empoisonnées par la flatterie, l'expression d'une haine cruelle, des clamours indécentes, les débats scandaleux des tribunaux ! Jettons nos regards ailleurs : voici des bouchers, des marchands de poissons, des oiseleurs, des cuisiniers, tout occupés à satisfaire la sensualité et l'intempérance du peuple, et à favoriser les artifices du démon. Les maisons nous dérobent en grande partie la lumière du jour ; sous leurs toits épais à peine pouvons-nous éléver nos regards vers le ciel. Ce n'est point l'horizon qui borne notre vue, mais la hauteur de nos orgueilleux édifices. Aussi je comprends, mon cher Colet, que vous ne pouvez éprouver nul regret d'habiter la campagne où vous êtes, et où les gens simples et bons qui vous entourent ignorent les criminels et scandaleux excès des habitants des villes. Si vous jetez les regards autour de vous, vous êtes charmé par le tableau gracieux que vous présente un sol fertile et une végétation luxuriante. Vous

respirez un air salubre et tempéré, vous êtes entouré des dons d'une nature bienfaisante et féconde. Le ciel, que vous pouvez contempler à loisir, réjouit votre vue et porte dans votre cœur l'espérance et le recueillement. Je dois confesser toutefois que je ne saurais vous voir si puissamment retenu loin de nous sans en ressentir une véritable affliction. Revenez, revenez ici au plus tôt, mon cher Colet. Que si vous redoutez les incommodités du séjour de Londres, la maison de campagne d'Étienne vous offrira les agréments dont vous jouissez là-bas, et vous permettra de venir de temps en temps à la ville, où votre présence est si nécessaire. A la campagne, où l'innocence n'est point une chimère, les habitants sont généralement exempts des vices pernicieux des cités. Le ministère d'un médecin, quel que soit son savoir, son expérience, peut suffire à leurs maux; mais dans les villes où règne incessamment une multitude de maladies graves et invétérées, il faut un médecin prudent, habile, savant et dévoué. Il monte bien jurement dans la chaire de Saint-Paul des médecins des âmes qui promettent au peuple la santé. Mais leur parole est impuissante, car leur vie forme un trop frappant contraste avec leurs discours. Ils irritent plus les maux qu'ils ne les soulagent, et comme les malades voient traiter leurs maladies par ceux mêmes qui en ressentent souvent de plus opiniâtres, ils s'indignent et refusent de suivre leurs conseils et leurs prescriptions. Mais si (comme l'assurent ceux qui connaissent la nature humaine), parmi les médecins apparaît celui en qui le malade a justement mis sa confiance et son espoir, la santé succède bientôt à la maladie qui, peu de jours auparavant, menaçait de s'aggraver et de devenir contagieuse et mortelle. Qui plus que vous, mon cher Colet, est

capable de procurer aux habitants de la Cité ce bien dont ils ont un besoin si impérieux ? Tous n'ont-ils pas, depuis longtemps, placé leur espoir dans votre bienveillant amour, dans votre incessante charité ? N'avez-vous donc pas déjà éprouvé leur docilité, leur soumission ? Venez donc, venez ici pour l'amour de votre cher Étienne, qui, tel qu'un enfant privé de sa mère, ne saurait souffrir plus longtemps sans danger votre absence si cruelle ; pour l'amour de votre patrie, dont le soin ne doit point vous être moins cher que celui de votre famille bien aimée ; enfin, quoique ce soit le motif le moins plausible que je puisse alléguer pour déterminer votre retour, laissez-vous toucher par la tendre affection de celui qui vous est dévoué à jamais. En attendant votre arrivée, je vais m'efforcer de passer mon temps avec Grocyn, Linacre et notre cher Lilly. Le premier, vous le savez, est en votre absence l'unique arbitre de ma conduite ; le second est mon maître et mon mentor, et Lilly est mon confident et mon ami le plus intime. Soignez votre santé, mon cher Colet, et aimez-moi toujours. Londres, le 23 octobre... »

Après avoir lu cette lettre on peut juger Thomas More. « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, » est-il dit dans l'Écriture (*a*) : c'est cette faim, c'est cette soif de la justice dont était dévoré l'ami du docte Colet, qui lui avaient inspiré de semblables pensées. En l'absence de ce sage guide, Thomas avait fui le monde et ses joies trompeuses pour rechercher la société d'hommes studieux et de mœurs irréprochables. « Colet, orateur brillant et fécond, dit Érasme, outre les conférences qu'il faisait de temps en temps en présence du roi et de la cour, dans le palais même, prêchait encore chaque jour dans l'église de Saint-

(*a*) *Beati enim qui esuriunt et sitiunt justitiam.*

Paul, ce qui était alors une nouveauté pour l'Angleterre. » Il avait fondé à Londres une école chrétienne sous l'invocation de Jésus, et dont il avait confié la direction à de vertueux et savants professeurs auxquels il avait assigné des honoraires, afin que le peuple pût suivre gratuitement leurs enseignements. More parle de cette école dans une lettre adressée au vénérable fondateur : « Je ne suis point étonné si l'école de Jésus excite tant l'envie et la colère des libertins et des endurcis. Ces hommes pervers ne peuvent envisager sans effroi cette foule de chrétiens qui, comme les Grecs sortant du cheval de Troie, s'élancent de ce gymnase pour détruire leur ignorance et leur dérèglement... (a) »

Grocyn fut un savant théologien.

Thomas Linacre (b), que More nomme son mentor, professait la littérature grecque et latine avec un tel éclat qu'Érasme l'appelait son précepteur, et que Budé déclara lui avoir de grandes obligations pour les emprunts qu'il lui avait faits au sujet de sa traduction de Galien.

William Lilly (c), condisciple de More, composa une excellente grammaire dont la jeunesse d'Angleterre fait encore usage de nos jours.

More eut encore pour condisciple et ami Cuthbert Tonstal (11), qui devait plus tard occuper le siège de Londres, puis celui de Durham, et qui dédia à son cher Thomas, alors trésorier d'Angleterre, son *Traité sur le calcul*, imprimé à Paris en l'an 1529,

(a) *Neque valde miror si clarissimæ scholæ tuæ rumpantur invidia. Vident enim, uti ex equo Trojano prodierunt Græci, qui barbaram diruere Trojam, sic è tuâ prodire scholâ qui ipsorum arguunt atque subvertunt inscitiam.* *Lib. 23, epist. pag. 870.*

(b) *Voyez sur LINACRE, p. 19.*

(c) *Voyez sur LILLY, p. 19.*

Tonstal s'exprime ainsi dans la préface de son livre : « Après avoir longtemps cherché celui de mes nombreux amis auquel je devais dédier ce recueil, j'ai jugé que c'était à vous, mon cher More, à cause de l'étroite amitié qui nous a liés, et à cause aussi de la candeur de votre âme; car si quelque partie de mon ouvrage pouvait vous plaire, je suis assuré d'avance que vous serez disposé à vous en réjouir. Si au contraire vous reconnaissiez dans mon travail quelque défaut, j'ai la conviction que vous vous empêtrerez de m'en avertir. Enfin, si le Traité que je vous envoie contenait quelques propositions erronées, je connais votre loyale amitié, et je sais, à n'en point douter, que vous cacheriez à tous les yeux ces imperfections, et que vous les couvririez de votre indulgence. »

Tels sont les maîtres et les condisciples de More. C'est dans leurs leçons et dans leur exemple qu'il puise cette intégrité de mœurs, cette érudition, cette variété de connaissances qui le distinguèrent si éminemment. Platon et les platoniciens étaient parmi les philosophes ceux qu'il plaçait au premier rang, parce qu'il était convaincu que leur système était le plus propre à régler l'État et la famille selon la raison et l'équité. Aussi sa première manière de composer est-elle imitée de celle de ce philosophe (12); comme on peut s'en convaincre en lisant l'*Utopie*, les quatre premiers livres des Dialogues, écrits en anglais sur les affaires de la religion, de même que le livre de la *Consolation dans l'adversité* (13) qu'il composa également en anglais. On a vu que Thomas More était versé dans les lettres grecques et latines. Il avait acquis en outre une connaissance assez profonde de la langue française, soit par de laborieuses études, soit par les entretiens fréquents et

familiers qu'il avait eus avec divers savants pendant le court séjour qu'il avait fait en France (14). Il savait la musique et jouait du violon avec une certaine habileté. Mathématicien et géomètre, il avait encore étudié avec fruit les historiens nationaux et étrangers. Son esprit était orné, vif et pénétrant. Il exerça et accrut sa mémoire qui était naturellement heureuse. Il le dit avec la modestie qui lui était habituelle dans une épître à P. *Ægidius*, placée en tête de son *Utopie*. « Que n'a-t-il plu au ciel de me dispenser autant de génie et d'érudition que je possède de mémoire (a) ? » Mais nous parlerons ailleurs plus en détail des qualités de son esprit. Il s'appliqua particulièrement dans sa jeunesse à l'étude des lois anglaises (15), soit parce que la volonté de son père, qui lui avait interdit de cultiver la littérature grecque et la philosophie, lui eût fait un devoir de cette étude; soit que résolu de se marier il pensât trouver dans ce travail un moyen de se procurer un état indépendant et de servir utilement son pays. Les progrès qu'il fit dans cette science difficile dépassèrent les espérances de ses maîtres au point qu'il fut choisi par eux à deux reprises différentes pour faire, selon l'usage, les conférences publiques durant le temps des vacances; fonctions qui jusque-là n'avaient été conférées qu'aux gradués les plus instruits et d'un âge plus avancé que le sien. Ces leçons, suivies avec un empressement général par les élèves des écoles, augmentèrent encore la célébrité précoce du jeune professeur (16).

C'est à Oxford que More fit la connaissance d'Érasme (17).

(a) *Præter Theologiæ professionem in omni genere disciplinæ rum usque ad morositatem exactè versatus est.*

Epist. lib. 10, pag. 350. In Epist. Utopiae præmissa.

NOTES ET REMARQUES.

(1) BEATUS RHENANUS était né en 1485 à Rheinach : de là le nom de Rhenanus qu'il choisit pour remplacer celui de Bilde qu'il portait Antoine son père. Son œuvre principale est une histoire en trois livres, *De rebus Germaniæ*, que Jacques Otto, conseiller de la ville d'Ulm, reproduisit, avec des commentaires, au commencement du dix-septième siècle. (Vossius, *Hist. lat.*, l. 3, c. 10. — Sturm, *Vita Beat. Rhenani.*) En 1540, Rhenanus publia tous les ouvrages d'Érasme, dans l'ordre indiqué par le polygraphe lui-même, et qu'il dédia à Charles-Quint. (Burigny, *Vie d'Érasme*, p. 570 et 571, t. II. — Le Clerc, *Bibl. choisie*, t. I, art 9.) Érasme avait dédié à Rhenanus son commentaire sur le psaume *Beatus vir*. (Thomas Morus *Erasto suo. Londino, 1516. Erasti Epist.*, t. I, p. 222.)

Le philosophe ne tarit pas en éloges sur les talents de Rhenanus : « *Juvenis exquisitè doctus, et in iudicando naris emunctissimæ...* » (Epist., t. I, p. 154.) « *Doctus, mirè candidus, et sani pectoris.* » (Ib., p. 285.) « *Vir doctrinæ et vitæ integritate conspicuus.* » (Ib., p. 436.) More termine ainsi une lettre qu'il écrit à Érasme : « *Vale, Erasme charissime, et Rhenanum ac Lystrium, meo nomine, saluta, quos ego et tuā prædicatione et ipsorum scriptis et clariores habeo, et potius etiam notos quā multos ex his quibuscum versor quotidie.* » (Epist., l. c., p. 222.)

Rhenanus, après avoir fait ses études en Allemagne, vint à Paris, et suivit les cours de Jacques Le Fèvre et de Josse Clichot. (De Thou, *Éloges des hommes savants*, t. I, p. 7 et 8.) C'était un homme d'un profond savoir, mais ladre et avare, cherchant dans toutes les affaires son profit personnel. On disait de lui : *Beatus est, Beatus, attamen sibi.* (Ib., p. 7.) Ses principaux ouvrages sont : *Origines gothicæ*; *Observationes in C. Plini naturalis historiæ libros*; *Annotationes in T. Livium*; *Præfatio et annotationes in Cornelium Tacitum, in Tertullianum.*

Il mourut à Strasbourg en 1574.

(2) Sur Henri BOVILLUS, voir *Erasti Epist.*, p. 106, 108, 111, 113, 116, 117, 120, 121, 130, 197. Érasme dit de cet humaniste : « *Christum purè docuit.* »

(3) **LEODEGARIUS, LEODGARDUS A QUERCU**, Léger Duchesne ; philologue et humaniste français, mort à Paris en 1518. On a de cet écrivain : *Flores Epigrammatum*. Paris, 1555 ; *Prælectio-num et poematum liber*. Paris, 1559, 8° ; *De internecione Gasp. Colignai et Petri Rami, ad Regem Carolum IX*. C'est dans cet avertissement que Léger Duchesne conseille au prince de poursuivre les restes des huguenots échappés au massacre de la Saint-Barthélemy, parce que sujets infidèles, ils ont trahi leur roi, qu'ils travaillent à déposséder. La Saint-Barthélemy, aux yeux de Duchesne, est un grand acte de justice politique.

(4) Stapleton a tort de dire que les succès littéraires de Thomas More excitèrent en France la jalouse de Brice.

Rappelons, en peu de mots, la cause véritable de la polémique entre ces deux humanistes.

L'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France... « Sir Édouard Howard, après diverses descentes sur les côtes de Bretagne, rencontra la flotte française forte de vingt vaisseaux et commandée par Primauget. Sir Charles Brandon, depuis duc de Suffolk, qui se trouvait le plus près de l'ennemi, attaqua le 12 août 1512 sans attendre d'ordres, *le Cordelier de Brest*, vaisseau d'une énorme dimension, monté par 1600 hommes. Son bâtiment fut bientôt dématé par le feu supérieur de son adversaire, et il abandonna à regret la place à son rival, sir Thomas Knyvet, jeune chevalier de plus de courage que d'expérience, qui commandait *le Régent*, le plus grand vaisseau de l'armée anglaise. Le combat continua pendant plus d'une heure ; mais un autre vaisseau arrivant au secours de Knyvet, Primauget, pour sauver l'honneur de son pavillon, mit le feu au *Cordelier*. Les flammes se communiquèrent au *Régent*, et les deux vaisseaux furent entièrement consumés. Le reste de la flotte française rentra dans le havre de Brest, et sir Édouard fit vœu à Dieu de ne jamais voir le roi en face jusqu'à ce qu'il eût vengé la mort du noble et vaillant chevalier sir Thomas Knyvet. Pour se consoler de la perte du *Régent*, Henri VIII fit construire un vaisseau plus vaste et plus magnifique qu'il nomma *le Henri, grâce de Dieu*. » — Lingard, Hist. d'Angl., traduction de M. de Roujoux, t. II, p. 141. — Hall, fol. 21. — Holinshed, vol. II, p. 815. — Herbert, p. 11. — Campbell's Lives of the British Admirals, vol. I, p. 339 et suiv. Lond., 8°, 1812.

Le véritable nom de l'amiral français est Porsmoguer et non Primauget, comme l'écrivent le père Daniel et tous nos histo-

riens. C'est ainsi que l'appelle le vieux chroniqueur anglais sir Pierce Morgan.

Sir Édouard Howard tint noblement le vœu qu'il avait fait. Un nouveau combat naval eut lieu dans la baie de Conquet, le 25 avril 1513, entre six galères commandées par Prejeant et deux galères et quatre bateaux sous les ordres de sir Édouard qui, écrasé par des forces supérieures (c'est le récit anglais), et se voyant sans espérance de salut, se précipita dans l'Océan, sa chaîne d'amiral au cou, pour ne pas tomber dans les mains du vainqueur—Kent's illustrious Seamen, vol. I, p. 517-519.

La perte du *Régent* était un événement si funeste, qu'on résolut de la cacher au public. Wolsey écrivait à Fox :

« Milord, au nom de Dieu, gardez ces nouvelles pour vous ; que personne excepté le roi et moi ne les connaisse. »—Fiddes' Wolsey, Coll., p. 9 : Letter of Wolsey.

En France on n'avait pas le même intérêt que Wolsey à cacher la nouvelle de cette rencontre dans les eaux de Brest, si heureuse pour nos armes navales. Germain Brice ou Brixius la chanta dans des vers qui font honneur au poète et au patriote. *Herveus, sive Chordigeræ navis conflagratio*, pièce de trois cents hexamètres, qui parut à Paris, in-4° (Panzer, Ann. typ., t. IX, p. 364, n° 329 b.), et qui fut réimprimée à Strasbourg : *In ædibus Schureri mense februario, MDXIV*, in-4°.

More voulut défendre l'honneur de l'amiral anglais : de là une polémique longue et ardente entre les deux poètes, et des flots de vers et de prose répandus de part et d'autre.

More débuta par une épigramme : *In Brixium Germanum falsa sribentem de Chordigerâ nave Gallorum et Herveo ejus duce.*

More avait pris d'abord Germain Brice pour un Allemand.—Rudhart, l. c., p. 145.

Brice répondit à son rival par une épître et une silve :

Germani Brixii Antissiodorensis ANTIMORUS. Erasmi Rot. ad eum et ipsius Brixii verbosa ad hunc epistola. Venundatur apud Conrat Resch Lutetiae, ex officinâ Petri Vidovei. (Panzer, t. VIII, p. 57, note 1108.)

Germani Brixii Antissiodorensis in Thomam Morum Anglum Chordigeræ calumniatorem, ANTIMORUS. Sylva. (Panzer, t. X, p. 14.)

Érasme, l'ami des deux lettrés, essaya longtemps, mais inutilement, d'apaiser cette fièvre poétique dont l'un et l'autre étaient malades. — Erasmi Epist. Th. Moro. Antwerp., 26 ap.

1520 ; Erasm. Brixio Antwerp., 25 jan. 1520. Il écrivait le 5 septembre 1530 à Brice : « Idem feci quum inter te et Morum res videretur ad extremam simultatem exitura, pressi quicquid Morus in te scripserat, etiam illa quæ jam typis excusa ; exoravi Morum ut in eâ re suos affectus mihi permetteret. »

La citation est exacte ; mais Érasme, comme toujours, manquait de franchise. Il trouvait le temps de louer la prose et les vers de Brice : « Postremo palam arguit (Epistola) quām tecum ipse feliciter certaris : id videlicet agens, ut cum jam olim vena carminis essem felicissimā, parem in oratione prosā facultatem obtineres. » (Erasmus Brixio. Ep. CCCLIX, t. I, p. 576.) Et il a soin d'ajouter pour apaiser son ami : « Cur læsit Morus, inquies ? Non scripsit. illa in Brixium quem non norat, scripsit in Galium. » (Ib.)

Il est curieux de lire dans la correspondance de More ce que l'humaniste anglais pense des talents poétiques de son rival : « In his quæ edidit hactenus, ut verè dicam, id quod etiam docere possum, neque solecismis caret, neque numeris satisfecit, et in genio frequenter magis labitur quām ut puerो concedi possit. » (Thomas Morus Erasmo, Er. Ep., ep. DLV, t. I, p. 614.)

Scéyla de Sainte-Marthe, qui avait eu sous les yeux toutes les pièces de ce duel poétique, résume ainsi son opinion sur la valeur des deux adversaires : « A Thomā Moro, Britannorum doctissimo, in describendā unius navis gallicæ cum duabus anglīctis pugnā, versibus virulentis atrociter et improbè laccessitus, ex illo certamine, doctorum omnium judicio, facilè victor evasit (Brixius). Non illustri quidem triumpho, cū ad poetarum gloriam, qui tempestate illā passim in Italiā florebant neuter adhuc satis accederet. » (Elogia doctorum in Galliā virorum. Jenæ, 1696, 8°, L. I, p. 10 et 11.) — Voir sur Brixius, Joecher, t. I, p. 1389, Adelung, t. I, p. 226-61.

Brice était d'Auxerre en Bourgogne. Il avait fait d'excellentes études en Italie et surtout à Padoue. (Adrien Baillet, Jugements des Savants, revus par de la Monnoye, in-4°, t. VII, p. 338.) Érasme a vanté les traductions du grec en latin composées par Brice : les livres de saint Chrysostôme sur le Sacerdoce, et les huit premières homélies du même docteur sur l'épître de saint Paul aux Romains. (Erasmi Dial. Cicer., p. 171 et 172.) Brice mourut en 1538. Voir son épitaphe, p. 150 des Epigr. de Gilbert Ducher, Gilbertus Ducherius, imprimées cette année-là chez Sébast. Gryphe, à Lyon.

Rabelais, en parlant de cet écrivain (chap. XXI, 4^e livre), l'appelle Germain de Brie.

Il paraît que Germain Brice avait témoigné à Budé le désir d'entrer dans le collège royal qu'on parlait de fonder en France; mais quand les professeurs royaux furent nommés, Brice obtint un établissement dont il se contenta probablement: la place de secrétaire des commandements de la reine. (Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France, par M. D. Rebillet, in-8^e. Paris, 1846, p. 212.)

Cayley (Memoirs of Sir Thomas More, p. 79) a donné un récit succinct de la querelle de More avec Brice.

(5) C'est dans l'église de Saint-Laurent de la Vieille Juiverie où plus tard devaient reposer les restes de son père (Roper, p. 27), que More commenta seulement, sous le double point de vue historique et philosophique, le 1^{er} livre *De civitate Dei*, de saint Augustin, car les théologiens auraient vu de mauvais œil, et avec quelque raison, un jeune homme comme More faire de la dogmatique en chaire. (Biograph. Brit., p. 3159.)

L'Angleterre, qui, grâce aux pèlerinages de ses nombreux humanistes au delà des Alpes, avait étudié patiemment non-seulement la littérature, mais les mœurs de l'Italie, avait emprunté à cette terre classique des sciences et des arts son mode d'enseignement. A Bologne, à Rome, à Ferrare, élevait qui voulait une chaire, enseignait qui voulait.

Dès le treizième siècle, l'enseignement était libre en Italie. (M. Libri, Histoire des sciences mathématiques, in-8^e, t. II, p. 103.) Afin d'attirer les étrangers, on offrait aux lettrés des franchises et des priviléges extraordinaires. D'abord ils jouissaient de toute espèce de droits de cité; ils n'étaient assujettis à aucune taxe et ne pouvaient être mis en prison. (Facciolati, Fasti gymnasi Patavini, t. I, p. 46. — M. Libri, l. c., t. II, p. 101.) En Angleterre, à la renaissance des lettres, si le professeur ne jouit pas des immunités que l'Italie lui octroyait si libéralement, comme à Rome, à Padoue, à Naples, rien ne semble le gêner dans son apostolat scientifique. C'est donc dans l'église de Saint-Laurent, dont il avait emprunté la chaire, que More commença ses études sur saint Augustin. Des prêtres, des magistrats, une foule d'écoliers, se pressaient sur les bancs du saint temple pour entendre la parole de Thomas More. (Rudhart, l. c., p. 42.)

(6) Érasme regrettait le temps que More avait employé à l'étude de la théologie: « Utinam periculoso negotio se nunquam

admisquisset et causam theologicam cessisset theologis.» (Erasm. Epist. Barth. Latomo, Basil., 24 Aug. 1535.) La théologie, la mère de toutes les sciences au moyen âge comme au début de la renaissance, fut l'objet d'un culte passionné pour toutes les hautes intelligences : More semblait prévoir des combats prochains où le dogme serait engagé, et il se préparait à la lutte par la lecture attentive des Pères de l'Église. (Rudhart. — Cresacre More.)

(7) More ne quitta jamais ce cilice de crin, pas même quand il était chancelier : il disait en riant qu'il avait peur que la servante, la sensualité, ne devint maîtresse au logis de la raison. Il répétait à chaque instant ces paroles de Jésus-Christ : Qui ne fait aucun cas de la vie en ce monde, la garde pour l'éternité. Il fut tenté violemment, et pour résister aux assauts de la chair, il voulut vivre comme un ascète. Il ne dormait que quelques heures : un banc de bois lui servait ordinairement de lit, une bûche d'oreiller. Il employait la discipline les vendredis et les samedis et les jours de jeûne : excellente nourriture, disait-il, pour un corps rebelle. (Walter, p. 8 et 9. — Rudhart, l. c., p. 41.) Chaque jour il entendait la messe, assistait le dimanche au sermon, et priait longuement en se couchant et en se levant.

Arnold, dans son *Das Leben des fürtrefflichen Graimi*, traduite de Samuel Knight, a donné deux des prières que More avait coutume de réciter et qu'il avait composées pour sa famille. (Miscell. Num. XXVII et XXVIII.) L'oraison pour ses amis, *Oratio pro amicis*, se termine ainsi : « Domine Jesu Christe, fili Dei vivi qui pendens in cruce pro peccatoribus dixisti patri tuo : pater dimitte illis quia nesciunt quid faciunt, scilicet pro crucifixoribus tuis orando : obsecro te per hoc saluberrimum dictum tuum ut dimittas malefactoribus meis peccata eorum. »

(8) Bien jeune encore, More voulait se consacrer à l'état ecclésiastique ; il rêvait un presbytère à la campagne où il passerait sa vie à lire et à évangéliser. Puis la vie-sacerdotale ne lui semble pas assez austère : c'est au fond d'un couvent qu'il ira s'ensevelir, vêtu de la robe des Minorites : « Religionis etiam propositum ardenter desiderans, Minoritarum institutum arripere cogitabat.» (Stapleton.) Mais bientôt les tentations viennent l'assaillir, la chair le tourmente quoiqu'il essaye de la dompter par toute sorte de macérations. Érasme a connu ces tentations : « Non abhoruit, dit-il en parlant de son ami, à puellarum amoribus,

(Epist. Huttено.) Les tentations ne lui laissaient pas de repos : pour les vaincre, il faisait comme Luther, il écoutait chanter et il chantait quelquefois, quoiqu'il eût la voix fausse : « *Ad musicam vocalem à naturâ non videtur esse compositus etiamsi delectatur omni musices genere.* » (Erasmus Huttено.) Témoin de ces combats continus de l'esprit contre le corps, Colet, le directeur spirituel de More, eut peur pour la vertu de son pénitent et lui conseilla d'entrer dans le monde. More écouta les conseils de son confesseur : « *Maluit igitur, dit Érasme, maritus esse castus quâm sacerdos impurus.* » (Epistola Huttено.) Comme More et au même moment, Lilly avait formé le projet d'entrer au couvent, mais l'exemple de son ami, peut être aussi les conseils de Colet déterminèrent Lilly à changer de résolution. (Rudhart, l. c., p. 55 et 56.)

(9) **PIC DE LA MIRANDOLE**, dont More se proposait d'écrire la vie, à vingt-deux ans savait vingt-deux langues, ce qui semblerait incroyable, dit Luigi Bossi (Annotazioni alla vita di Leone X, t. IX, p. 235). Après avoir parcouru le monde, dépensant son argent et sa santé, Pic revint à Florence retrouver Ange Politien. Un jour en se penchant sur l'épaule de son maître qui lui vantait le bonheur que procure l'étude : *Insensé, lui dit-il, vous vous fatiguez à chercher dans la science un bonheur que vous ne sauriez trouver que dans l'amour de Dieu : « Malumus semper per cognitionem nunquam invenire quod quærimus, quâm amando possidere id quod non amando frustra non inveniretur.* » (J. Pici Mir. Vita, Basil., 1601.)

Et lui-même, secouant la poussière des grandes routes, dénoua sa ceinture de cuir, jeta son bâton de pèlerin, se réfugia dans le sanctuaire et devant l'autel de la sainte Vierge, dit adieu au monde, aux lettrés, à la cabale qu'il avait trop aimée et passa le reste d'une vie trop courte dans la prière et les exercices des vertus les plus austères du christianisme (Hallam, Hist. de l'Eur., t. I, p. 20), consolé dans sa solitude par une bulle du souverain pontife qui l'avait déclaré innocent de toutes les taches d'hétérodoxie que lui imputaient ses ennemis. (Hist. de Léon X, t. I, p. 48.)

L'ouvrage de Pic que More avait étudié avec le plus de fruit et de charme, était le traité qui porte le titre de *Heptaple*, source de dissertations sur l'œuvre des sept jours. Voy. Bib. Modenese, t. IV, p. 95, t. XI, p. 161. — Tiraboschi, t. VI. — Polit. Miscell., cent. I.

La vie de Jean Pic de la Mirandole a été écrite par son neveu Jean-François.

More traduisit encore diverses épîtres de cet homme célèbre, et il envoya son travail comme cadeau du jour de l'an à sa bien-aimée sœur en Jésus-Christ Jayence Leigh. L'épître dédicatoire est du meilleur style de More. (Walter, l. c., p. 19 et 20.)

(10) COLET (John), né en 1466 à Londres. On trouvera dans une lettre d'Érasme à Jodocus Jonas, du 13 juin 1519, t. I, p. 451 et suiv., de longs détails sur ce savant, une des lumières du clergé. Colet avait eu pour père un homme opulent qui deux fois avait été lord-maire. Il était l'ainé de dix frères et de onze sœurs auxquels il survécut. (Epist Er., 14, l. XV, Ep. 16, l. XXIV.) Il s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude de la philosophie, et voyagea en France et en Italie. De retour en Angleterre, il vint habiter Oxford, où il commentait en public, sans rétribution, les épîtres de saint Paul. (De Burigny, Vie d'Érasme, t. I, p. 172.) On voit que Colet a profité de son voyage en Italie, où l'enseignement était toujours gratuit, où tout gradué pouvait faire des cours, où chaque cité s'empressait de prêter une salle et une chaire à celui qui voulait se faire connaître : « Quod si quis eorum experiri duntaxat ingenium cuperit, scholæ quondam erant scholaribus ipsis libero jure assignatæ ac sine salario. » (Facciolati syntagma, p. 28.) Henri VII appela Colet à Londres, et le nomma doyen de Saint-Paul. Héritier, par la mort de son père, d'une riche succession, Colet employa sa fortune à l'établissement, à Londres, d'un nouveau collège, qu'il dédia à l'Enfant Jésus; l'enseignement devait y être gratuit. Érasme dit qu'il n'y a qu'un satrape qui aurait pu doter si splendidelement un établissement scientifique. (Epist. 3, l. 5.)

Il parle, dans une de ses lettres de commentaires sur le Nouveau Testament que Colet devait publier (Epist. 8, l. 10), et qui n'ont jamais paru. Ce n'est pas une grande perte pour l'herméneutique, car Colet (Epist. 12, l. 2) ne savait pas le grec.

C'est à Colet qu'Érasme a dédié son *De duplice copia verborum ac rerum*, espèce de rhétorique à l'usage des jeunes gens qui veulent parler pertinemment sur toute espèce de sujets.

Érasme avait eu d'abord l'intention de dédier son traité au prince d'Angleterre, premier né du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, mais qui mourut trop tôt, dans l'intérêt de l'écrivain, car Érasme mettait à prix sa dédicace. Colet

offrit quinze angelots du *De duplice copia verborum*, si Érasme voulait lui donner la préférence, et le marché fut conclu. (Epist. 27, l. 28; De Burigny, t. I, p. 178.)

Colet mourut à Londres d'une hydropisie, en 1519, à l'âge de cinquante-trois ans. (Erasm. Epist., ep. 5, l. 23.)

La biographie de ce restaurateur des lettres en Angleterre se trouve dans les épîtres d'Érasme, t. I, p. 9, 40, 41, 55, 95, 101, 106, 107, 108, 115, 131, 135, 238, 239, 402, 455, 456, 457, 458, 459, 461, 512, 532, 785; t. II, p. 1572, 1573.

(11) **CUTHBERT TONSTAL** est à juste titre regardé comme l'un des plus grands humanistes de la renaissance en Angleterre. À l'époque où Grocyn, de retour du continent, ouvrait un cours de littérature grecque au collège de Baliol, à Oxford. Tonstal, alors âgé de dix-sept ans, entrait au séminaire et assistait aux leçons du célèbre professeur. Quelques années plus tard, il allait en pèlerinage à Padoue, pour étudier à sa source l'antiquité latine. À son arrivée en Angleterre, vers 1500, il trouva dans Warham, archevêque de Cantorbéry, un protecteur puissant. Chargé par Henri VIII de diverses missions diplomatiques, Tonstal justifia par sa conduite et ses talents la confiance de son souverain. Il parlait et écrivait le latin, le grec et l'hébreu (Tytler, l. c., p. 82, 83). Godwin et Warthon parlent de Tonstal comme d'un mathématicien profond et d'un habile légiste. Il eut pour amis Budé et Érasme, avec lesquels il entretint longtemps un commerce épistolaire. À l'instigation de son maître, il écrivit un livre pour défendre le divorce entre Henri VIII et Catherine d'Aragon, complaisance de courtisan dont le chrétien ne tarda pas à se repentir (Iselin, t. IV, p. 650). Il mourut en 1559 sous le règne d'Édouard VI. Il est auteur de : *Commentarii in Apocalypsin*; *De reali præsentia corporis et sanguinis Christi in Eucharistiæ*. (Pitseus, *De illust. Angl. scrip.*)

Son *De arte supputandi* est traité par Arnold de sehr artiges Werf. Il enrichit pendant sa vie la bibliothèque de Cambridge d'un grand nombre de livres savants, qu'il s'était procurés pendant ses voyages sur le continent.

Revd. in Christo pater Cuthb. Tonstal. episcopus Dunelm. dedit (bibliothecæ Cant.) Dionysium de situ orbis Græc. Apollonum Græc. Psellum Græc. Porphyrium et Ammonium Græc. Etymologicum Græc. Testament. Græc. Lat. Vocabulorum Hebr. lib. Comment. in Homeri Iliad. Quintilianum. Homerum Græc. Cornucop. Adoniidis Horti Græc. Lexicon Græc. Vocabu-

larium. Theodori et Apollonii Gram. Græc. Biblia hebr. par. 1, 2, 3. Porphyrii et Aristot. Organ. Græc. Arithmeticum Tunstalli Jos. Grammatic. in Aristot. (MS.)

(12) Cet amour pour Platon ne fut pas toujours réglé par la sagesse, car More, s'il faut en croire Érasme, avait entrepris de défendre la polygamie que le philosophe avait voulu introduire dans sa république :

« Unde adolescens etiamnum dialogum moliebatur in quo Platonis communitatem ad uxores usque defendit. » (Erasmus Hutténo.)

C'est ainsi que dans un moment d'aberration les plus belles intelligences de cette époque succombent aux tentations de ce naturalisme grossier que la Renaissance a trop souvent glorifié.

(13) *The Dialogue of Comfort*, dont John Fowler publia une nouvelle édition à Anvers, en 1753, avec un beau portrait de l'auteur.

(14) More avait fait de fréquents voyages, mais d'assez courts séjours en France. « In utrāque academiā (Paris. et Lovan.) fui abhinc septennium non diu quidem, sed interim tamen dedi operam, quæ in utrāque tradantur, quique sit utrobique tradendi modus, ut scirem. » (Epist. Dorpio. 1515, 21 oct. — Conversation's Blatt, n° I, 1^{er} janv. 1826.)

More n'aimait guère la prononciation française, si nous en jugeons par les vers suivants tirés de son épigramme : *In Anglum gallicæ linguæ affectatorem.*

Aut gallici si quid nequit vocabulis
Conatur id, verbis licet non gallicis
Sonoque saltem personare gallico,
Palato hianti, acutulo quodam sono
Et foeminæ instar garrientis molliter;
Sed ore pleno tanquam id impleant fabæ
Balbutiens videlicet suaviter,
Pressis quibusdam litteris galli quibus
Ineptientes abstinent, nihil secus
Quam vulpe gallus, rupibusque navita.

At quisquis insulâ satus britannicâ.
Sic patriam insolens fastidet suam,
Ut more simia laboret fingere,
Et ænulari gallicas ineptias,
Ex amne gallo ego hunc opinor ebrium.
Ergo ex Britanno ut Gallus esse nititur
Sic dii jubete : fiat ex Gallo caput.

(Thomæ Mori omnia Latina opera, Lovani, 1565, in-fol., p. 24.)

More n'avait pas plus de sympathie pour nos modes que pour notre gaulois. Il dit, en parlant d'un galophile :

Spernit tamen Lalus britannica omnia,
Miratur expetitque cuncta gallica.
Togā superbit ambulans in gallica
Amatque multum gallicas lacernulas;
Zonā, locello atque ense gaudet gallico,
Filio, bireto pileoque gallico
Et cālceis et subligare gallicis
Totoque denique apparatu gallico.

Les œuvres de More exerçèrent une heureuse influence sur les destinées de la langue anglaise. Ben Johnson remarque que les œuvres en prose et en vers de sir Thomas étaient regardées par ses contemporains comme des chefs-d'œuvre d'élégance et de pureté.

On trouve les *Juvenilia* de More dans l'Appendix de la vie de More, par Roper, édition de Singer, n° 60.

(15) More se livra à l'étude du droit par obéissance pour son père, car il n'aimait rien de ce qui tenait à la profession d'avocat : « Qui meāpte naturā vehementer à litibus abhorream, etiam cum lucrum adferunt. » (Morus Erasmo, 1520 25 oct.—Er. op., t. III, pl. I, p. 589.—Utopia, p. 125 et 126.) C'est en 1499 qu'il quitta l'université d'Oxford pour retourner à Londres ; il logeait à New-Inn, maison où l'on hébergeait les voyageurs pour de l'argent (Walter, p. 8). Consulter sur les écoles de droit : Stowe's Survey of London, pag. 120 et 121.

(16) More était *utterbarrister*, double reader. (Voir sur ce sujet Stowe, l. c., p. 121, col. 2.)

(17) C'est à Londres, à la table du lord-maire, en 1498, que More et Érasme se virent pour la première fois et apprirent à se connaître. La conversation, toute savante, était tombée sur la présence réelle. More défendit avec une conviction chaleureuse le dogme catholique qu'Érasme, esprit de contradiction, se prit à attaquer ouvertement. La dispute s'échauffait. Pressé vivement, Érasme s'écria : *Aut tu es Morus aut nullus*; à quoi More répondit en riant : *Aut tu es Erasmus aut diabolus*; tous deux se serrèrent la main, et Erasme s'avoua vaincu (British Plutarch, p. 66,—Biog. Brit.), mais en conservant dans le cœur, nous dit-on, le ressentiment de sa défaite. Il trouva bientôt l'occasion de se venger. More avait prêté à son ami un cheval

pour s'en retourner en Belgique. Érasme le garda; et envoya en retour à More l'épigramme suivante :

Quod mihi dixisti
De corpore Christi
Crede quod edis, et edis:
Sic tibi rescribo.
De tuo Palfrido:
Crede quod habes, et habes.

C'est une vieille historiette qui traîne dans les livres (Garrison, *Doctrine curieuse*, liv. I, p. 44), et que nous avons ramassée sans y ajouter la moindre foi. De Burigny (t. I, p. 184) la regarde comme invraisemblable. Nous la rejetons dans l'intérêt de la vérité historique. Il n'est pas une page dans ses nombreux écrits où Érasme ait exprimé le moindre doute sur le dogme de la présence réelle.

À peine ces deux hommes s'étaient-ils vus, qu'ils s'aimèrent comme deux frères. Érasme l'a dit avec un rare bonheur d'expression : « In Moro mihi videor extinctus, adeo μα ψυχη juxta Pythagoram duobus erat » (Epist. Er. Petro Tomicio. Basil., 31 aug. 1535). C'était en effet une même âme dans deux corps. Joies, souffrances, succès, chagrins, ils partageaient tout en commun. Érasme a toujours le nom de More à la bouche, et il trouve le moyen d'en parler jusque dans ses grammaires, où le nom de son ami vient se placer avec quelque épithète louangouse dans la déclinaison d'un vocable, ou la conjugaison d'un verbe. Le dévouement de More pour Érasme n'est pas moins admirable. « La moitié de moi-même, » lui écrit-il (De Burigny, l. c., t. I, p. 191) : et lui si paresseux à écrire des lettres, quand il s'y met, lui en adresse qui ne finissent plus. Érasme, la vanité même, doit être joyeux de toutes les louanges qu'il reçoit de son ami. — Au reste, lui écrit un jour sir Thomas, nous ne sommes pas des Érasmes, nous, et nous ne devons pas nous attendre que Dieu nous accorde ce qu'il n'a peut-être accordé qu'à vous seul, mon ami. Quel est en effet le mortel qui, malgré les incommodités de la vieillesse et des maladies incessantes capables d'accabler même un homme dans la fleur de l'âge, puisse à chaque année nouvelle produire de nouveaux ouvrages, et d'excellents? C'est une espèce de miracle. Mais voilà quelque chose de plus merveilleux, et qui prouve en même temps toute votre force d'âme : c'est que vous ne vous laissiez pas détourner de votre chemin par ces flots de Zéoles qu'une basse jalouse vous suscite.

Les trois dialogues que More traduisit en latin sont le *Φιλοφευδής*, *Incredulus*, la *Νεκρομαντεία*, *Necromantia*, le *Τυραννοκτόνος*, *Tyrannicida*. Dans la *Necromantia*, il est certain que More a voulu attaquer certaines superstitions qui régnait alors dans quelques couvents. C'est d'Érasme que l'humaniste s'inspire et procède dans ses colères contre les couvents. On ne saurait le dissimuler, More, comme son ami, est quelque peu monacophobe : il n'a vu le cloître encore qu'en Angleterre, où les lettres semblent délaissées ; il ne les a pas étudiées en Italie, où elles florissent et sont étudiées avec passion. Le *Tyrannicida* est une profession de foi politique. More hait souverainement le despotisme ; il ne croit pas au droit divin ; il est prêt à absoudre quiconque s'insurge contre un mauvais prince.

Il est probable que ce fut à l'instigation d'Érasme que More se mit d'abord à étudier, puis à traduire quelques-uns des dialogues de Lucien de Samosate. More ne se laissa pas effrayer par la réputation de scepticisme dont la mémoire du philosophe grec était justement flétrie : « Est-ce que saint Jean Chrysostôme, dit-il à Ruthal, n'a pas fait entrer, dans une de ses homélies sur l'évangile de saint Jean, de longs fragments du Cynique ? » (*Epist. Thomæ Ruthalo, regio apud Anglos secretario, op. lat. Mori, p. 31, 32.*)

(7) Dans une de ses épigrammes, il met en vers cette thèse hardie : *Populus consentiens regnum dat et auferit.*

Quicumque multis viris unus præest
Hoc debet his quibus præest.
Præses debet neutiquam diutius
Hi quām volent quibus præest
Quid impotentes principes superulant
Quod imperant præcario ?

(*Thomæ Mori Epigrammata, p. 24, 25.*)

Voir encore dans le même recueil les épigrammes suivantes, ib. : *Quid inter tyrannum et principem ; sollicitam esse tyranni vitam ; — bonum principem esse patrem non dominum ; — de bono rege et populo ; — tyrannum in somno nihil differre à plebeio ; — regem non satellitum, sed virtus reddit tutum.*

Rudhart signale avec raison la rudesse de certains vers de More : *Mercede ergo exactâ ; coram Herode Herodiadis dum filia saltat.* Ces fautes de goût sont rares du reste dans l'œuvre du poète. Un maître en poésie, un humaniste, *emunctæ naris*, comme dit Érasme, vante la fluidité, la grace, la facilité du vers morien ; la clarté, la propriété de l'expression épigram-

matique et l'humour inoffensive du poète ; sa raillerie sans amer-tume et sa verve qui s'épanche sans travail au souffle même de la muse qui l'inspire. (Beatus Rhenanus Bilibaldo Pirkheimero.)

Il n'est pas de philosophe de la renaissance qui ait aimé le rire autant que More. Nous verrons ses lèvres s'épanouir doucement quand le bourreau préparera l'échafaud où la victime de Henri VIII doit monter ; il rira dans le passage de sa prison à Tower-Hill ; il rira à la vue de l'instrument du supplice ; il rira sous la hache suspendue. Écolier, avocat, célibataire, père de famille, grand chancelier, accusé du crime de trahison, en face de ses juges, quand il tient embrassée sa fille sur son cœur, il rira, mais doucement, sans amer-tume, sans colère. Hall ne sait si More fut un fou sage ou un sage fou : "I cannot tell whether I should call him a foolish wiseman, or a wise foolishman." — Hall., fol. CCXXVI, b.

Érasme, dans son culte exclusif pour l'antiquité, cherche à comparer son noble ami à Démocrite (Epist. Hutteno) : comme si dans ce rire, à travers cet épanouissement de gaieté, ne perçait pas le philosophe chrétien ; doux envers son prochain, sévère seulement envers lui-même, toujours prêt à pardonner à celui dont il met en scène le travers, véritable modèle de charité, même dans ses railleries, qui égratignent, mais sans déchirer, qui excitent le rire sans jamais provoquer les larmes, ainsi qu'Addison nous l'a représenté dans son Spectateur. (vol. V, n° 349, p. 119.)

CHAPITRE III.

PIÉTÉ DE THOMAS MORE.

Nous avons vu que les tentations vinrent assaillir Thomas More ; il en triompha d'abord par le jeûne, la prière, les mortifications ; elles redoublèrent, et More, pour y échapper, alla se réfugier dans un couvent de chartreux (1) où il demeura plusieurs années. Dieu l'appelait dans le monde, dont il devait être à la fois la gloire et l'ornement. Il quitta sa cellule, et cédant aux conseils de ses amis, il se maria (2). Jeanne, sa première femme, mourut après quelques années de mariage (3). Afin que le lecteur sache que More possédait au plus haut degré toutes les vertus humaines, et qu'il ne fut pas moins illustre par sa piété que par son érudition et son habileté dans les affaires, nous rapporterons ce qui est venu jusqu'à nous à l'égard de sa dévotion, de sa charité, de son humilité, de sa chasteté, et des autres dons que le ciel lui avait départis et qui distinguent le véritable chrétien. Quoique More s'efforçât de dérober à ses plus intimes amis la connaissance de la sainteté de sa vie, ses actions admirables n'en furent pas moins connues de son vivant de toute l'Angleterre. Nous les rapporterons donc ici fidèlement, telles que nous les avons recueillies dans la conversation de personnages qui ont vécu de son temps, qui en ont été témoins, et qui, contraints de fuir leur patrie pour rester fidèles à leur croyance, ont conservé dans

le cœur le souvenir de la foi ardente et de la piété de ce héros chrétien.

Les pratiques de dévotion observées par Thomas More étaient, à peu de chose près, aussi sévères que celles des plus austères religieux. Ainsi, au temps même où il exerça la charge de chancelier d'Angleterre, chaque matin, avant de se livrer à aucune occupation humaine, il entendait la messe dans sa chapelle particulière, et il remplissait si strictement cette obligation, qu'il s'était imposée dès son adolescence, que fût-il appelé, à cette heure, au palais par Henri lui-même, il n'obéissait à l'ordre royal qu'après avoir reçu la bénédiction du célébrant, répondant à ceux qui le pressaient de se hâter « que quels que fussent le respect et l'obéissance qu'il professait pour l'autorité du roi d'Angleterre, il lui fallait servir avant tout un maître plus auguste et plus grand. »

En rappelant ce trait de la vie de More, nous ne pouvons passer sous silence un exemple semblable donné par saint Ludger, premier évêque de Münster (4). Appelé par l'empereur à une heure où il assistait aux matines avec ses chanoines, le saint prélat s'excusa brièvement, et ne quitta pas la place qu'il occupait au chœur. Un chambellan ayant rapporté à Charlemagne le refus de l'évêque, l'empereur irrité lui dépêcha un officier une seconde fois, puis une troisième; mais Ludger convaincu que le service de Dieu devait l'emporter sur tous les devoirs humains, différa de se rendre au palais impérial. Le lendemain, dès qu'il parut devant Charlemagne, le prince lui ayant demandé, d'un ton sévère, la cause de sa désobéissance, l'évêque répondit avec fermeté: « Illustré empereur, je n'ai jamais mis en doute la soumission et le respect que je dois aux ordres de Sa Majesté Impériale, mais je sais aussi que l'exécution

de ses ordres, quels qu'ils soient, est subordonnée aux devoirs que m'impose le saint ministère que j'exerce; j'ai voulu m'acquitter avant tout de ces devoirs impérieux, non en méprisant la volonté de l'empereur; mais, au contraire, dans la pensée d'attirer les grâces et les faveurs célestes sur sa personne sacrée. »

L'empereur satisfait de la réponse de Ludger, répliqua : « Je vous rends grâce, et j'aime à reconnaître en vous le caractère d'un sujet fidèle et d'un pieux évêque. »

La piété de More, moins habituelle dans un laïque, ne déplut point à Henri VIII, pur encore d'hérésie à cette époque, et rempli de la crainte de Dieu. Mais occupons-nous d'autres faits non moins édifiants de la vie de Thomas More.

Nous devons faire connaître ici le zèle qu'il ne cessa de montrer pour l'oraison et la pénitence, joignant chaque jour à ses prières du soir et du matin, la récitation des sept psaumes de la pénitence, des litanies de la sainte Vierge, des cantiques des degrés (*cantica graduum*) et du psaume *Beati immaculati* (5).

A ces prières générales, il mêlait encore d'autres oraisons particulières qu'il avait composées, soit en latin, soit en langue vulgaire. Il rassembla également un certain nombre de psaumes choisis, à l'imitation de saint Jérôme et d'autres écrivains sacrés, et il faisait un fréquent usage de ce Psautier, conservé comme les prières dans le recueil complet de ses ouvrages (6). Afin de se livrer avec plus de recueillement à l'oraison, il avait fait éléver, dans une partie retirée de la maison qu'il habitait avec sa famille, un oratoire où il avait coutume de passer des journées entières dans la méditation. Il fit également construire dans son église paroissiale de

Chelsea une chapelle somptueusement décorée , et fournie d'ornements splendides et de vases d'or et d'argent. Il avait coutume de dire à ceux qui semblaient étonnés d'une semblable libéralité : « Les bons font des dons et les méchants se les approprient (7). » Vêtu d'un modeste surplis de toile, More, dans la petite église de Chelsea , accompagnait de sa voix grave, les dimanches et les jours de fêtes , les chants du célébrant ; et comme il ne cessa point de se conduire de la sorte après qu'il fut élevé à la dignité de chancelier du royaume , le duc de Norfolk étant un jour venu le visiter , et l'ayant surpris ainsi vêtu et chantant au lutrin , comme un simple clerc , lui témoigna la crainte que Sa Majesté n'apprît avec autant d'étonnement que d'humeur un acte d'humilité si opposée au rang qu'il occupait à la cour : à quoi More répondit :

« Non, non, il n'est pas possible que je déplaise au roi mon maître , en rendant cet hommage public au maître suprême de mon roi (8). » Dans les processions publiques , c'était More qui portait ordinairement la croix , ne dédaignant aucune fonction religieuse , quelque humble qu'elle fût , et bien éloigné d'en rougir , à l'exemple du roi David qui disait , en dansant devant l'arche : « Je veux m'humilier à mes propres yeux , et m'abaisser plus que je ne l'ai fait jusqu'à cette heure (a). »

Ces témoignages publics de la dévotion de More cessèrent néanmoins lorsqu'il eut été nommé grand chancelier ; toutefois , comme il assistait en cette qualité aux processions de la semaine des Rogations , qui sont ordinairement longues et pénibles , invité par ses amis à suivre la cérémonie à cheval , à cause du rang qu'il occupait , il refusa en disant :

(a) *Vilior fiam plusquam factus sum, et ero humiliis in oculis meis.* II Reg. VI.

« Je ne veux point suivre à cheval mon divin maître qui chemine à pied, » faisant allusion à la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (a).

Toutes les fois qu'il était appelé à exercer quelque nouvelle magistrature ou qu'il avait à traiter quelque affaire difficile, il ne manquait jamais de puiser les forces nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans un usage fréquent de la communion et dans de ferventes prières au Saint-Esprit. Lorsque ses devoirs lui en laissaient le loisir, il prenait aussi un plaisir extrême à visiter quelque chapelle vénérée, et fût-elle située à plusieurs milles de sa maison, il accomplissait toujours à pied ces pieux pèlerinages, ce que ne font pas même aujourd'hui les plus petits bourgeois de Londres.

C'est à ce zèle pour le service de Dieu qu'il faut attribuer l'ardeur qui anima More contre les nouveautés religieuses et le courage qu'il déploya contre les enseignements des hérétiques. Quoique laïque et accablé sous le poids des affaires publiques, plus que tout le clergé d'Angleterre réuni, il réussit à lui seul à démasquer les mensonges des soi-disant réformateurs, et à défendre les vérités éternelles du catholicisme menacé par l'hérésie déplorable dont Henri VIII finit par se déclarer le chef. Nous parlerons des écrits éloquents qu'il publia à l'occasion du schisme. Les novateurs, attaqués avec autant de vigueur que de talent, l'accusèrent lâchement de s'être laissé corrompre par l'or du clergé. Nous verrons, quand il en sera temps, quelle fut sa réponse à cette odieuse calomnie. Dans une lettre à Cochlée (9), More signale le zèle qui l'enflammait dans cette funeste circonstance : « Plut à Dieu, mon cher Cochlée, que je fusse suffisamment initié à la connais-

(a) *Nolo Dominum meum peditem eques subsequi.*

sance des lettres sacrées et de la théologie ; je ne combattrais pas en vain ces fléaux qui nous désolent. »

Érasme peint le zèle religieux de More dans une lettre à Jean Faber, évêque de Vienne (10) : « More a horreur des dogmes criminels qui ébranlent aujourd'hui le monde, et il les déteste si vivement, que s'il lui fallait faire un choix entre l'impiété et la superstition, il ne dissimule point qu'il pencherait pour la superstition. »

La foi dont More était animé donnait une grande efficacité à ses prières, « car l'oraison continue, disait-il, n'est jamais sans force auprès du Seigneur. »

Donnons ici quelques exemples des grâces que Dieu accorda à Thomas More.

On sait que William Roper, l'époux de la pieuse Marguerite, abusé par les doctrines astucieuses des novateurs, tomba un moment dans l'hérésie. More tenta d'abord en vain d'éclairer et de ramener dans le giron de l'Église cette âme abusée. A la suite d'une conférence dans laquelle Roper avait montré la résistance la plus opiniâtre, More lui dit, les larmes aux yeux : « Mon fils, votre aveuglement m'épouvante. Il n'y a que Dieu qui puisse faire cesser l'erreur abominable dans laquelle vous êtes tombé. Aussi, je ne discuterai plus désormais avec vous, mais je prierai Dieu pour qu'il vous éclaire. »

Rentré chez lui, More passa la journée entière en oraison, et le lendemain, comme il se disposait à prier de nouveau, il vit venir à lui Roper que l'Esprit-Saint avait visité, et qui, régénéré dans sa foi, s'empessa de reconnaître et d'abjurer publiquement les coupables doctrines qu'il avait soutenues, et contre la propagation desquelles il travailla depuis avec un zèle et un courage dignes d'un catholique et d'un homme de bien (11).

A une époque où la *suette* (12) faisait de grands ravages à Londres, une des filles de Thomas More, Marguerite, mariée à Roper, fut attaquée de cette dangereuse maladie ; et comme le médecin, interrogé sur l'état de la jeune femme, déclara qu'il n'osait point répondre de la sauver, More, dans cette extrémité cruelle, ayant demandé à Dieu la guérison de son enfant, Marguerite éprouva au même instant un soulagement extraordinaire, puis le mal disparut comme par enchantement. Une cure aussi inespérée fit crier les assistants au miracle, et le médecin lui-même avoua que les intercessions du père lui semblaient avoir été plus efficaces pour le rétablissement de la malade que toutes les prescriptions du docteur (13).

Le trait suivant prouve d'une façon éclatante combien ses prières étaient agréables au Seigneur.

Un habitant de Winchester, tourmenté d'une maladie noire qui lui ôtait parfois l'usage de la raison, avait en vain tenté par toutes sortes de moyens humains de s'affranchir de cet état misérable. Amené à More, alors chancelier du royaume, celui-ci, touché de l'affliction du malheureux, essaya à son tour d'apporter quelque remède à son mal ; mais il échoua également dans cette charitable intention. Cependant s'étant mis en prière dans un moment où le malade éprouvait une crise plus violente encore que les précédentes, la raison revint peu à peu à ce dernier, et la guérison semblait assurée. En effet, tant que More fut libre, et qu'il fut permis à l'infortuné de le visiter, le malade continua à jouir de la tranquillité la plus parfaite ; mais à peine More fut-il privé de sa liberté, que le mal reparut plus rebelle. Cet état dura tout le temps que le chancelier resta enfermé ; et lorsque la sentence de mort eut été prononcée contre l'illustre victime de la tyrannie, le pauvre

insensé accourut à Londres, et comme More quittait sa prison pour se rendre au lieu du supplice, il s'ouvrit, non sans efforts, un passage à travers les soldats, et parvint jusqu'au patient en criant : « Me reconnaissiez-vous, More! reconnaissiez-vous le possédé que vous aviez délivré du démon! Ah! priez pour moi, priez pour moi! »

« Oui, répliqua More, je te reconnais, et je prierai pour toi à ma dernière heure. Eloigne-toi, et vis désormais en paix! »

Et cet homme à peine de retour à Winchester fut guéri de sa folie (14).

More avait coutume, toutes les fois que dans sa maison ou dans le bourg qu'il habitait une femme était en mal d'enfant, de se mettre en oraison, ne cessant de prier que lorsqu'on l'informait que l'accouchement avait été heureux.

Il sanctifiait les fêtes de l'Église avec un tel scrupule, qu'étant en prison, il se faisait apporter ses plus riches habits, ne manquant pas de s'en revêtir ces jours-là; et comme on s'étonnait de ce qu'il se paraît ainsi dans la solitude, il répondit : « Qu'il n'observait point les jours de fêtes pour se faire remarquer du peuple, mais pour honorer son Créateur, et que ce n'était que dans cette unique intention qu'il s'habillait alors avec plus de recherche. »

La charité de More fut sans bornes, comme le prouvent les fréquentes et abondantes aumônes qu'il répandait indistinctement sur tous les infortunés. Il avait l'habitude de parcourir le soir les endroits les plus retirés, les rues les plus obscures, afin d'y rencontrer et d'y secourir les pauvres honteux. Le jour il visitait les familles indigentes et les aidait, non comme on a l'habitude de le faire, en leur distribuant quelques modiques secours, mais en leur donnant

de petites sommes, et quand leurs besoins étaient pressants, quelquefois même une ou plusieurs pièces d'or.

Lorsque le décorum de sa dignité de chancelier et les devoirs de cette charge suprême ne lui permirent plus d'exercer en personne ces actes publics de charité, ce fut Marguerite Gygis, la femme de John Clément, qu'il choisit pour le remplacer dans ce soin pieux.

Il recevait souvent à sa table les paysans du voisinage, les accueillant avec gaieté et familiarité. Quant aux riches et aux nobles, il ne les fréquentait qu'avec réserve et ne les admettait que rarement dans son intimité. Il ne se passait point de semaine sans qu'il recueillit et fit soigner quelque pauvre malade ; il loua même à Chelsea une vaste maison dans laquelle il rassembla un certain nombre de vieillards, et de femmes infirmes, qu'il y entretint de ses deniers. En son absence, Marguerite Roper était chargée de l'administration de cette *maison de la Providence*.

Au temps où il suivait la carrière du barreau, une pauvre veuve, nommée Paule, ayant été réduite à la misère la plus profonde par la perte d'un procès, More, touché de son infortune et de son dénuement, la recueillit chez lui où elle vécut plusieurs années, considérée comme si elle eût été un des membres même de la famille.

Pour éloigner de son cœur tout sentiment de haine envers le prochain et afin d'être incessamment animé pour tous les hommes de la charité ordonnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il dit : « Le monde entier connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres (a), » il

(a) *In hoc cognoscent omnes quod discipuli mei estis si dilectionem ad invicem habueritis.*

s'était tracé une règle de conduite que nous avons extraite de ses ouvrages pour l'utilité et l'édification des lecteurs chrétiens. Cette œuvre, écrite sous les verroux au moyen d'un morceau de charbon, devrait être gravée en lettres d'or et conservée dans chaque maison chrétienne. « N'ayons de haine, dit-il, contre quelque homme que ce soit, car il est bon ou il est méchant. S'il est bon, nous nous rendrions coupables en haïssant un homme vertueux et béni de Dieu ; et s'il est méchant, ce serait nous conduire comme des barbares, que de poursuivre de notre haine un homme destiné à souffrir dans l'autre vie. Que si quelqu'un venait soutenir que nous pouvons, en toute sûreté de conscience, souhaiter du mal à un méchant, afin qu'il ne puisse point nuire aux gens de bien ; sans entrer aujourd'hui dans l'examen de cette proposition qui, pour être traitée dignement, exigerait une plume et non un fragment de charbon, je l'adjurerais de ne point persévérer dans une erreur aussi manifeste, et de laisser à la justice divine le soin de protéger l'innocent contre le criminel. Quant à nous, pauvres pécheurs, intercérons sans cesse pour nos frères coupables, car notre conscience nous dit à toute heure combien nous avons également besoin d'indulgence et de pardon. » Tels furent les sentiments de charité chrétienne que More montra jusqu'à sa dernière heure.

NOTES ET REMARQUES.

(1) Ce monastère était situé près de Londres.

Il ne paraît pas que More eût l'intention de dire au monde un éternel adieu (Roper, l. c., p. 27). C'étaient les joies de l'oraison, le calme de la solitude qu'il venait demander aux céno-bites. Il passa quelques années dans ce saint asile au milieu de livres dont il avait meublé sa cellule, de livres grecs et latins qu'il lisait avec passion, après de longues heures écoulées aux pieds des autels ou devant le crucifix, le plus bel ornement de sa petite chambre. Il partageait tous les exercices des moines, leurs prières de jour et de nuit, leurs travaux manuels. Il avait apporté, avec la permission du prieur, une viole de gambe dont il s'amusait à jouer pour se délasser ou se recréer : *Sur Erhöhung stridig More die Violine* (Rudhart, l. c., p. 50). Là encore nous le trouvons une grammaire ou un dictionnaire à la main ; il étudie la langue française, dont l'usage commençait à se répandre en Angleterre. Il ne ressemble pas à Érasme, qui n'a jamais voulu apprendre une langue vivante (Rudhart, l. c., p. 35).

Comme More, son pénitent, Colet eut un moment la pensée de fuir le monde et de s'ensevelir dans un couvent de Chartreux : « Quotidie meditor meum secessum et latibulum apud Cartusianenses. » (Joh. Coletus Erasmo, Arnold, l. c., p. 40, n. 5.) Mon nid est tout prêt, ajoute-t-il ; quand vous reviendrez, vous me trouverez mort au monde : « Nidus noster propè perfectus est. Reversus ad nos, quantum conjicere possum, illic mortuum mundo me reperies. » (Id. ibid.) Voir dans les Épîtres d'Érasme, epist. 435, p. 450, d'intéressants détails sur Colet. Adolp. Muller (Leben des Graënius von Rotterdam, Hamburg, 1828, in-8°, pag. 125 et suiv.) a reproduit la lettre d'Érasme sur ce savant. Colet, comme beaucoup d'humanistes frondeurs, s'est égayé souvent aux dépens des moines et de la vie conventuelle, et à chaque grande tentation de l'esprit ou de la chair, il soupire après la solitude et fait vœu de s'ensevelir dans l'une de ces maisons qu'il a poursuivies de ses épigrammes. Ne l'oublions jamais : il n'est aucune des grandes lumières qui à la renaissance ont illuminé le monde, qui ne soit sortie d'un couvent.

(2) Dans le comté d'Essex vivait un gentilhomme du nom de John Colte de Newhall (Roper, p. 27 et 28. — Walter, p. 15). Le campagnard avait quelque chose du caractère de More ; il raillait et aimait la raillerie. More avait trouvé dans la maison de Colte une hospitalité affectueuse et peut-être un charme plus décevant que la conversation de son hôte, toute spirituelle qu'elle fût. Colte avait trois filles dont les talents et la beauté durent faire une vive impression sur un jeune homme de vingt-sept ans. Il ne put voir la seconde de ces filles sans l'aimer ; c'était la plus belle de la maison. Il était parti de Londres avec l'intention de demander la main de celle qui avait fixé son choix, quand il réfléchit, honnête et candide adolescent, que cette préférence qu'il accordait à la cadette de la famille chagrinerait l'afnée peut-être, et il changea de résolution et demanda la main de Jeanne qu'il obtint sur-le-champ (Roper, More et tous les historiens).

Jeanne, que More avait choisie pour compagne, était une jeune fille de mœurs douces et simples, qui ne connaissait pas le monde et n'avait jamais quitté ses parents dont elle était la joie plus encore que l'ornement. More se fit un bonheur de cultiver l'esprit de son épouse, qui bientôt put parler musique et littérature (Erasmi opera, t. III, pars I, p. 475). Jamais ménage plus heureux : chaque année c'était un nouveau-né, dont on fêtait la naissance à l'église d'abord, et puis à table. Deux moururent avant la mère, quatre lui survécurent : Marguerite, cette perle des femmes, qui épousa William Roper, et dont le savoir est célébré par Érasme et tant d'autres lettrés (Erasmi epist. Budæo, 1529 ; Élisabeth, qui se maria à John Dancy ; Cécile, qui eut pour époux Giles Heron, et John, fils unique, *natu minimus* au rapport d'Érasme. Jeanne avait souvent demandé dans ses ferventes prières de lui accorder un garçon, Quand John vint au monde, More dit à sa femme : vos vœux sont accomplis ; vous avez un enfant, enfant il restera (Biog. Brit., p. 3168). Le père s'était trompé, si nous en jugeons d'après diverses lettres où Érasme vante l'aptitude de John pour les sciences philosophiques (Erasmus Joanni Moro, epist. MCLIX, t. II, p. 1354). D'après le portrait qu'en fit Holbein et qu'on trouve dans la collection de Chamberlaine, n° 49, c'était un jeune homme à la figure ouverte et spirituelle.

Sur l'époque du mariage de More, voir Rudhart, l. c., p. 168. On croit que Marguerite vint au monde en 1509 ou 1510.

Après quelques années de mariage Jeanne Colte mourut

(1514), regrettée de tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître, et pleurée de son mari qui fit pour elle cette inscription funèbre :

Chara Thomæ jacet hic Joanna uxorcula Mori,
 Qui tumulum Aliciae hunc destino, quique mibi.
 Una mihi dedit hoc conjuncta, virentibus annis
 Me vocet ut puer et trina puella patrem.
 Altera privignis (quæ gloria rara novercæ est)
 Tam pian quām gnatis vix fuit illa suis.
 Altera sic mecum vixit, sic altera vivit,
 Charior incertum est hæc sit, an hæc fuerit.
 O simul, o juncti poteramus vivere nos tres,
 Quām bene, si fatum, relligioque sinant !
 At societ tumulus, societ nos obsecro cœlum,
 Sic mors, non potuit quod dare vita, dabit.

(3) More ne tarda pas à se remarier. Érasme parle en ces termes de la nouvelle femme de son ami : «Viduam duxit magis curandæ familie quām voluptatis, quippe nec bellam admordum, nec puellam ut ipse jocari solet, sed acrem ac vigilantem matrem familias, quācumque tamen perinde comiter suaviterque vivit, ac si puella foret, formā quantum libet amabili. »

A trente-deux ans, More n'avait plus sur la forme extérieure les idées de son enfance. Il chantait alors, en s'adressant à l'un de ses amis qui cherchait une femme :

Quid forma ? nunquid hæc
 Vel febri decidit ?
 Annisve deperit ?
 Ut sole flosculus
 Tum defluentibus
 Genæ coloribus.....

La compagne nouvelle que s'était choisie More ne devait pas craindre de voir les couleurs de ses joues tomber comme la fleur des champs; c'était une veuve du nom d'Alice Middleton (More, l. c., p. 41), qui n'était ni jeune ni riche. Cette Alice, sous beaucoup de rapports, ressemblait à Catherine Bora : rai-sonneuse, d'humeur inégale, bourrue, voulant à toute force être maîtresse au logis et mettant souvent à de rudes épreuves la patience maritale; du reste, soigneuse et rangée, toujours levée de bonne heure, économique et l'œil à tout, à la cuisine comme à la bibliothèque de More; bon cœur aussi et qui, pour plaire à son mari, apprit à jouer de la cithare, du monocorde et de la flûte (Érasme, More, Rudhart).

John Colte , le beau-père de More , était d'une ancienne famille du comté d'Essex (More , l. c. , p. 39).

Il eut cinq filles qu'il maria : Jeanne , à sir Thomas More ; Alice , à Edmund Buggs , esq. ; Marie , à William Kemp de Finchfield , esq. ; Brigitte , à Lawrence Foster , esq. , et à Copledike (Hunter , l. c. , p. 40 , note).

(4) LUDGER , Ludgerus ou Ludigerus , né dans la Frise et de l'ordre des Bénédictins , fut nommé , en 800 , évêque de Münster par Hildebad , archevêque de Cologne. Il écrivit la vie et les miracles de saint Guibert et de saint Grégoire , évêque d'Utrecht. Il mourut en 809. (Voy. Dithmar , in chron. ; Cranzius , in metrop. , l. I , c. 2 , et in Saxoniâ , l. II , c. 14 et 15 ; Surius ad d. 26 mart. ; Lud. Chr. Belg. , l. IV , c. 16 et 17. And. , Bib. bel. ; Baronius , Ann. ec. , ad an. 808 ; Possevin , in Apparat. sac. ; Vossius , De hist. lat. , lib. IV , c. 30 , p. 293).

(5) Arnold (Knight) a placé à la fin du *Das Leben Graßmi* , sous le n° XXVII , Miscell. , p. 85-90 , quelques prières de Thomas Morus : *Oratio devotissima* , p. 85 ; *Oratio pro amicis* , p. 89.

On voit , en les lisant , que l'Écriture sainte était familière à sir Thomas. Il répète avec saint Paul : « *Mundus mihi crucifixus est et ego mundo. Mihi vivere Christus est , et mori lucrum ; cupio dissolvi et esse cum Christo.* »

Luther a écrit que , lorsqu'il apporta son Évangile en Allemagne , personne là , non plus qu'en Italie , non plus qu'en France , non plus qu'en Angleterre , ne croyait aux mérites infinis du sang que le Christ avait répandu sur la croix pour la rédemption du monde. Voyez dans les *Lischreden* le chapitre : *Von Gottes Wort*.

Nous n'avons pas ici à démontrer ce que nous avons fait ailleurs , combien cette assertion du docteur est dénuée de fondement. Remarquons seulement que dans toutes les prières de More le sang du Christ est invoqué et glorifié. « Mon Dieu , dit More , en joignant les mains , accordez-moi votre sainte grâce ; faites que j'aie toujours l'œil levé sur ma fin dernière , sans crainte de la mort qui ouvre à ceux qui s'endorment dans le Seigneur les portes de l'éternité. »

Il continue en se servant des expressions de l'Écriture , qui n'était pas un livre scellé pour lui : Seigneur : *Doce me facere voluntatem tuam ; fac me currere in odore unguentorum tuorum ; apprehende manum meam dexteram et deduc me in via*

recta propter inimicos meos. Trahe me post te in chamo et freno ; maxillas meas constringe ; fac mecum secundum bonitatem magnam tuam , Domine.

Ce que More demande surtout dans ses prières, c'est la charité : « Que je vous aime, ô mon Dieu, pour vous seul, pour vos bontés infinies, pour les grâces dont vous me comblez, pour les peines et les squiffrances que vous m'envoyez. »

C'est toujours à la Table sainte que More va retremper son amour (Arnold, l. c.).

(6) Voyez dans le Recueil de ses œuvres : *Expositio passionis Christi ; quod profide mors fugienda non sit ; precatio ex psalmis collecta ; imploratio divini auxilii contra tentationem ;— a dialogue of comfort against tribulacion ; to receave the blessed body of our Lord sacramentally and virtually both ; a treatyce historicall conteyning the bitter passion of our Saviour Christe, after the course and order of the IV Evangelistes, etc.*

Voir à la fin du volume SOURCES ET DOCUMENTS.

(7) Ce trait est rapporté d'une autre manière par quelques historiens. More n'avait donné à sa chapelle privée que de modestes et simples ornements, des vases de bois. Il disait à ceux qui s'étonnaient de cette simplicité : Les riches font de somptueux cadeaux, les voleurs s'en emparent.

C'est la version que nous avons adoptée dans notre Histoire de Henri VIII.

(8) “ God's body, Mylord chauncellor, what a parish clerk ! What a parish clerk ! You dishonour the King and his office. — Nay, your grace... ” (Hoddesdon, the history of the life and death of Sir Th. More. Collected by J. H. (Hoddesdon) Gent. London, 1662, 8°.)

(9) COCHLÉE, théologien catholique, naquit en 1479 à Wendenstein, petite ville de Franconie. Quand Luther paraissait à la diète d'Augsbourg, Cochlée était doyen de l'église de Notre-Dame, à Francfort-sur-le-Mein. Obligé de quitter la ville et de fuir la persécution des Réformateurs, il se retira à Mayence où l'archevêque le nomma chanoine de Saint-Victor. Après une vie toute de combats contre les doctrines nouvelles et où il montra autant de courage que de talent, il mourut à Breslau en Silésie, en 1552, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean-Baptiste.

Pendant son séjour à Worms, il proposa à Luther une con-

férence publique avec la condition que celui des deux qui succomberait dans cette lutte serait brûlé. Luther accepta le défi; mais on empêcha prudemment les deux antagonistes d'en venir aux mains. (Propos de table de Martin Luther, traduits par M. Gustave Brunet. Paris, 1844, in-12, p. 158 et 159, note I.)

Le docteur Martin disait: « Je ne veux plus répondre à aucun des écrits de Cochlée contre moi: si je répondais, cela le mettrait dans une nouvelle fureur, et puis cela lui donnerait trop d'orgueil. » (Vischreben, in-folio, p. 37: von Cochlœo Hertzog Georgens zu Sachsen theologo.)

Cochlée correspondait avec Érasme qui lui écrit: « Quod tuā sedulitate curatum est abs te de Tertulliano et T. Livio, studium tuum et animi promptitudinem exosculor, quamquam jam de utroque certum responsum acceperamus... Emserus mihi semper præstítit ingenium amicum, in cuius locum quando succedis, confido fore ut in uno et Emserum et Cochlæum habeam. Bene vale, frater et amice in Domino charissime, Basileâ, 19 Martii 1528. »

On voit d'après ce billet d'Érasme que Cochlée ne ressemblait pas, au moral du moins, au portrait que Luther en a donné. Le théologien aimait et cultivait les lettres.

A la diète de Ratisbonne, en 1541, Wolfgang Musculus, qui avait récemment épousé une jeune religieuse qu'il avait enlevée du couvent (Jugement des Savants, t. VII, in-4°, p. 51 et 52), publia deux sermons qu'il avait prêchés sur les « *abus étranges de la messe*. » Jean Cochlée composa, pour réfuter les pamphlets de Musculus, *Sacerdotii et sacrificii novæ legis defensio adversus Wolfgangi Musculi arrosiones*. Ingolst., 1544. Cochlée ne laissait aucun repos aux ennemis de l'autorité. Il avait poursuivi Luther de son implacable érudition: le docteur saxon ne l'avait pas toujours dédaigné; un jour que sa patience était lassée, il avait pris de l'encre et écrit son *Wider den gewaffneten Mann Cochlæum*, libelle auquel Cochlée répondit par son *Adversus cunctatum monitorem*. Les principaux ouvrages de Cochlée sont: *De factis et scriptis Lutheri liber*; — *Lutherus Septiceps*; — *Commentarius in libellum Lutheri contra seditiōnem Rusticorum*; — *Responsio ad mendacia Lutheri*; — *Pro Duce Georgio*; — *De animarum Purgatorio, adversus Melanchthonem*; — *Contra Epistolam Pomerani ad Anglos scriptam*; — *De missâ et consecratione sacerdotum, adversus Lutherum*; — *De auctoritate conciliorum*; — *De matrimonio regis Angliæ*; — *Defensio Rofensis episcopi et Mori*; — *De verâ Ecclesiâ*; — *Philippica quinta*

contra 18 articulos Wittembergensium ; — De Peccato originali et de fide justificanti ; — Defensio ceremoniarum Ecclesiæ contra tres libellos Moibani ; — De vénératione reliquiarum contra Calvinum ; — Rudimenta musicæ et geometriæ ; — Elementa geometrica, etc. (Labbe, *De Script. Eccles.*)

On ne pourrait espérer d'écrire pertinemment sur la guerre des Paysans, si on ne connaît le *Catalogus seditionum per diversas Germaniæ partes exortarum* de cet écrivain. — V. Miræus, de *Script. secul. XVI* ; — Scultet. *Ann. evang.* ; — Seckendorf, *Hist. Luth.* — Dupin, *Bibl. des aut. ecclés.* — Cælest., *Hist. Com. Aug.* ; — *Hist. de Luther*, passim.

Thomas More a souvent célébré les talents et les vertus de ce controversiste.

(10) FABER (Jean), un des plus grands théologiens de la Renaissance. Il naquit à Leutkirch dans l'Algau. Jeune encore, il se distingua comme orateur dans la chaire catholique, fut secrétaire de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, puis chanoine de Constance, et enfin grand vicaire de l'évêque de cette ville. Lors de la prédication des indulgences en Suisse et en Allemagne (1515), Faber blâma les exagérations de langage de quelques-uns des quêteurs ; mais quand on attaqua à Wittemberg l'indulgence même, il prit la défense de la tradition catholique, et vint se ranger glorieusement dans cette sainte phalange dont Eckius était le chef, pour combattre les novateurs. Il dédia son *Malleolus hæreticorum* au pape Adrien VI : ouvrage célèbre qui témoigne de la haute science et des convictions de l'auteur.

Il était en 1530 à la diète d'Augsbourg. C'était un controversiste habile, un théologien profond, qui avait lu l'Écriture et possédait ses Pères. On pense bien que Luther n'a pas dû l'épargner. L'empereur Charles-Quint disait : « Mon frère Ferdinand compte sur Faber et sur Eck, qu'il estime beaucoup ; ils sauront défendre la foi. — Sans doute, reprend le docteur : l'un est soûl toute la journée, l'autre est un coureur... » : *Der eine ist alle Tag trunken, der Ander ist ein Hurentreiber.* (Lischeden, p. 371.)

Voyons le jugement qu'Érasme porte de Faber : « *Ingenium promptum et expeditum, judicium excussum, eruditio solida et abstrusa, lingua felicissima, mores candidi.* » (Erasmus Alberto card. Moguntino, Ep. t. I, p. 584.)

Et ailleurs : « *Animus integer : gratus multis Germaniæ principi*—

pibus; et tamen sunt qui illi malè volunt, ut nunquam caret
æmulis virtus eminens. » (Ib., ib., p. 585.)

Consulter : Melanchthon ad cap. X, Dan. P. 2, Op., p. 476.—
Sleidan, passim.—Scultetus, Ann. Evang.—Seckendorf, Lutheranism., l. I, § 45; l. II, § 61-66.—Dupin, Bibl. Eccéls., t. XIV.—Arnold. *Ærgerhīst.*, p. II, l. XVI, ch. VIII, § 3.

(11) Morus ayant rencontré mistress Roper (Marguerite), lui dit : « Meg, j'ai longtemps écouté les réveries de votre mari, et j'ai tâché de lui donner de bons conseils ; je lui ai parlé en père, et il ne m'a pas écouté. C'est pourquoi, ma fille, je ne veux plus discuter avec lui ; mais je ne l'abandonne pas : je prierai pour lui. » (Walter, l. c., p. 55.)

Cresacre More (l. c., p. 133 et suiv.) donne de longs détails sur les tentations et la chute de Roper. Il paraît qu'après avoir lu divers écrits luthériens, Roper admit la doctrine wittembergéoise sur l'illumination intérieure, et il vint demander à More de lui permettre de prêcher la parole divine, dont il connaissait le mystère. « Mon pauvre enfant, lui répondit sir Thomas, n'est-ce donc pas assez que nous qui sommes vos amis sachions que vous êtes fou : pourquoi donc proclamer votre folie sur les toits ? » (Ib., p. 134 et 135.)

« Dieu, continue Cresacre More, eut pitié de mon pauvre oncle qui se repentit, abjura et pleura ses erreurs, et mourut en vaillant champion de l'Église. »

Il ajoute : Quand il mourut, j'ouïs raconter par ses domestiques que dans les trois ou quatre jours qui précédèrent son inhumation, on entendit une fois durant un quart d'heure une musique délicieuse qui ressemblait plutôt à un concert céleste qu'à des sons de voix humaines : “ And after his death I have heard it reported by them that were servants in his house, that whilst his body lay unburied for three or four days, there was heard once a day, for the space of a quarter of an hour, the sweetest music that could be imagined, not of any voices of man, but angelical harmony.” (L. c., p. 135 et 136.)

(12) C'est le peuple qui donnait à cette terrible maladie le nom de *sweat*, la science la désignait sous le nom de *sudor britannicus*. Comme le choléra, elle tuait en quelques heures : Caius, un des médecins les plus distingués de cette époque, l'a décrite dans deux traités, l'un en latin à l'usage des hommes de pratique, l'autre en anglais à l'usage du peuple. Voici quels en étaient les symptômes ordinaires : chaleur excessive dans l'or-

ganisme, prostration des forces, altération des facultés intellectuelles, délire, soif inextinguible, oppression. Elle attaquait surtout les riches : le pauvre échappait presque toujours à ses atteintes, de même que l'enfant ; elle passait sans y entrer devant la cabane du laboureur ; elle pénétrait presque toujours dans les palais des grands.

La première apparition du fléau en Angleterre eut lieu en 1483, sous le règne de Henri VII. Ce prince venait de quitter les côtes de Milfort, quand la maladie se déclara parmi ses troupes. La suette reparut en 1485, 1506, 1517, 1528 et 1551. On ne l'a plus revue en Angleterre depuis cette époque. (Ellis' original letters, t. I, 1^{re} sér., p. 296 et 297.) L'ouvrage du docteur Caius sur cette maladie a été imprimé par Grafton, en 1551, à Londres, 1 vol. in-12.

Le lecteur n'apprendra peut-être pas sans quelque étonnement qu'il existe au British Museum de Londres (Mss. Sloane, n° 1047) un manuscrit contenant un grand nombre de recettes pour guérir la suette : parmi ces recettes, il en est une qui est attribuée à Henri VIII, et qui est nommée dans l'ouvrage *l'Emplâtre du roi*. A en juger par la lecture du manuscrit et par l'ouvrage qui parut à Londres, in-4°, en 1595, sous le titre de : *An hospitall for the diseased*, Henri VIII paraît avoir étudié sérieusement la médecine. Dans ce dernier ouvrage est un remède contre la peste, adressé au lord-maire par Henri VIII. On retrouve une recette semblable dans le manuscrit de sir Hans Sloane, ainsi conçue : *A medycyn for the pestilence, of kyng Henry the Eighth, wyche hath helpyd dyvers persons*. Dans une lettre de sir Brian Tuke, adressée au cardinal Wolsey (Mss. Cotton, Titus, B. I, p. 299), on voit Henri s'occuper sérieusement de la maladie épidémique dont son premier ministre a été atteint, et prescrire pour la guérir les pilules de Rhasès, médecin arabe.

(13) Voir le récit dans Roper, le mari de Marguerite : *Gods marks*, etc., p. 47. (Hoddesdon, p. 46.) Roper affirme que si Marguerite était morte, le père aurait dit adieu au monde. (Rudhart, l. c., p. 248 et 249.)

(14) Rudhart, qui a recueilli avec tant de soin tout ce qui se rattache à la gloire de More, n'a pas osé citer ces légendes.

CHAPITRE IV.

DE L'ÉRUDITION DE THOMAS MORE ET DE SES TRAVAUX LITTÉRAIRES.

Nous allons exposer dans ce chapitre l'amour de Thomas More pour les lettres, l'étendue de son érudition, les travaux littéraires auxquels il se livra, et les fruits qu'il en recueillit.

On a vu quels furent les succès de son adolescence, comment il fut tour à tour poète, orateur, philosophe, historien. Au milieu de devoirs multipliés et impérieux, More trouve le loisir de se livrer au charme de l'étude. Cependant les Muses aiment le calme, elles fuyent les débats politiques et le tumulte des cours. Thomas, dans sa correspondance avec ses amis, déplore ces contre-temps qui l'éloignent sans cesse de ses occupations favorites. Ainsi, il écrit à Pierre Ægidius d'Anvers (1) en lui envoyant le manuscrit de l'Utopie. « Lorsque j'ai plaidé certaines causes ou que j'ai été contraint d'en entendre un grand nombre, soit comme juge, soit comme arbitre, je rentre chez moi où il me faut converser avec ma femme, babiller avec mes enfants, m'entretenir des affaires de ma maison avec mes serviteurs, sans trouver un seul instant à donner aux lettres, car il faut encore compter les heures de repos qui absorbent la moitié de la vie humaine. » Il ajoute : « Quoi qu'il en soit, je m'approprie le temps que je dérobe à mes repas et à mon sommeil; mais comme

ce temps est peu considérable, je ne travaille que lentement. Toutefois je suis parvenu à terminer ce livre, et je vous l'envoie (a). »

A cette époque de sa vie, Thomas More avait coutume de ne donner chaque nuit au sommeil que quatre ou cinq heures, de se lever le matin à deux heures, et de prier et de travailler jusqu'à sept (2). Le reste de son temps était consacré aux devoirs des différentes charges dont il était pourvu; cependant il écrivit un grand nombre d'opuscules soit en latin, soit en langue vulgaire. Il composa son *Utopie* à l'âge de trente ans, c'est-à-dire l'an 1516.

Il ne nous appartient pas de juger cet ouvrage universellement répandu et traduit en français, en Italien et en flamand; toutefois voici les divers jugements qu'en ont porté les hommes célèbres de cette époque.

Guillaume Budé (3) écrivant à Th. Lupset (4), s'exprime ainsi: « Nous devons l'*Utopie* à Thomas More, qui dans ce spirituel ouvrage a su rassembler les plus sages et les plus utiles préceptes. » Jean Paludanus (5) de Cassel en parle en ces termes: « On voit dans l'*Utopie* comme dans un miroir tout ce qui peut intéresser l'administration d'un État, et on ne saurait assez louer cette fiction ingénieuse que cha-

(a) *Dum causas forenses assiduè alias ago, alias audio, alias arbitrè finio, alias judex dirimo; dum hic officii causà visitur, ille negotii, dum foris totum fermè diem aliis impartior, reliquum meis, relinquo mihi, hoc est, literis nihil. Nempe reverso domum, cum uxore fabulandum est, gariendum cum liberis, colloquendum cum ministris. Quæ ego omnia inter negotia numero, quando fieri necesse est. Necesse est autem nisi velis domi tuæ esse peregrinus. Et danda omnino opera est, ut quos vitæ tuæ comites aut natura prævidit aut fecit casus, aut ipse delegisti, hic ut te quæcum jucundissimum compares, modò ut ne comitate corrumpas, aut indulgentiæ ex ministris dominos reddas. Inter hæc quæ dixi elabitur dies, mensis, annus. Quando ergo scribimus? Nec interim de somno quicquam sum loquutus, ut nec de cibo quidem, qui multis non minus absunit temporis quæcum somnus ipse qui vitæ absunit fermè dimidium.*

cun peut approprier aux besoins de son propre pays. » P. *Ægidius*, dans une lettre à Jérôme Busleyden, juge ainsi l'œuvre de More : « Je découvre tant de merveilles en lisant l'*Utopie*, que je ne sais ce que je dois admirer le plus ou l'heureuse facilité de l'auteur, ou son style enjoué et pittoresque, ou sa philosophie sage et tolérante. » A ces éloges d'*Ægidius* nous joindrons l'opinion du judicieux écrivain Jérôme Busleyden (6), conseiller de sa Majesté Impériale. Busleyden, après avoir lu l'*Utopie*, écrivit à More : « Dans l'heureuse conception de la cité d'*Utopie*, il n'y a rien à désirer sous le rapport de l'érudition, et de la connaissance profonde des choses humaines. Écrivain philosophe, vous vous êtes moins attaché à dicter des lois qu'à former d'intègres et vertueux magistrats. En présentant aux hommes raisonnables cette république nouvelle qui laisse bien loin derrière elle les gouvernements si vantés de Lacédémone, d'Athènes et de Rome, vous avez bien mérité de vos contemporains et de la postérité. » Paul Jove (7) a également écrit dans ses *Éloges des hommes savants* : « Thomas More, en publiant son *Utopie*, a immortalisé son nom ; en écrivant les lois et les coutumes de sa florissante république, jouissant de la paix et de l'abondance sous l'empire d'institutions sages et libérales, l'auteur a su, par une fiction ingénieuse, flageller les mœurs corrompues de son siècle, et indiquer une route sûre pour atteindre le véritable bonheur. » L'*Utopie* a mérité encore les éloges du savant François Busleyden (8) et du célèbre Vives (9).

Il y a peu d'ouvrages plus ingénieusement inventés, d'une philosophie plus aimable, d'un style plus correct, plus élégant et semé de plus de traits facétieux et de douce morale. On ne saurait se lasser jamais en lisant ces pages, qu'on ne quitte jamais sans y avoir

puisé d'utiles enseignements, l'horreur du vice et l'amour de la vertu (10).

More entreprit, à peu près dans le même temps, d'écrire en latin l'histoire de Richard III, roi d'Angleterre (11). Il s'était livré à ce travail pour se délasser de ses occupations politiques; et quoique l'œuvre soit restée imparfaite, l'intérêt du sujet et l'élégance du style font regretter qu'il n'ait point achevé ces intéressantes annales, qu'il avait d'abord composées en anglais.

En 1523, lorsque Luther publia son livre infâme contre l'ouvrage de Henri VIII *sur les sacrements* (12), Thomas More se hâta de répondre aux injures du moine de Wittemberg, s'appliquant dans sa réfutation à reproduire les idées et le style de Luther, et l'accablant des mêmes traits que celui-ci n'avait pas craint de lancer avec un emportement sans exemple, contre la majesté royale. Comme More jugea qu'une œuvre semblable était contraire à sa dignité de chanoine, celier et de conseiller de Henri VIII, il fit paraître son livre sous le pseudonyme de Rosseus. Quoi qu'il en soit, l'esprit et la verve répandus dans cette polémique et les doctrines orthodoxes qui y sont vengées si savamment, témoignent à chaque page de la plume exercée et du zèle pieux de l'écrivain. Thomas More expose à peu près en ces termes, à la fin de l'ouvrage, les motifs qui l'ont porté à employer un style si contraire à ses habitudes ordinaires de polémique:

« Bien que l'audacieux Luther, endurci de plus en plus dans les horreurs du schisme, ait osé se vouer au service de l'erreur, il n'est pas dispensé pour cela de respecter les règles de la civilité. Quand il voudra quitter les allures d'un bouffon, rétracter ses injures et ses calomnies, renoncer à ses espérances insensées, à ses emportements, à ses fureurs; quand il voudra

avaler ses ordures et effacer avec la langue la trace du poison où il trempe incessamment sa plume envenimée, il trouvera assez de gens disposés à traiter avec respect et gravité un sujet grave et sévère; mais s'il ne cesse point ses bouffonneries repoussantes, ses folles plaisanteries, ses extravagances, ses imprécations; si sa bouche continue à proférer les paroles les plus dégoûtantes et les plus impures, on fuit cet apostat, ce misérable vidangeur, accroupi sur son fumier, au milieu de ses ordures infectes, et on l'abandonnera à ses égarements et à ses fureurs sacriléges. »

Tels sont les derniers mots adressés par More à Luther, friandises bien dignes de flatter le goût ordurier du moine. Le livre de More, au rapport de Coblé, accabla Luther. Il le parcourut avec avidité, le lut et le relut, mais sa bouche resta muette.

Thomas publia également une lettre remarquable contre les erreurs d'un autre hérésiarque, Jean Pomeranus (13).

Pendant ses jours de captivité, il entreprit un long traité sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous examinerons plus tard cette œuvre de More regardée en Angleterre, par les catholiques, comme le chant du cygne.

Les ouvrages qu'il composa en langue vulgaire soit contre les hérétiques, soit sur des matières religieuses sont nombreux. Au temps qu'il exerçait la charge de trésorier du royaume, il écrivit un pieux et docte traité sur les *quatre fins de l'homme*. Lorsque l'hérésie, quittant la Belgique, vint se réfugier en Angleterre comme dans le port le plus assuré (a), ainsi que More le dit lui-même dans sa correspon-

(a) *Ex Belgia enim..... quò se velut in portum aliquem omnes hæreses receperunt, libri hæretici in Angliam mittebantur.*

dance avec Érasme, quoique chancelier du roi et chancelier de Lancastre, dans cette circonstance critique, avide de conserver à Dieu les âmes de ses compatriotes abusés, il prit la plume et composa quatre livres de dialogues, ouvrage de longue haleine et dans lequel, après avoir argumenté sur l'invocation des saints, les pèlerinages et les reliques, il prouve victorieusement l'infalibilité de l'Église. Un hérétique ayant tenté de s'opposer à ces orthodoxes enseignements, publia à cette occasion un livre intitulé *Requête suppliante des pauvres* (14). Dans ce livre, l'auteur proposait au roi, comme unique moyen de venir au secours de la classe indigente et de soulager le trésor de l'État, la spoliation des maisons religieuses et des biens de l'Église. Il voulait qu'on affectât au service des caisses publiques les trois quarts de cette injuste et criminelle confiscation. More répondit à l'hérétique par sa *Requête suppliante des âmes du purgatoire*. Il y fait parler ces infortunés au soulagement desquels la majeure partie des revenus ecclésiastiques et monastiques a de tous temps été consacrée. C'est là que More soutient avec autant d'érudition que de sagesse, que la foi et la doctrine de l'Église, relativement aux prières pour les morts, reposent sur un fondement inébranlable, et que la suppression des monastères, la spoliation des biens de l'Église, affaibliraient nécessairement la puissance royale et augmenteraient au lieu de diminuer le nombre des pauvres, comme l'expérience, cette tutrice des esprits, l'a de tout temps démontré.

Lorsque plus tard Tyndal (15), cet hérésiarque qui subit à Vilvorde la punition de son apostasie et de ses attentats aux lois civiles du pays, osa attaquer dans un libelle les Dialogues dont il a été parlé plus haut, More le résulta dans un ouvrage divisé en neuf

parties , et dont le succès ne fut pas douteux un moment.

L'année qui précéda son glorieux martyre , More publia également contre Jean Frith , sacramentaire endurci , cinq livres sur la *présence réelle du corps et du sang de N. S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie* , en même temps que l'apologie de cet ouvrage et la défense de cette apologie , sous le titre de la *Destruction de Solyme* (Jérusalem) et de *Byzance* ; enfin , toujours prêt à entreprendre la défense des vérités de la foi , il composa encore un traité contre l'écrit d'un hérétique anonyme sur l'*Eucharistie* , et durant les derniers temps de sa captivité , un autre traité sur la *Consolation dans l'adversité* , ouvrage empreint d'une érudition et d'une piété admirables.

Il composa aussi dans sa prison un petit livre qu'il intitula : *Expositio passionis Christi*. Mais comme il achéait d'écrire ces mots : *Injecerunt manus in Jesum* (ils portèrent la main sur Jésus) , on vint le chercher pour le conduire devant ses bourreaux , et à l'exemple de Notre-Seigneur , il fut lié , garrotté et mis hors d'état de continuer une œuvre qui est restée imparfaite , mais dont le manuscrit a échappé à la persécution.

Tous les ouvrages de More , écrits en langue vulgaire (16) , ont été imprimés sous le règne de la reine Marie. Nous les avons lus , et nous avons reconnu à quel point l'écrivain était versé dans la connaissance des saintes Écritures , dans celle des Pères et dans la théologie scolastique. Il cite toujours à propos saint Augustin , saint Jérôme , saint Chrysostôme , saint Cyrille , saint Hilaire , saint Bernard et Gerson. Il raconte dans un de ses livres qu'étant devenu suspect au roi à cause de son attachement au saint-siège , et jaloux de justifier sa foi , il s'était appliqué , pendant

plus de sept années, à l'étude des saints Pères afin de connaître leur sentiment sur la primauté du souverain pontife. Nous parlerons en son temps du fruit qu'il en retira. Toutefois, on ne saurait mettre en doute qu'en cherchant ainsi à s'éclairer sur un point aussi important, il n'ait reconnu quelques-unes des causes principales qui ont provoqué de notre temps les hérésies auxquelles notre malheureux pays est encore en proie. Pour nous, nous avons observé en parcourant différents endroits des Opuscules de Thomas More, qu'il s'était occupé spécialement de théologie dogmatique, et qu'en parlant de la grâce, du libre arbitre, du mérite des œuvres, de la nature et des devoirs de la foi, de la charité et des autres vertus, du péché originel, de la prédestination, il se règle si bien sur les vrais principes, qu'un théologien de profession n'écrirait point avec plus d'orthodoxie qu'il ne l'a fait dans chacun de ses ouvrages. John Harris (a), son secrétaire, raconte un trait qui prouve que More avait surtout étudié saint Thomas. Un jour, dit-il, on apporta au chancelier un ouvrage hérétique qui venait de paraître ; après qu'il en eut parcouru quelques pages, il nous indiqua du doigt certains passages en disant : « Voyez, les arguments que ce faussaire avance ici ne sont que des objections empruntées à saint Thomas ; ailleurs, il dissimule déloyalement les victorieuses réponses du saint docteur. » Enfin, dans une dispute qu'il eut avec le père Alphonse, de l'ordre des frères mineurs, confesseur de la reine Catherine, première épouse de Henri VIII, More soutint le sentiment de Scot contre celui d'Occam, de telle sorte qu'on peut s'étonner avec raison qu'un homme occupé toute sa vie d'affaires publiques et versé dans la littérature profane, eût acquis une

(a) Sur John Harris, voir p. 4.

connaissance aussi approfondie des matières de théologie et de scolastique.

La publication des livres de More produisit les plus heureux fruits. Sous le règne de la reine Marie, ils favorisèrent la restauration du catholicisme en Angleterre et affermirent le règne de la vérité pendant le court intervalle que la Providence divine nous accorda entre deux schismes.

Les autres manuscrits de More disparurent ou devinrent la proie des flammes durant la cruelle persécution qu'on exerça après son martyre contre sa malheureuse famille et quelques-uns de ses plus intimes amis; car immédiatement après son trépas, Thomas Cromwell, garde du sceau royal et digne exécuteur des ordres barbares du tyran, mit au pillage la maison de Thomas où était renfermée la précieuse bibliothèque que le savant avait formée au temps de sa prospérité avec une sollicitude si éclairée.

L'amour que More portait aux lettres était une sorte de culte, une passion insurmontable. Il s'attacha plus intimement à Érasme qu'à tout autre savant. De son côté, Érasme conçut pour More une amitié véritable; cette affection réciproque éprouva cependant par la suite quelque refroidissement; car l'hérésie croissant de jour en jour, et Érasme semblant favoriser par ses imprudents écrits le triomphe des doctrines nouvelles, More dut mettre une sage et prudente réserve dans ses relations avec son correspondant de prédilection. Et comme More reprochait à Tyndal d'avoir soutenu que par le mot d'*Église*, on ne devait entendre aucune chose qu'une congrégation, et par celui de *prêtre*, un ancien, et que l'hérétique objectait que son très-cher Didier Érasme n'entendait pas autrement ces deux mots, et que par-

conséquent Érasme, lui aussi, méritait d'être blâmé ; More répondit : « Si mon très-cher Didier a interprété le mot d'Église avec la même mauvaise foi que Tyndal, mon très-cher Didier ne sera plus même mon cher Didier (17). » On voit toutefois que ne pouvant excuser Érasme sur le fait, il tentait de l'excuser sur l'intention. Quoi qu'il en soit, sur la fin de sa vie, More ayant reconnu dans les publications d'Érasme des propositions téméraires, l'engagea à publier une *Rétractation* à l'exemple de saint Augustin. Mais Érasme, non moins éloigné de l'humilité que de la doctrine de saint Augustin, se garda bien d'y consentir.

L'assiduité que More avait apportée dès sa jeunesse à l'étude des lettres grecques et latines lui valut plus tard le titre d'avocat et de protecteur des lettres en Angleterre, qu'il partagea avec le savant Pace. Cette affection qu'il portait à la cause des belles-lettres se peint surtout dans un discours qu'il adressa à l'occasion de sa promotion à l'université d'Oxford. Voici un passage de cette éloquente allocution :

« Quoiqu'il soit avéré qu'on peut faire son salut sans la connaissance des lettres, néanmoins l'instruction agrandit l'âme et la dispose aux belles choses. Le théologien, s'il veut un jour faire entendre avec fruit, au peuple, du haut de la chaire, les vérités de notre sainte religion, ne saurait surtout interroger avec trop de soin les orateurs, les philosophes, les poètes, les historiens.

« Ainsi, les Israélites firent servir à l'ornement de leur reine les dépouilles des femmes égyptiennes. Pour moi, je ne comprends pas qu'il soit possible d'être bon théologien sans avoir étudié avec constance la philosophie et les lettres grecques, latines et hébraïques. Il serait absurde et même impie de

renfermer l'étude de la théologie, cette auguste fille du Ciel, dans de trop étroites limites. Les langues vulgaires sont insuffisantes pour faire comprendre les textes sacrés des saintes Écritures et celui des pères de l'Église les plus anciens et les plus vénérés. Nous parlons de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Cyprien, de saint Chrysostôme, de saint Cyrille, de saint Grégoire et de tant d'autres qui furent, durant dix siècles, presque l'unique base des études théologiques. L'ignorant se vante en vain de comprendre ces œuvres merveilleuses ; il ne persuadera jamais un tel mensonge aux hommes lettrés et de bonne foi. »

Une des épîtres de More à Martin Dorpe sur la nécessité d'étudier la langue grecque (18), imprimée à Bâle par Episcopius, en l'an 1560, démontre à quel point il était versé dans la littérature profane et dans la littérature sacrée, et avec quelle énergie il les défendit l'une et l'autre contre la barbarie de son temps. Voilà sur son érudition et sur ses travaux littéraires ce qui a pu parvenir à notre connaissance jusqu'à ce jour.

NOTES ET REMARQUES.

(1) More avait été envoyé à Bruges avec Cuthbert Tonstal, alors maître des rôles et plus tard évêque de Durham, Richard Sampson, Thomas Spynell, John Clifford. Il était muni de pleins pouvoirs pour conclure un traité de commerce entre Henri VIII et Charles, prince de Castille (*Pro intercursu Mercium, apud Westmonasterium, septimo die maji 1515*; Rymer, *Fœdera*, t. XIII, p. 497 et 498). Tous ces représentants de la cour d'Angleterre étaient des hommes d'étude. On s'entendit aisément, et un traité fut signé et confirmé (*Confirmatio tractatū et amicitiæ inter regem et principem Hispaniarum*; Rymer, *Fœdera*, t. XIII, p. 555, 539).

C'était Wolsey qui, ayant deviné les talents de More, parvint, à force de sollicitations et de prévenances, à le faire entrer à la cour (Walter, l. c., p. 84). More aimait par-dessus tout l'indépendance et la vie de famille, et les vieux livres qu'il réunissait à Chelsea avec la passion d'un humaniste et d'un bibliophile; et puis le métier de courtisan ne convenait pas à cette âme si franche et si naïve. Il ne cachait pas son antipathie pour le rôle qu'on le forçait de jouer dans l'intérêt du pays. Il écrivait à Érasme: « *In negotiis istis principum haud credas quām invitus verser: neque potest esse quicquam odiosius mihi quām est ista legatio.* » Et ailleurs: « *Mihi nunquam admodum legati munus arrisit.* » (*Morus Erasmo*, dat. Lond., 31 oct. 1516.)

Heureusement si le diplomate avait ses ennuis, l'humaniste avait aussi ses joies. C'est dans le cours de ses pérégrinations en Flandres que More fit la connaissance de Pierre *ÆGIDIUS*, qui, lui aussi, oubliait un peu les muses pour se mêler aux affaires publiques. Pierre avait été nommé, en 1514, syndic d'Anvers. More s'applaudit comme d'une véritable bonne fortune de la connaissance qu'il a faite du savant: « *Sed in totā peregrinatione meā nihil mihi contigit optatius quām Petri *Ægidii* hospitis tui, consuetudo,* » écrit-il à Érasme. (Adelung, t. I, p. 255 et 256.)

More avait raison d'aimer *Ægidius*. Érasme, dans ses épîtres, ne tarit pas sur les louanges du savant, qu'il nomme *hospes*

suavissimus (t. I, p. 181); *vir doctus et humanus* (p. 180); l'admirateur de Budé, *Budæi cumprimis studiosus*. A peine avait-il reçu quelques-uns de ces livres anciens qu'on imprimait avec tant de soins en Italie, qu'Érasme se hâtait d'écrire à son ami : « *Accepi Parisiis Suetonium, Flavium, Vopiscum, Spartianum, et alios plerosque olim in Italiam impressos: hosce si tibi mitti voles, quām primū scribito, curabo isthuc advoalent* (p. 1591). » Alors c'était un trésor, qu'un livre : n'en avait pas qui voulait, même avec de l'argent. More entretint, à son retour en Angleterre, des relations littéraires avec le syndic d'Anvers, qu'il aimait presque autant qu'Érasme : « *Homo tam doctus, facetus, modestus ac verè amicus ut peream nisi ejus convictum libenter mihi velim bonā mearum fortunarum parte redimere.* » (Erasm. Epist., t. I, p. 2221.)

Voici en quels termes More parle dans son Utopie de Pierre Ægidius : « *Ægidius, Antuerpiæ natus, magnā fide et loco apud suos honesto, dignus honestissimo, quippe juvenis haud scio doctior ne an moratior; est enim optimus et litteratissimus: ad hæc animo in omnes candido, in amicos verò tam propenso pectore, amore, fide, adfectu syncero, ut vix unum aut alterum usquam invenies quem illi sentias omnibus amicitiae numeris anteferendum. Rara illi modestia, nemini longius abest fucus, nulli simplicitas adest prudentior. Sermone lepidus, innoxie facetus.* »

Pierre Ægidius a composé les opuscules suivants :
Threnodia in funus Maximiliani imperatoris, epigrammata.
 Antwerp., 1519, in-4°.

Hypothesa, sive spectacula Carolo V, cæsari ab. S. P. Q. Antwerp. edita.

On lui doit encore un lexique grec, auquel il travaillait quand Luther était au couvent d'Erfurt, c'est-à-dire bien longtemps avant que la Réforme eût conçu le projet d'un lexique hellénique.

(2) More travaille avec ardeur à la résurrection des lettres en Angleterre, comme Budé en France, Érasme en Allemagne. Il répand son activité sur une foule de sujets littéraires : il se mêle de poésie, d'histoire, de linguistique, d'exégèse sacrée, et de numismatique.

De *Nummis antiquis apud Hieron. Buslidianum servatis*, p. 266; *Ad eundem*, p. 266. *Ad Buslidianum, de ædibus magnificis Mechliniæ. — Ad lectorem, de Novo Testamento...*

La philologie était alors beaucoup plus honorée en Angleterre, et surtout en Italie, qu'en France ; ce qui le prouve, c'est une lettre de Budé : *De philologiâ, ad Henricum Aureliensem, Carolum Angolismensem regis filios.* « La philologie, suivant Budé, ne jouit pas du respect qu'elle mérite ; c'est, dit-on, la manie de quelques fous ; en effet, elle ne mène à rien : l'étude du droit conduit à de belles et bonnes places ; aussi les boutiques des libraires sont-elles pleines de livres de droit. » (M. Rebitté, l. c., p. 196 et 197.)

(3) La vie de BUDÉ a été écrite pour la première fois, dit M. Rebitté * par Louis Le Roi (Ludovicus Regius) dans une brochure latine publiée en 1540. Budé naquit à Paris vers 1467. Il apprit les éléments de la littérature, ou la grammaire, comme on disait alors : « *triviali sub ludi magistro.* » C'est à Orléans qu'il fit son cours de droit. Il entreprit l'étude du grec sans maître d'abord, et finit par en trouver un, mais pour son malheur : « *Venit eodem tempore Lutetiam Georgius Hermonymus qui se Lacedæmonium nuncupabat : homo mediocris et aut nullâ aut humili doctrinâ præditus. Hic, quia solus in Galliâ eâ tempestate græcè scire videbatur, initio fuit nostris hominibus summæ admirationi...* » (Lud. Reg., p. 10 et 11.) Il a déclaré lui-même que Lascaris lui donna tout au plus vingt leçons. Quand Lascaris vint en France, Budé avait déjà publié des notes sur les Pandectes. En 1502, il fit paraître une traduction latine d'un traité de Plutarque ; en 1514, le traité des monnaies et des mesures anciennes mit le sceau à sa réputation.

On ne se contentait pas alors de fouiller la terre pour y trouver des statues antiques, objets d'une sorte d'idolâtrie ; on cherchait, à l'aide des médailles et des monnaies, à réformer l'histoire d'un passé si souvent enveloppé de ténèbres. J. Busleyden, l'ami de Budé, formait lentement une collection de monnaies antiques que des numismates venaient visiter du fond de l'Italie, et qui inspirait ces beaux vers à Thomas More :

Roma suis olim ducibus quâm debuit, illi
 Tam debent omnes, Buslidiane, tibi :
 Roma suis ducibus servata est, ipse reservas
 Romanos Româ præmoriente duces.
 (Epigr., p. 31.)

Budé, Busleyden et More jouissaient d'une honnête aisance :

* Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France; par M. Rebitté. Paris, 1846, 8°.

c'étaient les lettres qui les avaient enrichis. Busleyden avait à Louvain une jolie maisonnette ; More, à Chelsea, une villa que l'Arioste eût enviée, et Budé, dans la vigne de Saint-Maur, une campagne délicieuse, *Sammauriana villa*, sans compter la maison qu'il avait fait bâtrir dans la rue Saint-Martin, le beau quartier de Paris. (M. Rebitté, p. 147.)

Budé aimait le travail avec passion. Le Roi nous a donné quelques curieux détails sur la vie de l'humaniste, qui se lève avec le soleil et passe dans son cabinet, qu'il quitte à midi pour se mettre à table. Après le repas, tantôt il va voir ses amis, tantôt il cherche des distractions dans le sein de sa famille ; à deux heures il est rentré et reste assis à sa table de travail jusqu'au souper, vers les neuf heures du soir ; à dix heures il se couche, tourmenté presque toujours, comme il le raconte à Érasme, par des insomnies ou des maux de tête. Tous ces lettrés de la renaissance sont de grands travailleurs : More est devant un livre ouvert huit à dix heures de suite ; Luther s'enferme sous clef dans son cabinet, grignotant un peu de pain, pendant qu'il étudie saint Paul ; Mélancthon a tant de joie à composer, que le soleil, en reparaissant, le trouve lisant et écrivant. La santé des lettrés résiste à un pareil genre de vie. Presque tous meurent à un âge assez avancé. À soixante-treize ans, Budé rédigeait ses *Forensia* ; il était à son poste la plume à la main, quand la mort vint l'appeler sans le surprendre.

L'année de la mort de ce savant infatigable, dit M. Rebitté, est attestée par ces vers d'Antoine Balf à Charles IX.

En l'an que l'empereur Charles fit son entrée,
Reçu dedans Paris l'année disastrée
Que Budé trépassa.....

(Ménage, *Anti-Bailllet*, p. 121.)

Budé est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, que M. Rebitté divise ainsi (p. 164) : traductions du grec en latin ; écrits d'érudition et de philologie ; plaidoyers en faveur des lettres. Nous n'en citerons que les principaux : *De studio litterarum recte et commode instituendo* ; — *De philologiâ* ; — *De transitu hellenismi ad christianismum*, libri tres ; — *Epistolarum libri quinque* ; — *Annotationes in Pandectas* ; — *De asse et partibus ejus*. — Consulter, outre l'excellent travail de M. Bouchitté, *Regius apud Leickerum in vitâ juriscons.* ; — *Erasmi Epistolæ* ; — *Jovius, Elogia* ; — *Blanchard, Histoire des maîtres des requêtes* ; — *Freherus, Theatrum*, etc. ; — *Bayle*.

(4) **Fils d'un orfèvre de Londres (Wood), LUPSET** étudia la grammaire sous William Lilly, et les lettres et la philosophie sous Colet : « *Coleti alumnus ejusque amantissimus* » (Erasm. Ep., t. I, p. 107). En 1518, nous le trouvons à Paris soutenant ses thèses pour obtenir le grade de bachelier, et en 1521 professant la rhétorique au collège du Christ à Oxford, où l'avait appelé le cardinal Wolsey. L'Université, dans une lettre de remerciement au prélat, s'exprime ainsi au sujet de Lupset : « *Immortalis beneficij loco accepimus quod benignissima tua beneficentia, in communem rei litterariæ usum, dignata sit Lupsetum ad nos remittere, quem etsi semper habuimus charissimum, nunc tamen, quia tua majestate amanter commendatum, multo arctius complectimur.* » (Arnold, l. c., p. 222.) More a rendu plus d'une fois hommage aux talents de Lupset, qui accompagna Richard Pace en qualité de secrétaire à Venise. Lupset a composé un traité sur l'amour de Dieu, des réflexions sur le moyen de bien mourir, publiés à Londres en 1546 et 1560, 8°; *Epistolæ variae ad Eduardum Lejum, Nisenium et Paynellum*; — *Commentarium in Ciceronis Philippicas*; — *Sermones ad clerum*, prêchés en partie à Calais.

Il acheva le traité de Linacre : *De sanitate tuendâ* (Erasm. Epist., t. II, p. 1570), et il donna ses soins à la réimpression de l'Utopie de More (Ib.).

Lupset mourut jeune encore, à peine âgé de trente-six ans, le 27 décembre 1532. Il fut enterré dans l'église de Saint-Alphage à Londres. Voyez Pitseus, *Descript. Britanniæ*.

(5) **Jean PALUDANUS (van Boeck)** était né à Malines. Il professait la théologie à Louvain où il eut l'honneur de recevoir et d'héberger Érasme (Epist. CCXLI, p. 1658) qui l'appelle : « *Vir utriusque linguæ peritus* » (Epist., ib., p. 1837). On a de ce savant : *Vindiciae theologicæ adversus verbi Dei corruptelas, Antuerpiæ, 1622*; — *Apologeticum Marianum*. (Andr. Bib. Belg.; Miræus, de Script. secul. XVI, p. 520.)

(6) **Busleyden** (Buslidius Hieronimus) occupa des places importantes : il fut chanoine de Bruxelles, de Malines et de Cambrai, et plus tard conseiller et maître des requêtes à Malines; enfin ambassadeur à Rome sous Jules II, à Paris sous François I^r, et à Londres sous Henri VIII. C'est ce savant qui fonda à Louvain le collège trilingue, où l'on enseignait l'hébreu, le grec et le latin. Érasme a rendu, dans un grand nombre de ses lettres, les plus flatteurs hommages à Jérôme Busleyden : « *Homo doctus ac potens et cuius regni decus incomparabile* »

(Ep., t. I, p. 319). « Eum unicè dolet universus bonorum atque eruditorum chorus » (ib., t. I, p. 378). « Omnia librorum emacissimus » (ib., p. 671).

Érasme appelait Louvain : « Musarum domicilium ; » il disait encore : « Lovanii cœlum quod vel italico quondam adamato præferes, non amoenum modò verū etiam salubre ; nec alibi felicior ingeniorum proventus : » Epist. ad Guil. Taleum. (And., Bibl. Belg., p. 9.)

(7) PAUL JOVE naquit à Come en 1483, fit ses études à Pandoue, fut reçu médecin à Milan où il suivit les leçons de Cœlius Rhodiginus, et nommé par Clément VII évêque de Nocera, dans le royaume de Naples. On lit sur son tombeau :

Hic jacet heu Jovius romanæ gloria linguae,
Par cui non Crispus, non Patavinus erat.

léon X mettait Paul Jove au-dessus de Tite-Live, et Alciati le préférailt à Tacite : la postérité n'a confirmé ni le jugement du pape, ni la sentence du docteur en droit. C'est un historien mercenaire, qui va sans cesse quêtant de l'argent et vendant des éloges. Tantôt il proteste que si le cardinal de Lorraine ne lui fait pas payer régulièrement sa pension, il dira que le prélat n'est plus de la race de Godefroy ; tantôt il demande des chevaux au marquis de Pescaire ; ailleurs il voudrait qu'une grande dame lui envoyât des confitures de Naples, parce qu'il commence à s'ennuyer de l'usage des œufs frais (Tessier, les Éloges de de Thou, t. I, p. 140). Il se vantait d'avoir une plume d'or et une plume de fer pour récompenser ou châtier les princes qui lui accordaient ou qui lui refusaient une pension. Il mit vingt-sept ans à écrire son *Histoire latine*. Ses principaux ouvrages sont : *Vitæ illustrium virorum* ; — *Elogia virorum litteris illustrium* ; — *Elogia virorum bellicâ virtute illustrium* ; — *Historiarum volumina duo*.

(8) François BUSLEYDEN était archevêque de Besançon. Quand, en 1516, More fut envoyé en ambassade, il passa par cette ville où le prélat le reçut splendidelement. Laissons parler l'humaniste : « Deinde cum Buslidio mihi intercessit amicitia qui me et pro egregiâ fortunâ suâ magnificè, et pro animi bonitate comiter recepit. Domum tam singulari artificio excultam, tam eximia supellectile instructam ostendit ; ad hæc tot vetustatis monumenta, quorum me scis esse percupidum ; postremò, tam egregiè refertam bibliothecam, et ipsius pectus quâvis etiam bibli-

thecā refertius, ut me planè obstupefecerit. » (Thomas Morus, *Erasco Rot. Lond.*, 1516.) Érasme indique une recette pour obtenir en peu de temps un trésor de faits comme celui que possédait l'archevêque : c'est de noter chaque jour et sur le papier le souvenir qu'on ne veut pas voir périr, et il assure que François Busleyden connaissait et pratiquait cette méthode : « *Singulis diebus annotes verbo si quid extiterit quod nolis obli- visci. Novi qui hāc diligentia plurimum profecerint, in primis egregius ille Franciscus Buslidius, archiepiscopus Besontinus.* » (Erasmi Epist. Petro Ægidio, ep. CCXIX, t. I, p. 203.)

La famille Busleyden a bien mérité des lettres : Jérôme, François, Ægidius, étaient trois frères qui s'aimèrent tendrement, cultivèrent les muses avec une égale sympathie, et donnèrent au monde l'exemple de rares vertus.

(9) VIVES, un des triumvirs de la république des lettres au seizième siècle. Le monde ne sut pendant près d'un demi-siècle, de 1500 à 1541, à qui décerner la palme entre Vives, Érasme et Budé : à Budé il donnait l'esprit, à Érasme la parole, à Vives le jugement (Schott, G. Matt, Koenig, Bibl. V et VI, p. 850). Jean-Louis Vives naquit à Valence, où, enfant, il étudia la grammaire ; adolescent, il vint à Paris pour suivre un cours de logique. L'ouvrage qu'il publia *contra pseudo-dialecticos*, excita l'attention du monde savant. Wolsey, qui venait de fonder à Oxford le collège du *Corpus Christi*, appela l'Espagnol pour y donner des leçons de belles-lettres et de droit civil. Ce professeur eut bientôt un nombreux auditoire : plus d'une fois Henri VIII, la reine Catherine sa femme, More, Tonstal, et des hommes d'épée et de robe vinrent écouter et applaudir l'humaniste et le juris-consulte. (Arnold, l. c., p. 171.)

On croit que c'est à l'instigation de Catherine d'Aragon qu'il écrivit son traité *De institutione feminæ christianæ* qu'il dédia à cette princesse. C'est encore à Catherine qu'il fit hommage de son *De ratione studii puerilis*, qu'il composa en 1523, quand il lisait à Oxford. En 1524 il avait quitté Londres, et de Bruges, où il venait de se marier, il adressait à Marie, la fille de Henri VIII, le *Satellitium animi vel symbola*. Érasme, un moment, craignit sérieusement d'être éclipsé par Vives. Il écrivait à More : « *De Ludovici Vivis ingenio gaudeo meum calculum cum tuo consentire. Is unus est de numero eorum qui nomen Erasmi sunt obscuraturi.* » (Erasmi Ep. Th. Moro.) Vives confessait tout haut la gloire d'Érasme, trop heureux de passer pour son

élève : « Sæpe numero sum precatus ut ad nos scribere velis frequentius de Erasmi *præceptoris* nostri valetudine. » (Vives Gil. Cognato.)

Vives mourut à Bruges en 1544.

Aux ouvrages de ce savant que nous avons cités, il faut joindre : *Exercitatio linguæ latinæ*; — *De conscribendis epistolis*; — *De ratione dicendi declamationes*; — *De corruptis artibus et tradendis disciplinis*; — *De veritate fidei christianæ*; — *De anima et vita*; — *De subventione pauperum Epistolæ*, qu'on réunit à Bâle en 1555, sous le titre de : *Joann. Lud. Vivis opera omnia*, 2 vol. in-folio. Consulter sur Vives : Schott, *Pèrègrin. Bibl. Hisp.*, in-4°, t. III; — *Erasmi Epist. et in dial. ciceronian.* — *Alph. Gars. Matamoras, de Acad. ill. Hisp.*; — *Melch. Canus, lib. X, loc. Theol.*; — *Vossius, De hist. græc.*, lib. II; — *Henricus Steph., præfat. in Aul. Gell.*; — *Ant. Possevin, Appar. Sacr.*; — *Is. Bullard, Acad. des Sciences*, t. II.

(10)

L'UTOPIE.

Avant de publier l'*Utopie*, More en adressa le manuscrit à Pierre Ægidius, alors à Anvers (*Thomas Morus, Petro Ægidio, in princip. operis*). L'auteur avait écrit l'ouvrage dans les intervalles que lui laissaient ses fonctions de shérif : « *Dum causas forenses assiduè alias ago, alias audio, alias arbiter facio, alias judex dirimo* » (*ibid.*). Ægidius, après une lecture attentive, envoya le manuscrit à Jérôme Busleyden à Malines (*Epist. Buslid. Antw. Kal. Novem. 1516*), avec quelques observations en marge des pages : « *Tum adjectis ad margines aliquot annotationculis.* » Il paraît que More hésitait, avait peur que son livre ne fût pas compris : « *Cæterum, dit Ægidius, quod id ambigit de editione, equidem laudo et agnosco viri modestiam. At mihi visum est opus modis omnibus indignum quod diu premeretur et cum primis dignum quod exeat in manus hominum, idque tuo potissimum nomine commendatum orbi.* » (*L. cit.*)

More avait composé ce roman dans l'espace de quelques mois (1516). Une lettre de Gerhard de Nimègue, datée de Louvain, 1516, le 12 novembre, nous apprend que Martens d'Alost avait été choisi par Pierre Ægidius pour imprimer l'ouvrage : « *Utopiae imprimendæ provinciam Theodericus noster lubens ac gaudens suscepit. Adhibebo omnem diligentiam ut Utopia ornatè in publicum prodeat, ut prosit lectori.* » (*Erasmi op. III, p. 11, ap. 7, 1577*)

Au mois de novembre l'*Utopie* paraissait sous le titre de :

Libellus verè aureus nec minus salutaris quam festivus de optimo reipublicæ statu, deque novâ insulâ Utopiâ, authore clarissimo viro Thomâ Moro inclitæ civitatis Londinensis, civi et vicecomite, curâ Petri Ægidii Antuerpiensis et Theoderici Martini Alustensis typographi almæ Lovaniensium academiæ, nunc primum accuratissimè editus. Cum gratiâ et privilegio, in-4°, 14 feuilles (Baumgarten, t. I, p. 548 et 549.—Panzer, t. VII, p. 261, n° 29).

On voit qu'à cette époque le titre d'un livre ressemblait assez à l'une de nos affiches de spectacle. La modestie de l'écrivain ne souffrait aucunement des éloges que le titre de son livre lui prodiguait. A Wittemberg, Luther imprimait un de ses sermons, dont le frontispice offrait le portrait du docteur, surmonté d'un limbe lumineux où s'épanouissaient les ailes du Saint-Esprit. (Voir notre *Hist. de Luther*.)

Baumgarten, t. I, p. 548, 552, 553; Niceron, t. XXV, p. 232; Ebert, Allg. bibl. Lexicon II part., p. 163 et 164, donnent la date de diverses éditions de l'Utopie.

L'ouvrage fut imprimé à Bâle, en 1524. C'est Claude Catiuncula qui traduisit l'Utopie en allemand. Dorpe, dans une lettre à Erasme (Op. t. III, p. I, p. 322), parle ainsi du traducteur : « *Adolescens Metensis literarum studiosissimus, juris utriusque candidatus et amicus meus summus.* »

Ebert (l. c., n° 14,447) cite une traduction de l'Utopie par Ralph Robinson, qui parut à Londres en 1551, et suivant Niceron, t. XXV, p. 253, et Rottermund, t. IV, p. 2158, en 1557 (Voir la dédicace de l'ouvrage publiée par Bernard Alsop, in-4°, 1624, dans la Vie de More, par Cresacre, append., p. 365). Le travail de Robinson, annoté par Th. Frogny. Dibdin, a été réimprimé, en 1808, à Londres.

En France, le roman de More eut un grand succès; J. le Blond le traduisait en 1550; mais déjà l'amour des lettres était généralement répandu, et le traducteur n'avait pas besoin, comme autrefois, de faire le panégyrique de l'écrivain sur le frontispice du livre.

Le *libellus verè aureus* est tout bonnement la *Description de l'isle d'Utopie*. Paris, Angeliers, 1550, in-8°.

On connaît la traduction de Gueudeville qui parut sous le titre de : *Idée d'une république heureuse*, à Leide, 1715, et à Amsterdam, 1730, et dont on ne peut guère louer que les figures qui accompagnent et expliquent le texte.

En 1780, on publia à Paris : *Du meilleur gouvernement pos-*

sible ou la nouvelle île d'Utopie, traduit par M. T. Rousseau, in-12, et en 1789, dans le format in-8°.

En 1548, Venise voyait publier la *Republica del governo di Utopia*, traduction qu'Ébert (n° 14,445) attribue à Doni.

L'Espagne voulut connaître l'œuvre de More, mais plus tard, quand toutes les nations se l'étaient appropriée. En 1636 ou 37 on annonçait à Cordoue : *La Utopia de Th. Moro*.

De nos jours, un savant professeur, M. Stouvenel, a donné une nouvelle traduction de la fiction de More, « remarquable, dit M. Savagner, par une grande facilité et par une élégance soutenue quelquefois peut-être aux dépens de l'exactitude rigoureuse, ce qui n'est pas un bien grand défaut pour les versions de ce genre » (l. c., p. 360).

Le livre de Thomas More, qui, lors de son apparition, excita parmi les humanistes une si profonde sensation, dont tout le monde connaît le titre, que quelques philosophes ont eu seuls la patience de lire, et dont l'érudit le plus courageux a parcouru quelques pages à peine, n'est point une œuvre capitale, mais simplement un jeu d'esprit comme les savants s'en proposaient à cette époque ; une fantaisie de lettré, un caprice d'écrivain qui a besoin de se distraire et d'amuser ses lecteurs. Si ce badinage avait la portée que lui prétent quelques historiens, il ne serait pas sorti du cerveau de More en quelques mois : on n'improvise pas, en voyage, un nouveau code du genre humain, un nouvel évangile politique, un programme de paix universelle. L'Angleterre était encore remplie du récit merveilleux de la découverte d'une nouvelle terre, quand More s'annonça comme le Christophe Colomb d'un monde aussi fabuleux que celui qu'avait rêvé Platon. L'Utopie forme deux livres, ou plutôt un livre et un chant : le livre, où l'historien trace le tableau critique de la forme sociale telle qu'il l'a trouvée en Angleterre ; le chant, où le poète construit le plan d'une organisation dont il a trouvé la forme dans la république de Platon. Dans ces deux fragments, More se pose en réformateur. L'auteur trouve la législation anglaise trop cruelle : il voudrait adoucir le code pénal de sa nation. Je pense, dit-il, qu'il y a de l'injustice de tuer un homme parce qu'il a pris de l'argent ; Dieu a dit : Tu ne tueras pas ; et nous tuons pour le vol de quelques pièces de monnaie. « *Neque furtum simplex tam ingens facinus ut capite debeat plecti* (p. 2). »

Il va plus loin, et il s'élève de la manière la plus formelle contre la peine de mort (p. 3). Ailleurs, pressé par les argu-

ments du cardinal Morton, il finit par dire sans réticence que le seul moyen de constituer le bonheur du genre humain, c'est d'abolir la propriété, car sans la communauté des biens, le peuple ne saurait avoir en partage que disette et tourments. «*Adèo mihi certè persuadeo res æquabili ac justâ aliquâ ratione distribui aut feliciter agi cum rebus mortalium, nisi sublatâ prorsus proprietate, non posse. Sed manente illâ mansuram semper apud multò maximam multòque optimam hominum partem, eg estatis et ærumnarum anxiam atque inevitabilem farcinam (p. 6).* »

Ce premier livre de l'Utopie est en forme de dialogue à plusieurs personnages : More, le cardinal Morton, Petrus Ægidius, etc. Nous ne concevons pas que le cardinal-ministre, riche d'un grand nombre de bénéfices, qui a de beaux appartements, de beaux revenus, ne fasse aucune objection contre la théorie de la communauté des biens. Ce silence prouverait peut-être que le cardinal était un homme d'esprit ; mais Pierre Ægidius n'avait pas les mêmes motifs que Morton pour épargner More, et il ne dit rien : quelle meilleure preuve que le savant belge ne voit rien non plus de sérieux dans l'idée d'une régénération de la société par l'abolition de la propriété ? Nos socialistes modernes ont eu tort quand ils invoquent le nom de More pour défendre leurs projets d'égalité par l'abolition du droit de propriété.

La seconde partie de l'œuvre de More est le poème destiné à nous révéler les merveilles de ce monde imaginaire, l'île d'Utopie, où « dans deux cent mille pas de largeur, qui vont s'arrondissant en demi-cercle de cinq cent mille de tour, vit d'une vie sociale toute nouvelle le petit peuple dont l'organisation est offerte comme modèle à toutes les nations du continent. »

« Le but des institutions sociales en Utopie, dit M. Campbell dans l'analyse qu'en a donnée madame Roland (Revue indépendante, 10 septembre 1846, p. 37), est de fournir d'abord aux besoins de la consommation publique et individuelle, puis de laisser à chacun le plus de temps possible pour s'affranchir de la servitude du corps, cultiver librement son esprit, développer ses facultés intellectuelles par l'étude des sciences et des lettres. C'est dans ce développement complet que les Utopiens font consister le vrai bonheur. »

Dans l'île d'Utopie tout vient du peuple, tout remonte au peuple ; le magistrat est élu par le peuple au scrutin secret, tout comme le prêtre.

Voici une des maximes des Utopiens : Mépriser la beauté du corps, affaiblir ses forces, convertir son agilité en engourdissement, épaiser son tempérament par le jeûne et l'abstinence, ruiner sa santé, en un mot, repousser toutes les faveurs de la fortune, et cela pour se dévouer plus efficacement au bonheur de l'humanité dans l'espoir que Dieu récompensera ces peines d'un jour par des extases d'éternelle joie; c'est faire acte de religion sublime. (Revue indépend., 1846, p. 37, 38.)

Un des chapitres les plus curieux de cette épopée humanitaire est celui qui a pour titre *De servis*. L'esclavage conservé par More qui vient d'établir que le bonheur social ne peut exister sans l'abolition de la propriété ! Si tout ce poème n'était pas une fantaisie d'artiste plus encore que de philosophe, il faudrait s'étonner qu'une intelligence aussi éclairée ait pu tomber dans une si choquante contradiction. Comment, une communauté de biens chez un peuple où l'esclavage est reconnu et admis comme une forme sociale ? Morton avait bien raison de ne pas traiter sérieusement les élucubrations de More, et More de terminer son œuvre par ces mots : « Je confesse aisément qu'il y a chez les Utopiens une foule de choses que je souhaite voir établies dans nos cités; je le souhaite plus que je ne l'espère. »

L'Utopie a servi souvent de texte aux puritains de la réforme pour mettre en doute l'orthodoxie de sir Thomas More. (Burnet (The History of the English Reformation, t. III, l. I, p. 29 et 31) y cherche le symbole de l'écrivain, qu'il trouve assez semblable à celui qui régit la conscience religieuse de l'Angleterre sous Édouard VI. L'historien anglican se permet même d'altérer la pensée et jusqu'à l'expression du romancier pour nous montrer que More, sur la hiérarchie ecclésiastique, n'était pas éloigné des sentiments de Cranmer. Il veut que l'auteur ait établi parmi les prêtres qui desservent les autels de l'île imaginaire une parfaite égalité de fonctions.

Burnet n'avait pas sans doute sous les yeux l'édition originale de l'épopée, où, page 149, il est question de l'élection d'un pontife suprême, *qui unus reliquis præficitur*. Si l'écrivain fût mort quand sa main traçait la dernière ligne de l'œuvre satirique, Burnet en eût fait volontiers une de ces âmes hypocrites qui, à l'entendre, aurait entrevu la lumière, mais en fermant les yeux aux rayons de la vérité. S'il est mort « papiste », donne-t-il à penser, c'est qu'il était séduit par l'enivrant poison, *intoxicating charms*, du catholicisme, qui a troublé la raison de lumineuses intelligences.

Burnet devait connaître l'Utopie, qu'il avait traduite en anglais (Niceron, t. XXV; Ébert, l. c., n° 14,447). Comment n'y a-t-il pas lu presque à chaque page les témoignages de la foi de More, qui admet dans son île de *Nusquamma* les dogmes catholiques, les pèlerinages, le culte des images, les jeûnes, les macérations, et qui va jusqu'à punir quiconque tenterait d'introduire parmi ses Utopiens des nouveautés religieuses?

Toutefois d'austères esprits ont blâmé cette fiction poétique dont More a dû plus tard se repentir. Quand il l'écrivit, il était encore jeune, et l'Angleterre, comme toutes les nations, cherchait la lumière à travers l'atmosphère païenne de la renaissance. On s'étonne qu'un chrétien comme sir Thomas s'amuse à créer un monde sous l'inspiration des idées platoniques, quand il aurait pu en faire jaillir un si merveilleux de l'Évangile. Le commentateur de saint Augustin aurait dû se rappeler ce beau passage du docteur: «Eh quoi, un flambeau a lui sur le monde pour lui faire voir la fraternité, et il y a des gens à double vue qui crient de fermer la fenêtre: tournez plutôt vos yeux à la lumière» (saint Aug., *De laude pacis*, serm. 357). *Omnes fratres estis*, voilà le thème fécond que la brillante imagination de sir Thomas aurait dû développer, au lieu de construire cette sphère où l'esclavage est admis et justifié. C'est à l'aide des Pères de l'Église, qu'on ne saurait l'accuser de n'avoir pas connus, qu'il eût dû former son monde nouveau; chrétien de cœur, il n'a pu échapper aux étreintes du paganisme.

Il semble que ce soit alors la loi de tout esprit qui veut participer au mouvement intellectuel, dont le signal est parti de l'Italie, de s'inspirer de l'idée païenne. Ainsi que nous l'avons vu dans une de ses lettres à Gonel, More disciple du Christ, va chercher ses images dans la mythologie antique, et Euridice et Orphée lui fournissent des comparaisons pour peindre l'état souffrant de son âme. Comment blâmer Bembo affirmant une vérité chrétienne au nom de Jupiter et des dieux d'Homère et de Virgile? Bembo a du moins pour excuse cette poussière païenne au milieu de laquelle il vit et se meut.

Traductions de l'Utopie.

En allemand. (a) Von der wunderb. Insel Utopia genannt, das andre Buch, durch den wolgeborenen, hochgelernten Herren Thoman Morum Fryherrn und des durchlüchtigisten, grohmechtigisten Künigs zu Engellandt Schatzmeister, erßlich zu Latin gar kürzlich beschrieben und upgelegt. In der loblichen Stadt Basel vollendet.

A la fin du volume : Gedruckt zu Basel durch Joannem Bebelium. Im MDXXIII Jar, am sechzehenden Tag des Brach-Mons, in-4°, La préface est signée : *Claudius Cantiuncula.*

Ni Panzer, ni Baumgarten, ni Ebert ne font mention de cette édition de l'Utopie.

(b) Le général autrichien Schnebelin publia vers la fin du dix-septième siècle une carte de l'île d'Utopie sous le titre de : *Tabula Utopiae, oder Schlaraffenland.*

(c) *De optimo reipublicæ statu libellus vere aureus. Ordentliche und ausführliche Beschreibung der überaus herrlichen Insul Utopia sc. Gedruckt zu Leipzig, in Verlegung Henning Grossen des Dünnergern. Anno 1612, in-8.*

(d) *Thomæ Mori Beschreibung der wunderlichen Insel Utopia. Halberstadt, 1704, in-8.*

Thomæ Mori Utopia in einer neuen freien Uebersetzung, von J. B. R. Frankfurt und Leipzig, 1753, in-8°.

En anglais. (a) Ralph Robinson publia une traduction de l'Utopie à Londres, en 1551 (Ebert, l. c., n° 14,447, et suivant Niceron, en 1557); Bernard Alsop donna une nouvelle édition du travail de Robinson en 1624, in-4°. (Cresacre More, App., p. 365.)

(b) Burnet traduisit et publia en 1684, ou 1683 d'après Niceron (t. XXV, p. 233), l'Utopie de More. (Arthur Cayley's Memoirs of Th. More. London, 1808, in-4°.)

(c) A most pleasant, fruitful and witty work of the best state of a public weal, and of the new isle called *Utopia*, written in latin by Thom. More, and translat. into English by Ralph Robinson. A new edit. with copious notes by Th. Frogm. Dibdin. Lond., printed by Bulmer, 1808, 2 vol. in-4°. (Ebert, n° 14,447.)

En français. (a) La description de l'île d'Utopie (trad. par J. le Blond). Paris, Angeliers, 1550, avec des gravures sur bois, in-8. La même traduction (retouchée par B. Anneau). Lyon, Saugrain, 1559, in-16.

(b) L'Utopie, trad. par Samuel Sorbière. Amsterd., Blaeu, 1643, in-12.

(c) Idée d'une république heureuse, ou l'Utopie, trad. par Gueudeville. Leide, 1715. Amsterdam, 1730, fig., in-8.

(d) Du meilleur gouvernement possible, ou la nouvelle île d'Utopie, trad. par M. T. Rousseau. Paris, 1780, in-12.

Réimp. en 1789, in-8°. (Ebert, l. c., n° 14,446.)

(e) L'Utopie de Thomas Morus, trad. nouvelle par M. Victor

Stouvenel, avec une introduction, une notice biographique et des notes. Paris, 1842, in-8°.

En italien. La republica del governo di Utopia. Vened., 1548, in-8. (Ebert, l. c., n° 14,445.)

En espagnol. La Utopia de Th. Moro, traducida del latin en castellano, por Geronimo Antonio de Medinilla y Porres. Cordova, 1636.

(11)

RICHARD III.

Pendant qu'il exerçait la charge de sous-shérif, More, jaloux, dans son enthousiasme pour l'antiquité, de réveiller, en Angleterre le culte des sciences historiques, choisit Richard III pour héros d'une biographie qui parut sous le titre de : *The history of king Richard the thirde, written by mayster Thomas More than one of the undersheriffs, about the year of our Lord, 1513* *. Edward Hall l'a placée dans sa collection sous le titre de : *The pitifull Life of kyng Edward the V* (fol. I, XXIV), and the tragical doynges of kyng Richard the thirde (fol. XXV-XXXI). C'est, dit Stapleton, un exercice littéraire plutôt qu'une composition historique : « exercitii tantum gratiā conscripta ; » une compilation faite sur de fautifs documents ; « drawn from a most corrupted source, » suivant Horace Walpole (Historic doubts, p. 18).

L'histoire nous semble avoir calomnié Richard III au moral comme au physique. Voici le portrait, du reste habilement coloré, que Morus a tracé de ce prince :

« Richardus hic de quo præsens sermo intuitur, ingenio atque animi robore utrius fratrum par. Formā probitateque utrius fuit inferior : habitu corporis exiguo, inæqualibus atque informibus membris, exstanti dorso, alteroque humero erectior ; os inamabile, torvum, ac planè ejusmodi, quale bellicosum in purpuratis ac martium, appellari in aliis aliter solet. Versipellis, iracundus, invidus semperque etiam ante partum pravus. Quippe quem fama est haud aliter alvo materno eximi quām obstricante ferro potuisse, quin agrippam etiam natum eum pedibusque prælatis exiisse ferunt. Præterea nec indentatum, sive aliquid astruxit vero, odio natus rumor, sive natura futuri præscia præpostorè multa in ejus ortu ostendere voluit qui multa foret invitata contra naturæ fas designaturus. »

* En latin, sous le titre de : *Historia Richardi regis Anglie ejus nominis III*, p. 1 - 26.

Polydore Virgile adoucit le tableau ; il n'eût croit ni au forçeps ni à la proéminence de l'épine vertébrale.

Si Richard eût été disgracié de la nature , ainsi que le représente More , comment la princesse Élisabeth serait-elle devenue éprise de cette espèce de monstre jusqu'à en perdre la raison ?

Comment la comtesse de Desmond , après avoir dansé avec Richard , se serait-elle écriée : qu'il était aussi aimable que bien fait , et qu'il ne le cédait en agréments qu'à son frère Édouard ? (Hor. Walp., Hist. doubts.)

Comment encore le Dr. Shaa , dans un sermon prononcé à Saint-Paul , aurait-il dit , en parlant du duc de Gloucester qu'on voulait déclarer roi : « Regardez le noble duc ; c'est par le visage , les manières et l'esprit , l'image du beau *Richard* , autrefois votre idole . » (M. Rey. Essais sur Richard III , p. 337.)

Montesquieu a dit : « Malheur à la réputation de tout prince opprimé par un parti qui devient le dominant » (Grandeur et décadence des Romains , ch. I). La remarque de Montesquieu s'appliquerait-elle aussi à la figure du prince vaincu ? Cela n'est pas impossible.

Thomas More traite partout Richard d'homme sans foi , sans mœurs ; il en fait un tyran et lui attribue le meurtre de ses deux neveux. Il prétend que les enfants d'Édouard avaient été enterrés au pied d'un escalier de la Tour et sous un monceau de pierres.

Le chancelier Bacon dit que Richard fit exhumer les restes de ses deux victimes par son chapelain , et les fit déposer dans une terre consacrée , mais que le chapelain mourut sans avoir indiqué le lieu qui recérait les corps des deux princes. Hume est satisfait de cette explication.

Shakspeare prétend dans son Richard III qu'on n'a jamais su où reposaient les corps des deux enfants (M. Rey, l. c. , ch. XVIII).

Le prince d'Orange , Maurice , mort en 1625 , rapporte (Auberry Dumaurier, Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande) , qu'au temps d'Élisabeth , les prisons de la Tour étaient tellement pleines , qu'on jugea à propos de profiter des endroits les plus retirés de cet édifice. On fit des recherches ; on fouilla chaque appartement ; on pénétra dans les moindres recoins et l'on aperçut une porte murée à laquelle personne n'avait encore fait attention. Quelle fut la surprise des visiteurs quand , cette porte abattue , ils virent les ossements des deux enfants royaux ! Le doute n'était plus permis , on voyait encore les traces du cor-

don fatal qui avait servi à étrangler les deux princes. Élisabeth, pour éteindre le souvenir de ce tragique événement, fit murer la porte du cachot.

Jusqu'en 1674, on croyait à Londres, sur la foi d'Élisabeth, que les restes des enfants d'Édouard étaient cachés derrière la porte murée dont parle le prince d'Orange, quand à cette époque des ouvriers, occupés à creuser la terre aux pieds de l'un des escaliers des portes de la prison d'État, trouvèrent des ossements à demi consumés. On jugea, dit Hume, qu'ils appartenaient aux neveux de Richard. Charles les fit transporter à Westminster, où ils furent déposés, suivant Tindal, dans la chapelle de Henri VII, auprès de Sophie et de Marie, filles de Jacques I^{er}. Une épitaphe fut gravée sur la pierre qui recouvrailt les restes de ces deux victimes des fureurs régicides de Richard III.

Richard III est-il donc le meurtrier des enfants d'Édouard ? Il semble que, lorsque le témoignage presque unanime des contemporains, l'histoire, la poésie, la peinture ont répondu affirmativement à cette question, la débattre serait chose oiseuse. Toutefois, le récit du meurtre des princes, tel qu'il a été transmis par Thomas More, par Bacon, par Polydore Virgile, a trouvé des contradicteurs. Horace Walpole dans ses *Doutes historiques*, Carte, Laing, se sont attachés à relever quelques invraisemblances dans la narration de sir Thomas More ; mais Lingard a démontré que, quand bien même tous les faits qui ont précédé le meurtre des deux princes ne sauraient être rassemblés dans le court espace de temps assigné par les historiens, il ne faudrait pas en conclure que le meurtre dût être révoqué en doute.

J. Rosse ou Rous, moine de l'abbaye de Guisscliff, Warwickshire, dans une compilation manuscrite qu'on trouve au Mus. britann. (coll. Cott), affirme que les princes furent tués, mais avec tant de secret que peu de personnes savent de quelle manière : « Edwardum cum amplexibus et osculis recepit (Richardus) et infra circiter duos menses, vel parum ultra, cum fratre suo interfecit... Ita quod ex post paucissimis notum fuit quā morte martyrisati sunt. » (Ross, p. 214 et 215.)

L'historien de Croyland (Cont. Croyl., p. 588) dit que l'on ignore par quel genre de mort violente les enfants d'Édouard ont péri : « quo genere violenti interitūs ignoratur. »

André, historiographe de Henri VII, prétend que Richard fit tuer les deux princes à coups d'épée : « Ferro feriri jussit » (Mss. Dom. A. XVIII).

Shakspeare les fait étouffer sous des matelas pendant le sommeil, quand leurs bouches collées l'une contre l'autre offraient l'image de boutons de rose sur une même tige :

Their lips were four red roses on a stalk.

(*Rich.*, acte IV, scène III.)

Nous avons vu qu'à la fin du règne d'Élisabeth on croyait que les deux enfants avaient été étranglés.

De ce que les auteurs contemporains de Henri VII, dit M. Rey, n'établissent pas d'une manière absolue que les enfants ont été tués, nous concluons qu'ils ne le furent pas, du moins par ordre de Richard (l. c. p. 139). Le critique invoque ici un passage où Thomas More semble lui-même revenir sur son premier récit, en convenant que la fortune ultérieure et la mort des princes sont restées tellement douteuses qu'on ne savait pas s'ils périrent alors ou plus tard : « Whose death has however been much doubted of since, whether it was in his time or not. » — Quand auraient-ils donc péri ? demande M. Rey. Henri VII les aurait-il encore trouvés dans la Tour ou du moins l'un des deux ? Quel terrible soupçon planerait alors sur la tête de ce prince ? (Ib., p. 141, 142.)

Le soupçon de l'historien se change bientôt en certitude, et s'il faut l'en croire, Henri VII aurait trempé ses mains dans le sang de l'héritier légitime de la couronne, en faisant mourir le fils d'Édouard sauvé miraculeusement des prisons de la Tour.

Warbeck, d'après Carte, Laing, Walpole, était le fils véritable d'Édouard IV et l'héritier légitime du trône. Les arguments en faveur de Warbeck, ainsi que le fait remarquer Lingard (t. II, notes, p. 594 et suiv.), se fondent : 1^o sur la reconnaissance de ses droits par Charles de France, Jacques d'Écosse et Marguerite de Bourgogne ; 2^o sur l'impossibilité où se trouva Henri VII de démontrer que Warbeck était un imposteur. Lingard examine ces arguments et les réfute.

Indiquons ici quelques-uns des ouvrages où le lecteur pourra s'éclairer sur cette question historique.

I. George Buck, *the life and reign of Richard III*, in five books (Kennet's complete history of England, 3 vol. t. I. London, 1719, in-fol., p. 514-577). Buck s'est attaché à décrire More, en invoquant le témoignage d'un certain Joannes Bulæus, qui s'exprime ainsi sur le chancelier : « *Tenebrio — veritatis evangelicæ pervertissimus osor ; — obstinatus cacophonta.* —

Impudens Christi adversarius... Hos nos probè novimus qui eramus eidem Thomæ Moro viciniores quòd pontificum et phariseorum crudelitati ex avaritiâ subseruiens omni tyranno truculentior ferociebat , imò insaniebat in eos qui sui papæ primatum aut purgatorium , aut mortuorum invocationes , aut imaginum cultus , aut simile quoddam diabolicarum imposturarum negabant à vivifici Dei veritate ita edocti.»

II. Horace Walpole : *Historic doubts on the life and reign of king Richard the third.* II^e édition , Lond. , 1768 , in-4^o. C'est à tort qu'on a attribué à Louis XVI la traduction des *Historic doubts*; c'est l'œuvre de M. Babié de Barcenay et de M. de la Platière (Barbier, Dict. des Anonymes , n^o 3092).

III. Remarques touchant les doutes historiques sur la vie et le règne du roi Richard III , par M. Horace Walpole (Edw. Gibbon's Miscellaneous works , vol. III , p. 156-167. Lond. , 1815 , in-4^o).

IV. Hume's History of England , vol. IV. Lond. , 1811 , p. 77-82.

V. Horace Walpole's Supplement to the Historic doubts on the life and reign of king Richard III, with remarks on some answers that have been made to that work (Walpole's works , t. II , 1798 , in-4^o , p. 185-220).

VI. (Ib. , p. 221-244): A Reply to the observations of the Rev. D. Milles ; et p. 245-251 : Short observations on the remarks of the Rev. Mr. Masters on the Historic doubts ; Ib. , p. 251 et 252 : Postscript to my Historic doubts , written in February 1793.

VII. Turner's History of England during the middle ages , London , 1825 (t. III , p. 371-373, note 5 ; p. 509, note 118).

VIII. John Lingard's History of England , t. V , p. 272-312. Rem. (p. 308.)

IX. M. J. Rey, *Essais historiques et critiques sur Richard III.* Paris , 1818 , in-8^o.

(12) SUR L'OUVRAGE DE MORE CONTRE LUTHER.

Les thèses de Luther, affichées sur les murs de l'église de Tous-les-Saints à Wittemberg , remuèrent les cloîtres en Allemagne , mais restèrent pendant bien longtemps inconnues à l'Angleterre. La Germanie était , au commencement du seizième siècle , un pays dont la langue était aussi ignorée que les mœurs. Lilly, Linacre, Colet, Pace , et ces humanistes qui , dans un transport de zèle littéraire , ont fait vœu de visiter l'Italie , sui-

vent tous, quand ils repassent les Alpes, le chemin qu'ils ont fait à pied ou sur une mule, en partant pour Rome ou pour Padoue. Pas un d'eux ne se doute qu'à Erfurt, au fond d'une petite cellule de quelques pieds carrés, et que le soleil et les oiseaux égayent à peine le matin, vit un moine du nom de Martin, qui s'apprête à soulever le monde. Il est probable même que quelques-uns des pèlerins anglais ont rencontré en Italie, sur la grande route, le frère augustin, la tête couverte d'un noir capuchon, le bâton à la main, côté à côté avec le compagnon que Staupitz lui a donné, et marchant lentement à la découverte de la ville éternelle. Pas un ne s'est arrêté pour lui parler. Du reste, que leur aurait appris le petit moine ? Rien ; car il s'en va le cœur plein de pensées pieuses, docile, obéissant, n'aspirant qu'à voir Rome, la reine des cités, qu'à s'agenouiller sur le tombeau des saints apôtres, qu'à prier sur les cendres des martyrs, qu'à voir à la dérobée la face du vicaire du Christ, qu'à dire pour l'âme de sa mère bien-aimée une messe à quelque autel privilégié ! (De Wette, *Luther's Briefe*, t. I.) C'est de retour dans sa verte Souabe que le moine se met à secouer la poussière de ses sandales contre la ville sainte, et à ceindre l'épée de Hermann.

Il a rêvé que la vérité était captive à Rome, et il veut la délivrer. Son livre, *Die Babylonische Gefängnisse*, est le premier défi qu'il jette à l'autorité. Ce manifeste, où Luther renversait tout ce qu'il avait adoré, traversa le Rhin, puis la mer, et vint en Angleterre soulever l'indignation des coeurs catholiques. L'Angleterre avait alors pour roi un disciple de saint Thomas, cette gloire éternelle du moyen âge, cette perle des docteurs qu'un moine sans nom osait insulter. Le thomiste couronné, par reconnaissance filiale envers son maître, par zèle pour l'autorité, par politique peut-être encore, voulut venger saint Thomas, et, avec l'Ange de l'école, l'enseignement séculaire de l'Église que Luther osait attaquer. Alors parut :

Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum, edita ab invictissimo Angliae et Franciae rege, et domino Hyberniæ, Henrici ejus nominis octavo, imp. in aedibus Pynsonianis apud inclytam urbem Londinum. Quarto idus Julii, 1521, in-4°. (Panzer, Ann. typ., t. VII, p. 244, n. 65.)

En tête de l'ouvrage est :

J. Clerck pro Henrico VIII apud Leonem X ad Henricum

epistola quâd eum novo titulo ornat et fidei defensorem renuntiat.

C'est John Clerck, ambassadeur de Henri VIII à Rome, qui présenta l'*Assertio* à Léon X. (Histoire de Henri VIII, t. I, ch. XI.)

Quand l'*Assertio* parut en Allemagne, Luther n'était plus ce petit moine qui sur la route de Florence se penchait pour puiser sur le bord du chemin un peu d'eau verdâtre. Il venait de comparaître à Worms devant les Ordres de l'empire, les nonces de Sa Sainteté, les envoyés d'Espagne, et Charles-Quint, le successeur de Maximilien : il avait regardé le nouvel empereur et n'avait pas baissé les yeux. « Moinillon, lui avait dit Freundsberg en lui frappant sur l'épaule, es-tu sûr de toi? en avant! » Luther, poussé par le gantelet de fer, était entré dans la salle du conseil, et à la question de Sa Majesté Imperiale : « Veux-tu te rétracter? » il avait répondu : « Non! non! » non! »

Luther lut avec avidité l'ouvrage de Henri VIII, et son premier mouvement fut de nier que ces pages si pleines de verve et de science fussent de l'auteur dont elles portaient le nom.

Il chercha le coupable parmi les conseillers du prince, et dénonça Lee, un des chapelains de Henri, comme l'auteur du pamphlet : Lee, disait-il, le sophiste pituiteux. En quelques heures il avait répondu à l'œuvre royale, en allemand et en latin.

En allemand sous ce titre :

Antwort teutsch Mart. Luthers uff Künig Heinrichs von Engellandt Buch.

Lügen thun mir nicht,
Wahrheit scheu ich nicht.

En latin sous ce titre :

Contra Henricum regem Angliæ Martinus Luther.

Longè alias est hic liber quam ille quem ante hunc vernali lingua scripsit. Wittebergæ, MDXXII, in-4°.

D'où vient cette différence de texte que l'auteur a pris soin lui-même d'indiquer sur la première page de l'édition originale? C'est que la version allemande s'adressait aux Saxons, aux Souabes, aux Teutons en général, et que la version latine était destinée aux humanistes du monde entier : l'une est âpre, violente jusqu'au cynisme, c'est l'œuvre d'un poète ba-

layeur d'égouts ; l'autre est violente , mais moins immonde , c'est de la fange ramassée dans un plat d'argent.

Les deux versions parvinrent en Angleterre et soulevèrent l'indignation unanime des lettrés. More , catholique et patriote , voulut venger la foi de ses pères et l'honneur de son roi. Il écrivit sa

Responsio ad convicta Martini Lutheri in Henricum regem Angliae ejus nominis octavum, conscripta anno MDXXIII. (Panzer, t. VII, p. 246, n° 82.)

En courtisan habile , More , dès le début de son livre , veut sauver la gloire littéraire de son prince , mise en cause par le moine saxon , et il exalte en termes magnifiques la science du royal apologiste pour prouver que Henri n'avait pas besoin de voler la plume d'un compère en écrivant sa Défense des sacrements. « *Malè torquet, dit-il, nebulonem istum quod notior est et non in solā Britanniā celebratior eruditio eximia regiæ majestatis, cum in aliis plerisque disciplinis omnibus, tum præcipue in re theologicâ quām ut cuiquam possit persuadere stolidus alieno libro voluisse venari gloriam regem sapientissimum, ex furioso fraterculo, cum quo magis duxit, opinor, inglorium contendere quām gloriosum vincere , præsertim in tali re quæ cum per se clara nunquam non esset eam tamen factam sciret adversarii stultiā clariorem.* » (Opera latina , p. 61.)

Luther avait donné pour collaborateur au roi d'Angleterre un assez misérable latiniste , dit-on , un piètre théologien , du nom de Lee. Or personne mieux que More ne pouvait affirmer la paternité de l'*Assertio*. Admis dans le cabinet de travail de Sa Majesté , More avait vu le roi entouré de volumes poudreux , de pères et de docteurs , suretant d'un œil avide la Somme de saint Thomas , et exhalant bruyamment ses joies théologiques quand il avait eu le bonheur de surprendre en flagrant délit de mensonge ou d'ignorance son adversaire encapuchonné , et cette double fortune arrivait assez souvent au royal écrivain. Il paraît même qu'en écoutant quelques fragments de la Réfutation de la Captivité que lui lisait Henri , More avait été effarouché de quelques propositions trop ultramontaines , qu'il attribuait aux ardeurs de la composition (Letter to Cromwell : Roper's Life , Singer, App. , 119). More arrêta plus d'une fois le lecteur à certains passages qui lui semblaient porter atteinte aux prérogatives de la couronne , et officieusement il

présentait alors à son prince une plume trempée dans l'encre pour effacer les lignes malencontreuses. Mais le roi continuait, appuyant avec affectation sur chacune des syllabes dénoncées par le conseiller timide, et qu'il voulait laisser subsister, dans l'intérêt, disait-il, de cette glorieuse tiare qu'on ne saurait assez exalter (Hist. de Henri VIII, ch. XI). More avait donc raison de dénoncer le mensonge de Luther.

C'est une étude curieuse que la lecture du *factum* volumineux de More contre le réformateur. En même temps qu'on y trouve à chaque ligne le témoignage éclatant de la savante orthodoxie de l'écrivain, on souffre du travail auquel a dû se livrer l'apologiste catholique pour changer de nature et ressembler par quelques côtés à son adversaire. More s'est transfiguré : l'hôte aimable de Chelsea, le père de famille aux mœurs patriarcales, le gai convive des soupers littéraires de Morton, l'humaniste aux lèvres humectées d'ambroisie, le conteur si spirituel dans ses lettres à Érasme, le juge austère, le chrétien pudique disparaissent par intervalles dans sa polémique avec Luther. More s'étudie à bégayer le langage des halles, à grimacer l'injure de carrefour, ; il veut lutter avec son modèle de grossièreté et de cynisme; il laisse son encre pour écrire avec de la boue.

Il a de longues tirades toutes saupoudrées de termes intraduisibles, et dont l'image même en latin soulève le cœur, comme dans ce long passage où il s'agit de donner une idée de la recette employée par Luther pour composer son pamphlet : « Illi igitur abeunt, aliis alio quod quemque tulit animus; et se per omnia plaustra, vehicula, cymbas, thermas, ganea, tonstrinas, tabernas, lustra, pistrina, latrinas, luponaria diffundunt : illic observant sedulò, atque in tabellas referunt, quicquid aut auriga sordidè, aut servus verniliter, aut portitor improbè, aut leno turpiter, aut balneator spurcè, aut cacator obscenè loquutus sit. Atque hæc quùm aliquot fecissent menses, tum demum quicquid undecumque collegissent convitiorum, jurgiorum et scurrilium, scommatum, petulantiæ, spurcitiæ, sordium, luti, ceni, stercorum, ofñem hanc colluviem in fœdissimam cloacam Lutheri pectus infaciunt. Quam ille totam, in libellum istum suum convitiorum per os illud impurum, velut comesam merdam removit. » (Op. Mori latina, p. 61.)

On conçoit que More n'ait pas osé d'abord publier sous son nom des pages dont l'humaniste pouvait admirer la belle latinité (Biog. Brit., p. 3167, n. RR., 105), mais que Marguerite,

la fille bien-aimée de l'auteur, malgré son goût pour l'antiquité, n'aurait osé lire sans rougir. La réponse parut : *sub nomine Guilielmi Rosei*. (Panzer, t. VII, p. 246, n° 82.)

Il est probable que Luther ne connut jamais le véritable auteur de la *Responsio ad convitia*, car autrement il n'eût pas laissé More en repos. Il l'eût décoré du bonnet d'âne qu'il posait sur la tête de ses adversaires, tandis qu'il aime assez à proclamer la science du chancelier. (Propos de table, par M. Gustave Brunet, p. 181.)

Il ne faudrait pas que le lecteur sérieux jugeât l'ouvrage de More sur ces phrases de mauvais goût, calculs d'un écrivain qui veut lutter de dévergondage d'images avec le contempteur du roi.

C'est dans quelques parties un véritable traité de théologie, un résumé lumineux de la dogmatique catholique, et parfois une œuvre magistrale que la réponse de More au libelle de Luther contre l'enseignement de l'Église. L'écrivain y glorifie la tradition qui n'est, dit-il, que la foi vivante de l'Église. « La parole de l'Écriture est-elle obscure, il faut recourir à la tradition pour l'interpréter. La tradition ne peut pas nous tromper, car elle n'est que le rayonnement en quelque sorte visible de la doctrine du Christ qui a promis d'être avec son Église dans les siècles des siècles. »

Dans un autre chapitre (VIII, p. 63), il réfute le dogme luthérien : « *Nihil certò credendum esse quod probari non possit evidente scripturā.* » Il demande à Luther s'il n'admet pas que le Christ, le jour de la cène, ait dit à ses disciples : « *Hæc quotiescumque feceritis in mei memoriam facietis.* » Il veut savoir dans quel évangéliste il a trouvé ce texte. « Si nous ne possédions que l'Évangile de saint Jean, vous nieriez donc l'institution du sacrement eucharistique dont l'écrivain inspiré n'a pas parlé ? Sans la tradition, pourriez-vous établir l'authenticité des Évangiles ? » Il va plus loin : « Si la parole écrite n'existe pas, la rédemption n'en serait pas moins un fait indubitable, transmis oralement ; le cœur du chrétien eût été alors l'Évangile le plus ancien et le plus authentique. — *Quorum si nullum unquam scriptum esset, maneret tamen Evangelium scriptum in cordibus fidelium quod antiquius fuit omnium Evangelistarum codicibus.* — Avant la promulgation de l'Évangile existaient les sacrements. » (Ib., p. 64.)

Henri VIII, avant d'écrire son *Assertio*, avait réuni sur son bureau les ouvrages de Luther ; non-seulement la Capti-

vité de l'Église, mais tous ces pamphlets contre l'autorité que le moine écrivait comme ils sortaient de son cerveau, souvent sans se relire et sans corriger les épreuves. On comprend que pour un adversaire passionné c'est une bonne fortune que de trouver dans les écrits de son adversaire tant de contradictions, d'antilogies, de mensonges, et quelquefois Henri abuse de son bonheur. On sait que Luther avait enseigné que la foi seule justifie sans l'œuvre. Cette proposition était écrite dans divers passages des livres et des lettres de Luther. Un jour il avait dit : « *Unus furor est hujus populi sacrilegi vel per opera coram Deo agere et non sola fide : unde necesse est Christum negari et fidem ejus extinxiri.* » Or croirait-on que Luther s'emporte contre le roi, qu'il traite de faussaire, en lui demandant où le moine a pu enseigner la rédemption par la foi seule ?

Thomas More est ici bien supérieur à Henri VIII. Sans s'émouvoir de toutes ces épithètes de sots, de menteurs, de souches, de vipères, que le Saxon prodigue à ses contradicteurs, il se contente de rapporter ce passage de l'une des brochures du frère : « *Jam vides quād dives sit homo christianus sive baptizatus qui etiam volens non potest perdere salutem suam quantiscumque peccatis, nisi nolit credere: nulla enim peccata eum possunt damnare, nisi sola incredulitas.* » (Ib., p. 79.)

Disons rapidement comment se termina cette grande querelle entre deux antagonistes qui portaient l'un et l'autre un diadème, Henri et Luther. Hallam, dont l'impartialité a mérité la louange de M. Guizot, résume ainsi les dernières circonstances de la lutte :

« Henri s'était plaint à l'électeur de Saxe des insolences de Luther. Aux instances et aux prières de Christian, roi de Danemark, le moine consentit à se rétracter. Il écrivit donc une lettre d'excuses, où la bassesse s'allie à l'arrogance, et qui n'excita que la pitié de Henri. La lettre est datée de Wittemberg, le 1^{er} septembre 1525. Le moine, après avoir déclaré

* Le dogme de l'impeccabilité de l'âme qui possède la foi est, de nos jours, adopté par le méthodisme d'Amérique, qui répète, après Luther : « Quand je pécherais plus grièvement que Manassès, je serais encore un enfant de la grâce ; car Dieu me regarde toujours en Jésus-Christ. Es-tu plongée, mon âme, dans l'adultére, dans l'inceste ? es-tu rougie d'un sang homicide ? N'importe ; tu es toute belle, mon amante, ma fidèle épouse ; tu es sans tache. Je ne suis pas de ceux qui disent : Pêchons, afin que la grâce surabonde ; mais il n'en est pas moins certain que l'adultére, l'inceste et le meurtre me rendront plus saint sur la terre et plus joyeux dans le ciel. » (M. Hell, méthodiste américain, cité par Mgr. Luquet, Lettres au clergé protestant, t. II, p. 135 et 136.)

que dans un mouvement d'humeur et de sottise il avait eu le tort d'écrire contre Sa Majesté , ajoute qu'il avait pris la plume à l'instigation de gens pleins de préventions hostiles envers le roi d'Angleterre.

» Mais qui donc , à Wittemberg , avait quelque intérêt à voir ainsi la majesté royale dénigrée ? Puis il s'emporte contre le cardinal Wolsey , qu'il appelle un monstre , l'abomination de Dieu et des hommes , la peste de la Grande-Bretagne : singulier moyen pour regagner les bonnes grâces du prince que d'insulter ainsi au premier ministre de la couronne.

» Puis, reprenant le ton de l'humilité, il ajoute : C'est à peine maintenant si j'ose lever les yeux sur Votre Majesté , moi , ver de terre et pourriture. Quand on lit cette lettre , on peut croire à quelque dérangement dans les facultés intellectuelles de Luther. » (Cité par M. Savagner, l. c. , p. 95 et 97.)

Cette hallucination d'esprit que Hallam invoque pour expliquer la *récantation* de Luther , ne saurait satisfaire l'historien qui a étudié la réforme. Nous avons attribué à d'autres motifs la palinodie de Luther. (Voir notre Histoire de Luther, t. II , p. 390.)

On peut étudier sir Thomas More comme théologien , ou plutôt comme représentant de l'école catholique en Angleterre dans les documents qui suivent :

I. Erasmi Pacæo. Bruxellis 1521, 5 jul. (Opera, t. III, part. I, p. 390.)

II. Ludov. Vives Erasmo. Londino, 1525, 13 novemb. (Erasmi Opera, t. III, part. I, p. 899.)

III. Morus Erasmo ex aula Grenvici , 1525, 18 decemb. (T. III, part. I, p. 899.)

IV. Erasmus Th. Moro. Basil., 1528, 28 feb. (T. III, part. I, p. 1062.)

V. Morus Erasmo , ex ædibus nostris Chelsicis , 1532 , 14 Jun. (T. III, part. I, p. 1439 et 1442.)

VI. Erasmus Joanni Fabro , 1532. (T. III, part. II, p. 1810 et 1812.)

VII. Morus Erasmo , ex rure nostro Chelsico. (T. III, part. II, p. 1856.)

VIII. Rudhart , Thomas Morus : More, der Vertheidiger des alten Kirchenglaubens. (P. 250 et suiv.)

IX. Burnet's History of the reformation. Part. I, l. I, p. 32;

L. II, p. 161, 162, 167, 170; l. III, p. 356; — vol. II, part. II, p. 316; Appendix, t. III, p. 418.

X. Jeremy Collier's Ecclesiastical history of Great Britain, vol. II, p. 5, 48, 70, 72.

XI. *christliche Kirchengeschichte*, Seckendorf, part. II, p. 520 et 521.

(13) POMERANUS, plus connu sous le nom de *Bugenhagen*, déserta le catholicisme pour embrasser la réforme. En 1521, il était professeur de théologie à Wittemberg. Pendant que Luther se dérobait dans sa prison de la Wartbourg aux édits de proscription de Charles-Quint, Carlstadt monta en chaire pour dénoncer comme idolâtrique le culte des images; Pomer résista avec beaucoup de courage et de savoir aux emportements de l'archidiacre, et sauva peut-être l'œuvre luthérienne. Arnold (*Unparteiische Kirch- und Recherhistoie*, t. II, p. 484) rapporte au sujet de Pomer de piquantes anecdotes. Appelé à Wittemberg par l'électeur qui avait besoin de consolation, le docteur, au lieu de réconforter le prince, réclama avec instance les arrêtrages de son traitement. Plus tard, Pomer invitait ses ouailles à prier non pas pour l'électeur Jean Frédéric, mais pour Moritz qui ne l'avait pas délaissé, mais lui avait envoyé, ainsi qu'à Mélanchthon, de bons et beaux thalers: *Und hat dem Herrn Philippo und mit einem jeden eine Punip = Müze voll Thaler schenden lassen* (p. 484).

Il avait d'abord blâmé les insolences de Luther contre le roi d'Angleterre, mais il changea bientôt d'opinion, et déclara qu'il croyait que le Saint-Esprit avait inspiré à Luther les paroles dont le docteur s'était servi dans sa polémique. Voici ses propres expressions: « *Ita ut fateri cogor spiritum sanctum dictasse omnia verba Lutheri cuius spiritus non est aliis nisi sanctus, verax, constans et invictus.* » (Seckend., lib. I, sect. 47, § CXV.) Citons quelques-uns des vocables dont se sert Luther en parlant du roi d'Angleterre: « *Morio, talpa, stercus, merda, latus.* »

On doit à Pomer: *Explicationes Psalmorum*; *Annot. in Jobum, Jeremiam et Threnos*; *Confess. publ. de Sacramento corporis et sanguinis Christi*.

(14) L'ouvrage de sir Thomas: *The supplicacion of souls*, parut en 1529, en réponse au pamphlet de Simon Fish de Grayes-Inn: *The supplication of Beggars*.

(15) WILLIAM TYNDAL avait étudié à Oxford: nommé chanoine du collège fondé par Wolsey, il ne tarda pas à se faire re-

marquer par ses sympathies pour les idées nouvelles qui commençaient à inquiéter la double autorité de l'Église et du pouvoir. Retiré à Cambridge, il étudiait en secret les doctrines de Luther, qu'il tâchait de répandre parmi ses concitoyens; à Londres, où il était venu prêcher, il obtint la réputation d'un orateur discret et d'un libre penseur: son protecteur déclaré était Henri Guilford "master of the horse" de Henri VIII. C'est à Londres qu'il forma le projet de traduire en anglais les livres saints. Après un voyage entrepris en Allemagne, où il eut de longs entretiens avec Luther, il vint se fixer à Anvers. C'est dans cette ville qu'il fit paraître, en 1526, sa version du Nouveau Testament, dont quelques centaines d'exemplaires furent expédiées à Londres et répandus parmi le peuple à l'aide de deux de ses disciples ou amis, Joye et Constantine. Cette version, où le texte sacré était défiguré par le traducteur, répandit l'alarme parmi le clergé anglais. Tonstal, évêque de Durham, dénonça la version à ses diocésains. Tous les exemplaires qu'on avait pu saisir furent brûlés publiquement. John Tyndal, le frère de William, et Thomas Patmore, comme distributeurs de la traduction hétérodoxe, furent mandés devant la chambre étoilée et condamnés à parcourir les rues de la Cité à cheval, le visage tourné vers la queue de la monture.

Tyndal se remit à l'ouvrage, et une seconde édition du Nouveau Testament parut en 1527. Il s'occupait de traduire l'Ancien Testament, dont les cinq livres de Moïse étaient achevés, quand il fut dénoncé par un nommé Phillips, mis en prison au château de Vilvorde en Brabant, et brûlé comme hérétique. — Voir sur Tyndal: *Epist. Mori Erasmo*, t. II, p. 1856; — *Gundling*, p. 2592. — *Allg. hist. Lexicon*, t. IV, p. 768; — *Fortsetzung*, p. 2289; — *Wörter*, t. IV, p. 1217 et 1218. — *Newcome's Biblical Translations*.

Un moment Henri d'Angleterre, comme More le rapporte, s'était montré d'une excessive sévérité contre les hérétiques: "Rex videtur adversus hæreticos acrior quam episcopi ipsi." En 1531, il avait défendu sous les peines les plus sévères toute traduction des livres saints en langue vulgaire (Tytler, l. c., p. 411). Mais plus tard, gagné et séduit par Cranmer et Cromwell, il consentit à ce que la bible anglaise fût mise entre les mains du peuple.

C'est sous les auspices de ces deux hommes d'État, qui voulaient précipiter l'Angleterre dans un schisme, que Miles Coverdale, plus tard évêque d'Exeter, publia, en 1535, la traduc-

tion de la Bible tout entière, version qui fut dédiée au roi Henri VIII, que le traducteur compare à Josias. (Newcome's Biblical Translations, 1. c., p. 29.)

Luther le premier a dit que sous la papauté la Bible était inconnue aux peuples. M. Brunet, dans une note sur ce passage des *Tischreden*, remarque que l'Italie possédait en 1471 une version des livres saints par Nicolò di Mallermi, mise au jour à Venise, et plusieurs fois réimprimée dans le quinzième siècle; qu'une traduction en langue limousine avait été exécutée à Valence en 1478; qu'une Bible en langue allemande porte la date de 1477, Augsbourg, chez A. Sorg; que l'Ancien Testament, mis en hollandais, sortit en 1477 des presses de Jacobs, à Delft; et qu'on connaît deux bibles bohémienes, Prague, 1488, et Kuttenberg, 1489. (*Propos de table*, p. 285, note.)

(16) Donnons ici le titre des principaux ouvrages de sir Thomas More :

En latin. Historia Richardi III;—Lucianei dialogi;—Utopia; Poemata;—Responsio ad convitia Martini Lutheri;—Expositio passionis Christi;—Quod pro fide mors non sit fugienda;—Pre-
catio ex psalmis collecta;—Epistola ad academiam Oxoniensem contra scholasticos illos academiae dictos qui se Trojanos appellant.

En anglais. The History of king Richard the thirde;—The Life of Picus, earl of Mirandola;—A dialogue touching the pestilent sect of Luther and Tyndal;—The supplicacion of souls;—The confutation of Tyndal's answer to his dialogue;—A letter impugning the erroneous writing of John Frith against the blessed sacrament of the auter;—An answere to the first part of the poysoned booke which a nameles heretike hath named: The Supper of the Lord;—A dialogue of comfort against tribulacion;—To receave the blessed body of our Lord sacramentally and virtually;—A treatise historicall conteyning the bitter passion of our saviour Christe;—A godly instruction;—Devout prayers collected out of the psalms of David;—A godly meditacion.

(17) Voici le récit de Cresacre More : “ And when Tindall objecteth unto sir Thomas, that his darling Erasmus had translated the word ‘ churc’ into congregation, and ‘ priest’ into elder, even as himself had done; Sir Thomas answered thereto : If my darling Erasmus hath translated those places

with the like wicked intent that Tindall hath done, he shall be no more my darling, but the devil's darling." (L. c., p. 94.)

(18) LETTRE A DORPE (DORPIUS).

L'*Éloge de la Folie*, composé en partie par Érasme sur une mule quand le philosophe traversait les Alpes pour revenir en Allemagne, ne fut pas seulement un grand événement littéraire, le monde théologique s'en émut. Louvain fut, de toutes les universités, la première à jeter l'alarme parmi les catholiques, et Dorpe, un des docteurs les plus renommés de cette belle école, attaqua, à l'instigation, dit-on, de Jean Noxus ou Briard d'Ath (Allg. hist. Ltr., t. I, p. 668), l'œuvre de son ami (de Burigny, l. c., t. I, p. 200). Érasme se hâta de défendre ses sentiments catholiques plus encore que son livre dans une lettre qu'il adressa à Dorpe; la lettre est datée d'Anvers, l'an 1515; c'est un modèle de politesse et de style, travaillé avec un soin extrême pendant deux semaines (de Burigny, l. c., t. II, p. 201 et 202).

Érasme est désolé qu'on ait pu croire qu'il parlait sérieusement quand il écrivit son livre: « N'est-ce pas la Folie qu'il a mise en scène: la Folie parle comme une folle, et voilà tout. Jamais son intention n'a été, comme Dorpe paraît le croire, de s'amuser aux dépens des théologiens; des théologastres, cela est possible, mais des hommes de la sainte science, non jamais. Et la preuve, c'est ce concert intelligent d'éloges parti surtout des bancs de l'école en faveur de la Folie, et même du palais d'évêques qui sont plus charmés du livre que l'auteur n'en est satisfait. » (De Burigny, l. c., p. 201.)

More, qui pensait, à tort sans doute, que le sort des lettres était intéressé dans la querelle entre ces deux humanistes, prit parti pour Érasme (Rudhart, l. c., p. 113). Dorpe, scandalisé de quelques plaisanteries qu'Érasme s'était permises contre les moines et le clergé, craignait que l'*Éloge de la Folie*, « indigne d'une plume sérieuse, » ne fit tort à la réputation de l'écrivain, et plus encore à ces robes noires que Reuchlin avait déjà trop cruellement déchirées. Ce qui l'effrayait bien autrement encore que l'ironie répandue dans l'ouvrage contre les représentants de l'autorité, c'était le projet qu'annonçait Érasme de donner une traduction en langue grecque des Évangiles et des Épîtres: nouveauté, pensait Dorpe, qui pouvait affaiblir le respect dû à la tradition. Ces craintes, exprimées avec chaleur, personne moins

que More et Érasme ne pouvaient les attribuer à l'obscurantisme du théologien, car Dorpe était un homme d'une haute capacité. More était en Belgique quand Dorpe à Louvain dénonça les fantaisies imprudentes d'Érasme. Ce fut moins pour défendre l'orthodoxie de son illustre ami que pour protéger la cause de l'hellénisme que More prit la plume : de là sa longue lettre à Dorpe (*Morus Martino Dorpio, Brugis, 21 oct. 1515. Mori Opera*, p. 284-301. — *Erasmi Op.*, t. III, pars. I, p. 1892-1906). Il répond au Batave qui ne veut pas qu'un grammairien fasse de la théologie : Qu'importe que le grammairien ne se soit pas assis sur les bancs de l'école pour y disputer sur la sainte science : est-ce qu'un rhéteur ne saurait être dialecticien ? Érasme passe à juste titre dans le monde savant pour un logicien de première force : Paris, sous ce rapport, comme Padoue, Bologne et Rome, proclame les titres d'Érasme à l'admiration universelle. Oxford et Cambridge lui ont donné le diplôme de docteur en théologie.

C'est donc le triomphe des études sérieuses, de l'hellénisme, de la philologie, qui poussait Thomas More dans sa lutte contre le théologien batave. Il est aisé de s'apercevoir que l'humaniste anglais est imbu des préjugés qu'Érasme nourrit contre l'école monacale. Dorpe, un moment, malgré tous ses titres aux sympathies de la science, personnifia les ténèbres, et passa pour un esprit rétrograde : c'est le sort, du reste, à cette époque, de toutes les intelligences qu'effrayent les progrès de ce rationalisme qui s'est introduit dans le domaine de la théologie. Dorpe a peur de la version grecque du Nouveau Testament que prépare Érasme, peur moins encore de la version que des notes que le libre penseur attachera à son travail. More feint de ne pas avoir compris le motif de ces appréhensions. Il s'écrie, d'un air de triomphe à cette proposition de Dorpe : Au milieu de toutes les agitations qui troublent et le cloître et le monde des esprits, à quoi bon une nouvelle traduction des livres saints qui n'ont pas besoin d'exégèse nouvelle pour être compris ! — Vous êtes bien heureux, si vous pouvez vous vanter de comprendre la sainte Écriture ! comme si saint Jérôme et saint Augustin n'avaient pas été souvent effrayés des obscurités de certains textes ? More n'apprend rien ici à Dorpe, qui s'appuie sur l'autorité vivante de son Église, sur cette glorieuse tradition qui, de siècle en siècle, dépositaire des livres saints, conserve, maintient et enseigne non-seulement le texte, mais l'esprit et le sens véritable de la parole inspirée. Chaque jour lui apporte

d'Allemagne quelque torture nouvelle sous le nom d'exégèse à laquelle le caprice d'un novateur a soumis cette parole divine, et il tremble qu'Érasme, dont il connaît la nature vaniteuse, ne cherche dans un commentaire aventureux, une popularité dont il a besoin.

Et la preuve que Dorpe n'est pas hostile à la philologie sacrée, c'est que ses colères s'apaisent, c'est que ses terreurs s'éteignent quand il a reçu l'assurance qu'Érasme soumettra sa traduction du Nouveau Testament au saint-siège. Dorpe à cette promesse n'a rien à objecter : il fait les premières avances à son ancien ami, et la paix est faite (Hardt, Hist. Reform. litt., p. I, p. 87). Mais Dorpe n'a pas changé : c'est toujours l'athlète ardent du principe catholique qu'il défend contre Luther, avec tout autant de politesse et de bon goût, mais avec moins de succès ; car aux yeux du moine saxon, le théologien batave est quelque chose comme une souche ou une borne. Dorpe mourut bientôt, emportant dans la tombe l'estime et l'admiration des savants.

Érasme versa des larmes en apprenant la mort du professeur de Louvain, et il improvisa pour le tombeau de son ami l'épitaphe suivante :

Martinus ubi terras reliquit Dorpius
 Suum orba partum flet parens Hollandia,
 Theologus ordo luget extinctum decus :
 Tristes Camœnæ, candidis cum gratiis
 Tantum patronum lachrimis desiderant.
 Lovaniensis omnis opplorans schola
 Sidus suum requirit : O mors, inquiunt,
 Crudelis, atrox, sæva, iniqua, et invida
 Itan' ante tempus floridam arborem secans,
 Tot dotibus, tot spebus orbas omnium
 Suspensa vota? Premite voces implas :
 Non perire illi : vivit ac dotes suas
 Nunc tuò habet subductas ævo pessimo.
 Sors nostra flenda est : gratulandum est Dorpio!
 Hæc terra servat mentis hospitium
 Corpusculum quod ad canoram buccinæ plæ
 Vocem resignans, optimæ reddit fide.

(Ep. 99, lib. xix.)

Barland s'exprime ainsi au sujet de Dorpe dans ses Chron. Ducum Brabantiae : « Plus in hoc uno viro amisit schola Lovaniensis quam aut dici aut aestimari potest. Mirè omnium poetarum fabulas tenebat, oratorum et historicorum libros omnes excusserat, dialecticorum argutias callebat, physices arcana

pervestigayerat. In sacris litteris nihil tam arduum et difficile de quo non subtiliter et accuratè disputarit. Quam latinus et elegans, planèque romanus illi sermo! Quanta divinarum eruditio!

On lui doit : *Dialog. Veneris et Cupidinis*; — *Epist. de Hollandorum moribus*; — *Oratio de Laudibus S. Pauli*; — *De litteris sacris*; — *de laudibus omnium disciplinarum et Academiæ Lovaniensis*; — *Epistol. de encomio Moriæ*.

Sur Dorpe et la querelle entre ce savant, l'université de Louvain, More et Erasme, consultez :

Morus Mart. Dorpio, Brugis, 21 oct. 1515 (Mori Op., p. 284-304); — Thom. Mor. Erasmo. Lond., 1517 (Eras. Op., t. II, p. 1664 et seq.); — Erasmus Th. Moro, Antw., 8 mart. 1517 (Op., t. III, p. I, p. 234); — Morus Erasmo, Lond., 15 dec. 1517 (Eras. Op., t. III, p. II, p. 1649 et 1650); — Erasmus Nicol. Beraldo, Lovan., 15 oct. 1519 (t. III, p. I, p. 506); — Erasmus Cuthb. Tonst., Lovanio, 16 oct. 1519 (t. III, p. I, p. 509 : Solus, ut ferunt, *Noxus* ille fuit qui et olim instigavit Dorpium et totam hanc tragœdiam excitavit. Sur ce *Noxus* (ou Briard), voir *All. Hist. Lexicon*, t. I, p. 668; — *Wöcher*, l. c., t. I, p. 1376.

Voyez encore *Heß*, *Leben des Erasmus*, t. I, p. 160-168.

Ne quittons pas encore le théologien batave.

Luther, pressé par Cajetan, Prierias, Miltitz, qui lui demandaient les mains jointes de se rétracter, en appelle aux grandes universités d'Allemagne et de France. La Sorbonne s'assemble à Paris et condamne Luther; l'université de Louvain s'assemble et le condamne encore. Que fait le moine? Il publie d'abord un acre pamphlet contre les sorbonnistes dont il fait autant d'êtres fabuleux, aux pieds fourchus, à la tête d'onagre; puis vient le tour de Louvain, qui n'est guère plus ménagé. Or, après la Sorbonne, après le gymnase romain fondé par Léon X, l'université de Louvain était peut-être l'école la plus florissante du monde latin.

L'Allemagne n'avait pas encore d'hébraïsant, peut-être pas même de caractères hébreux, quand Thierry Martens (Foppens, Bib. Bel., t. II, p. 117) composait et imprimait, en 1506, le *Dictionarium hebraicum, sive Enchiridion radicum seu dictiōnarium hebraicarum*, in-4°. « Les éditions de Jean de Westphalie et de Thierry Martens d'Alost, dit ici le savant professeur Nève (Notice sur la vie et les travaux de Jean Campensis et d'André Gennep, professeurs d'hébreu au collège des Trois Langues à Louvain), attestent quelle extension avait prise, dès la fin du

quinzième siècle, l'étude du grec et du latin dans la principale école des Pays-Bas.

» La langue hébraïque n'était pas restée étrangère aux membres d'une université qui comptait sans cesse parmi ses hôtes l'élite des pays voisins. On sait que Jean Wessel, originaire de la Westphalie, fit dans le cours de ses voyages un long séjour à Louvain : il dut y enseigner l'hébreu comme il le fit dans les autres villes qu'il visita, Cologne, Heidelberg, Paris, Rome et Bale. (Hr̄gel, *Geschichte der heb. Sprache und Litteratur*. Halle, 1776, p. 135.) La Belgique n'eut pas besoin d'attendre la Réforme pour entrer dans la voie du progrès (p. 9 et suiv.). »

Ajoutons : La Réforme nous trompait donc quand à Erfurt et à Wittemberg elle dénonçait l'ignorance des sorbonnistes de Paris et des théologiens de Louvain ?

CHAPITRE V.

DES SAVANTS ILLUSTRES DONT THOMAS MORE FUT L'AMI.

Ce que nous avons raconté de l'érudition variée de Thomas More deviendra plus évident encore pour le lecteur, lorsqu'il saura l'estime et l'affection que lui vouèrent les savants les plus illustres de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Ce n'est point une preuve médiocre d'érudition que de plaire aux hommes érudits, ni un bonheur vulgaire que d'être lié d'amitié avec les personnages les plus éminents de son temps. Alexandre de Macédoine ayant vu dans la Troade la statue que Patrocle avait érigée à Achille, s'écria : « Heureux, Achille, d'avoir possédé un ami tel que Patrocle ! » Or, si la similitude des inclinations et des mœurs produit un attachement véritable, si nous nous lions de préférence avec nos pareils; tant d'hommes doctes et vertueux amis de More, prouvent combien il fut grand en doctrine et en vertus.

Passons d'abord en revue quelques-uns des compatriotes de Thomas More, et nous nous convaincrons qu'il n'exista en Angleterre aucun homme éminent qui n'ait été durant sa vie son correspondant ou son ami.

On a déjà vu comment encore enfant il s'attira l'affection de ses professeurs John Colet, John Grocyn, Thomas Linacre et celle de ses condisciples.

William Lilly (*a*), William Mountjoy (*1*) et William Latimer (*2*), non pas l'hérétique Latimer, qui vivait sous le roi Édouard, mais Latimer, zélé catholique, lui vouèrent également une amitié à toute épreuve. Le dernier écrivait à Érasme : « Vous connaissez More ; vous savez combien son esprit est élevé, son imagination ardente, avec quelle application il s'est adonné aux lettres, en un mot, combien il a de ressemblance avec vous. »

More eut encore d'autres amis, notamment Thomas Lupset (*b*), savant professeur à l'université d'Oxford, à qui Érasme a adressé plusieurs lettres, et au sujet duquel More écrivait : « Notre cher Lupset professe les lettres grecques et latines avec un grand bonheur pour sa réputation et un grand profit pour ses disciples (*c*). »

Richard Crocus (*3*), qui introduisit à Leipsick le goût de la littérature grecque, et en enseigna les premiers éléments au roi Henri VIII, conserva toute sa vie une vive affection pour More, qui, de son côté, avait conçu pour ce savant une amitié particulière. More lui écrivait : « Quel que soit celui qui vous a persuadé, mon cher Crocus, que mon amitié pour vous a perdu de sa force à cause de l'interruption que vous avez apportée dans notre correspondance, ou c'est un fourbe, ou il a voulu se divertir à vos dépens. Quoique j'éprouve un contentement extrême à lire vos lettres, je ne pousse pas l'orgueil au point de m'attribuer le droit de vous imposer la servitude d'un commerce épistolaire quotidien. D'ailleurs, je

(*a*) Voyez p. 20.

(*b*) Voyez p. 136.

(*c*) « Lupsetus noster magno auditorio summā cum laude stiā, nec minore scholasticorum fruge, bonas literas in utrāque lingua profitetur Oxonie. »

ne suis pas tellement susceptible ni capricieux, qu'une négligence involontaire puisse m'offenser, et je crois commettre une injustice extrême si j'exigeais trop impérieusement que mes amis m'écrivissent à jour fixe. Je sais combien j'apporte moi-même de non-chalance dans mon commerce épistolaire; ainsi, mon cher Crocus, demeurez en paix. Mon affection ne s'est point refroidie à votre égard au point qu'il faille en ranimer la chaleur par un échange continual de lettres. J'éprouverai une bien vive satisfaction toutes les fois que vous me donnerez de vos nouvelles, mais je ne veux nullement que vous interrompiez, pour cela, vos importants labeurs, ni que vous dérobiez un seul instant aux heures destinées à vos savants enseignements. Ne me donnez donc à l'avenir aucun motif d'excuse (a). »

Le cardinal Réginalde Pole (4), qui ne cachait jamais la profonde vénération que lui avaient inspirée le savoir et les vertus de More, en parle ainsi dans son savant *Traité de l'unité de l'Église*. « Vous vous imaginez bien que j'ai été profondément affligé de la mort de celui qui fut mon ami; je reconnaiss et je

(a) « *Quisquis is, mi Croce, fuit qui persuasit tibi mei in te amoris aliquid ob intermissionem tuarum ad me litterarum imminutum esse, aut ipse falsus est, aut te prudens fefellerit. Ego certe quanquam extuis litteris eximiam voluptatem capio, tamen neque tam superbus sum, ut mihi tanquam servitutem debeas quotidianæ salutationis, neque tam querulus ac morosus ut ob neglectum paulisper officium (étiam si quidquid deberetur) offenderer. Quin iniquus mihi viderer, si alienarum litterarum acerbus exactor sim, quando mibi sum conscientius in hoc officii genere quantus sim ipse cessator. Quamobrem quod ad hanc rem attinet securus esto. Neque enim meus in te sic resfrixit animus, ut assiduè litterarum statu accendi oporteat atque foveri. Pergratum feceris si quum erit commodum, tum scripseris. Nam ut tantisper interrumpas meliora quibus in tuum ac scholastico-rum commodum tam continenter incumbitis, dum tempus impartendum lectionibus, in salutandis per epistolas amicis consumas, hoc certe nequaquam suaserim.* »

déclare qu'il était le plus cher à mon cœur. Comment pourrais-je le dissimuler lorsque je me glorifie de son affection bien plus que si j'avais eu part à celle des plus illustres princes de la terre ? »

D'autres preuves de l'amitié de Pole pour Thomas More nous ont été révélées par les lettres auto-graphes de ce dernier, écrites en commun au cardinal et à John Clément (a), du temps que More était chancelier d'Angleterre.

« Je vous rends grâce, mon cher Clément, écrivait More, de ce que vous vous intéressez si vivement à ma santé et à celle des miens, au point de songer à nous avertir de nous abstenir soigneusement dans cette saison d'aliments indigestes ou mal sains ; et vous, mon cher Pole, je vous adresse mes remerciements les plus sincères à cause de l'attention que vous avez eue de me transmettre les prescriptions d'un aussi savant médecin. » Et plus loin : « Vous avez obtenu de votre mère, la meilleure et la plus digne des femmes (elle était comtesse de Salisbury et issue de sang royal), qu'elle réalisât nos désirs, et vous avez agi de la sorte afin que nous vous dussions, mon cher Pole, une double reconnaissance. »

More fait également mention de Réginald Pole dans plusieurs lettres écrites à Marguerite, sa fille chérie. Dans une de ces paternelles épîtres, il dit :

« Je ne puis vous exprimer, ma chère Marguerite, de quel sentiment de joie votre élégante et touchante lettre m'a rempli. Lorsque je la lus, j'avais à mes côtés un jeune homme aussi versé dans les sciences et les lettres, que distingué par sa naissance et ses qualités personnelles. Cet ami est Réginald Pole. Votre épître lui a paru si prodigieuse avant

(a) Sur John Clément, voir p. 7.

même que je lui eusse appris le peu de temps que vous aviez pour écrire, et combien votre santé chancelante vous détournait de toute occupation littéraire, qu'il ne pouvait se persuader que ce fût l'œuvre d'une jeune fille, et que vous n'eussiez point emprunté le secours d'un docte professeur ou d'un secrétaire spirituel et érudit. Je l'ai enfin convaincu qu'il n'existant auprès de vous ni secrétaire, ni professeur, et que vous n'aviez, d'ailleurs, besoin ni de l'un ni de l'autre (a). »

On peut conclure de ces fragments de lettres que l'amitié qui exista entre More, cet illustre martyr, et Réginald Pole, ce noble confesseur, ne fut point une amitié vulgaire, mais une mutuelle et durable affection qui honora également ces deux gloires de notre siècle.

Édouard Lee (5), évêque d'York, fut aussi un des correspondants de More. Antagoniste d'Érasme, contre lequel il avait écrit un livre au sujet des annotations que celui-ci donna sur le Nouveau Testament, il chagrina More, qui aimait alors vivement son cher Didier, et qui se défiait des forces de l'évêque d'York. Lee réfuta toutefois avec une logique entraînante quelques-unes des propositions erronées de son adversaire. More mit tout en œuvre pour opérer un rapprochement entre les deux savants.

(a) « *Explicare calamo non possum, vix etiam cogitatione completi, quantâ me voluptate perfuderunt elegantissimæ litteræ tuæ, Margarita charissima. Aderat legenti juvenis ut nobilissimus ita in omni litterarum genere doctissimus, nec virtute minus quam eruditione conspicuus, Reginaldus Polus. Huic miraculi vice fuerunt, etiam priusquam intellexit, quantâ temporis angustiâ coarctabar, quibus adversæ valetudinis avocamentis destinabar, interea dum tam longam scribebas epistolam. Vix etiam sibi persuaserat præceptoris tibi non corrogatam operam, quoad bonâ fide didicit neque præceptorem quemquam esse domi nostræ, neque prorsus hominem quemquam qui non in scribendis litteris tuâ magis operâ egeat, quam suâ quicquam tibi possit commodare.* » (*Ep. Mori ad Margaritam filiam.*)

Quoi qu'il en soit, il ne cessa de témoigner de l'amitié à Lee, auquel il écrivit au sujet de cette querelle avec Érasme : « Quant à ce que vous me demandez, mon cher Lee, que mon amitié ne se refroidisse pas, ayez confiance en moi ; car bien que dans l'occasion présente je semble prendre plus de souci des tribulations de votre adversaire que de vous, si cette cause avait à son tour besoin de mon secours, croyez que je n'apporterais pas moins d'empressement et de zèle à en assurer le triomphe. Lorsque vous publiez un nouvel opuscule, et je ne doute point que vous ne dotiez bientôt notre patrie de quelque savant ouvrage ; si Érasme s'avisa de porter sur votre œuvre un regard injuste ou malveillant, et qu'il se refusât à reconnaître ses torts, vous pouvez compter, mon cher Lee, que malgré ma timidité ordinaire et mon infériorité incontestable, je me hâterais de vous venir en aide contre le mauvais vouloir de Didier. En attendant, je me réjouis du cas que vous semblez faire de mon amitié. »

John Fisher (6), évêque de Rochester, et Cuthbert Tonstal (a), évêque de Londres, puis de Durham possédèrent à un égal degré la confiance de Thomas More. Fisher, chancelier de l'université de Cambridge, à l'époque où le roi Henri créa More chancelier d'Angleterre, écrivait en ces termes à son ami pour lui recommander les intérêts de cette cité : « Souffrez que je laisse concevoir à mes chers habitants de Cambridge l'espérance que vous daignerez intercéder en leur faveur auprès de notre libéral et puissant prince, afin que leurs fils soient excités par la munificence royale à cultiver les sciences et les lettres. Jusqu'ici ils n'avaient eu nul protecteur à la cour, quelque

(a) Voyez sur TONSTAL, p. 43.

légitimes que fussent leurs réclamations ; mais aujourd’hui que Sa Majesté vous a appelé dans son conseil suprême ; qu’elle vous a honoré de l’ordre équestre , et que vous possédez sa confiance illimitée (faveur dont les suppliants se réjouissent avec moi), ils osent espérer que par le secours de votre appui protecteur , le porteur de la présente , jeune homme appliqué à l’étude de la théologie autant qu’il est déjà renommé par ses talents oratoires et sa pieuse et exemplaire conduite , obtiendra la grâce qu’il sollicite du prince. Je joins mes instances à celles de mes chers habitants de Cambridge . »

More répondit à Fisher :

« Si le jeune clerc que vous m’avez adressé , mon très-révérend père , avait rencontré le plus mince protecteur à la cour , j’ai la conviction qu’il n’aurait pas longtemps attendu la faveur qu’il sollicite de Sa Majesté ; je puis certainement bien peu de chose auprès du roi , mais j’userai néanmoins de tout mon crédit pour que votre protégé ne s’en retourne point à Cambridge sans avoir obtenu ce qu’il demande. Je dois d’ailleurs une gratitude particulière aux habitants de cette cité pour la confiance et les sentiments affectueux qu’ils me témoignent. Portez-vous bien , mon très-cher et très-docte prélat , et aimez-moi toujours comme je vous aime. ,

Dans une autre lettre adressée à l’évêque , More lui renouvelle ses protestations amicales :

« Je me réjouis plus que je ne peux l’exprimer , soit pour l’amour de vous , soit pour celui de notre commune patrie , de ce que le style de votre nouvelle œuvre est digne d’être comparé à celui de l’éloquent Érasme. Quant à la matière que vous avez traitée , vous y avez apporté tant de talent , que dix Érasme ne parviendraient point à faire mieux. Conservez-

vous, vous si digne de nos hommages par votre érudition et par les vertus chrétiennes que vous possédez à un degré si éminent. »

Tonstal fut l'ami le plus dévoué de More, qui parle de lui en ces termes dans la préface de l'*Utopie*.

« Le monde entier ne saurait posséder un homme plus érudit, plus prudent, plus pieux que le collègue que le roi me donna dans ma mission en Flandre. Nommé plus tard grand aumônier, Cuthbert Tonstal, cet ami incomparable, continua de m'honorer de l'affection la plus sincère et la plus désintéressée. Je n'entreprendrai point ici de faire l'éloge de ce vertueux prélat, non que je craigne que l'attachement que je lui porte me rende suspect, mais parce que ses actions sont au-dessus de tout ce que je pourrais dire ici. Son nom est trop populaire, sa réputation trop universellement respectée pour tenter d'ajouter à son illustration glorieuse. Ne serait-ce pas d'ailleurs, comme on dit, vouloir montrer le soleil à travers une lanterne ? »

Et dans une lettre à Érasme :

« Ma mission en Flandre n'a point été sans charmes ; j'y ai joui de la société continue de Tonstal, l'homme le plus versé dans la connaissance des lettres grecques et latines ; le plus austère dans ses mœurs, et en même temps du commerce le plus agréable. »

Les épîtres de More à Tonstal sont autant de monuments élevés à leur mutuelle amitié ; nous en citerons quelques traits :

« Quoique toutes les lettres qui me viennent de vous me soient bien précieuses, toutefois la dernière que j'ai reçue m'a causé une joie incomparable. Outre l'élégance du style et les expressions amicales qui y percent à chaque ligne, elle a pour moi un intérêt particulier à cause de l'indulgent éloge de ma

République. Puisse-t-il être aussi vrai qu'il est sincère ! J'avais prié notre cher Érasme de vous exposer, dans la conversation, le sujet de mon livre, et je lui avais recommandé de ne point vous le donner à lire; non que je ne voulusse pas me prêter à cette lecture (c'était au contraire mon plus grand désir), mais parce que je n'avais point oublié la résolution que vous avez prise de terminer avant tout vos études sur les auteurs anciens. Si vous appréciez le mérite de mon livre par le fruit que vous aurez pu en retirer, je vous dirai que depuis longtemps vous avez recueilli tous les fruits que l'on peut obtenir à votre âge. Si vous en avez jugé par les sentiments que j'ai pour vous, je ne m'étonne plus de vos éloges. Enfin, puisque vous avez lu avec quelque attention mon *Utopie*, puisque vous avez sacrifié à notre amitié vos occupations de prédilection, recevez-en mes sincères actions de grâce ; je vous en dois surtout pour le plaisir que vous dites y avoir rencontré. J'ai bien peur, toutefois, que vous n'ayez consulté votre cœur bien plus que votre esprit, et qu'au lieu d'user de la férule de censeur, vous n'ayez apporté, en le lisant, que l'indulgence d'un ami. Quoi qu'il en soit, je ne puis vous exprimer à quel point je me réjouis d'avoir obtenu votre suffrage, car j'aime à me persuader que vous pensez ce que vous me dites, connaissant votre éloignement pour tout déguisement. Ne suis-je pas, d'ailleurs, trop petit pour être à portée des caresses de votre bienveillante main, et trop affectionné à votre personne pour en être trompé ? Que vous m'ayez équitablement jugé ; que votre amitié ait influencé votre jugement ; je n'en conserverai pas moins pour vous la plus vive reconnaissance ; car, ou il faut que mon livre ait quelque mérite à vos yeux, ou il faut que votre affection pour moi soit bien vive pour

avoir enlevé à Tonstal son jugement ordinairement si sain et si impartial. »

Telles sont les paroles de More à Tonstal, paroles non moins bienveillantes que modestes, non moins amicales qu'ingénieuses.

Voici quelques passages d'une autre lettre :

« Les remercîments que vous m'adressez, mon cher Tonstal, pour les services que j'ai rendus à vos amis en défendant leurs intérêts, sont une preuve nouvelle de votre bienveillance infinie. Vous donnez beaucoup trop d'importance à une action qui est très-peu importante par elle-même. Mais à l'égard de votre amitié, vous en agissez avec trop de timidité, si vous regardez ce petit service comme une dette que vous avez contracté envers moi. »

Et plus loin :

« La pierre d'ambre que vous m'avez envoyée, *ce somptueux tombeau des mouches*, a été pour moi un don des plus agréables. Il n'est pas de pierres précieuses qui puisse le disputer à celle-ci pour la couleur et l'éclat. Ce qui me la rend plus chère encore, c'est sa forme qui figure un cœur, symbole de notre affection mutuelle et sans fin; car j'aime à penser que par ce présent, vous avez eu en vue de me faire comprendre que votre amitié pour moi ne s'envolera ni ne se flétrira jamais; semblable à cet insecte qui, léger et périssable comme tout fils de Venus, incrusté qu'il est dans ce joyau et comme emprisonné, ne peut ni s'en échapper ni périr. Quoique je n'aie rien à vous offrir en retour, je ne m'en afflige point; je sais que vous aimez à donner bien plus qu'à recevoir, et puis j'ai du plaisir à rester votre débiteur. »

Il existe un savant traité de l'évêque de Londres, *sur la présence réelle du corps et du sang de Notre-Sei-*

gneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Quoique dans la cruelle épreuve à laquelle fut exposée la religion en Angleterre, Tonstal crut devoir céder aux circonstances et se soumettre, à l'imitation des autres évêques, aux volontés du roi, cependant il conserva intact sur tous les autres points l'enseignement de l'Église catholique. L'évêque de Londres devait un jour réparer dignement un moment d'erreur ; aussi, au temps d'Élisabeth, aujourd'hui régnante, lorsqu'il vit l'hérésie lever la tête et menacer d'envahir l'Angleterre, quoique âgé de plus de quatre-vingts ans, il ne redouta point d'entreprendre une route pénible et de se rendre de Durham à Londres. Là, il adjura avec une sainte véhémence Élisabeth de maintenir la religion catholique : « Reine, lui dit-il, si vous n'arrêtez pas les novateurs qui meparent notre religion sainte ; si vous ne vous hâitez de vous opposer à leurs entreprises sacriléges, vous n'aurez, à l'heure de la mort, ni la bénédiction de Dieu, ni la mienne ! » Jeté au même moment dans une étroite prison, le nouveau David fit entendre à ses derniers instants une courageuse confession de foi, effaçant ainsi la tache de schisme dont il avait été un moment souillé.

Indépendamment d'Érasme, que Thomas More aima de l'amitié la plus vive et la plus sincère, nous avons déjà dit qu'il compta parmi ses amis un grand nombre de savants étrangers. Nous placerons à leur tête Budé (a). Il lui écrivait :

« J'avais toujours pensé que je ne serais parfaitement heureux que lorsque l'occasion se présenterait de jouir de la présence de Budé dont les ouvrages ont eu tant de retentissement ; et lorsque ce bonheur m'est arrivé, il m'a semblé que j'étais plus heureux encore que je ne me l'étais imaginé. Mais

(a) Sur Budé, voyez p. 81.

comme nos devoirs réciproques ne nous ont point permis de nous réunir aussi souvent qu'il eût été nécessaire pour contenter l'ardent désir que j'éprouvais de m'entretenir avec vous ; nous avons été contraints de nous séparer sans conserver l'espoir de nous rapprocher de longtemps ! Le chagrin que cette séparation m'a causé a été d'autant plus amer, que notre rencontre avait été plus agréable. Le seul dédommagement qu'il me soit permis d'espérer c'est que vous m'écrirez souvent, mon cher Budé. »

Et ailleurs :

» Quoique je ne lise légèrement aucun de vos écrits, et que je place, au contraire, cette douce tâche au rang de mes principales occupations, néanmoins j'ai su apporter une attention plus soutenue encore peut-être à la lecture de votre Traité *de Asse*, que je ne l'eusse fait pour aucun ouvrage. La justesse des pensées, l'élévation du style, l'importance et la difficulté de la matière étudiée à des sources inconnues jusqu'ici aux plus grands érudits, exigent de vos lecteurs un esprit libre et le recueillement le plus parfait. En parcourant cette œuvre incomparable, il semble qu'on ait vécu dans la société que vous avez peinte : on voit, on entend les personnages que vous avez mis en scène. Un tel travail vous présage une gloire immortelle..... »

Nous avons déjà été à même de reconnaître l'opinion de Budé sur More dans une lettre que nous avons citée plus haut et où il est question de l'*Utopie* (a).

Une amitié réciproque unit Thomas More et Martin Dorpe (b), professeur à l'université de Louvain, renommé par son érudition, son éloquence et sa piété. Dorpe s'était d'abord prononcé contre l'enseigne-

(a) Voyez p. 86.

(b) Sur Dorpe, voyez page 108, 140.

ment de la littérature grecque (7). More lui adressa une longue épître où il prenait éloquemment la défense de la langue de Démosthène et d'Homère. Convaincu par les arguments de son ami, Dorpe devint à son tour un ardent helléniste, et More lui écrivit : « Je prévoyais bien, mon cher ami, que vous vous rallieriez un jour à nous; mais que dans un discours noble et élégant vous n'ayez point hésité à déclarer que votre opinion n'était plus la même qu'autrefois, et que vous en ayez agi de la sorte sans réticences, sans détours, cela a surpassé mon attente et les vœux de tous nos amis communs. Autant il est ordinaire aujourd'hui de voir le même homme porter vingt jugements opposés sur une même affaire; autant il est rare d'en rencontrer un qui, après avoir énoncé une opinion hasardée et l'avoir soutenue avec assurance, ait la loyauté de reconnaître qu'il s'est trompé, et se hâte de réparer autant qu'il est en son pouvoir le mal qu'il a pu causer. Croyez-moi, mon cher Dorpe, ce que vous avez fait avec tant de conscience et de modestie, vous eussiez en vain tenté de l'obtenir de ces soi-disant savants dont quelques prôneurs abusés comparent le génie et le stoïcisme à ceux des héros les plus renommés d'Athènes et de Rome. Cependant la plupart de ces docteurs sont d'une telle stupidité, qu'ils préféreraient passer pour des sots plutôt que de reconnaître qu'ils se sont trompés. Vous avez agi d'une plus noble façon, mon cher ami, vous doué d'un esprit si vif, d'une érudition si vaste, d'une éloquence si persuasive; vous qui pourriez rendre probable ce qui aux yeux du plus grand nombre semble le moins probable; vous ami de la vérité et non d'une lâche dissimulation; vous avez préféré déclarer que vous vous étiez trompé plutôt que de tromper vos adversaires.

Votre modestie est au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer de plus modeste; aussi, quand je compare ma lettre, plus riche de paroles que de faits, avec votre discours si rempli d'arguments puissants, je reconnais en rougissant que cette lettre à laquelle par civilité vous cédez la gloire qui vous appartient, n'a pu contribuer en rien à votre changement d'opinion... »

On voit par ce passage de la lettre à Dorpe combien More apportait d'ardeur à propager le goût de la littérature grecque, non-seulement en Angleterre, mais encore dans les autres pays de l'Europe. Les magistrats de Louvain ayant retiré à Dorpe sa chaire de professeur à cause du changement qui s'était opéré en lui, More ajoute :

« Si on continue à suivre la route dans laquelle on s'est engagé; si on persévère dans l'intention de bannir des écoles l'enseignement de la littérature grecque, je prévois un changement qui surprendra étrangement nos adversaires; c'est-à-dire qu'il surgira un plus grand nombre d'érudits comme pour protester contre cette violence, et que ceux qui sont à la tête des gymnases et qui décident que de tels actes sont indifférents, seront à leur tour l'objet des récriminations les plus sévères. Toutefois, ce n'est pas sans une espèce de honte que je me surprends parfois éprouver quelque pitié pour ceux qui s'associent par faiblesse aux manœuvres de ces hommes passionnés. Mais j'aime mieux m'occuper de ce qui vous honore que de ce qui devrait les couvrir de confusion... »

Un autre ami de More fut Pierre Ægidius, dont il a déjà été question (a). More en parle ainsi :

« Pendant le séjour que je fis à Anvers, je reçus

(a) Voyez p. 80.

souvent la visite de Pierre *Ægidius*, citoyen de cette cité. D'un rang élevé, d'une politesse exquise, et savant non moins que généreux, *Ægidius* possède toutes les qualités qui constituent un ami véritable. Sa conversation est spirituelle et enjouée, et je lui dois d'avoir adouci, par l'attrait de ses entretiens, les regrets que j'éprouvais d'être éloigné de ma patrie, de ma femme et de mes enfants. »

Thomas More fait également mention, dans une lettre adressée à *Érasme*, de *Beatus Rhenanus* (*a*) avec lequel il entretint une correspondance littéraire :

« Je conserve une reconnaissance particulière pour *Rhenanus*, qui m'a témoigné dans la préface de son nouvel ouvrage tant d'amitié et de dévouement... »

Il écrivait à *Jean Cochlée* (*b*), ce célèbre adversaire de *Luther* :

« Combien je suis reconnaissant des soins que vous apportez à ne me rien laisser ignorer des choses monstrueuses qui se passent en Allemagne ; car qu'y a-t-il de plus épouvantable que les fureurs des anabaptistes, et de combien de fléaux les novateurs ne nous ont-ils point affligés depuis quelques années ! Pour moi, mon cher *Cochlée*, en voyant le mal faire des progrès aussi rapides, je m'attends qu'un de ces novateurs osera quelque jours nous prêcher qu'il faut renier notre divin Sauveur. Le fanatisme du peuple est tel qu'il n'est point d'imposteur, quelque absurde qu'il soit, qui ne trouve de nombreux disciples... »

Ce qui prouve que les appréhensions de More n'étaient point de vaines conjectures, c'est qu'en effet on vit paraître à Bâle, quelque temps après, un

(*a*) Sur *BEATUS RHENANUS*, voyez p. 35.

(*b*) Sur *COCHLÉE*, voyez p. 63.

certain Hollandais (8) qui se présenta aux Bâlois comme le fils de Dieu. Les trinitaires, les nouveaux ariens, les sabelliens en Pologne et en Transylvanie, justifient assez les craintes de sir Thomas.

L'amitié qu'il avait vouée à Cöchlée se peint dans ce passage d'une autre lettre :

« Au nom de l'amitié qui nous unit, cher Cöchlée, je vous adjure d'être convaincu qu'il y a bien des années que je n'ai reçu de lettres de mes amis qui m'ont causé un plus vif contentement que celui que m'a fait éprouver votre dernière épître. L'affection que vous m'y montrez m'est bien précieuse, et quoi qu'elle me fût connue déjà depuis longtemps, la vivacité de vos protestations amicales me prouve que l'absence, loin de la diminuer, n'a fait que l'accroître et la rendre à jamais durable... »

On trouve dans la correspondance d'Érasme (a) une lettre de François Craneveld (9), qui le remercie de lui avoir procuré la connaissance de More : « Je ne saurais assez vous adresser d'actions de grâce, savant Érasme, pour le signalé service que vous m'avez dernièrement rendu. Je l'apprécie à un tel point, que je le place au-dessus des plus estimables faveurs. De quel service me parlez-vous? allez-vous me dire. — Ne m'avez-vous pas introduit chez votre excellent ami Thomas More, qui est bientôt devenu le mien? Depuis votre départ, je n'ai point cessé un seul jour de le voir... Je déclare donc que je vous dois des remerciements sans bornes, et je désire vivement que l'occasion se présente de vous en donner des preuves. »

Et plus bas :

« More a envoyé à ma femme un anneau d'or sur lequel est gravée cette inscription en langue an-

(a) Liv. V.

glaise : « *Tout doit être apprécié sur l'intention.* » Quant à moi, j'en ai reçu des médailles antiques, une en or et l'autre en argent. La première à l'effigie de Tibère, et la seconde à celle d'Auguste. J'ai voulu que vous le sussiez, mon cher Érasme, parce que j'ai pensé que je vous devais également des remerciements pour ce précieux présent. »

Érasme lui répond :

« Vous me remerciez, mon cher ami, de ce que par mon entremise vous avez acquis l'amitié de mon cher More, tandis que, de son côté, More me rend mille grâces de lui avoir procuré la vôtre. Je me doutais bien, sachant la similitude de vos habitudes et de vos caractères, qu'aussitôt que vous auriez eu le temps de vous connaître, il s'établirait entre vous une étroite et cordiale amitié... »

Érasme, dans une lettre qu'il écrivit à More pour lui recommander Conrad Goclenius (10), lui reproche obligeamment l'amitié presque exclusive qu'il semble avoir voué à Craneveld :

« J'ai l'assurance qu'à peine aurez-vous vu Conrad Goclenius, vous l'aimerez et vous me remercierez comme vous l'avez fait dans le temps au sujet de Craneveld, qui est aujourd'hui en possession de votre amitié, à un tel point que j'en suis devenu presque jaloux... »

Nous placerons encore ici deux lettres de Thomas More à Craneveld, qui prouvent d'une façon manifeste l'étroite amitié qui lia ces deux savants personnages. Nous devons au fils même de Craneveld, qui vit encore aujourd'hui à Louvain, la communication de ces deux intéressantes épîtres écrites en entier de la main de More :

« Je reconnaissais chaque jour davantage combien je vous suis redevable, mon cher Craneveld, pour le

soin que vous apportez à me tenir au courant des nouvelles les plus agréables à mon cœur, c'est-à-dire de vos affaires personnelles et de celles de nos amis : car que peut-il exister de plus cher pour Thomas More, de plus consolant dans l'adversité, de plus flatteur dans la prospérité, que les entretiens épistolaire de Craneveld?...

» Toutes les fois que je lis vos écrits, je me fais une telle illusion, qu'il me semble m'entretenir de vive voix avec vous. Si j'ai donc à me plaindre ouvertement de quelque chose, c'est que vos lettres ne soient pas plus longues. Toutefois, j'ai découvert un remède à ce fâcheux inconvénient. Ordinairement je lis lentement les lettres que je reçois, afin de ne rien omettre de leur contenu; mais les vôtres, mon cher Craneveld, je les lis plus lentement encore, je les relis à plusieurs reprises, afin qu'une trop fugitive lecture ne m'en enlève pas un mot... »

Et ailleurs :

« Je suis absolument de votre avis, et j'ai même la ferme conviction qu'on ne saurait vivre avec la femme la plus exemplaire sans beaucoup de tribulations. Au reste, je le dirais d'une voix bien plus élevée, si la plupart des femmes ne changeaient le plus souvent par notre propre faute. Toutefois, Vives est d'un caractère si égal, d'une telle prudence, et il a rencontré une femme d'un si heureux naturel, que loin d'avoir à redouter des tribulations conjugales, il trouvera dans son ménage le bonheur le plus parfait. Mais les esprits sont tellement préoccupés aujourd'hui des affaires publiques; et la fureur des dissensions s'est emparée à un tel point de tout le monde, que personne ne songe ici aux soins et aux inquiétudes domestiques. Si quelqu'un a souffert des tribulations dans son ménage, ces tribulations sont

effacées par le malheur commun. En voilà assez sur ce chapitre. Parlons de vous, de votre bienveillance et de votre amitié envers moi, qui ne se présentent jamais à ma pensée sans qu'elles dissipent la tristesse de mon âme. Je vous remercie du livre que vous m'avez envoyé, et je vous félicite de l'accroissement de famille dont le ciel vous a favorisé, non pas seulement pour votre seul avantage, mais pour celui de l'État, auquel il importe de posséder le plus grand nombre possible de bons citoyens. Portez-vous bien, et ne m'oubliez point auprès de votre excellente femme : je lui souhaite une bonne et heureuse santé. Ma femme et mes enfants se réunissent pour vous saluer affectueusement ; car comme je leur parle sans cesse de vous, vous ne leur êtes ni moins connu ni moins cher que vous ne l'êtes à moi-même. Adieu encore une fois. À Londres, le 10 août 1524. »

Quatre années plus tard, More écrivait à Craneweld :

« J'ai honte, en vérité, de recevoir de vous des protestations d'amitié si fréquentes et si pleines d'effusion, moi qui y réponds avec une tiédeur et une nonchalance si coupables ! Mais telle est la bonté de votre âme et la constance de vos sympathies, que vous excusez tout dans vos amis. Loin de suivre leur mauvais exemple, vous perséverez dans vos généreuses inclinations, vous gardant bien de leur fournir l'occasion de vous taxer à votre tour de négligence et d'oubli. Soyez persuadé toutefois, mon cher ami, que s'il survient jamais quelque événement où je sois contraint de prendre sérieusement parti pour vous, je n'y ferai point défaut. De ma petite maison de Chelsea, le 10 juin 1528. »

More eut longtemps pour ami Cornelius Crocus, un des plus savants humanistes de son époque (11).

N'oublions pas de parler ici d'un homme doué des qualités les plus nobles, Antoine Bonvisius qui, dans un moment où nul être n'osait éléver la voix en faveur du prisonnier, se montra ami dévoué non moins que courageux, en lui prodiguant les secours et les consolations les plus désintéressées. Il existe une lettre de Thomas More, écrite peu de temps avant son supplice, à l'aide d'un fragment de charbon, où le chrétien résigné rend les plus vives actions de grâce *au plus noble et au plus sincère des amis*, et lui fait les plus touchants adieux. Nous reproduirons cette épître placée en tête des œuvres latines de More.

Il n'est pas jusqu'à Brixius (Brice) (a) auquel, à l'instigation d'Érasme, More ne tendit une main amicale. « Vous m'assurez, écrivait-il à Érasme, que Brice a changé entièrement à mon égard, qu'il m'aime et que si je le connaissais mieux, je le jugerais digne de mon affection. Je ne me regarde point comme un personnage assez considérable, pour que quiconque n'est pas indigne de l'amitié d'un honnête homme, n'ait pas des droits à la mienne; je n'ai nulle peine à convenir que Brice, qui compte parmi ses amis des hommes plus savants et plus importants que moi, est peut-être en droit d'exiger de la réciprocité de ma part. Je crains toutefois que son caractère turbulent ne s'allie mal avec mon naturel timide, et que je ne sois un jour aussi mal accouplé en amitié avec Brice que le seraient deux taureaux de taille inégale, attelés à une lourde et pesante charrue. Néanmoins, je ne voudrais point, mon cher Érasme, repousser un ami qui me vient de vous. »

(a) Sur Brice, voir p. 36.

Et plus bas :

« Quoique sans nul motif Brice en ait agi dans le temps envers moi avec une grande déloyauté , cependant l'affection que vous lui portez a plus d'empire sur mon cœur que l'inimitié qu'il m'a montrée. »

Jusqu'ici on a vu que les personnages avec lesquels More vécut dans l'intimité , étaient en général tous des hommes sincèrement pieux. Ce qui étonnera , c'est que attaché à la foi catholique comme il l'était , lui qui en fut le défenseur et le martyr , il honora et favorisa les lettres au point d'accueillir et de protéger un hérétique célèbre , Simon Gryneus (12). Ce disciple de Luther étant venu en Angleterre et s'étant présenté à More comme un ami d'Érasme , en reçut la plus cordiale hospitalité. Gryneus parle lui-même du bienveillant accueil que lui fit More , dans une épître adressée à John More , fils de Thomas , et placée en tête d'une édition des œuvres de Platon.

« Non-seulement , dit-il , votre très-illustre père , alors grand chancelier d'Angleterre , ne dédaigna pas de m'admettre dans sa maison , moi obscur étranger ; mais lorsque les devoirs de sa charge l'appelaient à la cour , je l'y accompagnais souvent , et à son retour au logis , c'était encore moi qu'on retrouvait à ses côtés. Quoiqu'il eût acquis la certitude que ma façon de penser en matières de religion était , sur un grand nombre de points , opposée à la sienne , son indulgente bonté ne se démentit pas un seul instant. Il m'aida de ses conseils et de sa bourse , et lorsque la négociation qui m'avait amené en Angleterre fut terminée à ma satisfaction , il me recommanda avec une telle bienveillance à ses amis d'Oxford , qu'ils m'ouvrissent leur précieuse bibliothèque et me permirent d'emporter un certain nombre de volumes de la plus grande rareté , indispensables à l'achèvement de mes

travaux littéraires. Ainsi comblé des faveurs de More, je quittai l'Angleterre emportant ces doctes trophées, plus heureux et plus fier que si j'eusse eu en mon pouvoir les trésors les plus précieux de ce riche royaume. »

Nous terminerons ce chapitre sur les amis de Thomas More, par ce fragment d'une lettre d'Érasme à Ulrich Hutten :

« More paraît être né pour offrir le modèle parfait de la véritable amitié. Dédaignant la froide prudence enseignée par Hésiode dans le choix des amis, il les accueille tous avec un égal empressement. En trouve-t-il de sincères, il se plaît à un tel point dans leur compagnie, qu'il ne saurait plus s'en séparer; et s'il en rencontre quelques-uns ou légers ou faux, il sait s'en détacher avec adresse, décousant, comme on dit, l'amitié, mais ne la déchirant jamais. »

NOTES ET REMARQUES.

(1) Lord MOUNTJOY (Montjoie), William, était chevalier de la Jarretière. Il était à Paris (Epist. Erasmi Rhenano) avec un jeune anglais, vers la fin du quinzième siècle, quand ayant appris qu'Érasme était fort mal dans son collège, il le pria d'accepter l'hospitalité qu'il lui offrait. Érasme a plus d'une fois avoué son faible pour le vin de Bourgogne : or, au collège de Montaigu dont il est ici question, il paraît qu'on ne servait à table que de la piquette. La proposition de lord Mountjoy fut donc acceptée, et le savant n'eut pas à se repentir d'avoir changé de logement. Il écrit à Guill. Herman (Epist. 25, l. IV) : « Je suis ici chez un gentilhomme anglais, et quand je serais évêque, je ne serais pas mieux traité. » Érasme veilla sur les études du jeune homme qui de son disciple devint bientôt son Mécène. (De Burigny, l. c., t. I, p. 54.)

A la mort de Henri VII, Mountjoy se hâta d'écrire à Érasme, qu'il invitait à venir en Angleterre : More joignit ses instances à celles de Mountjoy, alla trouver l'archevêque de Cantorbéry, et pour décider le savant, glissa dans la lettre d'invitation une lettre de change dont il avait fait les frais de moitié avec l'archevêque : Érasme partit. (De Burigny, l. c., p. 154 et 155, t. I.)

Quelques citations extraites des lettres d'Érasme nous serviront à apprécier le caractère de Mountjoy.

Ces lettres sont adressées à Charles, fils de William :

« Erasmus generoso adolescenti Car. Montjojo S. P. Certè quum pater tuus huic regi etiamnum adolescenti socius essem studiorum, in historiā potissimum versabantur, idque vehementer adprobante patre Henrico Septimo, singulari judicio prudentiāque rege. » (Erasm. Ep. Bas., 1540, p. 1197.)

« Quanquam hīc nolim te parentis nimium esse similem, solet enim ille singulis diebus a cœna ad medium usque noctem incumbere libris, non sine uxoris et pedissequarum tædio, magnoque familiarum murmure. » (Eras. Ep. eidem Car. Montjojo, p. 1197, edit. Leid.)

« Ac Suetonium quidem nescio quo Deo propitio, et antehac non ita passim depravatum, nunc eruditorum meaque opera purum, ni fallor, et integrum habemus; suffragante mihi ad hoc negotii pervetusto quodam Codice, quem e Bibliotheca Monasterii apud Nervios olim, nunc Tornacenses, vulgato cognomine divi Martini, nobis exhibuit nobilissimus ille Gulielmus Montjojus, qui id temporis regias vices in eâ urbe gerebat. » (Erasmi Ep. Dedic. Saxonæ Dicibus, præmissa Suetonio, p. 324, edit. Leid., Ep. Erasm.)

Consulter sur William Mountjoy : Erasmi Epist., t. I, p. 458, 1341, 56, 102, 122, 135, 142, 145, 184, 220, 305, 325, 402, 574, 681, 732.—Adolf Müller, Leben des Erasmus von Rotterdam, *passim*.

(2) LATIMER (William) partage avec Colet, Lilly et Grocyn la gloire d'avoir naturalisé en Angleterre le goût de la langue et de la littérature grecques. Il n'a rien laissé. Écoutons Érasme : « Angliam igitur relinquamus : neque enim nominabo Gulielmum Latimerum, aut Reginaldum Polum, quorum prior vir pius theologiam absolvere maluit quam Ciceroniam eloquentiam. » (Erasmi Ciceronianus.)

Ailleurs Érasme dit de ce savant : « Homo verè doctus et amicus » (Ep., t. I, p. 673); « candoris ac pudoris plusquam virginei. » (Ib., p. 378.)

Consulter sur Latimer : Erasmi Ep. (t. I, p. 255, 292, 293, 294, 378, 379, 380, 673). Knight (Arnold), Das Leben des fürtrefflichen Erasmi, *passim*.

(3) RICHARD CROCUS (Crook, Croke). Jérôme Emser que Luther transforme en hibou, en chauve-souris, en toutes sortes d'oiseaux nocturnes, qui n'aiment que les ténèbres (Voir notre Histoire de Luther), épiait l'apparition de toute œuvre catholique d'insigne valeur, pour en doter l'Allemagne. Quand parut le *Miles Christianus*, Emser en fit acheter un grand nombre d'exemplaires qu'il répandit à Dresde, et l'ouvrage épousé, il le fit réimprimer, en le faisant précéder d'une épigramme latine (Epist., t. II, p. 1492) que Richard Croke, qui retournait en Angleterre, devait montrer à Érasme. Croke, nous apprend Emser, était depuis deux ans en Allemagne, y donnant des leçons de grammaire grecque, aimé pour son savoir, estimé pour sa sage conduite (Ib., p. 1592). Nous trouvons de curieux détails sur cet humaniste dans la correspondance d'Érasme. Comme tous les savants de cette époque,

Croke, dans son jeune âge, eut à lutter contre le sort : l'argent lui manquait pour achever des livres et étudier ; or il s'était adressé à Érasme qui prie son ami Colet de venir au secours de l'écolier. (Epist. , t. I, p. 131.)

Sur le continent, Croke s'attacha à Jérôme Aleander et à Budé, et après avoir étudié sous ces hommes habiles, il donna des leçons à Camer, qui fut le maître de Mélanchthon. Quand il commença à lire à Leipzig, la barbarie, s'il faut en croire un des biographes de Reuchlin, régnait dans les écoles : on y disputait sur les aptitudinabilités, les componibilités, les passionabilités, les susceptibilités ; on soutenait des thèses *de dabilibus, versicalibus, memoriabilibus, singularisationibus, attingibilitatibus, dogmatibilitatibus* ; on suait sang et eau à déterminer la grandeur du tonneau de Diogène, le poids de la masse d'Hercule (Fechtius, *Dissertatio præmiss. Vitæ Joann. Reuchlin à Majo conscriptæ*, dans Boehmius : *De Litteraturâ Lipsenci*, p. 10). Enfin, continue Boehmius, s'éleva l'étoile du savoir, c'était à Croke qu'était réservée la gloire de la faire briller à Leipzig. Après un assez long séjour en Allemagne, Croke revint en Angleterre et donna des leçons de grec à Henri VIII, puis fut nommé, grâce à Fisher, évêque de Rochester, professeur de littérature hellénique à l'université de Cambridge. Il succéda à Érasme. En prenant possession de sa chaire, il s'écria : « *Succedo in Erasmi locum : Bone Deus quām infra illum et doctrinā et famā !* » (Oration on the excellency of greek learning, Knight, p. 87.) Ce qu'il avait d'ardeur et d'argent, Croke le dépensa à l'avancement des lettres. Pour l'indemniser de ses travaux et de ses dépenses, il fut nommé, en 1522, *magister glomeriæ* * : « *Dominus Crokus qui primò advexit græcas literas erat primus orator et habuit sicut Magister glomeriæ stipendum, 40.s.* » — Ex libro D. Mathæi Cant. — *Genealogical history of the Croke family* (vol. II, p. 441).

Croke gâta plus tard, par de funestes complaisances pour Henri VIII, la belle réputation qu'il s'était faite dans les lettres.

(4) On pourra consulter sur POLE, ce grand homme d'État : Phillips, the History of the life of cardinal Pole.—Timothy Neve,

* Barbarisme formé vraisemblablement de *glomerare*, réunir. Le *magister glomeriæ* réunissait, rassemblait, convoquait au besoin les professeurs de l'université.

Animadversions upon Mr. Phillips's history. — Turner, the History of the reign of Henry the Eighth, t. II, ch. XXVIII, et notre Histoire de Henri VIII, t. II.

(5) **LEE.** Stapleton n'a pas bien connu cet humaniste, esprit servile qui se vendit à Henri VIII. La science de cet aumônier du roi n'était guère prisée sur le continent. Érasme a dit de Lee : « Quo uno nihil unquam adhuc terra produxit nec arrogans nec stultus » (Ep., lib. XII; ep. 32). Et Pirkheimer l'appelait, à Nuremberg, un imbécile digne tout au plus de la colère d'un marin-miton ou d'un palefrenier (Er. Ep., l. VII, ep. 12).

Ce que Dorpe craignait, quand on apprit qu'Érasme préparait une traduction en grec du Nouveau Testament, ne manqua pas d'arriver. La version du philologue fut très-mal reçue en France par Beda et la Sorbonne. En Angleterre, Lee se déclara avec une sorte de passion contre l'ouvrage du Batave. Son livre en forme d'annotations (Annotationum libri duo in annotationes Novi Testamenti D. Erasmi. Bas., 1520), fut traité tout d'abord par le philosophe de misérable rapsodie (Ep. 17, lib. 11) : Que je meure, disait Érasme, si dans le livre de Lee, il y a deux bonnes remarques (de Burigny, l. c., t. I, p. 378). Mais peut-être Érasme n'a-t-il pas toujours rendu justice à son adversaire, et la preuve c'est qu'il est convenu ailleurs (Apol. cont. Sutor.) qu'il a profité des remarques de Lee. (Voir sur cette querelle, de Burigny, l. c., t. I, p. 372 et suiv.)

Lorsque à son retour de Boulogne et malgré la promesse qu'il avait faite à François I^{er} (Hist. de Henri VIII, t. II, p. 65), Henri VIII se détermina à épouser Anne Boleyn, sa maîtresse alors enceinte, Lee, aumônier du roi, fut choisi pour célébrer secrètement le mariage. Plus tard il reçut, sans doute pour prix de cette complaisance, l'évêché d'York.

Quelque temps avant ce mariage clandestin, Anne Boleyn avait été créée, par Henri VIII, comtesse de Pembroke (Miss Strickland, Lives of the Queens of England, vol. IV, p. 209). La patente est conservée dans les archives du chapitre de Westminster. C'est alors que le poète Wyatt adressa à celle qu'il avait recherchée les vers qui suivent :

Forget not yet the tried intent
Of such a truth as I have meant,
My great travail so gladly spent,
 Forget not yet.

Forget not yet when first began
 The weary life, ye know—since when
 The suit, the service none tell can.
 Forget not yet.

Forget not yet the great assays,
 The cruel wrong, the scornful ways,
 The painful patience and delays.
 Forget not yet.

Forget not, oh! forget not this,
 How long ago hath been and is
 The Love that never meant amiss.
 Forget not yet.

Forget not now thine own approved
 The which so constant hath thee loved
 Whose steadfast faith hath never moved.
 Forget not yet.

(6) **FISHER** (John), un des plus grands hommes des temps modernes dont l'Église catholique a droit de s'enorgueillir. Il était évêque de Rochester et membre de la chambre des pairs, quand, en 1530, la motion fut faite de séculariser les petits monastères, de s'emparer de leurs propriétés, et d'en remettre l'administration à la couronne. On colorait cette mesure de pieux prétextes. C'était le bien de l'Église qu'on voulait. — « Le bien de l'Église ! s'écria Fisher, dites les biens : » — “ It is not so much the good as the goods of the Church which men are now looking after. ” (Tytler, l. c., p. 303.)

Le jeu de mots était une prophétie.

L'orateur continua semant son discours de spirituelles saillies qui excitèrent les murmures et le sourire de l'assemblée. Le duc de Norfolk ne put réprimer un mouvement de colère : — « Mylord, s'écria-t-il en s'adressant au courageux évêque, vous auriez pu ménager vos termes ; je vois bien que les grands clercs ne sont pas toujours de sages conseillers. » — « Et moi, répondit Fisher, je vois bien que les fous ne sont pas toujours de grands clercs. »

Fisher défendit l'*Assertio* de Henri VIII (voir p. 97) et combattit les doctrines de Luther dans un ouvrage qui fit une vive sensation même en Allemagne : *Assertionum regis Angliae de fide catholicâ adversus Lutheri Babyloniam Captivitatem, defensio.*

On sait que quelques protestants ont nié le voyage de saint

Pierre à Rome. Fisher a réfuté, dans un traité particulier, les objections des écrivains réformés.

Personne plus que nous n'est disposé à rendre justice au beau livre de l'école de Port-Royal : *De la perpétuité de la foi*, mais à condition cependant qu'on reconnaîtra que longtemps avant Arnaud nos dogmes, et surtout le dogme de la présence réelle, avaient été vengés des attaques de l'erreur dans des traités, comme celui de Fisher par exemple, où la perpétuité de l'enseignement de l'Église catholique est victorieusement démontrée. Qu'on veuille bien secouer la poussière de nos vieilles bibliothèques, on y trouvera les doctes écrits de Faber, Eck, Latomus, Fisher, Tonstal, qui ne laissent sans réponse aucune des objections du protestantisme.

Un historien moderne, M. Tytler, a peint Fisher en quelques mots : « C'était, dit-il, un prélat dont la candeur, l'intégrité, le savoir soutenaient éminemment l'opinion : » — “A prelate whose simplicity, integrity, and learning gave great weight to his opinions.” (L. c., p. 303.)

On lui doit divers traités pleins de science sur des matières théologiques : *De veritate corporis et sanguinis Christi in Eucharistiâ*, lib. V, adv. *OECOLAMPADUM*. — *De septem sacramentis*. — *Pro Lutheri damnatione liber*. — Voir Bellarm., *De scriptor. eccles*; — *Possevinus, in Apparatu*; — *Gratianus, De casibus illust. vir.*; — Bayley, *The life of the renowned John Fisher*. Lond., 1740, in-12.

(7) DORPE, en effet, s'était d'abord déclaré contre l'enseignement de la littérature grecque, et cela doit paraître étonnant de la part d'un helléniste, d'un érudit, d'un linguiste. C'est que le théologien, effrayé de ce mouvement qui entraînait les esprits dans le paganisme, avait peur pour la foi d'Allemagne. Il redoutait pour la Teutonie les atteintes de ce naturalisme grossier qui s'introduisait avec la langue grecque dans les mœurs, les sympathies, et jusque dans l'idiome des humanistes. Il entendait les néologues jurer par Jupiter, invoquer Vénus, en appeler aux dieux immortels pour célébrer notre paradis, et il tremblait pour l'avenir religieux de ses élèves. On voit, en le lisant, qu'il eût pardonné à l'hellénisme représenté par Chrysostôme et les Pères de l'Église d'Orient. A tort, sans doute, il n'aurait pas voulu qu'on initiat la jeunesse aux secrets de la langue grecque, en mettant entre ses mains Platon et Homère. L'école de Cologne partagea

longtemps ces terreurs toutes chrétiennes, entretenues par les chutes fréquentes des disciples de Reuchlin, qui semblaient ne s'inspirer aux sources de l'antiquité païenne que pour ébranler la foi à l'autorité. L'obscurantisme d'un grand nombre de moines repose en partie sur cette théorie.

(8) C'est à DAVID JORIS ou GEORGE que Stapleton fait ici allusion. David Joris était né en 1501 à Delft, en Hollande. Il apprit dans son enfance la peinture sur verre, et se dégoûta bientôt de son état. Melchior Hoffmann en fit un anabaptiste. Forcé de quitter la Hollande, où il s'était fait chef d'une secte mystique, il se réfugia à Bâle en 1544 sous le nom de Jean de Bruck. Son livre *merveilleux* (von der *Wor*) et celui de la perfection (*Wor der Volkomenheit*) sont tout ce que l'esprit humain a jamais inventé de plus extravagant. L'illuminé soutient qu'il est plus grand que Jean-Baptiste, puis plus grand encore que le Christ, car le Christ avait pris naissance dans le sein d'une vierge, fils de la chair par conséquent, tandis que lui, Joris, né du Saint-Esprit, était enfant de la lumière (David Georgen aus Holand, des Erzfeigers, wahrhaftige Historie). Il soutient encore que tout péché contre le père ou le fils pourrait être pardonné, mais que le péché contre le Saint-Esprit, c'est-à-dire contre lui, Joris, ne peut être remis ni dans cette vie ni dans l'autre (ibid.). Il eut, à ce qu'il paraît, diverses conférences avec les ministres évangéliques de Bâle et des environs, mais ne put jamais être convaincu.

Nous connaissons deux ouvrages fort curieux sur ce sectaire :

1° David Georgen aus Holand, des Erzfeigers, wahrhaftige Historie, seines Lebens, und versührischen Lehre, von der Zeit an als er gen Basel ist kommen, ic. Regensburg, 1560, in-4°;

2° Aufgedeckte Larve Davidis Georgii, oder ausführlicher und augenscheinlicher Beweis daß der David Georgius kein reiner evangelisch- und christlicher Lehrer gewesen... von Friderico Jeſſenio. Kiel, 1670, in-4°.

(9) CRANEVELD était originaire d'une ancienne famille geldroise. Il était né à Nimègue. Après avoir étudié le droit civil, il prit ses grades à Louvain, où il fut reçu docteur. L'Empereur, en récompense des travaux et des services du savant, le nomma membre du conseil de Malines, où il mourut le 4 octobre 1564. Sexagénaire, il apprenait le grec, et traduisait ensuite les six livres de Procope, *De ædificiis Justiniani imp.*, et trois homélies de saint Basile. A en juger par une lettre qu'il

écrit de Louvain, le 18 décembre 1520, à Érasme (Erasti Ep., t. I, p. 602 605), Craneveld s'était brouillé avec le carmélite Egmond : le moine voulait absolument que le grammairien ne se tînt pas à l'écart, comme il l'avait fait jusqu'alors ; qu'il confessât hautement la foi catholique, et parlât et écrivît contre Luther. On voit que Craneveld a peur du Saxon, « qui n'est, dit-il, ni édenté ni manchot, et qui a du foin à la corne ; » il a peur encore des princes germains protecteurs de Luther ; il a peur des humanistes qui se sont liés à l'hérétique. Pour se justifier, il allégué l'exemple d'un grand nombre d'ordres religieux qui se tiennent tranquilles, et assistent comme spectateurs à la comédie qui se joue, sans vouloir y prendre un rôle.

(10) GOCLENIUS (Conrad) passa sa jeunesse et mourut à Louvain. Pendant vingt ans il fut professeur au collège trilingue, fondé par Jérôme Busleyden. Il avait aidé Érasme dans la composition des *Adagia*. (De Burigny, l. c., t. II, p. 367.)

On lui doit : *Scholia in officia Ciceronis* ; — *Luciani hermitus, sive de sectis philosophorum*. (Voir Erasm. Ciceronianus ; id., Epist. ; l. XXII ; — *Mirœus, Elog. Belg.* ; — *Adamus, Vita Phil.* ; — *Swert, Athæn Belg.*, p. 179.)

(11) Corneille CROCUS ne ressemblait en aucune manière à son homonyme (v. p. 136). Non-seulement il combattit les novateurs, mais son zèle lui fit concevoir le dessein de bannir des écoles les livres composés par les ennemis de l'autorité. Il rédigea une grammaire latine pour remplacer celle de Mélanchthon, qu'on enseignait en Allemagne et en France, une sylve de façons de parler et de colloques enfantins, pour l'opposer aux colloques d'Érasme : *Silvula vocabulorum puerilis lectionis exercitationis accommodata*, in-8°, et un recueil qu'il intitula : *Farrago sordidium verborum*, in-8°, Colon., 1520. More estimait le talent et la piété de Crocus. Adrien Junius ou de Jonghe, bien que réformé, reconnaissait l'élégance térentienne du latin de Crocus (Adrian Jun. in Batav. — Philip Alegamb. Bibl. Soc. Jes.), et Alard d'Amsterdam croyait que Crocus était né et envoyé du ciel pour réprimer l'orgueil des demi-savants. (Alard, Amst., ap. Phil. Aleg., l. c.)

A l'âge de cinquante ans, Crocus fit à pied le voyage de Rome, et entra dans la compagnie de Jésus : il mourut en 1550. (Iselin, Lex., t. I, p. 1093.)

On a soutenu qu'avant les travaux lexicologiques de Mélanchthon, les écoliers ne possédaient pas de rudiment pour ap-

prendre les langues anciennes : c'est une erreur. En France, Tissard publia, vers 1507, son *Liber gnomagyricus* et la grammaire grecque de Chrysoloras : en huit ans, cette grammaire eut trois éditions. Panzer fait mention des *Institutiones grammaticæ* de Gaza, γραμματικὴ εἰσαγωγὴ, sous la date de 1516, que l'imprimeur Gil. Gourmont publia à Paris, en 1521 : *Grammatica Isagogica Johannis Cheradami sagiensis ex diversis auctoribus ad studiorum utilitatem multo labore collecta*. Les *Institutiones grammaticæ* sont essentiellement une grammaire latine, malgré les mots grecs dont le texte est parsemé. En 1531, on imprima à Louvain l'ouvrage de Clénard : *Institutiones in linguam græcam*, et en 1531, ce grammairien publia les *Mediationes in linguam græcam* à l'usage de ceux qui veulent étudier le grec sans maître. La grammaire de Clénard obtint un grand succès en France. Voir M. Rebitté « Guillaume Budé », p. 9 et suiv. auquel nous avons emprunté ces détails bibliographiques. Quant aux dictionnaires, on sait que Crastone ou Crestone publia, en 1480, un dictionnaire grec, à Milan, lequel, suivant Schoell, fut réimprimé à Vienne en 1483, à Modène en 1499, qu'Alde réimprima à Ferrare en 1510, et qui fut reproduit à Bâle, en 1519, 1522 et 1524, et publié à Paris, en 1512, sous la direction de Jérôme Aleander.

C'est par le rudiment et le lexique que devait s'opérer cette grande révolution intellectuelle dont l'Italie, et l'Italie de la papauté surtout, avait donné le signal longtemps avant l'apparition de Luther. Citons ici quelques-uns des ouvrages élémentaires que l'Allemagne possédait vers la fin du quinzième siècle : *Vocabularium latino-germanicum*, Norimbergæ, 1479. — *Vocabularius incipiens teutonicum ante latinum*, Spiræ, 1476. — *Vocabul. de partibus indeclinat.*, Spiræ, 1479. — *Vocabul. variorum terminorum*, authore Tortellio, Argentorati, 1502. — *Wimpelingii elegantiarum medulla*, Moguntiæ, 1498. — *Elegantiae majores*, Argent., 1513. — *Vocabularius, latinis, gallicis et teutonicis verbis, scriptus*, Argent., in-4°, 1515. — *Vocabularius breviloquus*, Basilieæ, 1481. — *Vocabularius Joh. Altenstaig*, Argent., 1515, in-4°. — *Vocabularius rerum*, in August. 1478, in-fol. — *Incipit variloquus compilatus per Joh. Meller*, 1481, in-4°. — *Vocabularius rerum*, August., in-4°, 1495. — *Gorlandria Joh. de synonymiâ*, Reutlingæ, 1489, in-4°. — *Textus equivocorum*, Spiræ, 1487. — *Verba deponentia*, Spiræ, 1487. — *Grammatellus*, pro Juvenum eruditione, cum glosâ almanicâ, latinâ et germ., Norimbergæ, .

1473-1475, in-4°. — *Elegantiarum viginti præcepta*, Lipsiæ, 1499.

(12) **GRYNÆUS** Simon naquit en 1493, à Veringen en Souabe. Il avait fait d'excellentes études. Appelé à Vienne en Autriche, il y professa le grec avec beaucoup de succès. Ses sympathies déclarées pour la réforme le forcèrent de quitter Vienne. Il se retira à Ofen, où il fut bientôt nommé recteur du collège. Mais poursuivi pour ses doctrines, il s'éloigna de la Hongrie et vint habiter Wittemberg, où Mélanchthon et Luther l'accueillirent et vinrent à son aide. En 1523, il était professeur de grec à Heidelberg. En 1529, à la diète de Spire, il eut quelques conférences sans résultats avec Faber, qui l'estimait et l'aimait. Il était d'une humeur douce, se défendait avec calme, et jamais n'insultait ses adversaires. Scaliger a loué les belles préfaces de Grynæus sur Pollux. (Baillet, l. c., t. II, p. 287.)

More n'est pas le premier qui ait donné l'exemple, au temps de la réforme, de sympathies pour des frères égarés. On connaît l'affection que le cardinal Sadolet portait à Mélanchthon.

On doit à Grynæus : *Tractatus de utilitate legendi historias*, *Epist. aliquantum*. (Voir Adam. *Vitæ Theol.*, p. 56.)

Simon Grynæus, dans ses explorations à travers l'Allemagne, fut assez heureux pour découvrir six livres inédits de Tite-Live. (Erasmi Ep., t. II, p. 1359.) Erasme a dit de ce savant : « In omni genere literarum citra supercilium eruditus, ita provehendis liberalibus studiis natus. » (Ib.)

CHAPITRE VI.

DES CHARGES QUE MORE REMPLIT ET COMMENT IL LES EXERÇA.

Thomas More n'avait point encore atteint sa dix-huitième année lorsqu'il fut reçu avocat (1). Ses premiers pas dans la carrière du barreau furent couronnés d'un éclatant succès. Cependant, non moins consciencieux que modeste, il se garda bien de suivre l'exemple de certains de ses jeunes confrères, qui, avides d'attirer sur eux l'attention publique, se chargeaient de préférence des causes les plus scandaleuses. Il se borna d'abord à donner des consultations aux nombreux clients que sa réputation de probité et sa connaissance profonde du droit international lui attiraient, et qui venaient de tous côtés lui confier le soin de défendre leur fortune ou leur honneur. Plaçant les intérêts des autres au-dessus des siens propres, il était heureux quand il pouvait parvenir à amener une réconciliation ou un arrangement à l'amiable. Lorsque la volonté des parties ou la nature des différends ne permettaient pas d'arriver à ces transactions, il indiquait la voie de procédure la moins dispendieuse, et mettait tant de zèle et tant de désintéressement dans l'exercice de son ministère, qu'on était presque toujours assuré du succès des affaires dont il s'était chargé. Quel que fût le rang de la personne qui venait le consulter; que ce fût un ami ou un étranger, il apportait la même

attention, le même scrupule dans l'examen de la cause qui lui était soumise. Rien n'échappait à ses prudentes investigations ; il écoutait les détails les plus minutieux, recommandant par dessus tout à son client d'être véridique dans toutes ses déclarations. « Si la cause est telle que vous me l'exposez, ajoutait-il, je crois pouvoir vous assurer que vous ne la perdrez point. » Et lorsque l'affaire lui paraissait injuste, il le démontrait avec clarté et exhortait le plaigneur à renoncer à la porter devant le tribunal : « Car, disait-il, il ne serait séant ni pour vous ni pour moi d'entreprendre de faire triompher une mauvaise cause. » Hésitait-on à se rendre à ses conseils, il refusait sa coopération, quelque promesse d'argent et quelque avantage qui lui fussent offerts. Deux années plus tard, More fut élu, par les suffrages des habitants de Londres, sous-shérif de cette métropole de l'Angleterre (2). Ces fonctions donnaient alors une grande autorité à celui qui en était revêtu. Le sous-shérif avait le droit de siéger à la cour du lord-maire comme à celle des shérifs. Thomas tenait ses audiences les jeudis de chaque semaine, et ses nombreux verdicts étaient toujours accueillis par l'auditoire avec respect et reconnaissance. Il exprime dans une lettre adressée à Érasme le prix qu'il attachait à cette charge de sous-shérif, non à cause des honoraires qu'elle pouvait lui rapporter, car la plupart du temps il en faisait la remise entière aux plaideurs nécessiteux, mais parce qu'elle lui fournissait l'occasion de faire le bien et d'être utile à ses concitoyens. « Au retour de ma mission en Flandre, dit More, le roi voulut me gratifier d'une pension qui, sous le rapport de l'honneur et de la fortune, ne laissait rien à désirer ; néanmoins, je crus devoir la refuser, et je serais encore dans la même

détermination aujourd'hui, comme par la suite, parce que je suis convaincu que si j'acceptais du prince une faveur semblable, je serais contraint de renoncer à la position honorable que j'occupe dans la Cité, ou d'encourir le blâme de mes concitoyens; car s'il s'élevait entre la couronne et eux quelque contestation, ce qui, j'aime à penser, n'arrivera jamais, on pourrait soupçonner mon indépendance. Quoi qu'il en soit, More n'occupa le poste de sous-shérif qu'un court espace de temps (3).

Outre les emplois qu'il remplit et dont nous avons précédemment parlé, il siégea au Parlement (4) comme orateur des Comunes. Le peu de documents que nous avons pu rassembler, démontrent toutefois d'une façon péremptoire quelle impartialité, quelle prudence More apporta dans l'exercice de ces importantes charges. Lorsqu'il remplissait celle de juge, il avait coutume de dire qu'il ne mettait aucune différence entre un ami et un ennemi. Gilles Heron son gendre, qui avait épousé Cécile sa fille cadette, en fut l'épreuve; car, ayant intenté une action civile devant le tribunal présidé par son beau-père, celui-ci l'engagea à se désister; et comme il s'y refusait, More prononça une sentence qui le condamnait à une amende considérable. Une autre fois ayant eu à juger une cause dans laquelle un homme qui s'était déclaré son ennemi était accusé d'un méfait grave et ayant reconnu l'innocence de celui-ci, Thomas hâta le jugement, et après avoir fait ressortir lui-même la fausseté de l'accusation intentée contre le prévenu, il prononça avec une satisfaction visible le verdict qui le déchargeait de l'action qui lui était injustement imputée.

More allait briller sur une plus vaste scène. Ayant été à même de reconnaître l'habileté qu'il avait dé-

ployée dans ses missions en France et en Flandre, Henri VIII l'appela à la cour et l'admit dans son conseil privé. La faveur royale ne s'arrêta pas là, et Thomas fut bientôt créé chevalier et élu trésorier de l'Échiquier, dignité qui jusque-là avait été le partage des personnages du plus haut rang. Érasme, en écrivant à Goclenius (5), fait mention de cette double promotion dans les termes suivants : « Lorsque vous écrirez à More, félicitez-le sur sa nouvelle dignité et sur les hautes prérogatives qui y sont attachées : quoiqu'il fût déjà membre du conseil royal, le prince, par une grâce spéciale, vient tout récemment de le nommer chevalier et de le pourvoir de la charge de trésorier d'Angleterre... »

Thomas More remplit avec distinction les fonctions de trésorier jusqu'au moment où le roi l'appela au poste de chancelier du duché de Lancastre, qu'il conserva pendant quelques années. Enfin, Henri le chargea de nouveau de plusieurs missions, notamment de celle qu'il remplit en 1529, à Cambrai, où fut solennellement conclu le célèbre traité de paix entre l'empereur Charles-Quint, Ferdinand, roi des Romains, François I^{er}, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre (6).

Depuis cette époque mémorable, la faveur de More alla toujours en augmentant ; le roi avait conçu une vive amitié pour son ministre. Lorsque les affaires publiques lui laissaient quelque loisir, More allait se délasser de ses travaux au sein de sa famille, dans la maison de Chelsea. Henri VIII avait coutume de venir l'y surprendre, et laissant de côté l'étiquette royale, de s'asseoir à sa table et de demeurer ainsi à Chelsea un jour ou deux, retenu par l'enjouement et le charme de la conversation de son hôte.

Non content d'avoir élevé More si haut, Henri

résolut de le créer grand chancelier du royaume. C'était la première fois que ce poste éminent était confié à des mains laïques. Premier dignitaire de l'État après le roi, lorsque le grand chancelier paraît en public, un de ses officiers porte à sa droite le sceptre royal surmonté d'une couronne d'or, et un second officier élève à gauche le livre des lois du royaume, emblèmes de la science et du pouvoir. Le tribunal du grand chancelier est au-dessus de tous les tribunaux anglais : ses arrêts sont souverains (7).

L'élévation de More à ce poste suprême causa un contentement universel en Angleterre. Avant lui, nul n'avait été honoré d'aussi unanimes témoignages d'approbation et de sympathie. Les savants et les hommes d'État des autres nations applaudirent à cet acte qui honorait également le sujet et le monarque. Érasme annonce ainsi cette nouvelle à Jean Faber, évêque de Vienne (a) : «...Il vous serait facile de vous convaincre de la vérité que j'avance ici, si vous aviez sous les yeux les lettres des hommes les plus éminents de l'Angleterre et des États voisins, qui se félicitent mutuellement de l'élévation de notre ami à la dignité de grand chancelier (8)...»

Le cardinal Wolsey, désespérant de recouvrer son ancienne faveur, mêla sa voix à celle des partisans de More, et déclara à Henri qu'il ne connaissait personne en Angleterre plus digne de la confiance et des grâces royales.

Nous ne saurions passer sous silence la modestie avec laquelle More reçut la nouvelle de son élévation inespérée. Henri VIII voulut que l'installation se fit avec pompe et magnificence. Aussi, lorsque More parut dans la salle étoilée qui avait été disposée pour

(a) Voir sur FABER, p. 55.

cette séance solennelle, le duc de Norfolk, l'un des plus illustres membres de la noblesse d'Angleterre, alla à sa rencontre, suivant les ordres du roi, et après l'avoir conduit au siège qui lui était réservé comme grand chancelier, il prononça la harangue suivante :

« Sa Majesté, en élevant sir Thomas More à la suprême dignité de chancelier, a voulu récompenser le savoir, la prudence, l'intégrité, dont le loyal et fidèle sujet a donné à la couronne tant de preuves éclatantes, soit lorsque le roi lui confia les négociations les plus difficiles, soit lorsqu'il le chargea de missions auprès des souverains alliés, soit lorsqu'il l'appela dans le conseil royal et à l'administration des affaires du royaume. Justqu'à présent le prince avait rencontré peu d'hommes d'une habileté plus reconnue, d'une prudence plus ferme, d'une fidélité plus désintéressée, d'une probité plus antique. C'est pourquoi notre bien-aimé monarque, jaloux de gouverner ses peuples avec équité et justice, a voulu conférer la dignité suprême de chancelier du royaume à More, afin que sous les auspices de ce loyal ministre l'Angleterre pût jouir longtemps des bienfaits de la paix et de la justice. Il paraîtra peut-être nouveau qu'un laïque, de noblesse inférieure et marié, soit appelé à une dignité qui, jusqu'à ce jour, n'a été le partage que des prélats les plus éminents et des seigneurs issus de maisons les plus illustres; mais si ces avantages ont manqué à sir Thomas; son savoir, l'élévation de son esprit et de son caractère, sont une compensation suffisante aux yeux du roi, qui a moins envisagé le rang que le mérite, l'éclat de la naissance que les vertus. Sa Majesté a voulu montrer, en l'élevant à ses côtés, que Dieu permettait quelquesfois qu'on rencontrât dans la classe inférieure de

la noblesse et parmi les laïques des caractères dignes aussi de remplir les fonctions les plus éminentes de l'État. Acceptez donc sir Thomas pour grand chancelier, et espérez les résultats les plus prospères pour l'Angleterre, de l'administration d'un honnête qui a su mériter par ses loyaux services la confiance et le choix de notre auguste souverain. »

Dès que le duc de Norfolk eut cessé de parler, More, quoique vivement ému, se recueillit un moment; puis, surmontant son émotion, il prononça le discours suivant :

« Très-illustre duc, et vous nobles citoyens : autant je suis éloigné de me croire digne des louanges dont Sa Majesté royale a voulu qu'on me comblât dans cette auguste assemblée, autant je suis avide de travailler à les mériter un jour. Et bien que le gracieux discours que nous venons d'entendre m'ait fait une si profonde impression, qu'il me serait impossible d'exprimer ici tout ce qui se passe dans mon âme, j'ai hâte de proclamer la respectueuse reconnaissance que je conserverai toute ma vie pour la faveur incomparable dont Sa Majesté a daigné m'honorer en m'élevant à la dignité de chancelier d'Angleterre. J'aime surtout à le répéter : ce n'est point mon faible savoir qui attire sur moi les grâces dont je suis l'objet, mais uniquement l'indulgente bonté du roi mon souverain maître et seigneur. Qui suis-je, en effet? Quelle est mon origine? Pourquoi Sa Majesté royale accumule-t-elle sur ma tête de si nombreux et de si éclatants honneurs? Indigne des hautes fonctions auxquelles je suis appelé, je n'ose songer aux devoirs qu'elles m'imposent. Je suis entré naguère dans le conseil royal sans avoir ambitionné cette éminente faveur, et aujourd'hui la dignité nouvelle qu'il a plu au roi de me conférer, m'afflige plus qu'elle ne me

cause de contentement. Car telle est la munificence de Sa Majesté, qu'elle se plaît à récompenser ses serviteurs, moins pour de brillantes actions que pour le zèle et la fidélité dont ils ont pu lui donner quelque preuve. Il est donc aisé de comprendre quels doivent être mon appréhension et mon découragement. L'honneur qui rejaillit sur moi n'est-il point au-dessus de mon faible mérite? N'est-ce point un abaissement plutôt qu'une élévation glorieuse? N'est-ce point une charge importune plutôt qu'un accroissement d'honneurs? Quand je porte mes regards sur ce siège entouré de tant d'écueils et de tant de dangers; que je considère quels personnages illustres l'ont occupé jusqu'ici; quand je me représente celui qui naguère encore y était assis, sa prudence, son savoir, son génie; quelle fut sa brillante fortune et quelle a été sa chute funeste; n'est-ce point une témérité bien grande d'osier accepter un si pesant héritage? Néanmoins, si le zèle, si la persévérance peuvent tenir lieu d'habileté et de génie, je tenterai de m'acquitter le moins imparfairement possible de la tâche difficile qui m'est imposée. La faveur dont vous vous êtes plu jusqu'ici à m'honorer et que vous me continuerez, parce que je m'efforcerai chaque jour de la mériter, soutiendra mon insuffisance et ma faiblesse. Quelque peu éclatants que soient mes actes, ils seront suffisants à vos yeux, parce qu'ils seront justes et impartiaux. N'attendez point de moi de grandes actions, mais je puis vous promettre de n'en commettre jamais de répréhensibles ou de déloyales (9). »

Tout intègre et irréprochable qu'il était, More ne put échapper à la calomnie. Un seigneur de la cour, poussé par quelque ressentiment personnel, le dénonça même un jour au roi comme ayant prévariqué

dans ses fonctions de chancelier; il l'accusait d'avoir reçu d'une veuve à laquelle il avait fait gagner un procès injuste, un riche gobelet d'or. Henri ordonna aussitôt qu'on lui amenât cette femme afin de l'interroger lui-même en présence de Thomas More; et la veuve fut introduite devant le roi. Henri, entouré des principaux seigneurs de sa cour, lui demanda si effectivement le chancelier avait reçu d'elle quelque présent; mais More prenant vivement la parole, s'empressa de reconnaître la vérité de cette partie de l'accusation, ajoutant qu'il suppliait Sa Majesté d'interroger la veuve sur l'usage qu'il avait fait de ce gobelet précieux. Henri ayant accédé à la demande de Thomas, cette femme déclara que More avait effectivement reçu d'un air joyeux le gobelet, puis qu'ayant appelé sa famille, il avait fait devant elle un pompeux éloge du cadeau; qu'il avait demandé qu'on lui apportât de son meilleur vin, qu'il en avait rempli le gobelet, et l'avait contrainte à le viser à la santé du chancelier et à le remporter. En entendant le récit de ce tour plaisant, Henri ne put s'empêcher de sourire, mais réprimant promptement ce premier mouvement d'hilarité, il congédia la veuve et admonesta sévèrement le personnage qui avait osé se rendre l'écho d'une accusation aussi ridicule, assurant en même temps More qu'il n'avait point un seul instant ajouté foi à cette calomnie, mais qu'il avait voulu lui ménager les moyens de prouver devant toute la cour son intégrité et sa justice. Dans la suite, Henri se plut à proclamer lui-même cette intégrité et cette justice de son premier ministre; notamment lorsque More vint résigner entre ses mains royales les fonctions de chancelier. Nous raconterons en son temps cet intéressant épisode de la vie politique de Thomas; à cette heure, nous

devons nous borner à citer quelques passages de l'une de ses lettres, adressée à Érasme à l'occasion des calomnies dont il fut l'objet : « Depuis le jour où j'ai sollicité Sa Majesté d'agréer ma démission de chancelier d'Angleterre, il n'est pas venu à ma connaissance qu'aucune personne ait formé contre mes actes publics une seule plainte, une seule désapprobation. Le roi lui-même s'est prononcé sur mon compte avec une faveur marquée, exigeant que mon successeur, homme docte et vertueux, déclarât, lors de son installation, que Sa Majesté royale ne s'était rendue qu'avec une grande répugnance à mes sollicitations, et qu'elle avait vu avec un extrême regret mon éloignement de la cour (a). » Ce témoignage de Henri VIII se retrouve également dans une épître que More lui adressa, et où il lui rappelle ses paroles royales : « Il a plu, dit More, à Votre Majesté de me confirmer qu'en considération de mes bons et loyaux services (qu'elle daigna récompenser trop glorieusement), elle me conserverait à jamais sa protection, et qu'elle me permettrait de l'invoquer dans toutes les occasions où mes intérêts et mon honneur seraient menacés. » Cette déclaration royale prouve assez combien More apporta, dans l'exercice de la

(a) « *Nec adhuc quisquam prodiit qui de mea integritate quereretur. Aut tam innocens fui, aut tam cautus saltem, ut emulsi meis necessè sit, si me altero nolint, altero sinant gloriari. Sed de hoc negotio rex ipse, tum privatim sèpè, tum bis publicè pronunciavit. Nam supra quam meus pudor pati potest ut recenseam, per os Ducis illustrissimi, Ducis inquam, Northfolciæ magni thesaurarii Angliæ, quum successor meus homo imprimis egregius collocaretur, in loco, honorificè jussit de me testatum reddere quod aegrè ad pretes meas me dimiserit. Nec eo singularis Regis erga me bonitas contenta, revocari fecit idem denuò multò post in suâ præsantiâ, in solenni conventu magnatum ac populi per os successoris mei in oratione quam ex more primam habuit in senatu.* » (Epist. Erasm. lib. 27, page 1076.)

magistrature suprême, d'habileté, de prudence et de sagesse.

Mais autant le chancelier d'Angleterre était indulgent et équitable envers les bons, autant il était redouté des méchants qu'il poursuivait avec une inflexibilité à nulle autre pareille. Il s'est peint lui-même dans l'épitaphe qu'il composa pour être placée sur son tombeau : « Sévère envers les voleurs, les assassins, et les hérétiques surtout. » Et ailleurs, dans une de ses lettres à Érasme : « Lorsque je me suis proclamé l'ennemi des hérétiques, je l'ai fait animé d'un zèle pieux dont je m'honore. J'ai en horreur l'hérésie à un tel point, que je m'applaudis de la haine des sectaires, que je ne saurais assez m'attirer. »

Quoi qu'il en soit, More se montra si peu persécuteur envers les disciples de Luther, que pas un seul arrêt de mort ne fut prononcé contre eux pendant la durée de son ministère, ce qui est attesté par la correspondance d'Érasme et par les Annales d'Angleterre (10); et lorsque Sleidan avance dans ses écrits que « Thontas More, chancelier d'Angleterre, poursuivit impitoyablement les Anglais suspects de luthéranisme, » il en impose selon sa coutume.

NOTES ET REMARQUES.

(1) Suivant Mackintosh, l'exercice de sa profession d'avocat et les émoluments de sa place de sous-shérif, qu'il obtint plus tard, procuraient à More un assez grand revenu. C'est alors qu'il fit l'acquisition d'une maison et de terres à Chelsea, sur les bords de la Tamise. La maison était située à l'extrémité septentrionale de Beaufort-Row, et s'étendait à l'ouest à la distance de 100 toises environ du fleuve. Le docteur King, qui écrivait en 1717, nous apprend que quatre maisons se sont disputé à Chelsea l'honneur d'avoir servi de demeure à Thomas More. (Walter, d'après M. Savagner, p. 43-44.)

(2) Roper dit : « *One of the under sheriffs*; la vie (anonyme) de More, publiée par Wordsworth : *under sheriff of London*; Hoddesdon : *one of the under sheriffs of London*. More, dans la première édition de son Utopie, 1516, prend le titre de *vice-comes*. Sur les fonctions du sous shérif, voir Stowe's (Strype) Survey of London, t. II, p. 155, col. 1 et 2. More nous aide à comprendre les priviléges et les devoirs de cette charge dans une lettre à Pierre Ægidius : « *Dum causas forenses, dit-il, assiduè alias ago, alias audio, alias arbitrè finio, alias judex dirimo;* » et Érasme de même, dans sa lettre à Hutten : « *Judicem agit in causis civilibus.* » Ces droits et ces priviléges semblent, comme l'a remarqué la Biog. brit. (p. 3159, note O), appartenir plutôt au juge qu'au sous-shérif.

Les sous-shérifs, qui ne sont aujourd'hui que de simples officiers de police nommés seulement pour une année, appartenaien alors au corps des magistrats ; ils siégeaient une fois par semaine, et jugeaient la plupart des causes civiles. (Campbell, Revue indép., p. 293.)

(3) C'est pendant qu'il était sous-shérif qu'il apaisa à Londres une violente émeute :

« Une émeute qui éclata dans la Cité de Londres rendit bien-tôt nécessaires les services actifs de More. Depuis plusieurs années les ouvriers anglais se montraient jaloux des artisans étrangers qui, tant à la ville qu'à la campagne, avaient accaparé la plus grande partie des affaires commerciales et indus-

trielles. Le mécontentement était arrivé à son comble. Un certain nombre de citoyens, ayant à leur tête un nommé Lincoln, courtier, s'adressèrent au docteur Bell, célèbre prédicateur, afin qu'il fit en chaire un exposé de leurs griefs et prêchât en faveur du peuple contre les artisans étrangers. Séduit par l'espoir de se rendre populaire, l'ecclésiastique eut la faiblesse de consentir. Ayant pris pour texte ces paroles : « Le ciel appartient au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfants des hommes, » il voulut démontrer que le sol qu'ils habitaient appartenant aux Anglais, les Anglais, comme les oiseaux qui défendent leur nid, devaient s'unir comme des frères, et, dans leur amour pour la patrie, chasser sans retard des étrangers usurpateurs. Convaincus par ce raisonnement, que leur intérêt les portait à croire, les apprentis et la populace commencèrent à se montrer plus hardis dans la manifestation de leur haine contre ce qui n'était pas Anglais, et les étrangers furent insultés dans les rues. Il fut arrêté que le 1^{er} mai, à l'heure où les citoyens de quelque importance quittent les affaires et se répandent dans les alentours de Londres, tous les étrangers qui se trouvaient dans la ville seraient massacrés. Ce complot échoua, grâce à la vigilance de More.

De concert avec les aldermen de la Cité, il fit publier un édit portant défense à tous les citoyens de sortir le 1^{er} mai après neuf heures, en leur ordonnant de garder leurs portes closes et d'empêcher leurs domestiques de quitter la maison. Quelques jours après, l'imprudence d'un des aldermen fit éclater de nouveau le mécontentement. Des gens du peuple s'assemblèrent au nombre de plusieurs mille, et forcèrent les portes des prisons du Compter et de Newgate, où étaient enfermés plusieurs individus coupables d'actes de violence envers les étrangers. Leur nombre s'accroissant d'heure en heure, la situation devenait vraiment alarmante. More alors, qui était fort aimé dans la Cité, comptant sur son influence, se porta à la rencontre de cette foule exaspérée. Il allait les décider à rentrer chez eux, lorsque quelques malintentionnés ayant jeté des pierres à l'un des gens de sa suite, le désordre fut à son comble ; il fallut avoir recours à la force armée, qui dispersa bientôt cette masse sans ordre d'hommes, de femmes et d'enfants. Treize cents perturbateurs furent arrêtés, quatre cents furent condamnés, et des ordres furent donnés pour l'exécution immédiate de treize d'entre eux ; cependant il n'y eut que Lincoln, le principal moteur, qui subit son jugement ; on mit les autres en liberté, grâce

conquestum *Decimo Nono*, ipso Dño Rege in Camera magna vulgariter dca Crucis. juxta Capellam et Oratoria sua infra Palacium suum Westm' Regali solio residente, presentibus etiam qm pluribus Dñis spualibus et Temporalibus, et Coib' Regni Angl', ad Parliamentum tunc summonit' de mandatis Regiis convocatis, Reverendissimus in Xpo Pater Dns Villus Cantua-rien' Archi epus, cancellarius Angl' etc.

Le 26 janvier 1504, les Communes choisirent Edmund Dudley pour leur orateur : *Speaker*.

Le 29, elles le présentèrent au roi :

— « Item, die Lune, quinto die Parliamenti, pfati coes coram dco Dño Rege in pleno Parliamento comparentes, presentaverunt dco Dño Regi *Edmundum Dudeley Prelocutorem suum*, de quo idem Dns Rex se bene contentavit. Qui quidem Edmundus, post *excusacōem suam coram dco Dño Rege factam*, pro eo quod ipa sua excusacio et parte dci Dni Regis admitti non potuit, eidem Dño Regi humillime supplicavit, quatenus omnia et singula p ipm in Parliamento pdicto noie dce Coitatis proferend' et declarand', sub tali Protestacōe proferre et declarare, quod si ipē aliqua sibi p prefatos socios suos injuncta, aliter quam ipi concordati fuerint, aut in addendo vel omittendo declaraverit, ea sic declara p pdictos socios suos corrigere et emendare valeret; et quod Protestacio sua hujusmodi in Rotulo Parliamenti inactitaretur. Cui p prefatum Dnm Cancellarium de mandato Dni Regis extitit responsum, quod idem Edmundus tali protestacōe frueretur et gauderet, quali alii Prelocutores tempore nobilium Progenitorum ipius Dni Regis, Regum Angl', in hujusmodi Parliamenti uti et gaudere consueverunt. »

Sur les subsides demandés, les *Rotuli Parl.* (t. VI, p. 532) s'expriment ainsi :

« Item, pfati Coes in Parliamento pdco ut prefertur existentes, ex assensu Dnor' Spualium et Temporalium in dco Parliamento similiter existen', concesserunt pfato Dno Regi quandam pecuniarum summam, in loco duor' ronabilium Auxilior' sue Majestati de Jure debitor', tam rōne Creaciois inclitissimi Filii sui primogeniti, bone Memorie, Dni Arthuri nup Principis Wall', quam rōne Matrimonii et Traduccois serenissimi Principis Margarethe Filie sue primogenite, quam eciam rōne multimodar' expensar' pro Regni sui ppetua pace et tranquilitate cum Regnis exteris habitar' et factar', certis viis et modis levand':

cujuſ quidem Concessionis tenor, cum noībus Commissarior' adjunctis, sequitur in hec verba :

« Forasmuche as the Kyng our soveign Lord, is right fully intitled to have two resonable Aides, accordyng to the Lawes of this Land, the one Aide for the makyng Knyght of the right noble Prince his first begotten Son, Arthure late Prince of Wales deceased, whose soule God pardon, and the other Aide, for the mariage of the right noble Princesse, his first begotten Daughter Margaret, nowe maried unto the Kyng of Scottes, and also that his Hignesse hath Susteyned and borne grete and inestimable charges for the defense of this his Realme, and for a ferme and a ppetuall peace with the Realme of Scotland... »

L'opposition et le triomphe des Communes sont clairement indiqués dans la page suivante des *Rotuli Parl.* :

The comens — — — have made humble Peticion unto his Hignesse, graciously to accept and take of theym the Some of XL M lb — — — Upon the which Peticion and offer so made, his Grace benignely consideryng the good and lovyng mynde of his subjettes and to eschewe and avoyde the grete vexacions, troubles and inquietnes, which to theym shuld have ensued, if the said Aides were levyed pceyved and taken, after the auncient Lawes and fourme, as the said Coens in their said Peticion have considered; and also callyng to his most noble remembraunce, the good and acceptable services, that the Nobles of this Realme, and other his feithfull and true subjectes of the same, in their owne personages and otherwise have doone to his Grace, and therby susteyned manyfold costes and charges, to his grete honour and pleasure, and also to the coen wele of this Realme, of his mere mocion and habundant grace, and for the tender zele and love that his Hignesse bereth to his said Nobles subjettes, hath remytted, pardoned and relessed, and by this psent Acte doth remytte, pardon and releſe, unto his said Nobles and all his said subjects in any wise chargeable or contributory to the said Aides, or either of theym, or any part of theym and to their Heyres etc. — — — and also his Grace holdeth hym right well pleased with the said lovyng offre and gratuite of his subjettes by theym so made for his etc. — — — And over that, of his more ample grace and pite, for that the poraill' of his Comens of this his Land shuld not in any wise be contributory or chargeable to any parte of the said somme of XL M lb but to be therof discharged, hath pardoned, remytted and

released the some of X M in pcell of the said some of XL M in, and is content to accept and take of theym the soine of XXX M in onely, in full recompense and satisfacion of and for all the premysses. Which some etc.

(5) GOCLENIUS (Conradus) était né dans le comté de Waldeck. Il professa la langue latine et étudia dans le collège des trois langues, à Louvain, fondé par Jérôme Busleyden, et mourut le 25 janvier 1535. (Voir p. 142, et Epist. Erasmi, p. 267, 268, 356, 382, 501, 569, 625, 633, 645, 649, 773, 882, t. I; 1479, t. II.)

(6) Sur les charges et les ambassades de Thomas More, on consultera * :

I. *Rymer.*

- 1520 a) *Fœdera*, XIII, p. 714-718. — *Acta*, VI, p. 183, 11 April. col. 2-185, col. 1 init. *De Provisione super Tractatu de Intercursu*. — « Thomas More, consiliarius. »
- 1520 b) *Fœdera*, XIII, p. 722 et 723. — *Acta*, VI, p. 186, 10 Jun. col. 2, 187, col. 1 init. — *De Tractando cum Ambassiatoribus Hanzae Theutonicæ*. « Thomas More, consiliarius, armiger. »
- 1522 c) *Ibidem*, p. 767 et 768. — *Acta*, VI, p. 204, col. 1 et 2. — *Super Adventu Imperatoris, Assignati ad intendendum Domino Legato apud Canturarium*.
- 1525 d) *Ibidem*, XIV, p. 48-57. — *Acta*, VI, II, p. 21 bis 30 Aug. 25, col. 1 init. *Tractatus Pacis et Amicitiaæ per Commissarios Dominæ Ludovicæ Regentis Franciæ*. — « Thomas More miles, Angliæ subthesaurarius. »
- 1526 e) *Ibidem*, p. 185-187. — *Acta*, VI, II, p. 75 et 76. 8 Aug. *Tractatus reciprocae obligationis*. — « Magnificus et egregius vir, Dominus Thomas More, miles, Duxatus Lancastriæ Cancellarius. »
- 1527 f) *Ibidem*, p. 192 et 193. — *Acta*, VI, II, p. 78, col. 4. 23 Jan. *Pro Thoma More Milite*. « *Prædilectus consiliarius noster Thomas More, Miles, Cancellarius ducatus nostri Lancastriæ*. »

* Extrait de Rudhart, p. 210 - 211.

1527 *g*) Dumont, IV, P. I, p. 472. Traité entre François I^{er}
 30 April. et Henri VIII. Parmi les commissaires du roi d'Angleterre figurent : « Thomas Moore, Miles, Ducatus nostri Langastriæ cancellarius. »

1527 *h*) Rymer, Foedera, XIV, p. 217 et 218. — Acta, VI,
 18 Aug. II, p. 88, col. 1. — Instrumentum Juramentorum Regis Francisci et Cardinalis Eborum.

1529 *i*) Ibidem, p. 326-344. — Acta, VI, II, p. 129-136.
 5 Aug. Dumont, IV, P. II, p. 42 seqq. — Traité de Cambrai.
 « More, miles, ducatus Langastriæ Cancellarius. »

II. *Erasmi Epistolæ.*

1517* *a*) III, II, p. 1600, C. Erasmus Wilh. Reseno, d. d.
 17 April. Lovanio. « Morus totus est aulicus, etc. »

1518* *b*) III, II, p. 1680. A. B. Erasmus Tunstalo, d. d. Lovanio. « Mori fortunam plane deplorarem, qui sit in aulam pertractus, ni sub tali Rege, etc. »

1518. *c*) Ibidem, p. 1693 et 1694. Erasmus Moro d. d. Lovanio. « Quod in aulam pertractus es, unum hoc me consolat, etc. »

1518. *d*) III, I, p. 402. D. Erasmus Paulo Bombasio, d. d.
 26 Juli. Basil. « Morus est a consiliis, etc. »

1519. *e*) Erasmus Hutteno, 23 Jul.

1519. *f*) III, I, p. 541. A. Erasmus Budæo, d. d. Lovanio.

1520 *g*) Ibidem, p. 569. E. F. Erasmus Goclenio, d. d.
 12 Aug. Brugis. « Eques auratus — munus habet, quod appellatur a thesauris. »

1521 *h*) Ibidem, p. 646. B. Erasmus Pácæo, d. d. Anderlaco.
 11 Jun. « Intelligo Morum e consiliario Regis factum esse Thesaurarium, etc. »

1521. *i*) Ibidem, p. 663. F. 664. A. Erasmus Paulo Bombasio, d. d. Anderlaco, « Eques auratus, a consiliis, et thesaurarius, etc. »

1521. *k*) Ibidem, p. 678. A. — F. p. 679 et 680. Erasm. Budæo, d. d. Anderlaco.

1525 *l*) Ibidem, p. 899. F. Vives Erasmo. « Morus est apud eum (Regem) multus et gratiosissimus. »

* Ces dates semblent fautives à Rudhart.

- 1529 *m*) III, II, p. 1176. E. Erasmus Montjojo, d. d. Frl-
28 Mart. burg. «Isti regno gratulor, cui non potuit sanctior,
meliorque judex contingere. »
- 1530 *n*) III, II, p. 1264. E. Erasmus Tunstalo «Vestræ Bri-
31 Jan. tanniæ serio gratulor. »
- 1530 *o*) Ibidem, p. 1278. C. Erasmus Pacæo.
- 22 Mart.
1530. *p*) Ibidem, p. 1347. F. p. 1348. A. Erasmus Joan. de
Vergara.

(7) MORE REÇOIT LES SCEAUX DU ROYAUME
LE 25 OCTOBRE 1529.

Rymer, XIV, p. 349 et 350. — *Acta*, VI, II, p. 130, col. 2.
«*Super Deliberatione Magni Sigilli.*»

«Memorandum quod die Dominica, videlicet, decimo septimo Die Octobris, Anno Regni Regis H. octavi vicesimo primo, Magnum Sigillum dicti Domini Regis, in Custodia Reverendissimi in Xto Patris Thomæ in quadam Baga de albo Corrio existens, et Sigillo ipsius Cardinalis sexies in alba Cera sigillata, et per Mandatum ejusdem Domini Regis Illustribus Principibus Thomæ Duci Norffolciæ Thesaurario Angliæ, et Carolo Duci Suffolciæ Comiti Marescallo Angliæ apud Ædes ipsius Cardinalis Westmonaster. in quadam alta Camera prope Deambulatorium suum circa Horam sextam post Meridiem ejusdem Diei, in Praesentia Willielmi Fitz William Militis Thesaurarii Hospitii dicti Domini Regis, Johannis Tayler Clerici Magistri Rotulorum, et Stephani Gardyner Clerici Consiliarii dicti Domini Regis, per eundem Cardinalem liberatum fuerit, in quorum præsentia iidem Duces Sigillum illud sic inclusum in quadam alia Baga sive Teca de Veluto Crimisino desuper Armis et Insigniis Angliæ ornata imposuerunt, et Bagam illam cum Rubea Cera per dictum Dominum Stephanum sigillari fecerunt, et sic sigillatam et in quandam Capsam sive Casketam Ferro circumligatam impositam et ceratam, cuius clavem præfatus Dominus Stephanus penes se retenuit, præfato Domino Johanni Tayler dicto Domino Regi deferrendam tradiderunt; Qui quidem Johannes Tayler postea Die Mercurii, videlicet, vicesimo Die Octobris Anno prædicto apud Castrum Wyndesore sigillum, sic ut præmittitur in Capsa illa ceratum, in quadam interiori Camera juxta Oratorium dicti Domini Regis circa Meridiem ejusdem Diei, suæ Majestati præsentavit et obtulit, idemque Dominus Rex tunc et

ibidem immediatè Capsam illam aperire et sigillum Magnum in Bagis prædictis sic inclusum et sigillatum extrahi fecit , et cum eodem quædam Brevia de cursu et quandam Proclamationem de Granis non traducendis extra Regnum in Præsentia sua sigillari fecit , dictis Magistris Johanne Tayler et Stephano Gardiner, nec non Henrico Norres Thoma Hennage et aliis de secreta Camera ejusdem Domini Regis , Radulpho Paxfall Clerico Coronæ Angliæ , Johanne Croke Contrarotulatore Hanaperii , et Johanne Judd Deputato Thomæ Hall Clerici ejusdem Hanaperii , ibidem tunc existentibus . »

Quibus sic factis idem Dominus Rex Magnum Sigillum prædictum in eandem albam Baggam reponi et proprio Annulo suo sigillatorio in alba Cera sigillari , nec non et sigillo dicti Magistri Johannis Tayler et sigillo dicti Magistri Stephani Gardyner muniri et consignari fecit et vidit , et penes Magestatem detinuit usque in diem Lunæ , videlicet , vicesimum quintum Diem ejusdem Mensis Octobris , quo Die circa Horam Tertiam post Meridiem præfatus Dominus Rex apud Manerium suum de Plesaunce alias Estgrenewiche existens , in quadam interiori Camera sua prope Oratorium suum ibidem in Præsentia dicti Henrici Norres et Christofori Hales Generalis Attornati ejusdem Domini Regis , et aliorum de Privata Camera ejusdem Domini Regis , Sigillum suum Magnum sic in Baga prædicta sigillatum , et in Capsa prædicta repositum , Prædilecto Consiliario suo Thomæ More Militi Custodiendum exercendum et occupandum tradidit et liberavit , ipsumque Thomam More tunc et ibidem Cancellarium suum Angliæ constituit et ordinavit , eldemque officium Cancellarius Angliæ dedit et concessit , Habendum cum omnibus Feodis , Proficuis , Regardis , Robis , Dictis , Commoditatibus et Advantagiis Officio illo ab antiquo debitibus pertinentibus sive spectantibus .

Idemque Thomas More Sigillum prædictum de præfato Domino Rege in Præsentia supranomitorum recepit , et proxima Die , videlicet , Die Martis XXVI. Die ejusdem Mensis Octobris præfatus Dominus Cancellarius circa Horam Decimam ante Meridiem ejusdem Diei , in Locum et Sedem Curiæ Cancellariæ infra Magnam Aulam Palatii Westmonasteriensis , per strenuissimos Principes Thomam Ducem Norfolciæ et Carolum Ducem Suffolciæ et alios complures Nobiles et Magnates Regni Angliæ ex Mandato Domini Regis inductus , post nobilem Exortationem ex Parte Domini Regis per præfatum Ducem Norfolciæ tam ad dictum Dominum Cancellarium quam ad Plebem habitam et

Responsionem dicti Domini Cancellarii inde factam, tactis pér eundem Dominum Cancellarium sacrosanctis Dei Evangeliiis, corporale præstítit Juramentum, cuius Tenor inferius sequitur.

Et tunc et ibidem in Præsentia præfatorum Ducum, nec non Nobilium Virorum, Thomæ Marchionis Dorsetiæ, etc., etc. Cuthbert Episcopi Londoniensis, Thomæ Boleyn Militis Vicecomitis Rocheforde, etc., et multorum aliorum de consilio Domini Regis sigillum prædictum in Capsa prædicta repositum et Sigillis Domini Regis Magistri Johannis Tayler et Stephani Gardynet sic ut præmittitur signatum extrahi, et diversa Brèvia de cursu sigillari, et deinde sigillum prædictum in Bagani prædictam reponi signeto suo proprio sigillari et signari fecit et penes se re-tinuit et retinet.

Sacramentum prædicti Domini Cancellarii sequitur in hæc verba :

Ye shall swere that well and truly ye shall serve our soveraygn Lord the Kyng and hys People in the office of the Chaunceller, and ye shall do Right to all maner of People Pore and Ryche after the Lawes and Usagys of this Realme, and Trulie ye shall counsell the Kyng, and his Counsell ye shall Leyne and kepe, and ye shall not knowe nor suffer the Hurte nor Disherytyng of the Kyng, or that the Rightes of the Croun be Decreysed by any mean as fer forth as ye may let yt; and yf ye may not Lett yet ye shall make yt clerely and expressly to be knowen to the Kyng, with your Advyse and Counsell; and that ye shall doo and purchase the Kynges Profite in all that ye resonable may.

As God Helpe you and the Holye Evangelyez.

(8) Sur More, chancelier, voir la Correspondance d'Érasme : Erasmus Tunstallo, Frib., 31 Jan. 1530 (Op., t. III, p. 1264); Erasmus Rich. Pacæo, Frib., 22 mart. 1530 (App., p. 1278); Erasmus Joh. de Vergara, 1530 (ib., p. 1348); Morus Erasmo, 14 jun. 1532 (ib., p. 1439, 1440, 1442; Mori Op., p. 316); Erasmus Joh. Cholero, Frib., 5 oct. 1532 (ib., p. 1453); Erasmus Talesio, Frib., 1532, 31 oct. (ib., p. 1456); Erasmus Fabro, 1532 (ib., p. 1809-1812); Morus Erasmo, 1532 (ib., p. 1857); Roper, p. 55, 59, 63, 64, 65; Hall, fol. CLXXXIV, qui place la nomination de More le 24 oct.; Holinshed, p. 910, qui la met le 26 nov.

Sur la charge de grand chancelier, consultez Meyer, *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*, t. II, p. 235, 245.

(9) La cérémonie de l'installation fut magnifique. Le cortège fut conduit par le duc de Norfolk et le duc de Suffolk : Suffolk avait épousé la princesse Marie, veuve de Louis XII, fille de Henri VII et sœur de Henri VIII ; Norfolk était le premier pair du royaume. La noblesse, la cour tout entière, les juges et les dignitaires de la magistrature avaient été convoqués pour servir de cortège au nouveau chancelier.

Après avoir gagné la cour du palais (palace-yard), More, revêtu du costume et des insignes de sa nouvelle dignité, fut conduit par les ducs de Norfolk et de Suffolk à Westminster-Hall. Il entra dans la chambre de pierre (stone chamber), à l'un des extrémités de laquelle se trouvaient la table et la chaise de marbre qui devaient servir à son inauguration.

A l'époque où sir Thomas More fut nommé grand chancelier, Henri, dégoûté de Catherine, poursuivait son inique divorce avec une femme qui partageait la couche royale depuis vingt ans. Il crut, comme le remarque Campbell, faire de More une créature complaisante en lui donnant les sceaux du royaume.

Réginald Pole connaissait les motifs de l'élévation de More : « Certè ipse rerum exitus satis declarat illum, hāc de causā cancellarium esse factum, quo hāc quasi mercede corruptus se eō trahi pateretur. » (Rudhart, l. c., p. 336.)

Anne Boleyn, qui avait provoqué la chute de Wolsey, ne fut point étrangère à l'élévation de sir Thomas.

Jean du Bellay Langey, ambassadeur en Angleterre, écrivait à sa cour : « Le duc de Norfolk est fait chef du conseil, et, en son absence, Suffolk, et par-dessus tout, *mademoiselle Anne* » (Lingard).

Campbell dit que la conduite de More comme chancelier d'Angleterre fut de tous points admirable : il abrégea les modes de procédure, réforma la justice, fit une guerre incessante à la corruption qui s'était introduite parmi les membres de la cour de la chancellerie.

Dans l'origine, c'était de la cour de la chancellerie qu'émanait les lois et ordonnances ; la constitution changea, et le parlement partagea avec le souverain le droit d'établir les statuts. Se présentait-il une cause difficile à juger, selon la loi commune ; le chancelier soumettait au roi la question, et le prince la renvoyait à son conseil. Mais peu à peu le chancelier se substitua au conseil du prince, et donna seul l'ordonnance légale : un *writ de sub pænd*, enjoignait alors à l'accusé de comparaître devant le chancelier. Pour donner toute garantie

à l'accusé, More le premier décida qu'aucun *writ de sub pænd* ne serait délivré, sans qu'il en eût prescrit la poursuite par une lettre signée de lui et de l'attorney. (M. Savagner.)

More voulait qu'on eût recours à l'esprit beaucoup plus qu'à la lettre de la loi; il était ennemi de ces vaines formalités où la justice du pays s'emprisonnait volontairement; il conserva à la justice le bandeau que lui avait donné l'antiquité, mais il lui ôta ses béquilles: la justice dut marcher. Aussi disait-on que s'il eût été plus longtemps chancelier, il ne serait plus resté de procès à juger. On fit à ce sujet le quatrain suivant, intraduisible en toute langue :

When More some time had chancellor been,
No *more* suits did remains :
The same shall never *more* be seen
Till More be there again.

(10)

MORE ET L'HÉRÉSIE.

On demandait un jour au docteur Luther si Thomas More avait souffert pour la cause de l'Évangile. — « Du tout, répondit-il, c'était un cruel tyran qui a versé le sang de chrétiens innocents qui confessaient l'Évangile; il les traitait en véritable bourreau. D'abord il les examinait sous une arche de verdure, puis il les faisait mettre en prison et les torturait cruellement. Il s'est opposé à un édit du roi et du royaume; il a désobéi, et il a été puni. » (Propos de Table, traduction de M. Brunet, p. 181.)

Remarquons d'abord avec quelle sécheresse de cœur Luther parle de la mort du chancelier: pas une larme donnée au grand homme d'État, à l'ami des lettres, au père des pauvres. Le martyr n'est aux yeux du docteur qu'un sujet félon et rebelle, qui devait expier par le sang sa désobéissance aux ordres du souverain: c'est l'opinion de Cromwell.

Luther manque ici de mémoire ou de bonne foi. Il ne se rappelle pas, ou bien il cache à ses convives, que tout récemment les chefs de la réforme, consultés par Henri VIII sur son mariage avec Catherine d'Aragon, ont déclaré l'union légitime, et ont résisté aux sollicitations, aux arguments et aux avances des agents du prince, qui prétend avoir trouvé dans la Bible la condamnation formelle de son union avec Catherine. Qu'a fait le chancelier? il a sanctionné par un refus volontaire son

obéissance au cri de sa conscience, à la décision du souverain pontife, à l'enseignement des théologiens catholiques et réformés : plus tard il a refusé le serment à la suprématie du roi.

Luther, du reste, n'est ici que l'écho d'une calomnie répandue sur la tyrannie du chancelier d'Angleterre. More a volontairement prêté de la vraisemblance aux accusations d'intolérance dont les réformateurs ont poursuivi sa mémoire. Il avait dit, dans l'épitaphe qu'il destinait à son tombeau : « *Furibus autem, homicidis, hæreticisque molestus.* » Cette épithète de *molestus* a été prise pour un aveu de cruauté réfléchie et systématique envers l'hérétique; on s'est trompé grossièrement sur la valeur d'une expression latine dont More s'est lui-même si souvent servi pour s'accuser de chagrins involontaires qu'il cause à sa famille ou à ses amis. More n'a jamais rougi de sa foi; également il eût pu frapper l'hérétique des peines portées par la constitution du pays; il eût pu appliquer à tout homme en révolte ouverte contre la religion de l'État ces terribles châtiments dont Luther, Mélanchthon, Bucer et Bugenhagen ont reconnu l'impérieuse nécessité; mais il ne l'a pas fait, parce que, comme il l'a déclaré, il pouvait haïr la doctrine et non le sectaire, désirer que l'enseignement hétérodoxe fût étouffé et le docteur épargné : “*As touching hereticks, I hate the vice of theirs and not their persons, and very fain would I, that the one were destroyed, and the other saved.*” (Thomas More's English Works, p. 925, col. 2, cité par Lewis, p. 14.)

Nous devons croire un homme comme More, quand, après avoir rejeté sur la législation politique du pays la peine du feu appliquée au crime d'hérésie, il prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais fait punir que du fouet ou de la prison le sectaire obstiné. Érasme, le grand journaliste de l'époque, lui, si bien instruit de tout ce qui se passait dans les deux mondes civil et religieux, confirme dans une lettre à Faber ce qu'a proclamé More :

« *Illud tamen eximiæ clementiæ satis magnum est argumentum quod sub illo cancellario nullus ob improbata dogmata capitis poenam dedit, quum in utrâque Germaniâ Galliâque tam multi sint affecti supplicio.* » (Epist., 1532, t. III, pars II, p. 1810-1812.)

Un grand nombre de mensonges répandus sur More et sur les couvents en Angleterre, lors de la mesure spoliatrice prescrite par Henri VIII, reposent sur l'autorité fort contestable de William Thomas, auteur de *Il pelerine inglese*, qui a entraîné

Burnet dans une foule d'erreurs. (Collier, t. II, p. 149 ; Lingard, t. II, p. 269, note 1.)

Mais quel grand caractère, à la renaissance surtout, a jamais pu échapper à la haine ou à la calomnie ! Érasme connaissait admirablement son époque quand il écrivait à Bombasius : « Nam ea sunt tempora, ut ne tam insignis naturæ bonitas, tam inaudita morum suavitas, possit omnem effugere invidiam » (Op., t. III, pars I, p. 663-664). Et cette douloureuse réflexion était justement provoquée par les mensonges qu'on répandait sur le caractère de More. Joye, Frith, sectaires ardents, ont les premiers fait peser sur le grand chancelier cette accusation de cruautés systématiques contre les libres penseurs, que Fox, dans son *Commentarium rerum in Ecclesiæ gestarum a Nigelo ad suam ætatem*, et que les historiens anglicans n'ont cessé de reproduire. Laissons-les pleurer sur le supplice de Bainham, mais doutons avec Collier (liv. II, p. 70) de la part que More aurait prise à la mort et aux souffrances du « martyr. »

Enveloppé dans sa robe de magistrat, More aurait pu défendre ses rigueurs contre les dissidents, en invoquant la loi anglaise. Comme le remarque Lingard, une maxime consacrée par l'assentiment des siècles, c'est que les novateurs, en matière de religion, pouvaient être réprimés par l'autorité du magistrat civil. Constantin n'eut pas plutôt embrassé le christianisme, qu'il soumit les dissidents de la croyance commune aux peines que ses prédécesseurs avaient infligées aux apostats (Socrat., p. 32; Sozom., p. 38, 72, 90, édit. Vales; saint Aug. cont. Ep. Parm., l. I, c. 8). Son exemple fut généralement suivi par les empereurs qui lui succédèrent, par les princes des tribus du Nord qui, après leur conversion à l'Évangile, prirent dans les constitutions impériales les institutions qui manquaient à leur législation encore dans l'ensfance. De là vint que l'intolérance religieuse fit partie du droit commun de la chrétienté. Les réformés eux-mêmes maintinrent ce principe et le mirent rigoureusement en pratique. Calvin, dans sa lettre au duc de Somerset, dit, en parlant des catholiques : « Merentur gladio ultore coerceri quem tibi tradidit Deus » (Ep. protect. Angl., p. 65). Et quelle que fût la doctrine prédominante, le dissident devenait possible de peines civiles, d'emprisonnement et de mort même (Lingard, l. c., t. II, p. 270, 271, trad. de M. de Roujoux). Bucer, dans son ouvrage : *Du royaume de Christ*, imprimé en 1558, a consacré tout un chapitre pour prouver que les adultères, tant hommes que femmes, doivent être puni-

nis de mort (p. 247 et suiv.). Il affirme que « c'est un blasphème manifeste contre le Seigneur que de dire qu'il ne veut pas que maintenant ce forfait tant exécrable soit aussi bien puni, et que son peuple en soit lavé et purifié. » Il s'appuie, pour justifier ici son opinion comme il l'a fait ailleurs, sur la législation de Constantin, « qui, induit par le Seigneur, revient sur la loi ancienne des Romains touchant la punition capitale des adultères » (p. 24).

M. Nisard a écrit, dans le Dictionnaire de la conversation, un bel article sur More, où il lave le chancelier du reproche d'intolérance : c'est un travail de penseur et d'écrivain. On doit encore consulter le chapitre de l'histoire de Thomas More par Rudhart : More, der Vertheidiger des alten Kirchenglaubens, p. 250.

CHAPITRE VII.

MÉPRIS DE MORE POUR LES HONNEURS ET LES LOUANGES.

Parlons de ses sentiments sur les grandeurs mondiales qui vinrent l'assaillir en dépit de ses inclinations au milieu même de ses travaux chéris (1). Il nous semble difficile de décider s'il dut les faveurs de la fortune aux dons de la nature plutôt qu'à son savoir et à ses lumières. Quoi qu'il en soit, les succès brillants qui de nos jours hélas provoquent si souvent l'ambition et l'orgueil, ne purent gâter ni son esprit ni son cœur, ni même affaiblir en lui cette vertu d'humilité qu'il pratiqua dès son enfance, et jusqu'au dernier instant de son martyre.

Admis à la cour de Henri, ses talents et son intégrité attirèrent bientôt sur More la faveur royale. Membre du conseil privé, il déploya dans ses hautes fonctions un caractère si intègre, une prudence si consommée, que la pieuse reine Catherine (2) disait à son royal époux « que le plus sage et le plus fidèle des conseillers de la couronne d'Angleterre était le trésorier de l'échiquier. »

Et cependant More se croyait si peu propre à remplir dignement la charge éminente à laquelle il avait été appelé par le monarque, qu'il ne manquait jamais, lorsque quelque circonstance se présentait, de témoigner l'éloignement qu'il avait au fond du cœur pour la cour et ses joies tumultueuses. Un jour que l'évêque de Rochester le félicitait sur le rang

qu'il occupait et sur la confiance dont Henri l'honorait, More répondit : « Je suis entré dans le conseil de Sa Majesté à mon corps défendant (ce que le roi ne manque pas de me rappeler lorsqu'il est de joyeuse humeur), et je dois avouer que je fais souvent sur mon siège une assez triste figure, ne m'y sentant pas plus à mon aise qu'un homme qui, n'ayant pas l'habitude de monter à cheval, serait contraint de courir à franc étrier. Mais le prince, dont je suis loin de posséder exclusivement la faveur, est si bienveillant envers tous ceux qui l'entourent, que quiconque est assez heureux pour l'approcher, ne saurait s'en éloigner sans avoir quelque raison de se croire en possession de ses bonnes grâces; tenez, comme ces femmes qui se persuadent que l'image de la sainte Vierge, placée sur l'autel, leur sourit lorsqu'en lui adressant leurs prières, elles approchent le plus près possible de la sainte image. Heureusement je n'ai point assez d'orgueil pour oser attendre de semblables miracles de la faveur royale, ni assez de cupidité dans l'âme pour tenter de les obtenir autrement que par l'accomplissement des devoirs que m'impose ma fidélité au prince. Mais le roi est si grand et si généreux, qu'en le voyant mes hésitations s'évanouissent. En vérité, je finis par trouver la vie de courtisan moins insupportable. »

Quoique More eût toujours témoigné une répugnance prononcée pour une existence si éloignée de ses goûts, cependant, tant que la justice et les bonnes mœurs régnèrent en Angleterre, il se résigna à garder sa charge, n'allant toutefois à la cour que lorsque les devoirs de sa place l'y appelaient.

Ainsi se passèrent les vingt premières années du règne de Henri VIII. Érasme écrivait alors à Guilfort : « Le prince de Berg a jugé à propos d'envoyer son

fils Antoine en Angleterre, à cette cour qui possède tant d'hommes sages, doctes et vertueux. Je ne parle pas du roi, qui passe à juste titre pour le prince le plus accompli (3), ni de la reine Catherine si digne de partager la couronne. » Mais en l'an 1519, Thomas ayant été à même de pressentir un changement fatal dans le caractère de Henri, se hâta de se démettre de la charge de grand chancelier.

Il annonce ainsi à Érasme sa retraite de la cour :

« Ce que j'ai toujours désiré ardemment, mon cher Didier, je l'ai enfin obtenu par la grâce de Dieu et la faveur du prince. Je suis affranchi du soin des affaires... (a) »

Et plus loin :

« Comme je me voyais dans la nécessité ou de renoncer à mes fonctions ou de n'en remplir qu'imparfaitement les devoirs, à moins de mettre ma vie en danger à cause d'une affection de poitrine qui m'est survenue dans ces derniers temps, j'ai pris la résolution de renoncer à la charge que j'occupais auprès du roi d'Angleterre, afin de consacrer le peu de jours qui me restent encore à passer ici-bas au service du Roi des Rois... »

Il s'exprime à peu près dans les mêmes termes dans une lettre à Cochlée (b). « Le mauvais état de ma santé m'a causé d'assez vives appréhensions, et quoique je sois affranchi aujourd'hui de toute espèce de contrainte, je n'ai pu encore recouvrer mes forces épuisées. L'état de maladie dans lequel j'ai

(a) *Quam rem ad hunc usque diem à puero penè semper optavi, Desideri dulcissime, ut publicarum rerum negotiis liberatus aliquid olim temporis vivere Deo duntaxat possem; id nunc tandem Dei Opt. Maxim. benignitate ac principis indulgentissimi beneficio conse- quutus sum.*

(b) Sur COCHLÉE, voir p. 63.

vécu me rendait impossible depuis plusieurs mois l'accomplissement de mes devoirs de chancelier du royaume. Je me suis donc déterminé à m'éloigner de la cour et à consacrer au service de Dieu les loisirs que la gracieuseté de Sa Majesté a bien voulu consentir à accorder à mes respectueuses instances (a). »

Dans l'épitaphe que More composa et qu'il fit placer de son vivant dans son église paroissiale, on lit :

«... Dégouté des intérêts terrestres, il renonça aux charges et aux honneurs dont la faveur royale l'avait investi, et obtint de la bonté incomparable du prince le plus généreux la liberté d'employer le reste de ses jours à méditer sur la vie éternelle, bonheur qu'il avait ambitionné dès sa plus tendre jeunesse (b) (4). »

Quoique les motifs que Thomas More allègue de sa retraite semblent plausibles, cependant, si nous en croyons le témoignage de quelques hommes qui vécurent dans son intimité, ce ne furent point les seules causes qui le déterminèrent à prendre ce parti. Déjà Henri VIII, malgré les ordonnances pontifi-

(a) «*Valetudine aliquot superioribus mensibus, non tam in speciem gravi me intuentibus quam sentienti mihi formidolosa, usus sum. Quam ne nunc quidem post impetratam omnium munera vacatio nem satis possum excutere. Ita si bat ut cancellarii obire officium haud satis possem nisi valetudinis malum sinerem in dies magis magisque crescere. Movit ergo animum meum recuperandae cura sanitatis, sed multo magis publicae utilitatis respectus. Quam multis modis remoraturus videbar, si homo valetudinis impeditae, negotia publica simul cogerer impedire. Ocius quod illustrissimi principis in me prona benignitas precibus meis annuere dignata est, post hac studiis et Deo constitui dedicare.* »

(b) «*Mortalium harum rerum satur, quam rem à puero penè semper optaverat, ut ultimos aliquot vitæ negotiis paulatim se subducens futuræ posset immortalitati meditari (si cæptis annuat? Deus), indulgentissimi principis incomparabili beneficio, resignatis honoribus, impetravit.* »

cales qui lui avaient été notifiées, foulant aux pieds les droits de la religion et de la justice, avait répudié sa pieuse épouse Catherine d'Aragon pour introduire solennellement Anne de Boulen dans la couche royale (5). En voyant ce prince irréligieux et sensuel méconnaître ainsi le jugement suprême du saint-siège pour n'écouter que sa criminelle passion, More jugea que le prince serait désormais sourd aux représentations que ses conseillers et le parlement même tenteraient de lui faire entendre. Il pensa qu'il n'était plus possible à un homme d'honneur de servir sans outrager la majesté céleste un souverain rebelle à l'autorité de l'Église. Il chercha donc dès cet instant une occasion de s'éloigner de cette cour coupable, et préféra sacrifier les intérêts de sa gloire et de sa fortune aux exigences légitimes de sa conscience et de sa foi.

L'inébranlable orthodoxie de More dut contribuer aussi à l'éloigner des affaires publiques, avide qu'il était de livrer de nouveaux combats aux disciples de Luther. Mais humble autant que modeste, il tenta d'attribuer à la nécessité ce qui n'était que l'inspiration de sa piété et de sa vertu.

Étant encore chancelier du royaume, comme son gendre Roper, qui vivait avec lui, parlait de la prospérité de l'Angleterre, dont l'état était alors florissant et tranquille, et qu'il vantait la gloire de Henri VIII; More, sans se laisser séduire par cette trompeuse apparence, répondit: « qu'en effet l'Angleterre semblait jouir d'une paix féconde, mais qu'il fallait prier Dieu que le roi ne changeât point tout à coup de caractère, et qu'il ne s'entourât de conseillers pusillanimes ni de courtisans ambitieux. » Et comme Roper semblait se réjouir de ce que la religion n'avait reçu jusqu'alors aucune atteinte et

qu'il en faisait honneur à la sagesse et à la piété du monarque , ajoutant que jamais peut-être on n'avait montré plus d'empressement à servir Dieu , plus d'assiduité à la prière et plus de pureté dans les mœurs ; More , qui se promenait sur les bords de la Tamise , lui répondit : « Ce que vous dites ici , mon fils , est d'une vérité incontestable ; mais le moment approche où vous chercherez en vain cette ferveur et cette innocence qui vous édifient si justement aujourd'hui. Vous verrez au contraire les hommes les plus vertueux dédaignés et méprisés ainsi que ces misérables insectes , » et en parlant ainsi , il foulait du pied une fourmilière qui se trouvait sur son passage.

Un jour , comme il revenait de la cour , ayant trouvé ses filles et ses nièces en prière , il leur dit : « Priez , mes chères filles , priez avec ferveur tandis qu'il vous est permis de le faire sans contrainte ; car bientôt , ajouta-t-il , à moins que vous ne montriez une fermeté et un courage à toute épreuve , vous ne pourrez peut-être plus prier. » Hélas ! More avait raison , et ces pronostics funestes ne se sont depuis que trop réalisés !

Peu de temps après sa retraite volontaire , comme More vivait retiré dans sa maison , entouré de ses enfants et ne recevant que peu d'amis , on célébra à Londres les noces de Henri et d'Anne Boulen , et quelqu'un étant venu dire à More que la nouvelle reine , dans l'ivresse de sa joie , se livrait à des réjouissances continues , et que la cour d'Angleterre , depuis l'hymen royal , était devenue le lieu le plus bruyant du royaume , il répondit :

« Ces réjouissances auxquelles Anne Boulen prend une part si active , amèneront un autre jeu. On jouera aux boules avec nos têtes , et la tête d'Anne sera une des premières qui tombera. »

Et cette prédiction funèbre ne tarda point à se transformer en une lamentable réalité.

Celui queles honne urs éblouissent , qui en est orgueilleux et fier, consentira plutôt au sacrifice de sa foi qu'à renoncer jamais à ces vanités de la terre. On a vu que More pensait autrement , et qu'à l'exemple de Cassiodore qui demanda à Vitigès de s'éloigner de la cour pour aller passer le reste de ses jours en prière dans un monastère de Lucanie , il n'eut point de repos qu'il n'eût obtenu de Henri l'autorisation de se démettre de la charge de chancelier d'Angleterre , afin de consacrer les loisirs de sa retraite à la défense du catholicisme , incessamment menacé par les libertins et les impies (6). Toutefois , il n'appartient qu'à More lui-même de louer dignement cette action qui honora la fin de sa carrière politique. Nous citerons donc les paroles dont il se servit en exprimant son admiration pour un autre chancelier d'Angleterre , William Warham (7) , archevêque de Cantorbéry , auquel Wolsey (8) succéda , et qui préféra se retirer de la cour plutôt que de prêter également son assistance à des actes qui lui semblaient injustes et tyranniques. Dans cette circonstance , More écrivit à Warham : « J'ai longtemps admiré l'heureuse étoile de Votre Grandeur, soit durant le temps qu'elle a exercé avec une rare distinction la charge de chancelier du royaume, soit depuis qu'à-près y avoir renoncé , elle a su acquérir une liberté qui l'a affranchie du soin des affaires publiques. Plus les fonctions dont on est investi sont considérables , plus en les résignant on est exposé à la calomnie. Il n'appartenait donc qu'à une extrême sagesse et à une intégrité irréprochable d'abdiquer le pouvoir aussi spontanément que vous l'avez fait; et je ne sais ce que je dois le plus louer en Votre Grâce, ou la

sagesse qui l'a portée à abandonner sans regret la magistrature la plus élevée du royaume, ou ce caractère indépendant qui n'a conçu nulle crainte en renonçant à la charge suprême dont elle était revêtue. Le loisir dont vous jouissez aujourd'hui sera plus doux encore, si vous le partagez, comme vous en avez témoigné l'intention, entre l'étude des lettres et de la philosophie, et les charmes de l'amitié. Pour moi, quoique je ne sois point chargé de négociations dignes de fixer l'attention publique (il était cependant déjà trésorier de l'Échiquier); la faiblesse de mon mérite me fait trouver insupportable le poids des affaires les plus minimes, et je suis obsédé à un tel point par la multiplicité de mes devoirs, que jusqu'ici il ne m'avait point été possible de disposer d'un seul instant, non pas pour aller présenter en personne à Votre Grâce mes respectueuses félicitations, mais du moins pour lui écrire et m'excuser d'avoir manqué à ce devoir qui m'est pourtant bien doux. J'ajouteraï encore quelques lignes à cette lettre pour recommander à Votre Grandeur une bagatelle littéraire (More parle ici de l'*Utopie*), échappée presque à mon insu de ma plume, et qu'un de mes amis d'Anvers, poussé par une affection inconsidérée, a fait imprimer sans ma participation. Quoique je juge cet opuscule peu digne de votre gravité, j'ose cependant prendre la liberté de vous l'adresser, comptant que la faveur dont vous avez toujours honoré l'auteur lui obtiendra cette fois encore votre indulgence accoutumée... »

More ne se borna pas à louer la conduite de l'archevêque de Cantorbéry : il voulut l'imiter. Aussi, les éloges qu'il donne à l'illustre prélat lui appartiennent-ils à des titres non moins incontestables.

Nous avons vu plus haut l'estime que les savants professèrent pour l'*Utopie*, et les éloges magnifiques dont ce livre original fut l'objet. Néanmoins, More, comme il le déclare dans une de ses lettres, se refusa à en autoriser l'impression, se contentant d'en lire quelques passages à ses amis les plus intimes. Aussi, lorsque l'ouvrage parut, il refusa de le reconnaître publiquement, et écrivit à un savant professeur qui avait loué cette fiction :

« L'éloge que vous avez fait de mon *Utopie* me semble dicté bien plus par votre affection que par votre jugement. Lorsque l'amitié s'empare de notre cœur, elle le subjugue et le maîtrise, et je reconnais que c'est ce qui vous est arrivé à mon égard... »

Telle est la modestie avec laquelle More parlait de cet ouvrage, admiré non-seulement en Angleterre, mais dans tous les autres États voisins. Quiconque lit cette philosophique et spirituelle fiction, les discours de More, ses traductions de Lucien, son Histoire de la vie du roi Richard, et sa correspondance, ne saurait méconnaître que cet homme supérieur, qui se récrie la plupart du temps dans ses lettres sur l'insuffisance de son savoir et sur la stérilité de sa parole, se distingue au contraire par l'érudition la plus solide et l'éloquence la plus entraînante. Cette modestie de More se retrouve dans une lettre écrite à Budé :

« Je n'aurais assurément point osé vous demander d'adoucir par quelqu'une de vos lettres le regret si vif que votre éloignement m'a causé, s'il m'avait été possible de résister au désir que j'éprouve de recevoir de vos nouvelles. Je suis d'ailleurs si embarrassé lorsqu'il faut que j'écrive quelque épître à mes amis, à cause du peu d'habileté que j'ai à m'exprimer, et puis l'admiration que vous m'inspirez, me sub-

jugue à un tel point, que ce n'est qu'avec l'appréhension la plus vive que j'ose m'entretenir avec vous.

» Un motif puissant m'y détermine cependant, et ce motif est la crainte que celles de mes lettres qui sont dans vos mains ne se répandent dans le public avec les vôtres, sans lesquelles pourtant leurs défauts seraient bien plus vite reconnus, puisque vos pensées ingénieuses et les agréments de votre style ne seraient point là pour tenir en haleine le lecteur charmé. Je me souviens que dans un entretien que nous avons eu un jour ensemble, il fut question de ces lettres que vous étiez disposé à publier si je vous en donnais mon consentement. Comme nous n'en parlâmes que légèrement, je ne sais ce que je vous répondis alors. Mais aujourd'hui je réfléchis à cette publication, et je juge prudent de différer de prendre un parti ; moins pour examiner s'il ne me serait point échappé quelque expression peu latine, que pour remarquer si en parlant de la paix ou de la guerre, des mœurs, des gens mariés, des prêtres, du peuple, etc., je n'aurais point hasardé quelque jugement peu circconspect, et qui pourrait donner prise à la calomnie...»

On voit avec quelle humilité More parle ici de son savoir qu'il place bien au-dessous de celui de Budé, exigeant que ses lettres ne soient publiées qu'après avoir été revues et corrigées avec la plus grande sévérité.

Pourquoi faut-il qu'une telle réserve ne se soit pas rencontrée dans Érasme, ni dans tant d'autres prétendus érudits de notre temps ? L'église n'aurait pas été contrainte de condamner et de défendre une foule de livres impies ou scandaleux.

Quoique en général More ne soit pas moins estimé comme poète élégant que comme éloquent

écrivain, cependant il fut si sévère pour les œuvres de sa jeunesse, qu'il ne manifesta par la suite, en aucune occasion, l'intention de les publier. Il en parle en ce sens dans une lettre à Érasme :

« Mes vers ne m'ont jamais beaucoup plu, comme vous le savez, mon cher Érasme, et si vous ne m'aviez pas témoigné quelque contentement en les lisant, ils n'existeraient plus depuis longtemps (9). »

More n'a donc recherché durant sa vie ni les honneurs ni la gloire littéraire. Au contraire, il les a toujours dédaignés : et si l'intérêt de sa patrie et de ses concitoyens exigea qu'il exerçât l'une des charges les plus éminentes et les plus enviées du royaume, il accomplit cette tâche difficile avec sagesse, habileté et désintéressement, soutenu qu'il était par la crainte de Dieu et l'amour de la justice.

NOTES ET REMARQUES.

(1) Bien jeune, comme nous l'avons vu, Thomas More semble déjà désenchanté de la vie. Il a beau rire, son âme est tourmentée. Le monde l'ennuie, et il lève les yeux vers le ciel sa véritable patrie. Quand une grandeur mondaine tombe, il se recueille pour chanter ou plutôt pour pleurer cette chute. A la mort d'Elisabeth, femme de Henri VII, en 1503, cette année où l'astrologie avait promis toutes sortes de félicités à la reine, il composa l'élegie suivante (c'est la reine qui parle) :

Yet was I lately promised otherwise
 This year to live in weal and in delight,
 Lo, to what cometh all thy blandishing promise,
 O false astrology and divinitrice,
 Of God's secrets vaunting thyself so wise ?
 How true for this year is thy prophecy ?
 The year yet lasteth, and lo, here I lie !

Adieu, mine own dear spouse, my worthy lord,
 The faithful love that did us both combine
 In marriage and peaceable concord
 Into your hands here do I clean resign,
 To be bestowed on your children and mine ;
 Erst were ye father, now must ye supply
 The mother's part also, for here I lie.

Where are our castles now ? where are our towers ?
 Goodly Richmond, soon art thou gone from me,
 At Westminster, that costly work of yours,
 Mine own dear lord, now shall I never see ;
 Almighty God, vouchsafe to grant that ye,
 For you and children well may edify ;
 My palace builded is, for lo, now here I lie !

Farewell, my daughter, lady Margarete,
 God wot full oft it grieved hath my mind,
 That ye should go where we might seldom meet,
 Now I am gone, and have left you behind,
 O mortal folk, but we be very blind,
 What we least fear full oft it is most nigh,
 From you depart I first, for lo, now here I lie !

Farewell, madame, my lord's worthy mother,
 Comfort your son, and be of good cheer,
 Take all at worth, for it will be no other ;

Farewell, my daughter Katharine, late the *phere*
Unto Prince Arthur, late my child so dear.
It boooth not for me to wail and cry,
Pray for my soul, for lo, now here I lie !

Adieu, lord Henry, loving son, adieu,
Our Lord increase your honour and estate;
Adieu, my daughter Mary, bright of hue,
God make you virtuous, wise, and fortunate;
Adieu, sweetheart, my little daughter Kate,
Thou shalt, sweet babe, such is thy destiny,
Thy mother never know, for lo, now here I lie !

Lady Cecily, lady Anne, and lady Katharine !
Farewell, my well-beloved sisters three,
Oh lady Bridget, other sister mine,
Lo here the end of worldly vanity,
Now are you well who earthly folly flee,
And heavenly things do praise and magnify,
Farewell, and pray for me, for lo ! now here I lie !

Adieu, my lords, adieu, my ladies all ;
Adieu, my faithful servants every one ;
Adieu, my commons, whom I never shall
See in this world—wherefore to Thee alone,
Immortal God, verily three in one,
I me commend ; thy infinite mercy,
Shew to thy servant, for now here I lie !

(2) CATHERINE était fille de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, et d'Isabelle de Castille. Elle naquit à Alcala de Henares, le 15 décembre 1485 (Andres Bernaldes : Historia de los Reyes catolicos don Fernando y doña Isabel, fol. 12, 13, 41, 42, 125 ; ce manuscrit, qui a servi à miss Strickland pour écrire la vie de Catherine d'Aragon, est la propriété de sir Thomas Phillipps, bart. de Middle Hill.). Au mois de novembre 1501, elle fut unie solennellement à Londres au prince héritaire Arthur, né le 20 septembre 1486, et qui mourut le 2 avril 1502.

Érasme parle ainsi de cette princesse : « Rex Angliæ, crebris literis ac muneribus ultrò missis, declarat favorem ac benevolentiam in me singularem. Nec illi facilè cedit fœminarum, quas hæc ætas habet optimas, Catharina illius regina. » (Epist. t. II, p. 1285.)

Catherine avait toutes les vertus de sa mère : quelques historiens ont blâmé en elle l'exagération de la piété. Érasme qui, sous ce rapport, n'a pas encouru les mêmes reproches, s'exprime ainsi sur la reine :

« Hoc rarissimum exemplum, fœminam in deliciis aulicis

natam et educatam, eā fortunæ indulgentiā, quæ solet etiam benè institutos mores corrumpere, spem omnem, omne solatium in sacris precationibus, in divinorum voluminum lectione reponere ! Hæc sunt verè clara stemmata, hoc diadema quod te gloriosam reddit coram angelis Dei... Sed quò dilabitur calamus ? Gratulari decreveram et admonitor fio, quum sciam ultrò currenti in pietatis studio, et in sacrarum literarum campis assiduè versanti, nihil opus esse vel calcaribus vel monitis. » (Epist., t. I, p. 1063-1064.)

Après quelques mois de mariage, Catherine perdit Arthur, sans que l'hymen eût pu être consommé. (Lingard et Legrand)

Veuve et vierge comme on le disait, comme elle l'affirma, comme Henri VIII le déclara lui-même à Charles-Quint, Catherine épousa le duc d'York, prince de Galles, le 23 juin 1506 : Henri était heureux ; il possédait celle qu'il aimait éperdument, Jules II ayant accordé la dispense nécessaire. (Voir notre Histoire de Henri VIII, t. I.) Après vingt ans d'une union souvent troublée par les caprices et l'inconduite d'un prince qui entretenait publiquement des maîtresses et avait eu un enfant de lady Taillebois (le duc de Richmond), Henri, épris des charmes d'Anne Boleyn et désireux d'avoir un héritier mâle, divorça d'avec Catherine.

Catherine écrivait très-purement en latin : elle entretenait dans cette langue un commerce épistolaire avec Erasme et Vives. Le British Museum possède quelques lettres en anglais de cette princesse. En voici une dont l'original est dans la Collect. Cotton. (Vesp. F. XIII, fol. 72.) Elle l'adresse à Marie sa fille, qui avait pour maître de langue latine Federston.

“ Dougther,

“I pray you thinke not that any forgetfulnes hathe caused me to kepe Charles so long here, and aunswerd not to your letter, in the whiche I perceyve ye wold knowe howe I doo. I am in that caas that the long absence of the Kyng and you troubleth me. My helthe ye metely good : and I trust in God, he that sent me the las dothe it to the best, and well shortly torne it to the fyrst to come to good effecte. And in the meane tyme I am veray glad to here from you, specially when they shewe me that ye be well amended. I pray God to contynue it into hys pleasour. As for your wrting in Lattine I am glad that ye shall chaunge frome me to maister Federston, for that shall doo you moche good, to lerne by him to write right. But yet

some tymes I wold be glad when ye doo write to maister Federston of your owne enditing when he hathe rede it that I may se it. For it shal be a grete comfort to me to see you kepe your Latten and fayer writting and all. And soo I pray you to recommaunde me to my Lady of Salisbury. At Oborne this Fryday night. Your lovyng mother Katherine the Qwene."

(3) Il est certain que pendant longtemps Henri fut l'idole de ses sujets, et l'admiration des lettrés. On peut voir dans Turner, *The history of Henry the Eighth*, sous les titres divers de : Henry's manners and morals (p. 36-39); Henry's attention to national improvement (39-40); Henry's intellectual talents and acquisitions (40-42); Henry's love and encouragements of Literature, arts, and sciences (42-53), la peinture fidèle de Henri adolescent.

L'auteur a renfermé dans ces pages les témoignages d'Érasme, Colet, Mélanchthon en faveur du roi d'Angleterre.

Voici une épître d'Érasme à Henri VIII, qui servira à nous donner une idée des talents et du caractère de ce prince :

« Illustrissimo puerō Duci Henrico Des. Erasmus Rot. Meminisſe debes, Henrice dux illustrissime, eos qui te gemmis aurove honorant, dare primum aliena, quippe fortunæ munera, præterea caduca, deinde qualia quām plurimi mortales possint elargiri, postremo quæ tibi ipsi domi abundant, quæque donare aliis quām accipere magno principi longe sit pulchrius. At qui carmen suo ingenio, suis vigiliis elucubratum nomini tuo dicat; is mihi non paulò præstantiora videtur offerre : utpote qui non aliena sed propria elargiatur, nec paucis annis intermoritura, sed quæ gloriam etiam tuam immortalem queant afficere, tum ea quæ perquam pauci possint donare (neque enim pecuniosorum et bonorum poetarum par copia), denique quæ non minus sit regibus pulchrum accipere, quām remunerari. Et opibus quidem si nemo non Regum abundarit, nominis immortalitatem non ita multi sunt assequuti, quām quidem illi pulcherrimis facinoribus emereri possunt, et soli vates eruditis carminibus præstare, etc. Et hæc quidem interea tanquam ludicra munuscula tuae pueritiae dicavimus, uberiora largituri, ubi tua virtus unà cum ætate accrescens uberiorum carminum materiam suppeditabit. Ad quod equidem te adhortarer, nisi et ipse jam dum sponte tua velis remisque, (ut ajunt) eò tenderes, et domi haberes Skeltonum unum Britannicarum literarum lumen auctoribus, qui tua studia possit non solum accendere, sed etiam

consummare. Bene vale et bonas literas splendore tuo illustra, autoritate tuere, liberalitate fove. » (Epist. Des. Erasmi Rot., Bas., 1518, in-4°, et Erasmi Op., Bas., 1540, 1018.)

Dans la lettre suivante, Érasme répond aux arguments de Luther qui refusait de croire que Henri fût l'auteur de l'*Assertio sacramentorum* (voir p. 97) :

« Jam quòd subdubitare videris an libellum ac duas epistolas, quas scripsit adversus Lutherum, suo marte confecerit rex Angliæ, id tibi cum multis commune est. Nec mirum, quum hactenus prodigii simile sit habitum, præsertim apud Germanos, principem scire literas. Cæterum ut non contenderim neminem scribenti fuisse auxilio, quum eruditissimi quique viri non-nunquam utantur amicorum subsidiis; ita non dubitem affirmare ipsum eorum quæ edit, parentem et auctorem esse: siquidem patre natus est, quo vix alium reperias exactiore judicio. Mater item erat sanissimi ingenii, planeque singulari quādam tum prudentiā, tum pietate: puerulus admodum, studiis admotus est. Ingenium erat vividum, erectum et ad quocunque se vertisset supra modum habile. Neque quicquam attentavit unquam, quod non absolverit. Tandem naturæ dexteritas est, ut et in istis vulgaribus velut equitandi jaculandique peritiā, neminem non a tergo reliquerit. Dicas illum ad omnia natum. Nullum est musices genus, in quo non excesserit mediocritatem, mathematicarum item disciplinarum mirè docilis. Nec unquam omisit studia, quoties per regni negotia vacat, aut legis aliquid, aut disputat, quod solet perlibenter; mirè comis ac placidus in certamine, dicas hic socium esse non regem, etc. » (Erasm. Ep. ad Cochœum, lib. 23, p. 910.)

Nous allons juger Henri VIII comme humaniste :

« Princeps Henricus Desiderio Erasmo, viro undecunque notissimo, S. Jesus est Spes mea.

» Tuis plurimum sum literis affectus, disertissime Erasme, quippe quæ et venustiores sunt, quām ut raptim videantur exaratæ, et lucidæ simplicesque magis quām quæ ab ingenio tam solerti præmeditatæ judicentur. Fit enim nescio quo pacto, ut quæ ab ingeniosis elaborata, deteriore depromuntur operæ, plus pariter affectatæ secum afferant difficultatis: nam dum tertiiori studemus eloquio, subterfugit nos clanculum apertus ille clarusque dicendi mœdus. Sed tua isthæc epistola quantum venustate pollet, tantum etiam suā perspicuitate liquet, ut prorsus omne punctum tulisse videaris. Sed quid ego tuam laudare

paro facundiam, cujus per totum terrarum orbem nobilitata est scientia? nihil queo equidem in tuam laudem effingere, quod tam consummatâ isthâc eruditione satis dignum sit. Quare tuas laudes omitto, de quibus silere satius puto quâm nimis parcè dicere. Rumorem illum de morte Castellani regis mei fratris penitus penitusque desideratissimi, longè antequam ex tuis literis oppidò invitus acceperam: sed eum utinam aut serius multò, aut minus verum ad nos fama tulisset! Nunquam enim post charissimæ genetricis mortem, nuntius huc venit invisor. Et parcius, ut verum fatear, huic literarum parti favebam, quâm earum singularis postulabat elegantia, quod cicatricem, cui callum tempus obduxerat, refricare visa est. Verum quæ superis sunt visa, mortalibus rata haberi fas est. Tu verò perge, eaque nobis lteris significa si qua sunt isthuc nova, sed jucundiora. Deus fortunet quæcunque memoratu digna acciderint. Vale. Ex Richemundiâ, decimo septimo die januarii. » (Ep. Erasmi Ed. Bas., 1540, p. 911.)

Voir la correspondance d'Érasme, t. I, p. 7, 8, 119, 145, 147, 148, 151, 157, 168, 187, 264, 268, 309, 319, 321, 402, 415, 417, 438, 440, 441, 461, 463, 474, 476, 477, 491, 510, 512, 533, 538, 562, 661, 732, 743, 762, 763, 773, 774; et t. II, p. 1231, 1441.

(4) REMISE DES SCEAUX DE L'ÉTAT PAR SIR THOMAS MORE (le 15 mai 1532).

Rymer, XIV, p. 433, 434; Acta, VI, II, p. 171, col. 1 et 2.

« Super Deliberatione Magni Sigilli et Juramento in cancellaria.

» Memorandum quod, sextodecimo die maii, anno regni regis Henrici Octavi vicesimo quarto, magnum sigillum regium, in custodia egregii viri Thomæ More militis tunc cancellarii Angliæ existens, in quadam baga de albo corrio inclusum, et sigillo ipsius Thomæ in cera signatum, in manus dicti Domini regis, apud Manerium suum vocatum York Place juxta villam Westmonasteriensem in orto suo ibidem, circa horam tertiam post meridiem, in præsentia Thomæ ducis Norffolciæ deliberatum fuit,

» Dictusque Thomas More tunc et ibidem officium cancellarii Angliæ in manus dicti Domini regis sursum reddidit;

» Ac idem Dominus rex officium illud nec non sigillum prædic-

tum acceptavit et accepit, eodemque sigillo in manibus dicti Domini regis remanente, idem rex dedit die lunæ, vicesimo die maii... circa horam quartam post meridiem dilecto sibi Thomæ Audley. »

Audley, successeur de More, prêta serment comme grand chancelier le 5 juin 1532. C'était une âme vénale et corrompue qui vendit sa conscience au prince son maître, et prêta son assistance aux mesures spoliatrices prises par le parlement contre les couvents.

(5) D'après Stowe et Godwin, le mariage *secret* de Henri avec Anne eut lieu le 25 janvier 1533. Le docteur Rowland Lee, un des aumôniers du prince, reçut ordre de préparer pour la cérémonie nuptiale une petite chapelle dans une des tours de Whitehall. Norris et Heneage, familiers de Henri, servirent de témoins. Le chapelain hésita, dit-on, un moment à se rendre aux ordres du roi ; il n'osait pas donner la bénédiction nuptiale sans une autorisation de l'autorité ecclésiastique : Henri trompa son chapelain en affirmant que le pape s'était prononcé en faveur du divorce. La cérémonie eut lieu, et Anne Boleyn reçut l'anneau nuptial de la main royale qui devait bientôt signer l'arrêt de mort de sa seconde femme. Rochford, le frère d'Anne, fut envoyé sur-le-champ en France pour annoncer l'événement à François I^r. Ces particularités sont tirées d'un manuscrit qui fut plus tard présenté à la reine Marie. (Lingard, Tytler, Miss Benger, Mrs. Thompson.)

Le 8 mai 1533, Cranmer, archevêque de Cantorbéry, présida le conseil assemblé à Dunstable, et prononça, après un semblant de procédure, la nullité du mariage de Henri avec Catherine d'Aragon. (Miss Strickland, l. c., p. 219, 220.)

(6) Les voyages de More en France, dans les Pays-Bas et à travers l'Angleterre lui avaient révélé les dangers qui menaçaient la foi catholique. De retour de ses ambassades, More est devenu triste ; quand il joue, son ironie a quelque chose de mélancolique. Dans tous ses entretiens avec ses filles, sa femme, Érasme, Roper, ses amis, perce je ne sais quelle funeste anxiété. Un grand duel se prépare entre l'autorité et le rationalisme : More veut servir de second à l'autorité.

Tonstal excite le zèle de More, auquel il a permis de lire les livres hérétiques (Walter) ; Érasme l'encourage par son exemple ; couard et pusillanime, Érasme a fini par prendre du cœur. Aux cris de l'épiscopat menacé, et avec l'épiscopat, de

l'intelligence et de la civilisation, le philosophe a saisi la plume et opposé son *De libero arbitrio* au *De servo arbitrio*, où Luther proclame en termes fastueux l'esclavage de l'homme. La lutte est longue et pleine de mouvement et d'intérêt. A Wittemberg, Luther et Mélanchthon ont osé soutenir que l'enfant d'Adam est attaché fatallement au péché; qu'il pèche incessamment, soit qu'il veille ou qu'il sommeille; qu'il pèche même quand, ému de pitié, il rompt son pain avec le pauvre voyageur mourant d'inanition sur le chemin; quand il fait l'aumône, quand il prie, quand il pleure sur ses désordres passés. En pourrait-il être autrement? C'est Dieu qui le presse, et le pousse, et le précipite; s'il s'appelle Judas, c'est Dieu qui l'entraîne à vendre le sang du juste; s'il s'appelle David, c'est encore Dieu qui le jette dans les bras de Bethsabée; s'il s'appelle Pierre et qu'entendant le chant du coq il verse des larmes, ces larmes sont autant de péchés. Gloire à Erasme, qui a montré avec tant d'éloquence et de passion que l'homme est libre: dans ce duel avec Luther il est magnifique de logique et de style.

More, ainsi qu'on le voit d'après sa correspondance et ses Dialogues, avait assisté avec une vive curiosité à cette lutte entre les deux représentants des deux écoles. Il connaissait cette opinion impie de Mélanchthon: « *Constat enim Deum omnia facere, non permissivè sed potenter, id est ut sit ejus proprium opus Judæ proditio sicut Pauli vocatio.* » Il avait lu ce commentaire de Luther sur la Gen. CXXIX. « *In spiritualibus ac divinis rebus quæ ad animæ salutem spectant, homo est instar statuæ salis in quam uxor patriarchæ Loth est conversa; imò est similis truncu et lapidis statuæ vitæ carenti, quæ neque oculorum, oris aut ullorum sensuum cordisque usum habet.* » Il savait que le docteur de Wittemberg avait enseigné en chaire que Dieu a prédestiné à la damnation éternelle quelques-unes de ses créatures: *daß Gott etliche Menschen zur Verdammniß verordnet habe, ehe sie geboren worden.* Ces blasphèmes lui faisaient peur, et plus d'une fois, dans ses entretiens avec Marguerite et Roper, il demande à Dieu de mourir avant que de semblables doctrines se soient introduites en Angleterre.

A son tour More voulut défendre la dogmatique catholique contre des enseignements que les novateurs appelaient la *science nouvelle*. En tête de ses Dialogues, écrits spécialement contre Tyndal, il fait un tableau de ces hommes de nouveautés « qui ont toujours sur les lèvres les mots de tolérance, et qui ne cessent de poursuivre en Allemagne par la confiscation, la

prison, l'exil, la mort même, ceux de leurs frères qui ne pensent pas comme eux. Triomphant-ils, ils finissent par se déchirer et s'entre-détruire. Voyez les luthériens en Allemagne ; les zwingliens en Suisse : le présent ressemble au passé. »

« Les novateurs, il faut l'avouer, disait-il, ont fait la guerre à l'hypocrisie ; mais ils l'ont remplacée par le scandale. On ne joue plus, comme autrefois, la piété, mais on affiche l'incréduilité. » (Rudhart, l. c., p. 257.)

L'homme d'État avait raison. Pirkheimer, qui était sur le théâtre de la réforme, n'a fait que développer la pensée de l'humaniste anglais en parlant des nouveaux évangélistes au milieu desquels il vivait :

„Wir hofften, die Römisch Buberei, desgleich der Münch und Pfaffen Schalkheit sollt gebessert werden ; aber so man zusicht, hat sich die Sach also geärgert, daß die Evangelischen Buben jene fromm machen. Ich kann wohl gebenken, daß Euch solchs zu hören fremd ist, wenn Ihr aber um uns wäret, und sehet das schändlich, bos und sträflich Wesen, so die Pfaffen und ausgelassen Münch treiben, wurb't Ihr Euch mit dem höchsten verwundern. Die vorigen haben uns mit Gleisnerey und Listigkeit betrogen ; so wollen die jeglichen öffentlich ein schändlich und sträflich Wesen führen, und dabei die Leut mit gesehenden Augen blinb reden und sagen : man kann sie aus ihren Werken nit urtheilen, so uns doch Christus ein anders gelehrt hat ; und obwohl die guten Werke nit leicht erkannt können werden, so aber einer bößlich und sträflich handelt, zeigt er damit an, daß er kein Biedermann ist, er zieh sich gleich auf den Glauben, wie er woll, dann an die Werk ist der Glaub tott, wie auch die Werk an den Glauben ic.“ (Ernst Münch's Vilibald Pirkheimer's Schweizerkrieg und Ehrenhandel mit seinen Feinden zu Nürnberg, nebst Biographie und kritischem Schriften-Verzeichniß. Basel, 1826, in-8°, p. 49, 50.)

Luther, dans ses rares moments de véracité, convenait que l'humanité, depuis la réforme, avait bien changé ; qu'elle était bien plus colère, orgueilleuse, indépendante, ignorante, entêtée, en un mot plus mauvaise que sous la papauté. Die Menschen unser Zeit sind weit mehr zur Nachsucht geneigt, weit geiziger, gefühlloser, unbescheiden und widerspenstiger, furz weit schlechter als zur Zeit des Papstthums. (Postille, post cap. I, Dom. Adv.)

Il disait ailleurs : « En vérité ; le monde est devenu la proie

de Satan, et les hommes sont de vrais diables. » *Die Welt ist des Teufels, und sind eitel Teufel geworben.*

Il avouait encore que sa Germanie, depuis qu'elle avait ouvert les yeux à la lumière du pur Évangile, devenait chaque jour plus méchante. „*Seit man die reine Lärre des Evangeliums durch das Licht der Aufklärung erleuchtet hat, wird die Welt täglich schlechter.*” (Serm. conv. ger., p. 55, cité dans la belle préface de M. J. H. Thommes : *Thomas Morus, Lord-Kanzler von England. Augsbourg, 1847, p. 21, note.*)

On connaît le mot de Mélanchthon : « J'ai versé sur les funestes conséquences de la réforme plus de larmes qu'il n'y a d'eau dans l'Elbe. » *Ich habe mehr Thränen geweint über das Unheil der Reformation, als Wasser in der Elbe fließt.* (Id., ib.)

Voir quelques-uns des aveux échappés aux réformateurs, p. 448, 450. (La Foi de nos pères, par M. le baron de Bussière, 1844, in-8°.)

(7) **WARHAM.** Érasme va nous faire connaître l'archevêque de Cantorbéry, le grand chancelier d'Angleterre.

« Ubi literis ac montibus (quod ajunt) aureis amicorum pellectus rediisse in Angliam (Hecuba Euripidis quam verterem Græcanitatis causâ, tum agens Lovanii), addidi præfationem et carmen Iambicum plusquam extemporarium. Quum fortè vacaret membranâ, atque autoribus eruditis amicis, sed præcipuè Gulielmo Grocyno, qui tum inter multos Britanniæ doctos primam laudem tenebat, obtuli libellum dicatum R. P. Gulielmo Archiepisc. Cantuariensi, totius Angliæ Primati et ejus regni cancellario, hoc est judici summo. Hoc erat tum notitiæ nostræ felix auspicium. Is quum me paucis salutasset ante prandium, hominem minimè multiloquum, aut ambitiosum : rursus a prandio paucis confabulatus, ut est et ipse moribus minimè molestus, dimisit cum honorario munere, quod suo more solus soli dedit, ne vel pudore vel invidiâ gravaret accipientem : id actum est Lambethe. Dum ab hoc redimus cymbâ vecti quemadmodum illic mos est, inter navigandum rogat me Grocinus : Quantum accepissem muneris; dico summam immensam, ludens. Quum ille rideret, quæro causam risus, et an non crederet præsulis animum esse dignum aliquo magnifico munere. Tandem edito muneris modo, quum ludens rogarem quod tantillum deditset, urgenti respondit, nihil horum esse, sed obstisset suspicionem, ne fortè idem operis alibi dedicasset alteri. Eam vocem admiratus, quum rogarem undenam ea suspicio venisset

homini in mentem, ridens, sed τὸν σαρδυνῶν γέλωτα quia sic, inquit, soletis vos : significans id solere fieri a nostræ farinæ hominibus. Hic aculeus cum hæreret animo meo, rudi talium dicteriorum, simul atque me Luteciam recepisset, inde petiturus Italiam, librum Radio tradidi formulis excudendum, adjectâ Iphigeniâ Aulidensi quam fusius ac liberius verteram agens in Angliâ : et quum unam dntaxat obtulisset, præsuli utramque dicavi eidem. Sic ultus sum Grocini dictum, quum interim non haberem in animo revisere Britanniam, nec de repetendo archiepiscopo cogitarem : tanta tum erat in tam tenui fortunâ superbia. » (Erasmi Catalogus lucubrationum, præfixus operi, t. I. Bas., 1540.)

Quelques historiens ont cité cette anecdote, racontée si spirituellement par Érasme, pour blâmer la lésinerie de l'archevêque.

Érasme, plus tard, a vengé la mémoire de son Mécène :

« Cantuariensis episcopus, totius Angliæ primas, ac regni hujus cancellarius, vir doctus et probus me sic amplectitur ut, si pater esset aut frater, non posset amantius. Et ut intelligas hoc eum ex animo facere, dedit mihi sacerdotium centem fermè nobilium : quod postea volente me in pensionem centum coronatorum mutavit ex meâ resignatione. Ad hæc dedit dono supra quadringentos nobiles, his pauculis annis idque nihil unquam petenti. Dedit uno die nobiles centum et quinquaginta : ab episcopis aliis supra centum nobiles accepi gratuitâ liberalitate oblatis. (Eras. Epist.. t. II, p 1529-30.)

Voici sous quelles couleurs Érasme a peint ailleurs Warham :

« Non titulo tantum ac dignitate primas Angliæ, sed eruditione, integritate, fide, humanitate, modestiâ, modis omnibus primas tenens (Epist., t. I, p. 119). Vir modis omnibus incomparabilis ac prorsus unicum ejus regni ornamentum et præsidium, sapientiâ, judicio, doctrinâ, autoritate maximus, sed hoc tamen seipso major quod ob singularem quamdam modestiam, solus ipse magnitudinem suam non agnoscit. Mira vitæ sobrietas, summa dexteritas ingenii, animus impiger, et ab ocio prorsus abhorrens. (Ib., p. 141.)

Jortin s'est attaché, d'après Érasme, à donner une idée de l'homme privé :

“ His leisure was devoted to reading : and as hunting, gaming, idle conversation, luxury, and pleasurable excesses of all

kinds, were banished from his system of life, neither the time nor the mental energy of the good man were overtaxed by his various employments. For recreation, a pleasant hour over a book, or a quiet conversation with a learned friend, was all he indulged in. Prelates, dukes, earls, were his frequent guests, yet never would he sit more than an hour at dinner. To him the splendid apparel which his high rank demanded, instead of bringing delight, was an encumbrance. He rarely tasted wine, and in his seventieth year drank chiefly a mild decoction of malt, which the English call beer, and even this sparingly." (Life of Erasmus, t. I, p. 37.)

Warham avait résigné les sceaux de l'État en 1515. Il mourut en 1533, si pauvre, qu'il laissa à peine de quoi payer ses dettes.

« Waramus mortuus supra quam quisquam credat pauper, nisi quod non defuit unde dissolventur debita, nequè ita multum defuit, sed post impensa justa funeri non admodum multum superfuit — qui si visus est in fine ad dandum segnior, ipsa res indicat impares facultates; non imparem animum fuisse in causâ. » (Erasmi Ep. Moro, edit. London, p. 1519.)

(8)

WOLSEY.

THOMAS WOLSEY naquit à Ipswich, dans le comté de Suffolk, au mois de mars 1471. Son père, selon quelques historiens, était un boucher, mais, d'après la tradition commune, un éleveur de bestiaux. La fortune avait favorisé son commerce : il vivait dans l'aisance. L'enfant fut envoyé de bonne heure à l'université d'Oxford ; à quatorze ans il était bachelier ès arts, *bachelor of arts*, et, dans le monde savant et parmi ses condisciples, il n'était plus désigné que sous le nom de l'enfant-bachelier, *boy bachelor*. A dix-huit ans il fut nommé *fellow* du collège de la Madeleine, bientôt maître ès arts et chargé de la direction d'une école ; puis précepteur des trois fils de Thomas Grey, marquis de Dorset, qui lui fit obtenir, le 10 octobre 1500, la cure de Lymington. Il ne garda pas longtemps ce bénéfice, dont il fut dépouillé par sir Amias Pawlet, qui avait trouvé le curé dans un état complet d'ivresse, troublant et scandalisant un marché de village. Wolsey se rappela plus tard l'affront que lui avait fait le chevalier. Devenu grand chancelier d'Angleterre, il poursuivit pendant plus de six ans de son ressentiment sir

Amias Pawlet. Après la mort de son patron, le marquis de Dorset, Wolsey, qui voulait arriver à la fortune et qui rêvait déjà les grandeurs, fut admis dans la famille de Henry Dean, archevêque de Cantorbéry. Il n'y resta que peu de mois. L'archevêque, son protecteur, meurt en février 1502, et Wolsey va offrir ses services à sir John Nanfan, trésorier du roi à Calais, qui, âgé et malade, abandonne à son protégé le soin des affaires, et, en reconnaissance de talents et de succès incontestables, le recommande à Henri VII qui le nomme son chapeau, puis, en 1506, lui donne la cure de Redgrave, dans le diocèse de Norwich. Wolsey grandissait chaque jour; à la cour de Henri VII il s'était fait connaître par son activité, son zèle, ses talents diplomatiques. Envoyé dans les Pays-Bas, il s'était acquitté d'une mission de confiance avec un bonheur qui lui fit des jaloux. Le prince de Galles le connaissait: monté sur le trône en 1507, il l'appela dans ses conseils, et après le bill d'attainder porté contre sir Richard Empson, il lui octroya diverses propriétés que le condamné possédait dans la paroisse de Saint-Brid, Fleet Street. L'acte de donation porte la date du 18 oct. 1509: Wolsey y est traité de conseiller et aumônier de Sa Majesté. Les faveurs se succèdent: le 28 octobre 1510, il est présenté par le prince à la cure de Torrington, dans le diocèse d'Exeter. À cette époque il a reçu ses grades de bachelier en théologie; le 17 février 1511, Wolsey est nommé chanoine de Windsor, et, quelque temps après, greffier de l'ordre de la Jarretière.

En 1512, il est promu à la dignité de prébendier de Burgh-torp, dans l'église d'York, dont il est nommé doyen au mois de février. En 1513, il suit Henri dans l'expédition contre la France: c'est lui qui préside aux préparatifs de guerre, qui assiste à l'armement de la flotte; il fait l'office d'amiral et de général. Tournay est pris; il en est nommé évêque; le siège de Lincoln est vacant: c'est à Wolsey que le prince le destine; il y monte le 11 mars 1514, et le 6 novembre de la même année, après la mort du cardinal de Bambridge, il prend possession de l'archevêché d'York. Un an plus tard, le 7 septembre, il est nommé, grâce à l'influence des deux cabinets de Londres et de Paris, cardinal de Sainte-Cécile, et le 22 décembre, créé lord-chancelier d'Angleterre.

Enfin le pape le nomme légat à latere, en 1516. Toutes ces dignités sont lucratives; elles valent à Wolsey une fortune de Nabab, et Wolsey n'est pas content. Le roi, pour satisfaire

l'ambition effrénée du courtisan, lui abandonne, à titre de commendam, l'abbaye de Saint-Alban, l'évêché de Durham, et celui de Winchester, et lui assure les revenus des sièges de Bath, Worcester et Hereford. Wolsey est pensionnaire de Charles-Quint, de François I^{er}, et de presque tous les monarques européens. Ses revenus excèdent ceux de la couronne. Pour monter si haut, il lui a fallu plus que du bonheur : c'est un grand ministre, un homme d'État. Grâce à son ascendant dans les affaires d'Europe, l'Angleterre est l'arbitre du monde. Pendant vingt ans pas un seul coup de canon ne s'est tiré sur le continent sans sa permission.

A l'ambition de Wolsey il ne manquait plus que la tiare, et le courtisan, qui ne rougissait de rien, n'eut pas honte de vouloir succéder à Léon X et à Adrien d'Utrecht; mais Dieu veillait sur son Église. Les jours de gloire de ce nouvel Aman étaient comptés : une femme allait le renverser.

Henri, éperdument amoureux d'une jeune fille coquette, poursuivait à Rome son divorce avec Catherine d'Aragon. Il avait compté sur le zèle et les talents du ministre ; mais, il faut le dire à la gloire éternelle de l'homme d'État, ou du prêtre plutôt, Wolsey se rappela qu'il avait une âme à sauver, et il refusa de s'associer aux projets d'une union de Henri VIII avec une jeune fille qui avait cessé d'être vierge longtemps avant de passer dans les bras du roi d'Angleterre.

Ce fut en partie son trop grand dévouement à Rome, dit un de ses biographes, dans l'affaire du divorce, qui amena sa disgrâce. "His too great obsequiousness to the see of Rome, in the process relating to the king's divorce from queen Catharine,... concurred to destroy his interest with his Majesty (John Grundy, the Stranger's Guide to Hampton-Court palace, p. 7, 8). Le 28 octobre 1529, Wolsey dut résigner les sceaux et partir pour l'exil, sous le poids d'une accusation de trahison. L'acte d'*impeachment*, où l'on avait habilement réuni trente-quatre charges contre son administration comme homme public, et sa conduite privée comme prince de l'Église, passa sans difficulté à la chambre des pairs, mais vint échouer à la chambre des communes, où Cromwell défendit avec éloquence son ancien patron. Wolsey vivait retiré dans sa terre d'Esher, quand, en 1530, il reçut l'ordre de reprendre l'administration de son diocèse d'York. Frappé par la main de Dieu, Wolsey inspire de l'intérêt ; il ne murmure pas, mais se soumet sans faste à la volonté du ciel : le chrétien fait oublier le ministre, et nul

doute à nos yeux que ses aumônes, ses austérités, ses prières n'aient monté vers le ciel et désarmé la colère divine. L'expiation fut longue et bien amère !

Exilé dans son palais, Wolsey tâchait de faire oublier les fautes et peut-être les crimes dont il s'était rendu coupable, par une vie exemplaire, entouré de pauvres, ses seuls courtisans, quand il fut arrêté pour crime de haute trahison, à l'instigation d'Anne Boleyn son « oiseau de nuit, » et confié, pour être conduit à la Tour, à Kingston, le lieutenant du roi. Cette arrestation, opérée par le duc de Northumberland dont le prisonnier avait été le précepteur, le nom de son guide, gouverneur de la Tour, les circonstances mystérieuses qui avaient entouré cette mesure, le silence des gardes, l'effroi et les pleurs de ses domestiques, brisèrent l'âme de Wolsey qui tomba malade et mourut à Leicester, en priant Dieu d'avoir son âme.

Tous les biens de Wolsey furent confisqués après sa mort au profit de la couronne. Richmond, par acte du Parlement de 1538, devint une chasse royale : « Le Parlement, est-il dit dans l'acte, veut que le prince devenu âgé et corpulent, puisse goûter son plaisir favori, la chasse, sans sortir de son habitation : That the King, then old and corpulent, might enjoy his favourite amusement of hunting, without the fatigue of going far from home. » De la belle maison de campagne que le ministre possédait à App's-Court, il ne reste qu'un colombier et quelques arbres qu'il avait plantés. Hampton-Court est encore debout. Au faîte du pouvoir, Wolsey avait songé à se bâtir une résidence capable de le disputer aux plus magnifiques édifices où logeaient les royautes de ce monde.

Des médecins anglais et des médecins de Padoue furent chargés de visiter les environs de Londres et de choisir un site à l'abri des inclémences de la saison, de l'humidité de l'atmosphère, et dans des conditions parfaites de salubrité. Ils s'arrêtèrent dans la paroisse de Hampton, et désignèrent l'emplacement qu'adopta Sa Grâce. Il fallut déposséder le prieur de Saint-Jean. On trouve dans le Brit. Mus., MSS. Cott., l'acte de cession consentie par le prieur en faveur de Wolsey : le *Gentleman's Magazine*, du mois de janvier 1834, en a donné le texte entier.

Le passage suivant d'une lettre d'Érasme à Jean de Vergara (t. II, p. 1348) est curieux à plus d'un titre. Il montre qu'Érasme était toujours prêt à sacrifier, au besoin à calomnier ses amis déchus, et ce qu'on ignore généralement, que les sceaux,

avant d'être donnés à sir Thomas More, furent offert à Cranmer, l'archevêque de Cantorbéry, qui les refusa.

« *Cardinalis Eboracensis sic offendit animum regium, ut spoliatus bonis, et omni dignitate, tueatur, non in carcere, sed in quodam ipsius prædio, adhibitis triginta duntaxat seu famulis, seu custodibus. Proferuntur in illum querelæ innumeræ, ut vix existiment effugere posse capitum supplicium. Hic est fortunæ ludus, ex ludi magistro subvectus est ad regnum; nam planè regnabat verius quām ipse rex. Metuebatur ab omnibus, amabatur à paucis, ne dicam à nemine. Paucis ante diebus quām caperetur, curaverat Richardum Pacæum conjiciendum in carcerem, ac minabatur etiam *meo archiepiscopo cantuariensi*. Ante ruinam exaltantur spiritus, ait Salomon. Archiepiscopus cantuariensis vocatus, imò revocatus est ad cancellarii munus, quo non aliud in Angliā majus, sed is excusavit ætatem jam imparem tanto negotio. Itaque provincia delegata est Thomæ Moro, magno omnium applausu, nec minore bonorum omnium lætitia subvectus, quām dejectus cardinalis.*

Ces lignes nous font connaître le philosophe de Rotterdam beaucoup mieux que les deux volumes de Burigny. Voilà bien le philosophe jetant de la boue à la face d'un ministre déchu, dont la veille il n'avait pas assez d'encre pour vanter les hautes vertus, *egregiæ virtutes*, les actes admirables, *præclara facinora* (Epist., t. I, p. 321), la douceur sans égale, *rara et inaudita comitas* (Ib., p. 262). La veille encore Wolsey était la gloire du cardinalat : *decus augustissimi ordinis cardinalitii* (Ib., p. 321); le bienfaiteur des humanistes (Ib., p. 677, 929, 568) et d'Érasme surtout : *Qui singulari favore Erasmus prosequitur* (Ib., p. 568); un caractère héroïque, *animus egregius, ac prorsus heroicus* (Ib., p. 538); l'amour ensip et la gloire de l'humanité (Ib., p. 262). Aujourd'hui qu'il est tombé, Wolsey n'est plus aux yeux d'Érasme qu'un insolent parvenu dont Salomon avait annoncé la chute; un malheureux indigne de pitié. Et comme dans cette lettre à Vergara (t. II, p. 1480) il salue en beaux termes l'astre qui a lui à Captorbéry! Cranmer, qui a violé ses vœux et s'est marié à Nuremberg à la nièce d'Osiander, est un prêtre aux mœurs pures comme la neige, « *candidissimis moribus.* » Pourquoi cet éloge menteur? Parce qu'Érasme sollicite et attend de l'archevêque des marques de bienveillance prochaine. Cranmer ne manquera pas à sa parole: « *Vir integerrimus... qui ultiro pollicitus est sese in studio ac*

beneficentiā erga me priori (Waramo) nequaquam cessurum;
et quod spontē pollicitus est, spontē præstare cœpit, ut mihi
Waramus non eruptus, sed in Cranmero renatus videri queat.
(*l. c.*, p. 1481.)

(9) More fut envoyé plusieurs fois en ambassade sur le continent : mais quelques vers latins qu'il adressa à Wolsey, sont le seul souvenir qu'il nous a laissé de son séjour en France. Bien qu'il eût étudié à la Chartreuse de Londres la langue française, il n'avait pu parvenir à la parler facilement. Dans un entretien avec Wolsey, il n'avait pas remarqué l'apparition d'une dame de haut rang, et il peint ainsi l'embarras où le met l'impossibilité de s'excuser auprès de l'étrangère (*M. Savagner, l. c.*, p. 119) :

Ut miserum est non posse loqui! nam cuncta fatetur
Qui sermonis inops nulla negare potest.
Nunc mihi sermonis quia non est copia galli
Quæ sola est dominæ patriæ lingua meæ
Omnibus absolvatur, non excusabimur uno
Judice quæ causa statque caditque mea.

More a fait beaucoup plus de vers latins qu'Érasme : quelques milliers, de vingt à trente ans. Par ceux que nous avons déjà cités, le lecteur a pu juger du talent poétique de l'écrivain. En voici où il s'étudie à imiter la forme rimée de nos hymnes d'église :

EPITAPHIUM ABYNGDONII CANTORIS.

Hic jacet *Henricus*, semper pietatis *amicus*.
Nomen Abyngdon *erat*, si quis sua nomina *quærat*.
Wellis hic *ecclesiæ* fuerat succentor in *alma*.
Regis et in *bellâ* cantor fuit ipse *capella*.
Millibus in *mille* cantor fuit optimus *ille*.
Præter et hæc *ista*, fuit optimus *orgaquerista*.
Nunc igitur *Christe*, quoniam tibi serviit *iste*.
Semper in orbe *solî*, da sibi regna *poli*.

Nous ne saurions nous associer aux louanges que Stapleton et Érasme lui-même ont décernées aux vers latins de Thomas More. Selon nous, pas un des humanistes que la renaissance a produits en Angleterre et peut-être en Allemagne n'a été poète : le poète latin est né et éclos au soleil de l'Italie. Il est dans les conseils de Léon X, et on le nomme Sadolet ou Bembo ; il

habite le penchant du Pausilippe, et il s'appelle Sannazar; il est assis sur le siège d'Albe la Longue, et il a pour nom Vida. La muse ausonienne inspire Benivieni, Molza, Flaminio, Ferreri: mais ne cherchez pas ailleurs qu'en Italie de véritables poëtes latins; vous n'en trouveriez pas même à Erfurt, dans cette cellule qu'habite Luther.

Le moine aussi a voulu chanter dans la langue de Virgile, et le poëte étincelant en prose, n'est qu'un misérable versificateur.

CHAPITRE VIII.

COMBIEN MORE MÉPRISA LES RICHESSES.

Né de nobles parents, avocat célèbre, orateur du peuple, syndic de la cité de Londres, ambassadeur, vice-trésorier, chancelier de Lancastre, grand chancelier du royaume, jouissant d'un crédit puissant, honoré de la faveur royale, More eût pu aisément quadrupler sa modeste fortune. Mais la pureté de son cœur, l'intégrité de son caractère, la loyauté de ses actions, l'austérité de sa vertu s'opposèrent à ce que son revenu s'élevât à plus de soixante écus d'or, à une époque où la corruption était à l'ordre du jour en Angleterre, et où un courtisan, ambitieux et corrompu, vil instrument des passions de Henri VIII, entassait, en moins de quelques mois, au delà de soixante mille écus (1). Et cependant la famille de More était nombreuse et exigeait des dépenses assez considérables : elle se composait de sa femme, de quatre enfants, un fils et trois filles, de trois gendres et de petits enfants, dont le nombre s'élevait à onze au moment où il fut conduit à la prison de la Tour, comme son épitaphe nous l'apprend.

On a vu précédemment qu'au retour de missions remplies avec zèle et habileté, il refusa une pension du roi Henri, de peur d'être contraint d'abdiquer les fonctions de sous-shérif qu'il exerçait avec un désintéressement jusque-là sans exemple.

Les hérétiques ayant reproché à More d'avoir reçu

du clergé de riches subventions , à cause des écrits qu'il avait publiés contre la réforme (ses ennemis ne pouvaient répandre d'autres calomnies contre son honneur), More repoussa victorieusement ces allégations mensongères :

« ...Toutes les rentes et pensions que je possède en Angleterre, disait-il , à l'exception de celles que je tiens de la libéralité du roi (2), s'élèvent à peine à cinquante livres ou à cent cinquante écus d'or, et proviennent ou de mon patrimoine , ou de la dot de ma femme , ou de mes trayaux. Il est donc évident que je n'ai rien reçu du clergé. D'ailleurs je suis marié , et on ne saurait me soupçonner d'aspirer à aucune dignité ecclésiastique si je devenais veuf et libre de ma personne. Je ne disconviendrai pas , néanmoins , que quelques membres éminents du clergé résolurent naguère de rémunérer mes travaux et mon zèle pour la cause du catholicisme , par l'offre d'une somme d'argent bien au-dessus de mon talent , et des efforts que j'ai tentés dans l'intérêt de la religion (3). Mais je prends Dieu et les hommes à témoignage que j'ai résisté à ces tentations , et que j'eusse plutôt jeté au fond de la Tamise l'argent qui m'était destiné , que d'en accepter un seul denier , préférant trouver , comme je la trouve en effet , la récompense de ma conduite dans la miséricorde divine , si au-dessus de tous les biens terrestres. C'est donc uniquement pour la gloire de Dieu et non pour complaire aux hommes , que j'ai essayé d'entreprendre la défense des vérités de notre sainte religion. Que si quelques-uns de ces audacieux réformateurs pensent que je ne possède point une vertu assez pure pour refuser des offres d'argent semblables à celles que j'ai rejetées avec dédain , je ne contesterai pas sur ce point avec eux. Ils peuvent croire ce qu'ils voudront. Je dirai

ici toutefois, pour ma justification, qu'ils peuvent me considérer comme un pharisi en jactancieux ou comme un pélagien qui défend sa doctrine; mais quel que soit le jugement qu'ils porteront sur moi, je n'ai ni assez de perversité dans l'âme, ni assez d'orgueil dans l'esprit pour me déterminer, sans un mouvement de la grâce divine, à entreprendre, uniquement par l'appât de l'or, la lutte dans laquelle je me suis engagé contre leurs doctrines impies et leurs pervers enseignements. »

Ces paroles nous rappellent le refus d'Abraham de s'enrichir des dépouilles des trois rois vaincus. « Je jure, dit-il, au nom du Très-Haut, maître du ciel et de la terre, que je n'accepterai rien de ce qui m'est offert aujourd'hui, afin que vous ne puissiez point dire : Nous ayons enrichi Abraham. » Il nous semble également qu'il le grand Spiridion répondre à l'empereur Constance qui voulait le contraindre à recevoir de riches présents : « Ce n'est pas par la haine que l'empereur doit reconnaître mon affection à sa personne. Pour obéir à vos désirs, j'ai entrepris une route longue et pénible. Vous m'offrez de l'or en échange de mes fatigues et de mes soins. Je refuse ce don dangereux, source ici-bas de tous les maux. »

Contemplons encore Ephésion, ce saint anachorète, jetant au fond des flots une somme considérable d'argent qu'une pieuse matrone, nommée Mellana, avait déposée à son insu dans son ermitage, et qu'elle avait refusé de reprendre, malgré les prières du pieux solitaire.

More fut également inaccessible à toute espèce de corruption. L'abandon volontaire qu'il fit des plus hauts emplois; la magnanime confession de foi qu'il eut le courage de proclamer à l'heure où le schisme

levait effrontément sa tête et qui lui coûta ses biens, sa liberté et la vie même; l'infortune dont Dieu affligea sa famille afin d'éprouver sa résignation, témoignent d'une manière éclatante de son indifférence pour les trompeuses richesses de la terre et de son courage à supporter l'infortune.

Comme il retournait en Angleterre à la suite d'une mission dont il avait été chargé sur le continent, il reçut une lettre d'un de ses gendres qui l'informait qu'un incendie venait de consumer une partie de sa maison, tous ses greniers remplis de blé, et que le feu s'étant communiqué aux habitations voisines, la récolte des pauvres gens qui les habitaient avait été comme la sienne la proie des flammes. Voici la réponse de More adressée à sa femme :

« Madame Alice, je viens d'apprendre par mon gendre Héron que nos greniers et quelques-uns de ceux de nos voisins ont été dévorés par le feu avec le grain qui y était renfermé. Quoique tout en bénissant la volonté de Dieu, nous devions nous affliger d'une perte aussi considérable; cependant, puisque Dieu l'a voulu, il faut non-seulement supporter avec résignation ce malheur, mais recevoir encore sans murmurer ce coup funeste, comme venant de la main du Seigneur, qui a voulu ainsi nous éprouver. Tout ce que nous avons perdu, Dieu nous l'avait donné, et puisque par cet accident il nous l'a enlevé, que sa sainte volonté soit faite. Ne murmurons point à l'occasion de ce désastre, mais acceptons-le, et rendons grâce à Dieu dans nos adversités comme dans nos prospérités. Peut-être la perte de ces biens est-elle un plus grand avantage pour nous que leur possession. Dieu voit mieux ce qui nous convient que nous-mêmes. Ne vous affligez donc pas et allez à l'église avec toute notre famille rendre grâce à Dieu

de ce qu'il nous a donné, de ce qu'il nous a ôté, de ce qu'il nous a laissé, et qu'il saura augmenter lorsqu'il le jugera à propos. Que s'il veut nous enlever encore d'autres biens, ainsi soit-il, comme il lui plaira. Mais qu'on s'informe sur-le-champ de la nature et de la quantité des pertes que nos voisins ont souffertes, et qu'on leur recommande de ne point s'en attrister. Je ne veux pas qu'un seul d'entre eux souffre d'un malheur survenu peut-être par l'imprudence d'un de mes serviteurs, dussé-je pour cela me dépouiller de ma dernière cuiller. Réjouissez-vous donc dans le Seigneur, je vous en conjure, avec mes enfants et toute notre famille. Occupez-vous ensuite, après avoir pris le conseil de nos amis, de faire une nouvelle provision de grains. Soit que vous jugiez convenable d'en agir ainsi, soit que vous en jugiez autrement, je suis d'avis qu'il ne faut pas renoncer à la culture de nos champs ni congédier les ouvriers. Que si cependant le nombre en était devenu trop considérable, on pourrait placer les moins utiles chez d'autres maîtres. Mais je ne veux point qu'un seul d'entre eux soit renvoyé sans qu'on lui ait assuré à l'avance une autre condition. — Je retourne à la cour où j'ai bien peur d'être contraint de demeurer quelque temps. Mais je tenterai d'obtenir de Sa Majesté la permission d'aller passer la semaine prochaine un jour ou deux à Chelsea, où nous arrêterons en commun ce qui conviendra le mieux à notre situation. Conservez votre santé. De la cour, à Woodstock, le 13 septembre 1526. »

Cette lettre est d'un homme de bien, peu soucieux des grandeurs de ce bas monde, d'un bon père de famille, d'un maître humain et juste et d'un chrétien résigné, quoi qu'il arrive, à la volonté de Dieu. More avait reçu au mois de septembre la nouvelle du dés-

astre qui était venu jeter la consternation dans sa maison , et au mois d'octobre de la même année , il fut élevé à la dignité de chancelier du royaume d'Angleterre , charge qui lui fournit non-seulement les moyens de reconstruire et de remplir ses greniers et ses celliers , mais d'en faire élever de plus vastes et de plus abondamment approvisionnés.

NOTES ET REMARQUES..

(1) Stapleton parle ici de Wolsey, qu'il n'a pas assez connu.

La maison de Wolsey était montée comme celle d'un roi. Il y avait dans son palais trois tables pour ses principaux officiers. Son maître d'hôtel était un prêtre, son trésorier un chevalier, son contrôleur un écuyer; le chef d'office se présentait en habit de satin ou de velours, une chaîne d'or autour des épaules. Il avait un grand chambellan et un vice-chambellan; douze gentilshommes introducteurs (ushers), six gentilshommes porteaissiettes, neuf à dix lords comme gardes, quarante échansons et écuyers tranchants, quarante-six valets de chambre, seize docteurs et chapelains, vingt-huit chantres et enfants de chœur, et une multitude de domestiques de tout nom. Cavendish porte le nombre de ses gens à cinq cents.

Quand le doge de la république de Venise vint pour le complimenter, il lui prodigua les épithètes de *consultissima tua majestas, reverendissima majestas, inaudita tua majestatis benignitas, vestra illa sublimis et longe reverendissima majestas.* (Fiddes, Bodleian archives, p. 178.)

Louis XII l'appelait : *mon bon ami* (Rymer, t. XIII); Charles-Quint : *mon bon et loyal ami* (Rymer, t. XIII, p. 776). Si l'on veut connaître en quels termes les grands monarques faisaient leur cour à ce parvenu, on consultera les archives du Musée brit. de Londres. On y trouvera de CHARLES-QUINT, 1 lettre, de 1517 (Galba, B. 6); 2 de 1519 (Vesp., G. 1); 5 de 1520 (Vesp. et Vitell., B. 20, et Galba, B. 6); 6 de 1521 (Galba, B. 7); 5 de 1522 (Vesp., G. 2, et Galba, B. 7 et 8); 3 de 1523, et plusieurs de 1524 (Vesp., C. 2).

De FRANÇOIS I^r, 3 de 1518; 2 de 1519, et 5 de 1520 (Mss. Calig., D. 7); 3 ib. (C. 2), et 1 de 1526 (C. 9).

De la MÈRE DE FRANÇOIS I^r, 1 de 1521 (Mss. Cal. D. 8).

De MAXIMILIEN, empereur d'Allemagne, 2 de 1518 (Vit., B. 20).

De MARGUERITE D'AUTRICHE, régente des Pays-Bas, 3 (Galba, B. 6).

Et un grand nombre du duc de Bourbon, de la reine Cathe-

rine, des reines douairières de France et d'Écosse, de princes et de princesses.

Il y a une lettre du pape (Mss. Cal. D. 19, p. 60) où Sa Sainteté remercie le roi et le cardinal.

Wolsey écrit à Pace, mars 1524 : " His highness and I give unto you hearty thanks. Neither the king's highness, nor I will advise him" (Mss. Vitt. B. 6, p. 58, 59). En juin 1524 : " Much it is to the king's and my comfort" (ib., p. 116). Au mois de mai 1524, il écrit à l'ambassadeur à Rome : " The king's highness and I abide daily knowlege... the king's highness and I gave my own lodging and chambers to him" (Vitell., B. 6, p. 66, 68).

Voici comment un poète de l'époque fait parler le cardinal :

'My buildings sumptuous ; the roofs with gold and byse
 Shone like the sun in mid-day sphere.
 Craftily entaylled, as cunning could devise,
 With images embossed, most lively did appear—
 My galleries were fair ; both large and long,
 To walk in them when that it liked me best :
 My gardens sweet, enclosed with walles strong,
 Embanked with benches to sit and take my rest,
 The knotts so enknotted it cannot be express'd ;
 With arbors and allies, so pleasant and so dulce,
 The pestilent airs with flavors to repulse.
 My chambers garnished with arras fine,
 Importing personages of the liveliest kind ;
 And when I was disposed in them to-dine,
 My cloth of state there ready did I find.
 The subtle perfumes of musk and sweet amber,
 There wanted none to perfume all thy chamber.
 Plate of all sorts most curiously wrought,
 Of fashions new ; I cared not for the old.
 No vessell but silver before me was brought
 Full of dainty viands. The same cannot be told ;
 I drank my wine always in silver and in gold.
 My crosses twain of silver, long and great,
 That daily before me were carried high,
 Upon great horses, openly in the street ;
 And massy pillars, glorious to the eye,
 With pole-axes gilt, that no man durst come nigh
 My presence. I was princely to behold,
 Riding on my mule, trapped in silver and in gold.'

(2) Hoddesdon, p. 88, prétend que More obtint des libéralités de Henri VIII les manoirs de Duckington, Trinkford et Barlypark dans le Oxfordshire.

(3) C'étaient les évêques de Bath, de Durham et d'Exeter, qui, au nom du clergé d'Angleterre, voulaient faire accepter à More une somme de 5000l. sterl., produit d'une souscription spontanée. Ils venaient, disaient-ils, lui offrir ce présent en témoignage de ses doctes travaux contre l'hérésie, faible somme pour une dette que Dieu seul pourrait acquitter dans l'éternité. « Je vous remercie, messeigneurs, répondit More; si j'ai bien fait, comme vous le dites, c'est Dieu et Dieu seul qui me récompensera. » (Roper, p. 60, 62; Hoddesdon, p. 79, 80, 82; Cresacre More, p. 193, 195; British Plutarch, p. 72.)

CHAPITRE IX.

MORE DANS SA FAMILLE.

Après avoir essayé de faire connaître More comme chrétien, comme homme d'État, comme ami et correspondant des écrivains et des savants les plus illustres de l'Europe, nous allons le montrer au milieu de sa famille qu'Érasme a peinte ainsi :

« More a bâti son prétoire sur les bords de la Tamise, non loin de la ville de Londres, à Chelsea (1). Sa maison ne manque pas d'élégance, mais n'est point assez somptueuse pour être enviée par la multitude. C'est là qu'il vit entouré de sa famille, composée de sa femme, d'un fils, d'une bru, de trois filles, d'autant de gendres, et de ses petits-fils qui s'élèvent au nombre de onze. Peu d'hommes ont autant d'affection et de dévouement pour leurs enfants. More est également rempli de soins et de prévenances pour sa femme déjà sur le retour; car telle est son aimable philosophie ou pour mieux dire sa sagesse et sa piété, qu'il sait s'accommoder de ce que la Providence lui réserve ou de ce qu'il n'est point en son pouvoir de changer. Vous diriez que sa maison est une seconde académie de Platon; mais je ne lui rends point justice en la comparant à cette célèbre académie, où l'on disputait sur des nombres, sur des figures de géométrie et quelquefois sur les vertus morales. La maison de More est plutôt un gymnase religieux. Là, jamais de querelles : nulle parole amère. Personne

n'est désœuvré; et cet ordre admirable qui règne partout, More le maintient sans effort, sans sévérité, mais seulement par sa sagesse, sa bonté et son exemple. Tous les membres de cette heureuse famille sont attentifs à remplir les devoirs qui leur sont imposés. Ils sont tous pieux, soumis au père commun, et se portent une mutuelle affection. Sur leurs traits respirent le bonheur et la joie... »

Tel est le tableau tracé par Érasme (2) de la famille de Thomas More. Nous y ajouterons quelques traits empruntés soit à une lettre du même savant adressée à Ulrich Hutten, soit aux récits que nous avons recueillis de la bouche même de personnes de la maison de More :

« ... Ayant épousé une femme très-jeune, dit Érasme, More lui fit étudier les belles-lettres et voulut en outre qu'elle devint habile musicienne. Elle lui donna quatre enfants, et mourut. Alors More, comme nous l'avons dit, contracta un second mariage avec une veuve, bien moins dans des vues mondaines que dans l'intérêt de sa jeune famille. Quoique cette femme fût d'un âge déjà avancé et d'un caractère acariâtre, il parvint à la rendre douce, prévenante et très-appliquée à ses devoirs domestiques... »

Nous dirons dans le chapitre suivant les soins qu'il apporta à l'éducation de ses enfants; quant à ce qui regarde les gens de sa maison et ses serviteurs, il exigeait qu'ils employassent utilement leur temps, qu'ils évitassent l'oisiveté, les jeux et les divertissements répréhensibles, ce qui est malheureusement trop fréquent dans les maisons des nobles ou des principaux fonctionnaires de l'État qui, selon l'usage de notre nation, entretiennent un nombre considérable de serviteurs de toutes conditions. Chez More,

les uns étaient occupés à la culture de ses champs et de son jardin , les autres étaient chargés des soins domestiques ; ceux-ci l'accompagnaient dans ses missions , ceux-là lui servaient de messagers.

Il était expressément défendu de jouer aux dés et aux cartes , et More apportait une si grande attention à la pureté des mœurs , qu'il exigeait que ses serviteurs et ses servantes couchassent dans des bâtiments séparés les uns des autres , et que les femmes n'allassent dans les lieux destinés aux hommes qu'en cas de nécessité absolue. Lorsqu'il était à Chelsea , il avait l'habitude de réunir sa famille dans son cabinet , et là on faisait en commun la prière du soir. A la fin More récitait à haute voix les trois psaumes : *Miserere mei Deus* , *Ad te Domine levavi* , et *Deus misereatur nostri* ; puis il ajoutait le *Salve regina* avec la collecte et le *De profundis* pour les morts. Il n'interrompit pas cet exercice alors qu'il devint chancelier du royaume , et ne souffrit jamais qu'aucun de ses officiers ou de ses serviteurs manquât d'assister les dimanches et les jours de fêtes à l'office divin. Aux fêtes solennelles , comme Noël et Pâques , il exigeait même qu'on se levât la nuit pour prier en commun. Lorsque quelqu'un des siens commettait une faute , il ne manquait pas de le réprimander , mais les reproches qu'il lui adressait étaient si remplis de mansuétude , que Marguerite Gypsy avait coutume de raconter qu'elle avait quelquefois offensé More à dessein , afin d'avoir l'occasion d'ouïr ses paternelles réprimandes.

Pendant les heures de repas , on lisait ordinairement quelques passages de l'Écriture sainte avec les réflexions de Nicolas de Lyre , ou de quelque autre savant théologien. C'était toujours l'une des filles de More qui faisait cette lecture , qu'elle terminait à

l'imitation des religieuses par ces paroles : « *Tu autem Domine miserere nostri*, mais vous, Seigneur, ayez pitié de nous. » Si quelque étranger était présent, ce qui arrivait assez souvent, on s'entretenait en commun de la lecture qu'on venait d'entendre ; puis cette pieuse conférence terminée, More donnait carrière à sa joyeuse humeur, provoquant par ses spirituelles et vives reparties la gaieté de tous les assistants (3). Une autre fois, il discutait plaisamment avec Henri Paterson (4), son bouffon, qu'il donna à son père à l'époque où il fut élevé aux fonctions de grand chancelier.

Tous les ans le jour du Vendredi saint, la communauté se réunissait dans la partie de la maison qu'on nommait *le nouveau bâtiment*, lieu vaste et spacieux où More faisait lire à haute voix la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ par quelqu'un de sa maison (ordinairement John Harris), ajoutant lui-même de pieuses réflexions à cette lecture.

Lorsqu'il abdiqua la dignité de chancelier d'Angleterre, il congédia tous ses gens, à l'exception de deux d'entre eux, qu'il conserva pour son service particulier. Les autres furent tous placés par ses soins chez de nouveaux maîtres, qui les rétribuèrent avec d'autant plus de liberalité, qu'ils avaient appartenu au vertueux chancelier, « car il y a un tel bonheur attaché à cette maison, écrit Érasme à Hutten, que nul n'y a demeuré sans améliorer son sort, comme nul n'y a souffert aucune tache à sa réputation. »

NOTES ET REMARQUES.

(1)

CHELSEA.

A Florence parut en 1556, sous le titre de *Il Moro*, un petit volume dédié par l'auteur, Ellis Heywood, au cardinal Pole, et rempli de détails curieux sur le grand chancelier d'Angleterre. Il est en forme de dialogue. Six gentilshommes, après avoir diné avec Thomas, gravissent un monticule qui s'élève dans le jardin de leur hôte, à Chelsea, s'asseyent sur une verte pelouse, ombragée par quelques arbres touffus, et se mettent à causer. C'est sur la source du bonheur qu'ils dissident. Heywood décrit avec beaucoup de charme la retraite du philosophe : ce Chelsea, d'où l'œil errait avec délices sur les méandres de la Tamise et les collines qui s'élèvent en ondulant, le long du fleuve ; sur cette pente émaillée de fleurs et d'herbes fines, et qui vient mourir doucement près de la grève ; sur ce jardin enchanté, qui semble une tapisserie travaillée par la nature, pour récréer les sages qui viennent s'y reposer.

Dans nos longs voyages à travers le monde de la renaissance, jamais nous n'avons éprouvé de plus vives émotions qu'en retrouvant quelque souvenir de l'un de ces humanistes qu'on a pu nous accuser d'avoir trop aimés. Nous n'oublierons jamais la petite maison de Muhlibach, aux volets séculaires et toujours verts, et où naquit Mathieu Schinner ; le vieux chêne de Carpentras, aujourd'hui décrépi, et à l'ombre duquel Sadolet rendait la justice ; l'évêché d'Albe la Longue, où Vida chantait en si beaux vers les fèves qu'il semait dans la prévision d'une famine prochaine ; à quelques pas de Lyon, la grotte où Zacharie Ferreri, au murmure d'un filet d'eau qui tombait de la montagne, demandait en vers latins son pardon à Léon X. C'est le soir surtout, quand l'angelus tinte dans le clocher du hameau, qu'on aime à voir, à toucher, à sentir en quelque sorte ces reliques du passé. L'hôte de ces demeures silencieuses n'est plus absent ; vous le voyez, il vous parle, il revit un moment. Avec quelle joie, à Chelsea, nous aurions retrouvé la maison de sir Thomas ! Nous y aurions revu Érasme, Holbein, et Fisher,

et Tonstal, et Marguerite, et More surtout qu'on aime tant quand on le connaît : mais plus rien !

Après le martyre du chancelier, Henri VIII en fit don à sir William Pawlet, depuis marquis de Winchester et lord trésorier. Chelsea devint ensuite l'héritage de lord Dacre, de lord Burghley, du comte de Salisbury, du comte de Lincoln, de sir Arthur Georges, du comte de Middlesex, de Villiers duc de Buckingham, de sir Bulstrode Whitlock, d'un autre Villiers duc de Buckingham, du comte de Bristol, du duc de Beaufort, et en 1738, de sir Hans Sloane, qui abattit l'édifice en 1740. (Lyson's Environs of London, t. II, p. 80.) De ce *domicilium musarum et omnium virtutum et charitatum*, il ne reste pas aujourd'hui une seule pierre.

(2) Personne autre qu'Érasme, pas même Holbein, ne pouvait nous donner un portrait de More aussi ressemblant : celui que le philosophe en a tracé est ravissant de détails. C'est More au physique et au moral :

« Sa taille n'est ni grande ni petite, mais bien proportionnée ; l'épaule droite un peu plus haute que l'épaule gauche, surtout quand il marche, habitude chez lui plutôt que défaut dans la taille. Il a le teint blanc, les cheveux châtais, la barbe peu fournie, les yeux bleus et légèrement tachetés, les mains quelque peu campagnardes, car de la propreté du corps il n'a jamais été fort soucieux. Il a une de ces voix qui ne sont ni molles ni sonores, mais claire et distinque et dont l'oreille saisit aisément chaque son ; une prononciation nette et articulée, ni lente ni précipitée. Jamais je n'ai vu personne moins difficile que lui sur la nourriture. Comme son père, dans toute sa jeunesse il n'a jamais bu que de l'eau ; mais pour ne pas effaroucher ses convives, il a près de lui un verre d'étain trompeur qu'il emplit d'une bière baptisée, et qui souvent n'est que de l'eau claire. A tous ces mets recherchés qu'on étale sur les tables des grands, il préfère le bouilli, le salé et le pain bis : de légumes, de fruits et d'œufs surtout il est friand. Simple dans ses vêtements, il n'aime ni la soie, ni la pourpre, ni les chaînes d'or, si ce n'est dans les grandes occasions. On ne saurait imaginer combien il est ennemi du cérémonial et de ces vaines politesses dont il se dispense comme il en dispense ses amis. Il n'a jamais aimé la cour, parce qu'il hait la tyrannie : liberté et égalité, voilà ce qui le charme. Il ne joue jamais à la paume, ni aux dés, ni aux cartes. Peu attentif à ses intérêts, il ne néglige pas ceux

de ses amis : c'est un modèle de dévouement. Êtes-vous triste, vous ne le quitterez pas sans que votre front se déride. Dès l'enfance, il aima la gaieté, une gaieté sans bouffonnerie ni cruauté. C'est lui qui me conseilla d'écrire l'Éloge de la folie : il eût fait danser un chameau. Avec les femmes, avec la sienne, il ne fait que rire et jouer : véritable Démocrite, ou plutôt semblable à ce philosophe pythagoricien qui, ne sachant que faire, s'en va à travers les marchés pour s'amuser au bruyant babil des vendeurs et des acheteurs. Il n'y a personne de moins esclave que More des préjugés : son bonheur est dans l'étude des animaux. Il a chez lui des volières pleines de toutes sortes d'oiseaux ; trouve-t-il à acheter un singe, un renard, une fouine, quelque animal curieux et rare ; aussitôt il en fait emplette, et le loge dans sa ménagerie..... On trouverait difficilement un causeur qui improvise plus heureusement, qui ait à son service un génie plus heureux, une langue plus heureuse ; ajoutez une rare présence d'esprit, une mémoire qui ne faillit jamais : homme d'une piété solide, sans superstitions. A des heures réglées, il se recueille et fait sa prière à Dieu, une prière qui sort du cœur et non du cerveau. Quand avec ses amis il parle de la vie future, c'est en chrétien convaincu et qui compte sur l'éternité. Et il y en a qui disent qu'on ne peut trouver de véritables chrétiens que dans les monastères ! »

(3) Complétons ce tableau d'intérieur par quelques citations extraites de Cresacre More.

Les jeux étaient sévèrement défendus dans la famille de sir Thomas : il eût renvoyé un domestique dans les mains duquel il aurait trouvé des cartes. Il avait fait de quelques-uns d'eux des chantres d'église ; à d'autres, il avait fait apprendre à toucher de l'orgue ; il y en avait qui étaient chargés de cultiver certaines parties du jardin. Les hommes occupaient une partie de l'habitation, les femmes l'autre partie. On priait en commun le matin et le soir : on récitait par cœur le *Miserere*, le *Ad te Domine levavi*, le *Deus misereatur nostri*, le *Salve regina*. On priait pour le pape, pour l'Église, pour le roi, pour l'Angleterre, pour les voyageurs, pour les vivants et pour les morts. Le dimanche on entendait ensemble la messe et les vêpres. La semaine sainte, sir Thomas appelait sa maison tout entière, ses filles, ses gendres, ses domestiques dans le *New-Building*, c'est le nom qu'on donnait à l'habitation élevée à Chelsea, et on lisait la passion de Notre-Seigneur. More prenait ensuite la pa-

role, et faisait quelque courte méditation sur les souffrances de l'Homme-Dieu.

A table, pendant le repas, on lisait, comme dans les cloîtres, la Vie des Saints ou bien des fragments de quelque légende. Le repas achevé, sir Thomas interrogeait l'un des convives, particulièrement la plus jeune de ses filles, sur le sujet de la lecture, l'écoutait attentivement, la reprenait ou l'encourageait, mêlait quelque trait nouveau au récit de l'écrivain, et puisait dans ses souvenirs quelque fait ressemblant à ceux du narrateur, qu'il égayait par toutes sortes de saillies charmantes : le père de famille devenait enfant et jouait comme s'il eût été à l'école. C'est le cœur plein de ces douces souvenances, que Marguerite Roper écrivait à son père en prison : « Nous sommes ici bien tristes; nous n'avons pour nous consoler que le souvenir de ces douces heures que nous passions ensemble, de vos saints entretiens, de vos exemples et de vos vertus. »

Ces pauvres enfants, même dans les jours de splendeur de leur père, avaient eu souvent de petites peines à endurer, de petites contrariétés à subir, de petits chagrins à surmonter : leurs yeux avaient pleuré. Dans ces moments de détresse et de tentations, More venait à ses enfants, leur prenait les mains et leur disait : « On ne va pas au ciel par un lit de plume ; le ciel souffre violence ; la créature ne doit pas être mieux traitée que le créateur. » (Cresacre More, p. 106 et 107.)

(4) Au nombre des domestiques de More était un de ces personnages qu'on appelait du nom de fous, fous imaginaires qui faisaient alors partie de toute grande maison. Wolsey avait eu le sien, nommé Path, qui resta fidèle à son maître tombé dans l'infortune. Holbein a peint celui de Henri VIII, William Somers, dont l'image fait sourire le voyageur qui visite Richmond (n° 313), et qui plaida une fois surtout avec tant d'éloquence la cause d'un proscrit, que le roi, ému, fit restituer au malheureux les biens dont on l'avait spolié. (Voir notre Histoire de Henri VIII, t. II.) Henri Patterson ou Patison, était le bouffon de sir Thomas More, qui le renvoya quelques années avant son supplice, et en fit don au lord-maire de Londres.

Marguerite Roper raconte qu'un jour, lorsqu'elle allait visiter son père à la Tour, elle rencontra sur son chemin Henri Paterson, qui lui demanda où était son ancien maître.—A la Tour, lui répondit la jeune femme.—Et pourquoi ?—Parce qu'il refuse de prêter serment à l'acte de suprématie. Le fou parut

colère et s'écria : « Et pourquoi donc refuse-t-il de jurer ? j'ai bien juré, moi ! » (Biog. Brit.—Rudhart, l. c., p. 240.)

Le métier de fou exigeait de grandes qualités. Le bouffon devait, pour remplir dignement son emploi, être doué d'une grande perspicacité, d'un esprit prompt à la répartie, de malice, d'originalité, d'un fonds inépuisable de gaieté et d'ironie. Son œil, que Shakespeare compare à celui du faucon, devait voir et de loin et sûrement.

This fellow 's wise enough to play the fool
 And, to do that well, craves a kind of wit :
 He must observe their mood on whom he jests,
 The quality of persons, and the time ;
 And like the haggard, check at every feather
 That comes before his eye. This is a practice,
 As full of labour as a wise man's art...

(SHAKESPEARE'S, *What you will*, act. III, sc. I.)

HOLBEIN ET MORE.

À son retour d'Italie, Érasme emportait avec lui le plan tout tracé d'une satire en prose qui devait bientôt remuer tous les couvents. Sur sa mule au pas cadencé, il arrangeait en traversant les Alpes les scènes de sa comédie, qu'il écrivait avant de s'endormir dans l'un de ces lits énormes qu'il a décrits si piteusement. Il nous a raconté lui-même comment, pour se délasser, il s'amusait sur sa monture à dessiner quelques parties d'une œuvre dont il n'avait pas encore trouvé le titre. Tout à coup l'image de son cher More, auquel il rendra bientôt visite, lui apparaît. Il n'hésite plus : son titre lui est tombé comme du ciel ; c'est More qui en sera le parrain : l'ouvrage s'appellera l'*Encomium Moriae*, et c'est à l'humaniste qu'il sera dédié.

L'Eloge de la Folie parut, et nous savons quelles tempêtes il excita dans les cloîtres, dans les écoles de théologie, à Cologne et à Louvain, à Paris et à Londres. (De Burigny, l. c., t. I, p. 192 et suiv. — Erasmi Epist. ad Dorplum.)

Érasme partit d'Angleterre pour retourner à Bâle, où Hans Holbein faisait alors presque autant de bruit que le philosophe. Érasme lut quelques fragments de sa comédie au peintre qui en fut émerveillé et lui demanda la permission de traduire à l'aide de la plume, quelques-unes de ces marionnettes qu'Érasme avait si bien fait jouer. La permission fut accordée, et peu de jours après, Holbein apportait à son ami les figures les plus

saillantes de la lanterne magique, esquissées avec tant de verve, qu'Érasme s'en amusa pendant les dix jours qu'il les garda dans son cabinet (*Hanc Moriam pictam decem diebus ut oblectaretur in ea Erasmus habuit*). En faisant passer sous ses doigts chacune de ces figures dont le peintre avait saisi et reproduit si heureusement le caractère, les yeux de l'auteur tombèrent sur un personnage à la face enluminée, à l'abdomen proéminent, aux yeux pleins de luxure, et que le satirique avait désigné sous le nom de *Epicuri de grege Porcus*, il prit une plume et écrivit au bas du dessin : *Holbein*; facétie nouvelle dont le peintre ne put s'empêcher de sourire : c'était en effet Holbein avec ses chairs exubérantes et ses appétits de buveur. Érasme continuait de feuilleter l'œuvre de l'artiste, quand il se reconnut, mais un peu flatté. « Ohé ! ohé ! s'écria-t-il, si l'original était aussi beau que la copie, il n'aurait pas de peine à trouver une femme : *Quum ad hunc locum ubi imago ejus fuerat pervenisset, exclamavit : Ohe ! ohe ! si Erasmus adhuc talis esset, duceret profectò uxorem* (ib.).

Très-jeune encore, Hans Holbein avait été envoyé à Bâle par Holbein son père, bourgeois d'Augsbourg et peintre de quelque renommée, pour y chercher fortune. (Huber et Rost, Manuel des curieux et des amateurs de l'art, t. I, p. 153.) Hans y mena bientôt une vie d'artiste, insouciante, folle, bruyante, se consumant dans les plaisirs et les festins, et plus souvent au cabaret qu'à l'atelier.

On conserve encore à Bâle le souvenir de quelques-unes des facéties du peintre.

Hans avait été chargé de l'ornementation des murs d'une pharmacie située sur le marché aux poissons. C'était en été, pendant les accablantes chaleurs de la canicule. À côté de la pharmacie, dans la rue des Cygnes, était un cabaret renommé par l'excellent vin du Marquisat qu'on y servait aux habitués et la joyeuse compagnie de buveurs qu'on y rencontrait à toute heure de la journée. À chaque instant Holbein interrompait son travail pour s'attabler devant un énorme broc de plomb, qu'il vidait amoureusement. Les absences continues de l'artiste déplurent à l'apothicaire qui se fâcha, s'en vint au cabaret, et dit à Hans, d'un air de mauvaise humeur : « Maître, je ne vous paye pas pour boire, mais bien pour enluminer ma pharmacie; or la besogne n'avance pas; arrangez-vous, ou je romps notre marché. » Hans parut sensible au reproche: aussi, depuis ce moment, chaque fois que l'apothicaire levait les yeux en l'air, sur

le pignon de sa maison, il était sûr de trouver le peintre tranquillement assis sur son échafaudage. Or il arriva un jour que le digne homme, après avoir contemplé complaisamment l'artiste occupé à enjoliver la maison, eut soif à son tour, et vint au cabaret de la rue des Cygnes, où il faillit tomber à la renverse en apercevant Holbein dans une extase bachique, humant la dernière goutte de son broc de vin. Effrayé comme s'il eût vu le diable, il se sauve, enjambe l'escalier, arrive tout essoufflé sur le pignon, et demeure ébahi devant deux jambes peintes sur la muraille, et que de la rue il avait prises pour des jambes en chair et en os. Ce cabaret existe encore, et il a comme il avait alors pour enseigne : *A la fleur, zuh̄r Blume.* (Un jour à Bâle, in-18, 1846, Bâle, p. 79-81.)

Les ressources de Holbein s'épuisèrent à la fin, et c'est alors qu'il vint frapper à la porte du logis qu'occupait Érasme : Du travail, demandait-il. A cette pétition formulée en termes pressants, Érasme se rappela qu'il avait pour ami, en Angleterre, un homme puissant, More, le patron des lettrés et des artistes, et il conseilla au solliciteur de partir pour Londres.

Depuis longtemps More pressait le philosophe de quitter Bâle et de retourner en Angleterre ; mais Érasme, accoutumé au spectacle de cette nature verdoyante qu'il trouvait sur les bords du Rhin, ne pouvait consentir à échanger le soleil de Bâle contre les brouillards de Chelsea. Il avait peur encore de cette *scélérate de peste* qui, d'Angleterre où elle régnait depuis quarante ans, s'était abattue sur le continent. Il répondait aux prières de son ami : « *Vulgaria diversoria parūm tuta sunt à contagio sceleratæ pestis quæ nuper ab Anglis quibus jam plusquam quadraginta annis nimium familiaris est, in nostras regiones demigravit.* » (Erasmii Epist., edit. Leid., p. 944.)—Au moins si vous refusez de nous venir voir, répondait More, envoyez-nous votre portrait. Érasme, qui ne voulait pas compromettre l'original, prit le parti d'expédier la copie que Holbein venait de tracer *.

Il y avait bien loin alors de Bâle à Londres, et il fallait beaucoup d'argent à l'artiste pour faire ce voyage. Il paraît que Henri VIII, grâce à l'intervention de Thomas More, paya largement les frais de route : Holbein ne voulait pas quitter Bâle sans avoir payé ses dettes de cabaret. Il devait au maître de la Fleur

*...Er erwies sich demnach beiden gefällig, ließ sich abmahlen, und sandte den Holbein damit hinüber nach England. Bei diesem Geschenk schrieb er an den Th. Morum. (Arnold, l. c., p. 315.)

un assez grand nombre de brocs, qu'il n'avait trouvé moyen de payer qu'en peignant pour son créancier une tête d'homme, de buveur, si belle, que tout Bâle accourrait pour la voir et l'admirer, au grand profit de l'aubergiste, qui débitait largement son vin. L'ingrat n'était pas satisfait, et refusait l'offre de l'artiste, qui s'était endetté de nouveau, et voulait se libérer en donnant un pendant à son tableau. La légende dit qu'il fut bien puni. Un beau matin, le bruit court à Bâle que l'artiste a les poches pleines de monnaies anglaises : cela était vrai. Holbein arrive au cabaret, acquitte ses dettes jusqu'au dernier schelling, et efface le tableau qui avait fait la fortune de l'aubergiste ; puis il se met en route, sans un seul sou, et obligé, pour vivre et voyager, de payer son lit et sa nourriture à l'aide de quelques dessins à la plume ou au crayon.

Nousavons la lettre de recommandation qu'emportait Holbein : elle fait honneur au cœur d'Érasme, un peu froid, comme on sait :

« Celui qui vous remettra cette lettre, écrivait-il à son ami, est l'artiste qui a fait mon portrait, que je vous envoie : je ne veux pas vous fatiguer de ses louanges, bien que ce soit un peintre insigne. A Bâle, les arts grelottent ; il se rend en Angleterre pour grignotter quelques angelots *.

More resta longtemps en contemplation devant le portrait d'Érasme dont il loua la ressemblance parfaite (Arnold, p. 315), et combla l'étranger de louanges et de promesses. Toutefois, il ne voulut pas que le philosophe comptât avec trop de confiance sur les beaux angelots qu'il avait promis à son protégé, et il écrivit à Érasme : « Votre peintre, mon cher ami, est un artiste admirable, mais j'ai peur qu'il n'apprenne à ses dépens que cette Angleterre n'est ni aussi féconde ni aussi fertile qu'il l'a rêvée : toutefois, je m'arrangerai pour qu'elle ne soit pas pour lui tout à fait stérile. » (Thom. Morus Erasmo, edit. Lond., p. 1712, cité par Arnold (Knight), p. 315, note.)

Voyons ce qu'il fit pour Holbein.

D'abord il l'admit à sa table, une table trop frugale peut-être pour un homme accoutumé comme Holbein à bien vivre ; puis il lui donna un logement dans la maisonnette de Chelsea, ne voulant pas que le peintre fût distract dans ses travaux par la

* Qui has reddet est is qui me pinxit ; ejus commendatione te non gravabo, quanquam est insignis artifex. Hic frigent artes ; petit Angliam, ut corrodat aliquot angelatos. Basileæ, 1526.

foule des visiteurs. Holbein était un travailleur, comme le témoignent assez le grand nombre de toiles que nous lui devons. L'appartement qu'on lui avait donné fut bientôt transformé en un musée rempli de tableaux, que More conviait ses amis à venir admirer, et parmi ses amis, More comptait à cette époque Henri VIII. Le roi vint donc à Chelsea, et il fut si ravi du talent de Holbein, qu'il le décida à quitter Chelsea pour habiter Londres avec le titre de peintre de Sa Majesté.

Holbein eut bientôt plus d'angelots d'or qu'Érasme ne lui en avait promis. Il fut un moment le peintre à la mode en Angleterre; et parmi les grands, c'était à qui obtiendrait l'honneur de poser devant l'artiste. Aucun peintre n'avait jamais su comme Holbein animer une toile, donner de la vie à un portrait, reproduire, à l'aide de la couleur, ce qu'il y a de plus mobile dans la physionomie. Un jour que, assis à la table de More, il parlait d'un grand personnage anglais qu'il avait vu à Bâle et dont il ne pouvait se rappeler le nom, il alla prendre un charbon dans l'âtre de la cheminée, et se mit à crayonner l'image de l'inconnu. — Eh! c'est le comte d'Arundel, le fils de Thomas, duc de Norfolk, s'écria More, qui reconnut aussitôt le noble lord.

Au milieu de ses triomphes en Angleterre, Holbein n'oubliait ni Bâle ni peut-être le cabaret de la Fleur, où il faisait de si joyeuses libations. Il voulut revoir la Suisse, et partit de Londres, emportant pour Érasme un tableau où il avait représenté toute la famille de son hôte. Il faut voir avec quelle joie Érasme reçut ce beau présent! C'est à Marguerite Roper qu'il fait confidence de son bonheur et de son admiration: « Impossible, écrit-il à la jeune femme, de vous exprimer, à vous, Marguerite Roper, l'ornement de l'Angleterre, le plaisir que j'ai goûté quand Holbein m'a mis en présence de cette famille chérie que je vois comme si je l'avais devant les yeux..... je vous ai tous reconnus, mais vous surtout. Il m'a semblé que je retrouvais ce bel intérieur de famille, cette âme de vous tous plus belle encore. (Erasmus Margaretae Roperæ. — Arnold (Knight), l. c., p. 317, note.)

C'est Marguerite qui se charge de répondre au philosophe, et dans des termes d'une exquise latinité :

« Nous sommes tous persuadés, et nous vous en remercions, de la joie que vous avez ressentie à l'arrivée du peintre qui vous apportait, au nom de mon père, le portrait de chacun des membres de notre famille. Il fallait bien, c'est notre vœu le plus

ardent, témoigner notre reconnaissance au maître dont les érudits travaux sont la source où nous avons puisé ce que nous savons de bonnes lettres * . »

Qu'est devenu ce tableau de famille où le génie incontesté de Holbein dans l'art de rendre la figure humaine, resplendissait avec tant d'éclat? C'est ce qu'il est difficile de dire aujourd'hui. Knight, dans la vie d'Érasme, traduite en allemand par Arnold, dit que ce tableau se trouvait il n'y avait pas longtemps encore, à Eltham, dans le Kent, chez un des descendants de l'époux de Marguerite Roper (p. 318). La première esquisse du tableau est au musée de Bâle, salle intérieure, dessins à la main, sous le n° 46. L'auteur d'*Un jour à Bâle, 1846*, assure (p. 92) que l'original est à Londres. Walpole, dans ses *Anecdotes of painting*, cap. IV, après une longue étude de divers tableaux qu'on donnait tous pour l'œuvre originale, hésite à se prononcer, et doute de l'authenticité de cette toile que Holbein apporta à Bâle, et qui peu de temps après la mort de l'artiste, passa dit-on dans les mains d'Andreas de Loo, puis dans celles de Roper, l'oncle de Thomas More; enfin, chez l'un des descendants de Cresacre More, M. Charles Wynn, au prieuré de Nossel, dans le comté d'York. Voici ce que le révérend Frog. Dibdin raconte sur la peinture conservée religieusement dans le château (*Voyage bibliographique, 1838*): « C'est un vaste édifice que le prieuré de Nossel, tout en pierres de taille; dans les appartements du rez-de-chaussée, on nous montra deux fauteuils en chêne du temps d'Élisabeth. M. Wynn, qui aime avec une passion éclairée les meubles de la renaissance, me conduisit vers mon vieil ami, sir Thomas More; je le reconnus: on le dirait peint de la veille, tant le coloris a conservé de fraîcheur. »

Nous trouvons la description de ce tableau dans une biographie récente de sir Thomas More, par M. Walter:

« Ce tableau est divisé en deux groupes: sur le premier plan se voient à genoux Marguerite et Cécile, filles de More, et Alice, leur belle-mère. Au centre du deuxième groupe, More

* Quod pictoris tibi adventus tantæ voluptatis fuit, illo nomine quod utriusque mei parentis nostrumque omnium depictam effigiem detulerit, in gentibus cum gratiis libenter agnoscimus: nihil ardenter requirentes quam ut præceptorem nostrum, cuius eruditis laboribus quidquid bonarum litterarum imbibemus, acceptum habeamus, aliquo modo gratificaremur. (Arnold, l. c., p. 313.)

et son père sont assis, et debout à leurs côtés, se tiennent Jean et Harris, serviteurs favoris de More. Derrière More et son père, Anna Cresaire (Cresacre), âgée de quinze ans, et que l'on suppose mariée nouvellement au fils de More, se tient également debout. Élisabeth, seconde fille de sir Thomas, et Marguerite Gigys sont debout aussi, le doigt tendu vers un livre ouvert sur le plan le plus avancé du second groupe. Un violon suspendu à la muraille à côté de More semble indiquer son goût pour la musique. » (Traduction de M. Savagner, p. 68.)

Christian de Mechel, graveur célèbre, a reproduit dans l'œuvre de Holbein l'esquisse qui se trouve à Bâle, esquisse originale que More envoya vers la fin de 1529, à Érasme son ami, et dont il est plusieurs fois question dans la correspondance du philosophe. (Ep., t. II, p. 1230, 1231, 1232, 1743, 1744.) C'est cette esquisse dont parle Patin : « *Exstat ejus picturæ prima adumbratio inter schedas Academiæ Basiliensis, quæ insuper sequentia hæc nomina figuris inscripta refert.....* » C'est d'après cette esquisse qu'a été faite la gravure que nous trouvons (p. 316 et 317 de la vie d'Érasme, traduite de Knight, par Arnold. Leipzig, 1736).

L'esquisse de Bâle, la description de Christian de Mechel, et la gravure de Knight, offrent plus d'une dissemblance avec le tableau du château de Nossel. Il n'y a pas de plans divers dans l'esquisse de Bâle ; Thomas More n'est pas derrière son père, mais à sa droite ; Marguerite et Cécile ne sont pas à genoux, mais assises. Le tableau de M. Wynn n'est donc pas l'œuvre originale de Holbein. Il faut en dire autant du double tableau cité par Hearne (Præfatio, p. XIV-XVII) et par Lewis (p. 168-171). Le premier contient onze personnages, le deuxième douze, tandis que l'esquisse de Bâle n'en a que dix.

Même incertitude sur le sort du portrait d'Érasme que Holbein emporta de Bâle à Londres ; où se trouve-t-il maintenant ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer, malgré l'assurance que les conservateurs du Musée de Bâle mettent à affirmer que leur Musée possède le précieux original.

Pendant son séjour à Londres, Holbein peignit un grand nombre de fois son bienfaiteur (Hegner, l. c., p. 198). Il n'est pas de collection importante en Europe qui ne se vante de posséder un portrait du grand chancelier de la main de l'artiste allemand ; on en montre à Windsor, à Richmond, à Dresde, à Paris ; mais c'est avec raison que Hegner doute de l'authenticité de quelques-unes de ces œuvres.

Goede a décrit un portrait de More qu'il a trouvé à Londres dans la galerie d'Agar : le chancelier a les yeux noirs et ardents. Évidemment Goede ne connaissait pas le tableau original où l'artiste a représenté More avec des yeux bleus et le regard d'une douceur féminine. Érasme dit positivement, en parlant de son docte ami : « *Oculi subcæsii, maculis quibusdam interspersis, quæ species ingenium argueri solet felicissimum, apud Britannos etiam amabilis habetur, cum nostro nigrore magis capiantur.* »

Un des chefs-d'œuvre de Holbein était le tableau où il avait représenté Henri VIII, Jeanne Seymour, sa troisième femme, Henri VII et la reine Élisabeth. Longtemps il fit l'ornement de la salle d'attente de White-Hall. En 1697, lors de l'incendie du palais, il devint la proie des flammes. L'événement est rapporté dans ces vers de Th. Brockwell :

*Henrici nostri toties celebrata tabella
 Holbeni dextra celebris depicta perenni
 Perditur ; haec saltem tibi non licuisse ruina
 Debuerat, cui tempus edax tot in æva pepercit.
 (Incendium Palatinum pridie nonas Januarias, 1697.
 Autore T. Brockwell.)*

Holbein mourut à Londres de la peste, en 1544 (Hegner, l. c., p. 271). Voici ce que nous trouvons dans Stowe, Survey of London, vol. I, p. 64. "I have been told that Holbein the great painter in king Henry VIII. 's time, was buried in this (St. Katharine Crec. Church) church, and that the earl of Arundel, the great patron of learning and arts would have set up a monument to his memory here..." (V. Caroli Patini vita Joannis Holbenii... en tête de l'Éloge de la folie d'Érasme.—Op. Eras. t. IV, p. 390, 396 ; Walpole, Anecd. of painting, p. 61.)

METSYS ET MORE.

Érasme était de retour à Anvers, après son troisième voyage à Londres, quand un serrurier, devenu peintre par amour,

*Connubialis amor ex mulcibre fecit Apellem *.*

Metsys, alors dans toute la beauté de son talent, voulut

* *Fuit Quintinus ille pictor antwerpiensis qui cum vicinam sibi virginem deperiret nec ejus potiundæ spes ulla affulgeret, cum nemini nisi pictori denuptram asseveraret, brevi e fabro ferrario eximius pictor evasit, ut indicat versus quem hujus pictoris tabulæ puellæ primum exhibita quidam subjunxit.*

(Cité par Arnold, l. c., p. 323, 324, etc., d.)

faire le portrait du philosophe. Il se mit à l'œuvre, et peignit sur le même volet Érasme et le recteur de l'académie d'Anvers, Pierre Ægidius. Érasme est représenté tenant à la main la paraphrase de son épître aux Romains ; Pierre Ægidius, avec une lettre que vient de lui écrire Thomas More. C'était une œuvre de maître que l'humaniste anglais voulut chanter. Après avoir vu les tableaux, il improvisa les vers suivants, qui font plus d'honneur à son cœur qu'à son talent poétique :

TABELLA LOQUITUR.

Quanti olim fuerant Pollux et Castor amici,
 Erasmum tantos Ægidiumque fero;
 Morus ab his dolet esse loco, conjunctus amore,
 Tam propè quām quisquam vix queat esse sibi.
 Sic desiderio est consultum absentis, ut horum
 Reddat amans animum littera, corpus ego.

IPSE LOQUOR MORUS.

Tu quoque adspicis agnitos opinor
 Ex vultu tibi, si prius vel unquam
 Visos, sin minus indicabit altrum
 Ipsi littera scripta, nomen alter,
 Ne scis nescius, ecce scribit ipse,
 Quanquam is qui siet, ut taceret ipse,
 Inscripti poterant docere libri
 Toto qui celebres leguntur orbe.
 Quintine, o veteris novator artis
 Mire composito potens colore
 Vitam adsingere mortuis figuris;
 Hei cur effigies labore tanto
 Factus tam benè, talium virorum
 Quales prisca tulere secla raros,
 Quales tempora nostra rariores,
 Quales haud scio post futura an ullos,
 Et juvet fragili indidisse ligno,
 Dandas materiæ fideliiori,
 Quæ servare datas queat perennes?
 O si sic poteras tuaeque famæ et
 Votis consuluisse posterorum.
 Nam si sæcula, quæ sequentur, ullum,
 Servabunt studium arthum bonarum
 Nec Mars horridus obteret Minervam
 Quanti hanc posteritas emat tabellam.

Metsys n'avait pas seulement reproduit avec une fidélité merveilleuse la figure des deux personnages : l'écriture de sir Thomas était imitée avec tout le talent d'un faussaire consommé ; aussi More écrit-il à son ami Ægidius : « Je vous en

prise, si le peintre ou vous ne gardez pas ma lettre pour vous en servir au besoin, envoyez-la-moi; placée à côté du tableau, elle doublera le miracle de l'artiste. Si elle n'existe plus, si vous vous en êtes servi, j'essayerai à mon tour de contrefaire le contrefacteur. » (Epist. Erasmi, t. II, p. 1635.)

Si les vers latins que nous venons de citer ne décèlent pas un poète, ils révèlent du moins dans More un sentiment de l'art bien rare alors chez les humanistes d'origine allemande. On l'a remarqué sans doute; ce n'est pas seulement le talent de Quentin Metsys à produire les traits de la figure que vante ici l'écrivain, mais la couleur dont le peintre a fait un si merveilleux emploi. C'est la première fois qu'en deçà des Alpes, depuis la renaissance, nous rencontrons un lettré qui se sente ému à la vue d'un tableau. De tous ces hommes admirables à des titres divers : Hutten, Reuchlin, Luther, Lilly, Linacre, Grocyn, pèlerins de la science en Italie, aucun n'a daigné nous associer aux sensations qu'il a dû éprouver en face des œuvres de Giotto, de Cimabue, du Pérugin, de Michel-Ange, de Raphaël, vraisemblablement parce qu'ils sont tous restés froids au spectacle des phénomènes sensibles de la peinture ou de la sculpture. A aucun d'eux n'est venue l'idée de comparer l'art chrétien tel qu'ils l'ont laissé en Allemagne, à l'art semi-païen tel qu'ils le voient ressusciter au souffle de la renaissance. Il ne paraît pas même qu'ils se soient effarouchés de ce sensualisme qui s'est glissé dans les représentations matérielles du christianisme. Ce que Luther a blâmé avec le plus d'empertement dans les églises d'Italie, c'est la profusion des richesses ornementales; mais de la mondanité de l'image il n'a rien dit. Pourtant nous savons qu'il s'est arrêté à Florence, où sans doute il a connu la lutte de Savonarole contre le paganisme.

Le silence de Luther, et de tous ceux qui l'ont suivi ou précédé en Italie, s'explique facilement: aucun d'eux n'a compris que la rédemption spirituelle pouvait s'opérer autrement que par la parole écrite ou orale, par le livre ou par la chaire. Comme si saint Paul n'avait pas enseigné que dans ce monde il est un grand nombre de langages divers, et que rien n'y est sans voix: « Tam multa genera linguarum sunt in hoc mundo et nihil sine voce est. » (I. Ep. ad Corint., cap. 14, v. 10.)

Et d'où vient que la peinture et la sculpture n'auraient pas aussi leur voix et leur langage? C'est cette grande vérité proclamée par l'apôtre que n'avait pas comprise Carlstadt quand il se précipitait dans l'église de Tous les Saints pour en briser les

images ; si Luther se souleva contre l'archidiacre ; s'il dénonça à l'Allemagne les fureurs des iconoclastes , ce ne fut pas un seul moment dans l'intérêt de l'art , mais simplement dans un premier mouvement de colère exégétique , irrité qu'il était qu'un de ses disciples osât interpréter autrement que le maître un verset de l'Ancien Testament.

On ne saurait méconnaître ici la supériorité poétique de l'homme du Midi sur l'homme du Nord. C'est en Italie qu'a été formulée la première esthétique chrétienne, et c'est à un moine de l'ordre de Saint-Dominique qu'il en faut faire honneur. « La beauté dans les choses composées, disait Savonarole , résulte de la proportion entre les parties ou de l'harmonie entre les couleurs ; mais dans ce qui est simple , la beauté , c'est la transfiguration , c'est la lumière ; donc c'est par delà les objets visibles qu'il faut chercher la beauté suprême. » (Cité par M. Rio, De la poésie chrétienne , p. 338.)

Savonarole ajoute :

« Plus les créatures participent et approchent de la beauté de Dieu , plus elles sont belles ; de même que la beauté du corps est en raison de la beauté de l'âme. Car si vous preniez deux femmes dans cet auditoire également belles de corps, ce serait la plus sainte qui exciterait parmi les spectateurs le plus d'admiration , et la palme ne manquerait pas de lui être décernée même par les hommes charnels. » (Id. ib.)

Une chose qu'on n'a point remarquée , c'est la ressemblance des théories sur le beau du cardinal Bembo avec celle du dominicain de Florence. « Peintres , poètes , orateurs sculpteurs , philosophes , voulez-vous arriver à la beauté , dit Bembo , allez à Dieu : la beauté est le triomphe de l'âme sur le corps ou la matière. » Citons le passage tout entier :

« Dico che da Dio nasce la bellezza, ed è come circolo di cui la bontà è il centro : e però come non può esser circolo senza centro , non può esser bellezza senza bontà : onde rare volte anima mala abita bel corpo, perciò la bellezza estrinseca è vero segno della bontà intrinseca, e nei corpi è impressa quella grazia più o meno quasi per un carattere dell' anima, per lo quale essa estrinsecamente è conosciuta ; come negli alberi ne' quali la bellezza de' fiori fa testimonio della bontà de' frutti, e questo medesimo interviene nei corpi : però la bellezza è il vero trofeo della vittoria dell' anima , quando essa con la virtù divina s'ignoreggia la natura materiale, e col suo lume vince le tenebre

del corpo. » (*Il libro del Cortegiano*, t. II, p. 188, 189. Milano, 1803, in-8°.)

On voit que Bembo sait se détacher quelquefois de cette atmosphère païenne où il s'était volontairement emprisonné. Il formule alors des théories sur la nature du beau qui semblent empruntées à l'esthétique de Savonarole. Dans plus d'une page du livre philosophique *Il Cortegiano*, Castiglione, rompant avec les tendances de l'époque, arrive à la véritable notion de l'art chrétien, et Raphaël lui-même, au moment de ses plus ardentes amours pour la forme, nous a révélé que lorsque ayant à peindre une tête de vierge, il ne trouvait pas dans ses modèles le type de la beauté céleste ; il cherchait son idéal dans le monde spiritualiste. Comme tous les humanistes du siècle, More a sacrifié au paganisme, mais plus rarement que tout autre ; et beaucoup plus que Luther et Érasme il s'est montré sensible aux véritables beautés de la forme, et il ne serait pas difficile de démontrer qu'il a entrevu les lois spiritualistes de l'art chrétien.

CHAPITRE X.

L'ÉCOLE CHRÉTIENNE DE THOMAS MORE.

Une des plus grandes préoccupations de More fut de former ses enfants à la piété et à la crainte de Dieu : « La maison de More est véritablement un gymnase chrétien , disait Érasme. » Afin de lui venir en aide , More appela chez lui de vertueux professeurs , John Clément (1) et William Gonell. John Clément , savant helléniste , devint plus tard médecin célèbre. More en fait mention dans une lettre à Érasme , qui n'a point été imprimée : « Mon cher Clément enseigne à Oxford au milieu d'un auditoire tel , que nul professeur n'en eut jamais de semblable. On ne saurait se faire une idée du plaisir qu'on éprouve à l'entendre , et à quel point il fait aimer l'étude des lettres. Linacre qui , comme vous savez , n'accorde pas légèrement son approbation , loue tellement le savoir de John , que je suis presque jaloux de le voir comblé de tant d'éloges de la part d'un savant aussi illustre (a). » Clément avait traduit du grec en latin plusieurs ouvrages , notamment les lettres

(a) « Clemens meus Oxonii profitetur auditorio tanto quanto non ante quisquam. Mirum est quām placeat , ac deametur universis. Quibus bonae literae propemodum sunt invisae , tamen illum charum habent , audiunt ac paulatim mitescunt. Linacer qui nēminem , ut scis , temere probat , tamen illius epistolas sic effert atque admiratur , ut ego quoque qui unicē homini faveo , propemodum tamen tam cumulatis laudibus ab illo viro congestis invideam. »

de Grégoire de Nazianze et les Homélies de Nicéphore Calixte sur les saints de l'Église grecque. Nous avons vu ces deux précieux manuscrits, et nous avons conféré avec le traducteur lui-même, qui nous en avait sollicité, sa version avec le texte grec. Lorsque quelque passage obscur se présentait, Marguerite Gypsy, qui avait été l'élève de Clément, et qui était devenue sa femme, aidait souvent avec bonheur son mari à saisir le sens de l'expression grecque.

A Clément succéda William Gonell (2), savant écrivain qui vécut longtemps à Cantorbéry, où il enseigna les belles-lettres. Richard Hirth fut également un des précepteurs des petits-fils de More, et leur enseigna la philosophie, les mathématiques et l'astronomie.

Mais afin que le lecteur puisse juger avec quelle sollicitude éclairée More dirigea l'éducation de sa famille, nous donnerons une de ses lettres adressées à Gonell; c'est là que sont déposées les idées de More sur la meilleure direction à donner aux études (3).

Après avoir fait connaître les principaux professeurs qui ont illustré l'école de Thomas More, il nous reste à nommer les disciples qui en sont sortis. Ce sont: John More, Marguerite, Élisabeth et Cécile, enfants du premier lit. Marguerite épousa, comme nous l'avons dit, William (Guillaumé) Roper, et lui donna deux fils, Thomas et Antoine, et trois filles, Élisabeth, Marie et Marguerite (4). Marie marcha sur les traces de sa mère, devint une femme érudite, et fut dame d'honneur de la reine Marie. Elle traduisit en anglais une partie du commentaire que More avait composé en latin sur *la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*, et apporta tant de pureté et d'élégance dans cette traduction, qu'il est difficile de distinguer le style du

grand-père de celui de sa petite-fille. Elle traduisit également l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, du grec en latin. Mais comme la version de l'évêque Christopherson (5) était plus exacte, elle ne publia pas la sienne.

Élisabeth, seconde fille de Thomas, fut mariée à John Dancy et lui donna cinq fils, John, Thomas, Barthélemy, Guillaume et Germain, et deux filles, Alice et Élisabeth. Cécile épousa Gilles Héron. Elle eut deux garçons et une fille appelée Anne. John More, fils unique de Thomas, prit pour femme Anne Cresacre, de laquelle il eut cinq fils, Thomas, Augustin, Édouard, Barthélemy et Thomas, et une fille, Anne. De cette nombreuse postérité, on peut dire avec le Psalmiste : « Vos fils sont comme de jeunes plants d'olivier autour de votre table (a). » Quatre fils de More et onze petits-fils élevés et instruits dans sa maison durant sa vie, perpétuèrent son école après son martyre. Dix autres petits-fils qui vinrent au monde dans la suite, furent élevés comme les aînés, par les soins de Marguerite Gypsy (6).

Donnons maintenant la lettre de More à Gonell :

« J'ai reçu, mon cher ami, vos lettres dont le style est toujours aussi élégant qu'affectueux. Elles me prouvent votre tendresse pour mes enfants, comme les lettres qu'ils m'écrivent de leur côté témoignent des soins que vous prodiguez à ces jeunes intelligences. Tout cela me cause une bien vive joie. Ce qui me charme surtout, c'est la sagesse dont ma petite Élisabeth a fait preuve pendant l'absence de sa mère, sagesse qu'on ne trouve pas toujours chez les jeunes filles de son âge. Faites-lui entendre que cette conduite de sa part m'est bien plus agréable que l'in-

(a) « *Filli tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.* »

struction la plus variée qu'elle pourrait avoir acquise déjà, car si la science, jointe à la vertu, est préférable à tous les trésors de la terre, les biens qu'elle nous procure, séparés de l'innocence des mœurs, ne sont que faux et imaginaires. Quoi qu'il en soit, si l'une de mes filles parvient à joindre à la sagesse et à la piété une instruction solide, je la considérerai comme bien plus favorisée du ciel, que si elle réunissait à la beauté d'Hélène les richesses de Crésus. Non que le savoir dût être pour elle une source de gloire, mais parce que, accompagné de la vertu, il est un don précieux qu'on ne saurait nous enlever comme nous sont ravies les richesses et la beauté. On ne doit donc pas seulement chercher la gloire dans les lettres, mais la sagesse qui donne le bonheur. C'est l'opinion des philosophes les plus éclairés, ces pilotes habiles chargés par la Providence de nous diriger sur la mer orageuse de la vie. Voici, mon cher Gonell, les motifs que j'ai de ne pas rechercher pour mes enfants la renommée littéraire sans la vertu. Toutefois, je pense comme vous, qu'il serait fâcheux de retenir captif l'esprit noble et éclairé de Marguerite, et je suis convaincu que celui qui n'occuperait cette intelligence privilégiée qu'à des études vulgaires, n'obtiendrait de son système d'éducation que les tristes résultats que vous redoutez. Au reste, comme j'ai toujours pensé qu'il était de la dernière importance de ne jamais m'écartier de la route salutaire que je me suis tracée, pour assurer le bonheur de mes enfants, je vous ai engagé vous-même, mon cher Gonell, ainsi que mes meilleurs amis, à leur recommander souvent d'éviter les écueils du luxe et de l'orgueil, de rester fidèles aux préceptes de la modestie; de ne se laisser jamais éblouir par la vue de l'or; de ne pas chercher leur pro-

ne estime ni celle des autres dans de somptueux vêtements ; de ne pas dégrader, par une négligence coupable, les dons qu'ils tiennent de la nature, et de n'être enfin avides d'acquérir les trésors de la science que pour les faire servir à la défense de la vérité et à la gloire du Tout-Puissant. C'est ainsi qu'ils mériteron d'obtenir un jour la récompense d'une vie exemplaire. Affermis dans cette attente consolante, ils ne redouteront jamais la mort qui ne sera plus à leurs yeux que le terme des épreuves qu'ils auront eu à subir ici-bas. Voilà, selon moi, mon cher ami, les fruits qu'on doit retirer de l'étude des sciences humaines. J'avoue que ces fruits ne sont pas le partage de tous ceux qui semblent y prétendre ; mais je soutiens que les hommes qui n'ont en vue que cet unique but, l'atteindront après quelques efforts, et ne deviendront pas seulement des érudits, mais de bons chrétiens et des hommes de bien.

• A ceux qui soutiennent que la connaissance des lettres ne convient dans aucun cas aux femmes, je répondrai que si le sol que nous offre l'esprit de la femme est rebelle de sa nature et plus abondant en fougère qu'en bon grain (adage familier à l'aide duquel on a tenté de détourner les femmes de l'étude), mon opinion est qu'il faut cultiver avec d'autant plus de soin leur naturel, que plus la nature est aride, plus l'art est nécessaire pour la féconder. C'est le sentiment de saint Jérôme et de saint Augustin, qui exhortent non-seulement les femmes et les vierges à s'appliquer à l'étude des lettres, mais qui prennent encore soin, afin de faciliter leurs progrès, de leur expliquer les passages obscurs de l'Écriture sainte, dans les écrits qu'ils ont laissés et qui renferment une érudition si profonde, que certains savants de

nos jours ne les lisent qu'avec une extrême difficulté, et ne les comprennent pas toujours après les avoir lus. Ayez la bonté d'initier mes filles à la connaissance de ces saints commentaires, qui leur indiqueront le but qu'elles doivent se proposer dans leurs études et les fruits qu'elles ont lieu d'attendre de travaux persévérandts. Il arrivera de là que dans la sérénité et la paix de leur âme, elles ne seront touchées ni des louanges adulatrices, ni mortifiées des ineptes railleuries des ignorants et des envieux. Mais il me semble vous entendre me dire que ces préceptes, quelque salutaires qu'ils soient, sont d'une trop haute portée pour l'âge de mes enfants. Pour moi, mon cher Gonell, plus je trouve difficile de secouer le joug de l'orgueil, plus je crois qu'il faut faire en sorte que chacun songe à s'y soustraire dès son enfance; car ce vice provient trop souvent de la faiblesse des parents et des maîtres chargés de notre éducation première. Trop souvent ils n'appellent notre attention que sur les choses qui peuvent nous attirer des louanges et plaire à la multitude. Pour écarter ce mal pernicieux de mes enfants, il faut, mon cher Gonell, que vous, que leur mère, que tous mes amis ne cessent de leur répéter que la vaine gloire est honteuse et digne de mépris, et qu'il n'y a rien de si beau que la modestie recommandée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Les préceptes des Pères de l'Église les convaincront encore mieux de ces vérités. Ne manquez donc pas de faire lire, après Salluste, quelques morceaux de saint Jérôme et de saint Augustin à Marguerite et à Élisabeth, qui me paraissent plus avancées que John et Cécile; vous tresserrerez ainsi les liens qui m'attachent et qui les attachent elles-mêmes à vous, et vous me rendrez plus chers, par le savoir et les vertus qu'ils auront

acquis, des enfants auxquels je suis déjà si étroitement uni par les liens sacrés de la nature. Je vous salue, mon cher Gonell. De la cour, la veille de la Pentecôte (7). »

Cette lettre offre un modèle inimitable de piété, de philosophie, de sagesse et de dévouement paternel. Si le royaume d'Angleterre possédait de tels pères de famille, élevant leurs enfants dans le mépris d'une gloire trompeuse, dans l'horreur du vice, dans l'amour de la vertu, on ne verrait pas, comme cela arrive si souvent, l'ambition dominer les âmes ni l'orgueil gâter les plus belles intelligences. Inspiré par la sagesse, More corrigea ainsi, à l'égard de ses enfants, la commune erreur des parents que saint Augustin signale dans son livre *De la Discipline chrétienne*: « Les parents chrétiens, lorsqu'ils envoient leurs enfants à l'école, leur disent : Apprenez les belles-lettres. Pourquoi ? Afin que vous soyez homme, c'est-à-dire que vous vous distinguez des hommes vulgaires. Mais aucun ne leur dit : Apprenez les belles-lettres afin que vous puissiez comprendre les livres saints (a). »

Pendant les longues absences que Thomas fut contraint de faire pour vaquer aux devoirs de sa charge de chancelier, un de ses soins principaux fut de correspondre avec ses enfants, de stimuler leur zèle, d'exercer leur esprit, d'exciter leur émulation, tantôt en leur parlant avec une gravité tempérée par la bonté, tantôt en badinant et jouant avec eux. Voici une de ses épîtres :

« J'ai trouvé un excellent moyen d'abréger mes

(a) « Christiani parentes quum ad scholam filios suos mittunt, dicunt illis : Discite bonas literas. Quare ? Ut sis homo, id est, ut sis eminentis inter homines. At nemo illis dicit : ut habeatis unde legere possitis codices dominicos. »

lettres , afin d'avoir occasion de vous écrire plus souvent. Au lieu de rappeler les noms de chacun de vous dans mes compliments , soin que je regarde comme superflu , puisque vous m'êtes tous également chers , et que mon cœur ne saurait oublier un seul d'entre vous , mes paroles désormais s'adresseront donc à tous à la fois. Je me réjouis de ce que M. Drue , qui m'avait causé , comme vous savez , de l'inquiétude , soit de retour et en bonne santé. Si je n'avais point une si grande affection pour vous , j'envierais votre bonheur de posséder de si savants et de si vertueux précepteurs. Toutefois , je pense que M. Nicolas vous est désormais inutile , car vous avez acquis , dit-on , tout ce qu'il possède de connaissances astronomiques. On m'assure également que vous êtes devenus d'habiles astrologues , et que non-seulement vous connaissez l'étoile polaire , mais encore la constellation du chien et tout le troupeau céleste ; on assure même ce qui dénote un astronome habile , que vous savez , parmi les planètes , distinguer le soleil de la lune. Exercez donc cette science sans pareille qui vous livre tout le firmament. Mais pendant que vous contemplez les astres voisins de notre planète , n'oubliez pas que ce saint temps de jeûne fait retentir à vos oreilles les vers de Boëce(8) qui vous exhortent à éléver votre âme vers le ciel (a).

(a) « En quod compendium salutationis inveni , quo mihi temporis et chartæ dispendium redimerem , quod aliquoquin erat in singulorum nominibus recensendis in salutatione subeundum. Quia in re meus labor eu supervacaneus fuerit ; quod quum mihi sitis alius alio nomine chari , quorum nullum in ambitiosa salutatione omitti conveniebat , haud ulla tamen fere quisquam charior quam scholastico quisque ; adeo me doctrinæ studium vobis arctius propemodum quam ipsa sanguinis necessitudo constringit. Gaudeo itaque D. Druum rediisse sospitem , de cuius eram (ut scitis) incolumente sollicitus. Nisi vos tam vehementer amarem , inviderem planè vobis tantam istam

On va voir qu'à ces railleries amicales More savait faire à propos succéder les avis et les exhortations les plus salutaires. Ainsi il écrivait à ses élèves bien aimés :

« Thomas More à ses très-chers enfants et à Marguerite Gypsy, également sa fille bien-aimée :

»Le marchand de Bristol m'a remis le paquet dont vous l'aviez chargé. Quelque imparsfaites qu'elles soient, vos lettres me causent toujours un contentement inexprimable; d'ailleurs, l'affection que je vous porte me rend précieux tout ce que vous m'écrivez. Vos lettres m'ont plu cette fois, pleines qu'elles sont de talent et de belle et bonne latinité. Mais pour parler franchement, celle de John (9) m'a surtout charmé, soit parce qu'elle est plus longue, soit parce qu'il paraît y avoir apporté plus de soin et d'application; car non-seulement il a parfaitement traité chacune des matières dont il avait à m'entretenir, mais il l'a fait en style correct, pur, élégant, badinant avec grâce et finesse, et répondant à mes railleries d'une façon piquante mais mesurée, sans oublier jamais qu'il parle à un père. S'il cherche à m'égayer, c'est en se gardant bien de jamais m'offenser. J'attends maintenant une nouvelle lettre de chacun de vous, et je vous déclare que je n'accepterai

felicitatem, quibus tot et tanti præceptores obtigerunt. Sed D. Nicolaum nunc superesse vobis puto; ita quicquid habet astronomicarum rerum edidicistis. In quibus adeo vos proiectos esse audio, ut non jam polarem tantum stellam aut Caninam, aut aliud quidvis è gregariis astris, verum etiam (quæ res peritum et absolutum astrologum postulat) in præcipuis illis ac primariis sideribus, solem dinoscatis à lunâ. Macte igitur novâ ista et admirandâ peritiâ vestrâ, quâ sic concenditis astra. Quæ dum assidue suspicitis, cogitate interim sacram hoc jejunii tempus admonere vos, atque auribus vos occinere Carmen illud optimum ac sanctissimum Boetii, quo docemini mentem simul in cœlum ferre. »

aucune excuse, comme de manquer de temps ou d'avoir ignoré l'instant du départ du courrier. De peur d'être en retard à l'avenir, ne pourriez-vous pas tenir vos lettres écrites et cachetées deux jours avant que le messager ne vienne les prendre? La matière ne saurait vous manquer, mes chères filles, quand vous écrivez à un père qui vous aime si tendrement, et qui s'intéresse à votre santé, à vos études, à vos jeux. Et puis ne devez-vous pas écrire facilement, vous qui êtes naturellement disposées à babiller, *et qui de rien savez souvent faire une longue histoire?*

Maxima de nihilo nascetur historia.

» Toutefois, je vous préviens d'une chose : soit que vous m'écriviez sur quelque matière sérieuse ou que vous m'entreteniez de quelque bagatelle, que ce soit avec soin et réflexion. Vous exprimerez d'abord vos idées en anglais, afin de les traduire avec moins de difficultés en latin. En vous y prenant de cette façon, votre esprit n'ayant à se livrer à aucun travail d'invention, mais seulement à s'occuper de la construction et du style, vous trouverez, j'aime à l'espérer, l'expression juste et propre.

» Je désire également que quel que soit le sujet sur lequel vous vous exercerez, vous preniez l'attention de relire attentivement votre brouillon avant de le mettre au net. Si vous examinez le sujet que vous avez traité, si vous en analysez attentivement les diverses parties, il arrivera que s'il vous est échappé quelques solécismes, vous vous en apercevrez facilement et les corrigerez sans difficulté; surtout ne négligez pas de vous livrer plus d'une fois à cet examen salutaire, car très-souvent les fautes que nous pensons avoir fait disparaître se glissent de nouveau sous

notre plume et viennent déparer un travail que nous croyions irréprochable. C'est ainsi qu'en peu de temps les bagatelles mêmes que vous écrivez paraîtront des œuvres sérieuses; car, comme il n'y a rien de gracieux et de piquant qu'une loquacité futile et négligée ne rende insipide; de même il n'y a rien d'insipide par sa nature, auquel la méditation et le travail ne puissent prêter de l'intérêt et de l'agrément. Portez-vous bien, mes très-chers enfants. De la cour, le 3 septembre..... »

Ainsi More ne veillait pas seulement sur ses enfants en bon père de famille, mais il les dirigeait dans l'étude des lettres avec le zèle et la persévérance du plus dévoué précepteur. Il eut tellement à cœur de veiller en personne à leur éducation, qu'ayant remarqué quelque ralentissement dans leurs progrès, deux fois il prit la résolution de quitter la cour et d'abandonner la direction des affaires publiques plutôt que de négliger un seul instant les soins que sa famille lui semblait réclamer. Il écrivait à cette occasion à sa fille Marguerite :

« Vos dernières lettres, ma chère Marguerite, m'ont fait un extrême plaisir. Elles m'en eussent fait un plus grand encore si vous m'eussiez entretenu de l'état de vos études et de celles de votre frère; des lectures que vous faites chaque jour, des agréables entretiens que vous avez ensemble, de vos compositions, de la manière dont vous passez votre temps, et comment vous mettez à profit les progrès que vous faites dans les sciences. Ce que vous m'écrivez ne saurait manquer de m'intéresser; cependant je ne saurais vous taire combien il me serait doux de recevoir une nouvelle lettre de vous où vous m'informeriez de l'état de vos études, de celles de votre frère et de vos sœurs; ou plutôt que de souffrir que mes enfants

se livrent à la paresse, je n'hésiterais pas, quelque tort que ma fortune dût en ressentir, à abandonner la cour et les affaires pour m'occuper uniquement de vous tous, de vous surtout, ma chère Marguerite que j'aime tant. Je vous embrasse (a). »

Une autre lettre, écrite en commun à ses quatre filles, va nous montrer quelle joie il éprouvait de leur application et de leur succès, et avec quelle effusion il louait leurs progrès :

« Thomas More fait ses tendres amitiés à Marguerite, à Élisabeth, à Cécile, ses bien-aimées, et à Marguerite Gygys, non moins chérie que si elle était sa quatrième fille.

» Je ne puis assez vous exprimer, mes chères et aimables filles, combien m'ont plu vos élégantes lettres. J'ai été charmé de voir que quoique vous changiez souvent de résidence, et que vous passiez une partie de votre temps en voyage, vous ne vous êtes relâchées en rien de vos devoirs habituels, soit dans vos exercices de dialectique, soit dans vos compositions oratoires ou poétiques. Je suis convaincu maintenant que je vous suis cher, comme je dois vous l'être en effet, en voyant que vous ne cessez point de songer à moi, quoique absent, et que vous cherchez tous les moyens de me prouver votre obéissance et

(a) *Jucundæ mihi fuerunt literæ tuæ, Margareta charissima, quæ me de Shai statu reddidere certiorem : jucundiores futuræ si mihi tua fratriisque tui studia recensuissent ; quid quoque die legitur inter vos, quæm jucundè consertis, quæ componitis, et inter dulcissimos literarum fructus transigitis diem. Etenim quanquam nihil mihi jucundum esse non potest quod scribis tu, tamen ista sunt mellitissima quæ nisi à te fratreque tuo ad me perscribi non possunt... Quæso te, Margareta, fac de studiis vestris quid fit intelligam. Nam ego potius quæm meos patiar inertiâ corpescere, profecto cum aliquo fortunarum mearum dispendio valedicens aliis curis ac négociis, intendam liberis meis et familiæ. Quos inter nihil est mihi, te dulcissima filia, eharious. Vale.* »

otre affection. Comme je suis extrêmement touché de vos bons sentiments pour moi, je veux qu'à mon retour vous reconnaissiez qu'ils n'auront point été sans fruit pour vous-mêmes. Persuadez-vous bien qu'il n'y a rien qui me délassé et qui me récrée, au milieu des pénibles affaires dont je suis accablé, autant que la lecture de vos naïves et charmantes épîtres. J'y reconnaiss la vérité de ce que votre excellent précepteur m'écrit à votre occasion. Si vos lettres ne témoignaient point par elles-mêmes de l'excellence de vos études, on pourrait penser qu'il a plus accordé à sa tendresse qu'à la vérité; mais vous confirmez par votre travail, au delà même de ce qu'il me dit, au point de me faire croire à ce qu'il ajoute d'incrroyable sur l'élégance et la grâce que vous apportez dans vos savantes dissertations. Aussi mon cœur se réjouit-il de voir enfin venu le moment de nous réunir. Continuez, mes chères filles, continuez, et au train où vous y allez, vous pourriez bien un jour surpasser votre savant précepteur, si ce n'est dans l'art de discuter, du moins dans l'art d'éterniser une dispute. Je vous embrasse, mes chères filles(a)...

(a) « Thomas Morus Margaretæ, Elisabethæ, Cæciliæ, dulcissimis natis, et Margaretæ Gyge haud secus ac si nata esset, charæ. S. P. D.

» Satis explicare non possum, puellæ jucundissimæ, quām vehementer mihi placeant elegantes epistolæ vestræ: nec illud minus quod video vos in itinere quanquam subinde loca mutantes, nihil tamen omisisse consuetudinis vestrae, sive in dialecticis exercitationibus, sive in conficiendis declamationibus, sive in componendis carminibus. Jam planè mihi persuadeo vobis ut par est, charum esse me, quando absentis tantam rationem vos habere video ut ea certatim agatis quæ præsenti scitis voluptati fore. Quem ego animum erga me vestrum ut mibi jucundissimum esse sentio, sic efficiam reversus ut eundem vobis sentiat is utili. Nam hoc habete persuasissimum nihil esse quicquam quod me inter hæc molesta negotia magis reficit, quām quum ea lego quæ proficiscuntur à vobis. Quibus vera esse illa perspicio quæ præceptor vester amantissimus tam amanter scribit de vobis, ut nisi literæ vestræ studium erga literas egregium declararent,

Les succès de l'école de Chelsea ont été célébrés par un grand nombre de savants anglais et étrangers. À cette occasion, Érasme dédia à John More (9, fils de Thomas, jeune homme versé dans les lettres grecques et latines, et nourri des préceptes des philosophes, une édition d'Aristote, et Simon Grynæus son édition de Platon. En dédiant ce livre au fils de More, Grynæus s'exprime ainsi :

« Comme les fruits des bienfaits de votre docte père doivent vous appartenir, je me suis cru obligé de vous dédier la traduction de ces livres de Proclus et de Platon, rempli de la plus admirable doctrine, et le fruit de mes laborieuses veilles. J'ai également pensé que le nom illustre que vous portez ferait honneur à mon œuvre, et que vous y puisez d'utiles enseignements, préparé comme vous l'êtes aux dissertations philosophiques les plus graves par les entretiens que vous avez eus avec votre père durant sa vie, et avec vos savantes sœurs, ces muses nouvelles qui, par un prodige véritable, se sont élevées à une telle hauteur dans les sciences, qu'elles ne sauraient rencontrer dans les belles-lettres ni dans la philosophie des difficultés insolubles. »

Écoutons encore More parlant à Marguerite :

« Vous me demandez de l'argent, ma chère Marguerite, avec trop de timidité, et parce que vous

videri possit amori potius indulsisse quam veritati. Nunc vero ex his quæ scribitis fidem illi conciliatis, ut ea credam esse vera quæ promedium supra fidem jactat, quam pulchre et quam acutè disseritis. Itaque gestit animus domum recurrere, ut discipulum nostrum componamus audiamusque vobiscum : qui paulò segnior est hac in re, quod desperare non potest quin vos inventurus sit citra præceptoris prædicationem subsistere. Quas, ego spem concipio (ut novi pertinaces esse vos) præcepitbrem ipsum brevè si non disserendo, certe item non deserendo superaturas. Valete, pueræ charissimæ. »

vous adressez à un père tout disposé à vous en offrir, et parce que vous m'avez écrit une lettre qui mériterait de moi non pas deux philippes d'or pour chaque ligne, comme fit Alexandre pour chaque vers du poète Chérite, mais si mes facultés étaient égales à mon désir, deux onces d'or pour chaque syllabe. Je vous envoie néanmoins la somme que vous avez désirée, et je l'aurais assurément doublée, si je ne préférerais me ménager une nouvelle épître d'une fille que sa vertu et son savoir rendent si chère à mon cœur. Ainsi, plus tôt vous dépenserez cet argent (dont je suis assuré d'avance que vous ferez un bon emploi, comme c'est votre coutume), plus tôt vous m'en demanderez de nouveau, et plus vous me causerez de joie (a)... »

(a) « *Nimum tu prudenter et timidè, mea Margareta, pecuniam petis et à patre qui dare cupit, et quando tali nos epistolā salutasti, cujus ego non singulos versus singulis Philippis aureis (quod in Cherilo fecit Alexander), sed si facultas esset animo meo par, singulas syllabas unciis auri binis compensarem. Nunc vero quantum propos- cisti mitto, plus additurus, nisi quemadmodum dare gestio, sic et rogari me et blandiri mibi liberet à filiā; abs te præfectum quam vir- tus et literæ faciunt animo meo charissimam. Itaque hanc pecuniam quantò citius bene, quod soles, impenderis, quantò citius pro- novā recurreris, tantò magis te scito gratificaturum patri. Vale, cha- rissima filia.* »

NOTES ET REMARQUES.

(1) Wolsey avait créé à Oxford des chaires de théologie, de droit civil, de médecine, de philosophie, de mathématiques et de langue grecque (Cavendish's Life of Wolsey, by Singer, vol. I, p. 49, 55; Fiddes' Life of Wolsey, p. 209, 219). Évidemment le ministre protecteur des lettres, dans l'érection de son collège, avait pris pour modèle le Gymnase romain si glorieusement fondé par Léon X. A Rome toutefois plus de sources d'instruction avaient été ouvertes : on enseignait au Gymnase l'astronomie, la botanique, le grec, le latin, l'hébreu. Un des professeurs qu'aimait le plus Wolsey était John Clément, savant d'humeur douce qui avait fait de bonnes études au séminaire de Saint-Paul, et qui, par des causes qui nous sont restées inconnues, quitta sa chaire de grec à Oxford et fut remplacé par Thomas Lupset. (Tytler, l. c., p. 206.)

(2) WILLIAM GONELL ou GONEL resta jusqu'à sa mort l'ami de cœur d'Érasme. Il est probable qu'il appartenait à l'université de Cambridge, quoique son nom ait été vainement cherché dans les registres de cet établissement par le docteur Knight (Arnold, l. c., p. 181). La première lettre qu'il reçut d'Érasme est de 1511. Il avait prêté son cheval à Gonell, qui le lui renvoie en le remerciant. Érasme répond à son ami :

« *Semper equus meus ad me redit et habilior et alacrior, mi Gonelle, satis præ se ferens nutrici sui, tum diligentiam, tum felicitatem. Quidni nostrum appellam cum amicorum communia sint omnia?* » (Eras. Ep. Gonello, ed. Leid.)

Gonell n'était pas heureux : au moindre danger il prenait peur et tombait dans le désespoir. Une maladie contagieuse, qu'on appelait alors du nom de peste, se manifeste à Cambridge, et Gonell effrayé demande des conseils à son ami : quittera-t-il Cambridge ? Le philosophe le rassure :

« *Nihil est, mi Gonelle, quod te unius aut alterius interitus magnopere territet... præsertim cum nunc in Angliâ mutare locum nihil aliud sit, quâm mutare periculum, non effugere.* » (Eras. Ep. Gonello, ed. Leid., p. 148.)

Une autre fois il est dépouillé par des voleurs, et il se lamente, et Érasme le réconforte en lui offrant de partager avec lui son petit pécule :

« *Quid est quod tantulæ pecuniolæ jactura Gonelli tangat animum? — Universas opes semel perdideram, et adeo non sum consternatus animo, ut alacrior et ardentior ad libros redirem. — Oblecta te musis, mi Gonelle, pecuniam istam aliqua tibi reddet fortuna vel cum fœnore: interim sic existimato Erasmi pecuniolas, quantulæcumque sint, tibi communes esse.* » (Ibid.)

C'est aux sollicitations d'Érasme qu'il entra chez More (Arnold; l. c., p. 182, 183), qui le recommanda au cardinal Wolsey. Grâces à l'appui du ministre, Gonell obtint de Nicolas West, évêque d'Ély, le rectorat de Conyngton, dans le diocèse de Cambridge. (Anno 1517, sept. 6. Dominus contulit rectoriā de Canynton Willielmo Gonello clero.)

(3) Sur les principes pédagogiques de More on consultera : Epist. Erasmi Budæo, Anderlaco, 1521 (Erasmi Op., t. III, pars I, p. 678-680). — Erasmus Johanni Fabro, sans date (Erasmi Op., t. II, pars II, app., p. 1810-1812). — Roper, p. 45; More, p. 100-101.

A en juger d'après la correspondance de Luther, de Budé, d'Érasme, et les témoignages des historiens, l'éducation de la femme était négligée au commencement du seizième siècle. On voulait alors que la jeune fille, avant de se marier, sût lire, écrire, coudre et faire la cuisine. On ne lui demandait pas d'autres talents. On tenait que la musique, la grammaire, le dessin étaient encore plus nuisibles qu'utiles à la femme de ménage (Rudhart, l. c., p. 119). More ne partageait pas ces préjugés : il pensait que le désœuvrement et l'ignorance offraient un double péril à la vertu conjugale, et l'étude lui semblait le meilleur remède contre ce danger.

C'est toujours avec un charme nouveau que nous retrouvons More au sein de sa famille nombreuse : c'est vraiment un père selon le cœur de Dieu. Quel dommage que Luther n'ait pas visité Chelsea ! il en aurait fait une peinture délicieuse.

More se levait de bonne heure : avec lui se levaient ses filles, ses gendres, sa femme, ses domestiques. Au son d'une petite cloche, tous se rassemblaient dans une salle commune, et More commençait la prière ; après la prière on se mettait au travail. Alice faisait le ménage, aidée de ses filles, gromme-

lant entre ses dents quelques reproches contre son mari, qui dépensait trop souvent son argent en bonnes œuvres; contre ses enfants, qui ne savaient que déranger ce qu'elle avait eu tant de peine à mettre en ordre. Parfois survenait le maître de la maison, qui, à l'aide de quelques plaisanteries, calmait l'humeur d'Alice. Il arrivait toujours à propos pour interrompre une bouderie. Il souffrait quand il entendait médire, et pour changer la conversation, il se penchait vers la mauvaise langue et lui disait en l'interrompant : « Comment, vous n'aimez pas ma salle à manger ? Vous êtes bien difficile. Elle est très-bien, cette salle à manger, sauf votre respect; cette salle à manger est très-commode et fort bien construite, » ou quelque autre propos qui faisait aussitôt changer de ton. Pour Alice, il avait des mots qui la faisaient sourire et interrompaient ses plaintes et ses menaces. (Rudhart, Walter.)

Avant d'entreprendre quelque affaire importante, de se mettre en voyage, d'accepter quelque témoignage de la munificence royale, ou de la confiance de ses concitoyens; ainsi par exemple quand il fut envoyé en ambassade, quand il fut orateur des commununes, quand il fut nommé grand chancelier, More avait coutume de se confesser et de s'approcher de la table de la communion; il disait qu'il avait puisé à la table sainte tout ce qu'il avait montré de justice, de fermeté et de sagesse. (Walter, p. 51.)

Toujours avant de commencer à écrire il faisait le signe de la croix et récitait le *Veni Creator*.

Roper a raconté qu'un jour, pendant que More entendait la sainte messe, Henri l'envoya chercher, mais qu'il refusa de quitter l'église avant que le prêtre fût descendu de l'autel. « Dieu doit passer avant le roi, dit-il; servons d'abord le Créateur, le tour de la créature viendra assez tôt ensuite. »

(4) MARGUERITE, mariée à Roper, eut deux fils, Thomas et Antoine, et trois filles, Élisabeth, Marguerite et Marie. Roger Asham, alors fellow du collège de Saint-Jean, à Cambridge, et depuis secrétaire des lettres latines de la reine Élisabeth, fit, de concert avec Marguerite, l'éducation de la famille. Plus tard, quand Asham eut été obligé de quitter l'université, Marguerite donna pour maîtres à ses enfants le docteur Cole et le docteur Christopherson, tous deux hellénistes consommés.

Élisabeth épousa M. Stephenson, puis sir Édouard Bray.

Marguerite prit pour époux William Dawtry.

Marie s'unit d'abord à Stephan Clarke, puis à James Basset. Asham dit que Marie était une des perles de la cour de la reine Marie. (Biog. Brit., p. 3168, note.)

(5) JOHN CHRISTOPHERSON était né dans le comté de Lancastre. Il fut d'abord principal du collège de la Trinité, à Cambridge, sous Henri VIII, et doyen de Norwich. Proscrit sous le règne d'Édouard VI et forcé de quitter l'Angleterre, il y revint sous le règne de la reine Marie, et fut nommé évêque de Chichester, et mourut en 1558. On a de ce prélat diverses traductions des historiens ecclésiastiques Eusèbe, Socrate, Sozomène et Théodore (Genève, in-fol., 1611). H. deValois préfère sa traduction à celles de Rufin et de Musculus (Henricus Valesius, præf. ad Euseb. ed. ; id. præf. ad Socrat., et Sozomen ed. ; idem, in notis ad Euseb. hist., p. 286, c. 1, 6). Le critique ne lui accorde qu'une teinture fort légère des antiquités romaines. Jean Courtier lui reproche d'inexplicables altérations dans les textes des manuscrits. (Joann. Curterius, Epist. ad card. Ruopifucald, præfix ed. Euseb.)

(6) *Extract from Athenæ oxonienses, vol. 1, col. 35, containing the account which Wood gives of the descendants of sir Thomas More.*

Sir Thomas had issue by his first wife, Jane the daughter of John Cowlt of Cowlt-Hall in Essex, three daughters, and one son named John, who, being little better than an idiot, (as 'tis said), took to wife in his father's life time, Anne, daughter and sole heir of Edward Cresacre of Baronburgh in Yorkshire, by whom he had issue Thomas, (right heir of his father and grand-father) who had thirteen children, of which five were sons. The four elder lived in voluntary contempt and loathed the world before the world fawned on them. The first was Thomas, born anew and baptized on that day of the year (6 july) on which Sir Thomas suffered death, etc. The second son of this said John More (son of Sir Thomas) was Augustine, who died unmarried. The third was Thomas the second, or Thomas junior, born at Chelsey, 8 aug. 23 Hen. 8, who, when he came to man's estate degenerated from the catholic religion and lived and died a professed minister, leaving issue several children, of whom the eldest Cresacre More (who was born at Baronburgh in Yorkshire, 3 july, 1572), lived afterwards in no commendable fashion. The

fourth son Edward, born after Sir Thomas his death and having not his blessing as Thomas (the first), and Augustine had, degenerated from the catholic religion. The fifth was Bartholomew who died young of the plague in London.

(7) L'évêque J. M. Sailer, dans sa *Neue wohlfeile Bibliothek für fatholische Seelenborger und Religionsfreunde*, XVI^e Theil. Grätz, 1819, in-8^o: *Briefe aus allen Jahrhunderten der christlichen Zeitrechnung*, p. 3, 8, a reproduit la belle lettre de More à Gonell. On peut voir, d'après cette lettre, s'il est vrai, comme l'affirmait Luther (*Propos de Table*, traduits par M. Gustave Brunet, p. 285), que pendant la papauté la Bible était inconnue.

Luther, père de famille et réformateur, ne s'est jamais occupé de l'éducation de la femme. Que la femme en ménage sache mettre le pot-au-feu, c'est à peu près tout ce qu'il lui demande. « C'est un homme bien malheureux, disait-il en 1538, le jour de la fête de saint Burcard, et bien contrarié, que celui dont la femme ne sait pas faire la cuisine. » (*Propos de Table*, par M. Gust. Brunet, p. 204.)

(8) Boèce était un des auteurs favoris de More et de sa famille. On croit que dans cette lettre More a fait allusion aux vers suivants du poète :

Sunt etenim pennæ volucres mihi
 Quæ celsa descendant poli.
 Quas sibi cum velox mens induit
 Terras perosa despicit,
 Aeris immensi superat globum
 Nubesque post tergum videt.
 Quique agili motu calet ætheris
 Transcendit ignis verticem
 Donec in astriferas surgat domos,
 Phæboque conjungat vias,
 Aut comitetur iter gelidi sensis
 Miles corusci sideris:
 Ut quocumque micans nox pingitur
 Recurrat astri circulum.
 Atque ubi jam exhaustum fuerit satis
 Polum reliquat extimum
 Dorsaque velocis premat ætheris
 Campos verendi luminis,
 Hinc regum sceptrum dominus tenet
 Orbisque habenas temperat,
 Et volucrem currum stabilis regit,

Rerum eoruscus arbiter.
 Huc te si reducem referat via,
 Quam nunc requiris immemor,
 Haec dices, memini, patria est mihi,
 Hinc hortus, hic sistam gradum.
 Quod si terrarum placeat tibi
 Noctem reliciam vigere
 Quos miseri torvos populi timent
 Cernes tyrannos exiles.

(M. Joseph HUNTER, l. c., p. 186, note.)

(9)

JOHN MORE.

John More, le fils unique du chancelier, naquit en 1510, comme on le conjecture d'après l'inscription qu'on trouve dans un tableau de famille aujourd'hui au prieuré de Burford, propriété de sir Lenthall, esq. On y lit que More se maria en 1529, à l'âge de dix-neuf ans, *ætatis 19*. On a calomnié l'intelligence de John. Jortin dit du jeune homme que c'était un *filius heroum*, quelque chose de semblable à ces patriarches antédiluviens dont on n'a jamais rien su, sinon qu'ils avaient existé, s'étaient mariés, et étaient morts. Wood en fait une espèce d'idiot. Rawlinson le juge d'après le tableau de Holbein : *Librum tenens legensque, sed vultu tristi mitique demisso, ne dicam stultulo.* Ce n'est pas l'idée qu'en donne More, qui vante, comme on l'a vu, l'exquise latinité de son fils. Érasme, qui lui dédie un Aristote restitué (Ep., p. 1354), dit de John : *Sapientiam eloquentiae copulare existimatur* (ib.) ; il ajoute : *In Aristotele peripatetico libenter περιπατεῖν solitus* (ib.). Grynæus lui a dédié une édition de Platon. (Bas., in-fol., 1534.)

Pendant les beaux jours de sir Thomas, John habita avec sa femme le manoir de Chelsea. Mais lors des persécutions que le chancelier eut à supporter de la part de Henri VIII, John dut quitter la maison paternelle.

Après la mort du chancelier, tous ses biens furent confisqués au profit de Henri VIII. John More abandonna Londres et se retira à Barnborough, joli village du Yorkshire, où étaient situées les propriétés de sa femme. C'est là qu'il mourut en 1547.

CHAPITRE XI.

MARGUERITE ROPER.

L'Écriture a dit: « Un fils sage est la joie de son père. » *Filius sapiens lætificat patrem.* Avant donc de quitter cette partie de la vie de More où nous l'avons représenté comme père, nous allons essayer de faire connaître, par quelques-unes de ses lettres, Marguerite Roper, dont la vie se lie plus étroitement à celle du chancelier, et qui, par son dévouement filial, soutint jusqu'à l'heure suprême le courage du généreux martyr. Nous raconterons les progrès que cette vertueuse fille fit dans les lettres et les sciences humaines. On pourra juger par là de l'excellence de l'éducation dont More traça lui-même les règles, et qu'il surveilla toute sa vie avec une constante sollicitude. Si nous ne consacrons pas ici quelques pages à ses autres enfants, ce n'est pas que leur application et leur savoir ne méritassent également des éloges; mais les lettres de More qui donnent une connaissance parfaite des qualités de Marguerite, sa fille aînée, n'apprennent rien de particulier sur son frère John ni sur ses jeunes sœurs. Nous n'ajouterons donc rien ici à ce que nous avons déjà dit d'eux dans les chapitres précédents.

On a vu que Marguerite fut mariée à William Roper (1). Sa taille, sa démarche, sa physionomie, le son de sa voix rappelaient More, dont elle faisait revivre l'esprit élevé et le caractère bienveillant. Elle

écrivait en grec et en latin avec une rare élégance. Lorsque son père composa son livre des *Quatre fins de l'homme*, il lui prit fantaisie de donner le même sujet à traiter à Marguerite, qui s'acquitta de cette tâche difficile avec un tel bonheur, que l'heureux père affirma depuis, sur son honneur, que le traité écrit par sa fille était loin d'être inférieur au sien. Marguerite fut donc pour More ce qu'avait été Adéodat pour saint Augustin.

Jean Coster (2) parle ainsi de Marguerite dans ses commentaires sur Vincent de Lérins :

« Dans les entretiens littéraires que j'eus dans le temps avec John Clément, savant helléniste et médecin célèbre, comme il me vantait le savoir de Thomas More, dans l'intimité duquel il avait vécu longtemps, il ajouta que la vertu, la piété et les connaissances littéraires de Marguerite, sa fille aînée, ne le cédaient en rien à la vertu, à la piété et au savoir de son père, et il me cita à l'appui de ce qu'il avançait un passage tronqué de saint Cyprien, dont cette jeune femme avait rétabli le texte primitif sans autre secours que son profond savoir et la perspicacité de son esprit (a). »

Voici le texte corrompu de saint Cyprien :

« *Absit enim ab Ecclesiâ Romanorum vigorem suum tam prophanâ facilitate dimittere, nisi vos severitatis, eversâ fidei majestate dissolvere.* »

(a) *Quum Clemens, medicinæ doctor, natione Anglus, vir ornatissimus ac Græcarum literarum peritissimus, mecum subinde pro suâ humanitate de literis conferret, atque harum occasione multa de præclarissimi viri Thomæ Mori, quo familiariter dum viveret, usus erat, humanitate, pietate, prudentiâ, ac eruditione diceret, meminit quoque subinde Margaretae Mori filiæ cuius ingenium atque doctrinam mirificè prædicabat. Ut autem cognoscas, inquit, verâ esse quæ dico, adferam tibi ex Cypriano locum depravatum admodum, quem illa contra exemplaris subsidium, solâ ingenii sui felicitate, restituit.*

Dans ce passage, si altéré qu'il semble au premier coup d'œil qu'on tenterait en vain d'en expliquer le sens, Marguerite substitua aux mots : *nisi vos severitatis* ceux-ci : *nervos severitatis*, et traduisit ainsi ce fragment (a).

Depuis, les savants adoptèrent cette leçon de Marguerite, et de Pamèle (Pamelius) l'a suivie dans son commentaire sur saint Cyprien.

Il existe une lettre d'Érasme adressée à Marguerite. Dans cette épître, le philosophe vante l'esprit et l'érudition de la fille de More (3). Ce fut la seule qui obtint la permission de visiter son père dans sa prison. Elle usa à cet effet du stratagème suivant : elle écrivit une lettre à More, dans laquelle elle semblait le presser de condescendre à la volonté du roi, non que ce fût son sentiment personnel, car elle partageait les opinions de More, mais afin que cette lettre fût interceptée et renvoyée au Parlement qui, croyant avoir trouvé un auxiliaire puissant auprès de l'illustre prisonnier, autorisa Marguerite à le visiter librement et aussi souvent qu'elle le désirerait. Nous parlerons plus tard des consolations que cette femme forte apporta au captif.

Continuons à interroger la correspondance de More avec sa fille chérie. A défaut d'autres documents, le fragment de la lettre suivante suffirait pour donner une idée de la modestie et de l'érudition de Marguerite :

« ...En considérant l'opinion générale de notre siècle sur l'éducation des femmes, j'ai reconnu que l'ignorance où l'on serait de la vérité relativement à vos études, nuirait à la gloire et au mérite de vos

(a) ...*Absit ab Ecclesiâ romanâ vigorem suum tam prophanâ facilitate dimittere, et nervos severitatis eversâ fidei majestate dissolvere.*

travaux ; car ceux qui liront vos productions soupçonneront que vous avez été secondée par une main étrangère, et vous devriez être à l'abri de pareils soupçons, vous dont la modestie est égale au savoir, et qui n'avez jamais voulu vous parer des plumes d'autrui. Vous êtes d'autant plus digne d'éloges que, sachant que vous ne pouvez espérer une gloire populaire de vos travaux ; vous n'en persistez pas moins à réunir la culture des lettres à la pratique de la vertu. Satisfaite du témoignage de votre conscience , votre modestie ne cherche point une vaine renommée que vous dédaigneriez même si on tentait de vous la dispenser. L'affection que vous portez à votre mari et l'amour filial que vous avez pour moi vous persuadent quel l'approbation de l'un et de l'autre est pour vous une assez douce récompense. Tous deux nous vous souhaitons une prochaine délivrance. Dieu veuille et sa sainte Mère que par un travail heureux et facile vous ajoutiez un nouvel enfant à votre famille, et si c'est une fille, qu'elle vous ressemble un jour en tout point. Pour moi, je préférerais une telle fille à trois garçons. Je vous embrasse, ma très-chère Marguerite.... » Quoique l'érudition de Marguerite eût pu lui attirer des louanges universelles, elle ne voulut jamais consentir, soit par humilité, soit à cause de la singularité de son génie, comme Morus le fait entendre, à ce que ses productions fussent publiées.

Écoutons encore le père de famille ; c'est toujours à Marguerite qu'il écrit.

« Le plaisir, ma bien-aimée, que m'a causé votre lettre, je ne saurais vous le dire ; vous jugerez de mon contentement par l'impression qu'elle a faite sur une autre personne. Je me trouvais l'autre soir avec sa grâce John évêque d'Exeter, un prélat lettré et bien recommandable. Nous devisions, et je

cherchais dans mon portefeuille une note relative à l'affaire dont nous nous entretenions, quand par hasard je mis la main sur votre épître : à la subscription, sa grâce vit que c'était l'écriture d'une femme, et il se mit à lire la lettre avidement, comme quelque chose de nouveau pour lui. Quand il l'eut achevée et que je l'assurai qu'elle était de vous (et il avait de la peine à me croire), alors, pourquoi le cacher, ce furent des éloges à n'en plus finir et sur votre beau latin, et sur votre style, et sur votre érudition, et sur votre piété filiale. Et moi de tirer votre déclamation qu'il se mit aussitôt à lire, avec vos vers aussi, et le prélat changea de visage, tant il était émerveillé, me montrant ainsi qu'il pensait de vous intérieurement plus de bien encore qu'il n'en disait. C'est alors qu'il tira de sa bourse une portugaise d'or que vous trouverez dans ma lettre. Je n'ai pu faire autrement que de lui promettre de vous envoyer ce témoignage de sa reconnaissance : c'est ce qui m'empêcha de lui montrer vos autres lettres, car j'aurais craint que sa grâce ne crût que je voulais qu'à chaque épître elle payât son admiration au même taux. C'est un grand bonheur pour vous, ma fille, d'avoir plu à l'évêque. Donc, remerciez-le tout de suite, et dans une lettre des plus élégantes (4).»

Nous avons eu en notre possession une œuvre littéraire de Marguerite aussi éloquente qu'ingénieuse. Ce morceau, composé dans le genre de Quintilien, est comme la continuation de l'une des meilleures déclamations de ce savant rhéteur ; un pauvre paysan a perdu ses ruches dont les abeilles ont péri par le poison qu'elles ont sucé sur les fleurs du jardin d'un riche seigneur : tel est le thème. Quintilien défend la cause du pauvre et Marguerite celle du riche, tâche plus difficile et dont elle se tire avec une grande su-

périorité. Si nous ne craignions pas de fatiguer le lecteur et de nous écarter de notre sujet, nous placerions ici ces deux déclamations de Quintilien et de Marguerite.

A quoi bon encore d'autres témoignages des goûts littéraires et des talents de Marguerite ? Nous aimons mieux terminer ce chapitre par une lettre où Thomas More met en relief l'excellence de l'enseignement adopté dans l'école dont sa fille fut la principale gloire.

« Thomas More embrasse tendrement sa très-chère fille Marguerite. »

» Pourquoi différer d'un jour à m'écrire, ma très-chère fille, sous prétexte que votre lettre n'était pas assez bien tournée ? Car si elle manquait de correction, votre sexe a droit à l'indulgence, et un père trouve toujours ses enfants beaux. Mais votre lettre si gracieuse et si élégante, bien loin d'avoir à redouter le jugement paternel, pourrait braver la censure de More lui-même en colère. Je rends grâce à notre très-affectionné Nicolas, au grand astrologue, de vous avoir continué ses leçons de sphère céleste, et je vous félicite du bonheur que vous allez avoir de connaître en quelques semaines et sans peine ces sublimes merveilles du maître éternel que tant de génies, supérieurs pour ainsi dire à la condition humaine, n'ont découvert dans le cours des âges qu'à force de veilles et de pénibles travaux. Je suis charmé que vous ayez pris la résolution de vous occuper sérieusement de l'étude de la philosophie et de réparer ainsi par votre application le temps que vous avez perdu par votre négligence. »

NOTES ET REMARQUES.

(1) William Roper était fils de sir John Roper esq., protonotaire du banc du roi, et descendant d'une illustre famille de Saint-Dunstan, dans le faubourg de Cantorbéry. Sir John mourut en 1524 (Statute of the Realm, vol. III, p. 309, 315). William épousa Marguerite quand More était chancelier de Lancastre, vers 1528. Pendant plus de seize ans, Roper vécut dans la maison de son beau-père. Il a connu jusqu'aux plus intimes pensées du chancelier, jusqu'aux plus petits détails de l'administration de cette maison de verre où vivait la pieuse famille. C'est son cœur d'abord, puis ses amis, qui lui inspirèrent la pensée d'écrire la vie de sir Thomas. Le manuscrit resta longtemps inédit. Ce n'est qu'en 1716 qu'il fut publié à Oxford sous le titre de *Giul. Roperi vita Thomae Mori, equitis aurati, lingua anglicana, contexta. ed. Th. Hearne* (Ebert Bib. lex, 2 p., p. 640, n° 19366).

L'œuvre originale parut à Londres en 1731, sous le titre de : *The Life and Death of sir Thomas Moore, lord high-chancellor of England in the reign of king Henry the VIIIth, written by William Roper esq., protonotary of the kingsbench*. L'édition est ornée d'un portrait de sir Thomas d'après Holbein et gravé par Vertue. La page 5 de la préface contient la généalogie de l'auteur.

On ne sait pas quand Roper écrivit cette biographie : on presume que ce dût être en 1557, la dernière année du règne de Marie, ou la première du règne d'Élisabeth. On tire cette induction de divers passages où l'auteur fait mention des œuvres anglaises de sir Thomas More que Rastal avait imprimées en 1557. L'auteur avait alors soixante ans ; il y en avait vingt depuis que More était monté sur l'échafaud. (V. Roper's Life, ed. Lewis, p. 81 et 90, et sur l'édition latine de la vie de sir Thomas, *Acta erudit. ad ann. 1718, oct.*, p. 475, 478.)

(2) Jean Coster, savant écrivain belge, passa une partie de sa vie à collationner et à restituer les Pères de l'Église. On lui doit une édition de Vincent de Lérins *contra Hæreses*, auquel il ajouta un commentaire, Lovanii, 1568, in-12; sermones Guerrieri, abbatis Ignaciensis, Lovanii, 1555 ; oratio in laudem sanc-

tarum litterarum, Antverp., 1555; explicatio canticis Ecclesiastici, 1575 (And. bibl. belg., p. 472, 473).

Possevin, dans son *Apparatu sacro*, a confondu Jean Coster de Louvain avec Jean Coster d'Allost, auteur du *De exitu Ægypti et fugâ Babylonis, hoc est de exitu catholicorum e civitatibus hæreticorum*. Duaci, 1580.

(3) *Equidem vobis omnibus istam gratulor felicitatem, sed præcipuè parenti optimo. Quominus autem vos poeniteat studiorum vestrorum, mitto epistolam probatissimi viri, qui apud Mariam, quondam Hungariæ reginam, Cæsaris sororem, ecclesiastæ munere fungitur. Ea est cui dicavimus *Viduam christianam*, quam arbitror tibi lectam esse. Nunc experitur illa non esse vanum quod scripsit M. Tullius: literas in rebus secundis esse ornamento, in adversis solatio: quanquam illa cum primis erat digna perpetuâ prosperitate. Cæterum, quando ita sunt res mortalium, ut, Euripi in morem, alternis vicibus affluant ac disfluant, animus est adversus omnem fortunæ habitum philosophiæ præsidiis muniendus. Hæc scripsi plusquam obrutus negotiis, ad hæc imbecillâ valetudine: quare tua dexteritas hoc efficiet, ut omnes tuæ sorores sibi persuadeant hanc esse justam epistolam, et non minus ad singulas quam ad te scriptam. Ornatiissimæ Matronæ Aloysiæ matri tuæ multam ex me salutem dices, eique me commendabis et amanter et diligenter. Effigiem illius, quando coram non licuit, libenter sum exosculatus. Joanni Moro germano tuo precor omnia prospera. Verum, seorsum mihi salutabis ornatissimum Roperum conjugem tibi meritò charissimum. Dominus servet vos omnes incolumes, omniaque vestra suo omnipotenti favore prosperare dignetur. Dat. ap. Friburg. Brisgoiæ, 6 sept. ann. 1529.*

(4) Nous allons essayer de compléter le récit de Stapleton à l'aide des récits divers de Roper et Cresacre More.

John, l'évêque d'Exeter, était venu rendre visite à sir Thomas More : la conversation durait depuis longtemps sans que le chancelier eût pu trouver un mot à dire sur sa chère Megg, dont il parlait à tout le monde. Tout à coup sir Thomas tire de sa poche nonchalamment quelques papiers d'où s'échappe une jolie petite lettre d'une écriture de femme, et dont les caractères, rare modèle d'élégance, frappent et font sourire l'évêque qui ramasse l'épître et la présente à son ami. Le père sourit à son tour, et fait remarquer à l'évêque que la lettre est en latin. Une lettre d'une femme, et en langue latine! La curiosité de sa grâce

est piquée. Le prélat n'a plus peur d'être indiscret, il prend la lettre des doigts de More, et se met à la lire, en poussant à chaque phrase une exclamation que More interrompt aussitôt.
— Quel charme de style ! — C'est ma fille ! — Quel bon latin ! — C'est ma fille ! — Quelle éloquence ! — C'est ma fille ! — Quelle tendresse ! — C'est ma fille ! Et l'heureux père cherche dans sa poche, y trouve d'autres lettres de Megg, une pièce de vers latins que l'évêque lit et relit, en accompagnant chaque mot d'une mimique passionnée, qu'il termine en tirant de sa bourse une portugaise qu'il prie sir Thomas More d'envoyer à la jeune fille en témoignage d'admiration et de reconnaissance.

Ce jour fut un des plus beaux de la vie de Thomas More. L'heureux père aime à en rappeler le souvenir. A son retour à Chelsea, nous sommes sûrs qu'il se prêta docilement aux exigences de son domestique, et qu'il consentit sans murmurer à échanger son pourpoint râpé et ses souliers éculés.

Un domestique était chargé de la garde-robe du maître de la maison : ce domestique portait à Chelsea le nom de tuteur. More était un grand enfant dont il fallait prendre soin : il fallait avertir le philosophe insouciant que ses souliers s'éculaient, que son pourpoint commençait à se percer au coude ; c'était le tuteur qui se chargeait de faire ressemeler la chaussure, ou de porter l'habit troué au tailleur (Savagner, l. c. p. 354 et autres.)

(5) Lewis, dans l'édition qu'il a donnée de Roper's Life of sir Thomas More, a inséré dans un supplément diverses lettres en anglais de More et de Marguerite. N° I, p. 103, 106; n° II, p. 106, 107; n° IV, p. 111, 121 : lettres de More au secrétaire d'État Cromwell; n° III, p. 107 : lettres du même à Henri VIII; n° V, p. 121 et suivantes : lettres à sa fille Marguerite; n° IX, p. 132, 136; n° X, p. 136, 141, à Marguerite Roper, relatives à ses interrogatoires à la Tour; n° XII, 145, 146 : dernière lettre à Marguerite.

CHAPITRE XII.

APOPHTHEGMES, SENTENCES ET MAXIMES DE THOMAS MORE.

De ce qui précède, on peut conclure que Thomas More fut un personnage éminent par son génie, par la noblesse de son caractère, par sa science et par ses sentiments religieux ; mais afin que le lecteur, en parcourant la vie de ce grand homme, tire quelque fruit du génie, du savoir et de la piété dont il fut doué, nous donnerons ici quelques-unes des maximes qu'il a laissées dans ses écrits latins et anglais.

Ce que nous nous proposons ici n'est pas seulement de travailler à propager la gloire de More, mais bien plutôt à faire servir les vertus et les actions du grand humaniste à l'utilité et à l'édification du public. Il est assez ordinaire de rapporter, dans la vie des hommes illustres et des saints personnages les paroles qu'on a recueillies de leur vivant ; car le discours fait connaître l'homme, et la bouche exprime ce que renferme le cœur. Nous publions donc ici les sentences de Thomas More, sans ordre ni liaison, nous bornant à indiquer les écrits divers auxquels nous les aurons empruntées.

Et d'abord, commençons nos extraits en citant ces maximes des *Quatre fins de l'homme* (1) :

« Ne croyez pas qu'il y ait de la joie dans ce que font les insensés, car lorsqu'un frénétique se frappe violemment la tête contre une muraille ne le voyez-vous pas rire immédiatement ? »

En parlant ainsi, Thomas More avait en vue l'opinion et le jugement du vulgaire, auxquels il regardait comme déraisonnable de s'assujettir sans une impérieuse raison.

« Le pécheur ne peut goûter les douceurs de la vie spirituelle s'il ne renonce entièrement aux voluptés charnelles. » Il explique ainsi comment un très-grand nombre de personnes ne trouvent aucun goût soit à prier, soit à assister au culte divin.

Il enseigne ensuite pourquoi la pensée et la crainte de la mort occupent un si petit nombre d'hommes :

« De même que celui qui porte ses regards à une distance considérable voit confusément et ne saurait distinguer un homme d'un arbre ; ainsi celui qui, se promettant une longue vie, regarde la mort comme très-éloignée, ne la voit point telle qu'elle est et ne comprend ni les horreurs, ni les angoisses, ni les dangers qu'elle amène avec elle. »

Thomas More montre, par la comparaison suivante, qu'un homme ne doit jamais, quelle que soit sa jeunesse, se promettre une longue existence.

« Je suppose, dit-il, un patient qu'on tire de sa prison pour le mener au lieu du supplice, auquel conduisent deux chemins qui lui sont également inconnus : l'un long et tortueux, l'autre droit et court. Quel que soit le chemin que suivra ce malheureux, il ne pourra reconnaître s'il a pris le plus long, puisqu'il n'aura aucune idée de l'étendue du chemin opposé. Il en est ainsi de l'adolescent plein de santé qui ne saurait raisonnablement se promettre une plus longue vie que le vieillard, quelles que soient les infirmités qui accablent ce dernier ; car tout homme, et c'est un décret irrévocable, est voué à la mort dès sa naissance. Le vieillard y parvient

par le chemin tortueux, le jeune homme par la route la plus courte. »

Il blâme en ces termes les vanités mondaines :

« Autant serait fou un condamné qui, au moment de marcher au supplice, se parerait des insignes de la noblesse ; autant les pécheurs sont insensés lorsqu'ils s'efforcent à grand'peine, à l'heure de leur mort, d'éterniser par d'orgueilleux monuments le souvenir de vanités qui furent leur partage durant cette vie terrestre. »

Ailleurs, voulant prémunir les hommes contre les regrets impuissants causés par la perte de biens superflus, More fait usage du dilemme suivant :

« Quiconque perd sa fortune, ou comptait l'employer à des bonnes œuvres, et dans ce cas l'intention, aux yeux de Dieu, est réputée pour le fait ; ou bien il était résolu à en faire un mauvais usage, et dans ce dernier cas, la perte de son or doit être pour lui un sujet de contentement, puisque l'occasion de pécher n'existe plus. »

Voici un apologue où l'écrivain peint la folie des avares parvenus au terme de la vie :

« Un hardi voleur, en entendant prononcer sa sentence de mort, vola un de ses juges. Comme on s'en aperçut le lendemain et qu'on lui demanda comment il avait osé, dans un tel moment, commettre ce nouveau crime, il répondit : « La possession, même pendant une seule nuit, de la somme que je me suis appropriée, m'a causé une joie bien supérieure aux appréhensions de ma dernière heure. » Ainsi l'avare, dans l'âge de la décrépitude, ne cesse d'accumuler sans songer au lendemain. »

Les maximes suivantes sont tirées du livre de la *Consolation dans l'adversité* (2).

Thomas More, dans l'intention de préserver les

hommes en butte à l'adversité du trouble qui s'empare trop souvent de leur esprit, a donné ce grand enseignement :

« L'homme est si aveugle et si incertain de l'avenir, si inconstant et si mobile dans ses affections, que Dieu ne saurait le punir plus sévèrement qu'en permettant que ses vœux et ses espérances fussent toujours exaucés. »

Voici quels fruits il pense qu'on peut retirer des tribulations :

« Dans l'enfer, toute peine est infligée à titre de juste et de légitime vengeance, parce que l'enfer est le séjour de l'expiation ; dans le purgatoire, toute peine purifie uniquement, parce que le purgatoire n'est point un lieu où on puisse mériter. Mais dans la vie mortelle, toute peine peut non-seulement purifier le pécheur, mais encore faire mériter le juste, parce que cette vie est un passage où l'homme peut obtenir l'une et l'autre de ces grâces. »

Il emploie cette comparaison remarquable contre les hommes lâches et mous qui ont charge d'âmes :

« De même qu'une mère adroite fait toutes sortes de caresses et de promesses à son enfant qui est resté trop tard au lit, et qui pleure parce qu'il n'ose aller à l'école où il redoute les verges du maître, en lui disant qu'on ne lui fera aucun mal ; qu'il n'est pas trop tard ; que d'ailleurs le maître, cette fois, sera indulgent ; de même, dis-je, que cette mère s'inquiète fort peu du châtiment réservé à son fils une fois l'enfant rendu à son devoir, pourvu qu'elle le voie partir gaiement avec sa tartine beurrée à la main : ainsi beaucoup d'hommes qui ont charge d'âmes adressent toutes sortes de belles et agréables paroles aux riches et aux voluptueux. Trompant par de vaines espérances ces malheureux qui ont déjà un pied dans la tombe

et qui redoutent les peines éternelles, ils leur disent que tout ira bien, qu'ils n'ont point offensé Dieu d'une manière irrémisible, et que d'ailleurs Dieu dans sa miséricorde leur accordera le pardon de leurs erreurs. Ces hommes coupables s'occupent à peine des châtiments qui attendent leurs victimes dans l'enfer, pourvu qu'ils en retirent quelque marque de bienfaisance et de libéralité. »

Pour faire connaître lequel des deux états, l'adversité ou la prospérité, éloigne le plus l'homme de la prière, notre philosophe établit la distinction suivante :

« Les plaisirs défendus éloignent autant de la prière l'homme impie dans la prospérité, que l'affliction dans l'adversité ; il y a pourtant cette différence que l'affliction arrache parfois, même au plus impie, quelques mots de prière ; tandis que les plaisirs éloignent même l'homme de foi de tout recueillement pieux. »

Voici un exemple vrai ou imaginaire que raconte Thomas More contre les impénitents et ceux qui remettent leur conversion aux derniers moments de la vie :

« Un grand pécheur ne cessait de répéter qu'en prononçant seulement trois paroles à l'article de la mort il serait sauvé. Mais voilà que cet homme, avant d'atteindre la vieillesse, s'avise de traverser à cheval un pont brisé. Sa monture chancelle, tombe, et tous les efforts du cavalier sont impuissants. Comme il voit qu'il va être enseveli dans les flots, il lâche la bride du cheval en s'écriant : « Que le diable nous emporte ! » Et tout à coup il disparaît. »

Thomas More fait cette distinction entre la vision véritable et la vision imaginaire :

« Entre deux hommes, dont l'un est persuadé par

une vision véritable et l'autre par une fausse vision, il y a la même différence qu'entre un homme qui veille et un homme qui dort. »

Il définit par la comparaison suivante les vaines frayeurs des âmes pusillanimes :

« Voyez-vous cet homme sur ce pont élevé et étroit qu'il va traverser ? Il est atteint d'une telle frayeur, que cet état seul peut lui faire perdre l'équilibre et le précipiter dans le fleuve. A la vue de l'épouvante qui s'est emparée de ses sens, les assistants lui crient : • Prenez garde ! vous allez tomber ! » Et il tombe en effet. Si, au contraire, on l'eût encouragé, en l'assurant qu'il n'avait aucun danger à redouter, il eût aisément franchi ce passage périlleux. Il en est exactement de même de tout homme d'un caractère pusillanime et inquiet. S'il lui semble que le démon lui crie : Tu seras damné ! tu seras damné ! il se livre à la crainte et au désespoir; tandis qu'avec un peu de résolution et de courage, il eût triomphé de ces vaines terreurs. »

Le philosophe démontre que les richesses et les honneurs entraînent presque toujours au péché.

« De même qu'il est impossible de toucher de la poix sans qu'il en reste quelque souillure; d'exposer au feu des étoupes sans les voir se consumer; de nourrir dans son sein un serpent sans en être mordu; ainsi il est difficile à un homme opulent et comblé d'honneurs, dans ce siècle corrompu, de n'être point atteint par l'aiguillon de l'ambition et de l'orgueil. »

Thomas More disait que : « l'avarice est semblable au feu, qui devient d'autant plus ardent qu'il consume plus de bois. »

Il disait encore à une vieille demoiselle qui passait la plus grande partie du temps à sa toilette : « Si Dieu en récompense d'un travail aussi laborieux

ne vous accorde pas l'enfer, il commettra évidemment envers vous une grande injustice. »

Une autre fois, il assurait « qu'il était persuadé qu'ici-bas un grand nombre de personnes gagnaient l'enfer au moyen de peines et de travaux dont la moitié eût suffi pour leur obtenir le ciel. »

Au sujet de l'hérésie qui se répandait en Angleterre, Thomas More disait :

« De même qu'aux approches de la tempête les flots se soulèvent agités; de même il me semble qu'un grand nombre d'Anglais qui, il y a plusieurs années, ne pouvaient entendre prononcer le nom d'hérétique, de schismatique, de luthérien, de sacramentaire, supportent aujourd'hui volontiers le contact de ces hommes dangereux, et tentent même l'apologie de leurs criminelles doctrines en dénigrant et censurant avec passion la sainte Église catholique, les sacrements et le clergé. »

Il fait voir par l'argument suivant qu'on ne saurait raisonnablement regarder les richesses comme des biens solides :

« L'homme qui a du courage est courageux, celui qui a de la vivacité est vif, celui qui a de la sagesse est sage; mais celui qui possède des richesses n'en est pas meilleur pour cela, car les richesses ne sauraient être considérées comme des vertus. »

Il répétait souvent :

« Il n'est pas d'affection de cœur plus pernicieuse que celle qu'on ne peut satisfaire sans offenser Dieu. »

Comme confirmation de cette vérité, il ajoutait :

« Celui qui, en offensant Dieu, acquiert ou conserve les biens de ce monde, doit se persuader que ces biens ne seront jamais pour lui une source de prospérité. En effet, ou Dieu lui enlèvera ces biens

mal acquis, ou il permettra qu'ils deviennent pour lui une source de maux. »

Pour adoucir les tourments de sa captivité terrestre, notre philosophe chrétien disait que « ce monde dans lequel les hommes, chassés du paradis à cause du péché, ont été précipités, est une prison d'où ils sortent à leur dernière heure pour aller plaider leur cause devant la justice du Tout-Puissant. »

Citons quelques sentences morales recueillies dans les écrits de More et dans ses conversations familières.

Il répétait souvent :

« Le monde, ingrat qu'il est, ne récompense qu'à de bien longs intervalles les belles et louables actions. »

Il disait des hérétiques :

« Ils ont chassé l'hypocrisie, mais ils lui ont substitué l'impudence; de sorte que ceux qui na-guère faisaient parade de religion s'enorgueillissent aujourd'hui de leur impiété. »

Lorsque dans sa maison quelque étranger parlait contre Dieu, contre le prince ou contre le prochain, il avait coutume de l'interrompre par ces mots :

« Que les autres disent et fassent comme ils l'entendent, pour moi il me semble que cette galerie est solidement construite et élégamment ornée, » changeant ainsi le cours de la conversation, sans témoigner autrement le juste mécontentement dont il était animé.

Il disait des ingrats :

« Le bien qu'ils reçoivent des autres, ils l'inscrivent sur la poussière, et le mal, ils le gravent sur le marbre. »

Nous allons maintenant rapporter quelques frag-

ments des ouvrages composés par Thomas More contre les hérétiques (3).

Voici de quelle manière il repousse la pitoyable et superstitieuse ineptie de ces impies qui prétendent qu'en matière de foi on ne doit en aucun cas faire usage de la raison.

« Vous ne devez point , dit-il, considérer la raison humaine comme l'ennemie de la foi , à moins que vous ne regardiez comme un adversaire un homme meilleur ou plus puissant que vous. En raisonnant ainsi, chacun de vos sens serait tour à tour l'ennemi des autres. Par exemple , la vue serait l'ennemie du toucher, parce que ce sens atteint de très-loin les objets dont il est séparé , et que le dernier ne peut s'exercer que sur les objets les plus rapprochés. »

Il enseigne ensuite comment la raison n'est point opposée à la foi.

« De même que votre servante , si vous lui lâchez la bride en supportant ses insolences et sa trop grande hardiesse , n'hésitera pas à contredire sa maîtresse , et même à disputer avec elle , et qu'au contraire , si vous la retenez dans le devoir, elle se montrera douce et soumise en toute chose , et vous servira fidèlement; de même la raison humaine, dès qu'elle commence à devenir audacieuse et arrogante, n'hésitera point, dans beaucoup de cas, à se mettre en opposition avec la foi et à combattre avec insolence cette précieuse vertu ; tandis que , humble et pieuse , la raison en respectera toujours les règles et les préceptes. »

Autant Thomas More était ingénieux dans ces sortes de raisonnements , autant il réussissait dans leur application. Il disait au sujet des opinions discordantes des hérétiques , ces hommes criminels

dont le but était de jeter partout le trouble et la confusion :

« Attendre aujourd’hui la vérité des hérétiques, c'est subir le sort d'un homme égaré dans une forêt, et qui demanderait son chemin à des vagabonds qu'il renconterait. Ceux-ci, indiquant chacun une voie opposée, lui répondraient : Voici l'unique et droit chemin ! Ainsi sont les hérétiques. »

Il disait au sujet des versions hétérodoxes des livres saints :

« Comme il est aussi facile de tisser une toile neuve que de remplir les ouvertures d'une vieille trame, de même il n'y aurait pas plus de travail à traduire la bible en entier qu'à corriger les textes altérés des hérétiques. »

Il ajoutait à propos de ces livres criminels :

« Quiconque a un peu de bon sens se gardera bien de manger d'un pain qu'il saurait être empoisonné par son ennemi, lors même qu'il verrait son ami tenter de le purifier, surtout s'il avait sous la main un autre pain sain et savoureux. »

Les hérétiques disaient : « Dieu, par sa seule volonté, nous sauve et nous a engendrés volontairement dans le verbe de vérité. La foi est un don de Dieu et non de nous. Ce n'est donc nullement par notre volonté, mais parce qu'il l'a voulu lui-même, que cela est arrivé. »

More répond :

« Lorsqu'à force de prières, de travail et d'habileté, nous obtenons quelque chose qui ne nous est pas dû, il n'est pas douteux que le bienfaiteur n'agisse volontairement en accordant ce bienfait. Qui nierait cependant que notre volonté n'y ait coopéré? car autrement elle n'aurait eu recours ni aux prières ni au travail. » C'est ainsi que les pécheurs repentants ob-

tiennent de Dieu le pardon de leurs fautes, et que les justes reçoivent de lui les dons de la grâce.

Aux hérétiques qui prétendent que les jeûnes n'ont d'autre but que de dompter les révoltes de la chair, More réplique : « Ni les époux, qui ont tous sous la main un autre remède, ni les vierges qui redoutent les indécents discours, ne pourront donc jeûner désormais ! Mais ces astucieux raisonnements ne prouvent autre chose, sinon l'intention coupable d'exciter le peuple à vivre dans la débauche et la sensualité. »

Ces pieuses paroles de Thomas More peuvent donner au lecteur une idée de son génie, de sa piété et de l'excellence de sa doctrine. Les exemples contenus dans le chapitre suivant feront également connaître le noble caractère, la bonté, l'esprit ingénieux et plaisant et la philosophie aimable de cet homme à la fois si modeste et si grand.

NOTES ET REMARQUES.

(1) Suivant Stapleton (caput II), c'est en travaillant à la vie du comte Pic de la Mirandole, que Thomas More se serait occupé d'écrire un traité sur les quatre fins dernières, ouvrage qui est resté inachevé. Stapleton ne nous dit pas si cet opuscule était en anglais ou en latin.

(2) Il est question ici de l'ouvrage de More qui a pour titre : *A dialogue of comfort against tribulacion made by an Hungarian in Latin, and translated out of it into French and out of French into English, by sir Thomas More kn*t**, pendant le séjour du prisonnier à la Tour (Lewis, p. 178 ; Hearne, p. XXXII).

(3) Voici les titres des ouvrages que More composa pour la défense du dogme catholique.

a) *A dyalogue of syr Thomas More knygthe : one of the counsayll of oure souverayne Lorde the Kyng et chauncellour of hys duchy of Lancaster. Wherin be treatyd dyvers maters, as of the veneration et worshyp of ymagys, et relyques, prayng to sayntys et goyng o Pylgrymage. Wyth many othere thyngs touchyng the pestilent sect of Luther and Tyndale, by the tone bygone in Saxony, and by the other laboryd to be brought into England.*

L'ouvrage, y compris le titre, forme CXXVI pages. Au folio CXXVI : b. finis, les armes de l'imprimeur Jean Rastell (Rastal). Enpryntyd at London at the sygne of the meremayd at Powlys-gate (next to chepe Syde in the moneth of June the yere of our Lord MVCXXIX, cum privilegio regali, fol. got. (Panzer, Ann. typ. vol. VII, p. 250, n° 122.)

b) *The supplicacion of souls made anno 1529 against the supplicacion of beggars : contre Simon Fish de Grayes Inn, auteur de The supplicacion of beggars.*

c) *The confutation of Tyndale's answer to his dialogues, made 1532 in IX books.*

Hearne cite une seconde *confutation* de la réponse de Tyndale sous le titre de : *The second part of the confutacion*. Cette seconde réplique doit avoir été écrite, d'après le critique, en 1533.

Panzer (VII, p. 254, n° 157) la signale ainsi : *The second part of the confutacion of Tyndal's answer by sir Thomas More. Prentyd at London by William Rastell, 1533 in fol.* Stapleton et Lewis, l. c. cap. IV, p. 16, col. 2, disent que More répondit à l'hérétique dans un ouvrage en neuf livres, dont les trois premiers furent écrits pendant que More était grand chancelier, et les six autres après son abdication. Collier prétend au contraire (vol. II, p. 72) que More écrivit l'ouvrage avant son exil volontaire des affaires. Il formait trois livres : le premier est une réplique à la réponse de Tyndal aux dialogues (*The supplication of souls*) contre Fish ; le second est une réfutation de l'apologie écrite par Tyndal en faveur de sa traduction du Nouveau Testament ; le troisième est dirigé contre deux chapitres de la réponse de Tyndal.

c) A letter impugning the erronious writing of John Frith against the blessed sacrament of auiter (Lewis, p. 178 ; Hearne, p. XXXII, qui place la publication de l'opuscule en 1533 ; Burnet, t. I, p. 167-170).

d) The apology of sir Thomas More knight made by him anno 1533, after that he had given thoffice of lord chauncellor of England, in 50 chapters.

Contre un ouvrage publié à cette époque sous le titre de : *A treatise of the division between the spirituality and temporality.* (Lewis, p. 178 ; Wood et Hearne, p. XXXII.)

e) An answere to the first part of poysoned booke whynch a nameles heretike hath named : the supper of the Lord. A. D. 1533 : contre George Joye.

Burnet, App. du III^e vol., p. 418, n° 7. Stapleton dit que la réponse de More forme cinq livres. Lewis donne 1533 comme la date de l'impression. Suivant Panzer (VII, p. 255, n° 168), le titre primitif du livre doit être ainsi rétabli : *Syr Thomas More's answere to the firste parte of the poysoned booke which a namelesse heretyke hath named the souper of the Lorde ; prented by W. Rastell in Fletestreet in saint Brydys Chyrchyarde, 1534, 8°.*

La date de 1534 est une erreur de l'imprimeur ; c'est en 1533 que l'ouvrage a été imprimé, ainsi que cela est prouvé par une lettre en anglais de Thomas More à Cromwell (n° 1, p. 103, 106 Lewis).

CHAPITRE XIII.

BONS MOTS DE MORE.

Thomas, dont *le cœur était plus blanc que la neige*, ainsi que l'a écrit Érasme, fut un personnage grave, prudent, austère; mais cette sévérité qu'il apportait ordinairement dans l'exercice des éminentes fonctions qu'il exerça dans l'État, il savait la tempérer parfois par des saillies et une gaieté communicative. C'est en riant qu'il réfute les hérétiques, qu'il répond à leurs mensongères accusations, qu'il renverse leurs criminelles doctrines. Quand il enlace son adversaire, ou qu'il en est enlacé à son tour, c'est toujours avec une rare adresse qu'il frappe ou qu'il évite le trait de son ennemi. Il apporte dans ces luttes tant d'habileté et de malice, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en lui, ou l'originalité de son imagination ou l'heureux à-propos de son esprit. Hâtons-nous de mettre sous les yeux du lecteur des exemples de ce que nous avançons. Nous les puiseons dans les écrits de More et dans les ouvrages des écrivains contemporains.

More disait plaisamment des hérétiques qui repoussent comme mercenaires ceux qui assignent une récompense aux bonnes œuvres : « Braves gens qui ont le cœur si noble, qu'ils préféreraient périr attachés à un gibet, mais désœuvrés et hors de l'enceinte de la vigne, plutôt que d'y travailler pour un denier! »

A certain hérétique qui disait que More devrait s'abstenir d'accuser dans ses écrits les hommes qui propageaient les doctrines nouvelles , il répond :

« C'est absolument comme si on défendait à quelqu'un d'accuser les incendiaires , sous prétexte que l'accusateur ne saurait rebâtir les maisons que le feu aurait dévorées (1). »

Un hérétique ayant parlé ainsi de More : « Tout ce que débite contre nous sir Thomas, il devrait le prouver par le texte même de l'Écriture et non par des rêves qu'il n'aurait pas le courage de publier , » More répliqua : « Cet homme accorde à mes idées plus d'autorité que je n'oserais moi-même leur en prêter. En effet, en rejetant ce qu'il appelle mes rêves , par la seule raison que je n'ai point osé les livrer à l'impression, il se montre disposé à ajouter foi à tout ce que j'ai publié. »

Il disait qu'il avait été à même de reconnaître que les hérétiques imaginaient des arguments faibles ou ridicules , qu'ils mettaient ensuite sur le compte des catholiques , afin de réfuter aisément leurs adversaires , et de leur nuire ainsi dans l'esprit du peuple : « Semblables aux enfants qui construisent de petites maisons en terre qu'ils renversent ensuite au milieu de cris joyeux. »

A propos des injures que les réformateurs ne cessaient de lui adresser , il écrivait :

« Je ne suis pas assez dépourvu de raison pour attendre de la part d'hommes sans raison des procédés avoués par la raison. »

Ce n'était pas sans le plus violent dépit que les hérétiques supportaient ces piquants sarcasmes , plutôt à cause de la jalousie que leur causait l'esprit de More que des coups qu'il portait à leurs doctrines impies. Quoi qu'il en soit, il était toujours

prêt à défendre ses plaisanteries par des plaisanteries nouvelles. Ainsi il disait :

« C'est à peine si je puis croire que dans mes écrits je me sois montré plaisant à ces bons pères, eux à qui jusqu'à cette heure j'avais entendu dire que la lecture de mes opuscules n'avait jamais eu rien de plaisant pour eux. »

Dans la lettre adressée à Dorpius (Dorpe) où il est question des théologiens qui, versés dans la science scolastique, négligent la lecture des saintes écritures et des Pères de l'Église, et s'en tiennent à P. Lombard et à Gratien, More s'exprime ainsi : « Les clercs qui appartiennent à cette classe appauvrie de théologiens qui ne se nourrissent point de la lecture des textes originaux des livres saints, mais d'extraits et de commentaires translatés en langue vulgaire, et toujours insuffisants et incomplets, me semblent se comporter absolument de la même manière que ceux qui, repoussant loin d'eux les textes des auteurs latins anciens, recourraient aux règles de la construction d'Alexandre, et étudieraient avec effort la *Cornucopia* de Perroti (2) ou le livre de Calepin (3), persuadés qu'ils trouveraient dans ces auteurs tous les mots de la langue latine. Il les trouveraient en effet choisis et classés avec une symétrie parfaite. De même que dans les théologiens modernes certains passages des anciens sont cités pour servir d'autorité; de même on rencontre aussi chez ces auteurs des passages d'anciens poëtes et d'orateurs dont quelques-uns ne seraient point parvenus jusqu'à nous. Mais toutes ces citations d'écrivains et de poëtes latins ne feront jamais un seul latiniste, pas plus que quelques passages empruntés à tel ou tel Père de l'Église ne parviendront seuls à former un théologien. »

Au temps où More était chancelier d'Angleterre, un

hérétique nommé Constantine (4) s'évada de la prison où il était détenu , après en avoir forcé les portes. A la nouvelle de cette hardie évasion, le chancelier fit venir devant lui le geôlier plus mort que vif, auquel il ordonna d'un ton sévère de veiller à ce que le dégât fut promptement réparé , et à tenir à l'avenir la prison fermée avec soin , « afin , ajouta-t-il d'un ton radouci , que si l'envie prend au fugitif de revenir, il lui soit impossible cette fois de briser les portes de sa prison pour y rentrer. » Et comme les hérétiques proclamaient partout que la fuite inattendue de leur frère avait bouleversé la raison du chancelier, ce dernier leur répondit : « Quand je désapprouverais tout bas le procédé brutal du fuyard , je n'ai point la bile assez noire pour me lamenter bruyamment, parce qu'un homme qui se trouvait incommodément logé a déménagé furtivement , et s'en est allé sans bruit à la recherche d'un gîte moins sombre. »

Cette sérénité d'âme , qui prenait sa source dans une conscience pure et tranquille, unie à la noble et candide indépendance du cœur, n'abandonna jamais sir Thomas.

Les exemples suivants mettent au grand jour ces dons précieux accordés par le ciel à cet homme admirable.

Un jour qu'il avait défendu les intérêts du peuple en s'opposant aux injustes projets du cardinal Wolsey, qui alors jouissait de la faveur royale (5) , comme il se disposait à se retirer, l'orgueilleux ministre, voulant châtier ce qu'il appelait l'audace de More , lui ordonna de se rendre au palais de Whitehall , où , après s'être fait attendre longtemps , il arriva lui-même escorté d'une cour nombreuse. Là s'adressant à More , il lui dit d'un ton ironique : « Plût à Dieu ,

Mylord , que vous eussiez été aux portes de Rome au moment où vous vous êtes déclaré le champion du peuple ! » More répondit sans se déconcerter et avec un air plein de bonhomie : « Je l'eusse vivement désiré , car la vue de cette illustre cité , dont j'ai entendu raconter tant de merveilles, m'eût causé un bien vif contentement . » Confus et irrité , le cardinal , qui pensait que More allait s'excuser et solliciter son pardon , se tut , tandis que ce dernier , se promenant lentement au milieu des assistants , semblait prendre un grand plaisir à contempler les peintures et les riches tapisseries qui ornaient la vaste galerie du palais du cardinal. Puis se dirigeant vers Wolsey : « Ce palais , construit par les ordres de Votre Grâce , lui dit More , est assurément des plus magnifiques . » Et comme il allait adresser quelque nouvelle apostrophe semblable au cardinal , Wolsey , déconcerté et pressé de cacher son dépit , se retira en silence dans son cabinet , dans la persuasion que More allait l'y suivre , et que là il le contraindrait à désavouer cette conduite irrévérente. Mais More se dirigeant vers la porte opposée à celle par laquelle Wolsey était sorti , et laissant les courtisans stupéfaits , rentra chez lui , riant sous cape aux dépens du ministre favori.

Une nouvelle occasion s'offrit bientôt à More de résister aux exigences tyranniques du cardinal. L'humaniste venait d'être nommé membre du conseil du roi présidé par Wolsey. Ce dernier ayant proposé un jour d'élire un connétable revêtu d'un pouvoir illimité pour représenter au besoin la majesté royale , un grand nombre des membres de la noble assemblée , dans l'intention de faire leur cour au cardinal , approuvant la motion , désignaient déjà sa grâce pour exercer cette suprême magistrature.

Mais More, prenant la parole, combattit courageusement cette candidature, produisant à l'appui de son opinion des arguments si puissants qu'un grand nombre de lords paraissaient ébranlés, lorsque le cardinal, irrité de ce contre-temps, répliqua à son adversaire :

« Ne devriez-vous pas rongir de honte, vous inférieur ici à tous par votre naissance et par les fonctions que vous exercez, de vous mettre en opposition avec le vœu unanime de l'assemblée, et de donner ainsi un démenti audacieux à cette réunion d'hommes non moins distingués par leur haute naissance que par leur expérience des affaires publiques ? » A cette brusque apostrophe More, répondit en souriant :

« Je rends grâce à Dieu que dans cette réunion si nombreuse Sa Majesté n'ait qu'un seul conseiller indigne et ignorant. » Ironique et modeste réplique qui ne mit pas les rieurs du côté du cardinal ; aussi la délibération fut-elle ajournée et la motion rejetée, malgré les promesses et les intrigues de l'ambitieux Wolsey (6).

Voici une preuve de l'originalité d'esprit qui ne l'abandonna ni dans la prison ni même sur l'échafaud :

On avait conduit un jour à son tribunal une troupe de larrons qui avaient dérobé dans la cité de Londres de grosses sommes d'argent, et coupé des bourses avec une prodigieuse habileté. Les victimes de ces vols audacieux étaient au prétoire, déplorant bruyamment le préjudice que leur avaient causé ces bandits. Un des juges assesseurs, vieillard avare, après avoir entendu ces lamentations, se mit à réprimander ceux qui les proféraient, leur reprochant de n'avoir pas caché leur argent avec assez de prévoyance, et d'avoir ainsi fourni aux voleurs les moyens d'exercer

avec plus de facilité leur criminelle industrie. Choqué par cette sortie inconvenante contre des plaignants auxquels le juge devait avant tout une prompte et éclatante justice, More renvoya à l'audience suivante le jugement des coupables, et le soir arrivé il fit amener secrètement chez lui le chef de la bande, lui commanda de faire en sorte de dérober adroitement la bourse du vieil avare pendant l'interrogatoire public, lui promettant, s'il réussissait, d'adoucir autant qu'il serait en son pouvoir la peine qu'il avait encourue pour ses nombreux méfaits. Le bandit le promit, et fut réintégré dans sa prison. Le lendemain la cause fut appelée de nouveau. More, ayant à ses côtés ses deux assesseurs, se disposait à procéder à l'interrogatoire des accusés, lorsque le chef déclara qu'avant de répondre il avait à faire au président ou à l'un des juges une déclaration importante; puis il quitta son banc, s'avança vers celui des juges que More lui avait désigné la veille, et feignant de lui parler à l'oreille, il lui coûpa sa bourse qui pendait à son côté et paraissait bien garnie, et cela avec une telle dextérité, qu'à l'exception de More personne ne s'aperçut de la soustraction. Après que le voleur fut retourné sur la sellette, More, sous prétexte de faire une collecte publique en faveur d'un misérable qui avait couru grand risque d'être condamné à la peine capitale, tira de sa poche plusieurs pièces de monnaie qu'il déposa sur le bureau. Son exemple fut suivi par les autres juges; puis vint le tour du vieil assesseur. On peut juger quels furent son étonnement et sa consternation lorsqu'il s'aperçut qu'on lui avait dérobé sa bourse depuis son entrée à l'audience. La salle retentit bientôt de ses plaintes et de ses lamentations. Personne ne pouvait se rendre compte de ce vol audacieux; mais More

fit bientôt cesser la stupéfaction générale en mettant les assistants au fait de ce qui venait de se passer. Puis après avoir exhorté son collègue à s'abstenir dorénavant, en sa qualité de juge, de gourmander de braves gens qui avaient été volés comme lui, et qui s'en étaient plaints peut-être avec une énergie moins bruyante, il lui fit remettre son argent au milieu des rires des assistants, qui ne tarirent point sur les éloges que méritaient la sagesse et l'esprit jovial de leur juge et excellent sous-shérif.

C'est cette conduite qu'il tint dans beaucoup d'autres circonstances qui le porta à écrire dans l'épitaphe qu'il composa et qu'il fit placer de son vivant dans l'église de Chelsea :

« Il ne fut ni odieux à la noblesse ni indifférent au peuple (a). »

En effet More, par son caractère bienveillant, par son urbanité, par son enjouement, plut aux grands comme au peuple. Grâce à ses plaisanteries toujours innocentes, il lui arriva de démasquer la vanité et le ridicule des sots ignorants. Durant le séjour qu'il fit à Bruxelles comme ambassadeur à la cour de Charles-Quint, il arriva qu'un soi-disant érudit fit afficher aux portes mêmes du palais une provocation dans laquelle il jetait dédaigneusement le gant aux savants de tous les pays, se prétendant prêt à répondre à toutes les questions qui pourraient lui être adressées, et à disputer sur toutes les matières qui seraient soumises à son omnipotence littéraire. Au récit de la vanité de cet imprudent aventurier, il

(a) *Neque nobilibus erat inquisitus, nec injucundus populo.*

vint à la pensée de Thomas More de lui proposer la question suivante :

« *An averia in Withernamiâ capta , sint irreple-gibilia (7) ?* »

Il ajoutait qu'il y avait dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre quelqu'un disposé à discuter cette importante question. Abasourdi par cette plaisanterie, à laquelle il ne trouva rien à répondre, le pauvre diable resta muet, et devint bientôt la risée de toute la ville (8).

Comme dans de certaines circonstances More ne voulait point paraître sortir de la gravité que ses fonctions réclamaient, il était parvenu à composer son visage de telle sorte que, lorsqu'il en avait la volonté, un léger sourire n'effleurait pas même ses lèvres, quelle que fût l'hilarité qu'il provoquât autour de lui par ses piquantes et spirituelles réparties. Ses amis les plus intimes et sa femme même étaient la plupart incertains en l'écoutant s'il badinait ou s'il parlait sérieusement. L'anecdote suivante fait à la fois connaître son esprit original, son dédain pour la grandeur et sa profonde sagesse.

More venait de se démettre entre les mains du roi de sa charge de chancelier d'Angleterre. Nul que lui ne savait encore ce qui venait de se passer au palais. De retour à Londres, il va droit à l'église. On chantait les vêpres. Tant que dura l'office, More, retiré au fond d'une chapelle obscure, joignit sa voix à celle du clergé ; puis se dirigeant vers le banc occupé par sa femme et ses filles, banc d'honneur destiné exclusivement à la famille du chancelier, ainsi qu'un de ses serviteurs était dans l'usage de le faire chaque jour, il dit à haute voix : « Vous plaît-il, madame, de sortir, car le seigneur mon maître s'en va (9). » A ces mots, Alice sa femme s'imagine que

son mari badine, et lui répond en souriant : « Seigneur, je vois que vous êtes venu ici dans l'intention de vous divertir à mes dépens. » — « Je parle sérieusement, répondit More; il n'y a plus de chancelier. » Et il explique ce qui vient de se passer entre le prince et lui. Étonnée, anéantie, l'ex-chancelière se lève avec peine et sort en se lamentant. Son mari perdait la première charge du royaume : elle, elle ne perdait qu'un banc d'honneur. En apprenant ainsi à sa femme sa retraite de la cour, l'intention de More était d'adoucir le violent chagrin qu'Alice ne manquerait point d'éprouver, et de témoigner en même temps publiquement le peu de souci qu'il éprouvait à rentrer dans la vie civile.

Quelqu'un ayant demandé un jour à More pourquoi, ayant épousé deux femmes, il les avait choisies toutes les deux de moyenne taille ? « Parce que, répondit-il, de deux maux il faut choisir le moindre. »

Pendant sa détention, More, en considération de la haute position qu'il avait occupée dans l'État, était admis à la table du gouverneur de la Tour. Un jour que Kingston s'excusait avec politesse sur la frugalité de son ordinaire : « Si quelqu'un d'entre nous, répondit More, n'est pas content de votre table, qu'il sorte, et qu'il aille chercher un gîte ailleurs. » Plus tard, comme on le priva de ses livres et de ses papiers, il se barricada dans sa cellule en disant : « Lorsqu'on a tout enlevé d'une boutique, outils et marchandises, ne doit-on pas fermer soigneusement la porte ? »

Cet homme admirable qui ne dédaignait pas la plaisanterie, des hérétiques et des envieux l'accusaient de légèreté et de folie. Parmi ces zoïles de mauvaise foi, nous nommerons Édouard Hall, auteur des *Annates d'Angleterre* (10), qui traite More, dans

son livre, de *fou sage* ou de *sage fou*. Voici la réponse à cet absurde quolibet qu'un écrivain anglais met dans la bouche de More :

« Vous ne savez pas si vous devez m'appeler fou sage ou sage fou : je suis fou pour le monde, je suis sage pour Dieu (a). »

Ce n'était pas sans motif que More entremêlait de paroles facétieuses les discours les plus graves. Il en donne lui-même la raison dans la comparaison suivante :

« De même que certains malades ne consentent pas à faire usage de médecine sans y mêler quelque drogue nuisible, mais à leur goût, ce que tolère le médecin, parce qu'il n'a pas d'autre moyen de les décider à avaler le breuvage prescrit; de même, quand il s'agit de faire goûter certaines leçons austères, la raison permet de les assaisonner de contes et d'histoires amusantes. »

Lorsque nous considérons ce que nous avons déjà écrit sur la vie de ce grand homme; que nous songeons aux nombreuses charges qu'il occupa dans l'État, à sa prodigieuse variété de connaissances comme poète, orateur, philosophe et théologien; à ses doctes écrits, à ses rares vertus, à sa piété exemplaire, à sa bonté et à sa prévoyance comme père de famille, à sa conduite admirable envers ses enfants, au mépris qu'il professa pour les richesses et les vanités du monde, aux réparties pleines de raison, de sagesse et d'enjouement qu'il prononça; quand nous nous représentons son génie, son savoir, la candeur de ses moeurs, son amabilité, et surtout l'humilité qu'il conserva au milieu des grandeurs, il

(a) « Halle, tibi Morus stultus sapiensque videtur :
Stultus est mundo, nempè, Deo sapiens. »

nous semble que nous avons parlé de Thomas More avec plus de vérité encore que ne le fait Tite-Live de Caton le Censeur. Dans More il y eut tant de grandeur, tant de génie, qu'en quelque lieu qu'il fût né, sa place eût été marquée au premier rang. Si la science qu'il acquit en jurisprudence le conduisit aux plus hautes dignités, son intégrité et sa droiture lui en valurent de non moins éminentes. Il pratiqua la vertu au milieu d'une cour corrompue. Et ce n'est pas seulement dans la langue de Virgile que se distingua ce grand homme ; à la tribune, au palais, au parlement, son éloquence a laissé des souvenirs impérissables. Nul ne se montra plus indépendant et plus ami de la vérité et de la justice. Quelle différence entre More à l'âme tendre et candide, et Caton dont Tite-Live a tracé le portrait suivant :

« Il est hors de doute qu'il y eut trop d'apréte dans l'esprit de Caton, dans sa parole trop d'audace et d'aigreur ; mais il sut maîtriser ses passions, et, doué d'une grande austérité de principes, il méprisa toujours les richesses et les honneurs. »

Thomas ne fut pas le disciple de Zénon, mais du Christ, dont il avait appris à *être doux et humble de cœur*; parce que le Seigneur ne marche pas au milieu des tempêtes ni des agitations, ainsi qu'il est dit dans l'Écriture :

« Il ne criera point, il ne sera point sombre ni turbulent. »

More fut-il moins maître de ses passions, fut-il moins austère, méprisa-t-il moins les richesses et les honneurs? Non.

Plus heureux que Caton, More eut le bonheur de ne compter durant sa vie que des admirateurs et des amis; car, comme le lecteur l'a déjà vu plus haut, et comme More le dit lui-même dans son épitaphe :

« Il se comporta de telle sorte qu'il ne fut ni odieux aux grands ni indifférent au peuple, et n'eut pour ennemis que les voleurs, les homicides et surtout les hérétiques (a). Implacable adversaire des hommes vicieux, l'épouvante des méchants, Thomas eut en partage l'intégrité et l'austérité de Caton; et il sut tempérer ces vertus par l'amérité de ses mœurs, une mansuétude à nulle autre pareille, et un enjouement qu'il conserva même au milieu de son dououreux martyre. »

Passons maintenant aux qualités de More d'un ordre plus élevé.

(a) ... « *Nec maximo officiorum et honorum cursu ita versatus est, ut neque nobilibus esset invitus neque populo injucundus; furibus autem, homicidis hæreticisque molestus.* »

NOTES ET REMARQUES.

(1) L'ouvrage d'où Stapleton a tiré ces citations a pour titre : *Epistola in quā respondetur libris Johannis Pomerani.*

Bugenhagen, connu sous le nom de Pomer, était un disciple de Luther. Il tient une grande place dans l'histoire du réformateur, qu'il aida dans la traduction de la Bible. Le disciple fanatique mettait jusqu'aux *convicia* de son maître contre Henri VIII, sur le compte du Saint-Esprit. (De Thou, p. 291, t. I.) C'est lui qui fit l'oraison funèbre de Luther. (Voir p. 105.)

(2) Ce passage de Stapleton prouve que l'Angleterre n'avait pas attendu l'avènement de la réforme pour étudier les lettres.

C'est de l'Italie qu'elle devait recevoir la lumière. En 1422, l'Angleterre assistait déjà aux leçons de rhéteurs et de grammairiens de Rome et de Bologne. C'est le duc de Gloucester qui, à cette époque, avait fait un appel aux gloires ultramontaines, comme le confirme ce passage d'une lettre de Pie II : *Huic (duci) tanta literarum est cura, ut ex Italâ magistros asciverit poetarum et oratorum interpretes* (Ep. 105). Tiraboschi, t. VI, p. 1099.

Nicolas PERROTI naquit à Sassoferato en 1430, et fut élève de Nicol. Volpe, professeur à Vicence de 1440 à 1460 (Scritt. Vicent, t. II, p. 1, p. 114 et suiv.). Son principal ouvrage est la *Cornucopia*, la corne d'abondance ; commentaire sur Martial, où le philologue a placé une foule d'exemples de phrases latines extraites du satirique.

Peu de temps après l'apparition de la *Cornucopia*, Giuniano Maggi, Napolitain, publia son *De priscorum proprietate verborum* (1475), qui n'est pas le premier vocabulaire latin, puisque Balbi avait déjà donné à Mayence, en 1460, son *Catholicon*.

(3) CALEPIN donna son nom aux dictionnaires, comme Vespucci à l'Amérique, à peu près à la même époque, et sans plus de droit que le navigateur. Avant Ambrogio di Calepio, Maggi (1475) dont nous venons de parler, et Nestore Dionigi de Novare (1483) avaient publié un ouvrage sur le même plan. Le dictionnaire de Calepin parut pour la première fois en 1502, à

Reggio, dans l'imprimerie de Dionigi Bertocco (Padre Verani, *Giornale Modenese*, t. XXVI, p. 130 ; t. XXXII, p. 442). Baillet, t. II, p. 545, l'accuse d'ignorance. Il en fait un honteux plagiaire, allant fouiller dans la *Cornucopia* de Perroti et s'emparant du travail de son devancier. Mais le père Verani a doc-trement vengé Calepin des outrages du savant français.

(4) CONSTANTINE était un des disciples de Tyndal. Joye et Constantine s'étaient chargés de répandre en Angleterre la version du Nouveau Testament de l'hérétique.

Mis en prison, Constantine parut devant More, qui voulut connaître celui qui pouvait l'aider dans ses besoins, et lui donner les moyens d'aller dans les Pays-Bas, d'en revenir et de parcourir l'Angleterre pour répandre la version hétérodoxe. « Son nom ! dit Constantine, mais c'est l'évêque de Londres, notre protecteur, notre bienfaiteur. Sa Grâce ne nous a-t-elle pas acheté comptant un grand nombre d'exemplaires pour avoir le plaisir de les brûler en place publique ? » (Rudhart, l. c., p. 282, 283.)

(5) Il s'agissait d'un subside que le roi demandait à la chambre des communes. More défendit les intérêts du peuple. (Parliament. history, t. III.)

Cavendish décrit en ces termes la pompe toute royale du cardinal, quand Sa Grâce allait au parlement : “And before him was borne the broad seal of England, and the Cardinals Hat, by some Lord, or some Gentleman of worship right solemnly. And, as soon as he was entered into his Chamber of Presence, — — — his two great Crosses were there attending upon him ; then cry the Gentleman-Ushers that go before him bare-headed on Masters before, and make Room for my Lord. Thus, when he went down in to the Hall with a serjeant of Arms before him bearing a great mace of silver, and two Gentlemen carrying two great plates of silver ; and when he came to the Hall-Door, there his Mule stood trapped all in crimson velvet, with a saddle of the same.

“ Then were attending him, when he was mounted, his two Cross-bearers and his two Pillar-Bearers, all upon great horses, and in fine scarlet, then he marched on with a train of Gentry, having four footmen about him, bearing every one of them a Poleax in his hand : And thus passed he forth till he came to Westminster, etc. ”

(6) Dans aucun des biographes de More nous n'avons trouvé le fait que rapporte ici Stapleton. Nous ne pensons pas que jamais Wolsey ait conçu le projet d'obtenir le titre de vice-régent du royaume.

Il est possible que des luttes accidentelles se soient produites entre More et le cardinal ; mais ces luttes n'avaient rien d'ardent ni de passionné. Quand on étudie avec soin le caractère de Wolsey, on trouve chez l'homme d'État un amour exagéré du faste, une ambition démesurée, un orgueil sans bornes, mais il n'a ni fiel ni haine. Il serait difficile d'accorder cette soif de vengeance dont Wolsey était tourmenté, dit-on, contre Thomas More, avec les témoignages de bienveillance qu'il lui a si souvent prodigues. C'est ainsi qu'après la session du parlement où More avait rempli l'office d'orateur de la chambre, Wolsey se hâta de demander pour l'humaniste, outre les 100 l. st. auxquelles il avait droit, une gratification de 100 autres livres pour les dépenses de sa maison et les charges qu'il avait eu à supporter pendant la durée de ses fonctions. (Walter, l. c., p. 109, 110.)

C'était se venger en homme supérieur des taquineries de Thomas More. Il est triste de penser que des hommes du caractère de Stapleton se rendent l'écho, pour relever leur héros, de misérables calomnies contre un rival et un rival déchu. On ne se contente pas de flétrir les fautes réelles dont il s'est rendu coupable pendant une administration si glorieuse à tant d'égards ; on recueille pour l'accabler de mauvais propos inventés par la jalouse ou la sottise ; on se montre injuste et ingrat. On imite Érasme, qui, après avoir été accablé de faveurs par l'homme d'État, trouve moyen d'insulter à son bienfaiteur dans l'exil, et de mordre la main dont il acceptait naguère de beaux angelots d'or.

Stapleton a du moins une excuse à faire valoir, celle de Tacite : de Wolsey, il n'a connu ni la haine ni les faveurs.

(7) C'est une question de jurisprudence anglaise, en style de procédure, que More pose ici à un nouveau Pic de la Mirandole.

La biographie britannique va nous aider à la comprendre :

“Whether cattle taken in Withernam (a writ to make reprisals on one who has wrongfully distrained an other man's cattle, and drove them out of the county) be irrepleviable ? ”

Des bestiaux saisi en *Withernam* (writ qui permet d'exercer

des représailles contre celui qui les a injustement saisis et enlevés du comté), sont-ils irrachetables ?

(8) Nous pouvons encore citer quelques anecdotes que nous extrayons de diverses biographies, et qui nous serviront à connaître de quel fond d'inépuisable gaieté était doué cet homme d'État.

— Savez-vous bien, disait à More un de ses amis, que j'ai une femme bien grondeuse ? — Vous la calomniez, mon cher ! — Que Dieu m'en préserve ! — Il n'y a qu'une femme grondeuse au monde, c'est moi qui vous le dis. — Et laquelle ? — C'est Alice, la mienne.

Et toutefois, dit un écrivain anglais, More avait fini par triompher de l'humeur acariâtre de sa compagne, au point que l'auteur ne doute pas que le mari et la femme ne jouissent ensemble du bonheur éternel. (Walter, p. 352.)

More était préteur de sa nature, et de sa nature assez oublious. Un jour, par hasard, il se ressouvint qu'un de ses amis était son débiteur d'une petite somme d'argent, et, avec tous les ménagements possibles, il s'avisa de réclamer une dette dont on ne lui parlait jamais. Et voilà le débiteur qui se met à entamer un discours sur la fragilité de la vie humaine, sur l'embarras des richesses, sur cet or maudit qu'il nous faudra quitter quand le monde nous quittera : A quoi bon l'argent ? *Memento morieris.* — Justement, s'écria More, suivez donc cette maxime : *Memento Mori æris.*

(9) My lord is gone, dit More : jeu de mots qui ne saurait rendre le *dominus cancellarius abiit* de Stapleton : Mylord s'en va, il n'y a plus de mylord.

(10) Édouard Hall, chroniqueur, auteur de "The Vnyon of the twoo noble and illustre families of Lancastre and York, being long in continuall discension for the croune of this noble Realme, with the actes done in bothe the tymes of the princes, both of the one lynage and of the other, beginnyng at the tyme of Kinge Henry the fourthe, the first auctor of this devision, and so successively proceeding to the raygne of the high and prudent prince Kinge Henry the eygthe, the indubitate floure and very heyre of both the sayde lynages. Anno 1550, in-fol. goth." Hall est souvent cité par Hume, Lingard, Collier, etc. Il aime à décrire et entre dans de longs détails sur les fêtes et les tournois donnés par Henri VIII. Il a voué à ce prince une admiration sans bornes. Miss Strickland, dans ses vies des reines d'Angle-terre, a souvent mis à contribution cet historien.

CHAPITRE XIV.

ORIGINE DES PERSÉCUTIONS ET DE LA HAINE DU ROI CONTRE THOMAS MORE.

Ami lecteur, nous arrivons enfin à l'événement qui a le plus contribué à nous faire entreprendre cette narration. Tous les faits que nous avons rapportés jusqu'ici ont eu pour but de mettre en relief le dévouement de More au prince et au pays ; son habileté, sa prudence, son équité, les services qu'il rendit à la religion et aux lettres, les honneurs qui lui furent décernés, les amitiés qu'il se concilia en Angleterre comme dans les autres États de l'Europe. Nous avons essayé de faire briller sa vaste érudition, d'apprécier l'étendue de son génie, de peindre l'affection qu'il porta à sa famille et celle qu'il lui inspira. Tous ces biens, tous ces honneurs qu'il posséda, More sut s'en détacher et les mépriser, et plutôt que de renoncer à sa foi, présenter au bourreau sa tête, cette tête si noble, si précieuse à l'Angleterre, et qu'il eût conservée longtemps encore s'il eût consenti à quitter la voie de la justice et de la vertu pour suivre celle de la corruption et de l'impiété. La cause de son martyre fut sainte et agréable à Dieu ; elle eût mérité à un homme ordinaire le pardon et l'oubli de ses erreurs : elle valut à Thomas More les faveurs célestes (1).

Ce n'est pas sans motif que l'apôtre remarque qu'il est peu de sages selon la chair, peu de puis-

sants qui embrassent la croix du Christ : c'est pour cela que l'Église, bien qu'elle honore tous ceux qui versèrent leur sang pour la vérité, insère de préférence dans ses litanies les noms des martyrs issus de grandes familles : Sébastien, général d'armée et ami de Dioclétien ; Jean et Paul, deux frères d'un rang si élevé qu'on craignit que le peuple ne s'émût à la vue de leur supplice, et qu'on les fit périr en secret ; Cosme et Damien, illustres docteurs, amis de l'empereur Maxime ; Gervais et Protais, nobles et opulents personnages qui, après avoir distribué leur patrimoine aux pauvres et donné la liberté à leurs nombreux esclaves, allèrent se livrer à leurs persécuteurs ; Paulin, qui fut l'objet des plus magnifiques éloges de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme ses contemporains, parce que noble, riche et de l'ordre des sénateurs, il préséra aux vanités du monde les humbles fonctions de ministre des autels, et se dévoua tout entier au service de l'Église.

Si jusqu'ici nous nous sommes étendus avec complaisance sur les honneurs décernés à More ; si nous n'avons rien omis qui pût faire connaître le crédit dont il jouit, le pouvoir qu'il exerça dans l'État ; si nous avons donné d'assez longs détails sur ses relations intimes avec les personnages les plus illustres de son temps, sur sa famille si intéressante ; nous l'avons fait afin de démontrer toute l'étendue des grâces accordées à ce héros chrétien, qui ne balança point entre les biens terrestres et les persécutions impies qui devaient lui mériter un jour les félicités du ciel.

Nous n'eussions jamais songé à célébrer aussi longuement les qualités éminentes de More ; nous ne nous disposerions point aujourd'hui à en rehausser encore le mérite, si elles ne devaient servir les inté-

rêts de la vérité. Essayons donc de retracer les principales scènes du drame sanglant dont il fut à la fois le héros et la victime. Et comme c'est la cause plutôt que la mort qui fait le martyre, nous allons exposer les motifs réels du divorce, motifs mal compris jusqu'ici des écrivains nationaux et étrangers, en plaçant sous les yeux du lecteur l'accusation ou plutôt le simulacre d'accusation dirigée contre More : son innocence et son intégrité n'en paraîtront que plus manifestes.

C'est en 1528 que fut agitée la question du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, femme en premières noces du prince Arthur. More était alors conseiller du roi : nous ne voyons pas qu'il ait été appelé dans le principe, comme il devait l'être en vertu de sa charge, pour l'examen de cette question dont la solution fut abandonnée à des canonistes et à des théologiens. La dispute dura longtemps : on discuta sur certaines nullités qu'on reprochait à la bulle de Jules II, puis sur le pouvoir qu'on déniait au pape d'enfreindre certaines dispositions du *Lévitique*, contraires, assurait-on, à l'union d'Arthur et de Catherine. Thomas More était, pendant ces débats, en Flandre avec le titre d'ambassadeur (2).

Dès le lendemain de son retour à Londres, le roi le fit appeler au palais. Là il s'ouvrit à lui sur l'affaire du divorce, mettant sous ses yeux les textes sacrés ; désignant certains passages du *Lévitique* et du *Deutéronome* ; n'omettant aucun des avis approbatifs des théologiens qui avaient été consultés sur cette matière délicate, et les corroborant de son opinion personnelle. Pressé par Henri d'exprimer séance tenante son sentiment, More expliqua ingénument comment il comprenait le texte de l'Écriture. Sa version, opposée aux interprétations des courtisans, mécontenta le roi ; mais, dissimulant son dépit, ce

prince commanda à More de conférer de nouveau, avec son aumônier Nicolas Fox (3), sur une affaire qu'il avait à cœur d'éclaircir.

Thomas More s'empresse d'obéir au roi. Il lit, examine, compare avec la plus scrupuleuse attention les textes et les documents qui lui sont fournis par Fox ; puis il retourne au palais, et se présente devant Henri, auquel il déclare une seconde fois que sa conviction n'a point changé. Le roi se tait et congédie More, et peu de temps après il convoque, à Hampton, un conseil composé de doctes personnages. Dans ce conseil, d'où More est exclu, on s'occupe surtout d'arrêter le plan et la matière d'un livre relatif au divorce projeté. Soumis plus tard au cardinal Wolsey et à plusieurs évêques, cet opuscule leur semble renfermer un certain nombre d'arguments de nature à inspirer des scrupules à Henri sur la légitimité de son premier mariage, et les détermine à engager le prince à recourir au jugement de l'Église pour éclairer sa raison et rassurer sa conscience alarmée.

Le procès eut lieu en présence des légats apostoliques. Pendant qu'il s'agait, More se tint à l'écart et n'intervint point dans les débats ; n'osant pas, comme il l'écrit lui-même, se reconnaître l'aptitude nécessaire à cet examen, surtout en présence de tant de théologiens et de canonistes.

Du reste, pendant que les légats Campeggio (4) et Wolsey instruisaient le procès, More quitta l'Angleterre, et se rendit en France en qualité de plénipotentiaire pour y travailler à la mémorable paix de Cambrai, qui fut conclue entre Henri, roi d'Angleterre, François, roi de France, Charles-Quint, empereur, et Ferdinand, roi des Romains. En l'absence de More, la conférence tourna en longueur,

de sorte que le roi, indigné contre le cardinal Wolsey, le dépouilla de ses fonctions de chancelier le 18 d'octobre, et en investit le 26 du même mois Thomas More (a), alors de retour de la mission qu'il venait de terminer si glorieusement.

A peine installé dans ses éminentes fonctions, More reçut du roi l'ordre de s'occuper une seconde fois de l'affaire du mariage, et d'apporter à cet examen toute la sagacité, le calme et l'indépendance dont Sa Majesté le jugeait capable. Henri ajoutait que si, cet examen terminé, le chancelier était de l'avis que le divorce fût devenu nécessaire et légitime, il l'associerait avec joie aux hommes auxquels il avait confié cette importante négociation. Ainsi Henri, en appelant More à la première dignité du royaume, s'était flatté de triompher de ses scrupules, comme le dit le cardinal Pole. « L'événement a assez prouvé que le roi n'éleva More à la dignité de chancelier d'Angleterre qu'afin de tenter de le corrompre (b) et de le faire entrer dans des projets criminels. »

Toutefois Henri ajouta, soit qu'il redouât la vertu et l'intégrité de More, soit qu'il voulût dissimuler alors ses intentions secrètes, que dans l'examen de cette affaire, le conseiller ne devait rien avancer ni rien entreprendre qui ne fût d'accord avec sa conscience, et qu'il devait avoir devant les yeux Dieu d'abord, puis le prince. Rassuré par la parole royale, More se détermina à approfondir une dernière fois la question épineuse qui lui était soumise, et solli-

(a) V. le procès-verbal de la remise des sceaux de l'État à sir Thomas More, p. 164 et suiv.

(b) « Certè ipse rerum exitus satis declarat illum hāc de causa cancellarium esse factum quō hāc quasi mercede corruptus, se eo trahi pateretur. »

cita à cet effet Henri de l'autoriser à s'adoindre quelques savants théologiens que Sa Majesté désignerait elle-même, et avec lesquels il pourrait s'entendre et conférer, selon qu'il en reconnaîtrait la nécessité. Henri désigna Cranmer (5), qui fut plus tard archevêque de Cantorbéry ; Lee (6), qui occupa peu après le siège archiépiscopal d'York ; Richard Fox et d'autres canonistes. Après qu'il eut conféré un grand nombre de fois avec ces doctes personnages, qu'il eut lu et relu en leur compagnie tous les écrits publiés sur la matière ; après qu'il eut comparé, adopté ou rejeté les opinions diverses pour et contre, More déclara au roi que quelque soin qu'il eût apporté dans l'examen qu'il lui avait commandé, il persistait dans le premier sentiment qu'il avait émis devant Sa Majesté. Henri parut approuver jusqu'à un certain point les scrupules et l'austère indépendance du chancelier, et n'employa dès cet instant dans cette négociation, qui devait bientôt se terminer selon ses scandaleux désirs, que des hommes ambitieux ou pervers dont il n'avait à redouter ni la conscience ni la vertu.

Quoique More eût osé se déclarer publiquement contre le divorce, il ne manquait pas de lire chaque matin les nombreux opuscules publiés en faveur de ce projet, s'abstenant expressément même de jeter les yeux sur les écrits composés dans un sens opposé. Ayant trouvé parmi ces livres un volume attribué à l'évêque de Bath, et où le divorce était énergiquement stigmatisé, il se garda de le lire et le brûla. C'est More lui-même qui rapporte cette particularité dans son épître à Thomas Cromwell, après qu'il eut abdiqué la charge de lord chancelier

Notre but en racontant les faits qui précédent, et qui ne sont qu'en partie consignés dans les historiens

anglais, a été de faire connaître au lecteur la première cause (jusqu'ici presque généralement ignorée) de la haine de Henri contre Thomas More, et de montrer en même temps avec quelle prudence, quel courage et quelle résignation ce grand homme supporta cette haine injuste.

Nous allons montrer les nouveaux efforts du roi (efforts impuissants) pour entraîner le chancelier dans son égarement. Toutefois, pendant tout le temps que Thomas More continua à exercer ses hautes fonctions, la question du divorce resta en suspens. Mais en voyant le roi se livrer chaque jour davantage à ses honteux dérèglements, et prévoyant les troubles et les agitations intestines qui allaient être bientôt la conséquence de ce scandale, Thomas More obtint de Henri, à force d'instances et d'obsessions, la permission de résigner la charge dont il avait été investi deux ans et demi auparavant; More ayant été nommé grand chancelier le 26^e jour d'octobre de l'an 1529, et s'étant démis de cet emploi le 15^e jour de mai 1532 (a).

(a) V. le procès-verbal de la remise des sceaux par More, p. 188 et suiv.

NOTES ET REMARQUES.

(1) SUR LE DIVORCE DE HENRI VIII.

Arthur, fils aîné de Henri VII, avait épousé en 1501 Catherine, fille de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne. Après quelques mois de mariage, le prince, âgé d'environ quinze ans, malade de la poitrine, s'éteignit doucement, sans avoir pu consommer son mariage. Appelée devant le tribunal théologique, institué plus tard par Henri VIII pour connaître de cette union, Catherine jura qu'elle était vierge quand Dieu lui ravit son premier époux : "I take God to be my judge, that I was a very maid..." (Stow., p. 543), et plus d'une fois on la vit avec une sainte indignation prendre à témoin Henri VIII qu'elle n'avait été pour Arthur qu'une sœur, sans que le roi osât démentir le serment de la fille de Ferdinand.

Des raisons de haute politique avaient engagé les deux cours d'Espagne et d'Angleterre à unir la veuve d'Arthur à Henri, devenu prince de Galles par la mort de son frère. Il fallait pour une union semblable du beau-frère et de la belle-sœur, une dispense de la cour de Rome : on la sollicita de Jules II, qui l'accorda comme plusieurs de ses prédécesseurs en avaient accordé de semblables. Henri était âgé de dix-huit ans, Catherine d'environ vingt six. Le mariage fut célébré le 14 juin 1509 (Lingard). Mais la veille du jour où il était entré dans sa quinzième année, âge canonique de puberté, le 23 juin 1505, Henri avait été forcé de protester en présence des conseillers de la couronne contre la validité d'un contrat signé pendant sa minorité : il n'avait pas même pris lecture de la protestation et n'avait pas assisté à la rédaction de l'acte qui ne fut pas signifié à Catherine. (Le Grand, Histoire du divorce de Henri VIII, t. II, p. 53. Voyez les pièces justificatives de notre Histoire de Henri VIII, t. I, n° 1 I.)

Le D. Lingard a le premier jeté de vives lumières sur les motifs qui déterminèrent Henri VII à protester contre ce mariage. L'historien s'est appuyé, pour éclairer cette page des annales d'Angleterre, si longtemps restée obscure, sur les documents qu'il a tirés d'écrivains espagnols contemporains : "D. Lingard

has, by consulting the contemporary Spanish historians, afforded the only light ever thrown on this mysterious protest, which Henry forced his son to make." (Miss Strickland, *Lives of the Queens of England*, t. II, p. 83, note 2.)

De 1505 à 1509, Catherine resta en Angleterre. Si, aux yeux de Henri VII, la protestation était la révocation légale du contrat, pourquoi l'infante n'est-elle pas renvoyée à ses parents ? Henri, prince de Galles, aimait sa fiancée. (Polus, *Apol. in-4°*, p. 83, 84.) Après la mort de Henri VII, les conseillers de la couronne donnèrent leur consentement au mariage de l'héritier du trône avec Catherine, et Henri VIII se hâta d'annoncer au cardinal de la Rovère qu'il avait accepté la main de l'infante, *cum incredibili totius regni gaudio, exultatione et applausu*. Dans cette lettre, restée inédite jusqu'à ce jour et que nous avons trouvée au Vatican (Cod. Vat., 6210), Henri se félicite de cet heureux événement, et il veut que le prélat prenne part à la joie royale : *non dubitantes quin his nostris secundis rebus sit gavisura (dominatio)*. (Ib.)

Les charmes et les qualités de Catherine enchaînèrent long-temps le cœur de son royal époux. Sévère pour elle seule, la reine était d'une bienveillance extrême pour tous ceux qui l'entouraient. Elle aimait les lettres, la musique et les arts. Plus d'une fois elle invita Thomas More à sa table : elle prenait un vif plaisir à la conversation de l'humaniste. (Miss Strickland, l. c., t. II, p. 107.)

On trouve dans divers historiens espagnols de curieuses peintures sur la vie intérieure de la reine. Catherine avait eu, dès son enfance, du goût pour la vie contemplative. Elle se levait la nuit pour prier, jeûnait deux fois la semaine, et la veille des grandes fêtes ; elle communiait chaque dimanche.

Son grand bonheur était de vivre dans la retraite, cachée à tous les regards, silencieusement occupée à quelque lecture pieuse ou à quelque travail d'aiguille. Plus de cent ans après la mort de la reine, on montrait, dans les appartements royaux de la Tour, de brillants spécimens de son talent à broder, Taylor, poète qui vivait sous le règne de Jacques I^{er}, a célébré ce talent dans les vers suivants :

I read that in the 7th king Henry's reign,
Fair Katharine, daughter to the Castile king,
Came into England with a pompous train
Of Spanish ladies, which she thence did bring.
She to the eighth king Henry married was

(And afterwards divorced), where virtuously
 (Although a queen) yet she her days did pass
 In working with the needle curiously,
 As in the Tower, and places *moe* beside,
 Her excellent memorials may be seen
 Whereby the needle's praise is dignified
 By her fair ladies and herself a queen,
 Thus for her pains, here, her reward is just :
 Her works proclaim her praise though she be dust.

Catherine donna le jour à trois fils et deux filles qui moururent tous, à l'exception de Marie (Lingard). On a nié qu'elle ait eu cinq enfants de son mariage avec Henri ; mais le fait est prouvé par une lettre du roi à son conseil. (State paper office , July 5, 1518.) Le prince ne tarda pas à se dégoûter de sa femme, qui était atteinte de maladies que l'art de la médecine avait été impuissant à guérir : *morbi nonnulli quibus absque remedio Regina laborat.* (Lettre de Wolsey à Jean Casali.) Henri eut pour maîtresses Élisabeth Taillebois, fille de John Blount (Lingard), puis Marie, fille de Thomas Boleyn, enfin Anne Boleyn, à laquelle il devait sacrifier bientôt le repos de Catherine, l'honneur de sa fille Marie, sa conscience et sa foi : Anne, comme l'a remarqué Rudhart, fut la cause du divorce de Henri avec Catherine : *Dieß ist die wahre Ursache, welche den König zur Scheidung von seiner tugendhaften Gemahlin bewog* (p. 299).

Grâce aux documents officiels (State papers) publiés en Angleterre, aux *Original letters* éditées par M. Henri Ellis, aux recherches de Lingard, aux travaux de l'école catholique de Dublin, on ne saurait aujourd'hui avoir le moindre doute sur les motifs de la rupture de Henri VIII avec Rome, et sur les causes du schisme d'Angleterre : c'est une jeune fille du nom d'Anne Boleyn qui arracha l'île des Saints à l'autorité séculaire de Rome. Mais au XVII^e siècle, Burnet, dans son zèle anglican, cherchait un autre prétexte à cette scission funeste, et le trouvait dans les scrupules de Henri, dont la conscience avait été tourmentée par un texte de l'Ancien Testament. Burnet a tâché de pallier les désordres d'Anne Boleyn : il le fallait par reconnaissance pour cette jeune femme, qui avait puissamment aidé à ce qu'il nomme la *conversion* de l'Angleterre.

Il est certain qu'Anne Boleyn favorisa de toute son influence la diffusion du Nouveau Testament en langue vulgaire de Tyndal: Parmi les livres précieux légués au British Museum en 1799, par le Rév. Clayton Mordaunt Cracherode, se trouve un

exemplaire du *The New Testament imprinted at Antwerp by Martin Emperour*. Ann. M. D. XXXIIIJ : sur les tranches dorées est écrit en lettres rouges : ANNA REGINA ANGLIE.

On trouve en outre au Brit. Mus. (Mss. Cotton. Cleop. E. V., p. 330 b.) une lettre à Thomas Cromwell où la reine Anne Boleyn sollicite les bons offices du ministre en faveur d'un marchand d'Anvers, Richard Herman, chassé d'Angleterre sous l'administration de Wolsey, pour avoir répandu le Nouveau Testament de Tyndal.

Chose étrange, dit un historien contemporain, Mackintosh, la passion de Henri pour une jeune fille ralluma en lui cette flamme théologique qui n'était éteinte qu'à demi : et c'est à l'aide d'arguments théologiques qu'il chercha à rompre des nœuds où il était engagé depuis vingt ans !

De tous ses conseillers, celui dont il lui importait le plus d'obtenir l'assentiment dans cette affaire qu'on agitait mystérieusement sous la dénomination d'*affaire secrète*, c'était sir Thomas More. (Walter, p. 116.) More était un homme d'une haute valeur politique : il avait passé avec gloire par les plus grandes charges de l'Etat : d'abord sous-shérif, puis trésorier de l'échiquier, ensuite orateur de la chambre des communes, enfin ambassadeur en France et dans les Pays-Bas. Sa réputation de théologien le cédait à peine à celle dont jouissait Fisher, l'évêque de Rochester.

Un jour que More (c'est lui-même qui nous donne ces détails dans une lettre à Cromwell) se trouvait dans le cabinet du roi, une Bible était ouverte sur ce passage du *Lévitique*, XIX, y 16 : « Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parce que c'est la chair de votre frère ». »

Henri, qui simulait d'imaginaires tourments de conscience, voulut avoir l'opinion de More sur ce passage du livre saint : More s'excusa, alléguant son incapacité à donner une décision sur une matière d'une si haute importance. Le roi ne parut pas surpris du scrupule de son conseiller, et lui ordonna de s'entendre avec Fox son aumônier. More eut plusieurs conférences avec Fox, Clarke et Tonstal. Le roi attendait avec impatience le résultat du docte entretien. « Sire, répondit More au roi qui l'interrogeait sur l'issue de leurs délibérations, pour parler sincèrement à Votre Majesté, ni Mylord de Durham ni Mylord de

* Les théologiens qui avaient conseillé le mariage de Henri VIII avec Catherine avaient répondu à l'objection tirée du *Lévitique* (Le Grand, t. I, p. 5).

Bath, personnages dont je reconnaiss la haute science, la profonde érudition, les éminentes vertus, et sujets dévoués de la couronne, ne peuvent vous donner des conseils indépendants : j'en connais, des conseillers, qui parleront à Votre Majesté, sans crainte et sans respect humain : ce sont saint Jérôme, saint Augustin et d'autres Pères encore de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident : voici la décision que j'ai tirée de leurs écrits. Ils ont décidé, d'après l'Écriture Sainte, qu'il n'est pas permis à un chrétien d'épouser une autre femme pendant l'existence de la première. »(More, p. 130; Rudhart, p. 304.)

Henri ne parut pas offensé de cette liberté de langage ; mais le prince dissimulait. Sir Thomas avait lu dans le cœur du monarque, et à son retour à Chelsea, il disait à Roper en parlant de la passion du roi pour Anne Boleyn : « Cette femme troublera l'Angleterre; l'unité nous sera ravie, et plus tôt que vous ne le pensez. »

Et comme Roper essayait de chasser les noirs pressentiments dont son beau-père était tourmenté :

« Le jour arrivera, mon fils, disait More, où, après avoir laissé la parole libre à l'hérésie, l'hérésie voudra nous empêcher de parler ; où, après nous avoir demandé un temple, une chaire, elle nous chassera de nos temples et de nos chaires. » Roper refusait de croire à l'accomplissement de la sinistre prophétie ; mais il se la rappela plus tard, sous Élisabeth, quand tout ce qui conservait dans son cœur la foi antique dut ou abjurer ou mourir. (More, Rudhart.)

More se sentait le courage de mourir pour la foi catholique, si elle était menacée par Henri. Il disait un jour à Roper, en se promenant sur les bords de la Tamise : « Vois, mon fils, cette eau qui coule, eh bien ! qu'on me coupe dans un sac et qu'on me jette dans le fleuve, si Dieu veut exaucer trois de mes souhaits. — Et lesquels ? répondit tristement Roper en regardant son beau-père. — Le premier, reprit More, que les princes cessent de se faire une guerre impie et se donnent la main en signe de réconciliation ; le second, que l'Église du Christ, troublée par de si déplorables déchirements intérieurs, marche en paix désormais dans l'unité des croyances ; le troisième, que l'affaire secrète se termine à la gloire de Dieu. »

(2) On consultera sur les missions de Thomas More le chapitre de Rudhart : *More's politische Laufbahn bis zum Frieden von Cambray, 5 aug. 1529*, et les sources suivantes :

- 1520, 11 *april.* Rymer Fœdera, XIII, p. 714; Acta, VI, p. 183, 185.
- 1521, 10 *jun.* Fœdera, XIII, p. 722, 723; Acta, VI, p. 186.
- 1522, 24 *mai.* Fœdera, XIII, p. 767, 768; Acta, V, p. 204.
- 1525, 30 *aug.* Fœdera, t. XIV, p. 48, 57; Acta, VI, II, p. 21.
- 1526, Fœdera, XIV, p. 185, 187; Acta, VII, II, p. p. 75, 76.
- 1527, 23 *jan.* Fœdera, XIV, p. 192, 193; Acta, VI, II p. p. 78.
- 1527, 30 *ap.* Dumont, t. IV, p. 1, p. 472.
- 1527, 18 *aug.* Fœdera, XIV, p. 217, 218; Acta VI, p. 11, p. 38.
- 1529, 5 *aug.* Dumont, t. IV, p. 11, p. 42.

(3) Thomas More fut lié avec deux humanistes connus sous le nom de Fox.

1° FOX RICHARD, ministre sous Henri VII. Il était évêque de Winchester, et avait rempli plusieurs missions diplomatiques en Europe avec une grande distinction. L'université d'Oxford lui doit la fondation du collège appelé *Corpus Christi*.

A ce sujet Érasme écrivit au D. Joh. Claymond, président de ce gymnase, la lettre suivante :

« Erasmus Rot. insigni theologo Joanni Claymondo.

» Egregiam illam prudentiam suam, quā semper publicæ famæ præconio commendatus fuit Ricardus episcopus Wintoniensis, nullo certiore argumento nobis declaravit, Claymonde, non insimum decus ordinis theologici, quām quod collegium magnificentum suis impendiis exstructum tribus præcipuis linguis, ac melioribus literis, vetustisque autoribus proprie consecravit. Nam quā ratione melius mereri potuit de rebus humanis : aut quo monumento rectius nomen suum æternæ hominum memoriæ dedicare? isthuc profecto demum est ecclesiæ columnæ, isthuc est episcopum agere — mihi præsagit animus futurum olim, ut istud collegium ceu templum sacrosanctum, optimis literis dicatum, toto terrarum orbe inter præcipua decora Britanniae numeretur; pluresque futuros quos trilinguis istius bibliothecæ spectaculum, quæ nihil bonorum auctorum non habeat, unde nihil malorum non exulet, pertrahat Oxoniæ, quām olim tot miraculis visenda Roma ad se pellexit. Quin et illud mihi quidem sagax consilium optimi præsulis arguit, quod te potissimum ex omnibus delectum virum haudquaquam novæ, sed jam olim notæ perspectæque probitatis novo collegio præfecerit. — Lovanii, V. Cal. jul. MDXIX »

C'est en 1519 que cette lettre est écrite. On voit qu'à cette

époque l'Angleterre catholique n'avait pas eu besoin de l'exemple de Wittemberg réformé pour glorifier les lettres.

2^e ÉDOUARD FOX et non pas Nicolas, comme l'écrit Stapleton. Édouard, né vers la fin du xv^e siècle à Dursley dans le comté de Gloucester, fut nommé aumônier de Henri VIII et envoyé à Rome en 1521 pour solliciter de Clément VII les bulles nécessaires pour le divorce. A son retour, il fut pourvu de l'évêché de Hereford, en 1538. Il avait payé sa mitre en publiant son *De verâ differentiâ regiae potestatis et ecclesiasticae, et quæ sit ipsa veritas et virtus utriusque.* Lond., 1534 et 1538.

(4) CAMPEGGIO. Érasme va nous faire connaître le cardinal :
« Eximie domine, virtutum tuarum insignium et eruditio[n]is r[ati]onabili inflammatus, jam pridem gestio te et nosse propius et coram adorare. Lovanii, 1 maii, ann. 1519. » (Ep. t. I, p. 436.)

» Cardinalis Eboracensis (Wolsey) omnia studia in melius restituit suâque benignitate passim omnes invitat ad amorem studiorum : nec aliud agit cardinalis Campegius, vir omnium et optimus et doctissimus. Brux., 21 jan. 1519. » (Ep., t. I, p. 463.)

Campeggio va se peindre dans une lettre qu'il écrit à Érasme.

« Reverende ac doctissime vir, salutem. Quum studiorum tuorum suavissimus odor, quo Italia omnis, ac occidental[is] h[ab]et schola tota redolet, me quoque spiritus sui attractu pridem affecerit indiesque apud me augescat summo laborari desiderio virum, qui tantam spirat eruditio[n]em et doctrinam cognoscendi : measque peregrinationes, et longos errores, quibus pluribus jam annis conficior, nihili habendas ducebam, seduloque accusabam quod tot tantisque itineribus exhaustis, Erasmus nondum mihi cognitum viderem. Quod ut levius ferrem, postquam te frui non dabatur, illud enixe laboravi, quod plerique amatorum solent, quibus cum nulla est amicæ copia, in ejus imagine utcumque sese oblectare gestiunt. Lond., julii, 1519, l. c., p. 467. »

Voilà l'ambassadeur dont Léon X avait fait choix pour apaiser Luther, et Clément VII pour ramener Henri VIII. Ce qui n'a pas empêché le docteur de nous peindre Campeggio comme un imbécile, et les écrivains anglicans de nous le représenter comme un négociateur passionné et de mauvaise foi.

On croit que c'est lui qui, en quittant l'Angleterre, trouva moyen d'emporter les lettres amoureuses de Henri VIII à Anne Boleyn, qui sont aujourd'hui au Vatican.

(5) CRANMER. Nous avons essayé, dans notre *Histoire de*

Henri VIII, de déterminer l'influence de Cranmer dans le malheureux schisme d'Angleterre.

« Cranmer , dit Bossuet (*Variations*, t. I, p. 317, in-12), est le grand héros de Burnet. Cet historien abandonne Henri VIII , dont les scandales et les cruautés sont trop connus. Mais il a bien vu qu'en faire autant de Cranmer , qu'il regarde comme l'auteur de la réformation , ce serait d'abord nous donner une trop mauvaise idée de tout cet ouvrage. Il s'étend donc sur les louanges de ce prélat , et non content d'admirer partout sa modération , sa piété et sa prudence , il ne craint point de le faire autant et plus irrépréhensible que saint Athanase et saint Cyrille et d'un si rare mérite que jamais peut-être prélat de l'Église n'a eu plus d'excellentes qualités et moins de défauts. »

L'opinion de Bossuet sur Cranmer ne ressemble pas à celle de Burnet. Grâce aux documents rassemblés au British Museum, recueillis par Cotton, aux papiers qu'on a trouvés à Lambeth, aux autographes de Cambridge, on ne peut plus se tromper sur le caractère du métropolitain.

Bossuet avait flétrî cet évêque qui ne craint pas, en acceptant les bulles du pape, c'est-à-dire , comme on parlait alors, en recevant le caractère de la bête, de prêter serment de fidélité au Saint-Siège , et qui plus tard fait un serment au roi où il se délie du serment qu'il a prêté au pape. Le cardinal Pole avait bien pu dire de Cranmer qu'il était parjure avant de jurer ; mais ni l'un ni l'autre ne connaissaient la protestation officielle du prélat qu'on trouve tout au long à Lambeth, mss. n° 1136, et que nous avons donnée textuellement (*Hist. de Henri VIII*, t. 2.p. 73, 74).

Hypocrite et cruel, Cranmer contribua à la condamnation de Jeanne Bocher, de Lambert le maître d'école et d'autres encore, accusés de ne pas croire à des dogmes auxquels il ne croyait pas lui-même. « Le malheureux , dit Hallam (*Hist. const. d'Angleterre*, t. I, p. 142, 143, 146, 147) signa au moins dix abnégations de ses opinions. »

(6) LEE, voyez note 5 , p. 138 de ce volume.

Achevons de peindre ce conseiller de Henri VIII. Érasme, qui l'a connu , en parle ainsi :

« *Ipso nihil arrogantius, nec virulentius, nec stultius unquam produxit terra.* » (Ep., t. I, p. 1697.)

« *Famæ cupiditate ardens.* » (Ib., t. I, p. 443.)

« *Odio lymphatus.* » (Ib.)

« *Ilo nec dolosius nec improbius.* » (Ib., p. 510.)

» *Apud suos contemptus.* (Ib. p. 570.)

» *Vitiis infectus.* (Ib. , p. 576.) »

Lee , sur la fin de ses jours , paraît s'être repenti de ses complaisances pour le pouvoir.

On suppléera à l'insuffisance des documents fournis par Stapeleton sur le divorce de Henri VIII en consultant : Rudhart ; Thomas Morus, ch. V; — Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. II; — State-Papers, t. II; — Ellis, *Letters* , t. I; — Burnet, I liv. ; records II, n° XI; — Cavendish, in *Harleian Miscellany* , t. IV, ch. IX; — Le Grand, t. I. — Lewis , Lettre de More à Cromwell , n° IX, p. 111, 112. — Roper, p. 49, 50, 53, 54, 56, 63 ; — Hoddesdon, p. 31, 33, 49-71, 84, 85 ; — More, p. 130-134, 135, 164, 165, 167, 170, 171, 173 ; — Erasmi opera, t. III, 2 part. p. 1347, 1809-1812.

CHAPITRE XV.

PREMIÈRES PERSÉCUTIONS EXERCÉES CONTRE THOMAS MORE.

Rentré dans la vie privée, More vivait paisiblement dans sa maison de Chelsea au milieu de sa famille, lorsqu'il se vit l'objet des plus mensongères imputations. Ces calomnies, œuvres des émissaires du prince, qui ne pouvait pardonner à l'ex-chancelier sa courageuse résistance à des ordres iniques, et de rivaux ardents à entretenir la haine royale, devaient être bientôt suivies d'atroces persécutions. Au mois d'août de l'an 1532, quelque temps après la mort de Guillaume Warham (*a*), archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, chapelain d'Anne Boleyn, qui venait d'être élevé à ce siège important, prononça, en qualité de primat et de métropolitain d'Angleterre, le divorce si avidement attendu par Henri (1). Cet acte criminel à peine consommé, Cranmer publia un mémoire, sanctionné par le parlement, où il rendait compte des motifs qui avaient déterminé le roi à prendre ce parti, sans attendre la décision du pape, et à en appeler à un concile général. Aussitôt le bruit se répandit que Thomas More, impatient de se venger des dédains de Henri, venait de répondre au factum de Cranmer, qu'il réfutait sans nul ménagement pour l'autorité royale. En vain l'ex-chancelier repousse-t-il, dans

(*a*) V. p. 192.

une éloquente épître adressée à Th. Cromwell, l'un des membres du conseil royal, cette perfide accusation ; en vain affirme-t-il que non-seulement il n'a rien écrit de semblable ; mais que la pensée ne lui en est pas même venue, la calomnie continue de tenter d'étouffer sa voix. Quoi qu'il en soit, More appuie son désaveu d'arguments si puissants qu'il prouve jusqu'à la dernière évidence la fausseté de ces inculpations, et confond pour quelque temps la méchanceté et l'audace de ses ennemis. Sur ces entrefaites, une religieuse nommée Élisabeth Barton (2), inspirée de Dieu, comme chacun le pensait, menaça le roi et le royaume d'une calamité prochaine. Accusée de lèse-majesté, cette pauvre fille endura une longue captivité, et ne quitta sa prison que pour aller, avec plusieurs autres religieuses de son ordre, porter sa tête sur l'échafaud. Cette monstrueuse exécution causa un grand mécontentement parmi le peuple. More avait été chargé d'interroger Élisabeth Barton ; on l'accusa d'avoir eu avec elle de clandestines conférences, suivies d'une correspondance séditieuse. Profitant de cette circonstance qui servait leurs projets, les ennemis de ce grand homme formèrent une plainte qui fut portée au parlement. Mais cette calomnie n'eut pas une meilleure chance que la première, et le roi lui-même, bien qu'irrité de plus en plus contre un sujet qui venait de lui adresser un mémoire justificatif où son innocence était démontrée, ordonna que le parlement se désistât de la plainte dont il avait été saisi contre l'ex-chancelier.

Henri était enfin parvenu au comble de ses criminels désirs. Au mois d'octobre 1532, il épousa secrètement Anne Boleyn, en présence d'un petit nombre de témoins. Cette union ne fut solennellement célébrée qu'aux fêtes de Pâques de l'année

suivante. Anne fut donc, le 12 avril 1533, proclamée reine par un statut, et le 5 juillet de la même année, Catherine fut également, par un second statut, déclarée veuve du prince Arthur. Or, presque au commencement de l'an 1534, au mois d'avril, Anne, après huit mois à peine de mariage, mit au monde une enfant, funeste présage d'événements plus fustes encore (3).

Pour donner une sanction plus solennelle à son divorce, Henri voulut que la princesse Marie, qu'il avait eue de la reine Catherine, fût déshéritée de tous ses droits, et qu'Élisabeth, qu'Anne venait de mettre au monde, fût proclamée la seule et légitime héritière de la couronne d'Angleterre. Il ordonna également qu'on abolît dans tout le royaume l'autorité du saint-siège.

On disposa tout à Londres pour la prestation du double serment (4). Au jour indiqué, le clergé se rendit à Lambeth, où l'archevêque Cranmer et les conseillers royaux étaient assemblés. Seul appelé parmi les laïques, Thomas More fut invité à exprimer le premier son avis. Pour rendre exactement les paroles de ce grand homme et faire comprendre son héroïque résistance, nous reproduisons ici la lettre même qu'il adressa de la Tour de Londres, où il avait été conduit, à Marguerite, sa fille bien-aimée.

“..... Lorsque je fus arrivé à Lambeth, où était réunie la commission royale, et qu'on m'eût appris pour quels motifs j'étais cité à comparaître devant l'assemblée, je demandai (non sans témoigner mon étonnement d'être le seul laïque présent) qu'on me communiquât le texte du serment qu'on exigeait. Cet acte me fut aussitôt présenté revêtu du grand sceau de l'État. Je réclamai ensuite la communication du statut relatif à la nouvelle succession au trône. On s'empessa

également de remettre entre mes mains un exemplaire imprimé de ce document. Après avoir lu attentivement et examiné longtemps l'une et l'autre pièces, je répondis au conseil que je n'avais l'intention de blâmer ni le statut en lui-même, ni ceux qui l'avaient rédigé, ni le serment, ni ceux qui l'avaient prêté, ne prétendant nullement faire le procès à la conscience de qui que ce fût. Mais quant à ce qui m'était personnel, je déclarai, dans toute la sincérité de ma conscience, que, sans toutefois refuser mon serment à la succession en elle-même, je ne pouvais consentir à prêter ce serment tel qu'il était formulé, à moins que je ne voulusse exposer mon âme à la damnation éternelle. J'ajoutai que si quelqu'un pouvait douter que mon refus ne me fût point uniquement imposé par le cri de ma conscience, j'étais prêt à affirmer par serment qu'il en était ainsi; que si l'on refusait de croire à ce serment, on ne pouvait pas être certain de ma loyauté si je prêtais celui qu'on voulait m'imposer; et que, si le conseil croyait, au contraire, à ma véracité, eu égard au serment qui m'était déféré, j'avais tout lieu d'espérer qu'il serait assez juste pour ne pas exiger un serment que je ne saurais prêter sans être parjure. Comme je cessais de parler, le grand chancelier du royaume prit la parole, et me déclara que les assistants étaient vivement affligés de m'entendre m'exprimer ainsi; que j'étais le premier entre tous les sujets de Sa Majesté qui refusât de prêter le serment qu'elle exigeait; que ce refus, en excitant contre moi l'indignation du roi, ne pouvait manquer de me rendre à ses yeux l'objet de la plus fâcheuse défiance.

» Et aussitôt on me montra une liste sur laquelle la noblesse et le peuple avaient inscrit leurs noms en témoignage d'adhésion. Comme je continuais à

garder le silence, on me fit conduire dans le jardin afin de me laisser le temps de réfléchir aux suites funestes que pourrait avoir pour moi mon refus d'obéir aux ordres de Sa Majesté. Pendant mon absence, le clergé de Londres, les curés, les docteurs, et plusieurs évêques prêtèrent le serment, à l'exception de l'évêque de Rochester et d'un docteur en théologie nommé Wilson.

» L'acte étant dressé, on me rappela et on me présenta cette nouvelle et volumineuse liste d'adhérents. A la vue de tant de noms de personnages respectables, il ne me vint pas même dans la pensée de blâmer la conduite d'un seul d'entre eux; mais je déclarai de nouveau que ma résolution, loin d'avoir changé, était inébranlable. Comme on me reprochait une seconde fois mon opiniâtreté, et qu'on me pressait de faire au moins connaître au conseil les motifs de mon refus, je répondis que je ne pouvais exposer ces motifs, parce que mon seul refus de prêter le serment ayant excité contre moi l'indignation de Sa Majesté, l'exposition de ces motifs rendrait cette indignation plus grande encore, et que je ne voulais ni manquer à ma foi, ni offenser le roi. Et tout en paraissant admettre mon excuse, les lords continuaient néanmoins de me presser de parler, répétant tous à la fois que ce n'était que par obstination et par opiniâtreté que je gardais le silence: alors je finis par me rendre à leur avis, et je déclarai que je parlerais si Sa Majesté daignait me permettre de le faire sans crainte, pour moi, d'exciter son courroux; ou, ce que je souhaitais ardemment, si elle me le commandait expressément, en me donnant l'assurance que mes paroles ne tourneraient point à mon préjudice et n'aggravaient en rien la difficulté de ma position.

» On me répondit que lors même que le roi m'oc-

troierait les lettres patentes que je demandais, ces lettres ne me mettraient point à l'abri du statut du parlement. À cela, je répliquai que si Sa Majesté daignait accéder à ma respectueuse supplique, je serais sans crainte pour ma liberté, m'abandonnant avec confiance à sa loyauté et à sa justice. À cet instant, l'archevêque de Cantorbéry m'objecta qu'en déclarant que je ne prétendais en aucune manière blâmer ni condamner la conscience de ceux qui avaient prêté le serment, je prouvais évidemment que mon refus, loin d'être la conséquence d'une conviction arrêtée, n'était que le résultat d'une vague incertitude; « car, ajouta-t-il, vous reconnaîsez comme une chose avérée que l'obéissance à Sa Majesté est un devoir pour tous, vous êtes donc tenu de repousser ce qui est incertain, et d'accepter ce qui est certain, c'est-à-dire de rejeter le refus du serment comme une obligation encore incertaine, et de vous soumettre à l'obéissance envers le prince comme une obligation certaine. » Cet argument, bien qu'il ne parût pas fort concluant, me sembla pour le moment si subtil, surtout dans la bouche d'un prélat dont l'autorité est universellement reconnue en Angleterre, que je ne pus répondre autre chose, sinon qu'il était de mon devoir de m'abstenir, ma conscience résistant et me suggérant que le cas dont il était question était du nombre de ceux qui exigeaient une extrême circonspection; que ce n'était ni légèrement, ni tout à coup que mon opinion s'était formée, et que si le sentiment de mylord de Cantorbéry prévalait, il allait s'ouvrir devant nous une voie nouvelle qui nous permettrait de résoudre spontanément les questions religieuses les plus délicates; car dans toute question controversée par les docteurs la décision du roi mettrait fin à la controverse. À ce

propos, le révérend abbé de Westminster m'interrompit: « Vous devez craindre, me dit-il, d'être dans l'erreur, puisque vous êtes seul contre le grand conseil du royaume. »

» Voici la réponse que je fis à ce raisonnement : « Si l'opinion que ma conscience m'a constraint à adopter n'était partagée par nul autre, certes, en voyant le conseil royal et l'unanimité du parlement d'un sentiment opposé, je redouterais assurément de m'appuyer sur mon opinion isolée et en désaccord avec l'opinion d'un si grand nombre de doctes et illustres personnages ; mais lorsque je refuse aujourd'hui de prêter le serment que l'on veut exiger de moi, je me trouve uni de sentiments avec une assemblée d'hommes non moins doctes et non moins illustres, le conseil de la chrétienté : il me semble donc que ma conscience n'a rien à redouter dans cette affaire et que je ne saurais être tenu de rien rétracter. »

» Lorsque j'eus cessé de parler, le chancelier ordonna au secrétaire, qui semblait me ménager, comme j'ai été plusieurs fois à même de le remarquer, de se rendre chez le roi pour faire connaître à Sa Majesté mon refus de prêter l'un et l'autre serments. Je repris alors la parole, et je déclarai de nouveau que je ne me refusais point à prêter le serment de succession, mais à condition qu'il serait conçu dans des termes tels que je pusse le faire sans blesser ma conscience. Le chancelier répliqua en s'adressant au secrétaire : « Vous ferez observer à Sa Majesté que More exige que le serment soit rédigé à sa guise. » — « Point du tout, répondis-je, dites au roi que je ne le prêterai que lorsqu'il sera conçu en des termes tels que je pourrai le prononcer sans blesser la justice ni devenir parjure..... »

Après avoir lu cette lettre remplie de tant de raison

et de fermeté, le lecteur peut se former une idée de la sagesse et du courage que More apporta dans cette conférence; avec quelle fermeté il maintint les droits de sa conscience; le soin extrême qu'il mit à ne jamais rien dire qui pût offenser personnellement le roi; l'à-propos et la supériorité dont il fit preuve en répondant à ses adversaires (aboyant à l'envi après lui, ainsi qu'une meute le ferait après un cerf); enfin sa pieuse et chrétienne résignation. Ce qui doit surprendre, c'est que, parmi tant de laïques si distingués par le savoir, si éminents en sagesse, de si illustre origine, seul More soit cité devant la commission royale; que seul il soit interrogé, que seul il ait trouvé des ennemis acharnés, lorsqu'il ne devait rencontrer que des juges impartiaux. Nous avons vu ailleurs les tentatives multipliées de Henri pour séduire l'ex-chancelier: ici nous voyons les membres du conseil s'efforçant tantôt en commun, tantôt séparément, mais toujours sans succès, de triompher des généreuses résolutions de More, et de tenter de lui faire partager leur lâche et criminelle apostasie: preuve évidente de la considération universelle dont jouissait parmi le peuple cet homme vertueux dont l'exemple ne pouvait manquer d'entraîner les personnages les plus considérables de l'Angleterre.

C'est le moment de faire connaître avec quelle pieuse et héroïque résignation ce courageux athlète de Jésus-Christ se prépara au combat.

Après avoir abdiqué la dignité de chancelier du royaume, il s'était retiré dans sa maison de Chelsea, vivant dans la retraite la plus absolue, et livrant, dans ses éloquents écrits, à l'hérésie qui commençait à se répandre en Angleterre, la guerre la plus acharnée. Adonné plus encore que par le passé à la prière,

aux œuvres pieuses et aux austérités, il avait réformé et diminué l'état de sa maison, et avait vendu sa vaisselle d'or et d'argent, afin qu'elle ne devint point la proie du fisc royal, comme il en avait la prévision que l'événement justifia bientôt. Dans la pensée d'une séparation inévitable et prochaine, il avait disposé, sous différents prétextes, ses enfants et ses petits-enfants au coup terrible qui devait à jamais les séparer. Marguerite Roper seule était demeurée à Chelsea. À cette époque, More passait souvent les nuits, comme il l'écrit à Marguerite, sans sommeil, et l'esprit préoccupé des plus sinistres présages et envisageant sa fin prochaine. À force de prières et de courage, il triompha de sa propre nature qui était faible et fragile, comme il l'écrit quelque part.

Voici un trait original qui donnera une juste idée de la préoccupation d'esprit dans laquelle Thomas More se trouvait à cette époque.

Peu de temps après avoir résigné la charge de chancelier, More, dans la conviction qu'on chercherait bientôt à attenter à sa liberté, et voulant accoutumer ses enfants et lui-même à cette douloureuse séparation, ordonna à l'appariteur ou huissier royal de se présenter inopinément chez lui pour l'arrêter au nom du roi, comme si l'ordre était sérieux et réel. Le lendemain l'huissier parut en effet à Chelsea, et cita More à comparaître le jour suivant devant le conseil royal. Cet événement inattendu causa une consternation difficile à peindre parmi les assistants, comme More l'avait prévu : les uns faisaient entendre des cris et des gémissements ; les autres se montraient plus résignés. Aux premiers, More adressa de vives réprimandes ; aux autres, d'affectionnés éloges ; puis il raconte enfin que cette prévue arrestation qui les a si vivement affligés n'est qu'un stratagème de

son invention, afin de les habituer à considérer avec une sage résignation les épreuves, quelles qu'elles fussent, qu'il plairait à Dieu de leur faire endurer ici-bas.

Ce stratagème de More nous rappelle cet autre trait de saint Jean, patriarche d'Alexandrie, qui, pour se disposer à envisager la mort sans effroi, avait fait éléver de son vivant son tombeau, et avait ordonné à ceux qui avaient présidé à ce travail de venir chaque jour lui rappeler « que sa tombe était prête et que l'heure de la mort était incertaine. »

Les prévisions de More ne tardèrent point à se réaliser. Le dimanche de Pâques il était venu à Londres, accompagné de son gendre Roper, pour assister à l'office du soir à Saint-Paul. Le sermon terminé, il se rendait chez John Clément (*a*) lorsque l'huissier du roi, se présentant subitement, le cite, cette fois sérieusement, à comparaître le lendemain devant les conseillers royaux à Lambeth (*5*). More retourne à Chelsea, et emploie la nuit à prendre congé des siens et à recevoir le saint viatique.

Le matin, comme il se dispose à s'éloigner, sa femme et ses enfants éplorés veulent à toute force l'accompagner; mais avant qu'ils soient prêts, More sort en toute hâte en les enfermant, et s'embarque avec Roper pour Londres, où il arrive en proie aux plus douloureuses méditations. Comme Jésus-Christ dans le jardin des Oliviers il disait : « Mon âme est triste jusqu'à la mort (*b*). »

Arrivé à Londres, More rompit le silence qu'il avait gardé jusque-là. « Mon fils, dit-il à Roper, nous avons vaincu, tout va bien. »

(*a*) V. p. 7.

(*b*) « *Tristis est anima mea usque ad mortem.* »

Il prévoyait toutefois la douloureuse agonie qui lui était réservée; mais, soutenu par la grâce de N.-S.-J.-C., et fort des paroles de ce divin consolateur : « Ayez confiance en moi, j'ai vaincu le monde (a), » il ne désespérait point de triompher à son tour de la méchanceté des hommes.

Telles furent les premières persécutions exercées contre Thomas More. Tel fut le premier acte du drame sanglant qui devait tourner à la honte du roi Henri et assurer au martyr une gloire immortelle !

(a) « *Confidite, ego vici mundum.....* »

NOTES ET REMARQUES.

(1) Le 10 du mois d'avril 1533, Cranmer, primat d'Angleterre, écrivit au roi, son maître, une lettre dont l'original existe au State-Paper-Office : il le conjure, au nom du Tout-Puissant, de rompre les noeuds sacriléges qui l'unissaient avec Catherine. Collier a donné la réponse du prince (Eccl. Hist. Records, II, 15). C'est une comédie à deux personnages : Cranmer joue le rôle d'un homme inspiré, et demande pardon à genoux de sa sauvage hardiesse (beseeching your Highness, most humbly upon my knee to pardon me of the my told and rude letter) ; Henri, en lisant les remontrances de l'archevêque, s'humilie, se frappe la poitrine, courbe la tête, et cède à la voix du ciel. Tyler n'a pas été la dupe de cette scène arrangée entre les deux personnages. " It is evident, *dit-il*, the whole matter relative to the request of Cranmer had been previously concerted between the archbishop and the king." (L. c., p. 329, note †.)

Henri donc s'était entendu d'avance avec Cranmer.

L'archevêque devait écrire au roi une lettre en forme de requête respectueuse, pour obtenir l'autorisation de poursuivre devant une cour ecclésiastique la dissolution du mariage. La lettre fut écrite, mais en des termes dont quelques-uns déplurent à Sa Majesté.

Cranmer demandait l'évocation de l'affaire devant un conseil ecclésiastique, qui jugerait d'après les lois de Dieu et de la sainte Église : *According to the laws of God and holy Church.*

Henri eut peur que cette condition ne prolongeât les débats, et Cranmer dut écrire une seconde lettre d'où la réserve légale serait effacée.

Cette seconde lettre figure seule officiellement dans les State-Papers. (P. 390, 391.)

La première est reproduite en forme de note. (Ib.)

La réponse du roi (ib., p. 392) donne l'explication de l'intrigue : Henri a déjà secoué le joug de l'autorité ; il ne reconnaît plus de maître spirituel ou temporel. " In consideration whereof, albeit we being your king and sovereign, do recognise

no superior in earth, but only God, and not being subject to the laws of any earthly creature....”

(2) ÉLISABETH BARTON était d’Aldington, dans le comté de Kent. Elle était sujette, suivant quelques historiens, et Lingard est de ce nombre (t. II, p. 234), à des attaques d’épilepsie, que la crédulité attribua à quelque influence mystérieuse. Suivant d’autres récits, ceux de Sanders et de Stapleton, la jeune fille avait des extases, pendant lesquelles son âme, détachée des sens, entrevoyait et prédisait l’avenir. On s’accorde à reconnaître la piété et l’innocence d’Élisabeth : pas une seule bouche qui, dans ces temps lamentables, ait osé murmurer contre elle un seul mot de soupçon. On a pu lui faire jouer le rôle d’une dupe, mais jamais celui d’une fille sans mœurs.

Le recteur d’Aldington, frappé de tout ce qu’il avait entendu ou vu, conseilla à Élisabeth d’entrer dans un couvent : elle choisit celui du Saint-Sépulcre à Cantorbéry. Les extases et les visions continuèrent dans cette retraite, et bientôt on vit accourir des environs une foule de pèlerins qui venaient visiter la sainte nonne de Kent. Moryson, un contemporain, a décrit les phénomènes qui se produisaient ordinairement quand la religieuse était sur le point d’avoir des extases. « Sa face, dit-il, pâlit, son corps tremble, ses membres s’agitent, et elle tombe dans un assoupissement mêlé de bâillements. » (Apomaxis, p. 72.)

Warham, archevêque de Cantorbéry, ce prélat de tant de science et de vertu, voulut connaître l’extatique : il la vit, l’entendit, et s’assura que, pendant plusieurs jours, elle restait sans boire ni manger (Statutes, p. 447). L’archevêque ne crut pas devoir imposer silence à la jeune fille, qui continua de prophétiser. Le pouvoir ne se serait pas occupé probablement des visions d’Élisabeth, si Élisabeth avait respecté Henri dans ses prédictions. Alors s’agaitait la question du divorce. La nonne annonça que si Wolsey n’employait l’épée que Dieu avait mise en ses mains à rompre l’union projetée entre Henri et Anne Boleyn, Dieu se vengerait du ministre et le renverserait. Elle menaçait encore le roi d’une mort subite dont elle assignait le terme, si le prince répudiait Catherine. (Burnet, II. Mem., p. 286, 287; Roper, app. 103.)

Sir Thomas More avait entendu parler, comme l’Angleterre tout entière, des visions de la religieuse. Warham avait envoyé au prince le récit succinct de ces phénomènes psychologiques,

et Henri avait remis ce récit à sir Thomas, dont il voulait con-
naitre l'opinion: Sir Thomas, ainsi qu'il nous l'apprend dans une
lettre à Cromwell, lut avec attention la narration, et s'en expliqua
avec le roi. A son avis, il n'y avait rien d'extraordinaire dans
lesdeux pages d'Élisabeth qu'on lui avait soumises, mais
de mauvaises rimes, des phrases incohérentes, des caprices
d'une imagination exaltée. Quant au don surnaturel qu'on
accordait à la religieuse, il n'avait pas à s'en expliquer. (Rudhart,
p. 362.)

Jusque-là More ne connaissait point la nonne de Kent. Risley, frère de l'ordre des Observantins, qui, suivant le récit protestant, n'était qu'un jongleur de bas étage; un autre « imposteur » du nom de Rich et appartenant au même ordre, déterminèrent More à faire une visite à la religieuse : l'entrevue eut lieu dans une chapelle du couvent de Sion (Sharon Turner, p. 271, note). La nonne parla de ses visions, et More, en se retirant, au lieu de désabuser Élisabeth, continua l'historien d'après la version officielle de la couronne, lui donna un double ducat, et en fit publiquement l'éloge. Cette aumône et ces louanges servirent de texte, plus tard, aux ennemis de More pour l'accuser de connivence avec la jeune fille, et l'envelopper dans le procès de haute trahison qu'on intenta bientôt à l'extatique.

Élisabeth, tirée de son couvent, fut conduite devant Cranmer, puis devant Cranmer et Cromwell. Il était facile d'avoir raison d'une femme simple comme la nonne : c'étaient des inquisiteurs retors que les deux juges. Élisabeth confessa tout ce qu'on voulait qu'elle dit : « c'était dans l'espérance d'un vain bruit, d'une vainne renommée; pour satisfaire aux exigences d'une vaine curiosité, qu'elle avait accepté le rôle de prophétesse et de thaumaturge. » Ceux qui passaient pour ses adeptes ou ses conseillers, c'est-à-dire des moines qui s'étaient déclarés ouvertement contre le divorce, furent cités devant la chambre étoilée, puis conduits à la croix de Saint-Paul, placés sur un échafaud, et condamnés à confesser leur « imposture » devant le peuple. De la croix ils furent ramenés en prison.

On croyait que la vengeance du prince était satisfait, mais on s'était trompé. Il fallait, remarque Lingard (t. II, p. 235), par un exemple sévère dégoûter désormais quiconque aurait l'idée de se vanter de communication avec le ciel, et un bill d'*attainder* fut porté dans la chambre des lords contre Élisabeth et ses complices, During, Gold, Rich et Risley. Il n'y eut pas de procès; les accusés ne comparurent pas devant le tribunal. A la

troisième lecture du bill qui devait décider du sort des prévenus, quelques lords se sentirent tourmentés par l'aiguillon de la peur ou de la conscience. Ils demandèrent si le bon plaisir du prince ne permettrait pas qu'on amenât les accusés devant la chambre étoilée, pour entendre leurs moyens de défense ; mais le bon plaisir du roi voulut qu'on étouffât la voix des accusés qui, sûrs de mourir, pouvaient, par quelque prophétie sinistre, effrayer le tyran dans son sommeil. Les condamnés subirent donc leur supplice à Tyburn, le 21 avril 1534.

Au sujet de cette sentence abominable, un historien moderne a fait la réflexion suivante : Il n'y a pas d'objection à éléver contre une exécution prononcée par les statuts et la jurisprudence du pays. "As these persons suffered according to the established principles of public policy and English jurisprudence, there is nothing to condemn in their execution." (Turner, l. c., p. 374.)

Ainsi, sous Henri VIII, un juge pouvait envoyer au supplice, sinon en sûreté de conscience, légalement du moins, une jeune fille prévenue de trahison, sans l'avoir entendue ! Triste jurisprudence dont on ne trouve pas de trace dans l'Angleterre catholique.

Élisabeth et ses disciples furent condamnés pour avoir répandu des prophéties qui tendaient à faire perdre au roi la vie et la couronne (Lingard, t. II, p. 235) *. Ceux qui, connaissant ces prédictions, ne les avaient pas révélées, avaient commis le crime de non-révélation de trahison, *mispriision of treason*. Fisher, l'évêque de Rochester, et sir Thomas More, l'ancien chancelier, étaient sur la liste fatale des non-révélateurs. Fisher fut compris dans le bill d'attainder. Cromwell aurait voulu obtenir du vieillard quelque marque honteuse de faiblesse, l'aveu d'un crime imaginaire ; mais l'évêque sut résister aux menaces comme aux prières du ministre : il affirmait, en prenant Dieu à témoin dans sa lettre aux lords, qu'il n'avait commis aucune offense envers la loi, en croyant, sur le témoignage d'hommes d'une haute sagesse, à la vertu d'Élisabeth Barton : on refusa d'ajouter foi à sa parole, et il fut obligé de racheter sa liberté et ses biens en donnant 300 livres sterling. (Lingard, t. II, p. 236.)

* Hall dit : "That the indictment stated that they had traitorously spoken against the king, his crown and majesty, and foolishly acknowledged their treason which maliciously they avouched." (P. 817.)

On avait d'abord placé le nom de More dans l'acte d'accusation contre Élisabeth Barton. « Il sera trouble, disait le roi, au témoignage de Roper ; effrayé quand il verra son nom dans le bill * , et il fera comme mes évêques, comme mes pairs, comme mes députés, comme mes écoles : il signera tout ce que je voudrai. » On lui envoya, pour le tenter, et l'archevêque de Cantorbéry, et le duc de Norfolk, et Cromwell, et d'autres encore, qu'il écouta et qu'il laissa parler : on attaqua sa foi et son cœur. On lui montra, pour ébranler sa foi, les décisions des universités d'Angleterre ; mais More savait mieux qu'aucun autre comment on les avait obtenues : il connaissait les prix divers que la couronne avait mis à l'achat des consciences. On attaqua son cœur, en l'accusant d'ingratitude envers son bon maître. L'un des tentateurs lui reprocha même d'avoir engagé Henri, dans sa lutte avec Luther, à exagérer l'autorité du Saint-Siége. More sourit : « Vous vous trompez, dit-il ; c'est moi qui, au contraire, engageai Sa* Grâce à retrancher de sa réponse quelques expressions sur l'autorité pontificale, qui me semblaient manquer de prudence. » Mais le roi s'était fâché et avait répondu : Peut-on assez exalter la puissance pontificale ? On le laissa, et More reprit tranquillement le chemin de sa maisonnette de Chelsea. Il avait le sourire sur les lèvres quand Roper l'aperçut. « Bonne nouvelle, dit Roper, puisque vous voilà si gai. — Oui vraiment, grâces à Dieu ! — Votre nom est-il effacé du bill ? — Du bill ! ma foi, je n'ai guère pensé au bill : je vais vous dire pourquoi je suis si gai : c'est que j'ai donné un fameux croc en jambe au diable. — Vraiment ! — Je n'ai pas succombé à la tentation : mais je ne sais pas, je vous le dis avec toute sincérité : si je me retrouvais avec ces lords, je ne sais pas si je ferais aussi bien. » (Walter.)

Le nom de More fut en effet effacé du bill. Roper, alors à Londres, en apprenant cette heureuse nouvelle, se hâta d'envoyer un messager à sa femme Marguerite.

Marguerite court se jeter dans les bras de son père ; mais More ne témoigne pas la moindre joie. « Ce qui est différencé n'est pas perdu, » se contente-t-il de dire en hochant la tête.

* V. *Journal of the House of Lords*, t. I, p. 72 :

« Die veneris, sexto die marthi : — Quā quidem Billā sic lectā, memorati Dominis esse consentaneum excogitaverunt, ad cognoscendum an cum regio animo quadrare potest ut Thomas More, Miles, cæterique in dictā Billā secum nominati... coram Dominis in regio Senatu secus nuncupat. The stere Chamber accursatur ad audiendum quid pro seipsis dicere possint. »

Peu de jours après More rencontre Norfolk.

« Vous voilà, sir Thomas ! par la sainte messe, il est dangereux de jouer avec les princes : *indignatio principis est mors.*

— » Est-ce là tout, Mylord ? En ce cas, entre Votre Grâce et moi il n'y a pas grande différence : je mourrai aujourd'hui, vous mourrez demain. » (Rudhart, l. c., p. 369.)

(3) La lettre suivante du comte de Derby et de sir Henri Faryngton à Henri VIII, prouve que le mariage du roi avec Anne Boleyn trouva beaucoup d'opposition dans le clergé et le peuple d'Angleterre * :

“ Pleas it your Highnes to be advertysed, that wher as Sir William Fitzwilliam knyght, on of your Counsellors and Tresorers of your moost honorable Howse, lately directed his severall Lettres unto us your humble subgetts and servants Edward Erle of Derby and Henry Faryngton Knyght, whereby we perceyve your graces pléasor is that a lewde and noghthy preist inhabytyng in this partyes, who hathe of late reported and spoken befor and in the audyence of certeyn persons sundry and diverse unsytyng and skaunderous words, aswell by your Highnes as by the Quenes grace, shuld not only be attached and sent up to your Highnes, but also that we shuld in the accomplishment of your said pleasor take th'examynacions and sayngs of suche persons as were present and herd the same unsytyng and skaunderous reports and sayngs of the said preist in the premisses ; and the same to send in wrytyng to your Highnes subscriveþ with our hands ; We according to our bounden duties in the accomplishment of your graces pleasor, have called befor us suche persons whose names and deposicions herafter do ensue ; and the same persons did examyn upon ther qthes at Ley in the Countie of Lancaster, the xth. day of August in the xxvth. yere of the reign of your noble Highnes, Sir Richard Hogthon, Sir Willm Leylond knyghts, and Thomas Howcroft your servants and other of the Counsaill of me the said Erle beyng present with us. And the said Sr. Henry hath attached the said preist and send hym to your Highnes.

“ And Sr. Richard Clerke výker of Leegh deposith and saith that the xx day of July last past he rede a proclamation at Crófton, in the Howse of John Blackeston's, concernyng Lady

* L'original est à la maison du chapitre à Westminster : nous l'extrayons du t. II des Lettres d'Ellis, p. 42 à 45.

Katharin Princesse-dowager, whiche Sr. Jamys Harrison preist hering the said proclamacion, said that Quene Katharyn was Quene, And that Nan Bullen shuld not be Quene, nor the King to be no King but on his bering.

“ Also Sr. John Haworthe preist examyned, saith upon his othe that he herd the said Sr. Jamys saye that Quene Katharyn shuld be Quene, and as for Nan Bullen who the devell made her Quene; and as for the King shuld not be King but on his bering.

“ Also William Dalton squyer examyned, and sworn upon a boke, deposith and saith that after that on Sr. Richard Clerke had redde the said proclamacion, he redde certeyn articles in the said proclamacion to the said Sr. Jamys with certeyn persons ther being present; the said Sir Jamys said I will take non for Quene but Quene Katharin; who the devell made Nan Bullen that hoore Quene, for I will never take hir for Quene, and the King on his bering: and then the said William said hold thy peace thou wots not what thou sais, and, but that thou art a preist, I shuld punyshe the that other should take ensample.

“ John Dalton th'elder, gentilman, sworn and examyned, saith, that he was present when William Dalton squyer redde the said proclamacion, and the said Sir Jamys said I will call hir Quene Katharyn letting for noman, for Nan Bulleyn that noghty pake or hoore, I do not remember whether, who the devell made hir Quene; and the King shalbe no King but on his bering.

“ Thomas Lathom the yonger, swornd and examyned, deposith and saith that, after that, a nother tyme, the same day and yere above said that Sr. Jamys Harrisón said that Nan Bullen that hoore shall not be Quene.

“ Jamys Woddes, sworn and examyned, deposith and saith that he herd the proclamacion redde in the Howse of John Blackston's and the said Sr. Jamys said then that he wold not take non for the Quene but Quene Katharin; and as for Nan Bulleyn that hoore shalbe no Quene.

“ Adam Banaster, sworn and examyned, deposith and saith that Sr. Jamys Harrison the xxiiij Day of July in the howse of Thomas Grauesyns said that wold never take Nan Bulleyn for Quene, to he hanged for the same, but for Nan Bulleyn.

“ Richard Summer and John Clayton, sworn and examyned, deposen and say that they came in cumpenay with the said Sr. Jamys Harrison from the town of Perbalt to Eccleston, where the said Sir Jamys said unto theym this is a mervelous

world, the King will put down the order of Preists and distroye the Sacrament, but that will be as Thomas Dykonson said, that it cannot reign longe, for he saithe that Yorke wilbe London hastelye.

“ By Your humblyst and obedyent servants

“ E. DERBY.

“ HENR. FARYNGTEN K^T. ”

(4)

ACTE DE SUCCESSION.

Statutes of the Realm, III, p. 472:

“ —— the Nobles and Commons of this Realme ——. doo therfore moost humbly beseche your Highness that it may please your Majestie, that it may be enacted by your Highness with the assente of the Lords spiritual and temporall and the commons in this present parliament assembled and by auctoritie of the same, that the mariage herto fore solempanyed betwene your Highness and the Lady Katheryne being before lawful wyf to prynce Arthur your elder brother, which by hym was carnally known as doth duely appere by sufficient prove in a lawfull proces had and made before Thomas etc, shalbe —— by auctoritie of this present parliament diffyntly clerely and absolutely declared demed, adjudged to be *agaynst the lawes of Almyghty God*, and also accepted reputed and taken of noo value ne effecte, but utterlie *voyde* and *adnychyled*, and the *separacion* therof etc. — Shalbe good and effectuall to all intentes and purposes etc. ”

SERMENT DE SUCCESSION.

Journals of the House of Lords L. p. 82, col. 2, in fine:

“ Ye shall swear to bear your Faith, Truth, and Obedience, alonely to the King’s Majesty, and to the Heirs of his body, according to the limitation and rehearsal within this statute of sucession above specified, and not to any other within this Realm, nor foreign Authority, Prince, or Potentate, and in case any Oath be made, or hath been made, by you, to any other Person or Persons, that then you to repute the same as vain and annihilate, and that, to your Cunning, Wit, and uttermost of your Power, without Guile, Fraud, or other undue Means, ye shall observe, keep, maintain, and defend, this Act above

specified, and *all the whole* contents and effects thereof, and all other Statutes made since the beginning of this present parliament, in Confirmation or for due Execution of the same, or of any thing therein contained; and thus ye shall do against all manner of Persons, of what Estate, Dignity, Degree, or Condition soever they be, and in no wise do or attempt, nor to your Power suffer to be done or attempted, directly or indirectly, any thing or things, privily or apertly, to the let, hindrance, damage or derogation thereof, or of any part of the same, by any manner of means, or for any manner of pretence or cause."

"So help you God and all Saints!"

ACTE DE SUPRÉMATIE.

Stat. of the Realm, III, p. 492, chapter I:

"An Acte concernyng the Kynges Highnes to be supreme heed of the churche of Englannde and to have auctoryte to re-fourme and redresse all erroours and abusēs yn the same.

"Albeit the Kynges Majestie justly and rrightfully is and oweth to be the supreme heed of the churche of England, and so is recognysed by the Clergy of this Realme in theyr convocacions: yet nevertheless for corroboracion and confirmacion therof, and for increase of vertue in Cristis Religion within this Realme of England, and to represse and extirpe all erroours heresies and other enormyties and abuses heretofore used in the same, Be it enacted by auctoritie of this present Parliament, that the Kyng our Soveraign Lorde his heires and successours Kynges of this Realme shalbe takyn accepted and reputēd the onely supreme heed in erthe of the Churche of England callyd Anglicana Ecclesia, and shall have and enjoye annexed and unyted to the Ymperiall Crowne of this Realme aswell the title and style therfore all honours dignyties praeemynences jurisdicccions privileges auctorities ymuniyties profitis and commodities to the said dignytie of supreme heed of the same Church belongyng and apperteynyng. And that our said Soveraigne Lorde his heires and successours Kynges of this Realme shall have full power and auctoritie frome tyme to tyme to visite represse redresse reforme ordre correct restrayne and amende all suche erroours heresies abuses offences contempnes and enormyties what so ever they be, whiche by any maner spirituall auctorytie or jurisdiction ought or maie lawfullye be reformed, repressyd ordred redressyd correctyd restraynyd or amendyd, moste to the

pleasure of Almyghtie God the encrease of vertue yn Chrystis Religion and for the conservacye of the peace unyte and tranquylte of this Realme : any usage custome foreyne lawes foreyne auctorite prescrpcion or anye other thinge or thinges to the contrarie hereof notwithstandinge."

(5) ACTE D'ATTAINER CONTRE SIR THOMAS MORE.

Stat. of the Realm, III, p. 528 :

" Where the Kyng our Soveraigne Lorde that nowe is by his severall lettres patentes wherof the one bereth date the viii day of May in the xiii yere of the reigne of our said Soveraigne Lorde, and the other bereth date the xvij day of January in the xvij yere of the reigne of our sajd Soveraigne Lorde, for the true and faithfull servyce and counsell whiche our said Soveraigne Lorde entehtyd and trusted to be don to his Highnes by Sir Thomas More late of Chelsey in the Countie of Midd. Knyght, of his owne mere mocion and liberalitie did gyve and graunte to the said Sir Thomas More and to his heires dyvers Manours Landes Tchementes and other Hereditamentes, conteyned apd specified in the same severall lettres patentes, to have and to holde to the same Sir Thomas More and to his heires accordyng and under such manner and fourme as in the said severall lettres patentes is expressed and declared : And forasmuche as the said Sir Thomas More contrary to the trusste and confidence aforesaid being lawfully and dewly requyred, syns the firste day of May last past unnaturally and contrary to his dutie of alleggeaunce, entydng to sowe and make sedycion murmour and gruge within this the Kynges Realme amongst the true obedyent and faythfull subiectes of the same, hath obstynatly frowardly and contemptuosly refused to make and receyve such corporell othe as was ordeyned to be accepted of every subiecte of this Realme for the suertie and establisshment of the succession of otre saide Soveraigne Lorde in the Impriall Crowne of this Realme ; And for that, that he hath onkyndly and ingrately Seryyd our said Soveraigne Lorde by dyvers and sondry ways meanes and condycions contrary to the trusste and confidence : Be it therfore enacted by the auctorite of this present parliament, that the said severall lettres patentes from the first Day of November last past and every thyng therin conteyned shall be in all intents and purposes clerely repelled vaille frustrat and of none effecte in the lawe, and as though no such lettres patentes had ben had ne made ; and that all and

singuler Manours Landes Tenementes and other Hereditamentes comprised in the severall lettres patentes frome the said firste day of November shalbe démed and adjudged in our said Soveraigne and his heires, in lyke estate forme and condicion as they were before the makyng of the said severall lettres patentes.

“ And further be enacted by the auctoritie aforesaid, that forasmuche as the said Sir Thomas More, by the obstynate refusell of the said othe hath commyted and done myspriſon of High Treſon, that the said Sir Thomas More for his offences aforsaid ſhall ſtonde and be atteynted convycted of myſpriſon of High Treſon, in ſuiche manner and fourme as yf he were atteynted for the ſame offence of myſpriſon of High Treſon by the due order of the comen lawe; and also ſhall ſuffre ſtichtle payntes of impreſonament of his body and loſſes of his goodes catalles detts leases for yeres ſtats of freholde and other forſeytures and penalties conteyned ſpecified and provyded in the Statute of ſuic和平 of the crowne of thiſ Realme for offences of myſpriſon of High Treſon, in ſuiche manner fourme and condicion to all intentes and purpoſe as if the ſaid Sir Thomas More for the ſame offence of myſpriſon of High Treſon were laſtly atteynted by the order of the Comen lawe upon the ſame. And that the ſaid loſſes and forſeytours of leases for yeres estates of frehold ſhalbe extended to ſuich leases and freeholdes as the ſame Sir Thomas or any other to his uſe had at the first day of Marche laſt paſt or eny tyme ſithen.

“ Savyng to every person and persons and their heires, other then the ſaid Sir Thomas More and his heires, and other person and personnes and their heires havyng or claymyng any in iuſte uſe tytle or poſſeſſion in or to the ſaid Manours Lord-ſhippes Landes Tenementes and Hereditamentes or to any parte or parcell therof, ſuch right title enterest uſe poſſeſſion rents proſyttes and other commodities as they or any of them haue or had in or to the permiffes or to any parcell therof at any tyme aſfore the ſaid firste day of Marche, as if thiſ Acte of Atteynder had never ben haſt nor made.

“ Provyded alway that thiſ Acte of Atteynder nor any thyng therin conteyned ſhall not extende to the forſeyture of any Ma- nours Landes Tenementes or Hereditamentes wherof the ſaid Sir Thomas More is or was, the ſaid firste day of Marche or any tyme ſyns, ſole ſeverally or joynly ſeased with any other person or persons to the uſe of any person or personnes other then of the ſaid Sir Thomas More.”

CHAPITRE XVI.

MORE DANS SA PRISON.

Après que Thomas More eut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, refusé de prêter le double serment imposé par Henri, on le mit quelques jours sous les verroux de l'abbaye de Westminster (1); puis il ne tarda pas à être écroué à la Tour de Londres (2), condamné à une prison perpétuelle, privé de ses droits de citoyen, et dépouillé de tous ses biens. Aussitôt après sa condamnation, il écrivit, à l'aide d'un morceau de charbon, à Marguerite, sa fille. Nous donnons ici cette lettre, afin de faire comprendre au lecteur avec quelle résignation, quelle liberté d'esprit, quel enjouement même, il supporta l'isolement et l'horreur de son injuste captivité.

« Ma bien-aimée, gloire et louange à Dieu ! Je me porte bien. J'ai le corps sain, l'esprit tranquille, et je ne convoite pas plus les biens de ce monde que je ne les possède. Je prie Dieu qu'il daigne vous maintenir tous dans l'espérance de la vie éternelle ; et j'ai la confiance que le Seigneur m'accordera cette grâce et vous bénira. Écrit avec un morceau de charbon par votre bien-aimé père, qui n'oublie aucun de vous dans ses prières, ni vos enfants, ni leurs nourrices, ni vos maris, ni leurs méchantes femmes ; par votre père qui n'oublie point non plus sa méchante compagne. Le papier me manque. Adieu. »

Et au dos :

« Que Dieu me donne un cœur toujours simple, franc et fidèle ; et si ce cœur devait changer, qu'il ne permette pas que je survive. Car je ne demande ni ne désire une longue vie, et je suis prêt à quitter dès demain cette terre, si telle est la volonté du Seigneur. Je n'ai jamais connu personne, et j'en rends grâce à Dieu, à qui j'aie souhaité le moindre mal, et je m'en réjouis au fond de l'âme bien plus que si je possédais les plus riches trésors. Recommandez-moi à votre méchant mari William et à mes autres enfants ; à John Harris, mon ami, à toutes les personnes qui m'aiment, mais par-dessus tout à ma méchante femme. Que Dieu vous conserve tous ; qu'il vous garde au nombre de ses fidèles serviteurs et vous tienne en sa sainte protection. »

On voit qu'à peine privé de sa liberté, Thomas More se préoccupa d'abord de sa famille bien-aimée. Toutefois, malgré la vivacité de son affection paternelle, une autre pensée dominait son cœur, soumis avant tout à la volonté du ciel. Assailli dans sa prison par mille tentations diverses, mais soutenu par la grâce divine, ce courageux athlète du Christ sortit victorieux des épreuves qui devaient précéder son glorieux martyre.

C'est d'abord Marguerite Roper, cette fille si tendre, si dévouée, qui, impatiente d'arracher son père à la méchanceté de ses ennemis, tente de le déterminer à obéir aux ordres de Henri (3) : soumission qui ne devait en rien, pensait-elle, troubler la conscience de More, puisque les personnages les plus distingués par le savoir, les dignités et la piété, avaient librement et unanimement prêté le serment. Marguerite parlait-elle dans la sincérité de son âme ? C'est

l'opinion du plus grand nombre des historiens contemporains.

Cette tentation exercée par Marguerite ne fut pas celle qui préoccupa le moins l'esprit de More; mais le courage du héros chrétien n'en fut point ébranlé: le père n'hésita point à répondre à son enfant:

« Si depuis longtemps déjà ma résolution n'était pas irrévocablement fixée, votre lettre, ma tendre fille, votre lettre qui m'a fait verser tant de larmes, ne l'eût pas médiocrement ébranlée; elle eût produit sur mes esprits une bien plus vive impression que tous les moyens de terreur dont on a jusqu'ici usé envers moi. Aucun ne m'a tant ému, ne m'a causé autant de douleur que cette lettre où ma fille bien-aimée, en employant des expressions qui me navrent le cœur, travaille à me persuader de prêter un serment que repoussent la justice; ma conscience et les commandements de notre sainte Église. C'est la nécessité de mon salut qui me dicte la conduite que je tiens. Vous connaissez les répliques que j'ai fait entendre ailleurs. Je n'opposerai donc à votre lettre aucun argument nouveau; car je ne doute pas que vous ne vous rappeliez mon inébranlable résolution de ne m'expliquer avec personne sur les motifs du parti que j'ai pris dans cette impérieuse circonstance. Je ne saurais donc, ma chère Marguerite, vous supplier assez de ne plus me presser de céder à votre opinion; contentez-vous de ce que je vous ai déjà dit à ce sujet. Si vous connaissiez ma douleur, douleur plus profonde que celle que je pourrais ressentir à la vue d'une mort prochainë, car, que Dieu soit bénî! cette appréhension de la mort s'affaiblit en moi chaque jour davantage par le souvenir du martyre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par l'espérance des joies éternelles; si vous saviez combien

j'ai souffert en apprenant que mon gendre, que ma fille chérie, que mon excellente femme, que mes autres enfants et mes amis, tous innocents, se trouvent aujourd'hui par rapport à moi menacés de dangers innombrables ! Comme il n'est nullement en mon pouvoir d'éloigner de vous ces dangers, c'est au Seigneur que je confie votre destinée ; car le cœur du roi est dans les mains de Dieu, de Dieu qui commande aux coeurs des princes les plus orgueilleux, comme il commande aux flots impétueux de la mer. »

Comme ces paroles peignent bien et l'émotion dont More n'avait pu se défendre en songeant aux tendres sollicitations de Marguerite, et la courageuse résistance dont il avait eu besoin pour triompher de cette tentation inopinée !

Après un mois passé à la porte du conseil royal, l'héroïque fille ayant obtenu la permission d'embrasser son père, accourut à la Tour de Londres pour tenter une fois encore de changer l'inflexible résolution du vieillard.

Il faut entendre avec quelle chaleur, avec quel artifice pieux Marguerite met en avant, dans cet entretien secret, le sentiment des grands et du peuple sur le refus de More, qui presque seul s'oppose à la volonté du roi et au statut du parlement !

Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici brièvement l'opinion de ces hommes d'État dont s'étaie Marguerite, et les sages réponses articulées par More. La sainte conduite que l'illustre captif tint dans ces circonstances est une éloquente réponse aux sophismes intéressés de certaines âmes ; elle servira d'enseignement dans des cas semblables, qui pourraient se reproduire malheureusement de nos jours.

Voici les principaux arguments déduits par Marguerite :

« 1° Un sujet doit être d'autant plus dévoué à son prince et se soumettre à ses volontés qu'il en a reçu plus de dignités et d'honneurs, à moins cependant que les commandements de Dieu ne s'y opposent d'une manière claire et précise. Or, dans le cas dont il est question (et c'est une seconde objection fournie par Marguerite), l'assentiment du peuple, de tant de pieux prélats, d'hommes éminents, de savants illustres, prouve évidemment que le serment demandé n'est pas défendu de Dieu; car il n'est pas probable que tant de doctes et vertueux personnages voulussent déplaire au Seigneur et vouer un jour leur âme à la damnation éternelle.

» 2° On ne saurait trop se garder de suivre l'exemple de l'évêque de Rochester, puisque la résistance de ce prélat, seul opposant à la volonté royale, n'est partagée par aucun autre évêque.

» 3° Il est téméraire et dangereux de ne pas se ranger à l'avis de ceux qui ont prêté le serment, quand on considère leur savoir et leur sagesse.

» 4° La légitimité du serment ayant été discutée et sanctionnée librement par le parlement, l'opinion publique était en Angleterre que Thomas More devait reconnaître et approuver le statut, s'il ne voulait point être accusé d'agir avec méchanceté, obstination et témérité, et encourir les justes et redoutables effets de l'indignation royale. »

More répondit à ces arguments :

Que nul sujet de Sa Majesté n'avait prêté le serment avec plus de satisfaction et de respect qu'il le prêterait lui-même, redévable de tant de bienfaits qu'il l'était au roi, si, en accomplissant cet acte, il ne devait point redouter d'offenser grièvement la majesté divine. « Je n'ai pas, dit More, examiné cette affaire avec insouciance ni légèreté, mais

je m'en suis occupé sérieusement durant les sept années qui ont suivi la publication du livre que le roi a composé contre Luther, et où Sa Majesté reconnaît la divine origine de la suprématie du saint-siège. Partout j'ai trouvé cette suprématie enseignée dans les Pères de l'Église, dans les décrets des conciles généraux. Depuis saint Ignace, disciple de saint Jean l'Évangéliste, jusqu'aux docteurs de notre temps, tous sont unanimes dans la croyance que la suprématie du pape est d'institution divine. D'un autre côté, quelques minutieuses recherches que j'aie entreprises, je n'ai trouvé nulle part la preuve la plus légère de la légitimité de l'opinion opposée, et rien qui fût de nature à tranquilliser ma conscience alarmée. Du reste, si la primauté de l'Église romaine pouvait être niée, je ne vois pas les avantages momentanés qui pourraient en résulter pour ses oppresseurs; car il est incontestable que cette primauté est fondée sur le consentement de la chrétienté tout entière, qu'elle a été introduite pour conjurer les schismes, et qu'elle est sanctionnée par la voix de tous les siècles. Si la chrétienté ne forme qu'un corps, comment un membre pourrait-il s'insurger contre le corps entier?

» Quant à ce qu'on trouverait offensant pour la personne du roi dans cette opinion, bien que mon sentiment sur la suprématie du saint-siège ait été et sera toujours invariable, je ne me suis point attaché, dans mes écrits contre les hérétiques, à défendre d'une manière spéciale l'autorité pontificale; car quoique j'y parle du pape comme du chef suprême de l'Église, nulle part cependant je n'ai rassemblé d'arguments pour établir et corroborer cette grande vérité, et quand je l'ai fait plus tard dans la réfutation que j'ai publiée des écrits de Tyndal, il m'était

absolument impossible de pressentir le schisme qui existe aujourd'hui entre le souverain pontife et le roi. Aussi, lorsque j'ai pu prévoir que les événements qui se passaient en Angleterre pourraient amener ce désastreux conflit, j'ai retranché de mon livre tout ce que j'avais écrit sur la primauté du saint-siège. Ces explications prouvent évidemment combien dans cette question de suprématie j'ai cherché à ne pas déplaire à Sa Majesté. Mais aujourd'hui, à propos du serment qu'on veut me contraindre de prêter, je me trouve dans cette alternative: qu'il faut nécessairement que j'offense Dieu ou le roi; que je m'expose ici-bas aux plus grands dangers, ou que j'encoure la damnation éternelle. »

Dans un autre passage de sa réplique, More déclare qu'il ne veut en aucune manière scruter les consciences ou les juger.

« Divers motifs, dit-il, peuvent déterminer certaines personnes à prêter le serment, tout en le reconnaissant au fond du cœur contraire à la justice et à la vérité. Un désir immoderé des faveurs royales, un amour ardent de biens et d'honneurs déterminent les uns; une terreur exagérée de la vindicte des lois, la crainte d'une longue captivité, entraînent les autres. Loin de moi la pensée de porter un jugement semblable sur aucun de ceux qui ont cru devoir obéir aux injonctions du pouvoir: j'ai meilleure opinion d'eux. D'ailleurs si de telles considérations pouvaient ébranler la fermeté de quelqu'un, nul plus que moi n'aurait à redouter cette épreuve; car je ne connais nul homme plus faible et plus timide. »

More répond à la deuxième objection: objection qui n'a pas l'ombre de probabilité, soit parce qu'il a articulé avant même l'évêque de Rochester son refus de prêter le serment, soit parce que ce prélat

avait consenti à admettre le serment sauf quelques légères modifications (4) :

« Enfin, dit-il, bien que ma vénération pour ce prélat soit si grande, que je suis pleinement persuadé qu'il n'y a pas dans tout le royaume un homme qui l'égale sous le triple rapport de la sagesse, de l'érudition et de la piété; je ne voudrais cependant subordonner ma conscience à sa manière de voir, ni sur celle de quelque autre docteur que ce soit. »

Voici sa réponse à la troisième objection :

« Si en Angleterre les personnages les plus éminents professent un sentiment opposé au mien, il existe dans les autres États de la chrétienté un nombre d'hommes non moins illustres qui partagent mes convictions. Tous les catholiques qui ont appartenu aux générations qui nous ont précédés dans la vie ont professé la même croyance; tous les docteurs et les Pères de l'Église ont pensé et enseigné ces vérités d'une manière absolue, et je souhaite que mon âme habite un jour le séjour où résident ces pieux serviteurs de Jésus-Christ. »

Thomas More termine ainsi :

« Je sais que les lois civiles obligent les sujets à l'obéissance, sous peine d'un châtiment exemplaire; mais personne n'est tenu d'affirmer par serment que ces lois sont toujours légitimes. Je vais plus loin, et je dis que nul n'est tenu d'obéir à une loi quelconque, si cette loi est en opposition avec les commandements de l'Église. Relativement aux opinions qui sont encore un sujet de controverse, et sur lesquelles les docteurs et les Pères ne s'accordent point, celui qui doute et hésite, sans toucher néanmoins à l'arche de la foi (supposons qu'il s'agisse de la conception de la bienheureuse Vierge Marie, et qu'on avance qu'elle

a été concue dans le péché originel); celui-là, dis-je, n'est forcé par aucune loi de prêter un serment contraire au sentiment qu'il a adopté, parce que alors cet homme agirait contre sa conscience. Il ne saurait non plus être contraint de changer sa croyance contre toute autre qui lui serait opposée , parce qu'il n'appartient qu'à un concile général ou au législateur universel de prescrire d'une manière irréversible les matières de la foi. Et à l'égard de celles qui sont déterminées par les conciles et par le consentement unanime de l'Église, tout chrétien jaloux de sauver son âme ne saurait professer un autre sentiment que celui qu'ont adopté et sanctionné ces saintes assemblées ; mais il se trouve malheureusement un grand nombre d'hommes instruits qui manquent à ce devoir, et qui s'efforcent même d'entraîner les autres dans leur criminel égarement. »

Telles sont les répliques de Thomas More à chacune des objections qui lui furent présentées. C'est Marguerite qui reçut de la bouche même de l'illustre prisonnier ces sages paroles qu'elle a retracées dans une épître adressée à sa sœur, mariée à John Dancy : c'est dans ce document que nous les avons puisées.

Le but de Marguerite était moins de porter son père à offenser Dieu que d'affaiblir la constance et le courage du captif. Et More résuta toujours ces arguments avec tant de piété et de sagesse , qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître déjà en lui le cœur d'un martyr toujours prêt aux plus grands sacrifices pour la défense de la justice et de la religion. Loin de se rebouter du peu de succès de ses démarches, l'héroïque fille tenta de nouveaux efforts auprès du vertueux vieillard ; mais celui-ci échappa encore cette fois à une si dangereuse tentation sans vanité, sans témo-

rité , sans obstination , non pour offenser le roi , non pour faire triompher son avis personnel , mais pour rester fidèle à la vérité et à la foi .

En voyant ses arguments discutés et détruits un à un par More , Marguerite ajouta : « Mais , mon père , ne savez-vous pas que le parlement est assemblé et que ses membres sont tous à la discrétion du roi ? Ne redoutez-vous pas d'attirer sur vous les plus cruelles persécutions ? »

A ces appréhensions d'une tendre fille , More répondit :

« Dieu ne permettra pas que le roi , ce prince si grand et si sage , récompense si mal les longs et loyaux services de son fidèle ministre . Cependant si ce malheur devait m'arriver , ma conscience sera en paix , car je n'aurai pas failli à mon devoir de chrétien et d'homme de bien . Plus les maux que j'aurai endurés ici-bas seront grands , plus j'éprouverai de consolations dans l'autre vie . Et quoique je ne sois que trop persuadé que je mérite , à cause des fautes de ma vie passée , d'être entièrement abandonné de Dieu , néanmoins je ne cesserai d'avoir confiance et d'espérer en son infinie miséricorde . Car de même que sa sainte grâce m'a donné jusqu'ici la force de mépriser les vanités de la terre , les richesses , les honneurs , la vie même , plutôt que de prêter un serment que ma conscience repousse ; de même cette grâce divine ou adoucira le cœur du roi et lui inspirera des sentiments meilleurs , ou me donnera la force de supporter avec patience les épreuves qu'il plaira au ciel de m'envoyer . Cette résignation , unie aux mérites de la douloureuse passion de Notre Seigneur , me méritera la récompense que la miséricorde de Dieu accorde aux pécheurs repentants ; car je ne veux pas , chère Marguerite , me défier de la bonté divine ,

quelles que soient mes infirmités et ma faiblesse, Si une terreur fatale me saisissait au point de me faire consentir à ce qu'on exige en vain aujourd'hui de moi, je n'oublierai pas que saint Pierre, sur le point d'être englouti dans les flots de la mer, invoqua le secours de Notre Seigneur Jésus-Christ, et je m'écrierai comme lui : « Seigneur, sauvez-moi ! » Le Seigneur étendra sa main sur moi, me saisira et empêchera que je ne sois submergé. Que si Dieu permettait que plus tard j'imitasse Pierre dans sa faute, c'est-à-dire que je prêtasse le serment et que j'abjurasse ma foi (que le Seigneur dans sa miséricorde éloigne de moi ce malheur !); j'espère qu'il daignera jeter sur moi, comme sur son saint apôtre, un regard miséricordieux, afin que, me relevant de ma chute, je confesse de nouveau la vérité, et que je supporte courageusement la peine et la honte de ma coupable abjuration. Je m'abandonne donc aux volontés de Dieu; s'il permet que je succombe, je bénirai ses impénétrables décrets; mais j'espère que sa bonté infinie protégera ma faiblesse; car s'il m'est interdit d'invoquer sa justice, je me confie en sa clémence, en sa miséricorde. Prenez donc courage, ma chère fille; ne redoutez pas le sort qui m'attend; car rien ne peut arriver sans la volonté du Seigneur, et tout ce que Dieu veut ne saurait être que désirable et juste. »

C'est ainsi que dans sa prison More conversait avec Marguerite. On reconnaît aisément dans ces paroles l'homme humble, juste et pieux; l'homme craignant le Seigneur et résigné à la volonté divine.

Mais les appréhensions et les prières de Marguerite n'étaient pas les seules tentations qui vinssent assaillir dans sa prison l'illustre captif. On a vu plus haut qu'à l'exemple de l'évêque de Rochester, Nicolas

Wilson, docteur en théologie, seul parmi le clergé inférieur, avait refusé de prêter le serment de suprématie. Incessamment harcelé par les commissaires royaux, Wilson, sur le point de succomber, écrivit à Thomas More pour lui demander si sa résolution n'avait pas changé, et si toujours il était invariablement décidé à résister aux ordres du parlement. Le prisonnier répondit à Wilson : « Vous me demandez si je suis dans l'intention de prêter le serment; ne vous rappelez-vous pas que naguère, l'un et l'autre en liberté, je n'ai tenté de connaître l'opinion de personne, que je n'ai cherché à imposer la mienne à qui que ce fût. Je n'adopterai jamais l'opinion d'un autre, si je n'ai la conviction intime de la justice de cette opinion. Je ne chercherai pas davantage à la défendre; mais, respectant la conscience de tous, je veillerai avec une active vigilance à ce que la mienne ne reçoive nul échec. Je n'ai jusqu'ici dissuadé personne de prêter le serment imposé; puisque vous voulez modifier votre détermination première, puisse ce que vous allez faire ne pas vous porter malheur. »

Mus par des sentiments opposés, mais tous également avides de dompter l'inflexible vertu du vieillard, les amis et les ennemis de More tentent de le déterminer à reconnaître le statut royal. Mais le héros chrétien reste sourd à toutes ces prières, à toutes ces menaces; et les courtisans, désespérant de réussir dans leur détestable projet, répandent partout le bruit que si More persévére plus longtemps dans son obstination criminelle, le parlement se verra dans la nécessité de déclarer sa personne rebelle à la majesté royale.

En apprenant cette nouvelle répandue à dessein jusque dans sa prison même, More écrit à Marguerite : « Je ne puis empêcher en aucune manière que le

bill que vous redoutez ne soit porté dans la session présente; mais je reconnaïs que si, en vertu d'une semblable loi, j'étais condamné à la peine capitale, je n'en mourrais pas moins innocent aux yeux de Dieu. J'ai prévu et examiné depuis longtemps tout ce que ma position a de critique, et quoi que j'aie ressenti plus de crainte des souffrances et de la mort qu'il ne convient à un chrétien en pareille circonstance, cependant l'issue de ce combat intérieur a été, et j'en loue le Seigneur, une résignation entière à sa sainte volonté. D'ailleurs cette prison où je suis retenu m'apprend chaque jour davantage à mépriser un supplice que j'encourrais pour la cause que je défends. Une mort cruelle et douloureuse ne pourrait-elle pas m'atteindre dans d'autres circonstances de ma vie, et compromettre mon salut éternel? Pénétré de ces vérités, aujourd'hui je ne crains nullement la mort, quoique la seule pensée d'un trépas ignominieux m'ait rempli naguère d'appréhension et d'effroi. Enfin, ma chère fille, pour ne vous taire aucun secret de mon âme, résigné à la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit, depuis que je suis captif, je n'ai jamais demandé au Seigneur de rompre mes liens terrestres, ni de me préserver de la mort; mais de faire de moi ce qu'il lui plaira, parce que mieux que moi Dieu connaît ce qui peut me mériter les grâces de sa miséricorde. Je n'ai également jamais souhaité de retourner dans ma maison pour me livrer à mes études chères, mais j'ai seulement désiré de pouvoir quelquefois m'entourer ici de ma femme, de mes enfants, de mes amis; Dieu en a disposé autrement, et je m'abandonne à sa volonté sainte.....»

De nouvelles accusations vinrent fondre sur le captif. On proclama partout que son refus de prêter

le serment n'était qu'une séditieuse obstination ; que telle était l'opinion de Henri lui-même. Le roi ne cachait à personne son mécontentement et son indignation contre l'ex-chancelier, « qui, dans son orgueilleuse résistance, n'avait pas cru jusque-là devoir implorer le pardon du souverain. »

More résulta ces insinuations perfides dans une lettre adressée à un vertueux ecclésiastique. Il affirmait qu'il n'avait agi ni par opiniâtreté, ni par entêtement, mais plutôt par soumission et par respect pour le monarque ; qu'il ne voyait pas ce que, dans une affaire semblable, il pourrait écrire à Sa Majesté sans l'offenser. Il prévoyait bien qu'il lui serait impossible de la persuader qu'en refusant le serment il n'avait cédé qu'à sa conscience et à la crainte du Seigneur.

Or, assez peu de temps avant que l'arrêt de mort fût porté contre l'ex-chancelier, Richard Rich, solliciteur général, vint trouver le prisonnier dans l'intention apparente de le consoler et de le servir, mais en réalité avec le dessein secret de venir en aide à l'accusation, comme le prouva l'événement. En effet, l'entretien qui eut lieu entre Richard Rich et sir Thomas fut inséré mot pour mot dans un mémoire publié par le commissaire royal.

Voici quelques-uns des principaux arguments employés par le solliciteur pour déterminer More à souscrire aux désirs du monarque et aux statuts du parlement :

« Supposons, disait Rich, que je fusse proclamé par un statut roi d'Angleterre, et qu'un second statut déclarât traître à la patrie et coupable de lèse-majesté quiconque refuserait de me reconnaître pour légitime monarque ; ne seriez-vous pas tenu, More, de donner votre adhésion à cette loi d'Etat, car je

suis citoyen anglais ; et n'y aurait-il pas une criminelle audace à méconnaître pour souverain l'homme proclamé par le vœu unanime du parlement ? »

More répond qu'en pareil cas il ne lui serait pas permis de refuser son consentement ; « mais, continue-t-il, le cas que vous me présentez n'est que d'une importance secondaire ; en voici un autre, et bien plus grave : Si le parlement décrétait que Dieu n'est pas Dieu ; vous, Richard Rich, interrogé si Dieu est Dieu, diriez-vous non, en vertu du décret du parlement ? »

Richard essaya ainsi de détruire l'objection :

« Je ne saurais dire non, car le cas que vous me proposez ne saurait se présenter jamais. En voici un pris dans un ordre de chose ordinaire : Vous n'ignorez pas qu'un statut du parlement a déféré à notre roi Henri VIII le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre ; pourquoi ne reconnaîtriez-vous pas la légitimité de ce statut, comme vous l'avez fait dans le premier cas que je vous ai proposé, et auquel vous étiez, disiez-vous, prêt à obéir ? »

— « C'est qu'il y a une différence énorme entre ces deux hypothèses, répond More. On peut être élu roi, comme cesser de l'être, par l'autorité du parlement, et tout citoyen anglais est tenu d'obéir à cette autorité ; mais on ne saurait être élu légitimement chef de l'Église anglicane par aucun statut du royaume. L'univers chrétien proteste contre cette prérogative attribuée au roi Henri, le gouvernement de l'Église n'appartenant qu'au souverain pontife. »

Ces réponses sont ainsi rapportées dans le mémoire du solliciteur général. En admettant même que les faits consignés dans ce mémoire soient véridiques, on n'y trouve certes rien qui mérite les reproches

formulés contre l'ex-chancelier : on y reconnaît , au contraire , la manifestation d'opinions sages , justes et orthodoxes.

Rien donc n'ayant pu émouvoir ni abattre l'intrépide captif , on essaye d'autres tentations pour triompher de sa résistance. On introduit Alice More dans la prison (5). Alice pleure et se lamente ; elle adjure More de ne pas persévérer dans son opiniâtre refus ; voudrait-il l'abandonner , elle et sa malheureuse famille ? Pourquoi désespérer de la justice royale ? Aurait-il la force de renoncer aux joies du foyer domestique , dont naguère encore il était si épris ? Comme elle le presse de se rendre à sa bruyante prière , s'efforçant de lui faire envisager l'espoir d'une longue et glorieuse existence , More lui répond : « Combien d'années , ma chère Alice , croyez-vous donc que je puisse encore jouir ici-bas de ces voluptés terrestres que vous me peignez avec une éloquence si persuasive ? » — « Vingt ans au moins , s'il plaît à Dieu , mon cher époux. » — « Vingt ans ! En vérité , ma très-chère femme , vous n'êtes pas une habile marchande ; que ne parlez-vous de quelques milliers d'années , et encore que seraient quelques milliers d'années comparés à l'éternité ! »

Voici un trait qui témoigne également avec quelle adresse et quel enjouement More sut échapper aux obsessions dont on ne cessa de l'entourer pendant sa captivité.

Plusieurs seigneurs de la cour , soit qu'ils agissent de leur propre mouvement , soit , ce qui est plus vraisemblable , qu'ils fussent des émissaires de Henri , ne manquaient pas de visiter chaque semaine l'illustre prisonnier. Un jour , l'un d'entre eux , plus entreprenant qu'habile , dans l'intention d'arracher à More quelque compromettant aveu , le pressait de s'expli-

quer; recourant tantôt aux conseils, tantôt aux supplications, il l'adjurait de ne pas persister davantage dans une fâcheuse résolution, et de se soumettre à la volonté du monarque. Retors et rusé, il ne laissait échapper aucune parole relative au divorce ni au serment. More, soit qu'il voulût se débarrasser pour toujours de l'astucieux discoureur, soit qu'il voulût s'amuser aux dépens de l'importun, lui répond d'un air grave : « Hé bien, je ne saurais dissimuler avec vous. Je veux que vous lisiez dans mes pensées les plus secrètes. Je ne vous cacherai donc pas que je suis décidé à changer enfin d'opinion. »

A ces paroles prononcées avec une feinte bonhomie, le courtisan cherche à dissimuler sa joie, et sans prendre congé de l'ex-chancelier, il s'éloigne sous un prétexte frivole, impatient de porter au roi la nouvelle de ce bienheureux et inespéré changement. Il se présente au palais et annonce à Henri que More s'est enfin amendé et qu'il a pris la détermination d'obéir à la volonté du prince. Tout en paraissant ajouter foi à cette révélation, le roi, impatient d'en acquérir une preuve plus certaine, dit à l'envoyé : « Retournez vers More, et dites-lui que je suis charmé d'apprendre qu'il a enfin renoncé à ses idées coupables, et qu'il se soumet à mes intentions royales ; ajoutez que j'exige de lui qu'il consigne dans un écrit signé de sa main la résolution qu'il a prise de prêter le serment, afin que ceux de mes sujets que sa résistance a scandalisés soient édifiés aujourd'hui par cette loyale rétractation. »

Le négociateur revient donc en toute hâte trouver More, et lui transmet avec emphase les paroles et la volonté de Henri. More témoigne en l'écoutant un extrême étonnement. « Comment, vous êtes allé chez le roi, et vous lui avez répété la confidence que je

n'ai faite qu'à vous seul ? » — « Sans doute, pourquoi pas ? Ne savais-je pas combien cette assurance causerait de plaisir à Sa Majesté ? » — « Mais vous auriez dû mieux interpréter mes paroles. » — « J'ai parfaitement compris. Ne m'avez-vous pas dit qu'après un mûr examen, vous vous étiez déterminé à changer d'opinion ? » — « Vous vous êtes étrangement mépris. Je vous ai dit, en effet, que j'avais changé d'opinion, et j'allais ajouter en quoi ce changement consistait lorsque vous vous êtes éloigné sans attendre la fin de ma confidence ; vous devez au moins reconnaître que je n'ai proféré aucune parole touchant le serment. » — « Mais en quoi consiste donc le changement qui s'est opéré dans vos idées ? » — « Je vais vous l'apprendre. Vous savez que durant tout le temps que j'ai demeuré à la cour j'ai constamment rasé ma barbe, suivant en cela l'usage des membres du conseil royal et des hauts fonctionnaires de l'État. Ici je l'ai laissée croître, comme vous le voyez ; j'avais eu l'idée de la faire raser complètement au moment où je marcherais au supplice, afin de ne point montrer à ceux qui me connaissent une physionomie différente de celle qu'ils m'ont vue naguère ; mais je veux aujourd'hui qu'entre ma barbe et ma tête il n'y ait aucune différence. »

A cette déclaration inattendue, la confusion du négociateur fut grande : il dut retourner au palais pour confesser sa mésaventure. En l'écoutant, le roi s'écria : « Il faut donc que cet homme me poursuive toujours de ses méchants quolibets. »

Ainsi More prisonnier montra toujours une philosophie et un enjouement sans exemple. Tenté, obsédé, menacé, il conserva une gaieté inaltérable, et sut plaisanter à la veille même du plus affreux supplice.

Durant sa captivité, il consacra plusieurs heures chaque jour au chant des psaumes, entretenant ainsi son âme dans une parfaite et constante sérénité, suivant les paroles de saint Jacques : « Voulez-vous avoir la paix de l'âme ? chantez ! »

Le héros chrétien affirmait à sa fille Marguerite, que la plus grande faveur qu'il eût reçue du roi était celle d'avoir été jeté en prison, parce qu'en prison, bien mieux qu'à la cour, il espérait travailler efficacement à son salut.

NOTES ET REMARQUES.

(1) C'est le 17 avril 1534 que More fut conduit à la Tour, sous la garde de sir Richard Southwell. Richard était père de Robert Southwell, qui fut condamné à mort comme catholique, et exécuté à Tyburn en 1595, sous Élisabeth. C'était un des grands poètes latins du XVI^e siècle.

Richard et Thomas entrèrent dans une barque et descendirent le fleuve. A peine la barque avait-elle quitté la rive, que Richard, en jetant les yeux sur la chaîne d'or que sir Thomas portait au cou, lui dit avec un sourire amer : « Mylord, vous feriez bien, je crois, d'envoyer cette chaîne à votre femme ou à l'une de vos filles. » — « Non pas, dit More; je suis chevalier, et je ne veux pas que mes ennemis, après m'avoir fait prisonnier, disent qu'ils n'ont rien trouvé sur moi pour récompenser leur courage. »

Sir Richard se tut. On débarqua à l'arche des Traîtres : le lieutenant était là pour recevoir le prisonnier. Tous trois gravissent l'escalier de pierre : arrivé à la loge du concierge, on s'arrête, et le portier, s'approchant du prisonnier, lui demande, selon l'usage, les profits de son emploi : les *vêtements supérieurs*, d'après le texte de la loi. « Ah! c'est vrai, dit More : tenez, voilà mon bonnet ; c'est le vêtement supérieur de mon habillement, et je suis vraiment chagrin qu'il ne vaille pas davantage. » Mais le portier hochait la tête, et du doigt et des lèvres indiquait la robe : More ôta sa robe et la lui remit en souriant.

Le lieutenant de la Tour se nommait Kingston. Il introduisit More dans une espèce de cellule assez propre, dont l'aspect fit sourire de joie le prisonnier, qui, se tournant vers l'officier, lui dit : « Je pense que je n'aurai pas à me plaindre de la chère qui m'attend ici ; si je m'avais jamais de me plaindre, pas de façon, maître Kingston, mettez-moi à la porte. »

Il existe au British Museum trois lettres fort curieuses de Kingston : la première adressée à Cromwell et relative à l'incarcération d'Anne Boleyn à la Tour (Mss. Cotton, Otho X, fol. 225) ; la deuxième, sur la conduite de la reine en prison

(Mss. Cotton, Otho X, fol. 222); la troisième, sur les derniers instants de la captive (Mss. Cotton, Otho X, fol. 224, b). Toutes trois ont été données par Ellis (L. c., p. 52, 56, 59).

(2)

LA TOUR DE LONDRES.

La Tour de Londres fut bâtie par Guillaume le Conquérant en 1078. Ses successeurs, Guillaume le Roux et Henri I^r, y firent successivement des additions considérables, et le premier environna la Tour d'une muraille épaisse en 1097. Sous le règne de Richard I^r, en 1190, Longchamps, évêque d'Ély, qui en était gouverneur, en augmenta les fortifications, et les fit entourer d'un fossé extérieur. Henri III, en 1240, ajouta à la porte d'entrée une porte en pierre, un rempart, et d'autres constructions, surtout à l'ouest. Edouard I^r et beaucoup d'autres princes, étendirent encore les fortifications.

Cette forteresse est située sur la rive septentrionale de la Tamise, à l'extrémité de la Cité. Elle couvre douze arpents de terrain, et elle est entourée d'un fossé alimenté d'eau par la rivière. Le grand mur est en briques, portant de distance en distance, le long des retranchements, des canons braqués qui commandent toutes les avenues de la Tour. L'intérieur contient plusieurs maisons particulières, une église, des magasins, etc. La Tour est séparée de la Tamise par une partie du fossé et une plate-forme, d'où l'on a une belle vue sur la rivière. Il y a deux entrées : la principale est au sud-ouest des bâtiments. Elle a deux portes l'une sur l'autre en deçà du fossé, qu'un petit pont de pierre traverse, et une troisième porte au delà du fossé.

A droite de la porte de l'ouest était la tour aux Lions, bâtie par Édouard IV, occupée autrefois par la ménagerie. La tour du Beffroi est de forme circulaire. Le toit, en forme de voûte, est assez curieux. On dit que la reine Élisabeth fut enfermée dans cette tour, qui dépend aujourd'hui des appartements du gouverneur. A peu de distance de celle-ci on voit la porte des Traîtres (Traitor's Gate), ainsi nommée parce que c'est par là qu'on amenait autrefois les prisonniers d'État. Vis-à-vis est la tour Sanglante (the Bloody Tower), où l'on croit qu'Édouard V et son frère Richard, duc d'York, ont été étouffés par ordre de Richard III, leur oncle.

En entrant dans l'enceinte intérieure par la porte de la tour Sanglante, on se trouve au pied de la tour Blanche. C'est un

édifice massif, de forme quadrangulaire, la plus vaste et la plus ancienne partie de cette forteresse. Elle est crénelée, avec une tourelle à chaque angle. Lesmurs ont quatorze pieds d'épaisseur. L'édifice se compose de trois étages élevés, sous lesquels il y a des voûtes qui servaient de prisons. Au deuxième étage, il y a une chapelle dédiée à saint Jean l'Évangéliste, qu'on peut regarder à juste titre comme un des modèles les plus parfaits qui nous restent de l'architecture des Normands. Lorsque les rois d'Angleterre tenaient leur cour dans la Tour, cette chapelle était destinée à leurs dévotions et à celles des membres de la famille royale. Une autre salle de la tour Blanche servait, assure-t-on, de chambre de conseil. La plupart de ces salles servent aujourd'hui d'arsenal militaire.

Outre la chapelle de saint Jean, il y en a une autre dans la forteresse, élevée sous le règne d'Édouard I^{er}, et consacrée à saint Pierre *in vincula*. C'est un monument fort simple qui n'excite l'intérêt que pour avoir servi de lieu de sépulture à un grand nombre de personnages célèbres et aux victimes de l'exécrable Henri VIII. C'est là que repose l'infortunée Anne Boleyn, ainsi que George Boleyn, son frère; la reine Catherine Howard; l'évêque de Rochester, Jean Fisher; Thomas Cromwell, si longtemps favori du tyran; le lord chancelier, Thomas More; la comtesse de Salisbury, dernier rejeton des Plantagenets; Édouard Seymour, duc de Somerset; Thomas Howard, duc de Norfolk; lady Jane Grey et son mari, lord Guildford Dudley; et le fameux comte d'Essex, favori de la reine Élisabeth.

Tout près de cette chapelle est la tour de Beauchamp, qui a toujours servi de prison d'État. Elle consiste en deux étages, dont les murs portent les témoignages déplorables de la misère de ceux qui y furent enfermés. Dans le nombre des personnes illustres emprisonnées dans cette tour, on cite Anne Boleyn, lady Jane Grey, Jean Dudley, comte de Warwick; Philippe Howard, comte d'Arundel; Charles Bailly, agent de Marie-Stuart, reine d'Écosse; Sedbar, prieur de Joreval, et Robert Dudley, comte de Leicester.

Dans la maison du gouverneur, ancien édifice au sud de la tour Beauchamp, est un monument qui rappelle la conspiration des poudres.

La tour dite *Broad Arrow* est sur des dimensions plus petites que la tour de Beauchamp : elle a servi aussi de prison d'État.

La *Salt Tower* n'offre rien de curieux que l'inscription d'un

maître de taverne qui y fut enfermé en 1560 comme accusé de sorcellerie.

Dans la tour de Wakefield, qui dépend du bureau des Archives, il y a une belle salle octogone, où l'on dit que fut assassiné Henri VI. Cette tour porte le nom de Wakefield, parce qu'elle fut le lieu de détention des prisonniers faits à la bataille de Wakefield.

Il y a encore un grand nombre d'autres tours dont l'histoire est fort intéressante ; mais plusieurs d'entre elles sont en ruines, et il en est même quelques-unes dont il ne reste que les fondements.

La Tour contient encore l'arsenal, le bureau de l'artillerie, le bureau des archives, la salle des armures, la salle de la reine Élisabeth, le grand arsenal, la salle des joyaux de la couronne, etc.

Dans la *salle des armures* (the Horse Armory), au sud de la tour Blanche, on s'arrête pour voir, dans l'enfoncement à droite, une figure équestre de Henri VIII. Le cheval porte le harnais présenté au monarque, lors de son mariage avec Catherine d'Aragon, par l'empereur Maximilien I^{er}. Cette armure est très-belle : elle était dorée, et elle porte sur la surface des sujets tirés des histoires et des légendes du moyen âge.

Dans la *salle de la reine Élisabeth* (queen Elizabeth's Armory), on montre la hache qui, dit-on, trancha la tête d'Anne Boleyn. Cette hache appartenait au bourreau de Calais, qui avait été appelé, comme fort expert dans son métier, pour décapiter la reine adultère.

Près de la porte d'entrée est un masque en fer, orné de cornes de bétail, et porté par le bouffon de Henri VIII, ce William Somers, peint si souvent par Holbein, et dont le psautier n'est pas une des moindres curiosités de la bibliothèque du British Museum de Londres (L. Hewit).

(3) La nouvelle de l'emprisonnement de More à la Tour jeta le désespoir dans la petite colonie de Chelsea. La famille du captif se rendit aussitôt à l'église, les larmes aux yeux, s'agenouilla devant l'autel et adressa à Dieu de ferventes prières. Le jour même, Marguerite Roper était à Londres pour implorer la pitié des conseillers de la couronne. Elle joignait les mains, et demandait la permission de voir son bon père; on la repoussa.

Marguerite reprit le chemin du manoir de Chelsea, se retournant à chaque pas pour contempler de loin les flèches de

cette prison où son père était enfermé. « Qui me donnera des ailes comme à la colombe, disait-elle, empruntant les paroles de l'Écriture, pour que je vole vers vous, ô mon père ? » Dieu lui refusa des ailes; mais dans l'écritoire de son père, à Chelsea, il y avait assez d'encre pour qu'elle pût converser avec le bien-aimé de son cœur. Pauvre fille, qui laissait courir sa plume comme si elle eût été sûre qu'un ange porterait au captif les lignes qu'elle lui adressait, toutes trempées de ses larmes ! Il faut bien croire que Dieu suscita un de ses séraphins, qui, sous le vêtement d'un messager terrestre, parvint à tromper la vigilance des geôliers qui veillaient à la porte de cet enfer qu'on nommait la Tour : la lettre parvint à More.

« Mon père bien aimé, disait la jeune femme au vieillard, si je ne puis m'entretenir avec vous, c'est un bien grand bonheur que le ciel m'offre de vous faire parvenir cette lettre. La Providence veillera sur vous : je ne doute pas qu'elle n'étende sur vous sa main protectrice et qu'elle ne vous conserve comme elle l'a déjà fait : *mens sana in corpore sano*. Pauvres enfants délaissés que nous sommes ! Que croyez-vous, depuis votre absence, qu'ait été notre consolation ? Hélas ! nous n'en avons pas d'autre que le souvenir de votre vie passée, et de vos pieuses conversations, et de vos sages conseils, et de vos vertueux exemples. Oh que le bon Dieu vous défende contre toute angoisse de l'âme et du corps ! qu'il me donne, à moi, votre Marguerite affectueuse, votre fille obéissante, ainsi qu'à tous vos enfants et à vos amis, la grâce d'imiter ce que nous admirons en vous : puisse-t-il nous réunir tous ensemble dans ce ciel bienheureux qu'il nous a conquis au prix de son sang ! Adieu, mon père ; votre fille et servante Marguerite, qui estimerait au-dessus de tous les trésors de la terre la place que tient John Wood auprès de vous. »

Or, ce John Wood était un des plus vieux serviteurs de More, qui n'avait pas voulu abandonner son maître et avait demandé et obtenu la grâce d'être enfermé avec lui dans la prison de la Tour. John Wood ne savait ni lire ni écrire, et pourtant on eut la cruauté de faire jurer à cette âme simple que s'il entendait ou voyait écrire au prisonnier quelque chose contre le roi ou la sûreté de l'État, il le révélerait sur-le-champ au lieutenant Kingston. Wood fit le serment, mais nous doutons qu'il l'ait tenu. Qu'on est heureux de trouver dans cette lamentable histoire du chancelier un être qui se dévoue charitalement au maître qu'il a servi, sans espoir de récompense, mais seule-

ment pour épier de l'œil le moindre souhait de son maître, épousseter ses vêtements, chauffer sa chaussure, border son lit; car More était un grand enfant dont tout le monde avait soin à Chelsea. Si Dieu nous apprend qu'il récompenserait le verre d'eau donné en son saint nom, n'oublions pas dans le souvenir de l'histoire le pauvre serviteur qui accomplit si dévotement le précepte divin.

(4) Dans le statut qui réglait la succession en Angleterre et déshéritait Marie, fille de Catherine, au profit d'Élisabeth, fille d'Anne Boleyn, aucun serment à cette disposition législative n'était exigé; mais, avant la fin de la session, le parlement inséra dans son bill une clause qui faisait un commandement exprès du serment à l'acte de succession: tous les membres le prétèrent, et jurèrent fidélité et obéissance à sa majesté et aux héritiers nés et à naître de son mariage avec la reine Anne (Tytler, l. c., p. 342). Fisher refusa d'engager sa parole et fut conduit à la Tour. En prison, il fut visité par quelques-uns de ses amis qui, à force d'obsessions, obtinrent de lui une concession. Fisher se déclarait prêt à jurer, et à ne jamais disputer sur la légalité du mariage, bien que ce serment ne lui semblât pas sans péril pour sa conscience. C'est un acte de faiblesse qu'on arrachait à un vieillard infirme, mais que quelques historiens prétendent, avec assez de raison, que l'évêque repoussa. Quoi qu'il en soit, la réserve du prisonnier déplut au roi, et le parlement assemblé manda l'évêque, qu'il déposséda de son titre épiscopal et renvoya à la Tour. On croyait lasser la patience du prêtre en lui refusant des vêtements, une chemise, un peu de viande, un livre de prières: Henri traitait le captif comme Calvin devait traiter bientôt l'antitrinitaire Servet.

Alors, de la poitrine de ce vieillard presque octogénaire s'exhale un cri de détresse qui eût amolli, dit un historien protestant, un tigre même.

« Pitié! disait l'évêque, pitié! donnez-moi une chemise, du linge, des vêtements pour couvrir ma nudité, un peu de viande au moins pour que mon corps ne tombe pas en défaillance: à mon âge l'estomac a des besoins. Encore deux grâces que je vous demande au nom du Seigneur: un prêtre pour me confesser à l'approche des saints jours de Noël, et un livre d'heures pour reconforter mon âme. » (Biogr. Brit., art. Fisher, p. 1933, vol. III.)

On le laissa sans chemise, sans prêtre, sans livre d'heures, sans nourriture substantielle.

Pendant la détention de Fisher, le 31 novembre 1534, le parlement avait, par une loi, déclaré traîtres à l'État ceux qui dénieraient au roi le titre de chef suprême de l'Église. C'est en vertu de ce statut qu'on voulait juger le captif.

Écoutez ce qui va se passer.

Rich, le solliciteur général, se rend à la Tour pour voir et consoler l'évêque : « Parlez, mylord, parlez sans crainte ; le roi veut avoir votre opinion sur la suprématie que le parlement lui a décernée ; parlez ; personne, je vous le jure, ne saura rien de votre confidence. »

Le vieillard est rassuré ; Rich met tant de candeur et d'amour dans sa prière !

« Voulez-vous, mylord, répond Fisher, que je vous parle à cœur ouvert. Eh bien ! si Sa Majesté est soucieuse de son salut, elle repoussera cette suprématie impie. » (Biog. Brit.)

Fisher parut bientôt devant le parlement. On lui demanda s'il voulait reconnaître le mariage de Henri avec Anne Boleyn.

Il répondit : Non.

On lui demanda s'il tenait l'union de Henri avec Catherine pour incestueuse.

Il répondit : Non.

On lui demanda s'il voulait prêter le serment de suprématie.

Il répondit : Non.

« Vieillard obstiné, » dit en rapportant cette triple réponse Robert Southey, l'auteur du *Book of the Church*. (T. II, p. 43.)

« Chrétien admirable, » dit un autre écrivain protestant, M. Bruce. (Archæologia, t. XXV, p. 68.)

Fisher fut reconduit dans son cachot, et se prépara par la prière au martyre.

Le 22 juin 1535, Kingston, lieutenant de la Tour, vint réveiller son prisonnier.

Kingston balbutie et s'embarrasse.

« Mylord, dit-il en épelant chaque mot, vous êtes bien vieux, bien usé, bien infirme, et un jour de plus ou de moins...

— » Je vous comprends : à quelle heure ?

— » A neuf heures, mylord.

— » Et quelle heure est-il ?

— » Cinq heures viennent de sonner à l'horloge de la Tour.

— » Cinq heures ! j'ai encore au moins trois bonnes heures à dormir : laissez-moi.

— » Mais, mylord, encore un mot : le bon plaisir du roi est que vous ne parliez pas trop longtemps au peuple.

— » Sa Grâce sera contente, » et Fisher se rendormit.

A sept heures, Kingston revint.

« Il est sept heures, mylord. »

Fisher s'est réveillé ; il cherche dans sa défroque la robe la moins laide, la moins usée. L'hiver on lui refusait des vêtements pour couvrir son corps grelottant ; mais l'été venu, on lui a permis d'en demander à ses amis.

« Que cherchez-vous donc ? demande Kingston au prisonnier.

— » Ma plus belle robe : vous savez bien que je vais à la noce, et un jour de fête comme celui-ci, il faut bien se parer. Kingston, ma fourrure. »

Le lieutenant obéit.

« C'est que voyez-vous, maître Kingston, ce cou appartient à Dieu, qui me l'a donné, et il faut que j'en prenne soin. »

Il y avait assez loin de la Tour à Tyburn, le lieu de supplice : quelques milles. Arrivé à la station fatale, le glorieux confesseur se tourna vers le peuple, et dit : « Je meurs pour notre sainte foi ; priez pour moi : mon Dieu, ayez pitié de mon âme, et sauvez le roi ! »

Fisher s'agenouilla, entonna le *Tu Deum*, et posa sa tête sur le billot. (Bayley (Hall), Fisher's life ; Roverus Pontanus, *Rerum memorabilium*, libri V, p. 273-274 ; Dodd's *Church history* ; Newcourt's *Repertorium*, t. I.)

(5) Bien qu'il se soit marié deux fois, More ne paraît jamais avoir eu du goût pour la vie conjugale. C'est d'abord par un mouvement d'ineffable bonhomie qu'il se décida pour l'ainée des filles de Colte de Newhall (Roper, 27), quand son choix était déjà fixé sur une autre fille du squire (ib.). Plus tard, après la mort de Jeanne, *paucis mensibus à funere uxoris* (Erasm. Ep.), c'est par sagesse et réflexion qu'il s'unit à Alice, qui n'était ni jeune, ni jolie, ni riche : *nec bella admodum, nec puella* (id., ib.). Il lui fallait une compagne qui prît soin du ménage, mit le pot-au-feu, préparât le couvert et allât au marché ; une compagne pour recevoir l'étranger, faire nettoyer le jardin et épousseter les livres et les fauteuils. Sans Alice, l'araignée eût filé en toute sécurité son pavillon soyeux au-dessus de la tête du philosophe ; sans Alice, la bibliothèque de Chelsea eût bientôt été métamor-

phosée en un vaste terrier où seraient venus se blottir et fousines et regards, que More aimait avec tant de passion. On connaît le goût de l'humaniste pour les monstres exotiques et indigènes : « Nullum est fere genus avium quod domi non aiat, si quod aliud animal vulgo rarum, veluti simia, vulpes, viverra, mustela et his similia ; ad hæc si quid exoticum aut alioqui spectandum occurat, avidissimè mercari solet, atque his rebus undique domum habet instructam. » (Hutteno, Ep., p. 47.)

Et qui portera au tailleur son habit troué au coude ? au cordonnier, ses souliers usés aux semelles ? qui appellera le barbier ? qui le soignera dans ces mille infirmités auxquelles il se croit sujet ? Sa femme d'abord, et ses enfants et ses gendres plus tard.

Le sage de Chelsea a beau, dans ses épîtres, se plaindre d'Alice ; Alice, avec ses humeurs incessantes, ses brusqueries, ses coups de tête, était, au fond, une excellente femme, un cœur d'or. Voyez-la quand More a été enfermé à la Tour, elle vend jusqu'à ses vêtements pour subvenir aux besoins de son mari. La lettre qu'elle écrit alors à Cromwell est trop belle pour que nous résistions au désir de la citer :

« Monsieur le secrétaire, je me recommande à votre bienveillance avec la plus grande humilité, me reconnaissant profondément obligée envers vous pour vos fréquentes bontés et la faveur spéciale que vous avez témoignée, et que vous continuez à nous témoigner, à mon pauvre mari et à moi. Je prie le Seigneur tout-puissant de vous conserver ces sentiments généreux, car c'est d'eux que dépend la plus grande partie du bien-être de notre famille. Par la présente lettre, j'exprime à Votre Honneur mon extrême besoin ; car, outre l'entretien de ma propre maison, je suis obligée de payer 15 schellings par semaine pour la pension de mon pauvre mari et de son serviteur. Pour subvenir à ces dépenses, n'ayant pas d'autres moyens de faire de l'argent, je me suis vue forcée de vendre une partie de mes propres vêtements. C'est pourquoi j'adresse à Votre Honneur cette humble pétition et requête, pour vous prier de m'accorder votre avis et conseil, et vous demander si je dois m'aventurer à paraître devant sa très-grande Grandeur le roi. J'espère qu'il n'existe aucun empêchement ni danger ; voilà cinq semaines que la fièvre tierce a disparu, et personne de la maison n'a été malade depuis cette époque. C'est pourquoi je conjure Votre Honneur, dans sa bonté spéciale (sans laquelle je ne saurais échapper à une ruine totale), de vouloir bien, pour l'amour

de Dieu , accorder votre gracieux secours pour le secours de mon mari et le mien dans notre affliction , notre âge avancé et notre pénurie. Ainsi nous et tous les nôtres prierons jurement et pendant toute notre vie le Seigneur tout-puissant pour la prospérité de votre très-honorabile Seigneurie. De la main de celle qui sera toujours votre humble servante ,

» Alice MORE *. »

L'original a été imprimé dans *A collection of letters*, by L. Howard, 1753, in-4°.

* Extr. de la traduction de Walter, par M. Savagner.

CHAPITRE XVII.

INTERROGATOIRES DE THOMAS MORE.

En Angleterre, Thomas More était le personnage le plus éminent par l'autorité dont il était revêtu et par le crédit dont il avait joui auprès du roi. C'était le plus vertueux par l'intégrité de sa vie, le plus grand par le savoir ; c'était le citoyen le plus illustre par les services qu'il avait rendus à son pays. Seul parmi les conseillers séculiers, il avait refusé d'approuver et de reconnaître le divorce et la suprématie de Henri VIII. Les faits que nous avons rapportés ont montré au lecteur les tentatives impuissantes auxquelles avait été en butte l'ex-chancelier, de la part du monarque. Rien n'avait été épargné pour flétrir et dompter l'homme d'État et le chrétien ; on n'avait pu y réussir. Le tyran, qui voulait à toute force triompher, envoya à la Tour, à deux reprises différentes, plusieurs membres du parlement pour conférer et discuter de nouveau avec More, le circonvenir et lui arracher enfin une adhésion à laquelle Henri attachait le plus grand prix. Nous allons voir comment les envoyés royaux s'acquittèrent de leur mission, et quelle fut la conduite du catholique dans cette circonstance. La correspondance de More nous fournira ces importants renseignements. L'illustre prisonnier ne manquait jamais d'enregistrer, dans les lettres qu'il écrivait à sa fille Margue-

rite, tous les incidents du drame qui se passait dans sa prison ; soit pour sa propre consolation et celle de sa famille, soit pour donner toute l'authenticité possible aux faits qui s'accomplissaient, et dissiper ainsi les bruits calomnieux qu'on ne cessait de répandre sur sa conduite.

Une année s'était écoulée depuis que l'ex-chancelier d'Angleterre avait été privé de sa liberté. On était au 30 avril 1534. Cinq membres du conseil royal désignés nominativement par Henri vinrent trouver More dans sa prison. Ces commissaires extraordinaires étaient le secrétaire d'État Cromwell (1), l'attorney, le solliciteur général et deux docteurs en droit, connus par leur dévouement aux volontés royales. Ils entrent dans la chambre du détenu et prennent place autour d'une table couverte d'un tapis noir. On engage More à s'asseoir ; il reste debout. Alors Cromwell, chargé de l'interrogatoire, prend la parole :

« Sir Thomas, dit-il en s'adressant à l'illustre captif, vous connaissez la sanction donnée par le parlement au bill qui a proclamé le roi chef de l'Église anglicane. Sa Majesté nous a envoyés vers vous pour avoir votre opinion sur cet important statut. »

— « Mylord, répond More, je m'étais accoutumé à l'idée qu'aucune question relative à la suprématie ne me serait plus adressée au nom du roi d'Angleterre, mon souverain maître et seigneur ; attendu que, dès le commencement des débats entamés sur cette matière délicate, je n'ai pas balancé à manifester à Sa Majesté mon humble manière de voir : mon opinion, je vous l'ai également soumise, mylord, et par écrit et de vive voix. Je ne puis donc que m'en référer aujourd'hui à cette conscientieuse manifestation. Je ne me sens pas capable, d'ailleurs, d'engager une discus-

sion nouvelle sur les droits respectifs du pape et du roi ; mais ce que je puis affirmer, c'est que je suis, que j'ai été et que je serai toujours le fidèle sujet de Sa Majesté ; que je prie tous les jours le Tout-Puissant de répaandre sur mon prince, sur sa famille, sur son glorieux royaume d'abondantes bénédictions. Là se borne ma mission. Je ne veux désormais m'immiscer en aucune façon dans les débats religieux et politiques de l'État. »

— « Sa Majesté ne se contentera assurément pas de cette réponse, sir Thomas ; elle exigera plus de franchise : expliquez-vous donc nettement. Vous savez que notre glorieux souverain est un prince doux, juste, clément ; offensé par un de ses sujets, Henri est toujours prêt à lui pardonner au moindre signe de repentir. Il a hâte plus que vous ne pourriez vous l'imaginer, je vous l'affirme, de vous rendre ses bonnes grâces et de vous permettre de rentrer dans ce monde, qui n'a point oublié votre savoir, vos vertus et les services éminents que vous avez rendus naguère au pays. »

« Le monde, répliqua More, j'y ai renoncé à jamais. Vous le voyez, ajoute-t-il en montrant sur la table ses livres et ses papiers épars ; j'ai là sous les yeux le récit des souffrances de notre divin Sauveur, mon exemple et mon modèle. Je me prépare à sortir de la vie : voilà mon unique préoccupation. »

— « Prenez garde, sir Thomas, s'écria Cromwell ; ceci est une obstination intolérable. En prison comme en liberté, vous ne sauriez cesser d'être sujet du roi, et le prince a droit d'exiger de vous une soumission entière à ses ordres et à ceux de son parlement. Il pourrait punir votre rébellion de toute la rigueur des lois du royaume ; car votre exemple est capable d'entraîner quelques imprudents à la révolte, »

— « Je n'ai jamais encouragé aucun sujet de Sa Majesté à une désobéissance coupable. Si prier Dieu pour le roi, pour sa famille, pour l'État, reprend le prisonnier, ne dire de mal de personne, n'en penser jamais, souhaiter du bien à tous, ne peut pas procurer une longue vie, il faut m'attendre à une fin prochaine. Grâce au ciel, je suis résigné. Que je meure, que la volonté de Dieu s'accomplisse ; mon pauvre corps est aux ordres du roi. »

Alors Cromwell, qui avait déjà, dans plus d'une occasion, montré de l'intérêt à More, ajouta : « Très-bien, sir Thomas ; ajoutez donc encore quelques mots à ces paroles. Dites-nous que vous ne trouvez rien de répréhensible dans le statut royal, et ne rejetez pas sans un mûr examen les dispositions renfermées dans les autres statuts du parlement. »

Mais More, tout en reconnaissant, dans cette dernière interpellation, une sorte de bienveillance pareille à celle que quelques ministres du roi Antiochus témoignèrent au vieillard Éléazar, répondit : « Quelles que soient, mylord, les exigences de ma conscience relativement au bill du parlement et aux statuts royaux, je veux m'abstenir de prononcer aucune parole d'improbation ; je m'abstiendrai également de tout discours sur cet important sujet. »

Dans l'impossibilité de triompher cette fois encore des scrupules de More, Cromwell se retira en assurant le prisonnier qu'il n'avait point à redouter que ses déclarations fussent omises ou dénaturées par malice ou mauvais vouloir ; qu'elles seraient transmises sans retard à Sa Majesté par les commissaires royaux, et que le prince seul déciderait ce qu'il lui semblerait utile et équitable d'ordonner dans ces circonstances impérieuses.

Ainsi se passa ce premier interrogatoire : les juges de Henri se retirèrent sans avoir rien obtenu du prisonnier.

Le 3 du mois de juin suivant, il y eut une seconde réunion des commissaires royaux, à l'effet d'entendre de nouveau More, et de tenter une fois encore de triompher de sa pieuse résistance. Les personnages désignés pour interroger le prisonnier étaient : l'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier, le duc de Norfolk, le comte de Wiltshire (2), assistés du secrétaire Cromwell.

Ce dernier prit la parole en ces termes :

« Sa Majesté n'est pas contente de vous, sir Thomas ; votre opiniâtré a déjà causé un mal extrême. Dans quelques comtés du royaume d'Angleterre, il existe des menées coupables contre les intentions royales. Le prince est convaincu que votre obstination n'est pas raisonnable, et que votre cœur est rempli d'un mauvais vouloir contre la volonté qu'elle a exprimée dans ces derniers temps. Rappelez-vous donc vos devoirs de sujet, et répondez aux lords qui vous écoutent : au nom du roi, nous venons vous demander si vous voulez enfin le reconnaître pour le chef suprême de l'Église d'Angleterre, ou si vous persistez dans votre opiniâtre refus. »

— « Il n'existe en moi aucun mauvais vouloir, mylord, répondit le captif, et je ne puis par conséquent en manifester dans aucun cas. J'éprouve le plus profond chagrin en apprenant que Sa Majesté a conçu de moi une si mauvaise opinion : je ne puis pourtant rien changer à mes résolutions. Un jour viendra, je l'espère, et cette espérance m'aide à supporter mes maux, où, devant Dieu et ses saints, mon innocence triomphera. Quoique cette consolation à venir semble bien fragile, parce qu'avant

que je puisse l'éprouver, l'indignation du prince peut m'accabler de tout son poids; cependant je rends grâce à Dieu de ce que, dans cette affaire, mon innocence et mon intégrité sont telles, que le roi peut bien m'infier quelque énorme peine, mais qu'il n'est point en son pouvoir de nuire à ma réputation de sujet fidèle et de catholique fervent. Je n'ai jamais conçu de mauvaises pensées envers mon souverain; au contraire, et dès le commencement de cette malheureuse controverse, j'ai toujours agi avec calme et sincérité. Dieu avant tout, le prince ensuite: telle a été jusqu'ici mon inviolable devise. Après Dieu, mylord, c'est le roi que je révère le plus au monde. »

A cette réponse, le lord chancelier s'écria qu'aux yeux de tous les sujets fidèles de Sa Majesté, l'opiniâtreté de More était une téméraire et coupable action, et qu'en vertu des lois du royaume et de sa volonté souveraine, le roi avait le pouvoir de le contraindre à répondre d'une façon moins évasive, c'est-à-dire à déclarer nettement qu'il acceptait ou non le bill du parlement.

« Je ne disputerai point ici, mylord, reprit More, sur la puissance de Sa Majesté; je ne discuterai pas également ce qu'il est légitimement permis de faire ou de ne pas faire dans le cas présent. Cependant, sauf meilleur avis, une contrainte pareille à celle dont je suis l'objet me semble injuste, exorbitante; car dans le cas où le décret répugnerait à ma conscience, pourvu que dans cet état de choses je m'abstienne de rien faire de contraire au statut, il me semble qu'il y aurait de la tyrannie à me contraindre de l'approuver en termes formels contre ma conscience et au détriment de mon âme. Il y a ici pour moi un double péril à me prononcer, et la loi

que vous invoquez ressemble à un glaive à deux tranchants. »

— « Lorsque vous étiez chancelier d'Angleterre, répliqua Cromwell, et que vous interrogiez les hérétiques, ne leur demandiez-vous pas avec une vive sollicitude s'ils reconnaissaient le pape pour chef de l'Église, et ne les contraigniez-vous pas à répondre catégoriquement ? »

Ici, tout en protestant qu'il ne veut nullement entrer en discussion, More se hâte de répondre à Cromwell qu'il y a une extrême différence entre les deux cas qu'il allègue. « Car, dit-il, à l'époque où j'adressais aux hérétiques des questions pareilles, la suprématie du souverain pontife était universellement reconnue, non-seulement en Angleterre, mais dans tous les pays catholiques; tandis qu'aujourd'hui le bill du parlement est regardé comme nul et illégitime dans tous les États de la chrétienté. »

— « Quiconque résiste, en Angleterre, au décret de suprématie, doit subir la peine de la décapitation, et quiconque refuse d'obéir aux autres statuts sera livré au bûcher. Prenez-y garde, sir Thomas, il est indispensable que vous vous prononciez définitivement. »

— « En matière de foi, nul catholique n'est tenu d'obéir à une loi émanée de quelque puissance que ce soit, si la loi du monde chrétien ordonne le contraire. La raison qui oblige ou n'oblige pas à répondre en pareille matière, ne dépend pas de la différence qu'il y a à avoir la tête tranchée ou à être brûlé, mais de la crainte de faillir à sa conscience et de mériter la damnation éternelle. Que ma conscience soit ou non hostile aux statuts, je n'ai aucune réponse à vous faire. Seulement je dois déclarer que je ne me

reproche pas d'avoir agi ni parlé contre l'un ou l'autre de ces décrets. »

— « Voici du moins une formule que vous souscrirez sans doute: jurez que vous répondrez en loyal et fidèle sujet de Sa Majesté aux questions qui vous seront adressées au nom de notre gracieux souverain et qui concerneront spécialement sa royale personne. »

— « J'ai résolu de ne proférer à l'avenir aucun serment, » répondit More avec fermeté; puis il se tut.

Alors tous les assistants se récrièrent d'une voix unanime sur ce qu'ils nommaient l'obstination du prisonnier. « Il n'est pas un Anglais fidèle qui refuserait aujourd'hui de prêter un pareil serment, » s'écria l'archevêque.

— « Pour moi, je ne jurerai point, » dit More.

— « Quelque opiniâtré que vous mettiez à votre refus, sir Thomas, ajouta le chancelier, nous vous adresserons encore deux questions :

» Avez-vous lu le statut de suprématie? Vous semble-t-il légitime ou illégal? »

— « Je ne veux pas répondre! »

Ces derniers mots de More terminèrent le second interrogatoire. En se retirant, les commissaires ordonnèrent aux gardiens de redoubler de surveillance, et de ne pas cesser un seul moment d'avoir l'œil sur le prisonnier.

On voit ici, d'une part, les efforts réitérés tentés par le roi pour soumettre l'ex-chancelier d'Angleterre et lui faire partager son exécrable impiété, et, de l'autre, la constance et la fermeté que le noble captif ne cesse de montrer au milieu des embûches dont ses juges iniques l'entourent de toutes parts. L'opiniâtré que le roi apporta dans cette circonstance indique le prix qu'il attachait à la réussite

de ses coupables projets ; le courage et la piété de More apprennent à quel point on doit admirer la vertu de ce héros chrétien. More refuse d'improuver hautement le bill, parce qu'il ne veut point manquer au respect qu'il doit à César ; mais il persévère dans le refus de sanctionner par son serment cette loi impie, parce qu'il est catholique, parce qu'il craint Dieu et qu'il a une âme à sauver (3).

NOTES ET REMARQUES.

(1) Employé d'abord dans le comptoir d'un négociant anglais d'Anvers (Tytler, l. c., p. 305), CROMWELL quitta le commerce pour s'enrôler dans l'armée du connétable de Bourbon. Il faisait partie de cette horde de mécréants qui vint assiéger Rome. Après le sac de cette ville, il quitta le métier des armes, passa au service d'un riche commerçant de Venise, puis se dégoûta de sa vie d'aventurier, retourna en Angleterre, se mit à étudier le droit, plut à Wolsey, qui se l'attacha et lui confia des missions délicates. C'était un esprit rusé, hypocrite, merveilleux en ressources, sans foi ni probité, prêt à se servir de tous les masques, même de celui de la vertu, pour arriver au pouvoir qu'il avait toujours convoité. Après la chute de Wolsey, il suivit son maître dans l'exil. Il était à Esher, le lieu d'exil du ministre déchu, attendant le lever du cardinal, quand Cavendish (Cavendish, by Singer, vol. I, p. 194) le trouva dans l'embrasure d'une fenêtre, l'œil tout en pleurs, fixé sur un livre de prières. « Et que faites-vous donc ici, la figure renversée, le regard attaché si dévotement sur ce livre d'heures? lui demanda Cavendish. Qu'avez-vous donc, maître Cromwell? Sa Grâce le cardinal serait-elle en danger? » — « Non, repartit Cromwell; je pensais à moi, à mon triste sort: dire que voilà toutes mes peines perdues; quelle récompense pour tant de loyaux services! cela est bien triste. » — « Oh! que dites-vous donc là, maître Cromwell? je vous connais, je sais combien vous êtes prudent, et je suis bien sûr que vous ne vous êtes pas compromis au service du cardinal. » — « Non pas, mon bon Cavendish; mais on va m'en vouloir justement pour ma fidélité à servir Sa Grâce: mais cela ne saurait durer, il faut que je cherche à sortir d'embarras; je n'ai rien gagné dans cette anti-chambre du ministre; il faut que je cherche fortune ailleurs: aussi, après le dîner, je vais quitter Esher et retourner à Londres. »

Le serviteur fidèle, qui avait l'air de lire si pieusement dans son livre d'heures, arrangeait sûrement dans sa tête le projet

qui devait lui ouvrir la porte des grandeurs : c'est l'opinion de Cavendish.

Arrivé à Londres, Cromwell demande au roi une audience ; elle lui est accordée.

Il avait préparé sa harangue. A genoux aux pieds du prince, et dans l'attitude d'un suppliant, il demande pardon pour la présomption qu'il a de donner un avis au monarque : il a connu l'anxiété du roi ; c'est le devoir d'un fidèle sujet de calmer les alarmes de son bien-aimé souverain.

Henri le relève et l'encourage : il a deviné qu'il s'agissait de la question du divorce qui le tourmente depuis si longtemps.

« Épineuse question, dit en effet Cromwell, qu'il fallait attaquer avec moins de ménagement et de timidité. Sans doute elle est déjà résolue par le texte divin, par les décisions des universités, par la sentence des Pères et des conciles. Qui donc arrête le prince ? Le pape. N'y a-t-il donc pas moyen de se passer de l'approbation du pape, si le pape s'obstine à la refuser ? Le roi d'Angleterre est dans la situation des princes allemands dont le saint-siège n'avait pas voulu écouter les griefs : qu'ont fait les princes allemands ? Ils ont secoué l'autorité de Rome. Qu'Henri brise le joug étranger ; qu'il se déclare le chef de l'Église anglicane, et la question du divorce est résolue. » (Regin. Pol., l. c., p. 123.)

C'était un schisme que Cromwell proposait au « défenseur de la foi. »

Le lendemain, l'ancien condottiere entrat dans le conseil du roi.

Le ministre du prince, sûr de la confiance de son maître, adopte les mesures les plus tyranniques. Il faut que l'Angleterre tout entière courbe la tête devant les caprices de Henri. Des religieux, comme les prieurs des chartreux, refusent-ils de prêter serment au pontife improvisé, Cromwell les fait traîner au gibet. C'est Cromwell qui se charge de séduire les âmes, d'acheter les consciences, de tenter la foi des chrétiens fidèles à Dieu, de descendre dans les prisons pour faire succomber le vieillard malade ou infirme ; de séculariser et de spolier les monastères récalcitrants. Pour prix de ses méfaits, qu'il nommait des services, il reçoit successivement les titres de vicaire général du royaume, de comte d'Essex, de grand chambellan. Mais Dieu se lasse à la fin, et le fils du forgeron est arrêté comme coupable de haute trahison, et traîné à l'échafaud. (Voir notre Hist. de Henri VIII, t. II, *passim*.)

Le British Museum possède un grand nombre de lettres originales de Cromwell, dont quelques-unes ont été imprimées dans les State-Papers. Ellis (t. II, p. 1 et suiv.) a publié une lettre curieuse de Wolsey à Cromwell. Le ministre déchu fait un appel à la pitié de son ancien serviteur. La lettre existe en original au British Museum, mss. Cotton, Ves. F. XIII, fol. 76.

Toutes les lettres originales sont signées *Crumvell* : c'est l'orthographe que M. Savagner adopte dans sa traduction de la Vie de Thomas More, par Walter.

(2) Le comte de WILTSIRE, Thomas Boleyn, fils de sir William et père d'Anne, avait acquis quelque gloire sous Henri VII, dans la guerre contre les insurgés de Cornouailles. Nommé chevalier dès la première année du règne de Henri VIII, puis ambassadeur en France, il n'avait dû, suivant quelques historiens, les faveurs de la royauté qu'à l'influence de sa femme, lady Boleyn, fille du comte de Surrey. On a dit qu'Anne était le fruit d'une liaison adultère entre Henri et lady Boleyn : c'est une grossière erreur ; nous l'avons démontré dans notre Histoire de Henri VIII. (T. I, p. 373 et suiv.)

Ce qu'il y a de certain, c'est que Thomas siégea comme juge dans le tribunal institué pour condamner Anne Boleyn, et qu'il vota la mort de sa fille. (Histoire de Henri VIII, t. II, p. 246 ; Miss. Strickland, l. c., t. II, p. 256.)

(3) Stapleton a écrit à Douai l'histoire de Thomas More ; il n'est pas étonnant qu'il ait omis quelques particularités intéressantes d'un drame qu'on a complété depuis à force de patientes investigations. C'est la vie d'un martyr que nous écrivons ; rien donc de ce qui peut faire connaître le héros catholique ne doit être omis dans l'intérêt de la vérité, de l'édification du lecteur.

On pense bien que Marguerite, une fois qu'elle eut obtenu la permission d'entrer à la Tour, ne dut pas passer une journée sans aller embrasser son père. La fille pieuse se servait de tout ce qu'elle avait de ressources dans l'esprit, de foi en Dieu, pour consoler son père. More souriait quand il entendait son enfant chérie, et il lui disait entre autres : « Ils croient m'avoir fait une grande niche en me confinant dans cette cellule : en vérité, sans l'amour que je vous porte, à vous, à votre digne mère, à vos dignes sœurs, il y a longtemps que j'aurais fait élection de domicile dans une chambrette encore plus étroite. M'y voilà, il faut que j'y reste : à Chelsea, le bon Dieu prendra ma

place, et vous ne vous apercevrez pas trop de mon absence. » (Campbell, cité par madame Pauline Roland, *Revue Indépendante*, 10 septembre 1846, p. 19.)

Un jour, comme elle passait devant Westminster-Hall, Marguerite rencontra sur son chemin le chancelier Audley, qui, la prenant par le bras, lui demanda où elle allait.

« Vous le savez bien, mylord, voir mon père.

— » More est bien coupable : Fisher est plus sage ; il a prêté serment.

— » En êtes-vous bien sûr, mylord ?

— » Si j'en suis sûr ? Fisher est en ce moment chez le roi. »

Marguerite s'enfuit, arrive tout essoufflée à la prison, et apercevant son père, et sans l'embrasser même :

« Mylord de Rochester a prêté serment, crie-t-elle.

— » Taisez-vous, folle, dit d'un ton courroucé le captif.

— » Et c'est le chancelier qui vient de me l'apprendre.

— » Sortez, sortez, reprend le père irrité ; sortez, folle que vous êtes. » (Bayley's *Life and death of Sir Thomas More.*)

Mais Marguerite se jette au cou de More, l'étreint dans ses bras ; et le père et la fille se mettent à pleurer, et la paix est faite.

Henri VIII aurait payé bien cher une abjuration de son ancien chancelier. Pour obtenir de More un serment à la suprématie, il avait employé la prière, la ruse, les menaces, et rien encore n'avait pu ébranler les résolutions du prisonnier.

Henri ne désespère pas. A toute force il veut triompher de More : voici le stratagème qu'il imagine.

Le père Reynolds, abbé du monastère de Sion, près de Londres, et trois moines de l'ordre des Chartreux, avaient été condamnés à mort pour refus de serment au statut de suprématie.

Si les religieux, trainés sur une claiere, passaient sous les fenêtres du prisonnier, peut-être que la vue des condamnés, que leurs cris de douleur, que leurs gémissements, que la hache étincelante du bourreau, que l'effroi de la multitude, que le silence de mort qui régnera autour des patients, ébranleront le captif ; surtout si, dans ce moment funèbre, Marguerite est dans le cachot, épanté de l'œil son père, et prête à le tenter par ses baisers et ses larmes.

Voilà le stratagème qu'avait imaginé Henri, et auquel, il faut bien l'avouer, s'était prêtée Marguerite ; mais le roi avait compté sans Dieu.

Donc tout est préparé : c'est le 4 mai 1535. On entend d'abord

des cris confus et inarticulés, puis un cliquetis d'armes, puis le piétinement des chevaux. Le captif s'est levé, et, appuyé sur le bras tremblant de sa fille, il s'approche de la fenêtre de la prison :

« Meg, Meg, vois-tu ?

— » Oui, mon père ; ce sont les chartreux qu'on mène à Tyburn.

— » Regarde donc quelle quiétude sur la face des patients : ils chantent, entends-tu ?

— » *Te Deum laudamus, Dominum.*

— » Ils chantent, c'est qu'ils vont à la noce. Oh ! que Dieu est bon ! Il n'a pas voulu qu'ils restassent plus longtemps dans cette vallée de larmes, et il les rappelle à lui. Adieu ! adieu ! »

Et il tombe affaissé d'une joie céleste dans les bras de son enfant : Marguerite elle-même est vaincue ; du moins ne trouvons-nous dans l'histoire aucune parole que la fille ait osé adresser à son père.

Mais Cromwell attendait à la porte du cachot : à peine le cortège a-t-il disparu, que le ministre entre dans la cellule du prisonnier. Le démon vient essayer une dernière tentation ; mais si Meg a succombé, Satan pourrait-il triompher ? C'est à peine si More veut l'écouter. Cromwell s'éloigne, et le confesseur du Christ se met à chanter :

« Arrière, avec ta parole décevante et ton rire séducteur... Tu ne pourrais me tromper désormais : voilà la demeure céleste où vogue ma nacelle ; le port est là qui m'attend. » (More, Rudhart, Campbell, Walter.)

C'est des récits comparés de divers biographes de sir Thomas More que nous avons tiré notre narration. Stapleton croit que, dans les vers que nous venons de traduire, le prisonnier s'adressait à la Fortune ; d'autres, au contraire, veulent qu'il fasse ici allusion à Cromwell : c'est notre opinion.

Pour avoir une idée des tourments qu'on fit souffrir aux chartreux et à quelques autres confesseurs qui refusèrent, sous Henri VIII, de prêter le serment, on consultera :

Historia aliquot nostri sæculi martyrum, cum pia, tum lectu jucunda, nunquam antehac typis excusa. Anno MDL, 4^e. Moguntiae apud S. Victorem excudebat Franciscus Behem.

L'épitre dédicatoire donne les noms des auteurs de ce recueil : Vitus (Veit ?) de Dulken, prieur des Chartreux de Michelsberg, près de Mayence, et Guillaume Sittart, procureur du même couvent.

L'opuscule est dédié à Théodoric Loher *a stratis*, prieur de la Chartreuse de Buxheim, près de Memmingen. Les auteurs n'indiquent pas la source de leur récit. On voit qu'ils l'ont écrit dans le but de glorifier leurs frères d'Angleterre morts pour la foi catholique.

Les pages I à III contiennent le récit de la mort de Fisher ; III à VIII, le procès et le supplice de sir Thomas More, narration copiée de l'*Expositio fidelis de morte Thomæ Mori*, etc., et attribuée à Covr. Nucerinus (Érasme ?).

La fin tragique des dix-huit chartreux condamnés à mort sous Henri VIII est décrite dans une lettre à Pierre Jean, prieur, *majoris Carthusiæ totius ordinis*, fol. XIV, LXV.

Channey ou Chawney n'est pas, comme on le croit, l'auteur de l'*Historia aliquot martyrum*, puisqu'il vivait dans le XVIII^e siècle. Il a publié :

Innocentia et constantia victrix, sive commentariolus de vita ratione et martyrio 18 cartusianorum qui in Angliæ regno sub Henrico octavo, ob Ecclesiæ defensionem crudeliter trucidati sunt. Edita primum 1608, in Cartusiæ Horti Anglorum. Virceburgi.

C'est de Channey et de l'*Historia aliquot martyrum* qu'on a tiré le récit et le mode du supplice des chartreux.

Ceux qui ont visité quelque couvent appartenant à cet ordre, ont dû remarquer dans le réfectoire et le parloir de vieilles images du XVII^e siècle en général où le bourreau, armé d'un glaive, s'apprête à trancher la tête du patient. Le graveur s'est évidemment trompé. En Angleterre, le bourreau ne se servait pas de glaive, mais bien d'une hache.

Nous lisons, en effet, dans un passage de l'*Expositio fidelis* :

« Neque enim apud anglos carnifices gladio cervicem incident, sed damnato in truncum ad id apparatum inclinanti, securi caput amputant. »

Et dans Roverus Pontanus, p. CCLXXXIII : « In Angliâ quippe, non gladio sed securi obtruncantur ii... »

Un de ces troncs ou billots existe encore à la tour de Londres. Il est en chêne, haut d'un pied environ, et taillé en demi-cercle au bord extérieur.

LES MOINES SOUS HENRI VIII.

Le père Forest, confesseur de Catherine d'Aragon, la sainte épouse de Henri VIII, refusa de prêter le serment de suprématie, et mourut martyr. Amené de la prison de Newgate devant le tribunal institué en vertu d'un acte du parlement, il refusa de répondre à ses juges. Silence obstiné, dit Hall l'historiographe des fêtes de la cour, qui méritait d'être puni dans le sang du coupable : "The more obstinate was the friar, and would neither argue nor answer, wherfore justly was he condempned." Un gibet fut dressé à Smithfield, à Londres : le père y fut lié à l'aide de chaînes de fer. En face de la potence (c'est toujours l'historiographe qui parle), un échafaud fut élevé, où vinrent se placer, pour assister à l'exécution, des grands seigneurs et l'honorable conseil de Sa Majesté, dans l'intention seulement de pardonner au condamné s'il témoignait quelque repentir. En face du patient était une chaire où monta l'évêque de Worcester, Hugh Latimer, qui fit un long discours pour convaincre le père de désobéissance aux lois de Dieu et de l'Église, et l'exhorter à se rétracter : le père écouta sans ouvrir les lèvres l'évêque apostat. Des fagots étaient amassés autour du gibet, on y jeta une statue en bois de la vierge Marie, nommée l'image de Darwell Gatheren : on cria au père : Te repents-tu? Le père regarda en souriant l'assemblée; le bourreau mit le feu au bûcher, et le moine disparut au milieu des flammes.

Si l'on en juge par les apparences, continue le narrateur, c'était un homme qui n'avait guère de foi en Dieu que ce frère Forest.

Hume et d'autres historiens refusent le titre de martyrs aux moines qui furent pendus ou brûlés sous Henri VIII. C'étaient, à les en croire, des rebelles qui tombaient dans les mains de la justice, et étaient légalement condamnés au supplice des traîtres. Mais cette thèse historique ne peut plus être soutenue, depuis les révélations si nombreuses rassemblées au British Museum sur la cause véritable de tant de condamnations capitales. Or il est certain aujourd'hui que le refus de serment à la suprématie spirituelle du roi, constituait le crime de trahison, et emportait, par conséquent, la peine du feu ou de la corde. Le père Forest n'était pas plus un traître que ce frère de Norwich que le duc de Norfolk veut contraindre à prêter le serment de suprématie, et qui refuse de jurer en protestant " that no

temperall prynce was *capax of that name* (the suppryme hed of the Church)."

Le duc de Norfolk devenu théologien, et son assesseur, un moine du nom de Call, essayent, à l'aide de l'Écriture, de prouver à l'accusé que le prince possède réellement l'autorité de juge en matière de foi, et qu'il est le chef de l'Église; mais tous les textes qu'ils lui citent ne servent à rien : " *But all that wold not serve.*" Ils appellent alors à leur aide l'évêque de Norwich, qui reproduit les citations de Latimer, et n'est pas plus heureux que son collègue. Rien ne saurait peindre l'étonnement de cet homme de guerre nommé Norfolk, qui reste émerveillé de l'éloquence de l'évêque, et scandalisé de la folie du pauvre religieux qui meurt, comme le père Forest, en refusant d'entendre le sermon qu'on lui fait au moment de l'exécution. (*Mss. Cotton, Cleop. F. IV, fol. 102.*)

Criminels ou innocents, presque tous ceux qui moururent de la main du bourreau sous Henri VIII, saluaient l'image du tyran avant d'expirer et glorifiaient sa clémence : c'était un dernier commandement du prince auquel se résignaient les condamnés : " *It seems to have been so directed by the government.*" (*Ellis's letters, t. II, p. 66.*) Tyndal, dans son petit livre *Practic of prelates*, a écrit sur ce sujet quelques lignes curieuses : " *When any great man is put to the death, how his confessore intreateth him, and what penance is enjoyned him concerning what he shall say when he cometh unto the place of execution. I coude gesse at a practyse that might make mennes eares glowe.*" (*Id., ib.*)

SÉCULARISATION DES MONASTÈRES.

Si l'on veut comprendre les causes véritables de la dissolution des monastères, il faut lire la correspondance des visiteurs, qu'on trouve au British Museum (*Mss. Cott., Cleop. F. IV*). Cette correspondance, dont Lingard a profité et où nous-mêmes avons puisé à pleines mains pour écrire l'*Histoire de Henri VIII*, est adressée à Cromwell. On colorait d'un prétexte tout religieux la visite des couvents : on voulait, disait-on publiquement, rappeler ceux qui les habitaient à l'observance des règles de leurs ordres divers. Au fond, on ne cherchait qu'à les diffamer et à les dépouiller : " *To defame, that ruin might be more certainly accomplished, was the object of the visiting commissioners to the monasteries, in numerous instances.*" (*Ellis, t. II, p. 71.*)

En général, le sort des religieuses, brutalement chassées et dépouillées, excita de vives émotions en Angleterre. Les commissaires eux-mêmes s'arrêtent sur le seuil de ces maisons de prières, et, vaincus autant par les larmes que par les vertus de saintes filles, recommandent à la pitié du prince les couvents de Godes tow dans le Oxfordshire, de Pollesworth dans le Warwickshire, de Catesby dans le Northamptonshire. Edmond Knyghtley, John Lane, George Gyfard et Robert Burgoyn, arrivés à Catesby, y trouvent une communauté de religieuses dont ils sont forcés de proclamer les vertus : “ Which howse of Catesby we founde in very perfett order, the priores a sure wyse, discrete, and very religious woman, with IX nunnys under the obedencye, as religious and devotee. ” (Mss. Cott., Cleop. E. IV, fol. 209.)

C'était un attentat contre les droits de propriété et de liberté civile que la suppression des couvents. L'origine de quelques-unes des communautés religieuses, qu'on dépouillait au mépris de tout ce que les hommes regardent comme sacré, remontait à plusieurs siècles. Telle l'abbaye de Legborn fondée vers 1150. Chaque couvent de filles avait pour *patron* un descendant du fondateur. Dans leur simplicité ingénue, certaines abbesses, comme celle de Legborn dans le Lincolnshire (Mss. Cott., Cleop. E. IV, fol. 270 b), se hâtent de recourir à l'intercession de leur protecteur, et en appellent à Dieu et aux hommes pour défendre leurs priviléges méconnus, leur propriété usufruitière violée ; mais on étouffe leur voix suppliante avant même que leur protestation parvienne au patron de la communauté.

LE PAPE ANTECHRIST.

La réforme anglicane imita en tous points la réforme protestante, jusque dans la notion qu'elle a donnée du pape. Tant qu'elle espère, à Londres comme à Wittenberg, obtenir quelques concessions, Clément VII et Léon X sont les successeurs de saint Pierre ; le pape hésite-t-il, ce n'est plus, aux yeux de Henri VIII et de Luther, que l'évêque de Rome, dont l'autorité spirituelle ne dépasse pas les limites de son diocèse. Par intervalles, dans des accès d'humeur, on lui restitue sa triple couronne : c'est quand luit une nouvelle espérance de concession de la part du saint-siège ; l'espérance s'éteint-elle, alors pour Luther et Tyndal, qui tiennent à pousser la nation dans le schisme, l'évêque est transformé en antechrist. Aux yeux de Luther et

de ses disciples , de Cranmer et de ses apôtres, Rome devient la Babylone pourprée , et le pape le vieillard impudique , la bête de l'Apocalypse. On connaît l'ouvrage de Nicolai : *De duobus antichristis* , Marpurgi , 1590 ; celui de George Thomson : *La chasse de la bête romaine, où il est recherché et évidemment prouvé que le pape est l'antechrist* , La Rochelle , 1611, Genève , 1612 ; la *Synopsis antichristi romani, spiritu oris Christi revelati* , de Judex ; le *Gravissimum edictum et mandatum Dei quomodo quisque sese adversus antichristum romanum gerere et exhibere debeat* .

Que ces ignobles pamphlets aient pu remuer le monde , cela est triste à rapporter ; mais quelque chose de plus triste encore , c'est que de nos jours , en Angleterre , un théologien du nom de Cuningham , ramassant toutes les sottises des sectaires ses devanciers , ait osé imprimer , à la face du soleil , que le pape n'est que l'antechrist annoncé par Daniel. Autrefois il se trouvait des théologiens , comme Weislinger , qui ne craignaient pas de noircir du papier pour prouver que le pape n'a jamais représenté la bête de l'Apocalypse ; aujourd'hui pas un seul catholique n'a daigné répondre au pamphlet de Cuningham : on voit qu'en ceci nous sommes plus sages que nos pères.

CHAPITRE XVIII.

JUGEMENT ET CONDAMNATION DE THOMAS MORE.

Il y avait quinze mois que Thomas More était captif, lorsque le 1^{er} juin 1535 il fut conduit de sa prison à Westminster-Hall où les juges royaux l'attendaient. C'était là, à cette barre, que naguère le chancelier avait rendu la justice aux applaudissements du royaume : aujourd'hui il allait comparaître à Westminster-Hall pour y défendre sa tête.

A pied, à peine couvert d'un manteau en lamebeaux, garrotté comme un criminel, il marchait péniblement appuyé sur un bâton, moins affaibli par l'âge que par sa longue captivité. Aucune émotion ne se faisait remarquer sur la figure pâle et amaigrie de la victime. Chemin faisant, les gens qui l'accompagnaient ne cessaient de l'injurier, lui adressant les plus odieux reproches. Ces accusations étaient noyées dans un tel déluge d'épithètes que More, qui ne l'eût cédé à personne pour l'étendue de la mémoire, déclarait plus tard qu'il lui aurait été impossible de retenir tous ces mots outrageants. En effet, tout ce qui peut être accumulé contre le plus grand criminel, contre un traître à la patrie, contre un violateur de la justice et des lois était proféré par ces voix hostiles dans l'intention que More, ne pouvant répondre à tant de dénonciations à la fois, deviendrait l'objet des soupçons et de l'animosité du peuple, toujours avide de trouver des coupables (1).

L'*indictment*, lu à haute voix par le greffier, accumulait également sur la tête du prévenu les plus graves accusations. Cet acte, fabriqué avec une hypocrite impartialité, n'était qu'un amas confus de griefs, moins fondés les uns que les autres, et perdus dans une foule de sentences ambitieuses, de réticences perfides, d'interprétations mensongères, et ne tendait qu'à égarer l'opinion publique et à assurer la condamnation de l'innocent. Cette fois, More était accusé d'avoir protesté avec insolence et de propos délibéré contre le bill du parlement qui déclarait le roi le chef suprême de l'Église anglicane.

A cette accusation succéda la lecture des interrogatoires subis par Thomas dans sa prison; l'entretien entre le captif et Richard Rich fut également rappelé. Ensuite l'attorney général prit la parole, et déclara que l'accusé avait écrit, sous les verroux, une lettre à l'évêque de Rochester, dans laquelle il avait osé avancer que le nouveau bill était impie et façonné à l'instar d'un glaive à deux tranchants, frappant à droite et à gauche simultanément. More aurait ajouté que si le prélat approuvait le décret de suprématie, il vouait son âme à une éternelle damnation; tandis que s'il refusait de le reconnaître pour juste et légitime, il ne pouvait échapper à une mort cruelle et ignominieuse.

Après la lecture de ces divers documents, le duc de Norfolk (2), sans attendre la réponse de More, interpellà le prisonnier.

« Vous ne pouvez nier, d'après ce que vous venez d'entendre, que vous ne vous soyez rendu coupable des plus graves offenses envers Sa Majesté. Cependant, la clémence de notre glorieux souverain est telle que si vous vouliez revenir à la raison et mettre un terme à votre obstination, nous avons lieu de

croire que Sa Majesté vous pardonnerait, quelle que soit l'énormité de votre crime. »

Caresse semblable à celle du serpent qui disait à Adam : « Ne crains rien ; tu ne mourras point. »

Mais More, aguerri dans ses luttes avec l'esprit tentateur, répondit :

« Nobles lords, je vous rends grâce de votre courtoisie ; mais en même temps j'attends de Dieu la force nécessaire pour persévérer jusqu'à la mort dans ma résolution. »

Après ce court préambule, Thomas More aborda sa défense en ces termes :

« Mylords, au moment où je me dispose à démontrer à Vos Seigneuries le peu de fondement des accusations accumulées contre moi dans l'acte dont vous venez d'entendre la lecture, je crains que mon courage et mes forces ne me trahissent ; car mon corps, comme mon intelligence, a déjà bien souffert durant ma longue et cruelle captivité. »

Alors, par ordre du chef de la justice, un siège fut apporté au prévenu. More s'assit et continua :

« Si je ne me trompe, l'*indictment* articule quatre chefs principaux d'accusation contre moi. Je les réfuterai successivement. Et d'abord, sur ce qu'il m'est objecté que je n'ai cessé dès l'origine de montrer un esprit de malveillance et d'opposition au projet du second mariage de Sa Majesté, j'avouerai naïvement qu'en effet j'ai toujours manifesté en sa présence même combien je déplorais cette union malheureuse ; mais ma franchise ne pouvait être un crime de trahison aux yeux de personne : le roi me faisait un devoir d'une semblable liberté ; il exigeait que je lui fisse connaître sans nul détour mon sentiment. Je l'ai fait. Si j'avais parlé autrement, c'eût été dans mon intérêt propre et non dans l'intérêt de la justice et

de la vérité. C'est alors que j'aurais été coupable de félonie et de trahison ; c'est alors que je me serais montré malveillant, traître, perfide envers Dieu et le roi. Est-ce donc aujourd'hui en Angleterre un crime de lèse-majesté que de dire la vérité au prince qui nous la demande ? Ah ! si c'en est un, n'ai-je pas déjà assez expié ma faute par la perte de mes biens, la privation de ma famille et quinze mois de la plus déplorable captivité ?

» La seconde charge qu'on élève contre moi est mon double refus, par esprit de malice et de révolte, ajoute-t-on, de répondre aux questions qui m'ont été adressées par les commissaires royaux : « Le roi est-il, ou non, chef de l'Église en Angleterre ? » Oui, j'avoue que j'ai refusé obstinément de reconnaître cette prérogative, mais sans la qualifier en aucune façon, et jusqu'ici, mylords, je ne connaissais pas de loi qui pût incriminer et punir le silence. »

— « Eh bien ! sir Thomas, dit l'attorney général, si nous n'avons à vous accuser ni de mauvaises pensées ni de mauvaises actions, notre devoir est de vous reprocher votre silence, car ce silence est le signe manifeste d'une coupable résistance aux ordres du parlement. Un sujet fidèle ne saurait refuser de répondre quand c'est au nom de la loi qu'on l'interroge. »

— « Le silence que vous me reprochez, mylord, ne peut être considéré comme une improbation de votre loi. Ne connaissez-vous donc point l'axiome : qui ne dit mot consent ? Quant à ce que vous dites du devoir imposé à tout fidèle sujet de conformer sa conduite à celle de la majorité des citoyens, je n'hésite pas à déclarer que le devoir de tous est d'obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes ; de veiller au salut de son âme plutôt qu'au triomphe de préjugés mondains, surtout

quand en se conduisant ainsi, on ne peut être l'occasion de troubles pour l'État ni de révolte contre le souverain. J'affirme d'ailleurs devant Dieu que je n'ai jamais révélé à qui que ce soit mes pensées intérieures sur ces importantes matières.

» J'arrive, mylords, au troisième chef. On m'accuse d'avoir tramé des méchancetés, machiné des trahisons, pratiqué des perfidies : (ce sont là les termes de l'acte qui m'a été dénoncé), parce que du fond de ma prison j'aurais conseillé à l'évêque de Rochester de résister à la volonté royale au moyen de lettres secrètes où je l'excitais à méconnaître le bill du parlement. Qu'on me montre ces lettres, ces lettres d'où dépendent ma liberté ou mon châtiment. L'évêque les a brûlées, répondez-vous? Eh bien, je n'hésite pas à rétablir ces irréprochables preuves de mon innocence. La plupart de ces lettres ne renfermaient que des protestations de dévouement et d'affection, car nous étions de vieux et loyaux amis. Dans l'une d'elles, je répondais au pieux évêque qui m'adjurait de lui faire connaître la réponse que j'avais faite aux commissaires royaux touchant le serment de suprématie : « que ma conscience à cet égard était fixée et que la sienne devait l'être également. » Que Dieu sauve mon âme, comme il est vrai, mylords, que cette lettre ne contient rien de plus! Tout cela ne constitue aucune infraction à votre loi : il n'y a rien là, rien qui mérite un châtiment.

» L'accusation, dans son quatrième et dernier chef, me reproche d'avoir dit, en parlant du statut, que c'est un glaive à deux tranchants qui ôte la vie temporelle à quiconque le contredit et en nie la justice, et la vie spirituelle à celui qui l'accepte et le reconnaît comme légitime. Fisher s'est, dit-on, servi de la même comparaison, et l'accusation conclut qu'il est

de toute évidence que nous avons conspiré ensemble. J'ignore quelle a été la réponse de l'évêque de Rochester ; mais si ses paroles ont été telles qu'on les rapporte, cela ne prouve rien contre moi ; cela prouve seulement que notre situation étant la même, elle a pu nous fournir les mêmes pensées et les mêmes images. Soyez bien convaincus, mylords, que je n'ai jamais proféré devant qui que ce soit aucune parole contraire aux statuts, et que je n'ai également jamais fait connaître à personne mon opinion sur l'acte parlementaire. »

L'attorney n'ayant rien à répondre contre cette manifestation de l'innocence du prévenu, restait cloué sur son banc. Mais les mots de *malice*, de *rébellion* étaient sur les lèvres de tous les juges royaux.

On introduisit alors les membres du jury qui devait prononcer le verdict. On leur communiqua l'instruction écrite, les interrogatoire subis par More dans sa prison ; puis les jurés se retirèrent pour délibérer.

Notre première pensée avait été d'enregistrer ici les noms des jurés (3) ; mais l'iniquité de la sentence nous a décidé à taire ces noms dans l'intérêt de leurs descendants (4).

La délibération fut courte. Un quart d'heure était à peine écoulé, que les douze jurés rentrant dans la salle du tribunal, dirent : *guilty*, coupable.

Alors le chancelier prononça la sentence.

« ... Nous ordonnons que par les soins et le ministère de William Kinsgton, Thomas More soit transféré de cette enceinte à la Tour ; que de là il soit traîné sur une cliae au gibet de Tiburn, pendu, détaché à demi mort de la potence ; que ses entrailles soient jetées au feu, et qu'ensuite son corps, partagé

en quatre tronçons, soit exposé aux portes de la ville de Londres et sa tête appendue au centre du pont de la Cité. »

Tel est le barbare verdict qui fut prononcé contre Thomas More ; tel est le châtiment infligé à son courageux silence ; telle est l'inique condamnation d'un homme qui servit si longtemps fidèlement son prince et son pays ; telle est la récompence que reçut le plus loyal et le plus intègre conseiller de la couronne d'Angleterre. Aussi n'est-ce pas avec raison, qu'après une action aussi tyannique, Paul Jove appelle Henry VIII l'émule de Phalaris ? Que si cette cruelle sentence fut ensuite commuée en un châtiment moins dur (la décapitation) ; cette grâce fut moins le résultat de la clémence royale que l'effet incontestable de l'usage et de la coutume des princes anglais, qui ne laissent ordinairement périr par le supplice du gibet que les hommes d'une obscure condition, et jamais les personnages illustrés par leur naissance ou par les emplois élevés qu'ils ont occupés durant leur vie. Cette commutation à la peine de la décapitation ne peut donc être considérée comme une preuve de la bonté du souverain : elle rappelle la conduite des bandits condamnés pour leurs brigandages et *qui donnent*, disent-ils, *leurs têtes pour celles de ceux à qui ils ne l'ont pas fait tomber*. More le savait bien, lorsqu'il s'écria en apprenant l'ordonnance royale : « Que Dieu préserve mes enfants et mes amis de la miséricorde du roi ! » Nous aurons occasion, plus loin, de nous étendre sur la mansuétude de Henri.

Maintenant que la sentence est prononcée, racontons ce que devint le condamné. En entendant l'arrêt, la victime leva les yeux au ciel, et le visage enflammé d'une sainte joie à l'approche du martyre,

il s'écria : « Je suis condamné ! je puis donc enfin parler ; je puis donc décharger ma conscience. Dans ma conviction l'acte de suprématie est illégal et contraire à la loi de Dieu. Je n'ai trouvé nulle part que l'Église ait accepté pour maître un prince temporel ; elle ne reconnaît pour chef que le souverain qui règne à Rome. »

A cet instant le chancelier interrompit More, en ces termes :

« En persistant ainsi dans votre rébellion contre le parlement, sir Thomas, vous prétendez donc l'emporter en sagesse et en lumières sur les évêques du royaume, les universités et la noblesse ?

— « Mylord, reprit More avec calme : je ne vois pas pourquoi je ne persisterais pas dans ma consciente croyance. Vous m'opposez le sentiment de doctes évêques ; mais mon opinion n'est-elle pas partagée par les plus doctes prélat ? N'ai-je pas pour moi le suffrage de tous les conciles tenus depuis mille ans et plus dans le monde chrétien ?

— » C'est maintenant, s'écria le duc de Norfolk, que vous montrez au grand jour l'audace et la malice de votre cœur.

— » Non, très-noble seigneur, reprit More ; ce n'est point un esprit d'audace et de malice qui me dicte ces paroles : c'est par nécessité que je parle ainsi et pour ne pas résister plus longtemps au cri de ma conscience. Dieu qui lit au fond des coeurs connaît mon innocence et la pureté de mes intentions. Mais vous, mylords, vous les grands du royaume d'Angleterre ; comment se fait-il qu'après vous être engagés par serment à ne rien entreprendre contre la sainte Église, vous ayez eu la témérité de sanctionner une loi qui détruit la paix, l'unité, la concorde de l'Église ? Ne saviez-vous pas que cette Église univer-

selle est un corps unique, inaltérable, indivisible ; que dans toutes les matières qui regardent la religion, rien ne doit être décrété et réglé sans le consentement unanime de la chrétienté ? Redoutez un avenir menaçant. Le temps des discordes est proche ; et c'est ici, dans cette enceinte même, que l'épouvante glacera toutes les âmes. Quoi qu'il en soit, j'ai la confiance qu'à l'aide de la miséricorde divine tous les yeux s'ouvriront un jour à la lumière de la vérité ; et, de même que saint Paul qui dépouilla saint Étienne de ses vêtements jouit néanmoins dans l'éternité avec ce dernier de la vue de Dieu, nous ferons tous trêve à nos discordes impies et nous mériteraissons par notre soumission à l'Église d'être réunis au ciel dans les mêmes félicités. En attendant, que Dieu soit toujours avec nous et avec mon seigneur et maître le roi, et qu'il lui accorde de fidèles et loyaux conseillers ! »

Telles furent les dernières paroles que fit entendre More devant le tribunal de Westminster-Hall. Elles furent recueillies par ceux qui assistèrent au dénoûment de ce grand drame, et imprimées et publiées à Paris. Ces paroles sont dignes d'un noble martyr. More confesse courageusement la vérité ; il entend son arrêt de mort avec calme et résignation ; et chose digne de remarque, en rappelant le martyre d'Étienne il endure comme le saint les plus douloureuses épreuves, et invoque comme lui le ciel pour ses persécuteurs. Il ne se contente pas de prier pour le roi, il demande à Dieu qu'il accorde à Henri de sages et fidèles conseillers ; il a deviné et il indique la source des maux survenus en Angleterre. Et en effet, l'origine de nos maux ne venait-elle pas de ce que le roi était entouré de conseillers perfides et ambitieux ? Ce fut le cardinal Wolsey qui, ayant

échoué dans ses prétentions à la chaire de Saint-Pierre, privé de l'appui de l'empereur Charles-Quint sur laquelle il avait audacieusement compté, suggéra le premier à Henri la pensée d'un second mariage. Wolsey s'étudia pendant vingt années à faire naître des scrupules dans l'esprit du roi au sujet de son union avec Catherine, afin que ce lien, une fois rompu, le prince pût prendre une autre femme, Marguerite de France, sœur du roi François 1^{er} (5). Le cardinal avait un double but en agissant ainsi. Il voulait se venger de l'empereur et capter l'amitié du monarque français; mais ce conseil devint fatal à celui qui le donnait. Les deux projets de mariage, inspirations du cardinal, amenèrent, le premier, la chute de Wolsey, le second l'abolition, en Angleterre, de la suprématie du saint-siège. Si les conseillers de la couronne, imitant la conduite de Thomas More, si les évêques, marchant sur les traces de Fisher, eussent apporté dans l'administration des affaires de l'État les lumières de la foi; s'ils eussent toujours parlé selon les exigences de la vérité, le schisme n'aurait pas renversé de fond en comble en Angleterre, le vieil édifice du catholicisme (6).

NOTES ET REMARQUES.

(1) Sous Henri VIII, le pouvoir s'essayait d'abord à perdre dans l'opinion les victimes dont il voulait demander le sang : ainsi d'Élisabeth Barton, ainsi du père Forest, ainsi des chartreux de Sion. Répandus dans la foule, les espions de Cromwell traduisaient au peuple, sur le passage de More, la lettre que le ministre d'État devait bientôt adresser à son ambassadeur en France pour justifier le supplice du martyr. "Touching Mr. More and the bishop of Rochester, with such others as were executed here, their treasons, conspiracies and practices, secretly practised, as well within the realm as without, to move and stir dissension, and to sow sedition within the realm, intending thereby, not only the destruction of the King, but also the whole subversion of his realm, being explained and declared; and so manifestly proved afore them, that they could not avoid nor deny it." (23d August, Cromwell's letter to the English ambassador in France. Burnet, vol. VI, p. 110.)

(2) NORFOLK (Thomas Howard), d'une des plus grandes familles d'Angleterre, se fit d'abord le séide de Henri VIII. À la chute de Wolsey, à laquelle il avait puissamment travaillé, car il ne cachait pas ses antipathies pour les prêtres (Le Grand), il fut nommé président du conseil (Tytler, l. c., p. 290). Militaire distingué, il se croyait théologien habile, et plus d'une fois il disputa avec des moines qui refusaient de prêter le serment de suprématie (voir une lettre du duc à Cromwell, MSS. Cotton, Cleop. E. IV, fol. 102). Il présida le tribunal où comparut sa nièce Anne Boleyn; et, sans témoigner la moindre émotion, il prononça l'arrêt de mort de la malheureuse reine. Par ambition ou par remords, quand il vit que Henri était attaqué d'une maladie incurable, il déserta le schisme, et se déclara le chef du parti catholique. Il était sur le point de triompher, quand il fut arrêté et conduit à la Tour : la mort de Henri le sauva de l'échafaud.

A l'avénement de Marie au trône d'Angleterre, Norfolk fut réhabilité. Il mourut en 1554.

(3) Les juges de sir Thomas More étaient : Sir Thomas Audley, lord chancelier ; Thomas, duc de Norfolk ; sir John Fitz-James, lord-chief-justice ; sir John Baldwin, sir Richard Leicester, sir John Port, sir John Spelman, sir Walter Lucke et sir Antony Fitz-Herbert. (Rudhart, l. c., p. 398.)

Les jurés : Sir Thomas Palmer, sir Thomas Peirt, George Lowell, Thomas Burbage, Geoffry Chamber, Édouard Stockmore, Jasper Leake, Thomas Billington, William Browne, John Parnet, Richard Bellame et George Stoakes. (Rudhart, l. c., p. 406.)

(4) More avait parlé, et sa défense paraissait avoir fait une vive impression sur les jurés. Les juges, vendus au pouvoir, redoutaient un acquittement (Campbell, l. c., traduct. de Madame Roland, Revue indépendante, p. 23, septembre 1846). Le procureur général éperdu regardait autour de lui ; Norfolk et Audley échangeaient des regards d'inquiétude. C'est alors que Robert Rich demande à déposer ; et les magistrats qui siégeaient sur le banc de justice consentent à entendre comme témoin à charge un conseiller de la couronne.

Robert Rich étend la main et jure de dire la vérité.

« Au nom de Dieu, dit-il, j'affirme, et mes témoins sont là qui déposeront de la vérité de mon témoignage, qu'en prison sir Thomas More a taxé d'illégalité l'acte du parlement sur la suprématie spirituelle du roi. »

Rich se rassied au milieu d'un mouvement d'inexprimable anxiété.

« Mylords, s'écrie en se levant sir Thomas, si j'étais un homme à me rire d'un serment, je ne serais pas ici, sur ce banc, et sous le coup d'une accusation capitale. Monsieur Rich, si vous avez dit la vérité, que je ne voie jamais la face de Dieu... Ah ! monsieur, ce qui m'attriste, ce n'est pas le danger que je cours, mais votre parjure. Est-ce que vous n'êtes pas connu ? Est-ce que tout le monde ne sait pas que ni moi ni personne n'oseraient se fier à votre probité ? Je vous connais depuis votre enfance ; nous habitions dans la même paroisse *, et vous aviez alors, vous me forcez de le révéler, la réputation d'une bien mau-

* Tous deux enfants résidaient dans la paroisse Saint-Laurent. C'est dans l'église de Saint-Laurent que More avait demandé d'être enterré : c'est là que reposent les restes de divers membres de la famille des Rich. (Stowe, p. 277.)

vaise langue; et au Temple, où vous avez demeuré, vous ne viviez guère en meilleure odeur de sainteté.....»

Et se tournant alors vers la cour : « Quoi! s'écria l'accusé avec un amer dédain, j'aurais confié à M. Rich ce que j'aurais caché à Sa Majesté! Cela n'est pas possible, mylords. »

Il continua ainsi pendant près d'un quart d'heure cette brillante improvisation, où il se servait, pour accabler son adversaire, de la parole, du geste et du regard.

Rich n'osait regarder en face son juge; il baissait les yeux, et cherchait s'il trouverait à la barre de faux témoins.

« Voilà deux hommes, dit-il en désignant Palmer et Southwell qui l'avaient accompagné dans sa visite à la Tour : ils diront si j'ai menti à la justice.

— » Approchez, dit le président, le duc de Norfolk, à Palmer. »

Palmer se leva, et déposa qu'occupé à empaqueter les livres qu'on enlevait au prisonnier, il n'avait pas entendu un mot de la conversation de More avec Rich.

« Approchez, sir Richard Southwell, reprit le président.

— » Quant à moi, dit Southwell, je n'étais chargé que de faire enlever les livres, je n'ai pas pris garde à ce qu'on disait : “Sir Richard Southwell also said, that because he was appointed only to look to the conveying of these books, he gave no ear unto them.” (Cresacre More, l. c., p. 266.)

Mais tout était inutile, continue l'historien, la mort de l'homme d'État était décidée.

Le parlement, l'année suivante, ne rougit pas de choisir Rich pour orateur.

C'est Rich qui, en s'adressant à Henri VIII, ne craignit pas de le comparer à Salomon pour la justice, à Samson pour la force, à Absalon pour la beauté.

Or, à cette époque, Henri VIII était un tyran couvert de sang, et ne pouvait plus monter à cheval, tant il était incommodé par la graisse et la goutte. (Walter et tous les historiens.)

(5) Stapleton pense comme le cardinal Pole qui, en parlant de Wolsey, écrit : *Instigator et auctor consilii existimabatur* (Apol. ad Cœsarem, p. 115, 116). Cette opinion, partagée par quelques historiens, ne saurait résister à un examen sérieux.

Non, ce n'est pas Wolsey qui conseilla le premier le funeste divorce de Henri VIII. Le ministre s'en défend comme d'un outrage à son honneur. (Cavendish, p. 428.)

On le vit un jour se jeter aux pieds du monarque, y rester plus d'une heure, et, dans cette attitude suppliante, essayer de ramener son maître infatué à la raison. "Thunderstruck at this disclosure, the minister threw himself at the feet of his royal master, and remained *several* hours on his knees reasoning with him on the infatuation of his conduct, but without effect." (Miss Strickland, l. c., t. IV, p. 179.)

Pourquoi donc aurait-il provoqué le divorce, cet homme d'État, froid, réservé, et chef de cette grande école politique dont la conduite n'a jamais pour mobile que l'intérêt personnel? Remplacer dans la couche royale une femme telle que Catherine, infirme et maladive, par une fille jeune et jolie telle qu'Anne Boleyn, c'était une faute que Wolsey ne pouvait pas commettre. Ce mariage eût ruiné son crédit. Maître souverain en Angleterre, qu'il gouvernait au gré de ses caprices, il eût bientôt été obligé de céder le pouvoir à la nouvelle reine.

Sans doute il se donne bien garde de rompre avec la maîtresse du roi; il ferme les yeux sur un amour adultère; peut-être même va-t-il jusqu'à favoriser les rendez-vous des amants. C'est qu'il espère que le temps usera la folle passion du prince: que de fois n'a-t-il pas vu son maître s'enflammer pour une femme, et s'en dégoûter le même jour! Henri n'avait-il pas aimé la comtesse de Talbot, et Marie, la sœur d'Anne, qu'il avait si vite délaissées? Mais quand Wolsey s'aperçut qu'il ne pouvait compter ni sur le temps, ni sur la raison, ni sur de sages conseils, pour guérir son royal pupille, alors il travailla fort habilement à entretenir les scrupules religieux dont le roi se disait agité, et à porter l'*affaire secrète* devant les canonistes. (George Howard, Wolsey the cardinal, p. 429.)

On sait les intrigues qu'Henri fit jouer pour obtenir un vote favorable des universités d'Angleterre et des royaumes étrangers. Le Bristish Museum montre à la malignité du voyageur des pages honteuses, où sont tarifées les consciences de théologiens qui, moyennant un prix débattu, consentent à souscrire la formule que les agents du prince vont colportant de ville en ville. Burnet lui-même a donné *in extenso* quelques-uns de ces marchés où, pour quelques sequins, on achète les voix de tout un couvent: tristes révélations dont l'historien catholique doit rougir, et qui nous montrent combien était nécessaire cette réforme que provoqua et accomplit depuis le concile de Trente.

Wolsey n'était pas vaincu; il résistait aux artifices, aux cajoleries et aux menaces d'Anne Boleyn. C'est alors seulement qu'il

songea, puisque le roi était décidé au divorce, à rompre le projet d'union avec Anne Boleyn, et à donner pour reine à l'Angleterre la duchesse d'Alençon. Il quitta Londres, emportant des instructions secrètes qu'on retrouve au British Museum. (Mss. Cotton, D. IX, p. 69.)

Henri avait donc renvoyé sa maîtresse : c'est ce que dut croire le ministre à la lecture de ces intimes effusions du prince. Mais Henri, en écolier habile, avait mis à profit les leçons qu'il avait reçues de son maître. La négociation matrimoniale devait nécessairement échouer.

Marguerite répondit aux propositions de Wolsey, qu'elle ne consentirait jamais à remplacer Catherine, à la tuer peut-être. « Noluit quicquam audire de nuptiis, quæ nuptiæ non possent conjungi sine miserabili Catherinæ casu, atque adeo interitu, » (Polyd. Virgil., l. c., l. XXXII, p. 34.)

Du reste, Marguerite n'était pas libre, sa main avait été promise au roi de Navarre (Harl., mss., n° 295), et Henri VIII connaissait ce projet d'union.

Il est donc démontré que Wolsey n'avait aucun intérêt à provoquer le divorce, et à travailler au mariage d'Anne Boleyn avec Henry VIII. Anne épiait le ministre ; elle savait par son royal amant les entraves que la politique de Wolsey suscitait à cette union, et c'est pour se venger qu'elle le fit exiler en France, en voilant cet exil d'un prétexte spécieux : la mission de régler quelques articles du dernier traité entre les deux couronnes, dont certaines dispositions étaient restées en suspens. C'est à l'instigation des ducs de Suffolk et de Norfolk et de lord Rochford, excités par la maîtresse du prince, que Wolsey avait été chargé de cette mission diplomatique (Lingard, l. c., t. II, p. 492). Wolsey avait deviné la main qui le frappait dans l'ombre ; et au moment de s'embarquer pour le continent, il écrivait au roi, et lui demandait son appui contre des ennemis puissants qui s'étaient liqués pour le perdre. “Assuredly trusting that your highness, of your high vertue and most noble disposition, will defende the cause of your most humble seruaunt and subiecte.” (State Papers, t. I, p. 195.)

(6) Le procès de sir Thomas More est sans contredit un des épisodes les plus dramatiques des annales d'Angleterre. Pour en avoir une idée complète, on consultera : Stat. of the Realm, III, p. 629, ch. LVIII : An acte adnulyng aswell a Dede of Feofement as also an indenture fraudelely made by sir Thomas More

knight of his purchased Lond. in Chelseth or ellswhere in the countye of Midd.; — Roper, p. 91-112; Hoddesdon, p. 140-173; More, p. 271-309; Hall, fol. CCXXVI; Stowe, p. 572; Burnet, t. I, l. 11, t. III; Collier, vol. II, p. 92; State trials, p. 59-63; Biograph. brit., 31-65; Brit. Plutarch., p. 86-97; Literar. Conversationsblatt., n° 1, 1806; Lingard, t. II; Sharon Turner, l. c., t. II, p. 378-383; id., Note on sir Thomas More, p. 561; Le Grand, *passim*; Ellis, letters, t. II; State papers, t. II.

Voilà quelques-unes des sources principales ouvertes à qui-conque veut assister par la pensée au jugement de Thomas More.

Nous avons indiqué celles auxquelles il faut avoir recours si l'on veut connaître parfaitement le caractère de l'homme d'État.

Un trésor de documents sur la vie politique du chancelier, c'est la correspondance d'Érasme. Ce grand journaliste du XVI^e siècle sait tout : il a tout examiné, tout analysé, tout comparé. En relation avec les humanistes et les ministres des deux mondes, german et latin, il sait une foule d'anecdotes qu'il raconte avec un charme de style infini. C'est un acteur qui connaît jusqu'aux plus petits mystères qui se passent même derrière la toile. Théâtre et coulisse, il a tout vu. Comme il est de sa nature enclin à la malignité, il faut se garder de ses jugements qui n'ont pas tous l'impartialité de l'histoire. Maladif et fantasque, ses opinions se ressentent quelquefois de l'incandescence de ses entrailles ou d'une mauvaise humeur que lui cause la visite de quelque importun. Il a écrit de Wolsey : « *Cardinalis dum viveret parum æquus erat Moro eumque metuebat verius quam amabat* (Epist. Hutteno). »

Mais comment se fait-il que ce soit aux instances de Wolsey que Henri ait confié à More les sceaux de l'État ? Grandir un ennemi que l'on redoute !

CHAPITRE XIX.

CE QUI SE PASSA ENTRE LA CONDAMNATION ET LE SUPPLICE DE THOMAS MORE.

Après que More eut cessé de parler, on le reconduisit à la Tour. Il marchait entouré de gardes et précédé, selon l'usage, par le bourreau qui portait sur son épaule une hache dont le tranchant était tourné vers le prisonnier, signe muet d'une condamnation à la peine capitale. A peine le funèbre cortége eut-il franchi l'enceinte de Westminster, que John More, son fils unique, qui l'attendait, s'élance, se jette à ses genoux et s'efforçant de lui cacher ses larmes et ses sanglots, lui demande de le bénir. Ce dévouement toucha le cœur des assistants; et More se réjouit, dans une lettre que nous rapporterons plus loin, d'avoir reçu de John cette marque de tendresse filiale (1).

Mais une scène plus douloureuse encore allait émouvoir le peuple. Marguerite, cette fille chérie, accourait aussi au-devant du condamné. Aussitôt qu'elle aperçoit le vieillard elle fend la foule, écartant les hallebardes des gardes, et se précipite aux pieds de son père en répétant d'une voix éteinte : Mon père! mon père!... Puis la jeune femme va tomber plus loin sans connaissance dans les bras de Marguerite Gypsy, qui avait également voulu presser encore une fois dans ses bras son père d'adoption. Le cortége s'était arrêté, et More, animé d'une force sur-

naturelle, car à quels tourments, à quelles angoisses son cœur ne dut-il pas être en proie en ce moment fatal, étend ses bras vers son enfant, murmurant à demi-voix : « Marguerite, ma bonne fille, c'est Dieu qui le veut, je suis innocent : que sa sainte volonté soit faite. Soumettons-nous aux décrets de sa divine providence. Adieu, adieu, je te bénis, mon enfant. » Marguerite Gypsy reçut également la bénédiction de More. John More et Marguerite Roper ont attesté plus tard qu'au moment où ils avaient entouré la victime, ils avaient respiré tous en même temps un parfum de la plus délicieuse odeur.

Témoins de ces scènes déchirantes, de ces étreintes douloureuses de piété filiale, le peuple et la plupart des gardes même ne purent retenir leurs larmes. Cela n'a rien qui doive étonner puisque le cardinal Pole rapporte dans un de ses écrits, que « dans une grande partie de l'Europe, ceux qui étaient jusque-là restés étrangers à Thomas More avaient conçu néanmoins une si profonde admiration pour son caractère et ses vertus, qu'au récit de sa fin lamentable ils ne purent retenir leurs sanglots et qu'ils pleurèrent sa mort comme s'il se fût agi de celle de l'un de leurs plus illustres compatriotes ou de l'ami le plus dévoué. Pour moi, qui écris ces lignes touchant le trépas de More, longtemps après cette catastrophe, continue Pole; moi qui n'eus jamais avec ce grand homme que des rapports éloignés et trop rares, mais qui fus à même d'apprécier son intégrité, ses vertus et les services éminents qu'il a rendus à la religion et à sa patrie, je me suis toujours senti pour lui l'âme remplie de tant d'affection et de respect, que mes larmes coulent encore avec une telle abondance, à cette heure, et que mon papier

en est mouillé à un tel point, que je ne saurais achever et que je suis contraint de m'arrêter... »

Rentré dans sa prison, More, qui venait de triompher d'une épreuve plus cruelle et plus dangereuse que celles qu'il avait eu à supporter au tribunal de Westminster, sentit bientôt le besoin de converser une fois encore avec sa fille bien-aimée, et convaincu que l'heure de quitter le monde, pour voler vers le Seigneur, n'était pas loin (c'était le 5 juillet, et le deuxième jour de la semaine), il demanda en vain une plume et de l'encre qu'on lui refusa inhématiquement, et fut contraint de ramasser un fragment de charbon dont il s'était déjà servi précédemment pour écrire la lettre qu'on va lire et que nous avons traduite sur l'autographe même.

« Que Dieu vous bénisse, ma fille bien-aimée ; qu'il bénisse votre mari et vos enfants ! Qu'il bénisse tous les vôtres et mes enfants et tous ceux que j'ai tenus sur les fonts sacrés du baptême. Recommandez-moi bien au souvenir de ma fille Cécile, pour laquelle j'adresse avec ferveur mes prières au ciel. Je la bénis ainsi que tous mes enfants chéris. Priez tous pour moi. J'envoie à Cécile mon mouchoir. Que Dieu console son mari, mon cher gendre. Ma fille Dauncy a une image sur parchemin qui me fut donnée par lady Coniers. Le nom de cette dame est derrière. Dites à ma fille que je la supplie de la lui envoyer comme un souvenir ; qu'elle ne m'oublie pas dans ses prières. Je suis bien content de Dorothée Coly, Protégez-la, ma chère Marguerite. Je voudrais bien savoir si c'est d'elle que vous me parlez dans votre dernière lettre ; si ce n'est pas d'elle, c'est d'une autre pauvre affligée que je vous recommande également. Pensez aussi à ma bonne Jeanne Aleyn. Elle est revenue me trouver aujourd'hui, et m'a demandé

quelques mots de recommandation pour vous : chargez-vous de ma réponse. Voilà bien des prières. Je vous fatigue, ma chère Marguerite, mais je serais désolé que cela durât plus longtemps que jusqu'à demain. Demain, c'est la fête de saint Thomas de Cantorbéry et l'octave de saint Pierre, et je désirerais bien aller à Dieu un jour comme celui-là. Vous ne m'avez jamais été plus chère que la dernière fois que vous vous êtes jetée dans mes bras, pour m'embrasser, devant tout le monde ; je me réjouis de ce que votre piété filiale et votre charité vous aient fait mépriser de vaines considérations et de sots préjugés. Adieu, ma chère enfant ! priez pour moi ; je prierai de mon côté pour vous tous, pour mes amis, et pour que nous puissions tous les uns et les autres nous revoir un jour dans le ciel. J'envoie à ma bonne fille Clément sa pierre d'algorithme (a) et je lui donne, ainsi qu'à mon filleul, ma bénédiction. Rappelez-moi aussi au souvenir de mon bon fils, John ; j'aimais bien ses manières naturelles ; que Dieu le bénisse ainsi que son excellente femme, ma chère fille, dont je lui recommande de prendre soin, comme il le doit : s'il hérite de mes biens, qu'il se garde d'enfreindre ma volonté à l'égard de sa sœur Dauncy. Que Dieu bénisse Augustin et Thomas, mes petits-fils ; et qu'il accorde ses grâces aux enfants qu'ils pourraient avoir un jour... (2) »

Dans cette dernière lettre de Thomas More, empreinte d'une si vive foi, on reconnaît un cœur exempt de trouble et d'agitation ; un homme qui, esclave volontaire de ses devoirs de père de famille, n'oublie à son heure suprême aucun de ses enfants. Animé de l'esprit divin, il ne se préoccupe que d'at-

(a) Espèce de table de multiplication,

tirer sur eux les bénédictions du ciel. Comme un autre Jacob il bénit, non de sa couche mais de sa prison, ses fils et ses petit-fils. Il se recommande en même temps à leurs prières, par esprit d'humilité et par crainte de Dieu ; crainte qu'il conserva jusqu'à la mort, comme la sauvegarde la plus sûre de toutes ses autres vertus. Ajoutons qu'il fut rempli d'un esprit prophétique quand il annonçait à Marguerite le jour où finiraient ses cruelles épreuves : « Je serais désolé si je vous tourmentais encore demain. »

Ce fut en effet le lendemain qu'il accomplit son sacrifice. Mais pourquoi More désignait-il ce jour plutôt que le surlendemain, si ce moment suprême ne lui avait point été révélé d'en haut ? Pourquoi aurait-il choisi le quatrième jour, depuis sa condamnation, pour écrire à Marguerite, puisque depuis le fatal verdict Marguerite envoyait chaque matin Dorothée Coly, vers le prisonnier, et que le lieutenant de la Tour, l'ami de Thomas More, s'était bien gardé de lui interdire cette dernière consolation ? Ce n'est que le quatrième jour qu'il fait ses adieux à sa famille et qu'il annonce que le jour suivant sera le terme de ses souffrances terrestres. « Je voudrais bien, dit-il, aller à Dieu un jour comme celui-là. » Ce jour était celui de la translation des reliques de saint Thomas de Cantorbéry, fête en vénération dans toutes les églises de l'Angleterre ; c'était aussi l'octave de la fête de saint Pierre, prince des apôtres. *Le Seigneur exauça le désir de son cœur (a)*, ainsi que l'Église le dit des martyrs. More obtint la palme immortelle le jour de la double fête de son patron et du saint apôtre dont il avait défendu la prérogative au prix de sa liberté et de son sang ; de ce Pierre que saint

(a) « *Et desiderium cordis ejus tribuit ei Dominus.*

Chrysostome appelle *le maître du monde entier*; de ce Pierre dont Damascène a dit dans son sermon sur la transfiguration de Notre Seigneur: « *C'est lui qui tient le gouvernail du vaisseau de l'Église* (a); de ce Pierre à qui Henri osa tenter d'enlever la primauté pour se l'arroger dans son audace sacrilége! More pensait avec raison que ces deux saints protecteurs lui trouveraient grâce devant Dieu. Quel est le chrétien qui, le jour de son patron, n'a pas la confiance de recevoir de Dieu, par son intercession, une plus grande abundance de consolations et de forces? Qui ne sait que les Espagnols, le jour de saint Jacques, patron de leur nation, combattirent avec plus de confiance et remportèrent, le plus souvent, leurs plus glorieuses victoires? Il en est de même des Anglais et des Français qui, pendant les octaves de saint Georges et de saint Denis, exécutèrent dans tous les siècles les plus courageuses et les plus éclatantes actions. Ce n'est donc pas sans raison que Thomas More a voulu passer des ténèbres à la lumière pendant la fête de la glorieuse translation des reliques de saint Thomas de Cantorbéry, son patron. Quel est celui qui, prêt à périr pour la défense de l'Église et de la foi, ne désirerait ardemment consommer son sacrifice le jour de la Nativité, de la Passion, de la Transfiguration ou de l'Ascension de notre divin Sauveur? More demanda donc humblement cette grâce, et *le Seigneur ne trompa point le désir de ses lèvres* (b). Ces paroles de l'Église, l'Église ne peut-elle pas les appliquer au glorieux et dououreux martyre du héros chrétien!

La résignation de More, la tranquillité de son âme,

(a) « *Totius Ecclesiae gubernacula suscepit.* »

(b) « *Voluntate labiorum ejus non fraudavit eum Dominus.* »

l'ordre avec lequel il règle ses diverses affaires domestiques, dans cette admirable lettre à Marguerite, ne laissent pas même entrevoir qu'il est sous le poids d'une condamnation capitale, et que le lendemain il portera sa tête sur l'échafaud; au contraire, on peut s'imaginer qu'il est encore au foyer domestique, au milieu de ses enfants, libre de tout souci; surtout lorsqu'on le voit ne perdant le souvenir d'aucun d'eux, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, sur sa croix, recommanda sa divine mère aux soins de son disciple bien-aimé.

Un paquet renfermant le cilice et la discipline dont le juste avait fait usage chaque jour, mais qui devenaient désormais sans objet, accompagnait le dernier adieu à Marguerite. Le combat étant achevé, More confiait ainsi à des mains discrètes ces douloureux instruments de ses longues mortifications.

NOTES ET REMARQUES.

(1) More devait être conduit du tribunal jusqu'aux bords de la Tamise : près du pont de Londres, la barque était prête qui devait le transporter à la Tour.

Au bas de l'escalier du tribunal, veillait depuis longtemps Roper qui attendait le prisonnier. A peine l'eut-il aperçu qu'il fendit la foule, se jeta à genoux, et demanda les larmes aux yeux une bénédiction que le captif lui donna, le regard attaché au ciel. (More, l. c., p. 274.)

Près de l'*Old Swan*, à quelques pas de la rivière, Kingston prit congé du condamné ; il détournait la tête et tâchait d'essuyer ses pleurs. More s'était aperçu des angoisses de son ami : « Mon bon monsieur Kingston, lui dit-il en lui serrant la main, allons, pas de chagrin ; je prierai pour vous et pour votre excellente femme ; nous nous retrouverons là-haut tous ensemble : là, pas de pleurs, mais des joies dans les siècles des siècles : "Where we shall be merry for ever and ever." » (More, l. c., p. 274.)

Ils se quittèrent. Quand More fut monté dans la barque, Kingston se tourna vers Roper et lui dit : « En vérité j'ai honte de ma faiblesse : avez-vous vu quel courage ! » (Campbell, l. c., p. 50.)

Et pourtant, cette hache, symbole funèbre d'une mort prochaine ; le silence des gardes, la pâleur de la foule, le cri d'amour qui s'échappe des lèvres de Roper, la tête de ce gendre bien-aimé qui se courbe pour recevoir une bénédiction suprême, les larmes que Kingston a tant de peine à réprimer ; ce spectacle d'épouvante, de murmures déchirants, de douleur muette, d'effusions d'amour, était bien capable d'émouvoir même un chrétien résigné. Quel est celui de nos lecteurs qui ne pardonnerait aux larmes de More, en ce moment, où apparaît à ses regards cette école de Saint-Antoine, qui s'élève près de l'*Old Swan*, où le cortège s'est un moment arrêté ?

Saint-Antoine, c'était ce gymnase que le prisonnier avait fréquenté dans son enfance ; c'est là, comme il l'a raconté, qu'il avait été nourri du « lait des lettres latines. » Il ne reverra plus le vieil édifice qui lui rappelait de si doux souvenirs, des rêves

si fleuris, de si beaux triomphes, quand John, le magistrat intégré, couronnait son fils vainqueur, qui s'en retournait ensuite à la maison paternelle, à travers les longues rues de la Cité, comme un petit saint, les mains chargées de palmes. Voilà la fenêtre gothique dont le verre, éraillé par des mains espiègles, ne laissait tomber qu'un jour douteux sur le pupitre de l'écolier. Voilà la chaire où montait Nicolas Holt, le premier grammairien de son époque. Voilà les bancs où sont venus s'asseoir, comme juges, Érasme, Colet et tant d'autres humanistes. Voilà l'*aula*, théâtre des joyeux ébats de l'enfant en liberté. Qui sait? More entendit peut-être la psalmodie de ce *sub tuum* que le maître récitat quand la classe était finie; peut-être les fanfares bruyantes de cet essaim d'externes qui prennent leur volée pour célébrer l'heure de la délivrance et des jeux! Quel courage Dieu dut-il inspirer à son serviteur capable de résister à des tentations qui ont bien aussi leur péril! Dieu l'aimait donc bien, puisqu'il le châtiait à l'aide même du passé; puisque dans les desseins de la Providence, la pierre se dressait comme une douce vision, s'animait et prenait une voix pour lui dire: Adieu! Adieu! nous ne nous reverrons plus!

M. Landor, dans ses *Imaginary conversations of literary men*, a connu et exprimé en poète la tristesse d'une âme dont la matière elle-même prend congé :

How much is lost when neither heart nor eye
 Rose-winged desire or fabling hope deceives;
 When boyhood, with quick throb hath ceased to spy
 The dubious apple in the yellow leaves;
 When springing from the turf where youth reposed
 We find but deserts in the far-sough shore;
 When the huge book of Fairy-land lies closed,
 And those strong brazen clasps will yield no more.

La barque démarra et prit le milieu de la rivière; deux rameurs étaient placés, l'un à la proue, l'autre à la poupe du bateau qui n'avancait que lentement.

Marguerite attendait son père sur le quai de la Tour, garni d'une double haie de soldats.

A peine More eut-il pris terre, qu'elle fendit la foule et se précipita, à travers les hallebardes qui s'écartaient respectueusement, aux pieds de son père: « Mon père! mon père! répétait-elle d'une voix déchirante.

— Ma bonne fille, mon enfant, murmura le prisonnier; je

te bénis, je suis innocent, et je vais mourir : que la volonté de Dieu soit faite.

— Mon ! père mon père ! » répétait l'enfant qui n'avait plus de voix ni de force.

Le chef des gardes eut pitié de Marguerite, et il ordonna aux soldats de relever les hallebardes.

Le cortège s'éloigna ; mais bientôt, dit Campbell (l. c., p. 50), Marguerite, ramenée par son amour, courut à son père, l'embrassa de nouveau, le serra dans ses bras et ne consentit à s'éloigner que sur l'ordre formel du condamné. Tous les assistants et les soldats eux-mêmes versaient des larmes à la vue de la tendresse de cette jeune femme qui, à ce moment suprême, « semblait peut-être plus fière encore de la vertu de son père qu'affligée de la mort qui allait le lui enlever. » (Trad. de madame Roland.)

M. Samuel Rogers, dans un de ses poèmes, *The human life*, rappelle ainsi cette dernière entrevue de More et de Marguerite :

. . . . And the blushing Maid,
Who thro' the streets as thro' a desert strayed;
And, when her dear, dear father passed along
Would not be held—but, bursting through the throng,
Halberd and battle-axe, kissed him o'er and o'er;
Then turned and went; then sought him as before
Believing she should see his face no more.

Rentré dans sa prison, More prit son charbon et se mit à crayonner les sentences suivantes que nous a conservées la piété filiale :

Qui voudrait se sauver au prix de déplaire à Dieu ?

Pourquoi redouterais-tu, pour demain, ce qui doit inévitablement t'arriver dans quelques jours ?

Si tu t'es trouvé avec Jésus aux noces de Cana, en Galilée, ne crains pas de l'accompagner au tribunal de Pilate.

(2) “ Oure Lorde blesse you good daughter, and youre good husbande, and your lyttle boye, and all yours, and all my children, and all my Godde chyldren and all oure frendes. Recommend me whan ye maye, to my good daughter Cicily, whom I beseche oure Lorde to coumforte. And I sende her my blessing, and to all her children, and praye her to pray for me. I sende her an handkercher : and god coumfort my good sonne her husbande. My good daughter Daunce hathe the picture in

parchemente, that you delivered me from my ladye Coniers, her name is on the backeside. Shewe her that I hartelye praye her, that you maye sende it in my name to her agayne, for a token from me to praye for me. I lyke spesiall wel Dorothy Coly, I pray you be good unto her. I woulde wytte whether thys be she that you wrote me of. If not yet I praye you bee good to the tother, as you maye in her affliccion, and to my good daughter Joone Aleyn too. Geve her I praye you some kynde aunswere, for she sued hither to me this day to pray you be good to her. I comber you good Margaret much, but I would be sory, if it should be any longer than to morow. For it is Saint Thomas even, and the utas of Saint Peter : and ther fore to morow long I to go to god : it were a daye verye mete an convenient for me. I never liked your maner toward me better, than whan you kissed me laste : for I love when doughterly love and deere charite, hath no leasure to loke to worldlye curtesy. Farewell my dere chylde, and pray for me and I shall for you and all youre frendes, that we maye merelye mete in heaven. I thanke you for youre gret cost. I send now my good daughter Clement her algorisme stone and I send her and my Godsonne and all hers, goddes blessing and myne. I praye you at time convenient recommande me to my good Sonne John More. I liked wel his naturall fashion. Our lord blesse hym and his good wyfe my loving doughter, to whom I praye him to be good as he hathe greate cause : and that if the lande of myne come to his hande, he breake not my wyll concernyng hys sister Daunce. And oure Lord blisse Thomas and Austen and all that they shal have.”

Nous lisons dans le Thomas Morus de Walter (M. Savagner, p. 317) :

“ More rassemblait , dit Cresacre , tous les petits morceaux de papier qu'il pouvait obtenir à la dérobée , et sur lesquels il écrivait avec du charbon. Parmi ceux-ci , ajoute-t-il , mon père me laissa celui destiné à sa femme et qu'il avait repassé à l'encre : je le considère comme un précieux objet. »

“ C'est à juste titre , continue Walter , que Cresacre attachait tant de prix à une relique sanctifiée par des souvenirs si tendres et si touchants , car selon toute probabilité cette lettre était celle que nous venons de lire ; celle que Stapleton a placée dans son histoire et que More avait tracée de sa main mourante. »

Il n'est pas possible que ce morceau de papier tracé au

charbon ait été adressé à Alice. More n'y prononce pas même le nom de sa femme. Avant d'aller au supplice, le captif a certainement fait ses adieux à celle qu'il avait choisie pour compagne, et qui n'avait manqué à aucun des devoirs imposés à l'épouse chrétienne. Cette lettre ne sera pas parvenue jusqu'à nous, c'est un malheur. Supposer que More ait pu oublier Alice, ce serait faire injure au martyr.

CHAPITRE XX.

GLORIEUX MARTYRE DE THOMAS MORE.

Après avoir écrit à sa fille Marguerite, Thomas More ne s'occupa plus que de sa fin prochaine. Il était sans faiblesse, sans abattement ; le calme était rentré dans son âme ; sa gaieté naturelle ne l'avait pas même abandonné (1).

L'instant fatal allait sonner, et vers neuf heures du matin le condamné fut conduit sur la plate-forme de la Tour où l'échafaud avait été dressé pendant la nuit. La vue du noble vieillard causa parmi les rares assistants une douloureuse émotion. Sa barbe était longue et en désordre ; son excessive pâleur donnait à son visage un caractère inexprimable ; les yeux levés vers le ciel, la victime avançait lentement, tenant dans ses mains une croix de bois rouge. More n'avait pour vêtement qu'une robe de bure que le geôlier avait furtivement substituée à la riche toge, présent de Bonvisi, et dont le condamné avait résolu la veille de se parer pour marcher au supplice : accoutrement grossier qui lui donnait plus de ressemblance encore avec Jésus-Christ, car c'est avec cette robe, humble comme celle du Sauveur du monde, qu'il allait prendre place au banquet de l'agneau et boire le calice d'amertume de notre divin Rédempteur.

Comme il sortait de prison, une femme, émue de compassion, s'avança et lui offrit du vin pour le

réconforter ; mais il repoussa doucement le verre , en disant : « C'est du vinaigre et non du vin que Jésus-Christ but sur le Calvaire (2). »

Une autre femme lui demandant à grands cris ce qu'il avait fait de certains papiers importants qu'il avait eus entre les mains , étant chancelier du royaume :

« Ma bonne femme , lui répondit More , ayez un peu de patience ; une heure encore et Sa Majesté m'évitera la peine de les chercher et de vous les rendre. »

Enfin , interpellé par une troisième qui ne cessait de répéter qu'elle avait souffert un grand préjudice d'un déni de justice lorsqu'il était garde des sceaux : « Je me souviens fort bien de cette affaire , répliqua-t-il , et si j'étais appelé à prononcer un nouvel arrêt , il serait absolument semblable au premier. »

Parvenu au lieu de l'exécution , il pria l'un des valets du bourreau de l'aider à gravir les degrés de l'échafaud , en lui disant : « Aide-moi à monter , mon ami ; je n'importunerai personne pour descendre. » Quand il fut sur l'échafaud , il voulut parler au peuple , mais un des officiers s'y opposa. More se résigna sans faire paraître aucune émotion : « Priez pour moi , s'écria-t-il , mes frères ; » et il ajouta : « Je déclare que je meurs fidèle au roi , et dans la foi et pour la foi de la sainte Église catholique. » Il se mit ensuite à genoux et récita le *Miserere*. L'évêque de Rochester , en allant , quelques jours auparavant , à la mort , avait entonné le *Te Deum*. Ce jour-là le pieux et courageux prélat avait dormi jusqu'à une heure avancée de la matinée , et après s'être habillé en toute hâte et avoir pris un peu de lait , il avait marché avec joie au supplice en priant pour ses bourreaux. More , dans un esprit d'humilité et de crainte du Seigneur , récite à sa dernière heure les prières du pécheur , et n'entonne pas un cantique d'actions de

grâces. Les dispositions qui animaient ces deux héros, furent également précieuses au Seigneur ; « *car la joie est le fruit de l'esprit* (a), a dit l'apôtre, *et un cœur contrit est agréable à Dieu*, a dit David. Fisher n'est pas troublé par la crainte, More se sent rempli d'une sainte joie. En effet, après avoir récité le *Miserere* et achevé les prières des agonisants, More offre le baiser de paix et de charité à son bourreau qui, selon l'usage, lui demandait de lui pardonner. « Tu vas me rendre aujourd'hui le plus grand service que jamais homme m'ait rendu, lui dit-il en lui donnant une pièce d'or; ce qui me fâche, c'est que j'ai le col très-court et que je crains que tu ne puisses t'acquitter de cette besogne d'une manière qui te fasse honneur. » Le bourreau voulait couvrir d'un voile la tête du patient, More recula, en disant : « Je me voilerai moi-même, et aussitôt, se couvrant les yeux, il pencha sa tête sur le billot. La tête tomba, et l'âme s'envola dans les cieux. De l'échafaud, More se trouva soudain transporté au séjour des béatitudes et des joies éternelles, et en présence de Dieu et des anges.

Pour avoir défendu la suprématie du souverain pontife, More subit la perte de sa liberté, de ses biens et brava la mort elle-même. C'est que ce courageux athlète du catholicisme savait que de la suprématie du souverain pontife dépendent la paix, l'ordre et l'union de l'Église. Toucher à cette arche sainte, c'est ouvrir la porte à toutes les hérésies et laisser pénétrer les loups dans la bergerie. Le funeste exemple de l'Angleterre peut servir d'enseignement à toutes les autres nations. Mais déjà, More reçoit

(a) « *Fructus spiritus gaudium est, teste apostolo, et sacrificium Deo spiritus contribulatus.* »

sur la terre un tribut de louanges impérissables. Chacun déplore une sentence inique et cruelle (3). En Angleterre même, à l'exception de quelques lâches et odieux courtisans du roi impie, tous poursuivent de leur improbation ce tragique événement. Henri VIII lui-même eut un moment horreur de son crime. Il jouait aux dés lorsqu'on vint lui apprendre la sanglante exécution. Jetant alors un regard terrible sur sa concubine, assise à ses côtés : « C'est vous, dit-il, qui êtes la cause de la mort de cet homme ; » puis se levant et passant dans une autre chambre, il versa, dit-on, des larmes.

Il est incontestable que dans sa jeunesse le roi eut une certaine affection pour Thomas More ; la différence d'âge entre eux était peu sensible, puisque Thomas n'était l'ainé du roi que de sept ans. À l'avénement de Henri au trône, More avait composé un poème en l'honneur du nouveau monarque. Le roi, qui s'adonnait alors avec ardeur à l'étude des belles-lettres et de la philosophie, et qui y obtenait des succès éclatants, montrait une prédilection marquée pour les écrivains et les savants. More, dans la cinquième ou sixième année du règne de Henri, n'étant que sous-shérif de Londres, fut choisi par Sa Majesté elle-même pour l'ambassade de Flandre ; peu de temps après la faveur du prince vint encore trouver Thomas et l'appela au conseil royal. Pendant les vingt années suivantes, il fut successivement élevé aux plus éminentes dignités. Son supplice excita donc, dans le cœur du tyran, un fugitif remords qu'il chercha en vain à dissimuler. Pouvait-il en être autrement après les preuves de fidélité et de dévouement que le ministre avait données si longtemps à ce prince ? Mais la passion de Henri pour Anne Boleyn et le débordement causé par ses hon-

teuses folies, finirent par l'emporter. On affirme que le roi voulait laisser la vie à More et commuer la décapitation en une prison perpétuelle; nouvelle Hérodias, Anne n'eut de repos que lorsqu'elle vit tomber la tête de l'inflexible chancelier. Elle ne jouit pas longtemps de ce sanglant triomphe; car l'année n'était pas écoulée que, convaincue d'inceste et d'adultére, elle fut décapitée à l'endroit même où More avait payé de la vie sa courageuse résistance et son dévouement au saint-siège.

Avant de nous occuper des regrets qu'excita cet attentat aux lois divines et humaines, racontons ce que devint la dépouille mortelle du pieux martyr.

Par ordre du roi, la tête de More fut attachée à un poteau placé à l'entrée du pont de Londres, où elle resta pendant un mois environ, et d'où on ne la retira que pour y exposer les têtes d'autres victimes; car dès que le tyran eut trempé ses mains dans le sang, il s'y plongea bientôt tout entier. On allait donc enlever la tête de More et la jeter dans les flots de la Tamise. Marguerite, cette héroïne de la piété filiale, qui avait tenté tous les moyens possibles pour que la précieuse relique lui fût restituée, épant l'instant de s'en emparer furtivement, ou essayant de corrompre à force d'or le bourreau chargé de cette précieuse relique; Marguerite, disons-nous, recouvra au moment même où elle allait être perdue à jamais, cette tête vénérable qui, par un miracle divin, avait conservé jusque-là l'expression qui la distinguait vivante; au point qu'elle semblait encore animée et était reconnaissable pour quiconque avait vu Thomas More avant son bienheureux trépas. Un seul changement s'était opéré depuis le jour du supplice; la barbe, qui était aussi blanche que la neige était devenue d'un roux

foncé. La pieuse fille conserva toute sa vie cette relique qui est encore en ce moment où nous écrivons, en la possession de l'un des rejetons de cette infortunée famille. Après bien des prières et des larmes, Marguerite obtint l'autorisation de donner la sépulture à la dépouille mortelle de son père. Elle fut aidée dans ce dernier devoir par sa belle-sœur Marguerite, femme de John Clément, et par Dorothée Coly. Cette douloureuse cérémonie eut lieu mystérieusement à la Tour de Londres, dans la chapelle de Saint-Pierre.

Dorothée Coly, qui vit encore et demeure ici à Douai, nous a souvent raconté, et toujours dans les mêmes termes, une circonstance miraculeuse de cette funèbre journée. Dès le grand matin, Marguerite Roper avait parcouru les églises de Londres, s'agenouillant devant chaque autel, et priant pour le repos de More. Elle avait distribué aux pauvres qu'elle avait rencontrés sur son passage jusqu'au dernier angelot qu'elle possédait, et comme elle entrait dans la prison elle s'aperçut qu'il ne lui restait plus rien, et qu'il lui était impossible de se procurer un suaire. Dorothée se méprenant sur la cause de sa douleur la pressait de procéder au triste ensevelissement, et comme elle ne lui voyait pas le linge nécessaire, elle ajouta qu'il était urgent de se le procurer chez quelque marchand. « Il ne me reste pas un angelot, » dit Marguerite. — « On vous fera crédit, » répondit Dorothée. — « Non, personne ne me connaît dans ce quartier éloigné; si vous y alliez, vous, ma chère sœur? » — « Je ne suis pas beaucoup plus riche que vous, » répliqua Dorothée, n'importe! » et elle sortit. Elle entre bientôt dans un magasin voisin et choisit la toile qu'il lui faut. On convient du prix; alors la pauvre femme, dans l'espoir d'obtenir un terme pour acquitter la somme due au marchand,

fouille dans ses poches qu'elle sait à peu près vides ; mais contre son attente, elle y trouve juste, ni plus ni moins, le prix du suaire qu'elle paye et emporte en remerciant Dieu d'être ainsi venu miraculeusement à son secours.

La chemise sanglante que portait More au moment de son sacrifice, tomba en partage à Dorothée Coly qui nous la montra dernièrement et nous en donna quelques parcelles. Nous conservons religieusement cette relique par vénération pour le bienheureux martyr.

La tyrannie de Henri n'eut plus de bornes, et peu de temps après, la famille entière de Thomas More en ressentit les effets. Alice, sa veuve, fut chassée de sa maison de Chelseá et réduite à une pension annuelle de vingt livres. Seule, entre les autres filles de More, Marguerite Roper fut arrêtée et traduite devant le conseil royal, sous l'accusation d'avoir dérobé la tête du condamné et soustrait ses papiers et ses manuscrits. Marguerite répondit avec fermeté qu'elle avait recouvré la tête de son père dans l'unique intention de lui donner la sépulture, et de la soustraire à la profanation à laquelle elle avait été destinée par la volonté royale ; qu'elle ne possédait que les manuscrits des ouvrages de More qu'on venait de publier, et quelques lettres intimes dont elle suppliait instamment le tribunal de ne pas la déshériter. Sa noble conduite imposa à ses juges qui se bornèrent à la faire conduire à la Tour de Londres, d'où elle sortit peu de temps après. John More, John Clément, William Roper, Egidius Héron et John Dauncy, qui refusèrent tous de prêter serment, furent jetés en prison, et les uns et les autres, un peu plus tôt un peu plus tard, recouvrirent également la liberté.

Ni le supplice des chartreux ni celui de l'évêque de Rochester n'émurent le peuple et les grands autant que le trépas du chancelier. Les membres du clergé, Fisher et les chartreux, pouvaient paraître, aux yeux d'hommes soupçonneux, n'avoir défendu les droits de l'Église et de la papauté que dans des vues ambitieuses ; mais personne ne pouvait prêter à l'ex-chancelier d'Angleterre un mobile semblable. Les premiers brillaient par la piété et l'érudition dans les lettres sacrées ; More, d'une foi ardente, d'un savoir immense, s'était fait connaître par son habileté dans l'administration des affaires de l'État, et par les services éclatants qu'il avait rendus à son pays. Nous n'avons point oublié, et un grand nombre de personnages contemporains l'attesteraient, que la renommée d'un si grand homme et le souvenir de son héroïque martyre eurent en Angleterre un immense retentissement, qui excita plus d'un citoyen à affronter la tyrannie de Henri et à embrasser la foi catholique. Lorsque huit ans après la mort du juste, Germain Gardiner, savant écrivain, souffrit le martyre pour la défense de la suprématie du saint-siège, il ne voulut, au pied de l'échafaud, donner au peuple d'autres raisons de sa conduite que celle-ci : « Je meurs, dit-il, fort de la pieuse simplicité des chartreux, fort de la prodigieuse science de l'évêque de Rochester, fort de la sagesse admirable de Thomas More. » Ainsi un nombre considérable de personnages soutenus par l'exemple de More persistèrent dans l'obéissance à l'Église romaine. D'autres surent mourir pour la défense de leur foi. Larke, curé de la petite église de Chelsea, souffrit courageusement la mort, ainsi que l'attestent nos annales.

Nous avons raconté la vie de Thomas More, ses

souffrances, sa fin bien-heureuse. Voici, d'après le récit de personnages qui ont vécu dans l'intimité de l'ex-chancelier d'Angleterre, le portrait de cet homme admirable. Il était d'une taille moyenne et d'une constitution robuste. Son teint était pâle, sa physionomie ouverte, son regard noble ; son visage, où se peignait la sérénité de l'âme, représentait admirablement la gravité sénatoriale ; ses yeux bleus étaient peu fendus, d'un éclat médiocre, mais respiraient la bonté ; son front était large, ses cheveux plats étaient châtais, son col était gras et court. Il entretenait sa chevelure à la manière des magistrats de l'époque où il vivait.

NOTES ET REMARQUES.

(1) Voici d'autres confidences sur les derniers instants de More dans sa prison, que nous devons au lieutenant de la Tour, Kingston.

Le 6 juillet 1535, le captif reçut, le matin de bonne heure, la visite de M. Pope, un de ses vieux amis. Pope apportait un gracieux message de Henri VIII, qui prévenait sir Thomas de sa fin prochaine, et l'engageait à se préparer à faire une mort chrétienne.

« Monsieur Pope, dit sir Thomas, je vous remercie de la bonne nouvelle que vous m'apportez. Sa Majesté a été souvent bien bonne à mon égard, mais jamais autant qu'aujourd'hui, où elle daigne m'annoncer que ma dernière heure est proche, afin que j'aie le temps nécessaire pour me préparer à une bonne mort. C'est pourquoi je ne manquerai pas de prier pour Sa Grâce ici et dans l'autre monde. (Rudhart, l. c., p. 415.)

— » Sa Majesté, reprit Pope, désire que lors de l'exécution vous ne fassiez pas de long discours au peuple.

— » Vous faites bien de m'avertir de la volonté du roi, car sans cela j'aurais adressé au peuple quelques paroles, mais rien qui pût offenser Sa Grâce. J'obéirai. Mais, mon bon Pope, tâchez d'intercéder auprès de Sa Majesté; obtenez que ma fille Marguerite assiste à mes funérailles.

— » Sa Majesté, dit Pope, a déjà permis que votre femme, vos enfants, vos gendres, assistassent à votre enterrement.

— » Oh ! combien je suis content, dit More, du souci que Sa Majesté daigne prendre pour mon pauvre corps.

— » Sa Majesté m'a chargé de vous annoncer qu'ayant égard aux grandes charges que vous avez occupées dans l'État, elle a daigné commuer la peine à laquelle vous avez été condamné : vous mourrez par la hache.

— » Merci, dit en souriant le condamné; mais que Dieu préserve mes enfants et mes amis de la clémence de Sa Majesté. »

C'était un noble cœur que ce Pope que More, dans ses grandeurs, ne voyait qu'à de rares intervalles, et qui, l'heure suprême venue, descend dans le cachot pour presser la main du

condamné, et le réconforter s'il en était besoin. Et, chose admirable, ce pieux ami reçoit même ici-bas la récompense de sa charité. Au moment de l'adieu éternel, Pope est rappelé par le patient, qui lui dit : « Allons, mon bon Pope, pas de pleurs : nous nous retrouverons un jour, et nous serons heureux de nous revoir pour ne plus nous séparer. »

Pope avait la foi; il crut à la promesse du martyr, et essuya ses larmes; et sans doute ces deux nobles âmes, réunies dans une félicité commune, habitent le séjour des joies éternelles.

Tous les martyrs se ressemblent : ils n'ont rien d'assez beau pour se parer en allant au supplice ; la mort, c'est leur fiancée; l'échafaud, l'autel de l'hyménée; le bourreau, le prêtre qui joindra les mains des époux.

More avait dans sa défroque une belle robe de camelot dont Bonvisi, un de ses vieux amis, lui avait fait présent. Kingston ne voulait pas qu'il s'en vêtît, de crainte qu'une si belle robe n'échût en partage à un vil bourreau. « Vil bourreau ! s'écrie More, un homme qui va me rendre un si grand service : je voudrais que le manteau fût d'étoffe brochée d'or, avec quelle joie je le lui abandonnerais ! » (Rudhart, l. c., p. 416.)

(2) Comment ne s'est-il pas trouvé un historien qui, par reconnaissance, nous ait conservé le nom de cette pieuse femme. La voyez-vous attendant le patient sur son passage, pour ranimer les défaillances de la chair qui pourrait murmurer et se plaindre? Qu'elle soit bénie et glorifiée! Peut-être elle aussi a-t-elle mérité de souffrir le martyre? Nous sommes bien sûr qu'elle a été assistée à son dernier moment par son ange gardien, et que chaque goutte de cette liqueur confortante qu'a repoussée More a valu dans le ciel à la femme charitable des trésors de récompense.

C'était, à cette époque, une pieuse coutume que d'offrir au condamné du vin et du pain. A York, on lui présentait un verre d'aile mousseuse. A Paris, le cortége funèbre s'arrêtait à la cour des Filles-Dieu, et le criminel baisait le crucifix, recevait l'aspersion, mangeait un peu de viande et buvait un verre de vin: suprême tendresse de la charité évangélique qui ne voulait abandonner ni l'âme ni le corps.

(3) Au bruit du supplice de sir Thomas More, tous les cœurs s'émurent en Europe de douleur et d'indignation. Érasme se trouva assez de courage, sous son manteau de philosophe, pour maudire la mémoire du bourreau de son ami. On croit que l'*Expositio fidelis*, qu'on trouve dans les épîtres du polygraphe sous

le nom de *Guilielmus Covrinus Nucerinus* (t. II, p. 1763-1771), est d'Érasme lui-même. L'écrivain ne s'est pas trompé sur les causes de la mort du grand homme d'État. « *Nec regem arbitror latuisse*, dit-il, *quam ob causam Morus deponeret magistratum, utcunque dissimulavit* : *Quod Homerus indicat monarchis esse proprium, offensionem in animo tegere, donec multò post tempore detur ulciscendi opportunitas...* Evidem vix alium Anglum comperi qui tam medullitus amarit principem suum, aut magis ex animo bene vellet, quam ille. Unde igitur hic tumultus? Violenta res est, conscientiā magis metuens decem offendere quam mortem oppetere. At demiror si vir ille levibus argumentis adductus est ut sic obsfirmaret animum. Maluit ipse perpeti quam in alios facere, quod necesse fuisset, si in suscepto munere perseverasset... Hujus porro tragædiæ quis sit futurus exitus, Deus novit. »

A Rome, on versa publiquement des larmes sur la mort du chancelier. De Rossi a raconté la catastrophe : il appelle Thomas More la gloire et la splendeur de l'Angleterre, « *Gloria e splendore di quella grande Isola* (Memorie storiche, t. III, p. 69). Paul Jove, dans un élan de vertueuse colère, jeta à la tête du meurtrier le nom de Phalaris, quoique, dit Mackintosh, on cherchât vainement dans l'histoire de ce tyran, ni dans les annales de tout autre despote réel ou imaginaire, une victime digne d'être comparée à More (M. Savagner, l. c., p. 336). Le cardinal Pole, échappé aux colères de Henri, dénonça le meurtre du chancelier à l'indignation du monde latin dans des pages pleines d'éloquence (Tytler, l. c., p. 353). Charles-Quint appela sir Thomas Elliot, ambassadeur d'Angleterre, et lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, est-il vrai que le roi votre maître ait envoyé au supplice son fidèle serviteur, son sage conseiller, sir Thomas More? — Je n'en sais rien, dit Elliot... — Je le sais moi, reprit l'empereur, et si j'avais eu le bonheur de posséder dans mes conseils un ministre dont nous avions pu apprécier depuis bien des années la sagesse, j'aurais préféré perdre la plus belle de mes cités, qu'un pareil homme d'État » (British Biogr., vol. II, p. 72). En France, les humanistes se montrèrent inconsolables de la mort d'un savant qui avait rendu de si grands services aux lettres. François I^r regretta More. « C'était un traître tout comme Fisher, répondit l'ambassadeur au roi qui blâmait Henri VIII. — Traîtres, répondit François, il fallait les exiler et non pas les tuer. » (M. Savagner, l. c., p. 337.)

Mais si on l'avait tué c'était pour un crime de trahison que la loi anglaise, comme la jurisprudence de tous les États européens, punissait de mort : voilà la thèse que Cromwell eut ordre de soutenir. Il y a trois acteurs dans ce drame horrible : Henri qui veut la tête ; le bourreau qui la coupe ; le valet qui la salit. Dans sa lettre, en date du 3 août 1535, et adressée aux ambassadeurs anglais auprès de François I^{er}, Cromwell soutient qu'on aurait tort de s'apitoyer sur maître Morus et l'évêque de Rochester, et d'autres encore : les chartreux qui ont été exécutés pour avoir conspiré au dedans et au dehors la perte du roi, le bouleversement du royaume, fomenté des discordes, semé la révolte : crimes manifestes qu'ils n'ont pu nier : "so manifestly proved afore them, that they could not avoid not deny it."

« *Traitors et félons, qui méritaient la mort ignominieuse de l'échafaud ; êtres indignes de pitié et de commisération, qui devaient être condamnés, quand ils auraient eu mille têtes, à un supplice dix fois trop doux pour des crimes si abominables : "Were well worthy, if they had had a thousand lives, to have suffered ten times a more terrible death."* »

N'est-il pas douloureux de voir qu'un historien moderne, d'un véritable talent, veuille enlever à sir Thomas More et à Fisher la couronne du martyre, pour en faire de misérables conspirateurs ; qu'il repousse comme menteur le cri d'innocence des victimes sur l'échafaud, et ajoute foi aux séides de Henri, à Cromwell, « qui vraisemblablement n'aurait pas, sans preuves, employé le langage qu'il tient à ses ambassadeurs : "It is not likely that a minister of state would have used such strong language as this to its foreign ambassadors, without some adequate grounds. " (Turner, 1. c., p. 378, note 70.)

Pourquoi M. Turner n'a-t-il pas laissé à Moryson le soin d'exalter le bourreau et de flétrir la victime ? A entendre Moryson : qui serait assez barbare pour ne pas voir resplendir la clémence sur ces lèvres royales, et sur ce front, même contemplé de loin ? « *Quis tam barbarus ut in principis serenissimo ore clementissimi regis signa non videat ? Quis potuit unquam frontem illam vel procul videre et non agnovisse clementiae sedem ?* »

Un poète contemporain va plus loin : du meurtrier de More, d'Anne Boleyn, des chartreux et de tant d'autres, il fait un prince qui n'a tout au plus à se reprocher que quelques peccadilles.

*Quominus id mirum at si fortunatior et rex
Indulxit genio admittens quandoque proterva,
At non immani venlam superantia facto.*

La mort de Fisher, de More et des chartreux glaça d'effroi l'Angleterre : l'île des saints resta muette, et pactisa avec le tyran. A peine si dans le clergé une voix s'élève pour glorifier le sang versé ; pontifes et prêtres se réfugient dans un silence d'esclave pour échapper aux colères du despote. Cresacre More a recueilli le nom de deux catholiques seulement qui osèrent, en regardant l'échafaud, ce piédestal d'où le chancelier était monté au ciel, confesser leur foi.

Stapleton nous a dit leur nom.

Tower-Hill n'apaisa pas Henri : le roi convoitait le peu de biens si noblement acquis par More. Tout ce que laissait le condamné fut confisqué au profit de l'État. La misère, pendant la détention du chancelier, vint s'asseoir à cette petite table de bois où More avait convié Holbein, Érasme, Mountjoy, Warham, et tant d'hôtes illustres. Alice, sa femme, n'avait plus de pain à donner à ses enfants : dans cette cruelle extrémité, elle ne rougit pas d'implorer la pitié de Cromwell.

Le roi lui fit une pension de vingt livres par an. John More, ne tarda pas à être envoyé à la Tour, pour avoir, comme son père, refusé de prêter serment à la suprématie spirituelle de Henri. C'était un jeune homme de mœurs douces, pieux, timide et inoffensif; le roi lui fit grâce, parce que le supplice de l'adolescent n'aurait pas donné un seul schelling à la couronne; on ne lui avait laissé que les yeux pour pleurer : " Yet because they had sufficiently fleeced him before, and could get little by hys death, he got at last his pardon and liberty." (More, l. c., p. 293). Le chagrin que John ressentit de la mort de son père, peut-être aussi les angoisses de la prison, le deuil et la misère de sa famille, l'émotion que lui causa une liberté inattendue, brièsèrent cette âme honnête mais faible; John s'endormit doucement, quelques années après, dans la foi de son glorieux père. (More, l. c., p. 293.) Le dévouement et les vertus de Marguerite Roper ne purent désarmer l'inquisition d'Angleterre : on traîna cette femme en prison, on la menaça parce que, dit notre chroniqueur, elle gardait comme une relique la tête de son père; mais après une courte détention on lui rendit la liberté.

Elle ne put retourner à Chelsea, dont Henri avait fait présent à sir William Pawlet, une de ses créatures; asile tout odorant

de vertus et de chaste poésie, qui devait appartenir un jour à un duc libertin : Buckingham y logea ses maîtresses.

La tête du martyr, suivant Cresacre, resta attachée sur le pont de Londres pendant près d'un mois. On allait la jeter dans la Tamise quand Marguerite Roper se présenta pour l'acheter : on la lui vendit. Appelée devant le conseil royal pour savoir ce qu'elle voulait faire de cette relique, la jeune fille répondit qu'elle l'avait achetée de peur qu'elle ne fût mangée par les poissons. D'après Wood, la tête fut déposée dans une boîte de plomb, et se trouve aujourd'hui dans le cercueil de Marguerite (1630), au charnier de l'église de Saint-Donstan, dans le diocèse de Cantorbéry.

En 1837, on fit des réparations dans cette église : la voûte du caveau qui contenait les restes de la famille Roper fut ouverte, un rédacteur du *Gentleman's Magazine* y descendit, et retrouva le crâne du chancelier placé dans une niche : la boîte de plomb où il était enfermé avait été usée par le temps et déchirée sur la paroi extérieure. L'écrivain a dessiné la niche grillée et le crâne qu'elle renferme.

ÉPITAPHE DE MORE,

Écrite par lui-même, et qu'on trouve dans l'église de Chelsea.

Thomas Morus urbe Londinensi, familiâ non celebri sed honestâ natus, in literis utcunque versatus, quum et causas aliquot annos juvenis egisset in foro, et in urbe suâ pro Shyreno jus dixisset, ab invictiss. Rege Henrico Octavo (cui uni regum omnium gloria prius inauditâ contigit, ut fidei defensor, qualem et gladio se et calamo vere præstítit, merito vocaretur) adscitus in aulam est, delectusque in consilium, et creatus eques, pro-quaëstor primum, post cancellarius Lancastriæ, tandem Angliæ, miro principis favore factus est. Sed interim in publico regni senatu lectus est orator populi : præterea legatus regis non-nunquam fuit, alias alibi : postremo verò Cameraci comes et collega junctus principi legationis Cuthberto Tunstallo, tum Londinensi mox Dunelmensi episcopo, quo viro vix habet orbis hodie quicquam eruditius, prudentius, melius. Ibi inter summos orbis christiani monarchas rursus refecta fœdera, redditamque mundo diu desideratam pacem, et lætissimus vidi, et legatus interfui :

Quam superi pacem firment, faxintque perennem.

In hoc officiorum vel honorum cursu quum ita versaretur, ut neque princeps optimus operam ejus improbaret, neque nobilibus esset inquisitus, neque injucundus populo, furibus autem, homicidis, hæreticisque molestus, pater ejus tandem Joannes Morus eques, et in eum judicium ordinem a principe cooptatus, qui regius consessus vocatur, homo civilis, suavis, innocens, mitis, misericors, æquus et integer, annis quidem gravis, sed corpore plusquam pro ætate vivido, postquam eō productam sibi vitam vidit, ut filium videret Angliæ cancellarium, satis in terrā jam se moratum ratus, libens emigravit in cœlum. At filius defuncto patre, cui quum diu supererat comparatus, et juvenis vocari consueverat, et ipse quoque sibi videbatur, amissum jam patrem requirens, et editos ex se liberos quatuor ac nepotes undecim respiciens, apud animum suum cœpit personescere. Auxit hunc affectum animi subsecuta statim, velut adpetentis senii signum, pectoris valetudo dætrior. Itaque mortalium harum rerum satur, quam rem a puerō pæne semper optaverat, ut ultimos aliquot vitæ suæ annos obtineret liberos, quibus hujus vitæ negotiis paulatim se subducens futuræ posset immortalitatem meditari, eam rem tandem (si cœptis annuat Deus), indulgentissimi principis incomparabili beneficio, resignatis honoribus impetravit : atque hoc sepulchrum sibi, quod mortis ejus nunquam cessantis adrepere quotidie commonefaceret, translatis huc prioris uxoris ossibus, exstruendum curavit. Quod ne superstes frustra sibi ficerit, neque ingruentem trepidus mortem horreat, sed desiderio Christi libens oppetat, mortemque ut sibi non omnino mortem, sed januam vitæ felicioris inveniat, precibus eum piis, lector optume, spirantem precor defunctumque prosequere.

Chara Thomæ jacet hic Joanna uxorcula Mori,
 Qui tumulum Aliciæ hunc destino, quique mihi.
 Una mihi dedit hoc conjuncta, virentibus annis
 Me vocet ut puer et trina puella patrem.
 Altera privignis (quæ gloria rara novercæ est)
 Tam plæ quām gnatis vix fuit illa suis.
 Altera sic mecum vixit, sic altera vivit,
 Charior incertum est hæc sit, an hæc fuerit.
 O simul, o juncti poteramus vivere nos tres,
 Quām bene, si fatum relligioque sinant !
 At societ tumulus, societ nos obsecro cœlum,
 Sic mors, non potuit quod dare vita, dabit.

Ouvrages à consulter.

Expositio fidelis de morte D. Thomæ Mori et quorundam allorum insignium virorum in Angliā. Anno MDXXXV, in-4°.

Sous forme de lettre, sans nom d'auteur, ni indication de lieu. On l'attribuait à Guillaume Covrinus Nucerinus, qui ne paraît avoir eu aucune liaison avec More.

L'opuscule fut reproduit à Bâle par Episcopius, en 1563.

La lettre est adressée à Philippe Montanus, dont le nom ne se trouve pas une seule fois dans les œuvres de l'auteur de l'Utopie.

On attribue généralement ce récit à Érasme.

Die Beschreybung des vrthenls und todts weiland des Groß Gantzlers in Engenlandt, herrn Thomas Morus, darumb das er desselben Reichs Ratschlag vnd newen Statuten nit hat wöllsen anhangen. Auf einem welschen truck verteuft. Sine loco et anno, in-4°.

Ein glaubwürdige Anzahung des todts Herrn Thomä Mori vnd anderer treffentlicher Männer inn Engelland, geschehen im jar MDXXXV, in-4°.

CHAPITRE XXI.

OPINIONS DES HOMMES ILLUSTRES ET DES SAVANTS DU XVI^e SIÈCLE SUR LE MARTYRE DE THOMAS MORE.

Nous n'avons pas cru hors de propos de rapporter ici les jugements qu'ont portés sur la fin tragique de Thomas More les personnages éminents et les savants anglais et étrangers. À la tête de ces hommes illustres, nous placerons le cardinal Réginald Pole qui s'exprime ainsi sur Henri VIII, dans un livre qu'il composa à Rome pour la défense de l'unité de l'Église (1).

En rappelant les regrets universels causés par le trépas de More, il adresse à l'Angleterre cette éloquente apostrophe :

« ... Celui qui fut ta gloire, ton bonheur, a été conduit sous tes yeux au supplice ; et il était innocent ! Par son sang c'était ton fils ; par son amour envers toi c'était ton père ; un père qui t'avait donné plus de gages de tendresse que le meilleur des pères ne saurait en prodiguer à un fils bien-aimé. La première, la plus touchante marque de son affection paternelle, c'est son héroïque trépas. Il est mort pour toi ; il est mort pour ne pas trahir tes intérêts les plus chers. Comme Socrate fut injustement condamné par les Athéniens, ainsi Thomas, ce grand citoyen, périt victime d'un arrêt inique. Lorsque peu de temps après la mort du philosophe grec

on prononça , au théâtre d'Athènes , ces mots d'une tragédie : « Vous avez tué , Athéniens , le plus sage et le plus vertueux des Grecs ! » tous les auditeurs émus au souvenir de la fin cruelle de Socrate , bien que le poète ne fit ici aucune allusion au philosophe , firent entendre des cris et des gémissements. Les auteurs de ce meurtre juridique furent poursuivis par ordre du peuple , et tous ceux qu'on put découvrir périrent ou furent condamnés à l'exil. On ériga en même temps une statue à Socrate au centre de la ville. En entendant prononcer les paroles que nous venons de rapporter , les Athéniens , avec raison , se sentirent émus de colère contre les bourreaux de Socrate , et de pitié pour cet homme vertueux. Combien plus dois-tu , aujourd'hui , cité de Londres , être pénétrée de haine et de regrets ! Ces mots : tu l'as tué ! qu'un comédien n'a pu faire entendre sur les théâtres élevés dans ta vaste enceinte , les personnages les plus célèbres de tous les pays chrétiens te les adressent , et tu ne saurais t'empêcher de les entendre : « Tu as tué le meilleur et le plus sage des Anglais ! »

C'est ainsi que Pole apostrophe l'Angleterre. Issu de sang royal , prince de l'Église romaine , docte parmi les doctes , doué d'un caractère bienveillant , en relation avec les hommes les plus marquants de l'Europe , il avait pu facilement connaître l'opinion des grands et des savants de France , d'Allemagne et d'Italie sur le martyre de Thomas More. Un tel homme aurait-il dissimulé sa façon de penser ? Non ! et les divers fragments que nous allons citer viendront à l'appui du jugement porté par le célèbre cardinal. Nous rapporterons d'abord quelques passages d'un écrit d'Érasme qui , quoique publié sous le voile de l'anonyme , a été universellement reconnu

en Angleterre, comme l'œuvre du spirituel et savant philologue.

« Il est constant, dit l'écrivain, que Thomas More et l'évêque de Rochester, Fisher, n'ont point péché par malveillance envers le roi ; on ne saurait les accuser de mauvaise foi ni d'opiniâtreté. Ils étaient convaincus que l'opinion qu'ils soutenaient était juste et légitime, glorieuse pour le prince, salutaire à l'État. Poussés à bout par les séides du pouvoir, ils surent toutefois garder un sage silence, en persistant dans leur foi et dans leur obéissance à l'Église et au saint-siège. La tyrannie de Henri VIII les poursuivit avec un acharnement sans exemple. Cependant, on a vu plus d'une fois les nations barbares honorer les vertus et les généreuses actions. Platon chez les Eginètes, sur le point de subir la mort, dut la vie à sa qualité de philosophe. Diogène avait pénétré dans le camp de Philippe, roi de Macédoine : arrêté et conduit devant ce prince comme espion, il n'hésita point à le menacer de la perte de sa couronne, s'il rêvait encore de folles conquêtes. Loin d'encourir le ressentiment du monarque, Diogène en reçut de riches présents. La protection et la libéralité des rois envers les savants tournent à la gloire des princes, tandis que la tyrannie les expose aux reproches de leurs contemporains et à la sévérité de l'histoire. Qui n'a point en horreur la conduite d'Antoine qui fit assassiner Cicéron ! Qui n'exècre Néron qui contraignit Sénèque à se donner la mort ! César Octave se déshonora en exilant Ovide chez les Gètes. Louis XII, roi de France, en annonçant l'intention de rompre les noeuds sacrés qui l'unissaient à Jeanne, fille de Louis XI, indisposa un grand nombre d'hommes de bien, parmi lesquels se trouvaient Standwell et son disciple Thomas qui n'hé-

sitèrent pas à déclarer en plein conseil « qu'il était urgent de prier Dieu d'ouvrir les yeux au roi et de lui inspirer des sentiments de piété et de loyauté. » De semblables paroles prononcées devant le peuple pouvaient exciter des désordres dans l'État. Louis XII se contenta d'éloigner pour quelque temps de la cour les deux courageux conseillers, et s'empressa de les rappeler aussitôt qu'il fut parvenu à l'accomplissement de ses desseins ; échappant ainsi à la censure des grands et à l'animadversion populaire.

» Le supplice de Thomas More fut un sujet d'universels regrets pour ceux mêmes qui avaient été en opposition politique avec l'ancien ministre ; tant ce grand homme était, aux yeux de tous, doué de candeur et de sagesse ; tant il y avait en lui de bienveillance et de bonté ! Grand chancelier du royaume il ne congédia jamais personne sans que le solliciteur s'en retourât content et reconnaissant des conseils ou des bienfaits du ministre. More se croyait obligé d'être à tous agréable ou utile selon la circonstance. Beaucoup d'hommes d'État de nos jours n'ont de faveurs et de grâces à accorder qu'à leurs amis ou à leurs créatures. Les Français ne protégent que des Français, les Allemands que des Allemands, les Écossais que des Écossais : More, dans sa bienveillance, embrassait tout le monde. Cette vertu lui concilia l'affection universelle. En le perdant, chacun pleurait un ami, un frère. J'ai vu couler les larmes de bien des gens qui n'avaient jamais connu Thomas More, qui n'en avaient jamais reçu ni faveurs ni services. Et moi son ami pendant vingt-cinq ans, en écrivant ces lignes, malgré tous mes efforts, mes yeux se voilent et se remplissent de pleurs. »

Plus loin, levant le voile de l'anonyme, Érasme se fait connaître du lecteur.

« A ceux qui me complimentent, dit-il, d'avoir possédé un ami d'un savoir aussi profond et qui avait rempli de si grands emplois à la cour, j'ai coutume de répondre que, connaissant l'humilité et la modestie de ce grand homme, je me serais bien gardé de l'entretenir jamais de ces vanités terrestres.

Jean Cochlée (a), quelque temps après le double martyre de Thomas More et de Fisher, les défendit l'un et l'autre dans un opuscule composé en réponse à la défense de Henri VIII par Richard Sampson.

Outre les nombreux éloges de More répandus dans le livre de Cochlée, voici en quels termes le savant théologien parle du supplice du chancelier. S'adressant aux conseillers de Henri, auxquels il impute, plutôt qu'au roi lui-même, ce crime abominable, il s'écrie :

« Quelle gloire avez-vous cru retirer de la cruauté que vous avez exercée contre Thomas More? Ses mœurs pures, son caractère affable et indulgent, sa piété, sa sagesse, son savoir, son éloquence ne l'avaient-ils pas rendu aux yeux du monde entier un objet de respect, d'admiration et d'amour? Juge suprême du royaume, le premier dans l'Etat après le roi, More, à peine au sortir de l'adolescence, avait rempli aux applaudissements du peuple anglais les plus importantes charges. Il s'était acquitté avec habileté de plusieurs ambassades difficiles. Lorsque le roi eut consenti à accepter la démission du chancelier, l'ancien ministre vécut en simple citoyen au milieu de sa nombreuse et intéressante famille, de ses livres, de ses amis. Vous l'avez arraché des bras de sa femme, de ses enfants; vous l'avez privé de sa liberté; vous lui avez enlevé ses hôtes nom-

(a) Voy. p. 63 et suiv.

breux qui le pleurent en ce moment. Il ne voulait pas applaudir à vos scandales, voilà son crime; sa conscience, la crainte de Dieu, le salut de son âme s'y opposaient impérieusement. Croyez-vous que votre conduite criminelle envers ce grand homme soit approuvée par la postérité? Cela est impossible. Vous vous êtes fait un mal bien plus grand que celui que vous lui avez causé. Vous êtes coupables d'homicide! Vous êtes à jamais souillés du sang innocent. Grâce à vous Thomas a reçu la couronne du martyre. Il a trouvé justice devant le Seigneur. Vous, vous n'effacerez jamais la tache de votre infamie; car il est écrit: « Dieu connaît celui qui se trompe et celui qui est trompé. Il pousse les mauvais conseillers en des pensées extravagantes dont la fin est malheureuse; il ôte le baudrier aux rois, et il ceint leurs reins avec une corde (a). » Tel est le langage de Cochlée.

Écoutons maintenant Paul Jove, dans son *Apologie des grands hommes*:

« Si jamais la fortune, dans son impuissance, dans son instabilité, fut hostile à la vertu; si jamais elle se montra cruelle, tyrannique et implacable, ce fut naguère en Angleterre, sous le règne de Henri VIII. Anathème à ce roi impie qui ordonna le meurtre de Thomas More; sage et courageux ministre dont il avait si longtemps éprouvé l'habileté et le dévouement, et qui se vit forcé, par attachement à la foi catholique, de s'éloigner des conseils d'un prince parjure; de s'opposer à de criminelles passions, à des statuts impies! En effet, lorsque Henri voulut répudier la reine Catherine et partager la couronne d'Angleterre avec une indigne courtisane; lorsqu'il osa déshériter

(a) Job, chap. XII, vers. 17, 18.

ignominieusement sa fille Marie, More ne put retenir sa généreuse indignation ; et le chancelier du royaume, arraché de son foyer, conduit devant un tribunal inique, fut condamné à mort sans qu'il fût permis à ses enfants de donner la sépulture à ses membres déchirés. Le tyran, digne émule de Phalaris, n'a pu échapper à la honte ; il n'a pu empêcher que le nom de More ne soit à jamais révéré et bénî. »

Aux noms d'Érasme, né en Belgique, de Cochlée, né en Allemagne, et de Paul Jove, né en Italie, joignons un autre nom célèbre, celui de Guillaume Paradin. Cet écrivain français sera ici l'interprète du jugement porté par toutes les provinces du monde chrétien sur le meurtre de Thomas More. Voici un passage de son *Tableau de l'état de la religion en Angleterre* : « Les haines, les discordes intestines s'étaient prolongées jusqu'à l'année suivante, lorsqu'au mois de juillet, Jean Fisher, évêque de Rochester, est arraché de son siège, conduit à Londres et jeté en prison pour avoir refusé d'approuver le divorce du roi ainsi que le statut sur la suprématie. La même accusation avait été portée contre Thomas More, ministre habile et intègre, humaniste érudit et citoyen de mœurs irréprochables. Ces deux hommes, convaincus qu'il fallait obéir à Dieu et à son auguste vicaire sur la terre plutôt que de souscrire aux exigences humaines, s'affirmèrent réciproquement dans ces orthodoxes dispositions, et ni les promesses, ni les menaces ne purent changer leur résolution. Condamnés l'un et l'autre à la peine capitale, ils la subirent avec un courage héroïque..... »

Il serait trop long de rapporter ici ce qu'un grand nombre d'autres auteurs ont écrit sur cette sanglante catastrophe. Tous les historiens catholiques déplorent la tragique fin de Thomas More. Roverus Pontanus,

dans son *Catalogue des Événements mémorables*; Laurent Surius; Jean Fontaine, dans son *Histoire de la France moderne*; Onuphre de Poitiers, dans sa *Vie de Paul III*; Sleidan, ont raconté longuement cet acte barbare de la tyrannie de Henri VIII, et parlent de More en termes magnifiques. Jean Second, de la Haye, a composé sur la mort du martyr un chant funèbre.

A tous ces témoignages ajoutons l'opinion d'un écrivain hétérodoxe; Jean Rive parle en ces termes de la conduite du roi d'Angleterre et de la piété de Thomas More : « Celui qui jouit de la confiance du souverain doit se pénétrer des véritables intérêts du prince, et s'il est appelé à donner son avis dans le conseil royal, il doit avant tout s'expliquer librement et selon les exigences de sa conscience, et jamais dans l'intérêt de son ambition. Il doit éviter de blâmer ce qui est louable et de louer ce qui est criminel, lors même qu'il y aurait du danger pour lui à agir ainsi, et qu'en proposant loyalement des mesures utiles et équitables, il ne dût en recueillir, au lieu de la faveur du monarque, qu'une disgrâce injuste. Tel a été de nos jours le grand citoyen qui fut à la fois l'ornement et la gloire de sa patrie; son refus d'approuver le second mariage du roi attira sur lui, comme on l'a vu plus haut, les plus terribles persécutions. C'est donc là, ô roi injuste et sanguinaire, la récompense que vous destiniez à sa fidélité et à son dévouement! C'est donc là ce qu'a recueilli, pour prix de tant de services signalés, l'homme qui fut durant sa vie l'un des plus fermes soutiens de la couronne d'Angleterre! Mais Dieu a récompensé votre courageuse résistance, bienheureux More; et vous habitez, à cette heure, le séjour céleste où vous jouissez des béatitudes éternnelles (2). »

Tels sont les termes dans lesquels Jean Rive raconte le trépas de Thomas More, et on ne saurait suspecter la véracité des faits avancés par l'écrivain, puisque, disciple de Luther, il ne partageait pas les croyances du saint martyr; ce qui ne l'empêcha pas de reconnaître et de proclamer l'innocence de More et la tyrannie du roi d'Angleterre. Aucun catholique anglais n'a raconté cette criminelle action de Henri, avec plus d'indignation et de regrets, que Jean Rive.

Plaçons ici, en terminant, un témoignage éclatant d'admiration rendu à More par l'empereur Charles-Quint. Ce prince, en apprenant le double supplice de Fisher et de More, s'écria devant Elliot, ambassadeur d'Angleterre à la cour impériale : « Si je possépais dans mes États deux lumièressemblables, je laisserais plutôt prendre d'assaut ma capitale que de me priver de leurs secours et surtout de permettre qu'on fit périr d'une façon aussi inique d'aussi doctes savants et d'aussi loyaux conseillers. » Ces belles paroles n'ont pas besoin de commentaire : elles font à la fois l'éloge du prince généreux qui les prononça et des hommes illustres qui en furent l'objet!

Le lecteur connaît la vérité sur les véritables causes du martyre de Thomas More. Le statut du divorce, le statut de suprématie, en vertu desquels il fut condamné, étaient des lois impies et sacriléges. Ingrat et cruel, poussé par ses frénétiques passions, Henri ne recula pas devant l'idée de faire tomber la tête du seul homme qui eût osé lui dire la vérité, du seul conseiller dont il redoutait l'inflexible et courageuse résistance. La conduite de More, pendant la durée de ce drame sanglant, met en évidence l'admirable candeur de son âme, sa rare

modestie, sa fervente piété, sa pieuse résignation, son héroïque courage. La conduite du roi pendant le même espace de temps ne fut qu'un enchaînement de scandales, de crimes et d'impiétés.

Voilà ce que nous avons pu recueillir, ami lecteur, sur la vie de Thomas More, sur ses actions, sur sa fin glorieuse. Que Dieu, père des miséricordes, par le mérite du sang de son fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par l'intercession de More, daigne enfin jeter un regard de commisération sur l'Angleterre, tourmentée depuis vingt-neuf années, en proie aux horreurs du schisme et de la tyrannie; qu'il daigne la sauver et la ramener dans le giron de la sainte Église catholique apostolique romaine. A ce Dieu tout-puissant, gloire et amour pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il !

NOTES ET REMARQUES.

(1) En 1534, un statut du parlement avait élevé jusqu'à l'autorité d'un dogme et d'une loi de l'État la suprématie spirituelle du roi d'Angleterre. (Statutes of the realm, t. III, p. 492, 508.)

Gardiner et Sampson, l'un évêque de Winchester, l'autre évêque de Chichester, s'étaient depuis longtemps vendus au pouvoir. Gardiner, dans le *De verâ obedientiâ*, Sampson, dans *l'Oratio quâ docet, hortatur, admonet omnes ut regiæ dignitati obedientiâ*, avaient défendu la primauté sacerdotale de Henri. (Strype's Eccles. Mem., t. I, p. 264, 265 *.)

Le roi fit adresser à Réginald Pole, qui était alors à Venise, l'œuvre de ces deux théologiens (Epist. Poli, t. I, p. 429). Henri voulait gagner à sa cause un écrivain d'une grande renommée littéraire, et il n'avait pas tort. Bembo avait donné des leçons d'italien à Pole; Leoniceno lui avait expliqué Platon et Aristote; Christophe Longueil lui avait enseigné l'art oratoire, et Lupset avait commenté pour son compatriote Horace et Virgile. (Becatelli, Vie du cardinal.)

Le Dr Starkey, gentilhomme anglais bien connu de Pole, fut choisi comme intermédiaire entre le roi et l'humaniste. (Turner, l. c., t. II, p. 413.)

Henri faisait de la finesse. Il demandait, par son entremetteur, que Pole s'exprimât dans sa réponse à Sa Majesté avec franchise: point de gros livre, mais sur quelques feuilles de papier seulement une opinion claire, nette et précise.

“ His pleasure was that you should, like a learned man, ponder and weigh the nature of the things as they be in themselves, and setting apart all dangerous effects which of them may ensue, and leaving all such things to his high wisdom and policy, declare your sentence truly and plainly without color or cloke of dissimulation, which his Grace most peculiarly abhors, not willing you of this thing to make any great volume,

* Le livre de Sampson avait été publié en 1533, celui de Gardiner en 1534.

or book ; but truly to gather the most effectual reasons which in your stomach be of most weight, setting them forth after your plain fashion of writing." (Mss. Cleop., E. VI, 354.)

La lettre resta quelques mois sans réponse, Starkey devint plus pressant, et Pole à la fin promit de s'occuper d'un traité sur la matière, mais en cachant son opinion au confident des tourments du prince. (Mss. Cleop., E. b. 358.)

M. Sharon Turner, qui entre dans de longs détails sur la correspondance de Starkey avec Réginald Pole, accuse l'humaniste anglais de duplicité et d'hypocrisie. D'un côté, il nous représente Henri ne cessant de donner des marques de sa royale confiance à son parent Réginald Pole, et de l'autre, l'exilé volontaire, préparant sournoisement un factum contre son bienfaiteur. (L. c., p. 414-415.)

Or, pendant que le monarque, prodigue de caresses et de paroles courtoises, faisait écrire à Pole : « Le roi n'aime pas la dissimulation, comme vous le savez, il veut que vous lui disiez franchement votre opinion sur la double question du divorce et de la suprématie ; » sait-on ce qui se passait à Londres ? Les deux questions étaient jugées souverainement : le parlement, à l'instigation du roi, décidait que le mariage de Henri avec Catherine était illégitime ; que Marie, fruit de ce mariage, était née d'un commerce incestueux. Il déclarait en outre que le roi était chef de l'Église anglicane. Qui lui refuserait ce titre était traître et félon. Et Webster, du couvent de Shene, et Reynolds, du couvent de Sion, ces deux nobles amis de Réginald (A review of M. Philipps's history of the life of R. Pole, p. 58), étaient traînés sur une claire et pendus à Tyburn pour avoir refusé le serment de suprématie ; et Fisher et More étaient jetés en prison pour le même crime.

Quelle illusion pouvait rester à Réginald, qui voyait le roi donner le titre de chancelier de l'échiquier à Cromwell, « un des fils de Satan ; » l'archevêché de Cantorbéry à Cranmer, un prêtre marié ; l'évêché d'York à Lee, la créature du comte de Wiltshire, le père de la concubine du roi ?

Pole ne voulait pas manquer à la promesse qu'il avait faite au gentilhomme anglais. Il écrivit au roi au commencement de 1535. En lisant l'épître Henri ne laissa paraître aucun signe d'émotion : seulement, comme il y avait dans la lettre quelques expressions obscures, il témoigna le désir que son cousin vint en personne lui en donner l'explication. Pole fut invité à se rendre à Londres. Mais il eut peur que le parlement ne se

chargeait de commenter le texte mystérieux, et le bourreau de l'expliquer à Tower Hill, et il resta en Italie.

De cette épître de quelques pages, qu'il adressait au roi, Pole fit une œuvre théologique et littéraire : le *Pro Unitate Ecclesiae* qu'il commença au mois de septembre 1535, quelques mois après le meurtre de Thomas More, qu'il acheva après la mort de Catherine d'Aragon et le supplice d'Anne Boleyn, et qu'il publia lorsque Henri fut descendu dans la tombe. (Lingard, t. II, p. 260.)

L'ouvrage aurait pu paraître plus tôt, et si Polé en différait la publication, c'est qu'il comptait sur le repentir et la conversion du roi. Tant qu'un souffle de vie anima cette masse informe qu'on décorait encore du nom de majesté royale, Pole garda son manuscrit : par respect, comme il l'a dit, pour une royauté vivante; dans l'espoir d'une réconciliation du « défenseur de la foi » avec le saint-siège; par obéissance aux ordres mêmes du souverain pontife, et par un reste d'amour et de reconnaissance pour son royal bienfaiteur.

Est-ce là trahir son prince, son parent, son ancien ami, son protecteur? est-ce là se conduire avec une *duplicité jésuïtique*, « with jesuitical duplicity? » (Turner, l. c., p. 415.)

C'est, a-t-on dit, un traité dogmatique, une verrine ou une philippique que le *Pro Unitate Ecclesiae* : cela est possible. L'homme du Nord est venu réchauffer son imagination au soleil du Midi : le théologien est trop souvent poète, le prêtre a trop souvent des colères, qui le nie? Il est palen dans son style et le choix de ses images : nous l'accordons. On lui reproche de comparer Henri tantôt au Turc, tantôt à Cerbère, tantôt à Satan, tantôt à un pirate : nous ne défendons pas la figure de rhétorique. Seulement nous rappellerons les emportements de Luther contre Henri VIII : « Si un roi d'Angleterre, disait le docteur de Wittemberg, me crache à la figure ses effrontées menées, n'ai-je pas le droit de les lui faire rentrer jusqu'à la gorge? S'il blasphème mes sacrées doctrines, s'il jette sa boue puante à la couronne de mon monarque et de mon Christ*; pourquoi s'étonnerait-il si je barbouille d'une boue semblable son diadème royal et si je proclame que le roi d'Angleterre est un menteur et un maraud **? »

* Und schmieret seinen Dreck an die Krone meines Königs.

** Ein Lügner und ein Unbiedermann.

Or un docteur de l'école protestante , dont la douceur passait pour proverbiale , Bugenhagen , n'a-t-il pas fait du Saint-Esprit le gérant responsable de toutes ces aménités de Luther ? « Ita ut fateri cogar Spiritum Sanctum dictasse omnia verba Lutheru cuius spiritus non est alius nisi sanctus, verax , constans et invictus. » (Seckendorf. , lib. I, sect. 47, § CXV.)

Nous ne sommes point aveugles , et nous ne poussons pas notre admiration pour l'apologiste catholique jusqu'à prétendre que chaque expression du *Pro unitate* procède du souffle de l'Esprit saint. Nous croyons à l'intervention d'une autre muse. Cette fille de Jupiter et de la Nécessité que les anciens appelaient Némésis est trop souvent venue visiter l'écrivain. Mais cette concession faite aux adversaires de Pole , il nous sera permis d'applaudir à ces pages écrites de verve , étincelantes de poésie , chaudes , colorées , qui remuent l'âme du lecteur , le passionnent et l'exaltent comme une ode de Pindare. Au reste , Pole le poète est toujours historien : personne ne s'est encore rencontré qui l'ait osé accuser de mensonge : il a médit , mais calomnié , jamais.

Henri VIII expédiait en Italie messages sur messages : il voulait attirer Pole en Angleterre , mais Pole résistait. Alors , ne pouvant se venger du fils , le tyran ordonna à son parlement de frapper d'un bill d'attainder la comtesse de Salisbury , la mère de l'exhé. On fit une descente dans la chambre à coucher de la comtesse , et on y trouva une robe qui portait l'image brodée du Christ avec ses cinq plaies , la même qui flottait sur la bannière des insurgés de quelques comtés catholiques de l'Angleterre : la comtesse fut condamnée à mort et eut la tête tranchée : elle avait plus de soixante-dix ans.

En apprenant la mort de cette femme héroïque , Pole s'écria : « Dieu soit loué , je suis le fils d'une martyre ! Priez pour moi , ma mère . »

La charité chrétienne fut plus forte que l'amour filial. Pole eut un moment l'intention de faire imprimer son ouvrage , mais il résista à la tentation , cacha son œuvre , et ne consentit à publier son *Pro unitate* que lorsque Henri VIII eut été enseveli à six pieds sous terre.

Ceci est de l'histoire et de la bibliographie.

(2) JEAN RIVIUS était né en 1500 à Altendorf , petite ville de Westphalie. Au sortir du collège , la tête pleine de latin et de grec , il alla étudier la philosophie à Cologne. Devenu à son

tour professeur, il attirait à ses leçons un grand nombre de jeunes gens. Aux moines il devait tout ce qu'il savait de théologie, de logique, de linguistique; et il se mit, comme c'était alors la mode, à rire et à faire rire de ses maîtres.

Voici ce que nous lisons dans les additions aux *Éloges* de M. de Thou par Tissier: « En ce temps-là, lorsque quelqu'un savait faire des vers latins où avait quelque connaissance de la langue grecque, on regardait cela comme un miracle. » (P. 156, t. I.)

A dire vrai, ce miracle courait les rues de Cologne, de Louvain, de Londres, d'Oxford, et des vers latins dus aux moines de cette époque nous formerions une vaste bibliothèque. Voilà comme la Réforme écrivait l'*histoire* sous Louis XIV.

Tissier ajoute: « Alors il était défendu de lire les poètes dans les écoles. » (P. 157.) Au besoin nous ferions un volume de vers latins dans tous les mètres possibles que le mariage de Luther inspira.

Stapleton a eu la fantaisie, à la fin de ses *Tres Thomæ*, d'imprimer des strophes sur les vertus de Thomas More, et il en a donné de poètes de toutes les nations: *Epigrammata Jacobi Exerichi Hispaniæ*; — *Jacobi Latomi Belgæ*; — *Joannis Vultel Remensis*; — *Maximiliani Wignacurthi Atrebatis*; — *Johannis White episcopi Vintoniensis*; — *Alani Copi Londinensis*, etc.

L'envie nous prend, que le lecteur nous le pardonne, de citer ici quelques ouvrages en vers et en prose d'auteurs seulement dont le nom commence par la première lettre de l'alphabet, et qui avaient été publiés bien longtemps avant Riviæ.

Æneæ Silvii Piccolominei epistola laudans poeticam; Epistola de laude literarum, Coloniæ, Arn. Ther. Hoernen, 1470; Opuscula de duobus amantibus, Antwerpiaæ, Gerardus Leeu, 1488; Agricolæ (Rudolphi) periuncula Matris Annæ herolco carmine, Lipsiæ, Thanner, 1507; Albertani Causidii Brix. tractatus de doctrinâ dicendi, Norimbergæ per fratres ordinis Augustini, 1479, Antwerpiaæ, 1486; Aldi Manutii grammaticæ institutiones græcæ, Venetiis, 1515; Institutionum grammaticarum (latin), Lovaniil, Th. Martaens, 15..; Ex Aldo Manutio de literis græcis et dipthongis ac eorum potest., Coloniæ, Euch. Cervicornus, 1517; Alexandri, in obitum Alexandri pueri Senensis, multorum nostri temp. poetarum epigrammata, Romæ, 1475; Aurelini (Publili Fausti) bucolica, Parisiis, J. Ant. Venetus et Joh. Petit, 1506; Elegiæ (ibid.) ; Liviaæ, Paris, Joh. Petit, 1496? Alexandri

Afrodiensis commentaria in sophisticos Elenchos Arist. Græcè, Florentiæ, heredes P. Juntæ, 1521; Acronis, in Horatii Flacci opera, expositio, Mediolani, Ant. Zanottus, 1474; Annotationes doctorum virorum in grammaticos, oratores, poetas, Brisciæ, Bernard. Missinta, 1496; Id. Parisiis ap. Ascensium, 1511; Anthologia epigrammatum Græcorum ex recens. Joh. Lascaris, Florentiæ, Laurent. de Alopâ 1494; Aretini Leonardi comoëdia, Poliscene et Gracchus, Lipsiæ, Conr. Racheffoffen, 1516; Atrociani Johannis elegia de bello rustico, Basileæ, Joh. Faber Em-mius, 1528; Aurelii Augurelli (Joh.) poemata, Venetiis, Aldus, 1505; Aviani apolodus, adolescentulis ad mores cum commento, Daventriæ, Jac. de Breda, 1494.

En 1515, Luther disait qu'avant son avénement la Bible était un livre inconnu des chrétiens.

Or, avant 1500, la Bible était publiée en latin et en allemand dans un grand nombre de villes d'Allemagne. Avant 1500, on imprimait de tous côtés des commentaires sur le Nouveau et l'Ancien Testament en tous formats : in-folio, in-4°, in-8°. Le D^r Kloss, professeur à Francfort-sur-le-Mein, avait rassemblé en 1830 une riche collection où se pressaient des Bibles de toutes sortes de dates depuis l'invention de l'imprimerie, et des myriades d'exégèses sur les livres saints. Le catalogue de cette bibliothèque a paru en 1835 à Londres, chez S. Sotheby et fils.

En 1500, Érasme, avant d'avoir visité l'Italie et l'Angleterre, disait, en parlant des moines, qu'à leurs yeux gréciser c'était faire de l'hérésie, et le bon mot a été bien souvent cité. Or, pour ne parler ici que de la ville où les ténèbres avaient élu leur séjour, de Cologne, la cité des frocs de toutes couleurs, comme il est facile de prouver que la linguistique y était en honneur ! Les dictionnaires ou vocabulaires, les grammaires grecques et latines, les petits traités de pédagogie que Cologne a publiés avant l'apparition des *Epistolæ obscurorum virorum*, reposent encore dans la poussière des grandes bibliothèques d'Allemagne, d'où il ne tient qu'au voyageur catholique de les tirer, pour donner un éclatant démenti à toutes ces fables imaginées dans l'intention de perdre la robe monacale dans l'opinion publique.

Jean Rivi^{us} a donné une foule d'ouvrages sur diverses matières : Libellus de ratione docendi ; Castigationes plurimorum ex Terentio locorum ; De conscientiâ libri tres ; Assertio communionis sub utrâque specie ; De spectris et apparitionibus ; De consolandis ægrotantibus ; De mysterio redemptionis.

OPINION DE LUTHER SUR LA CONDAMNATION DE MORE.

Stapleton a cité les belles paroles de Jean Rivius, réformé, sur le meurtre de Thomas More. Luther, quand il apprit le supplice du chancelier, était à table avec quelques-uns de ses disciples. L'un d'eux lui adressa cette question : « Maitre, Thomas More a-t-il succombé martyr de la foi ? — Du tout, du tout, répondit le docteur ; c'était un fier tyran : premier conseiller du roi, il a versé le sang innocent d'un grand nombre de confesseurs de l'Évangile ; il les martyrisait en véritable bourreau. D'abord il les interrogeait sous un feuillage, puis il les torturait et les faisait mettre en prison. Enfin, premier ministre, il s'est opposé à un édit du roi et du parlement ; il a été désobéissant et il a été puni. » „ Lehntet er sich wider das Königs und Reichs Edict auß, ward ungehorsam, und also gestrafft. „ (Lisch-Reben, p. 481.)

L'édit dont parle Luther était le statut parlementaire qui déferait au roi d'Angleterre la suprématie spirituelle. Ainsi, dans l'opinion du docteur de Wittemberg, refuser d'obéir à ce statut, c'était un crime. D'où nous devons conclure que Luther, à Londres, aurait reconnu la suprématie de Henri, de Henri qu'en 1524 il appelait maraud, belitre, suppôt d'enfer et de Satan (V. p. 97 et suiv. de ce volume). Qu'était-il donc advenu de 1524 à 1536 pour que le réformateur se convertît ainsi à la cause du roi ? La couronne que Luther couvrait, en 1524, de crachats et de boue, Henri l'avait trempée dans le sang des chartreux de Sion ; de Fisher, l'évêque de Rochester ; de Thomas More, l'ex-chancelier : sang de « papistes » dont on ne se souciait guère à Wittemberg. Et c'est ce diadème ainsi souillé que Luther veut relever aux yeux de l'Allemagne. Obéissance au meurtrier, gloire au tyran ; quiconque lui résiste, comme Thomas More, mérite le nom de traître et de félon. Triste page dans l'histoire du moine saxon ! En voici une autre que nous arrachons à un écrivain moderne qui n'appartient pas à notre Église.

MACKINTOSH SUR MORE.

« Il n'est pas, dans l'histoire, de caractère qui ait plus approché de la perfection que celui de More. Ne disons pas de lui : Il était simple, naturel ; c'est un éloge qu'on peut dé-

cerner à tous ceux qui ont mérité le nom de grand. Il semble que toutes ses qualités aient été comme le produit spontané de la nature. Il est enjoué sans ostentation ; il monte à l'échafaud n'ayant pour auréole que sa bonté sans faste. C'est à Chelsea, au sein de sa famille, qu'il a appris à contempler sans émotion la hache du bourreau. Chez More, l'acte se produit familièrement comme la pensée. On pourrait regretter que tant de qualités supérieures aient été comme enchaînées au service d'un prince qui n'eut presque pas de rival en perversité. Et cependant Henri VIII servit à rehausser le courage, la magnanimité, la douceur de sir Thomas More.

» Douez Henri de mansuétude et de justice, et vous n'auriez jamais su à quelle hauteur la vertu humaine peut se grandir. Bel exemple que la vie de More à proposer aux catholiques qui peuvent voir en le contemplant que la douceur est l'ornement de toute croyance ; bel exemple aussi pour les protestants, qui ne doivent pas oublier que l'humilité et la charité peuvent être l'apanage d'un homme qui était tombé dans ce qu'ils regardent comme des erreurs fatales. »

DE MORO.

Il est étonnant que Stapleton, dans cette galerie d'hommes de lettres et d'hommes d'État dont il a recueilli l'opinion sur Thomas More, ait oublié Pace, secrétaire de Henri VIII, ambassadeur en Suisse, par-dessus tout humaniste renommé. Le passage sur le grand chancelier est extrait d'un livre de Pace qui parut à Bâle sous le titre de *De fructu qui ex doctrina percipitur*, in-4°, 1517.

» Sed hoc in loco, ut omni respondeatur objectioni, illud vos monebo, neminem unquam extitisse, qui non ex verbis collegerit omnes sententias, excepto uno Thoma Moro nostro. Nam iste contrariò, ex sententis colligit verba et præcipue in Graecis intelligendis et transferendis. Ceterum hoc non est a grammatica usquequaque alienum, sed paulo plusquam grammaticum, id est, ingeniosum. Est enim Moro ingenium plusquam humandum. Doctrinā vero non excellens modo, sed et variā, adeo ut quoconque te vertas, nihil nescire videatur. Quantum autem Græcè sciat, sit incredulus, quem Paulus Bombasius valde laudat. Porro facundia non incomparabilis tantum, sed et duplex, cum in suā, tum alienā linguā, id est, latīnā. Jam adeo non vulgariter facetus est, et urbanus, ut leporem ipsum ei

patrem, et facetiam matrem fuisse judices. Et interdum, hoc est, quando res postulat, bonos imitatur cocos, et omnia acri perfundit aceto. Habet et nasum, quum vult, etiam inter nasutissimos, quem tam artificiosè etiam detrahit, ut eo detracto, nullum faciei desit lineamentum. In philosophiâ nulla sectâ est, quam non aliquâ ex parte probat, et ut quæque maximè excellit, ita eam maximè admiratur. Sed uni præcipue (quod faciunt ferè omnes) se addixit, id est, Democriticæ. De illo autem Democrito loquor, qui omnes res humanas risit, quem non modo diligentissimè est imitatus, verum etiam unâ syllabâ superavit. Nam ut ille humana omnia ridenda censuit, ita hic deridenda. Unde Richardus Paceus, Morum amicissimum suum, Democriti filium, vel successorem, per jocum appellare solet. Is denique magnum bellum istis indixit, qui nec vera, nec verisimilia, atque a personis suis alienissima loquuntur. Quale contigit, quum audiret duos Theologos Scotistas, ex his qui graviiores habentur, et pulpita conterunt (quiique in te, O Coletæ, satis non indoctè modò, sed etiam impiè insurrexerunt, quum dices salutarem pacem, perniciose bello longè esse præferrandam). Quum audiret, inquam, seriò affirmantes inter se, Arturum regem (quem aliqui natum negant, aliqui nunquam obilisse, sed nescio quid disparuisse contendunt) togam sibi ex gigantum barbis, quos in prælio occiderat, confecisse. Et quum Morus interrogasset illos, quâ ratione hoc posset fieri, tum senior, composito in gravitate vultu: Ratio, inquit, O puer, est aperta, et causa evidens, quod scilicet cutis hominis mortui mirificè extenditur. Alter hanc rationem auditam, non solum approbavit, sed etiam ut subtilem et Scoticam, admiratus est. Tum Morus adhuc puer: Hoc, inquit, semper antea æquè mihi incognitum fuit, atque illud est notissimum, alterum ex vobis hircum mulgere, alterum cribrum subjecere. Quod dictum quum perciperet illos non intellexisse, ridens sibi, et eos deridens, abivit. Hoc unum (quod dolenter refiero) Morum meum persequitur infortunium, quod quoties peritissimè et acutissimè loquitur inter vestros leucomitratos patres, in suâ ipsorum, quam ipse quoque calleth scientiâ, toties illi eum damnant, et puerilia omnia quæ dicit, nominant, non quod reverâ eum damnandum censeant, aut aliquid puerile audiant, sed quod mirabile ingenium ei invideant, et alias, quarum ipsi ignari sunt, scientias, quod denique puer (ut ipsi vocant) sapientiâ senibus longè antecellit. Sed hæc hactenus de Moro, ad rem meam jam revertar.

EPISTOLA MORI BONVISO.

« Amicorum amicissime, et meritò mihi charissime, salve. Quoniam mihi præsagit animus (fortassè falsò, sed præsagit tamen) haud diu mihi superfuturam ad te scribendi facultatem, decrevi dum licet hoc saltem epistolis significare quantum in hoc fortunæ meæ deliquis, amicitiæ tuae jucunditate reficiar. Nam ante quidem vir ornatissime, tametsi mirificè certè semper amore isto in me tuo delectatus sum, tamen recordanti mihi annos jam propè quadraginta perpetuum Bonviseæ domus non hospitem sed alumnus fuisse me, nec amicum interim ullâ rependendâ gratiâ sed sterilem tantum amatorem præstissem; verecundia mea perfectò fecerat, ut sincera illa suavitas, quam alioqui ex amicitiæ vestræ cogitatione diglutiebam, paululum quidam pudore quodam rustico, tanquam neglectæ vicissitudinis subacesseret. Verum enim vero nunc hâc ego me cogitatione consolor quòd benè vicissim mihi merendi de te nunquam se præbeat occasio. Ea si quidem amplitudo fortunæ tuæ fuit ut commodandi tibi nullus mihi relinqueretur locus. Conscius igitur mihi non officii neglectu vicem non rependisse me, sed quia deficiebat occasio, quum jam te conspiciam; etiam sublatâ rependendi spe, sic in me amando et demerendo persistere, imo adeo progredi potius et cursu quodam indefesso procurrere, ut pauci sic amicos fortunatos ambiant, quomodo tu prostratum, abjectum, afflictum et addictum carceri Morum tuum diligis,amas, foves et observas, quum pristini pudoris mei quali me amariter abluo, tam in hujus admirabilis amicitiæ tuæ suavitate conquiesceo.

Et nescio quo pacto tam fidelis amicitiæ prosperitas, videtur mihi cum hoc improspero et classis meæ naufragio propemodum paria facere: certe tollatur indignatio non amanti mihi minus quam metuendi principis, quod ad reliqua pertinet, propemodum plusquam paria, quippe quum illa sint inter fortunæ mala numeranda omnia. At amicitiæ tam constantis possessionem quam tam adversus fortunæ casus non eripuit sed ferruminavit fortius, amens profectò fuerim inter caduca fortunæ bona si numerem. Sublimius haud dubiè bonum est atque angustias peculiari quâdam dei benignitate proveniens amicitiæ tam fidelis et reflante fortunâ constantis raro concessa felicitas. Ego certè non aliter accipio atque interpretor quam eximiâ Dei miseratione curatum ut inter tenues amiculos meos, tu vir

talis, amicus tantus, jam longo ante tempore parareris qui magnam istius molestiæ partem, quam mihi ruentis in me fortunæ moles invexit, tuâ consolatione lenires ac relevares. Ego igitur, mi Antoni, mortalium mihi omnium charissime (quod solum possum) Deum optimum maximum qui te mihi providit, omnixè deprecor ut quando tibi talem debitorem dedit qui nunquam solvendo sit futurus, beneficentiam istam quam mihi quotidiè effusus impendis, ipse tibi dignetur pro suâ benignitate rependere tum ut nos ab hoc erumoso et procelloso seculo in suam requiem pro suâ miseratione perducat ubi non erit opus epistolis, ubi non distinebit nos paries, ubi non acerbet a colloquio janitor, sed cum Deo patre ingenito et unigenito ejus filio domino, redemptore Jesu Christo atque utriusque spiritu ab utroque procedente Paracleto, gaudio perfruemur æterno. Cujus interea gaudii desiderio faxit omnipotens Deus ut tibi, mi Antoni, mihiique ac utinam mortalibus undecunque omnibus, omnes hujus orbis opes, universa mundi gloria, nec non istius quoque dulcedo vitae vilescat. Amicorum omnium fidissime, mihiique dilectissime et (quod prædicare jam olim soleo) oculi mei pupille, vale. Familiam tuam totam, herili in me affectui simillimam, Christus servet in columem. Thomas Morus: frustra si adjiciam tuus. Nam hoc jam nescire non potes, quum tot beneficiis emeris: nec talis sum, ut referat cuius sim. »

Ecrite au charbon.

SOURCES ET DOCUMENTS ¹⁾.



DOCUMENTS OFFICIELS.

RQTLI PARLIAMENTORUM, ut et petitiones et placita in Parliamento. 6 vol. in-fol., sans nom de lieu ni d'imprimeur. (T. VI.)

JOURNALS OF THE HOUSE OF LORDS. Beginning anno primo Henrici octavi. (T. I^{er}, gr. in-fol. de 1509 à 1577.)

A PERFECT COPY of all summons of the nobility to the great councils and parliaments of this Realm, from the XLIX of King Henry the III untill these present times. Extracted from *public Records*, by sir Will. DUGDALE Knt., garter principal king of arms. London, 1685, in-fol.

THE STATUTES OF THE REALM. III vol., 1817, gr. in-fol.

J. DU MQNR. Corps universel diplomatique du droit des gens, contenant un Recueil des traités d'alliance, de paix, etc. depuis le règne de l'empereur Charle-Magne jusqu'à présent. A Amsterdam et à La Haye, 1726-1731. 8 vol. in-fol. (Vol. IV, pars. 41.)

FOEDERA, CONVENTIONES, literæ et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, principes vel communitates ab ineunte sæculo duodecimo, videlicet ab anno 1101 ad nostra usque tempora habita aut tractata : ex autographis infra secretiores archivorum regiorum thesaurarias, per multa sæcula reconditis, fideliter exscripta. In lucem missa de mandato reginæ. Accurante Thomâ Rymer ejusdem serenissimæ reginæ historiographo. XVIII part. London, 1704-1717, in-fol. (Vol. XIII et vol. XIV.)

(1) Travail bibliographique dû en partie à Rudhart. Nous avons distingué par une + nos additions.

GILBERT BURNET. *The history of the Reformation of the Church of England.* The *first part*, of the progress made in it during the reign of King Henri the VIII., London, 1679, in-fol. avec une collection de *Records* relative aux trois livres de cette première partie. The *second part*, of the progress made in it till the settlement of it in the beginning of Q. Elisabeth's reign. London, 1681, in-fol., en tout 3 livres; avec collection of Records and Appendix concerning some of the errors and falsehoods in Sanders's Book of the English schism(1). The *third part*, being supplement to the two volumes formerly published by Gilbert Lord Bishop of Sarum. London, 1715, in-fol. : contient beaucoup de rectifications relatives aux deux premières parties (2).

JOHN STRYPE. *Memorials of the most reverend father in God, Thomas Cranmer sometime Lord Archbishop of Canterbury.* London, 1694, in-fol. A la fin lettres diverses et documents.

STRYPE. *Ecclesiastical Memorials relating chiefly to religion and the reformation of it.* London, 1721, in-fol. 3 vol.

† **LEONARD (Frédéric).** *Recueil des traités de paix faits par les rois de France.* Paris, 1693, 6 vol. in-4°.

† **SPELMAN.** *Concilia, decreta, leges in re ecclesiastica orbis Britan.*, Londini, in-fol., 2 vol.

† **WILKINS.** *Concilia Magnæ Britanniæ et Hyberniæ.* London, 1736 et suiv. 4 vol. in-fol. (t. III et IV.)

† **LE GRAND.** *Histoire du divorce de Henry VIII, roy d'Angleterre, et de Catherine d'Arragon.* Paris, 1688, 3 vol. in-12. Dans le t. III^e, Preuves de l'histoire du divorce, se trouvent divers documents officiels, lettres d'ambassadeurs, en latin, en français, en italien.

† (1) Le tome II de l'*Histoire du divorce de Henri VIII*, par Le Grand, Paris, 1688, contient : 1^o Une défense de Sanderus; 2^o la réfutation des deux premiers livres de l'*Histoire de la Réformation*, de M. Burnet; 3^o les preuves.

Anth. Harmer a publié : *A specimen of some errors and defects in the history of the Reformation of the Church of England, wrote by Gilb. Burnet.* London, 1693, in-8.

† (2) M. de Rosemond a donné une traduction de Burnet sous le titre de : *Histoire de la Réformation de l'Église d'Angleterre.* Genève, chez Samuel de Tournes, 1687, 4 vol. pet. in-12.

† **ORIGINAL LETTERS** illustrative of English history including numerous royal letters from autographs in the British Museum, and one or two other collections, with notes and illustrations, by Henry ELLIS, F. R. S. Sec S. A. Keeper of the manuscripts in the British Museum. London, 1825 et suiv. 7 vol. in-8°.

† **STATE PAPERS**, published under the authority of his majesty's commission. London, 1831, in-4°. (T. I.)

ŒUVRES DE SIR THOMAS MORE.

ŒUVRES LATINES.

DE OPTIMO REIPUBLICÆ statu atque nova insulâ Utopiâ libellus verè aureus, nec minus salutaris quâm festivus, clarissimi dissertationis viri Thomæ Mori inclytæ civitatis Londinensis civis et vicecomitis. Dans le même vol. **PIGRAMMATA** clarissimi, etc., Thomæ Mori pleraque e græcis versa. Apud inclytam Basileam in-4°. A la fin de l'Utopie : Basileæ apud Johannem Frobenium (1) mense martio, an. MDXVIII.

THOMÆ MORI Angliæ ornamenti eximii Lucubrationes, ab innumeris mendis repurgatae. Utopia. Progymnasmata. Epigrammata. Ex Luciano conversæ quædam. Declamatio Lucianicæ respondens; quibus additæ sunt duæ aliorum epistolæ de vitâ, moribus et morte Mori. Basileæ apud Episcopium. 1563, in-8°.

THOMÆ MORI angliæ, quondam cancellarii opera omnia, quotquot reperiri potuerunt ex Basileensi anni MDLXIII et Lovaniensi anni MDLXVI editionibus deprompta, diversa ab istis serie disposita emendatoriaque edita. Præfixa de vitâ et morte Thomæ Mori, Erasmi et Nucerini epistolæ (2) ut et

† (1) Ce Jean Froben était un imprimeur distingué ; il entendait le grec et le latin. Érasme a dit de lui : « Vir doctus et in arte chaligraphicâ dædaleo ingenio præditus (Ep., t. I, p. 502). Omnia chaligraphorum princeps (ib., p. 332). Illius typis nihil potest nitidius, elegantius, amoenius (ib., p. 308). Immensam pecuniam impendit in castigationes nec non exemplaria (ib., p. 707). Habebat domi virum utriusque litteraturæ doctissimum pariterque fide præditum (ib., p. 957). »

(2) Cette édition est ornée du portrait de More d'après Holbein.

doctorum virorum de eo elogia. *Francofurti ad Moenum et Lipsiæ. Sumtibus Chris. Genschii*, anno **MDLXXXIX** (1).

Cette édition renferme : *Historia Richardi regis Angliæ ejus nominis III*; *Responsio ad convicia Martini Lutheri congesta in Henricum regem Angliæ, ejus nominis octavum, conscripta anno MDXXXIII*, et sub *Guilielmi Rossei edita*; *Exposito passionis Christi conscripta in carcere arcis Londinensis anno MDXXXV*; *Quod pro fide mors fugenda non sit auctore Th. Moro*, dum in arce Londinensi detineretur, anno **MDXXXIV**; *Præcatio ex Psalmis collecta*, per Thomam Morum in arce Londinensi agentem anno **MDXXXIV**. Cui ipse hanc titulum imposuit : *Imploratio divini auxilii contra tentationem, cum insultatione contra dæmones ex spe et fiduciâ in Deum* (2); *Utopia, sive de optimo reipublicæ statu, libri duo*; *Poemata*; *Dialogi Lucianei e græco in latinum sermonem conversi, adjectâ declamatione quâ Lucianus tyrannicidæ respondetur*; *Epistolæ quibus adjectæ sunt Erasmi Roterodami ad Th. Morum epistolæ*.

Ces épîtres de More sont adressées à Érasme, Dorpe, Pet. Egidius, Brice, etc.

On trouve encore dans cette édition l'épitaphe de More faite par lui-même et que nous avons donnée p. 418, 419 de ce volume.

Addenda et desiderata.

Dans les recueils divers des *Opera latina* de More, ne se trouvent pas :

1° Les lettres de More à John Colet et à Gonell, que Stapleton a données.

2° *Epistola domini Thomæ Mori equitis aurati, ad Academiam oxoniensem, contra scholasticos illos Academiæ dictæ qui se Trojanos appellantes omnes artes liberales præcipuè græcas litteras odio habendas, eorumque cultores conculcandos dicteriisque proscindendos esse palam prædicabant* (1519). Abingdoniæ (Abendon. in Berks). Hearne l'a placée dans l'édition qu'il a donnée de la vie de Thomas More par Will. Roper, p. 59-67.

(1) *Expositio fidelis*, V. p. 420.

(2) Th. Arnold, dans la traduction de la vie d'Érasme, par Samuel Knight, a donné en allemand quelques prières de sir Thomas More (*Miscell.*, n° **xxvii**).

- 3° *Refutatio Brixii libelli quem anti-Morum appellat.*
 4° *Epistola in quā respondetur libris Johannis Pomerani, Lovaniī, 1588, in-8°* (1).

OEUVRES DE MORE EN ANGLAIS.

The works of sir Thomas More, chauncellor of England.
 London, William Rastel (2), 1530, 2 vol. in-fol. goth.

The Works of sir Thomas More, sometyme lord chauncellor of England wrytten by him in the English tongue. Printed at London at the costs and charges of John Cawood, John Waley and Richard Tottell. Anno 1557, 1 vol. in-fol. goth.

Contient, d'après Lewis, p. 174-179, et Hearne, p. xxxii, les pièces suivantes, véritables *Juvenilia* de Thomas More :

1. *A merry jest how a sergeant would learn to play a Fryer.*
 Written in verse.
2. *Verses on a hanging of painted cloth in his fathers house.*
 containing 9 pagiants, and verses in each.
3. *Lamentation on the Death of Elizabeth wife of king Henri VII.*
 An. 1503.
4. *Verses on the Book of fortune.*

Puis viennent les ouvrages suivants :

The Life of John Picus Earl of Mirandola, etc., translated out of Latin into English.

The history of king Richard the thirde (unfinished), written by mayster Thomas More than one of the undersheriffs of London, about the year of our Lord 1513.

¶ *Dyalogue of syr Thomas More Knygte : one of the counsayll of oure souverayne Lorde the Kyng et chauncellour of hys duchy of Lancaster.* Wherin be treatyd dyvers maters, as of the veneration et worshyp of ymagys et relyques, praying to sayntys, et goyng o pylgrymage. Wyth many othere

(1) Voir Niceron, Mémoires, t. XXV, p. 232.

† (2) Nous n'avons pas sous les yeux l'édition citée par Rudhart; nous croyons qu'il faut lire John au lieu de William. John Rastal avait épousé Élisabeth, la sœur de More. C'était un imprimeur renommé de Londres.

thyngys touchyng the pestilent sect of Luther and Tyndale, by the tone bygone in Saxony, and by the tother laboryd to be brought in to England. Enpryntyd at London at the Sygne of the meremayd at Powlysgate next to chepe Syde in the moneth of June the yere of our Lord MVXXIX. Cum privilegio Regali. fol goth.

The Supplicacion of souls made Anno 1529 agaynst the suppliacion of beggars (1).

The confutacion of Tyndale's Answer to his Dialogue, made 1532, in IX books.

A Letter impugning the erronious of *John Frith* against the blessed Sacrament of the aulter.

The Apology of Sir Thomas More Knight made by him Anno 1533 after that he had given over thoffice of Lord chauncellor of England in 50 chapters (2).

The debellacyon of Salem and Byzance. A. D. 1533. 8.

An Answere to the first part of the poysoned booke whynch a nameles heretike hath named "The Supper of the Lord." A. D. 1533 (3).

A Dialogue of comfort against tribulacion made by an Hungarien in latin, and translated out of latin into frenche and out frenche into englishe, by sir Th. More Knt., 1534 while he was prisoner in the Tower of London, in 3 books.

To receave the blessed body of our Lord sacramentally and virtually both. 1534.

A Treatyce historicall conteyning the bitter passion of our Saviour Christe, after the course and order of the IV Evangelistes with an exposicion uppon their wordes, taken, for the more part out of the sayings of sundry good olde holy Doctours, and begynning at the first assemblye of the Byshoppe, the Priestes, and the Seniours of the people about

(1) Contre la Supplicacion of beggars dont Simon Fish de Grayes-Inn était l'auteur.

(2) Contre un pamphlet sous le titre de : A treatice of the division between the spirituality and temporality.

(3) Cet hérétique se nommait George Joye.

the contriving of Christes death written the 26 chapter of saynt Mathewe, the 14 of saynt Marke, and in the 22 of saynt Luke; and it endeth in the committynge of hys blessed body into his sepulchre. with the frustrate provision of the Jewes about the keeping therof with souldiers appointed thereto, written Mat. 27. Marke 15. Luke 23 and John 19 (1).

A godly instruction.

A devout prayer collected out of the Psalms of David wherunto he made this title following "Imploratio divini auxilii," etc.

A godly meditacion, written in the Tower 1534.

A devoute praier made by sir Thomas after he was condemned to die thursday the first day of July 1535.

Letters to Mrs. Roper, etc., in English and Latin.

Addenda et desiderata.

† La double collection des Œuvres de Thomas More, en latin et en anglais, est incomplète. Il y manque des lettres importantes qui n'ont été découvertes que plus tard. C'est dans les *State Papers*, publiés par ordre du gouvernement anglais, et dans la collection d'Ellis qu'il faut les chercher.

Ces lettres, comme le fait remarquer le docte conservateur des manuscrits du Muséum britannique, sont de précieux documents qui peuvent servir à rectifier certaines opinions historiques admises comme des faits positifs.

M. Ellis a publié une série de lettres de sir Thomas More adressées à Wolsey, sans date, mais écrites vraisemblablement en 1523 (t. I, p. 195 et suiv.). Elles jettent un jour nouveau sur le caractère de Henri VIII. On le représente dans la première partie de son règne, celle où il semblait enchaîné à Wolsey, comme un prince endormi dans une voluptueuse paresse, pendant que le cardinal tient et dirige les rênes du gouvernement.

S'il faut s'en rapporter à ces confidences secrètes, Henri s'occupait avec son ministre de tous les détails de l'administra-

† (1) Marie, fille de Marguerite Roper, traduisit avec beaucoup de succès, en anglais, l'œuvre latine de son grand père (Biog. brit., vol. V, p. 3168, note 55).

tion. Il œuvre lui-même les dépêches et les lit avec attention ; pas un bill présenté au parlement dont il n'ait étudié les dispositions.

Dans une de ces lettres de sir Thomas More, publiée dans les *State Papers* et tirée des *Mss. Cotton, Galba B. VIII*, fol. 74, il est question de la guerre des Pays-Bas ; et nous lisons : "After his grace had red and reformed the mynut of this present lettre, he commanded me to wryte unto your Grace on his behalfe that it myght lyke you to take the Payne to devise a good rounđ lettre unto my lady Margarett in your own name."

Stapleton, faute d'avoir étudié Wolsey, nous l'a représenté comme l'ennemi passionné de Thomas More. Nous avons essayé de réfuter l'opinion de l'écrivain. Aux preuves que nous avons données, nous joindrons ici ce passage d'une lettre inédite (*Mss. Cotton, Titus B, f. 323*) où More remercie le ministre de 100 livres qu'à sa recommandation le roi a tirées de sa cassette et ordonné à son trésorier Wyatt de remettre à l'orateur de la chambre :

"Ferthermore hit may lyke your good Grace to understand that at the contemplation of your Grace's lettres, the king's higlines is graciously content that byside the hundred poundes for my fe for th' office of the speaker of his parlement, to be taken at the receipte of his Eschequer, I shall have one other hundred poundes owt his cofres by th' ands of the tresorer of his chamber : wherfore in moost humble wise I besech your good Grace that as your gracieuse favor hath obteigned for me, so it may like the same to wryte to Mr. Wiatt that he may deliver it to such as I shall send for hit : wherby I and all myn, as the manysold goodnes of your Grace hath all redy bound us, shalbe dayly more and more bounden to pray for your Grace, whom our Lord longe preserve in honor and helth. At Esthampstede the xxvth day of August."

CONTEMPORAINS.

ERASMI (Desiderii) Roterodami Epistolæ, Lugduni Batavorum curâ et impensis Petri Vander Aa. MDCCVI, 2 vol. in-fol.

† C'est un recueil indispensable à quiconque veut connaître ou écrire l'histoire politique ou littéraire des trente premières années du XVI^e siècle ; la table des endroits où il est question de More ne contient pas moins de cinq colonnes.

† C'est dans le 1^{er} Volume, p. 472-477, épist. CCCXLVII, qu'est la lettre d'Erasmé au chevalier Huttén sur Thomas More: chef-d'œuvre de détails et de style.

Expositio fidelis de morte d. Thomae Mori et quorundam aliorum insignium virorum in Anglia anno MDXXXV, iii-4°, 24 pages.

Ce récit est attribué à Erasmé par Stapleton qui s'exprime ainsi dans sa vie de More, p. 363, ch. XI : « Erasmi verba pri-
fruitti proferemus qui etsi tacito suo nomine haec scripsit... tamen stylus et modus scribendi apertissimè clamat auctoreum illum esse; maximè cum in epistolis eadem ferè, sed sparsim scrip-
serit. »

C'est aussi l'opinion de l'éditeur des lettres d'Erasmé :

« Sequentem epistolam sub Nucefino ejusdem hominem editam, Erasmum eundem auctorem habere persuasum est nonnullis. Quicunque vero auctor sit elegans sanè et legi metetur: »

† Le Grand, dans le tome II de son Histoire du divorce (défense de Sanderus), p. 152, s'exprime ainsi :

« C'est ce qu'on peut voir par la relation de la mort des deux religieux qui souffrissent le martyre peu avant Fisher, et par les lettres de M. de Marillac que j'ai copiées. »

Ailleurs il promet un récit de la mort de l'ex-chancelier.

A la page 639 de son ouvrage, il écrit :

« Comme ce Recueil n'est déjà que trop gros, je suis obligé de renvoyer à un autre Volume les Lettres de Henry VIII à Anne de Boulen, les Dépêches de Monsieur de Castelhau Evêque de Tarbes, de Monsieur de Castillon, et de Monsieur de Marillac; les Réponses de François I et de M. de Montmorency, les relations du supplice de Morus et de plusieurs autres, où sont contenus les Proces de Crovvel, du Comte d'Excester, de Milord Montaigu. Et selon toutes les apparences Monsieur Burnet nous donnera bien-tôt occasion de les faire paraître; car il ne seroit pas juste d'exiger de lui qu'il nous crûst sur notre parole, aussi ne le demandons-nous pas ny ne le demanderons jamais. »

Le volume annoncé par Le Grand n'a jamais paru : du moins, l'avons-nous demandé vainement à la Bibliothèque royale de Paris.

**Die Befreiung des Hohenstaufen und todts weiland des Gross
Gantlers in Engelandt, herrn Thomas Motus, darum das er**

desselben Reichs Ratschlag vnd neuen Statuten nit hat wollen anhangen. Auf einem welschen truck verteuft. S. l. et anno. in-4°.

Gin glaubwürdige Anzahung des tods Herrn Thomä Mori, vnd anderer treffenlicher Männer inn Engelland, geschehen im jar MDXXXV, in-4°.

Historia aliquot nostri sæculi martyrum cum pia, tum lectu jucunda, nunquam antehac typis excusa. Anno MDL, in-4° (Moguntiæ apud S. Victorem excudebat Franciscus Behem.)

En tête de ce précieux opuscule est une épître dédicatoire à Theodorie Loher a *stratis*, prieur de la chartreuse de Buxheim. Les auteurs du recueil sont Vitus de Dulken et Guillaume de Sittart.

† **CHAUNCY, CHANNY ou CHAUNY** (Maurit.). *Innocentia et constantia victrix, sive commentariolus de vitæ ratione et martirio 18 Cartusianorum qui in Angliæ regno sub Henrico octavo, ob ecclesiæ defensionem crudeliter trucidati sunt.* Edita o primùm à R. S. F. Chancæo 1602 in Cartusiæ Horti Anglorum. Wirceburgi.

Chauncy, religieux du couvent de Chatter-House, à Londres, fut mis en prison sous le règne de Henri VIII pour avoir refusé de prêter le serment à la suprématie du roi. Il s'échappa et se réfugia en Flandre.

C'est à tort qu'on lui attribue l'*Historia aliquot martyrum*.

POLYDORUS VERGILIUS. *Anglicæ historiæ libri XXVII.* Gandavi. s. anno, in-8°.

PAULUS JOVIUS. *Historiarum sui temporis libri XLV.* Basil. Pet. Pern. CI^oI^oLXXVIII. fol.

— — *Elogia virorum literis illustrium, quotquot vel nostrâ vel avorum memoriâ vixere.* Pet. Pern. Basil. CI^oI^oLXXVII. in-fol.

— — *Elogia virorum bellicâ virtute illustrium etc. in septem libros digesta.* Basil., MDLXI, in-8°.

— — *Regionum et Insularum atque locorum descriptiones : videlicet Britanniæ, Scotiæ et Hiberniæ, etc.* Basil. Petr. Pern. MDLXXVIII.

GEORGE LILYE. *Virorum aliquot in Britanniâ, qui nostro sæculo eruditione et doctrinâ clari, memorablesque fuerunt, elogia.* Basili. MDLXXVIII.

MATTHEW PARKER. *De antiquitate britannicæ Ecclesiæ, et nominatim de privilegiis Ecclesiæ Cantuariensis, atque de archiepiscopis ejusdem LXX, historia.* Antehac non nisi semel, nimirum Londini in ædibus Joannis Daij., anno MDLXXII. excusa : nunc verò, etc., recognita et recusa, Hanoviæ, Wechel. MDCV (1).

SLEIDAN. *Joannis Sleidani de statu religionis et reipublicæ, Carolo quinto Cæsare, Commentarii.* MDLVI. mense Augusto. s. loco. in-8°.

† L'histoire de Sleidan a été traduite en français par Le Courrayer. La Haye, 1767, 3 vol. in-4°.

GULIELMI PARADINI Bellijocensis (Beaujeu) ecclesiæ decani, afflictæ britannicæ religionis, et rursus restitutæ, exegema. Lugduni apud Jonn. Tornæsum. MDLV. fol. 8°.

ROVERUS PONTANUS. *Rerum memorabilium, jam indè ab anno Domini MD ad annum ferè LX in rep. christianâ gestarum, libri quinque.* Ex plerisque nostrorum temporum historiographis, præcipuè autem D. Fontano Theologo Parisiensi, et Joanne Sleidano collecti.

Cum diligent annotatione eorum, quæ Sleidanus ex affectu potius quam veritatis studio conscripsisse deprehenditur. Interprete F. Rovero Pontano, Carmelitâ, sacræ theologiæ baccalaureo. Coloniæ, MDLIX, in-fol.

LAURENTIUS SURIUS. *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum ab anno salutis MD. usque ad annum MDLXVIII.* Ex optimis quibusque scriptoribus congestus, etc. per F. Laurentium Surium Carthusianum. Coloniæ, 1568, in-fol.

NICOLAUS SANDERUS. *Doctissimi viri Nicolai Sanderi, de origine ac progressu schismatis anglicani liber continens historiam maximè ecclesiasticam, etc.* Editus et auctus per Edouardum Rishtonum. Coloniæ Agrippinæ, 1585, in-8°. Édition complète, Cologne, 1628. — Nic. Sanderi de origine ac progressu schismatis anglicani libri tres, etc. Aucti per Edovardum Rishtonum et impressi primùm in Germaniâ, denuò locupletius et castigatius editi. Romæ nunc iterum Olivæ reimpressi, anno MDCXC, in-8°.

† (1) On doit à Matt. Parker la préface de la *Bible anglaise* dite des évêques. On croit que Jocelin ou Josselin a eu une grande part à la composition du *De Antiquitate britannica ecclesiæ*.

† *Defense de Sanderus*. Il n'y a rien qui soit plus capable de dénigrer les auteurs de la vanité qu'ils peuvent tirer de leurs ouvrages, que la manière outrageante dont on traite Sanderus dans cette prétendue résutation de son Histoire du schisme d'Angleterre. Cet écrivain s'était acquis une si grande réputation pendant sa vie, qu'on rechercha, après sa mort, avec hâte d'empressement, tout ce qu'il avait laissé d'écrits qui n'avaient point encore vu le jour. On imprima à Trèves, en 1585, son Traité de la Justification contre le Colloque d'Altembourg, et la même année on vit paraître à Cologne l'Histoire du schisme d'Angleterre. Ce dernier livre eut un si grand débit, que dès l'année suivante il fut réimprimé à Rome, puis à Ingolstad; mais ces nouvelles éditions sont si différentes de la première, qu'on peut dire que c'est un nouvel ouvrage. Richeton, qui avait fourni la copie sur laquelle les imprimeurs de Cologne avaient travaillé, mourut à Sainte-Menehould la même année qu'ils donnèrent cette première édition; de sorte qu'il n'a eu aucune part à toutes les additions qu'on a faites dans les suivantes. Cependant on le veut rendre responsable, non-seulement des éditions de Rome et d'Ingolstad, mais encore de la dernière de Cologne, qui est de l'année 1628, c'est-à-dire quarante-trois ans après sa mort, bien qu'il ait fait tout ce qui lui était possible pour se mettre à couvert de ces reproches, en avertissant qu'il courrait plusieurs exemplaires de ce livre en Espagne et en Italie, et qu'il était difficile qu'il ne s'y glissât de grandes fautes, si un autre qu'un Anglais avait soin de l'impression. Il dit, de plus, qu'il l'a corrigé en plusieurs endroits qui lui paraissaient obscurs ou qui avaient été corrompus par les copistes; qu'il a abrégé ou retranché plusieurs dissertations qui interrompaient la suite de la narration, et que tout ce qu'il souhaite, c'est que cette édition soit belle et correcte. Il eut tout sujet d'être content: on n'en a encore point vu de meilleure. Cependant M. Burnet ne fait pas même semblant d'en avoir entendu parler. Il n'accuse que l'édition de Rome, et je ne sais point d'autre raison de cette ignorance affectée, si ce n'est qu'il a voulu charger Sanderus de quarante-neuf fautes prétendues qu'il n'a pas faites. » (Le Grand, l. c., t. II, p. 5 et suiv.)

† **DU BELLAY**, seigneur de Langey. Mémoires, 7 vol. in-12, 1753.

† **BUCHANAN**. *Rerum Scoticarum historia*. Edinh., 1582, in-fol.

† **HENRICI VIII**, *De potestate christianorum regum in suis Ecclesias*

- siis contra pontificis tyrannidem et horribilem impietatem. Lond., 1536. (Gerdes, t. IV, p. 230.)
- † HENRICI VIII Assertio septem sacramentorum adversus Mart. Lutherum. Lugd., 1561, in-4°.
- LATIMERI (Hugonis), anglicani pontificis, Oratio apud totum ecclesiasticum conventum antequam consultatio publica iniretur, de regni per Evangelium reformatio, invictissimi Henrici VIII anno XXVIII. Basil., 1537, in-8°.
- † FISHER. Assertionum regis Angliæ de fide catholicâ, adversus Lutheri Babyloniam captivitatem, defensio, dans les Opera Fisheri. Wirceburgi, in-fol., 1597.
- Concio habita in celeberrimo nobilium conventu eo die quo Martini Lutheri scripta publico apparatu in ignem conjecta sunt, versa in latinum per R. Pacæum. Lond., 1524.
- FOX (John). Acts and monuments. Lond., 1563, in-fol.
- † FOX (Eduard). De verâ differentiâ regiae potestatis et ecclesiasticæ et quæ sit ipsa veritas et virtus utriusque. Lond., 1534.
- † GARDINER (Steph.), Winton. episcopi. De verâ obedientiâ oratio. Argent., 1534.
- † — Lettres dans les *State Papers*.
- † PAGE. Lettres dans les *State Papers*.
- † PARADIN (Guill.). Histoire de notre temps faite en latin, et par lui mise en françois. A Lyon. MDLII. Un vol. in-16.
- † PETRI MARTYRIS Angierii Mediolanensis epistolæ. Amstel., 1670.
- † POLI (Regin.). Epistolæ. Brixiae, 5 vol. in-4°.
- Pro ecclesiasticæ unitatis defensione. Romæ, absque anno, in-fol.

Quelques bibliographes ont assigné pour date à la publication de cet ouvrage l'année 1540. C'est une erreur, le livre a été publié plus tard.

Nous lisons dans Lingard (t. II, tr. franç., p. 260, note 2) : « Cette lettre resta secrète pendant la vie de Henri. Après sa mort, un libraire d'Allemagne la publia d'après une copie dérobée, ce qui décida Pole à en donner une édition correcte sous le titre de : *Pro Eccles.*, etc. ; *l'édition de Rome ne porte pas de date.* »

CHRONIQUEURS ANGLAIS.

JOHN FABIAN. *The chronicle of Fabian*, whiche he nameth the concordaunce of histories, newly perused. And continued from the beginnyng of king Henry the seventh to thende of queene Mary, 1559, mense aprilis. Imprinted at London by John Kyngston, in-fol. goth.

EDWARD HALL. The vnyon of the twoo noble and illustre families of Lancastre et York, beyng long in continual discension for the croune of this noble realme, with all the actes done in both the tymes of the princes, both of the one lynage and of the other, beginnyng at the tyme of kinge Henry the fourthe, the first auctor of thys devision, and so successively proceeding to the raygne of the hygh and prudent prince kinge Henry the eyghte, the indubitate floure and very heyre of both the sayde linages. Anno 1550, in-fol. goth.

RAPHAEL HOLINSHED. The third volume of Chronicles beginning at duke William the Norman, commonlie called the Conqueror; and descending by degrees of yeeres to all the kings and queenes of England in their orderlie successions. First compiled by Raphael Holinshed and by him extended to the yeare 1577. Now newlie recognised, augmented and continued to the yeare 1586. Dedicated to Sir William Cecil baron of Burghleygh, Lord high treasurer of England. Finished in januarie 1587, and the 29 of the queenes maiesties reigne, with the full continuation of the former yeares, at the expenses of etc. At London, etc., cum privilegio. In-fol. goth.

JOHN STOW. *Annales, or a generall chronicle of England.* Begun by John Stow: continued and augmented with matters foreigne and domestique, ancient and moderne, unto the end of this present yeere, 1631; by Edmund Howes: Londini impensis Richardi Meighen, 1631, in-fol.

SUR LE DIVORCE DE HENRI VIII.

† **CALCO (Jacopo).** *De divortio Henrici Anglorum regis.* Romæ, in-4°.

† **CAMPIANI (Edmundi)** *Narratio de divortio Henrici VIII ab*

uxore Catharinā et ab Ecclesiā romanā discessione. Duaci , 1622.

† COCHLÆI De matrimonio regis Angliæ.

† FISHER (Joh.). De causâ matrimonii regis Angliæ liber. Compluti, 1530, in-4°.

† GORETII Oratio de matrimonio regis ac reginæ Angliæ. Londini, 1554, in-4°.

† GRILLANDERI. Repudio della reina d'Inghilterra e difesa , in Toscana tradota da... Bologna, 1553, in-4°.

† IIRAILH (l'abbé). Histoire du divorce de Henri VIII d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon, Amsterdam (Paris), 1773, in-12.

LE GRAND. Histoire du divorce de Henri VIII, roy d'Angleterre et de Catherine d'Arragon , avec la défense de Sanderus , la réfutation des deux premiers livres de l'Histoire de la réformation de Mr. Burnet , et les preuves, Paris, 1688, 3 vol. in-12.

† NOVATI (Hieronymi), Mediol. advocati pro serenissimâ D. Catharinâ de Austrâ Angliæ reginâ, Allegationes, Romæ, in-4°. S. A.

† *Quæstiones* de matrimonio regis Angliæ nunquam in cude subtilis J. Scoti antehac versatae. Napoli , per Cilium imp. 1547, in-4°.

BIOGRAPHES DE MORE.

GUILL. ROPERI, Vita Thomæ Mori, equitis aurati , linguâ anglicanâ , contexta. Edent. Thom. Hearne. Oxford , 1716 , gr. in-8°.

Sur cette édition, voir *Acta eruditorum* ad an. 1718, oct., p. 475-478.

— — *The life and death of sir Thomas More kn., Lord high chancellor of England in the reign of king Henry the VIIIth. Written by William Roper esq. prothonotary of the kings-bench. To which are added some original letters referred to in the account of his life.* London, 1731, in-8°.

STAPLETON. Tres Thomæ, seu res gestæ S. Thomæ apostoli ,

S. Thomas archiepiscopi Cantuariensis, et martyris Thomæ Mori Angliæ quondam cancellarii. Duaci, 1588, in-8°.

The mirrour of vertue in wordly greatness, or the life of syr Thomas More knight, some time lord chancellour of England. Paris, 1680, in-8°.

Hearne et Lewis attribuent cette compilation à un écrivain dont ils ne donnent que les initiales T. R. C'est le récit de Roper reproduit et souvent gâté.

† THOMAS MORE. *The life of sir Thomas More knt.* London, 1627, in-4°.

Thomas More, l'auteur de cette biographie estimée, arrière-petit-fils du grand chancelier, après la mort de sa femme, se retira à Rome, prit les ordres et mourut le 11 avril 1625. Son tombeau est dans l'église de Saint-Louis des Français.

Le rév. Joseph Hunter a publié en 1838 à Londres : *The life of sir Thomas More by his great grandson Cresacre More.* Dans la préface de l'ouvrage l'éditeur prouve que cette biographie du chancelier a été à tort attribuée à Thomas More, et qu'elle est de Cresacre, frère de Thomas.

HODDESDON. *The history of the life and death of sir Thomas More Lord high chancellour of England in king Henry the eights time.* London, 1662, in-8°.

Écrivain du XVII^e siècle. Voyez Adelung, t. II, p. 2038.

FERNANDO DE HERRERA. *Vida y muerte de Thoma Moro.* Sevilla, 1592.

REGI (Domenico). *Della vita di Thomaso Moro gran cancelliero d'Inghilterra, libri due.* Milano, 1675.

† WALTER. *Thomas Morus et son époque, traduit librement de l'anglais par M. Aug. Savagner.* Tours, 1847, in-8°. L'ouvrage est suivi d'une analyse de l'Utopie.

† RUDHART (D. Georg. Thomas). *Thomas Morus aus den Quellen bearbeitet.* Nürnberg, 1829, in-8°.

Biographie toute pleine de curieux documents rassemblés avec une infatigable patience.

† CRAON (Mme la princesse de). *Thomas Morus*, Paris, 2 vol. 1878;

† **Chomme** (J. G.), Domkapitular, Ritter des Sankt Gregor-Ordens, Thomas Morus, Lord-Kanzler von England, historisches Gemälde der despötschen Willkürherrschaft Heinrichs VIII., und dem großen Absatze von der katholischen Kirche, nebst einer Skizze der Folgezeit. Augsburg, 1847, in-8°.

En tête est une belle préface.

Hearne, page XXXVIII, n° 7, parle d'un mss. de la vie de sir Thomas qu'on trouve dans l'École publique de Colchester ; il ajoute : "whether a copy of that mss. written by Roper, I know not."

DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES SUR THOMAS MORE.

BULLART (Isaac). Académie des Sciences et des Arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres, qui ont excellé en ces professions depuis environ quatre siècles parmy diverses nations de l'Europe ; avec leurs portraits tirez sur des originaux au naturel et plusieurs inscriptions funebres ; exactement recueillies de leurs tombeaux. 2 vol. in-fol. Paris, 1682, t. I^e, p. 45-54.

WAHLII (Joh.) Programma de Thomā Moro. Altenb., 1686, 4°.

FREHERUS (Paulus). Theatrum virorum eruditio[n]e clarorum. Norimb., 1688, in-fol., p. 813, col. 1 et 2, p. 814, col. 1 et 2.

WOON. Athenea Oxonienses. Lond., 1813, 4 vol. in-4°, (T. I.)

SUEUDEVILLE. Abrégé de la vie de Thomas Morus, en tête de : Idée d'une République heureuse ou l'*Utopie* de Th. Morus, chancelier d'Angleterre, etc. Traduite en françois, etc. Leide, 1715, in-12, enrichie de sig. en taille-douce. Amsterdam, 1730, in-8°, p. XXVIII-LXXV.

V. *Acta eruditorum*. 1718, octob., p. 476-477.— 1727, janv., p. 32-34.

NICERON. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres. Paris, 1734, in-42. Tome XXV, p. 216-243.

Bebblerischēs ob. von Ludewigischēs Universal-Lexicon. Leipzig und Halle 1780, fol. im XXI. Theile, p. 1798 bis 1800.

Willgem. historischēs Lexicon. Im IIIten Theile, Leipzig, 1731, in-fol., p. 645, col. 1.

Södher's Gelehrten-Lexicon. Bb. III, p. 694, 696. Mit Stöttermund's Fortsetzungen und Ergänzungen. IV. Band, p. 2158, 2159.

Memoirs of the life of sir Th. More, by Dr. Warner, Lond., 1758, in-8°.

Biographia britannica, or the lives of the most eminent persons who have flourished in Great-Britain and Ireland, from the earliest ages down to the present times; collected from the best authorities, both printed and manuscript, and digested in the manner of Mr. Bayle's historical and critical dictionary. London, vol. I, 1747; II, 1748; III, 1750; IV, 1757; V, 1760. Gr. in-fol. Article *More* (Thomas), vol. V, p. 3157-3168.

The British Plutarch or biographical entertainer. Being a select collection of the lives at large of the most eminent men, natives of Great-Britain and Ireland; from the reign of Henry VIII to George II. Both inclusive, etc. Adorned with copper plates, vol. I, London, 1762, in-12°, p. 57-97.

Memoirs of sir Thomas More, with a new translation of his history of king Richard III and his latin poems. By Arthur Cayley the younger, esq. 2 vol. in-4°. London, 1808.

Charakterbilderungen seelengroßer Männer, von Cajet. von Weiller, nebst der Biographie des verstorbenen Verfassers, von einem seiner Schüler, größtentheils mit Weillers eigenen Worten bearbeitet. München, 1827, in-8°. Thomas Morus, p. 25 bis 33.

† *Biographie universelle*. Paris, Michaud, in-8°. Art. *More*.

† *Dictionnaire de la conversation*. Paris, 1842. Art. de M. *Nisard*.

† *Revue indépendante*, numéros des 10 août et 10 septembre 1846. Notice sur *More*, par M^{me} Roland.

HISTOIRE POLITIQUE.

BACONI (Franc.), de Verulamio, *Historia regni Henrici VII, Angliae regis*, etc. Lugd. Batav., 1642, in-12.

MARSOLIER. *Histoire de Henry VII, roy d'Angleterre*. Paris, 1700, 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de Henry VII, roy d'Angleterre, traduite du latin de messire François Bacon. Bruges, 1724, in-8°.

† RAPIN DE THOYRAS. *Histoire d'Angleterre*. La Haye, 1733, 16 vol. in-4°. (T. IV et V.)

HUME. *History of England* (vol. III et IV). London, 1770, in-8°. Le même ouvrage, traduction française par Suard. Paris, t. II, in-8°.

TURNER. *The history of England during the middle ages*, comprising the reigns from William the Conqueror to the accession of Henry the VIII; and also, the history of the literature, poetry, religion and language of England during that period. Second edition in five volumes. London, Longman, Hurst, etc., 1825, gr. in-8°.

† LINGARD (Dr.). *Histoire d'Angleterre*; traduction française par M. de Roujoux, 5 vol. Paris, 1843 (t. II).

The Parliamentary or Constitutional history of England, being a faithful account of all the most remarkable transactions in parliament, from the earliest times to the restoration of kg. Charles II, collected from the journals of both houses, the records, original manuscripts, scarce speeches and tracts; all compared with the several cotemporary writers, and connected, throughout, with the history of the times. By several hands. In-8° 24 vol. (t. II-III).

OLDFIELD. *The representative history of Great-Britain and Ireland*: being a history of the house of commons, and of the counties, cities, and boroughs of the united kingdom. 6 vol. in-8°, London, 1816.

† CAPEFIGUE. *Histoire de François I^{er}*. Paris, 1846, 4 vol. in-8°.

† CHALONERI *De republicā Anglorum instauranda libri X*, huc accessit in laudem Henrici VIII carmen panegyricum. Londini, 1576, in-8°.

† CLAIRI *Historia britannica*. Ambergæ, 1603, in-12.

† GODWIN. *Annales des choses les plus mémorables arrivées tant en Angleterre qu'ailleurs sous le règne de Henri VIII, Édouard VI et Marie*, traduites par le S^r de Loigny. Paris, 1642, in-4°.

† GOURNERIE (Eugène de la). *Histoire de François I^{er} et de la renaissance*. Tours, 1847, in-8°.

- † **HALLAM.** *Histoire constitutionnelle d'Angleterre traduite en français.* Édition revue par M. Guizot. Paris, 1841, 5 vol. in-8°.
- † **HENRY (Robert).** *The history of Great-Britanny, 1771-1773, 6 vol. in-4°.*
Continuée en 1796 par Andrews jusqu'au règne de Jacques I^{er} et traduite en français par Boulard et Cantwell. Paris, 1789, 1796, 6 vol. in-4°.
- Voir ce que M. Guizot pense de la méthode historique de Henry. (Préface de l'*Histoire constitutionnelle de Hallam*).
- † **LARREY.** *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande avec portraits.* 1697, 4 vol. in-fol.
- † **LELAND.** *De rebus britannicis collectanea.* London, 1774, 6 vol. in-8°.
- † **MACKINTOSH.** *History of England.* London, 1831, 8 vol. in-12.
- † **MANSANO (Ant.).** *I manoscritti italiani delle Regie Bibliothèche di Parigi.* Parigi, 1838, 2 vol. in-4°.
A la table du I^e et II^e vol., miss. relatifs à l'Angleterre.
- † **MARTINELLI.** *Istoria d'Inghilterra.* London, 1771, 3 vol. in-4°.
- † **OLDMIXON.** *The history of England.* London, 1789, in-fol.
- † **ORLÉANS (Le père).** *Histoire des révolutions d'Angleterre.* Paris, 1767, 4 vol. in-12.
- † **PLATZ, Berndt & Gesellschaft im Betalatet der Revolution.** Berlin, 1842, 5 vol. in-8°.
- † **RINALDI, contin. de Baronius.** *Annales eccles.* In-fol. (i. XIII).
- † **RÖSSI (Johann).** *Historia rerum Angliae.* Oxonii, 1716, in-8°.
- † **Rosso (Giulio Ravignano).** *Storici d'Inghilterra dopo la morte di Oddardo fino alla giunta in quel regno del sereniss. don Filippo d'Austria, con una oratione di M. Alberto Lollio sul ritorno del detto regno all'obedienza della sede apostolica.* Ferrara, 1560, in-4°.
- † *Tragicum theatrum actorum et easum tragieorum* Londini publicè celebratorum. Amst., 1649, in-12.
- † **WHARTONI (H.).** *Anglia sacra, sive collectio historiarum partim antiquitus, partim recenter scriptarum de archiepiscopis et episcopis Angliae.* Londini, 1691, 2 vol. in-fol.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

† **GRASOLD** (Gottfried). *Unparteiische Kirchen- und Reformationsgeschichte*. Frankfurt am Main, 4 vol. in-4°. Sur Henri VIII, t. I, XVI, 5, 28; c. 7, 21; 8, 50.

† **BRATTON**. *Historia di tutte l'heresie*. Roma, 1709, in-4°, 4 vol.

† **BOOCH** (J. A.). *Geschichte der Reformation und Revolution von Frankreich, England und Deutschland*. Augsbourg, 1845, in-8°, 3 Théâtre.

† **BOURCHIER** (Thomæ Angli) *Historia ecclesiastica de martyrio fratrum ordinis divi Francisci, dictorum de Observantia, qui partim in Anglia sub Henr. VIII, partim in Belg. sub principe Austriaco, partim in Hybernia tempore Elysabethæ, idque ab anno 1536 usque ad 1582 passi sunt*. Pat. 1585, in-8°.

BURNET (Gilb.). V. p. 444.

† **COBBET** (William). *Lettres sur la réformation d'Angleterre*. Paris, 1829, in-2.

COLLIER (Jeremy). *An ecclesiastical history of Great-Britain, chiefly of England, from the first planting of christianity, to the end of the reign of king Charles the second. With a brief account of the affairs of religion in Ifeland. Collected from the best ancient historians, councils and records*. Lond., 1708-14, 2 vol. in-fol.

Fox (John). *Commentarius rerum in Ecclesiâ gestarum à Wiclefo ad suam ètatem*.

FULLER (Thomas). *Church-history of Britain*. London, 1655, in-fol.

† **GERDESII** (Daniellis) *Historia reformationis*. Groningæ et Bremæ, 1752, 4 vol. in-4°.

† **Gagén** (Carl). *Der Geist der Reformation und seine Gegensäße*. Erlangen, 1844, 3 vol. in-8°.

HARPSFELDII *Historia anglicana ecclesiastica*. Düssel, 1622 in-fol.

† HEYLIN. *Ecclesia restaurata. The history of the reformation of the Church of England.* London, 1674, in-4°.

† PAULINI (Girolamo), dell' ordine de' predicatori. *Istoria ecclesiastica della rivoluzione d'Inghilterra*, in Roma, 1594, in-4°. Renferme de curieux documents.

† REEVE. *The christian Church from its first establishment to the present century.* Dublin, 1844, in-12.
Livre classique en Irlande.

† RIBADENEYRA (Pedro de). *Historia ecclesiastica del scisma del reyno de Inglaterra. Emberes*, 1594, in-18.

† ROSSI. *Memorie storiche dei principali avvenimenti politici d'Italia seguiti durante il pontificato di Clemente VII.* Roma, 1837, 4 vol. in-12.

Documents abondants sur la lutte de Henri VIII avec le saint-siège.

SANDERUS (Nicolaus). V. p.458-459.

BIOGRAPHIES DE QUELQUES CONTEMPORAINS DE MORE.

ÉRASME.

BURIGNY. *Vie d'Érasme.* Paris, 1757, 2 vol. in-12.

JORTIN (John). *Life of Erasmus.* London, 1758, in-4°.

KNIGHT (Samuel). *Life of Erasmus.* Cambrid., 1724, in-8°.

Das Leben des fürtrefflichen Erasmi von Rotterdam, übersetzt von Th. Arnold. Leipzig, 1736, in-8°.

Heß. *Erasmus von Rotterdam.* Zürich, 1790, in-8°.

MÜLLER (Adolf). *Leben des Erasmus.* Hamburg, 1828, in-8°.

COLET (John).

KNIGHT. *Life of John Colet.* Cambrid., 1726, in-8°.

Das Leben von fürtrefflichen Engeländer D. Joh. Colets, übersetzt von Arnold. Leipzig, 1735, in-8°.

WOLSEY.

CAVENDISH. The negociations of Thomas Wolsey, the great cardinal of England, containing his life and death. London, 1641, in-4°.

FIDDES. The life of cardinal Wolsey. London, 1559, in-fol.

GROVE. History of the life and times of lord Wolsey. London, 1742-44, 4 vol. in-8°.

HOWARD (George). Wolsey the cardinal, and his times. London, 1824, in-8°.

CRANMER.

STRYPE (John). Memorials of the most reverend Father in God Thomas Cranmer. London, 1694, in-fol.

† TODD (Rev. Henry John). The life of archbishop Cranmer. London, 1831, 2 vol. in-8°.

FISHER.

† BAILEY. The life of the renowned John Fisher, bishop of Rochester. London, 1740, in-12.

LEE.

† *Epistolæ aliquot eruditorum virorum, ex quibus perspicuum quanta sit Evardi Lei virulentia.* Basileæ, 1520, in-4°.

BRANDON (Henri et Charles).

† WILSON. Vita et obitus duorum fratrum Sufolciensum, Henrici et Caroli Brandoni. In-4°. Lond. Ric Grafton, 1510.

ANNE BOLEYN.

† BENER (Miss)! Life of Anne Boleyn. London.

† CRAPELET. Notice sur historique sur Anne Boleyn. (Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn. Paris, in-8°.)

† STRICKLAND (Miss Agnès). Anne Boleyn, second queen of Henry VIII. (Lives of the queens of England. London, 1844. T. IV, p. 149 et suiv.)

CATHERINE D'ARAGON.

† STRICKLAND (Miss Agnès). L. c., p. 66 et suiv.

HENRI VIII.

HERBERT. The life and reign of king Henry the eighth. London, 1649, in-fol.

- † THOMSON (Mrs). *Memoirs of the court of the Henry the eighth.* London, 1826, 2 vol. in-8°.
- † TURNER (Sharon). *The history of the reign of Henry the eighth.* London, 1828, 2 vol. in-8°.
- † TYTLER (Patrick Fraser). *The life of Henry the eighth.* London, 1837, in-12.
- † BAYLE. *Dictionnaire historique.* 4 vol. in-fol.
- † BAYLEY (John). *History and antiquities of the Tower of London.* London, 1836, in-8°.
- † BOSSUET. *Histoire des variations.* 4 vol. in-12.
- † CAMPBELL. *Lives of the British admirals.* London, 1812, 8 vol. in-8°.
- † CHAMBERLAIN (John). *Holbeins portraits of the court of Henry the eighth.* London, 1812, 1 vol. in-4°.
- † GUIZOT. *Histoire de la civilisation en Europe.* Paris, 1846, in-12.
- † *The Harleian miscellanies.* London, 1742, 8 vol. in-4°.
- † *Illustrations of British history, biography and manners in the reign of Henry the eighth.* London, 1791, 3 vol. in-4°.
- † LEDIAZD. *Histoire navale d'Angleterre.* Lyon, 1751, 3 vol. in-4°.
- † MARIANA. *Historia de rebus Hispaniae cum continuatione.* 1733, 4 vol. in-fol.
- OLDFIELD. *The representative history of Great Britanny and Ireland.* London, 1816, 6 vol. in-8°.
- ROBERTSON. *Histoire de Charles-Quint,* trad. par M. Suard. Paris, 1842, 2 vol. in-12.
- ROSCOE (William). *Vie et pontificat de Léon X,* trad. de l'angl. par M. Henry. Paris, 1808, 4 vol. in-8°.
- SANDOVAL. *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V.* En Pamplona, 1634, 2 vol. in-fol.
- † SMITH (Thomas). *De republica Anglorum,* libri tres. Lugd. Bat., in-32.
- WALPOLE (lord). *A catalogue of the royal and noble authors of England.* London, 1806, 5 vol. in-8°.

FIN.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
INTRODUCTION.	v
PRÉFACE DE STAPLETON.	1
Notes et remarques.	6
CHAPITRE I. Famille.— Éducation. — Études.	9
Notes et remarques.	15
CHAPITRE II. Adolescence. — Mœurs. — Études de Thomas More. . .	23
Notes et remarques.	35
CHAPITRE III. Piété de Thomas More.	49
Notes et remarques.	59
CHAPITRE IV. De l'érudition de Thomas More et de ses travaux littéraires.	68
Notes et remarques.	79
CHAPITRE V. Des savants illustres dont Thomas More fut l'ami. . . .	113
Notes et remarques.	135
CHAPITRE VI. Des charges que More remplit et comment il les exerça. .	143
Notes et remarques.	156
CHAPITRE VII. Mépris de More pour les honneurs et les louanges. .	172
Notes et remarques.	183
CHAPITRE VIII. Combien More méprisa les richesses.	201
Notes et remarques.	207
CHAPITRE IX. More dans sa famille.	210
Notes et remarques.	214
CHAPITRE X. École chrétienne de Thomas More.	230
Notes et remarques.	245

	Pages.
CHAPITRE XI. Marguerite Roper.	251
Notes et remarques.	257
CHAPITRE XII. Apophthegmes et maximes de Thomas More.	260
Notes et remarques.	271
CHAPITRE XIII. Bons mots de Thomas More.	273
Notes et remarques.	286
CHAPITRE XIV. Origine des persécutions et de la haine du roi contre Thomas More.	290
Notes et remarques.	297
CHAPITRE XV. Premières persécutions exercées contre Thomas More.	306
Notes et remarques.	317
CHAPITRE XVI. More dans sa prison.	328
Notes et remarques.	347
CHAPITRE XVII. Interrogatoires de Thomas More.	357
Notes et remarques.	366
CHAPITRE XVIII. Jugement et condamnation de Thomas More.	376
Notes et remarques.	386
CHAPITRE XIX. Ce qui se passa entre la condamnation et le supplice de Thomas More.	392
Notes et remarques.	399
CHAPITRE XX. Glorieux martyre de Thomas More.	404
Notes et remarques.	413
CHAPITRE XXI. Opinions des hommes illustres et des savants du seizième siècle sur le martyre de Thomas More.	421
Notes et remarques.	431
Sources et documents.	443

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A.

ACTE D'ATTAINDER contre Thomas More, 326 et 327.
— de succession , 324.
— de suprématie, 325.
ALICE MIDDLETON, troisième femme de Thomas More, son portrait, 61. — Sa ressemblance avec Catherine Bora , *ib.* — Écrit à Cromwell durant la détention de son mari , 355. — Sa lettre , *ib.* — Ses tentations

pour déterminer More à prêter le serment, 343.—Chassée de Chelsea, 417.
ANALYSE critique de l'*Utopie*, 86 et suivantes.
APOPHTHÉGMES et sentences de Thomas More, 260 et suivantes.
ARTHUR, fils ainé de Henri VII, épouse Catherine d'Aragon et meurt , 297.

B.

BALBILUS, 23.
BARTON (Élisabeth), 307. — Ses fâches et ses visions, 318. — Reste durant plusieurs jours sans prendre de nourriture, *ib.* — Menace Henri VIII de mort s'il répudie Catherine, *ib.* — Est tirée de son couvent, 319. — Est condamnée, 320 et suiv.
BERTOCCO (Dionigi), typographe italien, 287.
BOLEYN (Anne), son mariage avec Henri VIII, 307.
BOLEYN (Marie), sœur d'Anne et maîtresse de Henri VIII , 299.

BONVISIUS ou BONVISO (Antoine), ami de More , 132.
BRICE (Germain), auteur du pamphlet l'*Anti-Morus*, 23.—Causes de sa querelle littéraire avec More , 36 et 37. — Ses traductions , 38.
BUDÉ (Guillaume), 69 , 81.—Ses ouvrages , 82 et 83. — 123 et 124.
BUGENHAGEN. Voir POMERANUS , 474.
BUSLEYDEN (Egidius) , 85.
BUSLEYDEN (Jérôme) , 5.
BUSLEYDEN (François), archevêque de Besançon , 85.

C.

CALEPIN (Ambroise de), donne son nom à son dictionnaire , 286.
CAMPEGGIO. Légit de Clément VII à Londres , 293. — Peint et jugé par

Érasme, 303.—Peint par lui-même, *ib.* — Emporte à Rome les lettres amoureuses de Henri VIII à Anne Boleyn , *ib.*

- CATHERINE d'ARAGON, reine d'Angleterre. Son opinion sur More, 172. Ses vertus et sa piété, 184. — Son mariage avec Arthur, 185. — Veuve et vierge, *ib* — Épouse Henri VIII, *ib*. — Portrait de Catherine, 298 et 299. — Est déclarée par un statut royal veuve du prince Arthur, 308.
- CAVENDISH, 287.
- CAWOOD (John), 7.
- CHANNEY ou CHAWNEY, écrivain. N'est pas l'auteur de *l'Historia aliquot martyrum*, 371.
- CHARLES-QUINT, empereur, 415, 429.
- CHELSEA. Village situé aux environs de Londres, 57.
- CHELSEA (maison de), 156, 215.
- CHRISTOPHERSON (John), évêque de Chichester. Ses ouvrages, 248.
- CLÉMENT (John), médecin, épouse Marguerite Gyggs, 7. — Refuse de prêter le serment, 410. — Est jeté en prison et recouvre sa liberté, *ib*.
- CLIFFORD (John), plénipotentiaire à Bruges, 79.
- COCHLÉE (Jean). Sa correspondance avec Érasme, 64. — Poursuit Luther de son implacable erudition, *ib*. — Ses ouvrages, *ib*. — Sa correspondance avec More, 127 et 128. — Son opinion sur le supplice de More, 425 et 426.
- COLET (John), doyen de Saint-Paul, ami de More, 26, 59. — Fonde le collège de l'Enfant-Jésus, 42. — Sa mort, 43.
- COLLÉGE de SAINT-ANTOINE à Londres, 11.
- COLTE (John), beau-père de Thomas More, 60.
- COLTE (Jeanne), première femme de More. Sa bonté, ses talents, sa mort, 60 et 61. — Son épitaphe, 61.
- COLY (Dorothée), 4, 409. — Donne la sépulture à la dépouille mortelle de Thomas More, *ib*.
- CONSTANTINE hérétique, disciple de Tyndal, 287.
- COSTER (Jean), savant écrivain belge, 257 et 258.
- CRACHERODE (Clayton Mordaunt), 299.
- CRANEVELD (Fr.), ami de More, 128, 141.
- CRANMER, archevêque de Cantorbéry, aumônier d'Anne Boleyn. Ses lettres à Henri VIII au sujet du divorce, 317. — Prononce le divorce de Henri et de Catherine, 306. — Cranmer jugé par Bossuet, 304.
- CROCUS (Corneille), savant humaniste, ami de More, 131, 142.
- CROCUS (Richard), helléniste, ami de More, 16, 114, 126 et 137.
- CROMWELL ou CRUMWELL, interroge More dans sa prison, 358 et suiv. — Préside au pillage de la bibliothèque de More à Chelsea, 76. — Biographie de Cromwell, 366 et suiv.
- CUNINGHAM, 375.

D.

- DAUNCY ou DANCY (John) refuse de prêter le serment, 410. — Est jeté en prison et recouvre sa liberté, *ib*.
- DIONICI (Nestore) de Novare, 286.
- DOCUMENTS officiels, 443 et suiv.

- DOCUMENTS sur les travaux du parlement anglais de 1504, 158.
- DORPE ou DORPIUS, ami de More, 124. — Ses ouvrages, 110. — Son épitaphe par Érasme, *ib*.

E.

- ÉDOUARD (les enfants d'). Détails historiques sur ces deux victimes des fureurs de Richard III, 95 et 96.
- ÉLISABETH, reine, femme de Henri VII. Élegie composée par Thomas More à l'occasion du trépas de cette princesse, 183.
- ELLIS (M. Henri), éditeur des *Original letters*, 299.

- ELLIOT (Th.), ambassadeur d'Angleterre, 415.
- ÉLOGE DE LA FOLIE. Dissertation critique sur cette fiction, 108.
- EMPLATRE DU ROI (l'). Recette contre la suette par Henri VIII, 67.
- ÉPIGRAMMES de Th. More, 21, 44 et suiv., 47.
- EPISCOPIUS, typographe bâlois, 78.

ÉPITAPHE de Th. More, 418 et 419.
ÉRASME (Didier), de Rotterdam, écrit à More au sujet du pamphlet de Brice l'*Anti-Morus*, 24.—Érasme et More chez le lord-maire, 45.—Jugement d'Érasme sur Jean Faber, 65.—L'éloge de la folie, 108.—Récits d'Érasme

sur More, sur sa famille, sur sa maison de Chelsea, 210.—Sa correspondance avec Marguerite Roper, 253.—Son opinion sur le supplice de Th. More, 423 et suiv.
ERASTONE ou CRESTONE publie un lexique grec en 1480, 143.

F.

FABER (Jean), dédie son *Malleolus hereticorum* au pape Adrien VI, 65.—Jugé par Érasme, *ib.*
FISHER (John), évêque de Rochester, ami de Th. More, 118.—Défend l'*Assertio de Henr. VIII*, 139.—Combat Luther, *ib.*—Ses ouvrages, 139.—Fisher devant le parlement, 353.—Sa mort, 354.
FOREST (le père), confesseur de Catherine d'Aragon. Son martyre, 372.
FONTAINE (Jean), auteur d'une *Histoire de la France moderne*, 5.

Fox (Richard), évêque de Winchester, 295, 302.
Fox (Édouard), aumônier de Henri VIII, confère avec More sur l'affaire du divorce, 293, 303.
FRANÇOIS I^{er}, roi de France. Sa réponse à l'ambassadeur d'Angleterre au sujet du supplice de Th. More, 415.
FROBEN (Jean), célèbre typographe bâlois, ami d'Érasme, publie les épigrammes de Th. More, 7.

G.

GARDINER (Germain), meurt pour la défense de la suprématie du saint-siège, 411, 431.—Ses dernières paroles, *ib.*
GOCLENIUS (Conrad), ami d'Érasme et éditeur de ses œuvres, 128 et suiv.—Ses ouvrages, 142.
GONELL (William), 231 et suiv.
GROCYN, savant théologien, 13.—Ses conférences dans l'église Saint-Lau-

rent à Londres, 25.—Son testament, 19.
GRYNEUS (Simon), hérésiarque, 133, 144.
GUEDEVILLE, traduit l'*Utopie* en français, 87.
GYGYS (Marguerite), femme de Jean Clément, 4, 212, 231.—Donne la sépulture aux restes mortels de More, 409.

H.

HAGEN (le docteur Karl), son opinion sur les couvents allemands après la réforme, 22.
HAWOOD (John), ami de More, 4.
HALL (Édouard), auteur des *Annales d'Angleterre*, 282, 289.
HANDCOMB DE HOLYWELL, beau-père de Th. More, 16.
HARRIS (John), secrétaire de Th. More, 4.
HEATH (Nicolas), archevêque d'York, 17.
HENRI VIII confie les sceaux de l'État à John More, 149.—Visite More dans

sa maison de Chelsea, 148.—Caractère de Henri VIII, 186.—Henri humaniste, 187.—Consulte More sur le projet de divorce, 192.—Répudie Catherine d'Aragon, 176.—Epouse Anne Boleyn, 307.—Surnommé par Paul Jove le nouveau Phalaris, 383.
HERON (Ægidius) refuse de prêter le serment, 410.—Est jeté en prison, *ib.*—Recouvre la liberté, *ib.*
HIRTH (Richard) enseigne la philosophie et l'astronomie aux petits-fils de Th. More, 231.

HOLBEIN (Hans). Holbein à Bâle, 219. — En Angleterre, 218.—A Londres, HOLT (Nicolas), savant humaniste, directeur du collège Saint-Antoine à chez More, 221. Londres, 17.

I.

INTERROGATOIRES de Th. More, 356.

J.

JEAN, évêque d'Oxford, publie une édition de saint Cyprien, etc., 8. JOHN, évêque d'Exeter, 258 et 259. JORIS (David ou Georges), *Jean de Bruck*, illuminé Hollandais, ses ouvrages, 141. JOVE (Paul), évêque de Nocera, his-

torien, 5.—Son sentiment sur l'*Utopie*, 70.—Sur le supplice de Th. More, 426 et 427, 431 et 432.—Ses ouvrages, 84.—Son épitaphe, *ib.*, 433 et 434.

JUGES DE TH. MORE (noms des), 387. JURÉS DE TH. MORE (noms des), *ib.*

K.

KINGSTON, lieutenant de la Tour, ses lettres à Cromwell, 347.

L.

LARKE, curé de Chelsea, 44. LASCARIS donne des leçons à Budé, 81. — Ses ouvrages, *ib.* LATIMER (William), condisciple de Th. More, 114, 136. LEODGARDUS, philologue français, son opinion sur la Saint-Barthélemy, 36. LEBLOND (J.), traduit pour la première fois en France l'*Utopie* de Th. More, 87. LEE (Edouard), évêque d'York, aumônier de Henri VIII, correspondant de More, 117.—Célèbre le mariage d'Henri et d'Anne Boleyn, 138. — Lee mal apprécié par Stapleton, 138. — Peint par Erasme, 304 et 305.

LIBERTÉ de l'enseignement en Italie au treizième siècle, 39.

LILLY (William), condisciple de More, 13, 20.—Ses épigrammes, 21.

LINACRE (Thomas), savant professeur à l'université d'Oxford, 13. — Ses études sous Ange Politien, 19. — Devient médecin de la cour de Henri VII et de Henri VIII, 19. — Ses ouvrages, 19.—Son épitaphe, 20.

LINGARD (le docteur), 297.

LUPSET (Wood), ses ouvrages, 83.—Sa mort, *id.*

LUTHER (Martin). Sa réponse à l'*Assertio* de Henri VIII, 99.—Opinion de Luther sur la condamnation de More, 437.

M.

MACKINTOSH. Son jugement sur More, 437 et 438. MAGGI, 286. MARGUERITE de France, sœur de François I^e, 385, 390. MARGUERITE GYGYS. Voir GYGYS, 471. MARGUERITE ROPER. Voir ROPER, 475. MARIE, reine d'Angleterre, est déshéritée de ses droits à la couronne,

308. — Ordonne l'impression des poésies de Th. More, 21.

METSYS, serrurier et peintre, fait le portrait de Th. More, 225 et suiv. MOINES sous Henri VIII (les), 372 et 373.

MORE (John), père de Thomas, était chevalier, 9.—Sa sévérité envers son fils, 11. — Ses trois femmes, 16.

- MORE (Thomas).** Sa naissance, 9. — Songes prophétiques à son sujet, 10 et 17. — Il entre au collège de Saint-Antoine à Londres, 11. — Son respect filial, *ib.* — Son séjour chez le cardinal Morton, 12. — Son talent d'improvisateur, 18. — Entre à l'université d'Oxford, 13. — Compose un poème sur les *vanités du monde*, 14. — Fréquente le collège de Mary's Hall, 19. — Ses épigrammes, 21. — Ses conférences dans l'église de Saint-Laurent à Londres, 24, 39. — Ses austérités, 25, 40. — Tentations de More, 50. — Veut se consacrer au service des autels, 40. — Est détourné de ce projet par Lilly, 41. — More et Erasme chez le lord-maire, 45. — Leur amitié réciproque, 46. — Enjouement de More, 48. — Sa piété, 50 et suiv. — Sa charité, 56. — Épouse Jeanne Colte, 60. — Convole en secondes noces, 61. — Erudition et travaux de More, 68 et suiv. — More publie l'*Utopie*, 69; l'*histoire de Richard III*, 71. — More et Luther, 71. — Réfute Pomeranus, 72. — Son *Traité des quatre fins de l'homme*, 73. — Sa *requête suppliante des âmes du purgatoire*, *id.* — Sa lettre à Dorpe au sujet de l'*elogie de la folie* d'Erasme, 108. — More en France, 199. — Ses vers latins, *ib.* — More élu sous-shérif, 146. — Siège au parlement, 147. — Est créé chevalier et trésorier de l'échiquier, 148. — Assiste comme plénipotentiaire au traité de paix de Cambrai, *ib.* — Est élevé au poste de chancelier d'Angleterre, *id.* — More et l'hérésie, 168 et suiv. — Interroge Elisabeth Barton, 307. — Mépris de More pour les honneurs et les louanges, 172 et 201. — Sa modestie, 180 et 181. — More réside les sceaux de l'Etat, 153 et 189. — More aux communes, 158 et suiv. — Duel religieux de More et de Luther, 191 et suiv. — More dans sa famille, 210. — Portrait de More, 215. — Holbein et More, 218 et suiv. — Ecole chrétienne de Th. More, 230. — Correspondance de More avec Marguerite Roper, 153 et suiv. — Avec ses enfants, 238 et suiv. — More dans sa famille, 246 et 247. — Déclare à Henri VIII son invariable conviction au sujet du divorce, 293, 295 et 300. — Ses noirs pressentiments, 301. — Est arrêté à Londres le dimanche de Pâques, 315. — Est cité devant le conseil royal, *ib.* — Retourne à Chelsea, *ib.* — Reçoit le saint viaticque, *ib.* — Retourne à Londres accompagné de son gendre Roper, *ib.* — Sa courageuse résignation, *ib.* — Est enfermé à la Tour de Londres, 328, 347. — More dans sa prison, 328. — Ecrit avec un morceau de charbon à sa fille Marguerite, *ib.* — S'amuse aux dépens d'un des émissaires du roi, 343 et suiv. Second interrogatoire de More, 358 et suiv. — Troisième interrogatoire, 376 et suiv. — Sa condamnation, 381. — Sa lettre à Bonvisi, 440 et 441. — Sa dernière lettre à Marguerite, 294 et suiv. — Prédit le jour de son supplice, 396. — Envoie à Marguerite son cilice et sa discipline, 398. — Marche à la mort, 404. — Son martyre, 404, 406.
- MORE (John),** fils de Thomas. Son aptitude aux sciences, 60. — Est bénit par son père après sa condamnation, 392. — Refuse de prêter le serment et est jeté en prison, 410. — Recouvre sa liberté, *ib.* — Sa mort, 250 et 417.
- MORE (Cécile),** fille de Thomas. Mariée à Gilles Héron, 60.
- MORE (Elisabeth),** fille de Thomas, mariée à John Dauncy.
- MORE (Elisabeth),** sœur de Thomas, mariée à John Rastal, 9.
- MORE (Jeanne),** sœur de Thomas, mariée à Richard Staffretton, 9.
- MORE (John) de Losely,** père d'Alice, troisième femme de Th. More, 16.
- MORE (Cesacre),** a écrit la biographie de son glorieux ancêtre, 6, 216, 217.
- MORONTE,** majordome de Sigebert, 10.
- MORTON,** cardinal, archevêque de Cantorbéry. Accueille More dans sa maison, 12. — Son portrait, *ib.* — Sa mort, 18.
- MORYSON.** Son panégyrique de Henri VIII, 416.
- MOUNTJOY (William),** condisciple de Th. More et Mécène d'Erasme, 135.

N.

NICÉRON. Son opinion sur l'origine de la famille de More, 15.
NICOLAI, pamphlétaire, auteur de *De duobus antichristitis*, 375.
NISARD (M^r), son article sur More, inséré dans le *Dictionnaire de la conversation*, 171.
NORFOLK (Th. Howard, duc de), visite More à Chelsea, 52. — Préside

à la réception de More comme chancelier du royaume, 150 et suiv. — Ses antipathies pour le catholicisme, 386. — Prononce la sentence de mort contre sa nièce Anne Boleyn, 386. — Se déclare chef du parti catholique, *ib.* — Sa mort, *ib.*
NUCERINUS (Guill. Covrinus), 420.

O.

OEUVRES de Th. More, 445 et suiv.
OPINIONS diverses sur la date précise de la naissance de More, 15.
OPINIONS des hommes illustres du xvi^e siècle sur le martyre de Th. More, 290 et suiv.

ONUPHRE ou **ONUFRIUS**, auteur d'une Vie de Paul III, 5, 428.
OUVRAGES de Th. More composés pour la défense du catholicisme, 211 et suiv.

P.

PACE, secrétaire de Henri VIII, son opinion sur More, 438 et 439.
PACEUS (Louis), dominicain, 2.
PAIN ET LE VIN du condamné (le), 414.
PAIX DE CAMBRAI, 293.
PALMER, 388.
PALUDANUS (Jean), théologien à Louvain, son sentiment sur l'*Utopie*, 69.
PAMELIUS (Jacques), évêque de Saint-Omer, 4, 8.
PARADIN (Guillaume), auteur des *Mémoires sur les affaires d'Angleterre*, 5. — Son jugement sur le meurtre de Th. More, 427.
PATM, fou du cardinal Wolsey, reste fidèle à son maître après sa disgrâce, 217.
PATTERSON ou **PATISON**, bouffon de Th. More, 217.
PAUL JOVE. Voir Jove, 472.
PAULE, pauvre veuve, est recueillie par Th. More, 57.

PAWLET (William), reçoit en don royal la maison de Chelsea, 417.
PERROTI (Nicolas), auteur de la *Cor-nucopia*, 286.
PIC DE LA MIRANDOLE. Pic et Politien, 41.
PIERRE D'ALGORISME. Ce que c'était, 7.
POLE REGINALD, 421 et suiv.
POLYDORE VIRGILE, 5.
POMER OU POMERANUS (Bugenhagen), professeur de théologie à Louvain, disciple et collaborateur de Luther, embrasse la réforme, 105. — Ses ouvrages, *ib.*, 286.
POPE visite More dans sa prison, 413 et suiv.
PORTRAIT DE MORE, 412. — Peint par Holbein, 222 et suiv. — Où existe le tableau aujourd'hui ? 224.
PREMIÈRES persécutions exercées contre Th. More, 306.

R.

RASTAL (William), lecteur d'Édouard VI, 4, 7.
RASTAL (John), imprimeur à Londres, publie les Oeuvres de Th. More, 7. — Auteur de la comédie *Natura naturata*, *ib.*
REGI (Domenico), auteur d'une vie de Th. More, 15.
RHENANUS (Beatus), son opinion sur More, 22, 35, 127.
RICH (Richard) s'entretient avec Th.

More dans sa prison, 341. — Sa déposition devant les juges royaux, 387 et 388.
RICHARD III. Dissertation historique sur quelque événements de son règne, 94 et 95.
RIVIUS ou **RIVE** (Jean), écrivain protestant, son jugement sur le supplice de Th. More, 428. — Sa biographie, 484 et suiv.
ROCHESTER. Voir **FISHER**, 471.

ROGERS (Samuel), auteur du poème anglais *The human life*, 401.

ROPER (William ou Guillaume), gendre de Th. More, tombe dans l'hérésie, 54.—Sa régénération à la foi, *ib.*—Écrit la vie de son beau-père, 257.—Est jeté en prison, 419.—Recouvre la liberté, *ib.*—Sa mort, 66.

ROPER (Marguerite), fille de Thomas More et femme du précédent. Son portrait, 251.—Son érudition, 255.—Elle rétablit un texte tronqué de saint Cyprien, 252.—Sa correspondance avec More, 252 et s.—Elle le console dans sa prison, 321 et suiv.

— Ses arguments en faveur du serment exigé par le roi, 331 et suiv., 408.—Marguerite est arrêtée et conduite à la Tour, 410.—Recouvre sa liberté, *ib.*

ROSSEUS, pseudonyme de More, 71.

ROVERUS PONTANUS, 5, 8, 371.—Son jugement sur le supplice de Th. More, 428.

ROUSSEAU (T.), traducteur de l'*Utopie*, 88.

RUDDEN (John), auteur d'une vie du cardinal Morton, 18.

RUDHART, l'un des biographes de Th. More, 47, 59.

S.

SAMPSON (Rich.), évêque de Chichester, plénipotentiaire à Bruges, 79, 431.

SAINT-ANTOINE (collège de), fondé à Londres par Henri IV, 17.

SAINT JEAN, patriarche d'Alexandrie, 315.

SAINT LUDGER, évêque de Munster, 50.— Ses ouvrages, 62.

SAINT RIQUIER, 10.

SAVAGNER (M'), traducteur de *Thomas More et son époque*, par Walter, 7.

SAVANTS ILLUSTRES amis de More, 113.

SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE, écrivain français, son opinion sur Th. More, 38.

SÉCULARISATION des monastères sous Henri VIII, 373 et 374.

SERMENT de succession, 324.

SITTART (Guillaume de), procureur du couvent des chartreux de Michelberg, auteur de l'*Historia aliquot martyrum*, 370.

SLEIDAN, ses impostures à l'égard de Th. More, 56.

SOMERS (William), fou de Henri VIII, son portrait, 217.

SONGES PROPHÉTIQUES au sujet de la grandeur future de More, 10, 17.

SORBIÈRE (Samuel), traducteur de l'*Utopie*, 92.

SOUTHWELL (Richard), sa déposition devant les juges royaux, 388.—Conduit More à la Tour de Londres, 347.

SPYNELL (Thomas), plénipotentiaire à Bruges, 79.

STAPLETON (Thomas), entreprend d'écrire la vie de Th. More, 6.—Motifs de sa détermination, *ib.*— Ses contradictions sur l'âge de More, 16.

STOUVENEL (M. Victor), traducteur de l'*Utopie*, 88.

STRICKLAND (Miss), biographe des reines d'Angleterre, 289.

SUETTE (la). *Sudor Britannicus*, 55, 66, 67.—Recette pour guérir cette cruelle maladie par Henri VIII, 67.

SULPICIUS (Giov.), 20.

SURIUS (Laurent), 5, 8, 428.

T.

TAILLEBOIS (Elisabeth), maîtresse de Henri VIII, 299.

TITRES des principaux ouvrages de Th. More, 107.

THOMSON (Georges), pamphlétaire hérétique, auteur de *la Chasse de la bête romaine*, 375.

TILTEGANUS (P.-L.), éditeur des œuvres de Th. More, 7.

TONSTAL (Cuthbert), évêque de Londres, ami de More.—Son érudition, 43.—Dédie à More son *Traité sur le calcul*, 118 et suiv.

TOTTELL (Richard), éditeur d'une édition des œuvres de Th. More, 7.

TOUR DE LONDRES (la). Sa description, 348 et suiv.

TURNER (Sharon), historien anglais, 416.

TUTEUR. Quelle était cette charge chez More, 259.

TYNDAL (William), 106.—Brûlé comme hérétique, *ib.*— Ses ouvrages, *ib.*, 373.

U.

UTOPIE (l'). Sentiment de Budé sur cet ouvrage, 69 et 70 ; de P. Aegidius, ib. ; de Jérôme Busleyden, ib. ;

de Paul Jove, ib. ; de Stapleton, ib. — Analyse critique de cette fiction, 88 et suiv.

V

VIRTUS OU VEIT, de Dulken, prieur des chartreux de Michelsberg, auteur de *l'Historia aliquot martyrum*, 370. VIVES (Jean-Louis), humaniste célèbre.

Ses succès littéraires en Angleterre, 85. — Ses ouvrages, 86. — Sa mort, id.

W.

WALEY (John), 7. WALTER, auteur de *Thomas More et son époque*, 7, 18, 40, 60.

WARHAM (William ou Guillaume), archevêque de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre, — son portrait par Erasme, 192 et suiv. — Sa mort, 306. — Sentiments de Th. More sur cet illustre prélat, 178 et 179.

WEISLINGER, 375.

WESSEL (Jean), 112.

WHITGIFT, archevêque de Cantorbéry, 17.

WILTSHIRE (comte de), père d'Anne Boleyn, 361 et 368.

WILSON (le docteur) refuse de prêter le serment, 310.

WOLSEY (le cardinal) engage Henri à confier à More les sceaux de l'État, 149. — N'a pas, le premier, conseillé le divorce, 388 et 389. — Sa splendide maison. 207, — sa biographie, 194 et suiv.

WOOD (John), vieux serviteur de More, sa fidélité et son dévouement, 351 et 352.

WYATT, poète anglais, adressé des vers à Anne Boleyn, 138.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 7, lignes 25, 26, éditeur des œuvres de sir Thomas, son oncle, *lisez* : son beau-frère.

— 83, note 5, Jean Paludanus von Boeck, *lisez* : Broeck.

— 105, ligne 12, Pomer, *lisez* : Poméranus.

— 212, — 27, Marguerite Gypsy, *lisez* : Gygys.

— 370, avant-dernière ligne, Guillaume Sittard, *lisez* : de Sittard.

— 371, lignes 13, 14, *supprimez* : puisqu'il vivait dans le XVIII^e siècle.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET C[°],
Successeurs de Fain et Thunot, rue Racine, 28.





